MANUEL DU TIERS-ORDRE

DE

SAINT FRANÇOIS

MANUEL
DU
TIERS-ORDRE
DE
SAINT FRANÇOIS



LES PÈRES FRANCISCAINS

964, Rue Dorchester Ouest

MONTRÉAL (CANADA)

PROTESTATION

Pour nous conformer au décret d'Urbain VIII, du 13 mars 1625, nous déclarons, en ce qui concerne les miracles, révélations et autres faits rapportés dans ce Manuel ainsi que les titres donnés à des serviteurs de Dieu non encore canonisés, que nous n'entendons leur attribuer qu'une autorité purement humaine, sauf ce qui a été confirmé par la sainte Eglise Romaine et par le Saint-Siège Apostolique. Les décisions suprêmes du Chef visible et infaillible de cette sainte Eglise seront toujours la règle invariable de notre foi.

NIHIL OBSTAT
Montréal, 18 août 1912.
Fr. M.-Raymond Sifantus,
o. f. m., cen. del.

IMPRIMATUR
Montréal, 18 août 1912.
Fr. Ange-M. Hiral, o. f. m.
vic. prov.

NIHIL OBSTAT
21 februarii 1913.
Carolus Lecoq,
censor librorum.

IMPRIMATUR
Montréal, 21 février 1913.
✠ Paul,
Archevêque de Montréal.

On trouve ce Manuel
avec tous les objets relatifs au Tiers-Ordre

dans les Maisons du Tiers-Ordre :

29, Avenue Seymour, Montréal.
777, Rue Lagauchetière Est, Montréal.
271, Rue Saint-Hubert, Montréal.
105, Rue des Stigmates, Ville-Montcalm, Québec.

AVERTISSEMENT.

Nous présentons avec confiance à nos Frères et Sœurs du Tiers-Ordre cette nouvelle édition de leur Manuel, que nous nous sommes efforcés de rendre aussi pratique, intéressant et édifiant qu'il était possible sans en modifier trop considérablement le volume et le format.

Pour la substance, nous avons donc gardé le Manuel du R. P. Désiré, qui depuis plus de vingt ans a formé à la vie et à la dévotion franciscaines des milliers de Tertiaires Canadiens. On retrouvera dans cette nouvelle édition sa complète et si claire Exposition de la Sainte Règle mise au courant des décisions récentes des Congrégations Romaines.

Les notions sur les indulgences, que le même R. P. a remaniées selon la législation actuelle en vue de cette édition, donneront à nos lecteurs des renseignements clairs et précis sur le gain des indulgences. Le calendrier — qu'il nous soit permis d'en remercier ici sa bienveillance — a été dressé par M. l'Abbé Saint-Denis, calendariste de l'Archidiocèse de Montréal. Tertiaire lui-même, sa grande compétence nous assure de l'exactitude de son œuvre. L'exactitude, qu'on pourrait appeler la première et principale qualité d'un catalogue de ce genre, n'en est cependant point la qualité commune, et il y a à cela de recevables excuses. La meilleure est sans doute la profusion avec laquelle les indulgences ont été départies aux Tertiaires.

L'une des améliorations qui, nous l'espérons, sera des plus goûtées, est la traduction en langue

française du Cérémonial. Les prières qui le composent sont très belles et pieuses, mais peu de personnes en pouvaient profiter. Nos chers Tertiaires trouveront désormais plus d'intérêt à la longueur des cérémonies. Dans l'espoir fondé que la récitation du Petit Office de la T. S. V. Marie en deviendrait plus commune, nous avons aussi donné la traduction de ces prières si chères aux générations chrétiennes.

La magistrale Introduction, la traduction du Cérémonial et q· elques autres améliorations ont été empruntées au Manuel édité par nos Pères de France. Un autre emprunt, ou plus exactement la reprise d'un bien de famille, nous a également permis de compléter notre Manuel par un Abrégé de la vie des Saints des Trois Ordres. Nos lecteurs en sentiront tout l'attrait.

Daigne notre Père saint François bénir cette nouvelle édition comme il a béni les précédentes, pour la gloire de Dieu, l'honneur de son propre nom, et la diffusion du Tiers-Ordre.

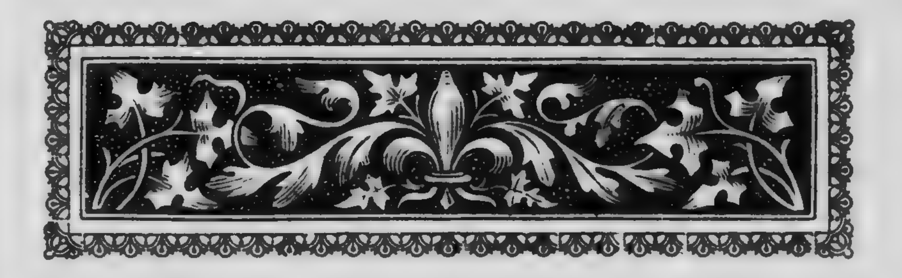
PREMIÈRE PARTIE

I. Introduction. Le Tiers-Ordre et sa Règle.

II. Explication de la Règle.

III. Cérémonial.

IV. Calendrier des Indulgences.



INTRODUCTION

LE TIERS-ORDRE ET SA RÈGLE

Ce nouveau Manuel a pour but de faire mieux connaître et pratiquer la Règle du Tiers-Ordre de saint François d'Assise: son ambition est d'amener un grand nombre de fidèles à l'imitation de celui qui a été envoyé de Dieu, sur la terre, comme un modèle parfait du divin Sauveur pour ranimer la foi et ramener les chrétiens à la pratique de l'Evangile. Il est bon, avant d'aborder le thème principal qu'il doit exposer, de dire, en quelques lignes, au lecteur bienveillant ce qu'est le Tiers-Ordre. C'est ce que nous allons faire en résumant quelques pensées empruntées à diverses brochures et manuels publiés sur ce sujet, et exposées dans les lignes suivantes.

Origine et nature du Tiers-Ordre

Tiers-Ordre est la même chose que *troisième Ordre.* Le Tiers-Ordre de saint François est, en

effet, le troisième Ordre institué par ce Saint admirable, qui remplit le XIIIe siècle de son nom et de ses œuvres.

Voici ce qui se passait, vers l'an 1209, dans une petite ville d'Italie, à Assise, en Ombrie. Un jeune homme se rencontrait, ardent et impétueux, libéral et magnifique, cœur aimant et passionné, avide de gloire et de plaisir. On le surnommait, à Assise, *la fleur de la jeunesse.* Tout à coup ce jeune homme ne semble plus lui-même. On le voit se montrer sous une bure grossière, ceint d'une corde, tête et pieds nus, modeste et recueilli, ne parlant que pour prêcher la pénitence ou demander l'aumône pour l'amour de Dieu. D'abord, on le traite d'insensé; puis on s'étonne, on l'admire on le vénère, on écoute religieusement ses conseils, on l'imite et on se met sous sa conduite. Ce fut le commencement de l'Ordre des Frères-Mineurs ou du *premier Ordre.*

Peu de temps après, en 1212, saint François instituait le *second Ordre* composé de vierges chrétiennes qu'il nomma Dames de la Pauvreté; on les appelle aussi Clarisses, du nom de sainte Claire d'Assise, leur fondatrice.

Enfin le *troisième Ordre,* celui dont nous parlons ici, commença en 1221, sous le nom de *Tiers-Ordre de la Pénitence.*

Comment, et à quelle occasion, saint François fonda-t-il ce troisième Ordre? C'est ce que

nous allons dire: En 1221, le bon Saint obéissant à une inspiration divine, évangélisait les environs d'Assise, où il avait fondé ses deux premiers Ordres.

Sa prédication était si entraînante, son zèle si ardent pour exciter dans les cœurs de ses auditeurs la haine du péché et le désir d'une vie pénitente, que la plupart d'entre eux résolurent de renoncer à leurs biens et de s'attacher à sa suite. Ils voulaient se mettre sous sa direction, pour recevoir ses conseils et imiter ses exemples, les hommes, en entrant dans les couvents du premier Ordre, les femmes, dans ceux du second. Mais saint François, éclairé intérieurement, ne voulut point condescendre tout à fait aux désirs de leurs cœurs; néanmoins, il les adopta pour ses enfants spirituels, et leur promit qu'après avoir terminé le cours de ses missions apostoliques en Toscane, il reviendrait au milieu d'eux, et leur donnerait une règle de vie nouvelle, *adaptée à l'état et condition de chacun;* de telle sorte que, sans s'enfermer dans un cloître, ils seraient pourtant semblables aux Religieux et participeraient à tous les mérites que lui et les siens pourraient acquérir dans les exercices de la vie religieuse.

Ce problème difficile, François le résolut en instituant le troisième Ordre.

Le marchand Luchésius et son épouse furent les premiers Tertiaires franciscains. Le fonda-

teur leur fit prendre un habit simple et modeste, de couleur cendrée, avec une corde à plusieurs nœuds pour ceinture, et leur prescrivit la pratique de plusieurs exercices de piété, en attendant une Règle spéciale. Il la composa l'année suivante, et un grand nombre de laïques fervents s'inscrivirent parmi ses religieux observateurs.

Approuvé d'abord verbalement par le pape Honorius III, le Tiers-Ordre reçut de ce même Pontife une approbation solennelle qui combla de joie saint François. Dès lors, sans se détourner de sa vie de continuelle oraison, et des soins que réclamaient le premier et le second Ordres, il s'employa avec zèle, jusqu'à la fin de sa vie, à développer et à affermir ce grand œuvre. Il formait aux vertus de leur nouvel état les Frères et les Sœurs, déjà revêtus du saint habit tertiaire; il les réunissait et présidait leurs assemblées, et les confondait dans une même affection avec les nombreux disciples que Dieu lui avait donnés dans ses deux premiers Ordres. Au milieu des nombreuses souffrances et des angoisses de ses longues maladies, il les recommandait au Seigneur, et à l'exemple de Jésus-Christ, son modèle, il priait avec la tendresse d'un père, non seulement pour les Tertiaires, ses contemporains, mais aussi pour tous ceux qui, dans la suite des siècles, viendraient prendre place au sein

de l'innombrable famille dont il était le patriarche. Nicolas IV a confirmé cette règle.

Le Tiers-Ordre Franciscain n'est donc pas, comme le croient beaucoup de personnes pieuses, une simple association, une congrégation, une confrérie, pas même une archiconfrérie. C'est beaucoup plus que tout cela: c'est un ORDRE VERITABLE, ainsi que l'a formellement déclaré le Saint-Siège: « Nous statuons et déclarons, a dit le pape Benoît XIII, que le Tiers-Ordre est *vraiment* et *proprement* un Ordre renfermant dans son unité des séculiers répandus sur toute la terre..., puisqu'il a sa Règle spéciale, approuvée par le Saint-Siège, son noviciat, sa profession, et un habit de matière et de forme déterminées. » Ces paroles ont encore été solennellement confirmées par Pie IX, dans sa bulle du 7 Juillet 1848: « Le Tiers-Ordre, dit ce grand Pape, est non seulement saint, méritoire, conforme à la perfection chrétienne, mais, de plus, il forme un *Ordre véritablement et proprement dit*, entièrement distinct de toute autre association. » Quelques-uns ont pensé que Léon XIII avait voulu ramener le Tiers-Ordre à l'état d'une simple confrérie ou association. Le grand pape, dans une audience donnée le 7 juillet 1883 aux Supérieurs de l'Ordre des Frères-Mineurs, déclare que la constitution *Misericors* n'a pas changé la nature et l'essence du Tiers-Ordre qui reste, dit-il,

un Ordre véritable. Dans la Constitution elle-même il dit : « Rien n'est enlevé à la nature intime de l'*Ordre* que nous voulons garder dans son intégrité et sans altération. »

Le but du Tiers-Ordre

Tous ceux qui ont reçu le baptême et qui ont le bonheur d'avoir la foi, devraient aussi mettre en pratique les commandements de Dieu et de l'Eglise ; mais, hélas ! ils sont nombreux ceux qui oublient leurs devoirs religieux ou ne les accomplissent qu'imparfaitement, et qui, par là, entraînent un grand nombre de chrétiens à marcher sur leurs traces ; les mauvais exemples, les mauvaises compagnies, conversations ou lectures, etc., font tous les jours des victimes. — De leur côté, les apostats, les incrédules et les impies pratiquent le mal avec ostentation, font une guerre acharnée à l'Eglise et progagent avec ardeur leurs funestes doctrines par leurs paroles, leurs écrits et leurs exemples. Pour centupler leurs forces de destruction, ils forment entre eux des associations secrètes ou publiques. Toutes les œuvres du mal fortement liguées ensemble, sous la direction de la franc-maçonnerie, combattent l'Eglise. Ne faut-il pas opposer aux catholiques lâches et tièdes des catholiques fervents ? aux francs-maçons des francs-chrétiens ? Par quels moyens ? Par l'as-

sociation et l'apostolat. Les bons doivent s'unir ensemble pour s'encourager mutuellement au bien, pour se prémunir contre la contagion si pernicieuse du mal, et pour devenir des apôtres par le bon exemple, la prière et l'action auprès de ceux qui ne pratiquent pas ou même ne croient pas la vérité. Agir ainsi, c'est imiter Jésus-Christ qui fonda l'Eglise ou l'association des fidèles, et convertit le monde par douze Apôtres. « Je suis venu, disait-il, pour qu'ils aient la vie, et une vie abondante. » C'est aussi ce qu'a fait saint François en fondant son Tiers-Ordre. — Une multitude de ligues et d'associations ont été fondées dans l'Eglise pour développer la vie chrétienne dans les âmes; la plus efficace d'après l'enseignement des souverains pontifes est le Tiers-Ordre Franciscain. Ses membres ne font aucun vœu, mais ils s'engagent d'une manière spéciale à observer tous les commandements de Dieu et de l'Eglise. *Le Tiers-Ordre, c'est l'association des francs-chrétiens, c'est la franc-maçonnerie du bien agissant à ciel ouvert.* « Il est à l'Eglise, a dit Mgr de Ségur, ce que la franc-maçonnerie est à la révolution. » Aussi l'Eglise a-t-elle toujours recommandé le Tiers-Ordre comme l'*armée du Christ*, la ligue catholique par excellence, qui doit unir les bons contre les impies. *Deux conciles généraux*, plus de *quarante papes* l'ont protégé, défendu et enrichi de privilèges et

d'indulgences. A partir de 1221 jusqu'en 1500, on compte plus de *cent neuf bulles* données en sa faveur, et, depuis, le nombre s'en est accru considérablement, surtout, sous les pontificats de Pie IX, de Léon XIII et de Pie X, tous trois tertiaires de saint François.

Et depuis sa fondation, le Tiers-Ordre a été un moyen sûr de salut et de sanctification pour une multitude de chrétiens.

Il peut présenter à l'admiration de tous une phalange nombreuse de saints pris dans toutes les classes de la société.

Il exerça au XIIIe siècle et aux siècles suivants une action religieuse et sociale très salutaire, en mettant au service de l'Eglise des légions de défenseurs. C'est ainsi que firent partie du Tiers-Ordre plus de quatre-vingt-dix saints ou bienheureux dont on célèbre la fête, par exemple saint Louis, roi de France, sainte Elisabeth de Hongrie, saint Ferdinand de Castille, sainte Jeanne de Valois, saint Yves, saint Roch, le bienheureux Henri, roi de Danemark, le bienheureux Curé d'Ars, saint Philippe de Néri, saint François de Paule, saint Paul de la Croix, saint Camille de Lellis, saint Jérôme Emilien, saint François de Sales, le vénérable Eudes; quarante-cinq martyrs, environ deux cents confesseurs, vierges ou veuves en possession du titre de bienheureux; plusieurs papes; des fondateurs de congrégations religieuses, tels

que sainte Angèle de Mérici,fondatrice des Ursulines, sainte Rose de Viterbe, bienheureuse Angèle de Foligno, sainte Marguerite de Cortone, saint Ignace de Loyola, saint Vincent de Paul, saint François de Sales, Jeanne d'Arc, Thomas Morus, M. Olier, le cardinal de Bérulle: plus de cent trente rois ou reines : des écrivains et des personnages illustres, tels que Dante, Lope de Véga, Le Tasse, Raphaël, Michel-Ange, Giotto, Murillo, Cimabué, Palestrina, Galilée, Galvani, Volta, Christophe Colomb, Charles-Quint, Vasco de Gama, Silvio Pellico, Garcia Moreno, de Pimodan, Dom Bosco, Anne d'Autriche, Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV, etc.

Le but du Tiers-Ordre est donc de faire de vrais chrétiens, des saints cherchant avant tout Dieu et la gloire de Dieu.

Le Tiers-Ordre est un remède social

Il réforme la société en réformant les individus.

Le Tiers-Ordre est un remède efficace pour les sociétés malades comme la nôtre, parce qu'il peut les ramener à Dieu. Les catholiques travailleront donc utilement et sérieusement à guérir la société contemporaine des maux dont elle souffre en aidant au Tiers-Ordre à se multiplier. La société n'est en effet malade que pour s'être éloignée de Dieu et

de la religion. Or, le Tiers-Ordre a précisément pour but le rapprochement de Dieu et la pratique des vertus chrétiennes.

Le Tiers-Ordre est en effet un moyen infaillible de restaurer l'équilibre social en ramenant la société à la pratique des vertus évangéliques et des devoirs chrétiens qui renferment en eux toute justice et, par la justice, l'harmonie entre les diverses classes de la société. Les troubles sociaux sont la conséquence nécessaire de la disparition des sentiments religieux, parce que la société n'est pas fondée sur le principe de l'égale répartition des avantages et des biens terrestres, mais plutôt sur la pratique des préceptes évangéliques. Si chacun veut et sait faire son devoir, il n'y aura plus de question sociale. Mais faire son devoir, ce n'est pas autre chose que s'acquitter des obligations permanentes et réciproques qui nous incombent envers Dieu, envers nos semblables, envers nous-mêmes. D'un mot, faire son devoir, c'est pratiquer tout le Décalogue et, par conséquent, posséder la vertu et l'effort chrétien qui sont la base de l'élévation sociale. Beaucoup ne connaissent plus Dieu et ses commandements, ils négligent les devoirs envers le prochain, et l'égoïsme semble être le seul mobile des actions du grand nombre. D'autres ont encore la connaissance de Dieu et des devoirs qui leur incombent, mais ils méprisent Dieu, leurs devoirs

et toute autorité établie. De là, les grands maux qui désolent la société. Le mépris et l'ignorance ont donné naissance aux doctrines funestes du rationalisme, du naturalisme et du faux libéralisme. C'est seulement après avoir exclu Jésus-Christ de la pensée des hommes, de la vie et des mœurs des peuples, que ces doctrines néfastes ont pu unir leurs efforts pour saper les fondements les plus profonds de la société humaine. Et bien! voilà justement ce que le Tiers-Ordre est appelé à combattre de toutes ses forces. Il doit travailler à la réforme sociale, en faisant de bons catholiques et en les unissant dans une vaste association qui embrasse l'ensemble des points à observer dans la vie chrétienne.

Il doit ramener l'esprit chrétien dans tous les individus, aussi bien dans les classes supérieures que dans les classes moyennes et inférieures. C'est par là qu'il est, à proprement parler, une force sociale, et travaille à infuser dans tous les cœurs cette vie chrétienne qui trop souvent nous manque et qui amène cette absence d'initiative que nous rencontrons la plupart du temps dans les classes dirigeantes.

Considéré à ce point de vue, le Tiers-Ordre n'est pas seulement une association d'âmes dévotes qui savourent en paix les douceurs de la piété. Il est pour beaucoup le pivot de l'activité chrétienne; il est le soutien de ceux qui veu-

lent se dévouer aux bonnes œuvres de la charité. L'homme qui n'établit pas son travail sur la base fondamentale de la piété est un banc de sable que le vent de la contradiction a bientôt fini de disperser. Il faut toujours se défier un peu des hommes d'œuvres quand ils ne sont pas en même temps des hommes de piété; ils n'offrent aucune force de résistance, et, n'ayant pas une conviction chrétienne suffisante, ils ne seront jamais capables de grandes entreprises.

Dans le Tiers-Ordre, on apprend à devenir un homme de piété, un homme de Dieu; et par là un homme d'action. Le Tiers-Ordre est *incontestablement un Ordre actif et militant.* Après avoir travaillé sur lui-même, le Tertiaire doit agir sur les autres. Après avoir triomphé de ses propres penchants, il doit porter la guerre au dehors et combattre les ennemis de l'Eglise et de la société. « Les Tertiaires, disait Grégoire IX, sont les soldats du Christ et de nouveaux Machabées. Leurs armes sont la Règle de saint François qu'ils doivent porter d'une main et le crucifix de l'autre. »

Le naturalisme, comme le socialisme, peut se résumer en quatre négations radicales: négations de Dieu, de la famille, de la propriété et de l'autorité.

C'est contre ces négations que le Tiers-Ordre est un rempart infranchissable par les prin-

cipes chrétiens dont il est la meilleure sauvegarde. Les Tertiaires doivent marcher en rangs serrés pour les combattre, non pas en portant partout la guerre et la révolte, mais en sachant souffrir tout en soutenant les droits de la justice, en s'efforçant de pratiquer les vertus qui par le bon exemple toucheront et convertiront leurs ennemis.

c'est là ce que faisaient les premiers chrétiens, comme le fait remarquer M. Paul Allard, dans son *Histoire des Persécutions*. Les premiers chrétiens étaient passifs vis-à-vis des lois existantes. Ils priaient, ils se sanctifiaient et ils savaient souffrir; mais ils étaient actifs pour répandre l'Evangile, et quand ils l'eurent suffisamment répandu, grâce à l'ascendant de leur sainteté et des secours surnaturels divins, le monde se réveilla chrétien.

Au XIIIe siècle, François et ses disciples ne firent pas autrement. Aidés des premiers Tertiaires qu'ils avaient recrutés dans une société corrompue, ils commencèrent par répandre le Tiers-Ordre et quand, à un moment donné, les Tertiaires se trouvèrent en nombre, la société fut forcément transformée.

Cinquante ans après l'établissement des Fraternités, les Tertiaires étaient si nombreux dans la péninsule italique qu'ils ébranlèrent le pouvoir de l'empereur d'Allemagne Frédéric II, l'un des ennemis les plus redoutables et les plus per-

fides que l'Eglise ait jamais rencontrés. Les partisans de ce prince se plaignaient même dans une lettre que la nouvelle association de saint François a été aussi désastreuse pour la cause impériale dans le Milanais que plusieurs défaites sur le champ de bataille.

Eh bien! aujourd'hui comme autrefois le Tiers-Ordre est appelé à avoir sa part d'action dans la réforme sociale, et il l'aura si les pasteurs des âmes entendent la voix du Vicaire de Jésus-Christ et si les Tertiaires deviennent de plus en plus nombreux. Il l'aura, si les Tertiaires s'appliquent à faire revivre en eux ce qui constitue l'esprit de saint François: il leur faut unir à l'amour des pauvres, des souffrants et des petits, les vertus de pauvreté, de pénitence et d'humilité. Alors, à la sainteté joignant l'action, les Tertiaires lutteront victorieusement contre les ennemis qu'ils ont à combattre.

Pour cela ils doivent s'efforcer d'aider les prêtres et les curés et agir toujours sous leur direction en entrant dans toutes les bonnes œuvres, qu'elles s'appellent Société de Saint-Vincent de Paul, la Bonne Presse, l'Œuvre du repos du dimanche, le Catéchisme ou le Patronage, etc., etc.

Toutes ces œuvres, le troisième Ordre de saint François ne veut point les supplanter, mais bien les unir entre elles pour marcher à la conquête des âmes.

Son action s'étend plus loin que chacune d'elles; car les œuvres catholiques quelles qu'elles soient ne peuvent atteindre chacune qu'une classe déterminée d'hommes, de femmes ou d'enfants. Le Tiers-Ordre atteint toutes les classes, la famille et la société, le soldat comme le séminariste et le prêtre, le célibataire, la jeune fille et la mère, le fils et le père de famille, celui qui n'est pas dans les œuvres comme celui qui en fait partie, celui qui demeure à la campagne comme celui qui habite la ville. Par sa nature même, il a prise sur toutes les bonnes volontés et *il fait de tous les honnêtes gens une vaste association catholique dont le but est la restauration chrétienne de la société.*

Au système bien connu: diviser pour régner, il oppose l'union et l'entente fraternelle de tous les catholiques, chose aujourd'hui si désirable et qui seule peut nous donner de lutter avec avantage contre les ennemis de Dieu, de la société et de la patrie.

D'ailleurs le Tiers-Ordre ne se contente pas de cimenter et d'unifier pour ainsi dire les œuvres catholiques, mais il marche encore à la conquête des indifférents et des impies. Le tertiaire, dans la conversation et par le bon exemple, doit s'efforcer d'amener à la bonne cause tous ceux avec lesquels il est en rapport.

En dehors de toute pensée politique, il a le devoir de défendre par ses paroles, ses écrits

et ses actes, la liberté religieuse, la famille, la propriété, la patrie. Il doit entrer dans les œuvres de bienfaisance, pour y apporter l'esprit d'abnégation et de charité ; il doit être apôtre dans son pays et dans sa famille, et devenir le modèle de ses enfants, de ses serviteurs, de ses ouvriers et de tous ses concitoyens. Le Tiers-Ordre lui fournit tous les moyens nécessaires pour arriver à ces fins.

Léon XIII disait aux pèlerins qui, en 1882, se rendaient à Assise au centenaire de saint François :

« Misérable et méprisé, dépourvu de l'appui du savoir humain et de la sagesse d'ici-bas, saint François a pu faire revivre, dans une grande partie du monde corrompu et plein d'erreurs, l'esprit de Jésus-Christ, qui l'avait prédestiné dès le début à de grandes entreprises ; à la différence du violent perturbateur de Brescia, qui l'avait précédé de peu de temps, il n'a pas suscité de discordes civiles, mais prêché toujours la paix ; il n'a pas excité les esprits à la haine, mais leur a toujours inculqué l'oubli des injures ; il n'a pas entraîné le peuple à la rébellion, mais cherché à le maintenir toujours, par ses paroles et par son exemple, dans la plus parfaite soumission à l'autorité ; il ne s'est pas adonné à propager des doctrines dangereuses, mais, fils dévoué de l'Eglise, il s'est toujours efforcé de faire connaître et aimer

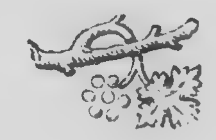
l'Evangile ; il aimait d'un amour sincère constant et actif, le peuple, dont il ne flattait jamais les passions; et loin d'attaquer le Pontificat comme Arnauld, il n'osa point entreprendre la mission qui lui avait été confiée par la Providence sans avoir reçu la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ. En François d'Assise se trouvent réunis, dans une admirable harmonie, le dévouement à l'Eglise, l'amour du prochain et l'amour de la patrie. Il a été l'ami sincère des pauvres et des opprimés, dont il a toujours cherché à adoucir le sort sans violer les droits de personne.

« Inspirez-vous, très chers Fils, d'un si haut exemple, et lorsque vous serez à Assise, auprès de sa tombe vénérée, recommandez-lui ardemment l'Eglise; recommandez-lui aussi Notre humble personne, appelée à la gouverner dans des temps si calamiteux, afin que, par son intercession, les discordes et les dangers disparaissent, et que l'Eglise puisse de nouveau se réjouir des fruits précieux de la paix chrétienne. »

Le Tiers-Ordre a donc sa place marquée au milieu de toutes les œuvres qui déjà existent et font le bien. Il doit grouper, pour leur donner plus de force, toutes les bonnes volontés. C'est en vain que l'on cherchera une solution à la question sociale en dehors de l'Evangile. Le Tiers-Ordre qui est la pratique de l'Evangile donne cette solution. En faisant de chacun un

bon chrétien, il réforme les individus qui composent la famille, la paroisse, la commune et la société. Lorsque toutes les familles, les paroisses et les communes auront été réformées par le retour des individus à la pratique de l'Evangile, la question sociale sera résolue, toute la société sera réformée et la paix et le bonheur régneront partout avec la justice et la charité.

Cherchons donc à répandre le Tiers-Ordre pour atteindre ce but, c'est ce que voulait Léon XIII. Il nous le dit dans la Constitution *Misericors:* « Nous avons écrit l'Encyclique *Auspicato* dans le désir et l'unique intention d'appeler par notre invitation le plus d'âmes possible à l'acquisition de la sainteté chrétienne. Les hommes ne sauraient porter remède aux maux qui nous accablent et détourner les périls qui nous menacent qu'à la condition de hâter le retour des *individus* et de la *société* vers Jésus-Christ, qui peut toujours sauver ceux qui ont recours à Dieu par Lui. (Heb. 7-25.) »





PREMIÈRE RÈGLE DU TIERS-ORDRE

Le Souverain Pontife Léon XIII, dans sa Constitution *Misericors*, tout en déclarant que la Règle du Tiers-Ordre, approuvée et confirmée par Nicolas IV, *ne répond plus tout à fait aux mœurs et aux temps présents*, recommande cependant (Chapitre II, § 4) la pratique de certaines prescriptions de la Règle. De plus, par l'acte de profession, on s'engage à *observer la Règle du Tiers-Ordre instituée par le B. P. S. François et confirmée par les Souverains Pontifes Nicolas IV et Léon XIII*. Pour que les postulants n'ignorent pas ces prescriptions et pour montrer l'esprit séraphique qui doit animer les Tertiaires, nous donnons d'abord la RÈGLE DE SAINT FRANÇOIS, promulguée par le Pape Nicolas IV, et ensuite la Constitution de Léon XIII qui modifie cette Règle. C'est cette Règle ainsi modifiée que nous nous réservons de faire suivre de quelques courtes explications.

CONSTITUTION

dans laquelle le Pape Nicolas IV confirme la Règle donnée par N. S. P. S. François

AUX

Frères et aux Sœurs de la Pénitence, en y ajoutant certaines choses en rapport avec le temps et les personnes.

NICOLAS, ÉVÊQUE,

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU,

A nos bien-aimés Fils et à nos bien-aimées Filles en Jésus-Christ, les Frères et les Sœurs de l'Ordre de la Pénitence, tant présents qu'à venir, à perpétuité,

Salut et Bénédiction apostolique.

Aucune tourmente ne saurait secouer, ni aucune tempête ébranler les solides fondements de la Religion chrétienne qui reposent sur la montagne de la Foi catholique. Or, cette Foi, que les disciples du Christ embrasés du feu de l'amour divin ont prêchée avec zèle aux nations qui vivaient dans les ténèbres, l'Eglise Romaine la possède et la conserve fidèlement. Elle est, en effet, la foi droite et véritable sans laquelle personne ne peut être agréable au

Très-Haut, ni trouver grâce devant ses yeux. C'est elle qui prépare les voies du salut et qui promet les récompenses et les joies de la béatitude éternelle. C'est pourquoi le glorieux confesseur de Jésus-Christ, le bienheureux François, le fondateur de cet Ordre, montrant par ses paroles, aussi bien que par ses exemples, le moyen de s'élever à Dieu, a instruit ses enfants dans la pureté de cette foi; il a voulu qu'ils la professent hautement, qu'ils la conservent fidèlement et qu'ils la mettent en pratique, afin que, après avoir marché dans ses sentiers salutaires, ils méritent, au sortir de la prison de cette vie, d'entrer en possession de la bienheureuse éternité.

CHAPITRE I

De la manière d'examiner ceux qui veulent entrer dans l'Ordre.

C'est pourquoi, voulant accorder à cet Ordre des faveurs toutes spéciales et dans le but de favoriser son accroissement, nous statuons [1]:

Que tous ceux qui seront admis à garder cette forme de vie soient, avant leur admission ou réception, soumis à un examen attentif sur la foi catholique et leur obéissance à l'Eglise Romaine; et, si l'on reconnaît qu'ils font une

1. Ici commence la Règle composée par saint François.

profession sincère et constante de cette foi et de cette obéissance, on pourra les recevoir sans crainte.

On doit toutefois veiller avec sollicitude à ne jamais admettre dans ce genre de vie une personne hérétique, ou suspecte d'hérésie, ou même celle qui est malfamée. Et s'il arrivait qu'on en eût admis quelqu'une, il faudrait la dénoncer au plus tôt aux Inquisiteurs de l'hérésie, afin qu'elle soit punie.

CHAPITRE II

De la manière de recevoir ceux qui veulent entrer dans l'Ordre.

Lorsque quelqu'un se présentera pour entrer dans cette Fraternité, les Ministres chargés des réceptions s'informeront avec soin de son emploi, de son état et de sa condition; ils lui exposeront clairement les obligations de la Règle, et surtout la nécessité de restituer le bien d'autrui.

Après cela, s'il persiste dans son désir, on lui donnera l'habit à la manière ordinaire, et il devra avec soin, s'il est détenteur du bien d'autrui, satisfaire à sa dette, soit en numéraire, soit en donnant un gage équivalent; il aura soin également de se réconcilier avec le prochain.

Après avoir rempli toutes ces obligations, et

l'année du Noviciat étant achevée, si les Frères Discrets le jugent digne d'être admis dans l'Ordre, il fera profession en promettant de garder tous les Commandements de Dieu et de satisfaire comme il convient, selon la volonté du Visiteur, pour les transgressions dont il aurait pu se rendre coupable contre la Règle. Lorsqu'il aura fait cette promesse, l'acte en sera rédigé par une personne publique. Personne ne pourra être reçu d'une autre manière par les Supérieurs, à moins que, après une mûre délibération, il ne leur paraisse plus convenable d'en agir autrement, en considération du rang de la personne et de ses instances.

De plus, Nous ordonnons et statuons que personne, après son entrée dans cette Fraternité, ne puisse en sortir pour retourner au siècle. Il sera cependant permis de passer dans une autre Religion approuvée.

Quant aux femmes mariées, elles ne pourront être admises dans cet Ordre sans la permission et le consentement de leurs maris.

CHAPITRE III

De la forme et de la qualité des Vêtements.

Il faut, de plus, que les Frères de cet Ordre soient ordinairement vêtus d'étoffes humbles pour le prix et pour la couleur, qui ne sera ni entièrement blanche, ni tout à fait noire,

à moins que, pour quelques causes légitimes et manifestes, le Visiteur, de l'avis du Ministre, n'ait accordé une dispense temporaire pour la modicité du prix. Leurs manteaux et fourrures seront sans collet, fendus ou non, mais agrafés et non ouverts, comme la bienséance l'exige; leurs manches seront fermées.

Les Sœurs porteront aussi un manteau et une tunique d'étoffe d'un prix modique; ou qu'elles aient, du moins, avec le manteau, une jupe de couleur blanche ou noire, ou bien une robe ample de chanvre ou de lin cousue sans aucun froncis.

Pour ce qui concerne néanmoins la qualité du vêtement et des fourrures des Sœurs, on pourra leur accorder des dispenses selon la condition de chacune et la coutume des lieux.

Elles ne feront usage ni de ruban, ni de cordon de soie. Les Frères et les Sœurs n'auront que des fourrures de laine, des bourses de cuir et des cordons simples et sans aucune soie, renonçant, selon le salutaire conseil de saint Pierre, prince des Apôtres, à tous les autres vains ornements de ce siècle.

CHAPITRE IV

Que les Frères et les Sœurs évitent les festins licencieux et les spectacles, et qu'ils ne donnent rien aux histrions.

Les repas licencieux, les spectacles, les jeux

publics et les danses leur sont absolument interdits. Ils ne donneront rien aux histrions ni pour de vaines frivolités, et ils auront soin d'empêcher les membres de leur famille de rien donner pour ce sujet.

CHAPITRE V

De l'abstinence et du jeûne.

Les Frères et les Sœurs s'abstiendront de l'usage de la viande les lundis, mercredis, vendredis et samedis, à moins que la maladie ou la faiblesse du tempérament n'exige le contraire. Ceux qui auront été saignés pourront en manger trois jours de suite; on ne l'interdira pas non plus à ceux qui voyagent. L'usage de la viande sera également permis à tous aux jours de solennité, où l'ancien usage le permet aux autres chrétiens. Ils pourront user des œufs et du fromage tous les autres jours où l'on ne jeûne pas. Mais lorsqu'ils se trouveront avec d'autres religieux dans leurs couvents, il leur sera permis de manger ce qu'on leur présentera: qu'ils se contentent du dîner et du souper, à moins qu'ils ne soient d'une faible complexion, ou malades, ou en voyage.

Ceux qui se portent bien doivent être sobres dans le boire et dans le manger, selon qu'il est écrit dans l'Evangile: *Que vos cœurs ne s'appesantissent pas par l'excès du boire et du*

manger. Ils réciteront une fois l'Oraison dominicale avant le dîner et avant le souper; après le repas, ils la réciteront de nouveau en y ajoutant *Deo gratias*. S'il arrive qu'ils y aient manqué, ils diront trois fois le *Pater noster*.

Les Frères et les Sœurs jeûneront tous les vendredis de l'année, à moins qu'ils n'en soient dispensés par la maladie ou toute autre cause légitime ou que la fête de Noël ne se célèbre en ce jour. Mais ils jeûneront tous les mercredis et vendredis, depuis la fête de la Toussaint jusqu'à Pâques; ils observeront pareillement les autres jeûnes établis par l'Eglise, et ceux qui seront prescrits par l'Ordinaire pour quelque cause d'utilité publique. Pendant le carême de la Saint-Martin jusqu'à Noël, et pendant le grand Carême qui commencera le dimanche de la Quinquagésime jusqu'à Pâques, ils devront jeûner tous les jours, le dimanche excepté, à moins que la maladie ou quelque autre nécessité ne les en dispense.

Les personnes enceintes pourront, si elles le veulent, s'abstenir de toute austérité corporelle, à la réserve des prières, jusqu'au jour de leurs relevailles. Ceux qui travaillent pourront, à raison de leurs fatigues incessantes, faire trois repas. les jours où ils travaillent, depuis le dimanche de Pâques *jusqu'à la fête de saint François* (1). Lorsqu'il leur arrivera de travailler chez

1. Ces mots *jusqu'à la fête de saint François* ont été substitués

les autres, il leur sera permis de manger de tout ce qui leur sera présenté, excepté le vendredi ou tout autre jour de jeûne que l'on sait être généralement prescrit par l'Eglise.

CHAPITRE VI

Combien de fois par an ils doivent se confesser et de communier.

Chacun des Frères et des Sœurs ne manquera pas de confesser ses péchés et de recevoir dévotement le sacrement de l'Eucharistie trois fois l'an, savoir: aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte; mais, auparavant, ils se réconcilieront avec le prochain et restitueront le bien d'autrui.

CHAPITRE VII

Que les Frères ne portent point d'armes offensives.

Les Frères ne porteront point sur eux d'armes offensives, à moins que ce ne soit pour la défense de l'Eglise Romaine, ou de la foi chrétienne, ou de leur propre pays, ou bien encore avec la permission de leurs supérieurs.

---

par le pape Nicolas IV à ceux-ci : *jusqu'à la fête de saint Michel* que saint François avait mis dans la Règle.

CHAPITRE VIII

De la récitation des Heures canoniales.

Que tous récitent chaque jour les sept heures canoniales, à savoir: Matines, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies. Les Clercs, c'est-à-dire ceux qui savent le Psautier, diront pour Prime *Deus in nomine tuo*, *Beati Immaculati* jusqu'à *Legem pone*, et les autres Psaumes des Heures avec le *Gloria Patri*, selon le rit des Clercs. Lorsqu'ils ne se rendront pas à l'église, ils auront soin de dire pour Matines les Psaumes que récitent les Clercs, ou ceux que l'on dit dans l'église cathédrale; ou tout au moins, ils ne manqueront pas de réciter comme ceux qui ne savent pas lire, douze fois le *Pater* avec le *Gloria Patri* pour Matines, sept fois pour chacune des autres Heures avec le *Gloria Patri*.

Ils ajouteront aux heures de Prime et de Complies le petit Symbole (1) et le *Miserere mei Deus*, s'ils le savent; s'il leur arrivait de l'omettre, ils réciteraient trois fois le *Pater noster*.

Les malades pourront se dispenser, s'ils le veulent, de réciter les Heures canoniales.

Pendant le Carême de la Saint-Martin et pendant le grand Carême, ils auront soin d'assister

1. Le Symbole des Apôtres.

aux Matines qui se récitent dans leurs paroisses, à moins qu'ils n'en soient dispensés pour une cause légitime.

CHAPITRE IX

Que tous ceux qui en ont le droit fassent leur testament.

Tous ceux à qui la loi le permet doivent faire leur testament, ordonnant et disposant de leurs biens dans les trois mois qui suivent immédiatement leur entrée dans l'Ordre, afin que nul d'entre eux ne soit exposé à mourir intestat.

CHAPITRE X

De la paix à rétablir entre les Frères et les étrangers.

S'il arrive quelque division entre les Frères ou les Sœurs, ou même avec d'autres personnes étrangères à l'Ordre, on rétablira la paix, comme les ministres jugeront à propos de le faire, en ayant même recours pour cela, si c'est possible, aux conseils de l'Evêque diocésain.

CHAPITRE XI

Quelle doit être leur conduite, lorsqu'on blesse leurs droits et leurs privilèges.

Si les Frères ou les Sœurs sont attaqués dans

leurs droits ou leurs privilèges par les autorités civiles ou ecclésiastiques des lieux qu'ils habitent, les Ministres du lieu auront soin de recourir à l'Evêque et aux autres Ordinaires, afin d'agir en ces circonstances d'après leurs conseils et leurs instructions.

CHAPITRE XII

Qu'ils s'abstiennent autant que possible des serments solennels.

Que les Frères et les Sœurs s'abstiennent de tout serment solennel, à moins de quelque grave nécessité, dans les cas permis par le Saint Siège, c'est-à-dire pour rétablir la paix, pour justifier leur foi, pour confondre la calomnie, confirmer un témoignage, et pour sceller un contrat de vente, d'achat ou de donation, lorsqu'on le croira nécessaire.

Dans les conversations ordinaires, ils éviteront les serments avec le plus grand soin, et si parfois quelqu'un d'entre eux laissait échapper un jurement par inadvertance, ainsi que cela arrive à ceux qui parlent beaucoup, le soir du même jour, au moment où il doit faire son examen de conscience, il dira trois fois l'Oraison dominicale pour expier ces jurements irréfléchis.

Enfin, que chacun se souvienne d'exhorter sa propre famille à bien servir Dieu.

CHAPITRE XIII

De l'audition de la Messe et de la tenue des Assemblées.

Que tous les Frères et les Sœurs entendent la messe tous les jours, s'ils le peuvent commodément.

Ils se réuniront chaque mois dans l'église ou dans la chapelle désignée par les Ministres pour y assister au saint Sacrifice.

Chacun d'eux donnera un denier de la monnaie courante au Trésorier, qui recueillera cet argent et le distribuera, selon l'avis des Ministres, aux Frères et aux Sœurs qui se trouvent dans l'indigence, et surtout aux infirmes et à ceux qu'on sait n'avoir pas de quoi payer leurs funérailles; le reste sera donné aux autres pauvres selon leurs besoins.

On prendra aussi sur cet argent pour une offrande à l'église où l'on se réunit.

Ils feront en sorte, s'ils le peuvent commodément, de se procurer pour ces Assemblées un religieux capable d'annoncer la parole de Dieu, afin qu'il les exhorte avec zèle à la pénitence et à la pratique des œuvres de miséricorde, en les aidant de ses avis et de ses conseils.

Que chacun garde exactement le silence durant la célébration des Saints Mystères et la prédication. Que chacun soit attentif à la prière et à

l'office, à moins qu'il n'en soit détourné pour le bien commun de la Fraternité.

CHAPITRE XIV

Des Frères malades et défunts.

Si quelqu'un des Frères tombe malade, les Ministres, si le malade les fait prévenir de son état, seront obligés de le visiter eux-mêmes, ou de le faire visiter par un ou plusieurs Frères, au moins une fois la semaine. Ils l'exhorteront, selon qu'il leur paraîtra plus à propos, à recevoir le Sacrement de Pénitence, et, s'il est dans le besoin, ils l'assisteront des deniers communs.

Si ce malade vient à décéder, on en donnera avis aux Frères et aux Sœurs de la ville ou du lieu où il est mort, afin qu'ils assistent en personne à ses funérailles. Ils ne se retireront qu'après la célébration de la Messe et l'inhumation.

Nous voulons que tout cela soit également observé à l'égard des Sœurs malades ou décédées.

De plus, dans les huit jours qui suivront immédiatement le décès, les Frères qui sont prêtres diront chacun une messe pour l'âme du défunt; ceux des Frères et des Sœurs qui savent le Psautier diront chacun cinquante Psaumes, ceux qui ne le savent pas réciteront le même nombre

de *Pater noster*, et ajouteront le *Requiem æternam* à la fin de chaque *Pater*.

Après cela, dans le courant de l'année, ils feront célébrer trois messes pour le salut des Frères et des Sœurs, tant vivants que défunts. Ceux qui savent le Psautier le diront une fois l'an pour la même intention, et les autres ne manqueront pas de réciter *cent fois l'Oraison dominicale*, en y ajoutant chaque fois le *Requiem æternam*.

CHAPITRE XV

Des Ministres.

Quant aux ministères et aux offices indiqués dans le texte de cette Règle, chacun acceptera avec dévouement ceux qui lui seront imposés, et s'efforcera de les remplir avec fidélité. Tout office sera limité dans sa durée. Aucun des Ministres ne sera institué à vie, mais seulement pour un temps déterminé.

CHAPITRE XVI

De la visite et de la correction des coupables.

Les Ministres, les Frères et les Sœurs de chaque localité s'assembleront, pour la visite générale, dans un oratoire ou dans une église lorsqu'il n'y aura point de local spécialement affecté à cela; ils auront pour Visiteur un prêtre appar-

tenant à un Ordre religieux approuvé, lequel imposera une pénitence salutaire à ceux qui auront commis quelque faute notable. Aucun autre ne pourra exercer auprès d'eux cet office de Visiteur.

Mais comme cette forme de vie a été instituée par le B. François, nous leur conseillons de prendre pour Visiteurs des religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs, que les Custodes ou les Gardiens de cet Ordre leur assigneront, quand ils en seront requis. Nous ne voulons pas néanmoins que ces Congrégations soient visitées par un laïque (1).

Cette visite se fera une fois l'an, à moins que cette nécessité ne demande qu'on la fasse plus souvent. Les incorrigibles et les désobéissants seront avertis trois fois, et s'ils ne s'efforcent pas de se corriger, qu'ils soient, de l'avis du Discrétoire, définitivement retranchés de l'Ordre.

CHAPITRE XVII

De la fuite des procès entre eux et avec d'autres.

Que les Frères et les Sœurs évitent, en outre, selon leur pouvoir, les procès entre eux ; si on leur en suscite, qu'ils s'efforcent de les terminer à l'amiable, et s'ils ne peuvent y réussir,

1. Ce paragraphe a été ajouté par Nicolas IV.

qu'ils aient recours au juge qui a le droit d'en connaître.

CHAPITRE XVIII

Comment et par qui peuvent être accordées les dispenses de l'abstinence.

Les Ordinaires des lieux ou le Visiteur pourront dispenser les Frères et les Sœurs des abstinences, des jeûnes et des autres austérités de la Règle, pour une cause légitime, quand ils le jugeront opportun.

CHAPITRE XIX

Que les Ministres dénoncent au Visiteur les fautes publiques des Frères et des Sœurs.

Les Ministres doivent dénoncer au Visiteur les fautes publiques des Frères et des Sœurs qui méritent une pénitence. Et s'il s'en trouve quelqu'un qui soit incorrigible, les Ministres, après trois monitions, prendront l'avis du Discrétoire et le dénonceront au Visiteur, afin qu'il soit expulsé par lui de la Fraternité, et que son exclusion soit prononcée à l'assemblée suivante.

CHAPITRE XX

Comment, en cette Règle, personne n'est obligé sous peine de péché mortel.

Du reste, nous ne voulons pas que les Frè-

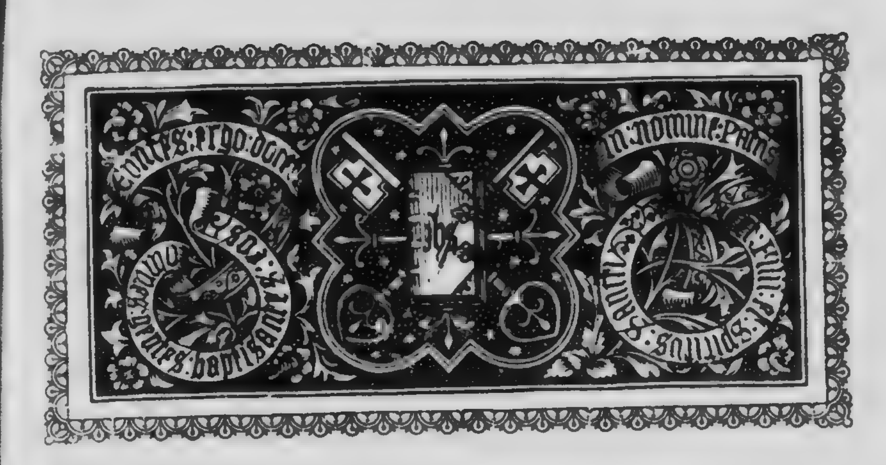
res et les Sœurs de cet Ordre soient obligés sous peine de péché mortel, à l'observance des choses contenues dans cette Règle, à moins qu'ils n'y soient tenus d'ailleurs en vertu des commandements de Dieu ou de l'Eglise; mais ils devront accepter avec une sincère humilité et accomplir efficacement la pénitence qui leur a été imposée, selon la gravité de leurs transgressions.

Conclusion de la Bulle de Nicolas IV.

Qu'il ne soit donc permis à qui que ce soit d'enfreindre la teneur de notre Statut et Ordonnance ou d'y contredire par une téméraire entreprise; et si quelqu'un osait le tenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation de Dieu et de ses bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul.

Donné à Riéti, le 16e jour des calendes de septembre, la seconde année de notre Pontificat. — (L'an de Notre-Seigneur 1289, et le 17 du mois d'août.)





LÉON XIII ET LE TIERS-ORDRE

Le grand tertiaire Léon XIII a recommandé le Tiers-Ordre dans une multitude d'allocutions et dans quatre encycliques adressées aux évêques et aux fidèles du monde entier.

1. *Encyclique* Auspicato, *17 septembre 1882*, où il montre dans le Tiers-Ordre le remède aux maux présents. « Nous exhortons vivement les chrétiens, dit le Pape, à ne pas refuser de se faire inscrire dans cette sainte milice de Jésus-Christ... »

2. *Encyclique-Constitution* Misericors, *30 mai 1883*, par laquelle Léon XIII recommande de nouveau le Tiers-Ordre, modifie et adoucit la Règle primitive pour mieux l'adapter aux besoins de la société actuelle et la rendre accessible à toutes les personnes de bonne volonté. « Le Tiers-Ordre, dit-il, a été institué et disposé pour la multitude. »

3. *Encyclique* Humanum genus, *20 avril 1884*, contre la franc-maçonnerie, où il dévoile cette secte perverse et lui oppose le Tiers-Ordre, véritable école de liberté, d'égalité et de fraternité chrétiennes.

4. *Encyclique* Quod Auctoritate, *22 décembre 1885*, annonçant un Jubilé extraordinaire. Le Pape rappelle la nécessité de la pénitence, et signale encore le Tiers-Ordre comme moyen « de mettre cette vertu sous la garde d'une institution stable ».

— « On ne peut rien nous faire de plus agréable que de propager le plus possible la sainte milice du Tiers-Ordre. » (Lettre du 28 octobre 1882.)

— « Travailler à répandre comme il faut le Tiers-Ordre, c'est accomplir l'œuvre de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » (Audience du 3 octobre 1882.)

— « *Une inspiration divine* nous poussa à proclamer saint François comme protecteur dans les calamités et les malheurs présents, et à montrer dans le Tiers-Ordre la régénération de la société chrétienne. » (Audience du 18 décembre 1884.)

— « Ah! le Tiers-Ordre Franciscain! Vous savez combien je désire son extension. J'y reviens toujours. *J'en parle dans toutes les occasions.* » (Audience du 12 mars 1886.)

— « Répétez partout que c'est par le Tiers-Ordre que je veux relever la France : propagez beaucoup cette institution. » (Audience de mai 1886.)

— « Travaillez activement à la diffusion du Tiers-Ordre : *c'est lui qui doit régénérer le monde.* » (Audience du 5 octobre 1891.)

— « Nous avons toujours reconnu dans cette institution un des secours les plus efficaces fournis par la Providence, afin que les chrétiens, tout en vivant au milieu du monde, puissent se préserver de ses corruptions. » (Discours du 12 avril 1893 aux cinq mille Tertiaires venus à Rome de divers pays pour le Jubilé épiscopal.)

S'adressant au Ministre Général des Frères-Mineurs, il lui écrivait, le 25 novembre 1898 : « Le Tiers-Ordre Franciscain peut rendre à la société les plus grands services. S'il a jadis ranimé les cœurs chrétiens, fortifié en divers lieux la piété et l'amour de la vertu ; si, souvent, à des époques troublées, il a puissamment contribué à faire régner le calme et la concorde, pourquoi ne ferait-il pas renaître en abondance des biens semblables ? Assurément il excitera bien plus qu'autrefois le zèle des chrétiens, s'il compte un plus grand nombre de chefs et d'auxiliaires actifs qui s'efforceront de répandre cette association et de mettre en lumière sa nature et les benifaits qu'on doit espérer d'elle, qui emploieraient à cette fin, la prédication, les

écrits, les réunions, en un mot tous les moyens qui leur paraîtront efficaces. »

La dernière page de l'*Encyclique Auspicato* dit combien vif était le désir du grand Pape de voir les fidèles entrer nombreux dans le Tiers-Ordre. Citons-la :

« Au milieu de tant et de si grands périls, vous comprenez sans doute, Vénérables Frères, qu'il y a lieu d'espérer beaucoup des institutions franciscaines, ramenées à leur état primitif. Si elles florissaient, la foi, la piété et l'honnêteté des mœurs chrétiennes fleuriraient aussi ; cet appétit désordonné des choses périssables serait réprimé ; et il n'en coûterait pas de dompter ses passions par la vertu, sacrifice que la plupart des hommes considèrent aujourd'hui comme le plus lourd et le plus insupportable des jougs. Les chrétiens, unis par les liens de la fraternité, s'aimeraient entre eux et ils auraient pour les pauvres et les indigents, qui sont l'image de Jésus-Christ, le respect convenable. En outre, ceux qui sont vraiment pénétrés de la religion chrétienne, savent de source certaine que c'est un devoir de conscience d'obéir aux autorités légitimes, et de ne léser qui que ce soit en aucune chose. Rien n'est plus efficace que cette disposition d'esprit pour extirper tout genre de vice à sa racine ; pour arrêter la violence, l'injustice, l'esprit de révolution et l'envie entre les diverses classes de la

société, toutes choses qui constituent les principes et les éléments du *socialisme*. Enfin la question des rapports du riche et du pauvre, question qui préoccupe tant les économistes, sera parfaitement réglée par cela même qu'il sera bien établi et avéré que la pauvreté ne manque pas de dignité; que le riche doit être miséricordieux et généreux, le pauvre content de son sort et de son travail; puisque ni l'un ni l'autre n'est né pour ces biens périssables, et que l'un doit aller au ciel par la patience, l'autre par la libéralité.

Telles sont les raisons pour lesquelles Nous avons eu depuis longtemps fort a cœur de voir chacun se proposer, autant qu'il le pourra, l'imitation de saint François d'Assise. Et parce que jadis Nous avons toujours porté un intérêt particulier au Tiers-Ordre des Franciscains, aujourd'hui que Nous avons été appelé par la souveraine bonté de Dieu au Souverain Pontificat, Nous saisissons l'occasion favorable, pour exhorter vivement les chrétiens à ne pas refuser de se faire inscrire dans cette sainte milice de Jésus-Christ. On compte de tous côtés un grand nombre de personnes de l'un et l'autre sexe qui marchent généreusement sur les traces du Père Séraphique. Nous louons et Nous approuvons vivement leur zèle, mais Nous désirons que leur nombre augmente et se multiplie, grâce surtout à vos efforts, Vénérables Frères.

Le point principal de Notre recommandation, c'est que ceux qui auront revêtu les insignes de la *Pénitence*, aient les yeux fixés sur leur très saint Instituteur et s'attachent à l'imiter; sans quoi tout ce qu'on attend de bon des associés se réduirait à rien. Appliquez-vous donc à faire connaître et estimer le *Tiers-Ordre*, comme il mérite réellement; veillez à ce que ceux qui ont la charge des âmes enseignent soigneusement ce qu'il est, combien il est accessible à chacun, de quels privilèges il jouit pour le salut des âmes, et combien d'avantages il promet à la famille et à la société. Ce zèle est d'autant plus opportun, que les Religieux Franciscains du premier Ordre souffrent en ce moment davantage de l'indigne persécution qui les a frappés.

Plaise à Dieu que, par la protection de leur Père, ils sortent bientôt de la tempête plus vigoureux et plus florissants! Plaise à Dieu que les populations chrétiennes s'empressent d'embrasser la Règle du Tiers-Ordre, avec autant d'ardeur et en aussi grand nombre qu'elles affluaient autrefois à l'envi auprès de François lui-même! Nous le demandons surtout avec plus de raisons aux Italiens, que le lien d'une même patrie et l'abondance particulière des bienfaits reçus obligent à plus de dévotion pour saint François et à plus de reconnaissance. Ainsi, après sept siècles, l'Italie et le monde chrétien tout entier se verraient ramenés du désor-

dre à la paix et de la perdition au salut, par le bienfait du Pauvre d'Assise. Demandons cette grâce, dans une prière unanime, en ces jours surtout, à saint François lui-même; demandons la même grâce à la Vierge Marie, Mère de Dieu, qui a toujours récompensé la piété et la foi de son serviteur par la protection d'en haut et par les dons particuliers. »

Afin de voir les foules répondre à son appel, Léon XIII diminua les rigueurs, les obligations de la Règle du Tiers-Ordre pour la rendre accessible à tous. Dans la Constitution *Misericors Dei Filius*, il donne une nouvelle Règle qui, sans détruire l'ancienne toujours recommandée aux âmes de bonne volonté, offre à tous les fidèles de pouvoir devenir de *véritables tertiaires* en l'observant.

Pie X et le Tiers-Ordre.

Après avoir entendu la voix de Léon XIII, écoutons maintenant celle du Pape Pie X, au zèle ardent comme le feu.

Cette voix il l'a fait entendre dans une circonstance solennelle: A l'occasion du VIIe centenaire du Premier Ordre franciscain, il écrivait, résumant l'œuvre de S. François:

« Enfin parut un Troisième Ordre merveilleusement adapté à la restauration des saintes mœurs dans le monde chrétien, puisque ,ce-

vant les deux sexes, il n'exclut aucun état de vie, aucune condition: heureusement offert à tous ceux qui ne pourraient, n'y étant pas appelés de Dieu, suivre François dans ses cloîtres, et qui voudraient cependant à sa suite, par la pratique de leurs devoirs d'état, marcher vers le ciel. Et en effet, aussitôt que cet institut se fut répandu dans l'Italie et les régions voisines, renaquit aussi le culte public et privé des vertus chrétiennes; et par la suite où qu'il ait fleuri, il a porté les mêmes fruits. *Si bien que si François n'eût pas fait autre chose dans l'Eglise, pour celle-là seule il aurait le droit d'être compté parmi les hommes qui ont le mieux mérité d'Elle.*

Aussi nous souhaitons de Dieu et nous lui demandons qu'il daigne rendre fructueuses pour toute la race du Patriarche d'Assise les prochaines fêtes séculaires, et nous avons confiance que nos désirs et nos vœux, par l'intercession de saint François, seront exaucés; mais surtout nous lui *demandons que ces solennités aient pour résultat d'accroître le nombre des Tertiaires;* car, quoi de plus désirable, aux temps où nous sommes, alors que dans la vie familiale dans les rapports des citoyens et dans l'administration des choses publiques, l'oubli et le mépris des institutions chrétiennes vont croissant, quoi de plus désirable, disons-nous, que croisse en proportion cet Ordre qui dans toutes les classes de

la société infusera l'esprit chrétien de sagesse et de discipline?

C'est donc à bon droit que notre Prédécesseur, Léon XIII, d'heureuse mémoire, *a apporté tant de soin et de diligence à la restauration du Tiers-Ordre Franciscain dont il a même sagement tempéré les lois.* Et nous, saisissant cette excellente occasion, nous *reprenons avec plus d'insistance* ce projet de notre Prédécesseur: Tous, tant que vous êtes qui avez à cœur la gloire de François et le salut des âmes, nous *vous exhortons avec instance* d'avoir beaucoup de zèle pour que le grand nombre s'enrôle dans le Tiers-Ordre, et pour que ceux qui y sont se montrent vrais disciples d'un tel maître. »

Non seulement Pie X ne pense pas autrement que son Prédécesseur, mais *il veut reprendre avec plus d'insistance* son mot d'ordre fameux: FAITES DES TERTIAIRES.

Dans cette même occasion, Pie X établit en faveur des Tertiaires, comme gage de ses dispositions à leur égard, une pleine communication de privilèges et indulgences avec les membres des Premier et Second Ordres franciscains. Ce rescrit était accompagné d'une LETTRE SUR LE TIERS-ORDRE, qui contenait entre autres ces graves paroles:

« Faites bien comprendre que rien ne nous sera plus doux ni plus agréable que de les savoir exacts observateurs des règles de leur

Ordre: *car par là ils apporteront un précieux appui à cette restauration de toutes choses dans le Christ, qui est, depuis les débuts de notre Pontificat, notre constante préoccupation.* »

Et plus loin: « Qu'ils s'appliquent à remplir leurs devoirs avec le zèle que réclament les circonstances; et qu'ainsi un pas soit fait vers l'heureuse transformation tant désirée de toutes choses. C'est pour cela, *c'est parce qu'il en espérait ce fruit de bien commun, que notre illustre Prédécesseur a restauré le Tiers-Ordre franciscain.* Et nous, *héritier de cette espérance,* nous sommes convaincu que ce qu'il a établi mérite d'être développé par tous les moyens. »

Nous pourrions encore citer bien des actes et des paroles du glorieux et diligent Pontife, et notamment son récent discours aux Tertiaires du Latium, qui lui furent présentés par le Cardinal Vivès en juin 1912.

Mais nous conclurons par cette parole maintenant bien connue de Mgr Delamaire:

« Je connais la pensée intime de Pie X, comme j'ai connu celle de Léon XIII; pour l'un comme pour l'autre, dans le T.-O. est le germe du relèvement, de la rénovation, de la résurrection de l'ordre social. »



RÈGLE ACTUELLE DU TIERS-ORDRE

Constitution sur la Règle du Tiers-Ordre séculier de saint François

Donnée par Notre Saint-Père Léon XIII,

Pape par la Divine Providence.

Le miséricordieux Fils de Dieu, qui, imposant aux hommes un joug suave et un fardeau léger, pourvoit à la vie et au salut de tous, a laissé l'Eglise fondée par lui héritière, non seulement de son pouvoir, mais aussi de sa miséricorde, afin que les bienfaits acquis par lui soient perpétués dans tous les siècles avec la même charité. C'est pourquoi, de même que dans les actes et dans les préceptes de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et dans toute sa vie mortelle, ont brillé cette douce sagesse et cette grandeur d'invincible bonté de même aussi dans toutes les institutions de la république

chrétienne on remarque une admirable indulgence et douceur, de sorte qu'en cela même l'Eglise paraît reproduire exactement la ressemblance de Dieu qui *est charité* (1 Joan. IV, 16).

Le caractère de cette bonté maternelle est d'accommoder sagement, autant que possible, les lois aux temps, aux mœurs, et de garder toujours une souveraine équité dans les préceptes et dans les obligations. Cette charité constante, unie à la sagesse, permet à l'Eglise d'allier l'immutabilité absolue et éternelle de la doctrine avec des changements prudents dans la discipline.

Réglant Notre esprit et Notre âme sur ces principes dans l'exercice du Pontificat, Nous regardons comme de Notre devoir de porter un jugement droit sur la nature des temps, de peser toutes les circonstances afin que personne ne soit détourné par les difficultés de la pratique des vertus utiles. Il Nous a plu, aujourd'hui, de soumettre à cette loi l'association des Franciscains du Tiers-Ordre séculier, et de décider avec soin s'il fallait en adoucir les prescriptions à cause de la différence des temps.

Nous avons chaleureusement recommandé cet Institut du Patriarche François dans la Lettre Encyclique *Auspicato*, donnée le 17 septembre de l'année dernière. Nous l'avons écrite dans le désir et l'unique intention d'appeler à propos,

par Notre invitation, le plus d'âmes possible à l'acquisition de la sainteté chrétienne. En effet, la source principale des maux qui nous accablent et des périls qui nous menacent, est la négligence des vertus chrétiennes ; les hommes ne sauraient porter remède aux uns et détourner les autres, qu'à la condition de hâter le retour des individus et de la société vers Jésus-Christ, *qui peut toujours sauver ceux qui ont recours à Dieu par lui* (Hebr., XII, 25).

Toutes les règles franciscaines visent précisément à l'observance des préceptes de Jésus-Christ, car leur saint Instituteur s'est uniquement proposé de faire de ce genre de vie une école où l'on s'exercerait avec soin à la pratique des grandes vertus chrétiennes. Assurément les deux premiers Ordres Franciscains, voués à la pratique des grandes vertus, poursuivent un but plus parfait et plus divin ; mais ces deux Ordres sont accessibles au petit nombre de ceux à qui la grâce de Dieu a permis de tendre à la sainteté des prescriptions évangéliques avec une spéciale ardeur. Le Tiers-Ordre, au contraire, a été institué et disposé pour la multitude. Les monuments du passé et l'expérience du présent témoignent de sa puissance pour rendre les mœurs pures, intègres et religieuses.

Nous devons rendre grâce à Dieu, auteur et soutien des bons conseils, de ce que les oreilles

du peuple chrétien ne se sont pas fermées à nos exhortations. Bien plus, de nombreux pays, on nous informe du progrès de la piété envers François d'Assise et de l'accroissement du nombre de ceux qui demandent à entrer dans le Tiers-Ordre. C'est donc pour exciter encore ce mouvement que Nous avons décidé de diriger Notre pensée vers les motifs qui pourraient empêcher ou retarder ce salutaire élan des âmes. Tout d'abord, Nous avons considéré que la Règle du Tiers-Ordre, approuvée et confirmée par notre prédécesseur Nicolas IV dans sa Constitution apostolique *Supra Montem* du 18 août 1289, ne répond pas tout à fait aux mœurs et aux temps présents. Aussi, comme on ne peut en accomplir les prescriptions sans peine et sans difficulté, a-t-il fallu jusqu'ici, sur la demande des Tertiaires, dispenser de la plupart des règles les plus importantes: ce qui, on le comprend sans peine, ne peut se faire qu'au détriment de la discipline commune.

Il y avait encore, relativement à cette société, une autre question qui réclamait notre sollicitude. Nos prédécesseurs, les Pontifes Romains, dans la souveraine bienveillance avec laquelle ils avaient accueilli le Tiers-Ordre dès son origine, ont accordé à ses membres de grandes et nombreuses Indulgences pour l'expiation de leurs péchés. Dans le cours des années, le caractère et le motif de ces Indul-

gences donnèrent lieu à des questions perplexes, et l'on discutait souvent si, dans tel cas, l'indult pontifical était certain, et dans quel temps et dans quelle mesure il était permis d'en user. Ce n'est pas certes, que la prévoyance du Siège apostolique ait laissé à désirer dans ces circonstances, et le pape Benoît XIV, notamment, dans sa Constitution *Ad Romanum Pontificem* du 15 mars 1751, mit fin aux doutes antérieurs; mais, depuis, d'autres sont survenus en grand nombre.

Aussi la pensée de ces inconvénients Nous a conduit à désigner, dans la Congrégation des Indulgences et saintes Reliques, quelques Eminentissimes Cardinaux pour vérifier avec soin l'ancienne législation des Tertiaires, pour examiner aussi les Indulgences et privilèges et Nous en faire un rapport motivé; et pour Nous signaler ensuite après un mûr examen les points à conserver et à modifier, eu égard à la différence des temps. Après avoir exécuté Nos Ordres, ces Cardinaux Nous proposèrent de faire fléchir les lois anciennes, de les adapter aux habitudes de la vie actuelle, en modifiant quelques chapitres. Au sujet des Indulgences, afin qu'il n'y ait plus de doute possible, et pour éviter le danger de rien faire d'irrégulier, ils ont pensé qu'à l'exemple de Benoît XIV, Nous ferions sagement et utilement de rapporter et d'abroger toutes les Indulgences jus-

qu'ici accordées, et d'en décréter d'autres par une concession nouvelle pour les membres de cette société.

Donc, pour le bien et l'avantage de l'avenir, pour l'accroissement de la gloire de Dieu, l'encouragement de la piété et du zèle pour toutes les vertus, par les présentes Lettres, en vertu de Notre Autorité apostolique, Nous renouvelons et sanctionnons, comme il a été dit plus haut, la Règle du Tiers-Ordre franciscain séculier. Qu'on ne croie pas cependant que rien soit enlevé à sa nature intime que Nous voulons garder dans son intégrité et sans altération. Nous voulons, en outre, et ordonnons que tous les Tertiaires jouissent des Indulgences et privilèges qui sont énumérés dans le catalogue ci-dessous, en supprimant toutes les Indulgences et privilèges que le Siège apostolique, en tout temps, sous quelque nom et quelque forme que ce soit, avait accordés jusqu'ici à cette société.

Règle du Tiers-Ordre Séculier de Saint François.

CHAPITRE I

De l'admission, du noviciat et de la profession.

1. Personne ne doit être admis avant l'âge de 14 ans accomplis; les conditions requises sont

les bonnes mœurs, un caractère ami de la concorde, la fidélité à la Foi catholique et la soumission envers l'Eglise romaine et le Siège apostolique.

2. Les femmes mariées ne peuvent être admises à l'insu ni sans le consentement de leur mari, excepté le cas où leur confesseur en jugerait autrement.

3. Les membres du Tiers-Ordre porteront, suivant l'usage, le petit *scapulaire* ainsi que le cordon: sinon ils seront privés des privilèges et des droits acordés.

4. Ceux ou celles qui entreront dans le Tiers-Ordre feront une année de noviciat; puis, admis à la profession, suivant l'usage, ils promettront d'observer les commandements de Dieu et d'obéir à l'Eglise, et d'accomplir la satisfaction requise, s'ils manquent à quelque point de leur profession.

CHAPITRE II

De la manière de vivre.

1. Les membres du Tiers-Ordre s'abstiendront dans leur habillement de tout ce qui ressent le luxe et l'élégance mondaine, et observeront, chacun suivant sa condition, les règles de la modestie.

2. Ils devront fuir avec la plus grande vigilance les bals et les spectacles dangereux, et les repas licencieux.

3. Ils observeront la frugalité dans le boire et le manger; avant et après le repas ils invoqueront Dieu avec piété et reconnaissance.

4. Ils jeûneront la veille de l'Immaculée Conception et du Patriarche saint François, et ils auront en outre un grand mérite si, d'après l'ancienne discipline des Tertiaires, ils jeûnent le vendredi et font maigre le mercredi.

5. Ils confesseront leurs péchés chaque mois et ils s'approcheront aussi chaque mois de la Sainte Table.

6. Les Tertiaires clercs, qui récitent l'office divin tous les jours, ne sont pas obligés de réciter un autre office. Les laïques qui ne disent ni l'office canonial, ni le petit office de la sainte Vierge, devront dire chaque jour douze *Pater, Ave, Gloria*, à moins qu'ils n'en soient empêchés par l'infirmité.

7. Ceux que la loi autorise à faire un testament doivent le faire à temps.

8. Dans leur famille, les Tertiaires s'appliqueront à donner le bon exemple, à se livrer aux exercices de piété et aux bonnes œuvres. Ils ne laisseront pas entrer dans leur maison les livres et les journaux qui peuvent porter quelque atteinte à la vertu, et ils en interdiront la lecture à leurs subordonnés.

9. Ils auront soin de maintenir entre eux et avec les autres la charité et la bienveillance. Ils

s'appliqueront, selon leur pouvoir, à apaiser partout les discordes.

10. Ils ne prêteront jamais serment, sinon par nécessité. Ils éviteront les paroles déshonnêtes, les plaisanteries bouffonnes. Qu'ils s'examinent le soir pour voir s'ils ont commis quelque faute de ce genre ; s'ils se trouvent coupables, qu'ils se corrigent par le repentir.

11. Ceux qui le pourront commodément assisteront chaque jour à la messe. Ils se rendront aux assemblées mensuelles que le Supérieur leur aura indiquées.

12. Ils mettront en commun, chacun suivant ses ressources, une somme d'argent, pour venir en aide aux plus pauvres des Frères, surtout en cas de maladie ou pour le service et la dignité du culte.

13. Les Ministres iront visiter le Frère malade ou ils enverront près de lui quelqu'un pour accomplir ce devoir de charité. En cas de maladie grave, ils donneront les conseils et les avertissements nécessaires, afin que le malade reçoive à temps les derniers sacrements.

14. Les Tertiaires de la localité et les étrangers présents assisteront aux obsèques des Frères défunts et réciteront pour le soulagement de son âme le tiers du Rosaire institué par le Patriarche saint Dominique. Les prêtres, pendant la messe, et les laïques aussi, pendant la sainte

Communion qu'ils feront, s'ils le peuvent, prieront pour le repos éternel du défunt.

CHAPITRE III

Des offices, de la visite et de la Règle elle-même.

1. Les offices ou emplois seront conférés dans l'assemblée des Tertiaires. Ces offices dureront trois ans. On ne doit pas les refuser sans juste motif, et il ne faut point les exercer avec négligence.

2. Le *Visiteur* s'informera soigneusement si la Règle est bien observée. Il doit donc visiter d'office les Congrégations chaque année et plus souvent s'il est besoin; il convoquera en assemblée générale les Ministres et tous les Frères. Si le Visiteur rappelle un Tertiaire à son devoir par voie de monition ou d'injonction, ou bien s'il lui inflige une peine salutaire, le coupable devra se soumettre avec docilité et ne pas refuser la pénitence.

3. Les Visiteurs seront choisis dans le premier Ordre de saint François, ou dans le Tiers-Ordre régulier et désignés par les Custodes ou *Gardiens* qui en seront priés. L'office de Visiteur est interdit aux laïques.

4. Les Tertiaires insubordonnés et scandaleux recevront trois avertissements et, s'ils ne se soumettent pas, ils seront exclus de l'Ordre.

5. Qu'on sache bien que les infractions à cette Règle ne sont pas des péchés, pourvu qu'elles ne soient point d'ailleurs des transgressions contre les commandements de Dieu et de l'Eglise.

6. Si une cause grave et légitime empêche un Tertiaire d'observer quelques prescriptions de cette Règle, la dispense ou la commutation prudente de ces préceptes pourra lui être accordée. — Les supérieurs ordinaires des Franciscains du premier et du troisième Ordre et les Visiteurs ci-dessus mentionnés auront plein pouvoir d'accorder ces dispenses.

(Ici est placé dans la CONSTITUTION *le sommaire des indulgences et des privilèges du Tiers-Ordre. Et comme depuis lors sont intervenues d'autres concessions, nous avons indiqué pour la commodité des Tertiaires toutes ces indulgences dans le calendrier perpétuel, page 256.)*

Et nous voulons que toutes et chacune de ces choses, telles qu'elles sont ci-dessus décrétées, restent à perpétuité établies, confirmées et ratifiées, nonobstant toutes constitutions, lettres apostoliques, statuts, coutumes, privilèges et autres règles tant de Nous que de la chancellerie apostolique et toutes autres choses contraires. Qu'il ne soit donc permis à personne de violer en aucune façon ou en aucune partie Nos lettres apostoliques. Mais si quelqu'un osait les attaquer en quelque manière, qu'il sache qu'il

encourra l'indignation de Dieu Tout Puissant et de ses bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation du Seigneur, mil huit cent quatre-vingt trois, le troisième jour des calendes de juin ([1]), la sixième année de Notre pontificat.

C. Card. SACCONI, prodataire,
Th. Card. MERTEL.

Visa de la curie : I. Vicomte D'AQUILA.
Lieu du ✠ sceau.

Enregistré à la secrétairerie des Brefs.

I. GUGNONI.

1. Le 30 mai.





EXPLICATION DE LA RÈGLE

Nous avons pensé que les Tertiaires préféreraient avoir l'explication de leur Règle sous forme de catéchisme et nous la donnons par demandes et réponses aussi brèves que possible.

INTRODUCTION.

Notions générales sur les Ordres de saint François.

D. *Qu'est-ce que l'Ordre de la Pénitence?*

R. L'Ordre de la Pénitence est une forme de vie établie par saint François, pour donner aux personnes qui vivent dans le monde les moyens de faire plus sûrement leur salut, et de tendre à la perfection, par la religieuse observance des préceptes et de l'esprit de l'Evangile.

D. *Quand et par qui a été fondé cet Ordre ?*

R. Cet Ordre a été fondé par saint François d'Assise, en 1221.

D. *Qui lui a donné le nom d'Ordre de la Pénitence ?*

R. C'est le nom que lui donna saint François, et qui lui a été conservé par les Souverains Pontifes.

D. *Quand et par qui a été promulguée la Règle de cet Ordre ?*

R. La Règle de cet Ordre, composée par saint François sous l'inspiration de Dieu, reçut aussitôt l'approbation du Pape Grégoire IX et de ses successeurs ; mais ce n'est qu'en 1289 que le Pape Nicolas IV donna une bulle pour approuver solennellement cette Règle. Le 30 mai 1883, Léon XIII, afin de la mettre plus à la portée de tous les fidèles qu'il invitait à s'enrôler dans le Tiers-Ordre, la modifia, sans cependant rien changer ni à sa nature ni à son esprit.

D. *Cette forme de vie constitue-t-elle un Ordre véritable ?*

R. D'après le Pape Benoît XIII, c'est un Ordre véritable et proprement dit parce qu'il a ce qui est l'essentiel d'un Ordre, c'est-à-dire une Règle approuvée par l'Eglise, un

temps de noviciat, une profession, un habit, etc. Léon XIII, dans une audience accordée aux Généraux des Franciscains, des Conventuels et des Capucins, le 7 juillet 1883, disait: « Le Tiers-Ordre n'est pas une simple Congrégation, c'est un *Ordre véritable.* » On ne peut cependant l'appeler un Ordre *religieux* proprement dit, parce qu'il n'a pas les trois vœux essentiels d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, et qu'il n'a pas non plus la vie commune; mais on peut l'appeler à juste titre la vie religieuse dans le monde.

D. *Pourquoi appelle-t-on cet institut* TIERS-ORDRE *ou troisième Ordre ?*

R. Parce que c'est le troisième fondé par saint François.

D. *Saint François avait donc fondé deux autres Ordres ?*

R. Oui, saint François avait déjà fondé l'Ordre des Frères-Mineurs en 1209 et celui des Clarisses, qui est le second, en 1212.

D. *L'Ordre des Frères Mineurs n'a-t-il pas subi des divisions, au cours des siècles ?*

R. Oui, et de nos jours, outre les Frères-Mineurs connus sous le nom générique de Franciscains, il y a les Frères-Mineurs

Conventuels et les Frères-Mineurs Capucins.

D. *Quelle a été l'origine des Conventuels ?*

R. Du vivant même de saint François, la pauvreté, telle que l'entendait le saint Fondateur, rencontra de l'opposition chez un certain nombre de ses disciples. Cette opposition créa peu à peu dans l'Ordre deux courants: l'un, des observants qui n'usaient point de dispenses quant à la pauvreté: l'autre, des mitigés, qui observant tout le reste de la Règle, ne pratiquaient cependant que la Pauvreté religieuse ordinaire, par dispense des Souverains Pontifes. Les partisans de ces deux tendances vécurent sous l'autorité du même Ministre Général, ne faisant qu'un seul Ordre, jusqu'en 1517. A cette date, après avoir vainement essayé de ramener les deux groupes à une observance unique, le Pape Léon X sépara les mitigés qui s'appelèrent les Frères Mineurs Conventuels. Plus tard ils obtinrent eux-mêmes un Ministre Général indépendant, et formèrent dans l'Ordre une branche autonome.

D. *Quelle a été l'origine des Capucins ?*

R. En 1528, alors que florissait l'Observance, un religieux, le P. Mathieu Ba-

schi, quitta les Frères Mineurs pour se retirer dans la solitude, dans le but d'imiter surtout la vie érémitique de saint François. Des disciples se joignirent à lui. Le P. Mathieu revint mourir chez les Frères Mineurs, en odeur de sainteté. Son œuvre resta, elle obtint l'approbation du Saint Siège et fut soumise à l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels. En 1619, elle fut constituée en Ordre distinct avec un Général indépendant par le Pape Paul V. — Les membres de cet Ordre s'appelèrent tout d'abord: Les Ermites de saint François. Ils ne sont plus connus depuis longtemps que sous le nom de Capucins, venu de la forme spéciale de leur grand capuce, qui leur a été imposé, avec l'obligaiton de porter la barbe, par la bulle du Pape approuvant leur Ordre.

Avec le temps, ils ont quitté le genre de vie érémitique qui était leur raison d'être, pour revenir à la pratique de la Règle, telle que l'observent les Franciscains. Ils forment eux aussi dans l'Ordre une branche autonome; ils ont rendu et rendent encore de grands services à l'Eglise et à la société.

D. *N'y a-t-il pas eu d'autres dénominations admises dans l'Ordre aux temps passés !*

R. Oui, il y a eu en particulier les Récollets, premiers missionnaires du Canada, les Réformés et les Alcantarins, dont les Constitutions ajoutaient encore aux rigueurs de la Règle, mais ces groupements relevant tous du même Ministre Général n'ont pas brisé l'unité substantielle de l'Ordre. Comme ces dénominations variées étaient cependant pour l'Ordre des Frères-Mineurs une cause d'affaiblissement, et pour le gouvernement une source de difficultés, Léon XIII les a supprimées par la Bulle *Felicitate quadam* et a rétabli l'unité parfaite de l'Ordre des Frères-Mineurs, telle que l'avait voulue saint François.

D. *Peut-on dire que les trois Ordres : des Franciscains, des Conventuels et des Capucins sont également institués par saint François et qu'ils forment ensemble le premier Ordre ?*

R. Au sens canonique, tel que l'a défini la constitution *Septimo jam pleno* du 4 octobre 1909, oui. Toutefois, le Saint-Siège a donné au Général des Franciscains l'usage de l'antique sceau de l'Ordre, et à la famille dont il est le chef la préséance sur les deux autres.

D. *L'Ordre de la Pénitence (Tiers-Ordre) est-il lui aussi divisé en plusieurs classes?*

R. Oui, l'Ordre de la Pénitence, bien qu'unique en lui-même, se divise en plusieurs classes, savoir: 1° Les Tertiaires réguliers vivant en communauté, sous la Règle du Tiers-Ordre modifiée par Léon X et faisant les trois vœux de religion: à cette classe se rattachent les *nombreux Instituts* de Sœurs Franciscaines connues dans le monde entier; 2° Les Tertiaires qui vivent dans les Communautés du premier et du second Ordre; 3° Enfin les Tertiaires séculiers vivant au milieu du monde.

D. *Les Tertiaires relevant des diverses familles du premier Ordre forment-ils plusieurs Tiers-Ordres?*

R. Non, il n'y a qu'un seul et même Tiers-Ordre; mais les Tertiaires appartiennent à la famille qui les a reçus, comme ceux qui ont été admis par les Tertiaires réguliers appartiennent à ces derniers. Chaque famille est indépendante dans la direction de ses membres. Léon XIII l'a formellement déclaré.

D. *Les trois Ordres de saint François ont-ils produit un grand nombre de Saints?*

R. Le premier Ordre compte plus de 150

Saints ou Bienheureux dont on célèbre la fête, près de sept mille martyrs ou confesseurs ayant le titre de bienheureux dans l'Ordre, deux cents dont le corps se conserve en tout ou en partie sans corruption. Le deuxième Ordre a 23 Saintes ou Bienheureuses honorées d'un culte public. Le troisième Ordre se glorifie d'avoir 95 Saints ou Bienheureux dont on célèbre la fête, 45 martyrs et plus de deux cents confesseurs, vierges ou veuves, en légitime possession du titre de Bienheureux, sans parler des nombreux saints fondateurs d'Ordres religieux.

CHAPITRE PREMIER

De l'admission du Noviciat et de la Profession.

§I. — DES QUALITÉS DE CEUX QUI VEULENT ENTRER DANS L'ORDRE.

Il est interdit d'admettre au Tiers-Ordre une personne qui n'aurait pas quatorze ans accomplis, qui ne serait pas de bonne vie et mœurs, amie de la concorde et ne se ferait pas remarquer par l'exacte pratique de la Foi catholique et une soumission éprouvée envers l'Église Romaine et le Siège apostolique.

D. *Sur quels points doit-on examiner un sujet avant de l'admettre?*

R. Avant d'admettre quelqu'un dans le Tiers-Ordre, on doit examiner: 1° S'il a une foi pure, la connaissance des vertus de la religion et une piété intelligente et éclairée; 2° S'il est bien soumis à l'Eglise romaine; 3° S'il a une vie régulière, une réputation intacte et des habitudes religieuses.

D. *Pour admettre quelqu'un dans une fraternité, sont-ce là les seules conditions exigées?*

R. Non, car une personne médisante, celle qui a un esprit bizarre, un jugement étroit, une humeur fâcheuse, un caractère altier, trop susceptible et brouillon, ou encore les personnes qui ont des dettes criardes ou des inimitiés, en un mot toutes les personnes dont la présence pourrait jeter le moindre discrédit sur le Tiers-Ordre ne peuvent et ne doivent être admises dans une Fraternité.

D. *Mais ne peut-on pas recevoir dans le Tiers-Ordre* isolé *et même dans une Fraternité une personne qui aurait autrefois donné du scandale?*

R. Oui, ces personnes peuvent être admises si leur conversion a été éclatante ou bien éprouvée.

D. *Doit-on considérer, dans ceux qui se présentent, leur état et leur position dans le monde ?*

R. Notre séraphique Père saint François, qui voulait des âmes avant tout, n'exclut personne de son troisième Ordre pourvu qu'on ait une profession honnête. Les Statuts d'Innocent IX *exigent* pourtant que le postulant puisse vivre convenablement de son emploi, de son travail, ou de son métier.

D. *La condition de mendiant est-elle un obstacle insurmontable à l'admission dans le Tiers-Ordre ?*

R. Recevoir dans une Fraternité une personne qui ne peut suffire à sa subsistance par un travail honnête ou une personne sans domicile fixe, serait de nature à jeter le discrédit sur la Fraternité et à favoriser la paresse, en faisant escompter les aumônes du Tiers-Ordre, qui n'est pas une société de secours mutuels. Si cependant un mendiant se faisait remarquer par une grande vertu, il pourrait être reçu comme Tertiaire isolé. Il en est de même des personnes de vertu dont la famille n'aurait pas toute l'honorabilité voulue.

D. *Doit-on examiner tous ceux qui se présentent ?*

R. On peut dispenser de l'examen un sujet bien connu par sa foi et sa bonne conduite.

D. *Pourquoi la Règle exige-t-elle au moins l'âge de quatorze ans pour la réception dans le Tiers-Ordre ?*

R. C'est afin de s'assurer des garanties de persévérance qu'un âge plus tendre pourrait donner moins sûrement. En cela, le Tiers-Ordre suit de près la Règle des Instituts religieux qui n'admettent pas de novices avant l'âge de quinze ans.

§ II. — DES FEMMES MARIÉES.

Les femmes mariées ne peuvent être reçues à l'insu du mari et sans son consentement, excepté le cas où leur confesseur jugerait à propos d'agir autrement.

D. *Pourquoi la Règle exige-t-elle le consentement des maris pour l'admission des femmes mariées ?*

R. C'est afin de maintenir la loi naturelle et la loi divine dans toute leur rigueur, en rappelant aux femmes qu'elles doivent obéir à leurs maris. C'est aussi afin d'assurer aux femmes la plus grande tranquillité dans l'observance de leur Règle, puisque leurs maris, en leur accordant leur plein consentement, se désistent

en quelque sorte de leur autorité et de leur droit à l'obéissance de la part de leurs femmes en tout ce qui serait contraire à cette Règle.

D. *Les femmes mariées ne peuvent donc faire aucun acte extérieur de religion qu'avec le consentement de leurs maris ?*

R. Une femme mariée n'a pas besoin du consentement de son mari pour accomplir les commandements de Dieu et de l'Eglise; bien plus, elle ne peut ni ne doit obéir à son mari, dans les choses contraires à la loi de Dieu. Mais, généralement parlant, toute femme mariée doit suivre la volonté de son mari dans les pratiques de piété qui ne sont pas indispensables au salut; elle doit préférer la paix du ménage à ces œuvres de surérogation. Cependant si un mari refusait sans raison ou par mépris de la religion, son épouse bénéficierait de la concession faite par la Règle en se passant de son consentement, sur l'avis de son confesseur, parce que les obligations imposées par le Tiers-Ordre ne sont que l'accomplissement plus parfait des commandements de Dieu et de l'Eglise.

§ III. — DE LA FORME ET DE LA QUALITÉ DU SCAPULAIRE ET DU CORDON.

Les membres du Tiers-Ordre porteront, suivant l'habitude, le petit SCAPULAIRE *ainsi que le cordon ; sinon, ils seront privés des privilèges et droits accordés.*

D. *Quel était l'habit primitif des Tertiaires ?*

R. L'habit primitif des Tertiaires consistait en une grande robe de gros drap cendré, sans taille, retenue par une corde qui ceignait les reins. Les Sœurs portaient en outre un voile noir.

D. *N'y eut-il pas de modification dans la suite?*

R. Oui, à cause du refroidissement de la ferveur, on fit plus tard des modifications; on porta d'abord la grande tunique sous les habits séculiers, puis on la diminua peu à peu. Cependant beaucoup de Tertiaires continuent encore aujourd'hui à porter la grande tunique en laine ou en flanelle de laine grise ou brune sous leurs habits ordinaires, et il serait à souhaiter que leur nombre s'augmentât.

D. *Qui a autorisé le petit habit ou scapulaire usité aujourd'hui ?*

R. C'est Jules II et Léon XIII qui ont autorisé le scapulaire à la place du grand habit.

D. *Quelles dimensions doit avoir le scapulaire ?*

R. Le scapulaire, d'après le pape Jules II, doit être assez long devant et derrière, pour qu'on puisse ceindre la corde par-dessus, et les bandes qui passent sur les épaules doivent avoir quatre doigts de largeur. Léon XIII (Décret du 10 Juin 1886), a permis de le réduire encore, même de façon à ce qu'on ne puisse ceindre la corde par-dessus, mais sans désapprouver néanmoins la louable coutume du scapulaire de Jules II, puisqu'il déclare dignes de louange tous ceux qui, le pouvant, observent l'ancienne Règle. Le scapulaire, même le plus petit, doit descendre des épaules sur la poitrine et sur le dos.

D. *De quelle étoffe doit être le scapulaire ?*

R. Le scapulaire doit être d'étoffe tissée, de laine pure, de couleur brune ou cendrée, selon la tradition de l'Ordre.

D. *De quelle matière et de quelles dimensions doit être la corde ?*

R. La corde peut être faite de fil de chanvre, de lin, ou de laine ; sa grosseur doit être à peu près d'un demi-doigt ; à la rigueur, il suffit qu'elle ceigne les reins, mais ordinairement on la porte double et

l'une des extrémités qui tombe au côté droit a trois nœuds.

D. *Comment se portent le scapulaire et la corde?*

R. On peut les porter soit immédiatement sur le corps, soit sur les vêtements de dessous: la liberté est laissée à chacun en cela.

D. *Quand une personne appartient déjà à l'Archiconfrérie du Cordon séraphique, doit-elle encore recevoir la corde pour être Tertiaire?*

R. Oui, car ce sont deux associations différentes. De même, le Tertiaire qui a reçu le scapulaire et la corde n'est pas pour cela Cordigère; il doit se faire recevoir spécialement. Cependant toute personne qui est Cordigère et Tertiaire en même temps n'est tenue à porter qu'un seul cordon.

D. *Est-il nécessaire de faire bénir de nouveau son scapulaire et son cordon quand on les lave ou ou qu'on les renouvelle?*

R. Non; il suffit que le premier scapulaire et le premier cordon aient été bénits.

D. *Quelle est la signification de l'habit?*

R. Le saint habit, par sa couleur sombre, est l'emblème de l'humilité et rappelle, par la grossièreté de son tissu, l'esprit de mortification et de pauvreté.

D. *Quelle est la signification de la corde?*

R. La corde, selon le cérémonial, symbolise l'esprit de pureté. On peut y voir aussi les liens de Jésus dans sa Passion. Les trois nœuds peuvent rappeler les trois Personnes de la sainte Trinité ou les trois vertus du Tiers-Ordre : la charité, la pénitence et le détachement.

D. *Doit-on toujours porter le saint habit ?*

R. Les Tertiaires *doivent porter nuit et jour* le saint habit sous peine de ne plus jouir des privilèges attachés à l'Ordre. On peut cependant, en cas de nécessité, de maladie ou de travail échauffant, le quitter pour peu de temps, avec la permission du Visiteur et, à son défaut, du Directeur, sans perdre ces privilèges. Le Tertiaire, qui est en même temps membre de la Confrérie du Carmel, doit porter deux scapulaires, bien que tous deux soient de même étoffe et de même couleur (Décret du 10 Juin 1886). Le scapulaire du Carmel pourrait cependant être retenu par les mêmes cordons que celui du Tiers-Ordre, mais sans être *complètement* attaché à ce scapulaire.

D. *Peut-on, à notre époque, revêtir extérieurement le saint habit ?*

R. Les Tertiaires le peuvent : 1° Dans

les assemblées des Fraternités; 2° aux processions, aux enterrements et autres cérémonies religieuses auxquelles ils assistent en corps; 3° dans la vie commune, avec l'autorisation spéciale de l'Ordinaire et des Supérieurs du premier Ordre; 4° enfin après leur mort, pour être ensevelis. L'usage de se revêtir du grand habit pour certaines cérémonies existe dans un grand nombre de Fraternités, et il serait à souhaiter qu'il se répandît partout, mais toujours avec le consentement des Directeurs. Les Tertiaires qui, pour quelques raisons particulières, ne pourraient se revêtir de temps en temps de leur grand habit, devraient au moins le tenir en réserve pour se faire ensevelir.

§ IV. — DE LA MANIÈRE DE RECEVOIR CEUX QUI VEULENT ENTRER DANS L'ORDRE.

Ceux ou celles qui entreront dans le Tiers-Ordre feront une année de Noviciat; puis, admis à la profession, suivant l'usage, ils promettront d'observer les commandements de Dieu, d'obéir à l'Église, et s'ils manquent à quelque point de leur profession, d'accomplir la satisfaction requise.

D. *Quels sont les devoirs des Supérieurs lorsque quelqu'un demande à entrer dans l'Ordre ?*

R. Les Supérieurs doivent s'informer avec soin de l'emploi du postulant, de son caractère, de son état et de sa position sociale, ainsi que des autres conditions énumérées plus haut, et lui faire connaître la règle.

D. *Quels sont les devoirs du postulant?*

R. Le postulant doit sans retard se réconcilier avec le prochain et restituer le bien d'autrui, s'il en est détenteur, ou du moins donner des garanties.

D. *L'admission au Tiers-Ordre suit-elle immédiatement la demande?*

R. L'admission peut ne pas suivre immédiatement la demande; il serait très utile que le postulant se préparât pendant *deux* ou *trois* mois, s'il est possible.

D. *Qui peut recevoir dans le Tiers-Ordre?*

R. Les Pères du premier Ordre, ou tout prêtre qui aura reçu des pouvoirs des Franciscains, des Conventuels ou des Capucins, depuis que les pouvoirs exclusifs aux premiers tout d'abord ont été étendus aux derniers.

D. *Qu'est-ce que le Noviciat?*

R. Le Noviciat est le temps qui s'écoule depuis la prise d'habit jusqu'à la Profes-

sion et pendant lequel on s'exerce à l'esprit, aux vertus propres à l'Ordre et aux prescriptions de la Règle.

D. *Quelle est la durée du Noviciat?*

R. Elle est d'une année complète. Ce temps ne peut être abrégé qu'en cas de danger de mort, et alors encore cette Profession anticipée doit être renouvelée si le novice revient à la santé.

D. *Peut-on prolonger indéfiniment le temps du Noviciat?*

R. Dans les Ordres religieux, les Supérieurs ne peuvent permettre une prolongation au-delà de cinq mois, pour les sujets ayant plus de vingt-cinq ans, et toujours avec des raisons graves. Il serait à souhaiter que semblable règle fût appliquée au Tiers-Ordre; si un sujet ne se montre pas suffisamment digne, il vaut mieux le renvoyer; s'il ne sait à quoi se décider, il est bien à craindre qu'il ne soit de caractère à ne le savoir jamais.

D. *Peut-on prendre un nom nouveau en entrant dans le Tiers-Ordre?*

R. Oui, on peut prendre le nom d'un Saint ou d'une Sainte, que l'on choisit comme protecteur spécial.

D. *Les Novices jouissent-ils des privilèges de l'Ordre?*

R. Oui, les Novices, faisant déjà partie de l'Ordre, jouissent de tous les privilèges, grâces et Indulgences de l'Ordre; cela est encore vrai quand leur Profession est différée pour motif légitime.

D. *Quand un Novice mérite-t-il d'être admis à la Profession?*

R. Un Novice peut être admis à la Profession, s'il a accompli l'année du Noviciat, s'il a contracté l'habitude des prescriptions de la Règle, s'il s'est exercé à la pratique des vertus séraphiques, et s'il persévère dans la bonne volonté de se sanctifier.

D. *Qu'est-ce que la Profession?*

R. La Profession dans l'Ordre de la Pénitence est un acte religieux par lequel on se consacre à Dieu en lui promettant entre les mains des Supérieurs, comme délégués de l'Eglise, de bien observer toute sa vie les commandements de Dieu.

D. *Quelle valeur a la Profession dans le Tiers-Ordre?*

R. La Profession dans le Tiers-Ordre, quoique différente de la Profession religieuse, est un puissant moyen de perfection, elle

produit aux yeux de l'Eglise des effets réels, elle impose des devoirs et donne des privilèges.

D. *Quel engagement prend-on à la Profession ?*

R. Par la Profession, on s'engage à observer les commandements de Dieu et les prescriptions de la Règle qui se résument dans le renoncement à l'esprit du monde et dans la pratique de la pénitence, ou à subir la peine méritée par ses transgressions en accomplissant la pénitence imposée par le Visiteur.

D. *En quoi consiste ce renoncement au monde ?*

R. Ce renoncement au monde consiste à s'interdire le luxe, la vanité et les divertissements dangereux des enfants du siècle.

D. *En quoi consiste cette pénitence ?*

R. Elle consiste à se pénétrer de l'esprit d'abnégation tant recommandé dans l'Evangile et à faire quelques jeûnes spéciaux.

D. *Quels avantages procure aux Tertiaires la Profession dans le Tiers-Ordre ?*

R. 1° Elle leur fournit des moyens particuliers pour s'exercer à la pratique des vertus, en leur indiquant la manière de

vivre saintement; 2° Elle en fait des délégués pour prier au nom de l'Eglise. 3° Elle les fait participer à toutes les messes, prières, offices, jeûnes, veilles, pénitences, disciplines et autres bonnes œuvres qui se font dans les trois Ordres; 4° Elle fait des Tertiaires des enfants de saint François et leur assure la protection spéciale de ce grand Saint; 5° Enfin, elle les rend participants des grâces spéciales que N.-S. promit à ce Saint d'accorder à ses enfants.

CHAPITRE II

De la manière de vivre.

§ I. — DU LUXE.

Les membres du Tiers-Ordre s'abstiendront de tout ce qui ressent le luxe et les recherches de l'élégance et observeront, chacun suivant sa condition, les règles de la modestie.

D. *Est-il permis aux Tertiaires de suivre toutes les modes, dès qu'elles ne sont pas indécentes?*

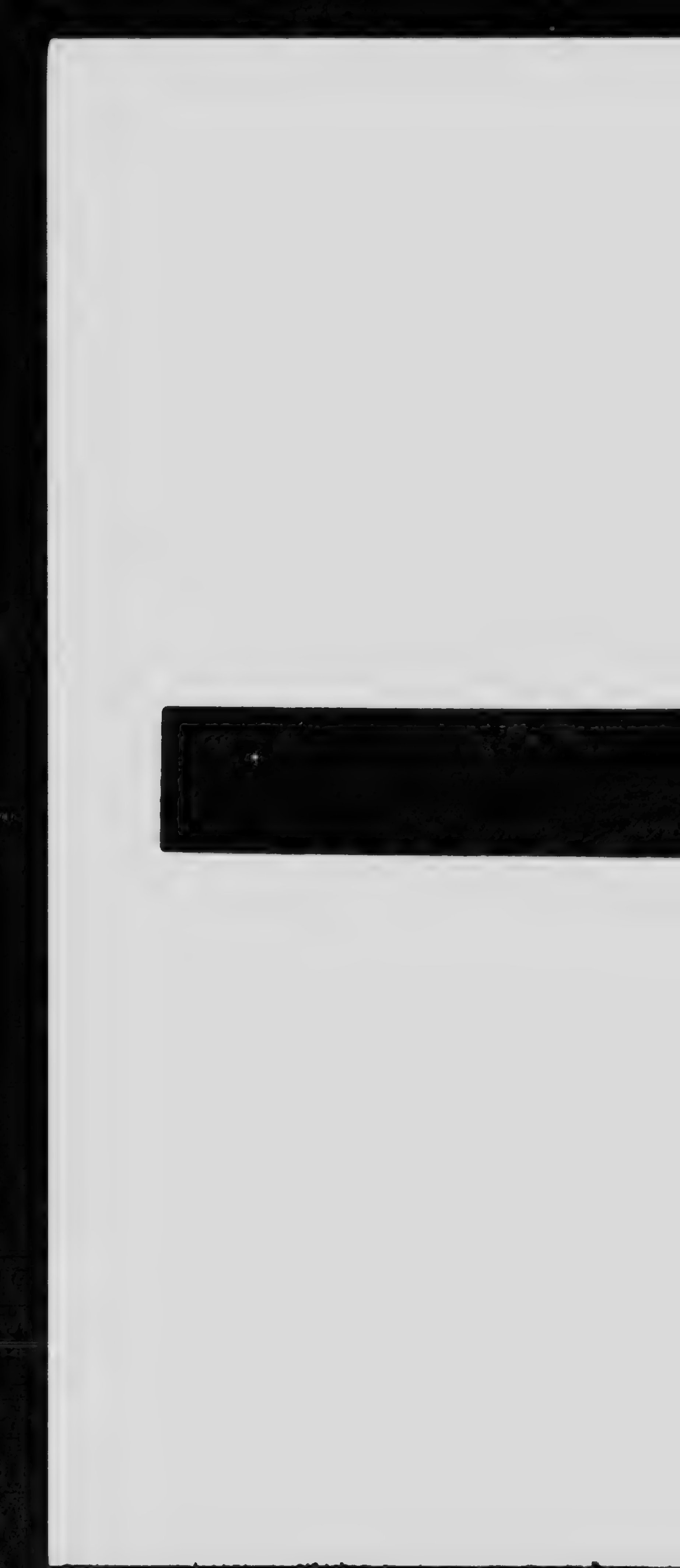
R. La Règle le leur défend bien clairement, la seule exception se trouve dans la nécessité de suivre certaines exigences, non du monde, mais de sa condition.

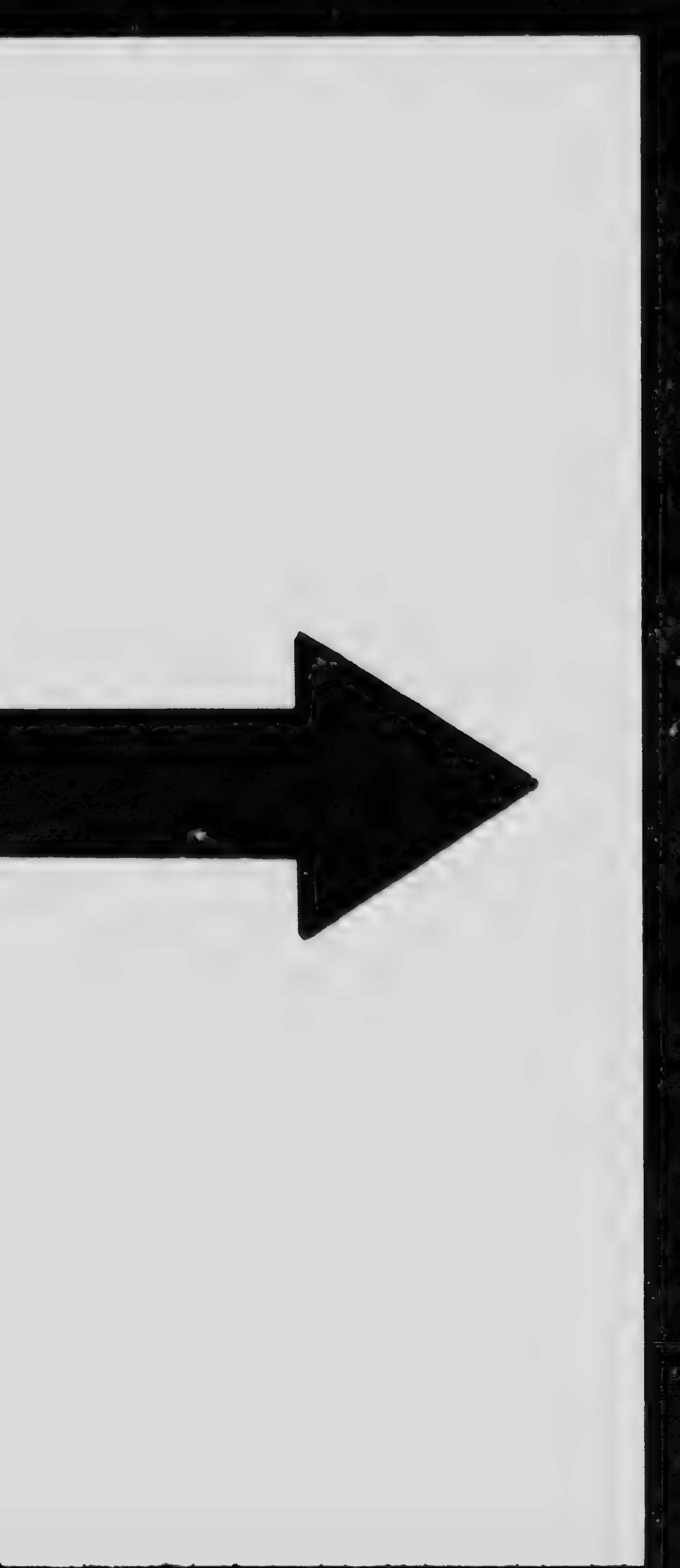
D. *Que signifient ces mots* "chacun suivant sa condition"?

R. La Règle reconnaît par là les diverses positions sociales qui réclament une différence dans le maintien extérieur. Ainsi il ne serait pas bon que le maître parût moins avantageusement que son ouvrier; un magistrat doit être distingué d'un homme du peuple; une femme mariée doit se conformer aux goûts de son mari, s'il n'y a pas d'excès. Chaque Tertiaire doit donc, dans ce qui concerne son entretien particulier et celui de sa maison, se laisser diriger par les exigences de sa situation sociale, tout en s'abstenant de ce qui pourrait blesser la modestie chrétienne et montrer une somptuosité et un bien être excessifs de nature à scandaliser les pauvres.

D. *Les Tertiaires peuvent-ils porter des vêtements de soie, des bijoux d'or, des pierres précieuses, etc.?*

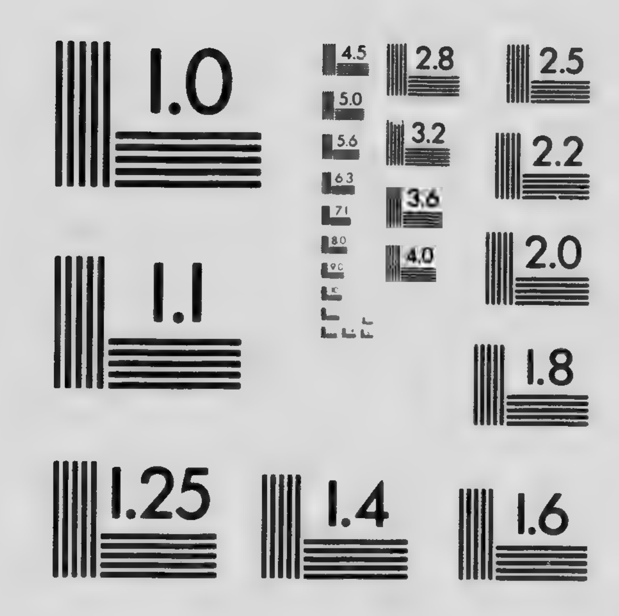
R. Anciennement, la Règle le défendait positivement. Elle le défend encore assez clairement, quand elle prescrit de fuir le luxe et l'élégance mondaine; à moins, encore une fois, que les exigences de la condition ne le réclament dans certains cas particuliers.





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





§ II. — DES BALS, DES SPECTACLES DANGEREUX ET DES REPAS LICENCIEUX.

Ils devront fuir avec la plus grande vigilance les bals, les spectacles dangereux et les repas licencieux.

D. *Quels sont les plaisirs mondains défendus par la Règle?*

R. La Règle défend de prendre part aux festins licencieux, aux bals, aux spectacles dangereux, parce que: 1° tous les chrétiens sont tenus d'éviter le péché, les occasions du péché et généralement tout ce qui peut en eux porter atteinte à l'esprit évangélique; 2° de plus, les Tertiaires ont renoncé aux vains amusements du monde. Ce que les Tertiaires ne peuvent se permettre à eux-mêmes, ils ne doivent pas non plus le tolérer dans leurs maisons ni le permettre à leurs enfants ou à leurs subordonnés quand ils en ont la latitude.

D. *Toute danse est-elle interdite aux Tertiaires?*

R. L'ancienne Règle défendait absolument toute danse et la nouvelle Règle ne semble pas différer à cet égard. De l'avis de tous les directeurs d'âmes, les danses, même honnêtes, entre personnes de différent sexe et telles qu'elles se pratiquent aujourd'hui

sont généralement une occasion prochaine sinon de péché, au moins de tentations graves et, comme telles, doivent être interdites. Les Tertiaires, par l'obligation qu'ils ont assumée de donner le bon exemple, ont un motif de plus de s'en abstenir. Si parfois ils étaient obligés par certaines exigences ou convenances de leur situation, ils devraient prendre conseil d'un prêtre prudent, spécialement du Directeur.

D. *Tout plaisir est-il donc interdit aux Tertiaires?*

R. Non, les Tertiaires peuvent se récréer honnêtement, assister aux représentations innocentes et religieuses, aux assemblées de leurs parents, aux réunions de famille, aux repas de noces, en s'en tenant aux sages conseils du Directeur. Ils feraient même une œuvre méritoire en favorisant, suivant leur pouvoir, d'honnêtes divertissements qui empêcheraient la jeunesse d'en chercher de dangereux, car, en agissant ainsi, ils seconderaient bien souvent les efforts de leurs pasteurs.

§ III. — DE LA FRUGALITÉ, DES PRIÈRES AVANT ET APRÈS LES REPAS.

Ils observeront la frugalité dans les aliments et la boisson ; avant et après les repas, ils invoqueront Dieu avec piété et reconnaissance.

D. *Est-il défendu aux Tertiaires de prendre du vin ou d'autres boissons fermentées ?*

R. 1° Il n'y a aucune loi qui défend aux Tertiaires, pas plus qu'aux autres chrétiens, l'usage modéré de vin, de bière, ou boissons fortes en cas de nécessité, pourvu qu'il n'y ait pas d'excès; 2° Cependant les Tertiaires, étant tenus plus spécialement à pratiquer la mortification et à donner le bon exemple, se feront un devoir d'entrer dans les Sociétés de Tempérance et d'en observer fidèlement le règlement.

D. *Est-il permis aux Tertiaires de fréquenter les hôtels et les auberges ?*

R. Rien ne s'oppose à ce que les Tertiaires, tout comme les bons chrétiens, profitent de ces maisons, du moins en voyage. Cependant personne n'ignore qu'un Tertiaire se ferait mal noter par le public, si on le voyait habituellement dans ces lieux.

D. *Quelles sont les prescriptions de la Règle concernant les prières avant et après les repas ?*

R. La Règle prescrit simplement d'invoquer Dieu avant et après le repas. On peut donc se contenter de dire les prières ordinaires. Cependant il est bien d'ajouter à ces prières un *Pater*, selon la prescription de l'ancienne Règle. On pourrait donc se contenter de dire un *Pater* avant et après les repas, avec le *Deo Gratias* à la fin. Les Tertiaires doivent s'efforcer d'entretenir dans leurs familles l'usage si éminemment chrétien de la prière en commun au commencement et à la fin des repas.

§ IV. — JEUNES ET ABSTINENCES.

Ils jeûneront la veille de la fête de l'Immaculée Conception et de la fête du Patriarche St François; ils seront très louables si en outre, suivant l'ancienne discipline des Tertiaires, ils jeûnent le vendredi et font maigre le mercredi.

D. *Quelles étaient les abstinences imposées par la première Règle ?*

R. Les Tertiaires devaient s'abstenir de viande tous les jours de jeûne de l'Eglise et de la Règle, tous les lundis, mercredis, vendredis et samedis de l'année.

D. *Quels étaient les jours du jeûne ?*

R. 1° Tous les jours prescrits par l'Eglise,

en commençant le Carême le Dimanche de la Quinquagésime; 2° Tous les vendredis de l'année; 3° Tous les mercredis depuis la Toussaint jusqu'à Pâques; 4° Tous les jours depuis la Saint-Martin jusqu'à Noël.

D. *Quelles sont les pénitences imposées par la Règle modifiée par Léon XIII?*

R. Outre les jeûnes et abstinences de l'Eglise, les Tertiaires doivent jeûner et s'abstenir de manger de la viande la veille de la fête de saint François, c'est-à-dire le 3 octobre, et la veille de l'Immaculée Conception, c'est-à-dire le 7 décembre, à moins que ces fêtes ne tombent un lundi; dans ce cas le jeûne se ferait le samedi précédent. Ce sont là les seules pénitences *strictement* imposées par la Règle actuelle.

D. *Peut-on obtenir une dispense de ces jeûnes?*

R. Oui, les Tertiaires qui par leur travail et leur état de santé seraient empêchés de jeûner et de faire abstinence peuvent obtenir une dispense des supérieurs ecclésiastiques pour les jeûnes de l'Eglise, et des Supérieurs de l'Ordre, c'est-à-dire du Directeur ou du Visiteur, pour les deux autres jeûnes.

D. *Les Tertiaires peuvent-ils, pour leurs jeûnes*

de règle, user des dispenses accordées par l'Ordinaire pour les jeûnes et les abstinences de l'Église.

R. Oui, ils peuvent user de toutes les dispenses données par l'évêque du diocèse où ils se trouvent.

D. *Quelles bonnes pratiques les Tertiaires pourraient-ils prendre pour entretenir en eux l'esprit de mortification?*

R. La nouvelle Règle loue et encourage ceux qui continuent à faire maigre le mercredi et à jeûner le vendredi. Les Tertiaires peuvent aussi s'abstenir de manger et de boire en dehors des repas ordinaires. à moins d'une véritable nécessité; ils pourront toujours mortifier leur goût en se privant de ce qui pourrait leur être plus agréable dans les repas et en prenant ce qui leur plairait moins sans nuire à leur santé.

§ V. — DE LA FRÉQUENTATION DES SACREMENTS.

Ils confesseront leurs péchés chaque mois et aussi s'approcheront chaque mois de la sainte table.

D. *Quelles sont les prescriptions de la Règle relativement à la fréquentation des Sacrements?*

R. La Règle prescrit de se confesser et de communier une fois chaque mois, et

recommande de faire la communion à la mort d'un Tertiaire de la Fraternité.

D. *Les Tertiaires peuvent-ils s'en tenir à la communion mensuelle?*

R. Oui, absolument parlant, ils observeront la Règle; mais ils communieront plus souvent s'ils se souviennent du désir formel de Pie X et de l'Eglise qui serait de voir tous les fidèles communier chaque jour. Ils doivent aussi penser à bénéficier de toutes les Indulgences plénières qui leur sont accordées et qui requièrent la confession et la communion.

§ VI. — DE L'OFFICE DIVIN.

Les Tertiaires qui récitent l'office divin chaque jour, n'ont pas d'autre obligation à ce titre. Les laïques qui ne disent ni l'office canonial ni le petit office de la sainte Vierge, devront dire par jour douze PATER, AVE, GLORIA, *à moins qu'ils ne soient empêchés par la maladie.*

D. *Quel Office prescrit la Règle?*

R. Les Tertiaires qui sont dans les ordres sacrés satisfont à la Règle en récitant le bréviaire romain ou, s'ils le veulent, le bréviaire franciscain; les Tertiaires laïques doivent réciter le bréviaire *ou* le petit office de la sainte Vierge, *ou* dire douze *Pater*, *Ave*

et *Gloria*, à moins qu'ils ne soient empêchés par la maladie.

D. *Les clercs peuvent-ils nommer S. François dans l'oraison* A cunctis, *au suffrage des Saints ?*

R. Oui, il est très louable qu'ils ajoutent son nom après celui des apôtres S. Pierre et S. Paul lorsque les rubriques ordonnent de réciter le suffrage.

D. *Est-il mieux de réciter le petit Office de la sainte Vierge ?*

R. Sans aucun doute, car cet office se rapproche davantage du bréviaire qui est la prière officielle de l'Eglise et la Règle semble l'indiquer. Un grand nombre de Tertiaires laïques qui le peuvent, suivent cette louable habitude.

D. *Peut-on réciter l'Office en français ?*

R. On peut réciter l'Office des *Pater* en français, et l'Office de la sainte Vierge également, pourvu que la traduction soit approuvée par l'Ordinaire et qu'il ne soit question que de la récitation privée.

D. *Combien a-t-on de temps pour réciter l'Office ?*

R. On a l'intervalle de vingt-quatre heures, c.-à d. de minuit à minuit. On peut aussi dès la veille au soir, à partir de deux heures, dire Matines et Laudes du lendemain, même dans l'Office des Pater.

D. *Peut-on dire tout l'Office à la fois ?*

R. Oui, si l'on ne peut faire autrement. Pour ce qui est de l'Office des *Pater*, on peut le dire à l'heure que l'on veut ; mais les Tertiaires qui en ont la facilité agiront mieux selon l'esprit de l'Eglise en les distribuant aux diverses heures de la journée : cinq pour Matines, et un pour chacune des autres heures, Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies. Cette manière d'agir leur fournira le moyen de penser à Dieu de temps en temps et de sanctifier leurs occupations.

D. *Doit-on préférer la récitation de l'Office, même des* Pater, *à toute autre prière ?*

R. Oui, parce que l'Office imposé par la Règle est, non seulement un devoir d'état, mais aussi la prière publique de l'Eglise ; et en la récitant, on est délégué de l'Eglise et on prie en son nom tout aussi bien que les prêtres et les religieux.

§ VII. — DU TESTAMENT.

Ceux qui peuvent faire leur testament doivent le faire en temps utile.

D. *Que signifie ce paragraphe ?*

R. Il recommande aux Tertiaires, qui en

ont le droit et la facilité, de faire leur testament dès qu'ils le pourront, afin d'être dégagés de toute préoccupation et de vaquer plus librement au soin de leur âme. Cette prescription a aussi pour but de prévenir toutes ces chicanes qui causent souvent tant de trouble et d'inimitiés dans les familles à la mort de quelqu'un qui n'a pas fait son testament.

D. *Cette prescription n'a-t-elle pas encore un autre but?*

R. Elle a encore pour but de faire penser à la mort, afin de s'y préparer et de faire prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer le secours de bonnes œuvres, telles que messes, aumônes, etc.

D. *Faut-il remettre l'acquittement de ces bonnes œuvres après sa mort?*

R. Il est sans contredit louable et prudent de remettre un certain nombre de ces bonnes œuvres pour après sa mort. Cependant, outre la certitude que l'on a qu'elles seront faites si on les fait soi-même, l'enseignement de l'Eglise est que les œuvres faites par un vivant à ses propres intentions sont d'une application plus certaine que celles qui sont faites pour un défunt. Elles

ont dans un sens un plus grand mérite, celui du sacrifice puisque celui qui les fait durant sa vie, se dépouille volontairement; celui qui n'applique que ce dont il sera dépouillé par la mort, semble ne pas agir aussi généreusement.

§ VIII. — DE LA MANIÈRE DE VIVRE DES TERTIAIRES ET DES MAUVAISES LECTURES.

Dans leurs familles les Tertiaires s'appliqueront à donner le bon exemple, à se livrer aux exercices de piété et aux bonnes œuvres. Ils ne laisseront pas entrer dans leur maison les livres et les journaux qui peuvent porter atteinte à la vertu, et ils en interdiront la lecture à leurs subordonnés.

D. *Quelle doit être en général la vie des Tertiaires dans le monde?*

R. Les Tertiaires doivent mener une vie solidement chrétienne dans tous ses principes et son application. Ils doivent éviter de se faire remarquer par des pratiques extravagantes ou incompatibles avec leur condition. Leur attention doit se porter avant tout sur la fidélité à leurs devoirs d'état. Ils doivent toujours donner le bon exemple, mais sans affectation; ils s'exerceront à une grande charité, toujours pleine de dé-

licatesse, entre eux et envers tout le monde; ils soutiendront avec zèle et suivant leur pouvoir les œuvres de piété et de charité, surtout celles de leur Fraternité et de leurs paroisses; ils professeront une grande obéissance et un grand dévouement aux prêtres, pour les seconder de tout leur pouvoir, sans jamais sortir de leur condition de simples fidèles; enfin, ils montreront une grande humilité dans toutes leurs manières et leurs paroles.

D. *Qu'entend-on par mauvaises lectures?*

R. On entend tout livre, ou journal, ou écrit quelconque contenant quelque chose de contraire à la foi ou aux mœurs, c'est-à-dire tout ce qui serait de nature à donner des doutes contre la foi, contre l'autorité de l'Eglise et des pensées ou des tentations contre la vertu, en un mot, à faire perdre l'esprit chrétien. Les Tertiaires, non seulement doivent éviter la lecture de tels écrits, mais même les bannir de leur maison et les enlever des mains et de la portée de leurs enfants et de toutes les personnes sur lesquelles ils exercent quelque influence.

D. *Est-il défendu de lire toutes sortes de feuilletons et de romans?*

R. Ces ouvrages n'étant pas tous mauvais de leur nature, la lecture ne saurait en être défendue indistinctement. Remarquons toutefois que de nos jours la plupart de ces écrits sont entachés, sinon d'impiété et d'impureté, du moins de l'esprit pervers du monde, et que même la lecture assidue des bons romans ne paraît pas inoffensive, en ce qu'elle accoutume à vivre d'émotions factices et de sentiments imaginaires.

D. *Peut-on lire tous les écrits qui ne sont pas défendus par l'Église ?*

R. Ce n'est pas la sanction de l'Eglise qui fait qu'un écrit est mauvais et interdit, c'est sa nature même. Chacun doit suivre sa conscience, en évitant de se faire illusion. Dans le doute, il faut consulter un confesseur éclairé.

D. *Peut-on conserver chez soi n'importe quelles gravures ?*

R. Quoique le mal soit moins dangereux en peinture qu'en réalité, il doit répugner à tout chrétien vertueux, et à plus forte raison à tout Tertiaire, de laisser exposés à la vue de tout venant des tableaux immodestes. Ces tableaux ont envahi les maisons les plus pauvres et s'ils ont cessé de

faire rougir, il est bien à craindre que ce ne soit que parce qu'ils ont gâté le cœur. Enfin, il faut remarquer que les écrits ou les tableaux que l'on reconnaît comme mauvais pour les enfants ou les étrangers ne sauraient passer comme bons pour soi-même.

D. *Cela doit-il s'entendre aussi des objets d'art?*

R. L'art ne peut jamais être un prétexte légitime pour empoisonner les âmes, puisque l'art véritable ne saurait être indépendant de la loi morale.

§ IX. — DE LA PAIX A CONSERVER AVEC TOUT LE MONDE.

Ils auront soin de maintenir entre eux et les autres la charité et la bienveillance. Ils s'appliqueront à apaiser les discordes partout où ils pourront.

D. *Tout procès est-il interdit aux Tertiaires?*

R. Non, un Tertiaire, après avoir employé tous les moyens de conciliation, peut, pour une affaire grave, poursuivre en justice, après avoir consulté le Directeur.

D. *Mais, en cette circonstance, quels doivent être ses sentiments?*

R. Le Tertiaire doit conserver les sentiments de la modération et de la mansuétude chrétienne.

§ X. — DES SERMENTS, DES BOUFFONNERIES ET DE L'EXAMEN DE CONSCIENCE.

Ils ne prêteront jamais serment, sinon en cas de nécessité. Ils éviteront les paroles déshonnêtes, les plaisanteries bouffonnes. Ils feront l'examen de conscience le soir, pour voir s'ils ont commis quelque faute de ce genre; s'ils se trouvent coupables, qu'ils se corrigent par le repentir.

D. *Quel est l'objet de ce paragraphe?*

R. Il défend de faire des serments *légèrement* et sans nécessité; cette nécessité s'entend lorsque l'autorité légitime, religieuse ou civile, l'exige. Il défend encore les paroles déshonnêtes, bouffonnes et grossières, qui ne conviennent jamais à des personnes qui se respectent et encore moins à des chrétiens. Enfin, il prescrit l'examen de conscience tous les soirs.

D. *A quoi est-on obligé si l'on a fait un jurement ou prononcé de ces paroles?*

R. L'ancienne Règle ordonnait de réciter trois *Pater* le soir à l'examen de conscience; il serait bon de maintenir cette pratique. On doit au moins faire un acte de contrition et s'imposer une pénitence.

D. *Quel doit être le sujet de l'examen de conscience?*

R. Il doit porter sur les paroles déplacées, comme l'indique la Règle, et en général sur toutes les fautes commises dans la journée contre les commandements et contre la Règle.

§ XI. — DE LA MESSE ET DES ASSEMBLÉES MENSUELLES.

Ils assisteront chaque jour à la messe, s'ils le peuvent facilement. Ils se rendront aux assemblées mensuelles que le Supérieur leur aura indiquées.

D. *Que prescrit la Règle au sujet de l'assistance à la Messe ?*

R. Notre séraphique Père veut que les Tertiaires entendent la Messe tous les jours, *s'ils le peuvent commodément*, c'est-à dire s'ils n'en sont pas empêchés par la maladie ou les devoirs de leur état. Léon XIII maintint cette obligation.

D. *Quelle est la raison de cette prescription ?*

R. C'est l'importance du saint Sacrifice de la Messe qui est la continuation et l'application du sacrifice du Calvaire. Les Tertiaires sont invités à honorer le Sauveur descendant chaque jour au milieu d'eux et à profiter des grâces qu'il leur apporte.

D. *La Règle fait-elle une obligation d'assister aux réunions de la Fraternité ?*

R. Oui, on est obligé par la Règle de se rendre aussi exactement que possible à toutes les réunions de la Fraternité à laquelle on appartient, pour entendre les instructions et s'initier de plus en plus à la pratique des vertus séraphiques. Ce point est d'une telle importance qu'un grand nombre de Fraternités ferventes n'hésitent pas à expulser de leur sein les Tertiaires négligents à cet égard et qui ne présentent pas des excuses acceptables.

D. *D'où vient cette importance ?*

R. Les assemblées ont pour but de rappeler leurs devoirs aux Tertiaires, en les leur expliquant, et de les mettre au courant de tout ce qui concerne le Tiers-Ordre. L'expérience montre que les Tertiaires qui négligent les assemblées négligent bientôt tout le reste.

D. *Ces réunions n'ont-elles pas encore un autre avantage ?*

R. Elles contribuent efficacement à resserrer les liens de la charité fraternelle et font sentir à tous les membres la salutaire influence de la direction des Supérieurs de l'Ordre.

D. *Le Directeur ne peut-il pas convoquer les Tertiaires en assemblée plus souvent que tous les mois?*

R. Il le peut certainement et c'est l'usage d'avoir des assemblées extraordinaires les jours de grandes fêtes de l'Ordre, pour donner la Bénédiction papale ou l'Absolution générale, à l'occasion de la Visite, et pour d'autres motifs laissés à son appréciation.

D. *Un Tertiaire doit-il être attaché à sa Fraternité?*

R. Oui, il doit l'aimer comme étant sa famille spirituelle et il ne doit pas la quitter sans des raisons graves et approuvées par le Directeur. Il doit aussi observer avec soin le règlement particulier qu'elle lui impose.

D. *Les grâces sont-elles les mêmes pour les Tertiaires isolés que pour les Tertiaires en Fraternité?*

R. Non. La Fraternité étant le mode normal de la vie du Tiers-Ordre, le Tertiaire isolé est dans un état anormal, bien que légitime. Non seulement il est privé de l'Indulgence plénière attachée à la réunion mensuelle, mais de plus, en Fraternité, on a l'avantage de s'édifier mutuellement, d'entendre des explications de la Règle, et des instructions spéciales qui forment à la pra-

tique des vertus séraphiques, on a droit après sa mort aux suffrages et prières : les Tertiaires isolés sont privés de tous ces avantages. Il est donc préférable, quand on le peut, de faire partie d'une Fraternité.

D. *Peut-on quitter une Fraternité pour entrer dans une autre du même Tiers-Ordre ?*

R. Oui, mais pour un motif raisonnable et après en avoir obtenu l'autorisation du Directeur et du Discrétoire, afin de ne pas manquer à la déférence que l'on doit à ses supérieurs, et de pouvoir donner de bonnes références à la Fraternité dans laquelle on demande à entrer.

D. *Peut-on passer d'un Tiers-Ordre à un autre?*

R. Non; on peut bien passer d'une Fraternité du même Tiers-Ordre dans une autre, même qui ne serait pas de la même Obédience, mais on ne peut quitter un Tiers-Ordre pour entrer dans un autre Tiers-Ordre.

D. *Peut-on quitter le Tiers-Ordre pour entrer dans un Ordre religieux ou dans une Congrégation?*

R. Oui; et en entrant dans cet Ordre ou cette Congrégation, on peut conserver l'habit et la corde et gagner les indulgen-

ces du Tiers-Ordre jusqu'au jour de la Profession. Par la Profession on cesse d'être Tertiaire, parce que l'on ne peut faire partie, en même temps, d'une Congrégation où l'on fait des vœux et d'un Tiers-Ordre. Mais le Tertiaire devenu religieux peut rester ou devenir membre de l'archiconfrérie du Cordon de Saint-François *(v. déc. du 31 janv. 1893).*

§ XII. — DE L'AUMÔNE.

Ils mettront en commun, chacun suivant ses ressources, une somme d'argent pour venir en aide aux plus pauvres des confrères, surtout en temps de maladie, ou pour le service et la dignité du culte.

D. *Quelle était la prescription de l'ancienne Règle concernant l'aumône?*

R. L'ancienne Règle prescrivait aux Tertiaires de mettre en commun, *chaque mois,* un denier de la monnaie courante. De l'avis de tous, cette prescription n'ayant pas été rapportée par la nouvelle Règle, doit être considérée comme existant encore.

D. *Quelle est la destination de cette aumône!*

R. La Règle l'indique clairement. Cette aumône mensuelle doit aider à couvrir les frais du culte et à secourir les Tertiaires

tombés dans le besoin. Elle est destinée aussi à faire face aux dépenses exigées par le fonctionnement de la Fraternité.

D. *Quelle est la manière de recueillir cette aumône ?*

R. Dans un certain nombre de Fraternités, c'est par cotisation annuelle, et dans d'autres c'est par les quêtes qui se font dans les assemblées, ou même par les deux moyens réunis. Chaque Fraternité peut adopter la manière qui lui convient.

§ XIII. — DES MALADES.

Les ministres iront visiter le confrère malade, ou ils enverront auprès de lui quelqu'un pour accomplir ce devoir de charité. En cas de maladie grave, ils donneront les avertissements et conseils nécessaires pour que le malade reçoive à temps les derniers sacrements.

D. *Quels sont les devoirs des Tertiaires envers les Frères malades ?*

R. Ils doivent, quand ils le peuvent, les visiter, les consoler, les exhorter à la patience, à la résignation, les veiller, et, si leur position l'exige, les assister corporellement au moyen des fonds de la Fraterternité. Ainsi que le marque la Règle, ils doivent veiller à ce que ces malades re-

çoivent à temps les derniers Sacrements ; ils doivent aussi avertir le Directeur qui les visitera ou tout au moins les recommandera aux prières de la Fraternité. Ces devoirs incombent surtout aux infirmiers nommés par le Discrétoire.

D. *Que faut-il faire lorsqu'un Tertiaire est à l'agonie ?*

R. Il faut, autant que possible, lui procurer l'assistance du Directeur ou d'un autre prêtre. En l'absence du prêtre, les Tertiaires présents récitent pour le moribond les prières des agonisants, l'aspergent de temps en temps d'eau bénite, placent sa tunique sur son lit, comme pour inviter Saint François à la couvrir de sa protection contre les assauts du démon. Si le malade conserve encore sa connaissance, il faut, sans le fatiguer, lui suggérer de bonnes pensées, des actes très courts de foi, de confiance, de repentir et d'amour de Dieu, lui faire invoquer les saints noms de Jésus, Marie, Joseph, revenir souvent au Nom de Jésus, si efficace pour chasser le démon, et lui rappeler de le prononcer une fois dans l'intention de gagner les indulgences et en particulier l'Indulgence plénière à

laquelle il a droit (*v. p. 218*); si l'agonie se continue, ne pas cesser de prier pour lui avec ferveur.

§ XIV. — DES DÉFUNTS.

Les Tertiaires de la localité et les étrangers présents assisteront aux obsèques des confrères défunts et réciteront pour le soulagement de son âme le tiers du Rosaire institué par le Patriarche saint Dominique. Les prêtres, pendant la messe, et les laïques aussi dans la sainte communion qu'ils feront s'ils le peuvent, prieront pour le repos éternel du confrère défunt.

D. *Que doit-on faire dès que le malade a rendu le dernier soupir?*

R. On récite aussitôt le *De profundis* pour le repos de son âme; puis, suivant la volonté qu'il a dû exprimer avant de mourir, si tel était son désir, on le revêt de sa tunique, de la corde à laquelle est attachée la couronne franciscaine; on lui met la Règle et le crucifix dans ses mains croisées sur la poitrine, et, si la famille le permet, on le laisse ainsi exposé jusqu'au moment des funérailles.

D. *Quelle sépulture convient-il de donner aux Tertiaires?*

R. Une sépulture simple qui rejette tout ce luxe si contradictoire avec la mort. Les

Tertiaires devraient prévoir cette particularité dans leur testament et réclamer la plus grande simplicité dans le cercueil et la tombe, en proscrivant à l'avance tout cet éclat extérieur qui n'est bon qu'à flatter l'amour-propre des survivants sans aucun avantage pour l'âme du défunt. La différence serait employée avantageusement en messes et bonnes œuvres. Si le défunt n'avait pas exprimé de volonté formelle à ce sujet, les Tertiaires devraient essayer de faire entrer la famille dans ces vues plus chrétiennes.

D. *Les Tertiaires peuvent-ils suivre l'usage de déposer des couronnes ou des fleurs sur les tombes ?*

R. Les Tertiaires doivent employer toute leur influence pour abolir cet usage et remplacer ces couronnes et ces fleurs par l'offrande de messes ou d'autres bonnes œuvres qu'ils peuvent faire connaître à la famille.

D. *Quels sont les devoirs imposés à l'égard d'un membre défunt de la Fraternité ?*

R. Tous les Tertiaires de la localité et les étrangers présents doivent assister aux obsèques, réciter un tiers du Rosaire, c'est-

à-dire, un chapelet de la Sainte Vierge [1], et communier, à son intention, les prêtres tertiaires auront pour lui une intention au *Memento* de la Messe.

D. *Les Tertiaires ne sont-ils pas tenus de réciter tous les jours certaines prières pour les défunts ?*

R. La Règle n'en impose pas; mais, d'après un ancien usage, les Tertiaires peuvent réciter un *De profundis* avec l'oraison *Deus veniæ largitor* ou une autre prière.

D. *N'y a-t-il pas d'autres usages pour les défunts ?*

R. Dans certaines fraternités, on fait célébrer chaque mois ou plus ou moins souvent des messes pour les Tertiaires défunts; dans d'autres, on fait célébrer une ou plusieurs messes à chaque décès, ou bien un service solennel; ailleurs les Tertiaires se font un devoir d'assister au service, revêtus du grand habit, et y font la sainte Communion. Ces usages, sans être obligatoires, sont très louables et méritent d'être maintenus et propagés.

Que les Tertiaires soient fort zélés à remplir à l'égard des défunts de leur Frater-

1. La couronne franciscaine des 7 allégresses de la T. S. Vierge peut remplacer le chapelet puisqu'elle permet de gagner une indulgence plénière pour le défunt.

nité, ces devoirs de charité, se souvenant que Dieu permettra qu'ils soient traités, après leur mort, de la manière dont ils auront agi à l'égard de leurs confrères défunts.

CHAPITRE III.

Des offices, de la visite, et de la Règle elle même.

§ I. — DES MINISTRES.

Les diverses charges seront conférées dans l'assemblée des Tertiaires. Elles dureront trois ans. Nul ne devra les refuser sans juste motif, ni les exercer négligemment.

D. *Que dit la Règle à propos des charges?*

R. Elle recommande à chacun de ceux qui y auront été appelés de les accepter avec dévouement et de s'efforcer de les emplir avec zèle et fidélité.

D. *Ne peut-on pas refuser les premières charges par humilité?*

R. On ne peut pas plus refuser la supériorité que les autres emplois, comme aussi on ne doit pas ambitionner même la plus petite charge.

D. *Quels sont les Ministres dans la Fraternité?*

R. Les Ministres sont le Supérieur, son Assistant et les Discrets.

§ II. — DE LA VISITE DE LA FRATERNITÉ.

Le VISITEUR *doit s'informer soigneusement si la Règle est bien observée. Il doit donc visiter, selon le pouvoir de sa charge, le siège des associations chaque année, et plus souvent s'il en est besoin ; il convoquera en assemblée générale les ministres et les confrères qui tous seront tenus d'y assister. Si le Visiteur rappelle un membre à son devoir par voie de monition ou d'injonction, ou bien s'il lui inflige une peine salutaire, le coupable devra se soumettre avec modestie et ne pas refuser la pénitence.*

D. *Dans quel but Saint François veut-il qu'on visite les Fraternités ?*

R. La Visite est établie dans le but de maintenir dans toute leur vigueur les prescriptions de la Règle et son esprit et de réprimer les abus qui pourraient se glisser.

D. *Quels sont les devoirs des Tertiaires à l'occasion de la visite ?*

R. Ils doivent assister aux assemblées convoquées par le Visiteur; rendre compte de la manière dont ils ont observé la Règle; s'accuser des transgressions et recevoir la pénitence, comme ils l'ont promis au jour de leur Profession: dénoncer les scandales ou les abus commis dans la Fraternité, quand ils ont une certaine gravité, mais toujours avec humilité, charité, et sans aigreur ni exagération.

D. *Le Visiteur peut-il imposer de grandes pénitences ?*

R. Il peut imposer des pénitences selon la gravité des transgressions ; il peut même, dans la forme prescrite par les Constitutions, expulser du Tiers-Ordre le Tertiaire qui serait un sujet de scandale pour ses Frères.

§ III. — DES VISITEURS.

Les VISITEURS *seront choisis dans le premier Ordre des Franciscains, ou dans le Tiers-Ordre Régulier, et désignés par les* GARDIENS *qui en seront priés. L'office de Visiteur est interdit aux laïques.*

D. *Qui a désigné les Franciscains pour la charge de Visiteur du Troisième Ordre ?*

R. C'est le Pape Nicolas IV dans sa Constitution *Supra montem*, chap. XVI. « Mais comme cette forme de vie a été instituée par le Bienheureux François, nous leur conseillons de prendre pour Visiteurs des religieux de l'Ordre des Frères Mineurs, que les Custodes, ou les Gardiens de cet Ordre leur assigneront, quand ils en seront requis. »

D. *Cette charge appartient-elle également aux trois Ordres qui composent le Premier Ordre ?*

R. Jadis elle n'appartenait qu'aux Frères-

Mineurs, mais par un privilège concédé par le Pape Benoît XIII (21 juillet 1728, Bref *Qui pacem*) et confirmé par Pie IX (14 avril 1856, Bref *Sanctissimus*), elle appartient aussi aux Conventuels et aux Capucins.

La visite *doit* être faite par un religieux de l'obédience à laquelle appartient la Fraternité par son érection. Diverses réponses de la S. Congrégation ne laissent aucun doute à ce sujet. C'est un devoir pour le Directeur de demander cette visite chaque année. (Voir les décisions de la S. Congrégation du 4 mars 1903.)

§ IV. — DE L'EXCLUSION DE L'ORDRE.

Les Tertiaires insurbordonnés et qui donneraient mauvais exemple, recevront trois avertissements, et, s'ils ne se soumettent pas, ils seront exclus de l'Ordre.

D. *Peut-on exclure de l'Ordre ?*

R. On peut exclure de la Fraternité pour un certain temps, et même pour toujours ; dans ce cas, le sujet expulsé est considéré comme un Tertiaire isolé. Pour des raisons très graves, on peut même exclure de l'Ordre, et alors le sujet ainsi exclu n'a plus aucun droit aux biens spirituels de l'Ordre.

D. *Quels sont les motifs d'exclusion?*

R. Les motifs d'exclusion de la Fraternité, sont l'insubordination, le mauvais esprit ou quelque mauvais exemple moins grave. Les motifs pour exclure de l'Ordre sont l'hérésie ou le scandale public grave.

D. *Qui peut prononcer ces exclusions?*

R. Le Directeur et le Discrétoire peuvent exclure de la Fraternité; mais les Supérieurs seuls du premier Ordre et les Visiteurs peuvent exclure de l'Ordre.

§ V. — OBLIGATION DE LA RÈGLE.

Qu'on sache bien que les fautes contre les prescriptions de la Règle ne sont pas à ce titre des péchés, pourvu que les manquements ne transgressent pas les commandements de Dieu et de l'Église.

D. *La Règle oblige-t-elle sous peine de péché?*

R. La Règle n'oblige pas en général sous peine de péché même véniel, quand il ne s'agit pas des commandements de Dieu et de l'Eglise; cependant manquer à ses prescriptions, c'est se priver des grâces du Tiers-Ordre.

D. *Doit on se confesser de ces manquements à la Règle?*

R. Non, d'après ce qui vient d'être dit.

à moins que la chose à l'égard de laquelle on a manqué ne soit imposée par les commandements de Dieu ou de l'Eglise, attendu qu'on ne doit s'accuser que de ses péchés en confession.

§ VI. — DES DISPENSES.

Si une cause grave et légitime empêche un Tertiaire d'observer quelques dispositions de cette Règle, il sera dispensé de cette partie de la Règle, qui, pour lui, pourra être commuée avec prudence. Les Supérieurs ordinaires des Franciscains, du premier et du troisième Ordre et les Visiteurs ci-dessus mentionnés, auront plein pouvoir pour accorder ces dispenses.

D. *Que faire, lorsque, d'une manière habituelle, on ne peut observer quelque point de la Règle ?*

R. Il faut en demander la dispense ou la commutation.

D. *Par qui doit être accordée cette dispense ou commutation ?*

R. La Règle indique les Supérieurs du premier Ordre et du Tiers-Ordre Régulier et les Visiteurs. Mais en leur absence, le Directeur a les mêmes pouvoirs, pour les cas particuliers, mais non pour toute la Fraternité à la fois et pour les dispenses temporaires seulement. Les Tertiaires doivent profiter de la visite pour demander

au Visiteur les dispenses dont ils ont besoin. Un confesseur ordinaire ne peut dispenser de la Règle, ni en commuer quelque prescription, sans un pouvoir spécial.

CHAPITRE IV.

De la Fraternité.

Dans les Chapitres qui précèdent, il ne nous a pas été loisible de nous occuper de l'organisation du Tiers-Ordre en Fraternités. Le catéchisme n'était destiné qu'à traiter brièvement les questions d'une pratique générale et concernant tous les Tertiaires. La question des Fraternités et de leur organisation concerne plus particulièrement les Directeurs et les dignitaires du Tiers-Ordre.

§ I. — LA FRATERNITÉ ; SA RAISON D'ÊTRE.

Certaines personnes prétendent que l'organisation des Tertiaires en Fraternités est tout à fait opposée à l'idée du Tiers-Ordre, si bien qu'aucun Saint ou Bienheureux du Tiers-Ordre n'aurait fait partie d'une Fraternité. Cette allégation nous paraît tout à fait erronée et dénuée de fondement.

Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir l'ancienne Règle et la nouvelle. Si l'idée du Tiers-Ordre ne réclame pas l'organisation, il faut supprimer la moitié de la Règle. Que deviennent les Ministres et les assemblées? A quoi bon les Visiteurs? Comment faire des collectes? Autant de choses qui indiquent clairement la réunion en un corps sous un chef. C'est à ce point, que de divers côtés on a demandé à Rome s'il était permis de recevoir des Tertiaires *isolés*, qui restent tolérés lorsqu'ils sont, pour une raison laissée au jugement de ceux qui les reçoivent, dans l'impossibilité de faire partie d'une Fraternité.

Le texte des deux Règles indique formellement cette réunion en Fraternités. Un instant d'examen suffit pour convaincre tout esprit judicieux que le Tiers-Ordre n'est pas simplement une œuvre de sanctification personnelle, mais bien plutôt une œuvre de sanctification sociale.

Comment le Tiers-Ordre a-t-il renouvelé la société du Moyen-Age? Ce n'a été que par son organisation. A cette époque, la seule forme d'autorité était l'autocratie absolue, sans aucun contrôle, comme aussi

sans aucun recours. La féodalité laïque faisait peser sur le peuple un joug de fer; le peuple tentait de s'affranchir, mais livré à lui-même et sans aucune notion de gouvernement autonome, il ne pouvait que tomber dans l'anarchie ou redevenir bien vite l'esclave du maître qu'il avait cru fuir. Il est facile de comprendre tous les désordres qui devaient suivre nécessairement un pareil état de choses, désordres au point de vue religieux et désordres au point de vue moral.

Saint François fit appel à ce peuple altéré de liberté et fatigué de désordres. Il donna d'abord à chacun une règle de vie bien claire et bien précise. Puis il réunit ces nouveaux adeptes en un seul corps qui aurait son propre gouvernement, non pas par l'intervention directe d'un chacun, mais par l'attribution de l'autorité de tous à un nombre restreint choisi par des élections. C'était le Discrétoire ou conseil de la Fraternité. Son autorité était absolue, mais toujours soumise au contrôle de l'Eglise par l'intermédiaire des Franciscains et des Visiteurs.

C'est cette organisation qui a été copiée

par les corporations ouvrières du moyen âge, dans la formation des municipalités et dans l'établissement des diverses associations religieuses, sociales et économiques de nos jours. La Franc-Maçonnerie elle-même l'a copiée et c'est là qu'elle a puisé le principe de sa force redoutable; voilà pourquoi Léon XIII lui oppose le Tiers-Ordre comme un des moyens les plus puissants.

Dans le principe, le conseil était tout; il se choisissait un prêtre qui remplissait simplement le rôle de chapelain; plus tard, ce chapelain eut droit de contrôle, mais son autorité ne s'exerçait que lorsque la Fraternité manquait ouvertement à la Règle ou à la soumission à l'Eglise. Ce n'est que bien plus tard que ce chapelain devint Directeur avec pouvoir de donner l'habit et de recevoir à la Profession. En tant que délégué des Supérieurs du Premier Ordre, le directeur est bien le véritable supérieur de la Fraternité. Mais son autorité *spirituelle* n'enlève rien à l'autonomie de celle-ci, ni à l'autorité du Discrétoire.

Voilà donc que nous trouvons la vraie démocratie dans l'organisation du Tiers-Or-

dre. Il est facile de comprendre tout le bien qui peut s'opérer par une organisation aussi puissante soumise au contrôle de l'Eglise.

§ II. — DES POUVOIRS DE DIRECTEUR.

Lorsqu'un prêtre désire établir le Tiers-Ordre dans une paroisse ou un établissement, il doit être muni de pouvoirs spéciaux. Pour obtenir ces pouvoirs ou les exercer, il n'est pas obligé d'être tertiaire. Ces pouvoirs sont conférés soit par le Général pour le monde entier, soit par le Provincial ou le Gardien ayant juridiction sur le territoire pour lequel ils sont demandés.

Un Directeur qui tient des pouvoirs d'une obédience peut, avec ces pouvoirs, diriger une Fraternité d'une autre obédience. Mais la Fraternité reste toujours soumise, pour la visite et la direction, à la Maison ou à la Province sous l'obédience de laquelle elle a été érigée. (S. Congrégation, 4 mars 1903). Tout changement d'obédience, opéré à l'insu de la famille religieuse qui a érigé la Fraternité, est nul et invalide. (6 décembre 1911.)

A moins d'indications du contraire, les pouvoirs accordés directement par les Supérieurs de l'Ordre sont jusqu'à révocation, mais seulement pour le diocèse où se trouve actuellement le prêtre qui les obtient.

Ils sont personnels, de sorte qu'un prêtre emporte ses pouvoirs d'une paroisse ou d'un établissement à l'autre, sans faculté de les déléguer à son successeur ni à un remplaçant quelconque. Quand une Fraternité a perdu son Directeur, il est du devoir du Supérieur et du Discrétoire d'en avertir les Supérieurs du premier Ordre.

Pour obtenir les pouvoirs du Directeur du Tiers-Ordre, s'adresser aux *Supérieurs des Franciscains.* (Montréal, Québec, Les Trois-Rivières, *Que.*, North-Edmonton, *Alta*).

§ III. — ETABLISSEMENT D'UNE FRATERNITÉ DANS UNE PAROISSE.

Ainsi muni de pouvoirs, le prêtre choisit un certain nombre de chrétiens sérieux, animés de bonne volonté, en état de comprendre leurs devoirs et d'exercer une bonne influence. Il en choisira peu pour commencer, afin de les former plus solidement;

mais la ferveur de ces premiers sujets en attirera bien vite d'autres.

La Fraternité ne saurait être établie que lorsqu'il y a déjà un certain nombre de profès, une dizaine par exemple, et après que les réunions mensuelles ont eu lieu pendant un certain temps.

Ces conditions étant remplies, le Directeur demande à l'Ordinaire la permission d'ériger la Fraternité et la reconnaissance de telle église ou de tel oratoire comme siège de la Fraternité, à l'effet de gagner les Indulgences accordées par la Règle.

S'il y a un nombre suffisant d'hommes et de femmes, il érige deux Fraternités avec le cérémonial indiqué dans le Rituel. Ordinairement chaque Fraternité doit avoir un Titulaire choisi de préférence parmi les Saints de l'Ordre.

A moins d'autorisation spéciale, il ne saurait y avoir deux Fraternités de Frères ou de Sœurs de même Obédience dans la même localité. Cela ne s'entend pas des Fraternités qui pourraient exister à divers titres, comme pour les pensionnaires ou les employés d'un établissement. De même aussi, dans la même localité, un seul prêtre

peut exercer ses pouvoirs de Directeur à l'égard de la Fraternité. Les autres prêtres munis de pouvoirs ne pourraient s'en servir pour le public, que subordonnément au Directeur de la Fraternité; et cela, pour l'unité de direction.

Le Directeur doit diriger sa Fraternité en se conformant aux manières et aux usages de l'Obédience à laquelle elle appartient.

§ IV. — DES ÉLECTIONS.

Les élections peuvent se faire de trois manières. Ordinairement tous les Profès émettent leurs votes par bulletins secrets; les Profès seuls peuvent voter et sont seuls éligibles. La majorité absolue des voix est requise et suffit. En cas de partage égal des voix, le vote du Directeur ou de celui qui préside en vaut deux et fait la majorité.

Si le trop grand nombre de votants devait entraîner de la confusion, les élections pourraient se faire par le Discrétoire sortant, et toujours dans les mêmes conditions.

Un autre mode consiste à présenter aux votants une liste dans laquelle ils pourront choisir ou sur laquelle ils pourront enlever ou ajouter tels noms qu'il leur plaira. Le Directeur ou le Visiteur peut aussi présenter divers noms et demander l'avis ou du Discrétoire, ou de toute la Fraternité, suivant qu'il le juge bon, en faisant voter au moyen de boules blanches et noires, les premières signifiant l'acceptation, les dernières le rejet du candidat proposé.

Enfin, si ces diverses manières de procéder présentaient des difficultés sérieuses, par suite de circonstances particulières, le Visiteur, ou le Directeur, pourrait nommer lui-même directement aux charges. Ce droit leur appartient toujours, mais ils doivent s'en servir avec beaucoup de discrétion. Les premières élections se font pour l'ordinaire directement par le Visiteur ou le Directeur. Il est bon de faire les élections à l'époque de la visite sous la direction du Visiteur.

Dans ces élections, on nomme d'abord séparément le Supérieur ou Ministre, puis un Assistant, enfin six, huit ou dix Discrets ou conseillers ensemble, suivant le

nombre des Tertiaires qui composent la Fraternité. On peut aussi élire d'abord les discrets, puis proposer à la Fraternité de choisir parmi eux le Supérieur et l'Assistant. Si dans la suite un plus grand nombre de Discrets était requis ou que l'un d'eux vînt à manquer en dehors du temps des élections, le Discrétoire supplée, en nommant des Discrets dont la charge durerait jusqu'aux élections générales.

D'après la Règle, les charges durent trois ans; mais rien n'empêche que la même personne soit réélue indéfiniment, pourvu qu'elle ne soit pas élue à vie. Après les trois ans, le Directeur peut, dans certains cas, proroger pour quelques mois les charges, en attendant que d'autres élections soient possibles.

On ne doit élire que des personnes pieuses, intelligentes et bien pénétrées de l'esprit du Tiers-Ordre; des personnes exerçant un grand prestige dans la Fraternité et dans la société, capables de se dévouer au bien de l'Ordre. Il faut écarter avec soin toute personne à l'esprit étroit, indiscrète, ambitieuse, et négligente. Toute personne qui aurait cabalé pour se faire élire

ou qui se plaindrait de n'avoir pas de charge doit être exclue du Discrétoire.

Les votes doivent être absolument secrets et aucun des votants ne doit dire pour qui il a voté. De même aussi, il est défendu de dire en dehors de la Fraternité ceux qui ont obtenu des voix.

Le Discrétoire étant constitué se réunit au plus tôt pour pourvoir aux autres charges de la Fraternité. Il choisit un Maître des Novices, un secrétaire, un trésorier, un infirmier, un sacristain, des lecteurs et des portiers, s'il en est besoin. Le Maître des novices, le secrétaire, le trésorier, le *premier* infirmier et le *premier* sacristain sont de droit membres du Discrétoire, s'ils ne sont pas choisis parmi les Discrets déjà élus.

Dans les Fraternités moins nombreuses, on peut confier plusieurs charges à la même personne.

§ V. — NOTIONS SUR LES DIFFÉRENTES CHARGES (1).

Le SUPÉRIEUR ou *Ministre* doit veiller

1. Tout ce qui est dit ici et ailleurs, concernant les *Frères* est également applicable aux *Sœurs*. Dans les réunions des sœurs on donne à la Supérieure le nom de *Mère*.

au bon fonctionnement de la Fraternité; c'est à lui de voir à ce que chaque officier s'acquitte convenablement de sa charge; il doit visiter les pauvres et les malades, apaiser les discordes et corriger charitablement les abus. Il ne doit rien innover dans la Fraternité sans l'assentiment du Directeur, envers qui il doit professer le plus grand respect et la plus parfaite soumission. Les devoirs de l'*Assistant* sont les mêmes; il doit suppléer le Supérieur ou même partager sa tâche, en cas de besoin. Il occupe le premier rang après lui.

Le MAITRE DES NOVICES est chargé d'instruire les Novices, de leur expliquer la Règle et de les mettre au courant de tout ce qui concerne l'Ordre. A cet effet, il est bon qu'il les réunisse séparément, si le Directeur le juge à propos. Il doit tenir une liste exacte de ses Novices, les visiter s'il le peut, et se mettre au courant de ce qui concerne leur conduite, afin d'en rendre compte au Discrétoire, surtout lorsqu'il s'agira de les admettre à la Profession.

Le SECRÉTAIRE est chargé de rédiger et de transcrire tout ce qui doit être inscrit dans le registre de la Fraternité, sa-

voir: les actes de prise d'habit et de Profession; le procès-verbal de l'érection de la Fraternité et des élections; les délibérations du Discrétoire; les décès, en ayant soin de faire une mention spéciale des Frères morts en odeur de sainteté; les expulsions; les changements de Directeur, avec l'indication des services rendus par eux à l'Ordre; les noms des bienfaiteurs, ainsi que les dons et les bienfaits insignes; les acquisitions mobilières et immobilières; les réparations importantes; les œuvres entreprises par la Fraternité; les visites extraordinaires; les grâces obtenues et les autres faits dont le souvenir mérite d'être conservé. Il délivrera les diplômes de profession et les lettres testimoniales pour ceux qui veulent passer dans une autre Fraternité: ces diplômes et ces lettres doivent porter la signature du Directeur, du Supérieur et la sienne, avec le sceau de la Fraternité. Il écrira aussi les mandats autorisés par le Discrétoire, afin que le trésorier puisse payer les dépenses ou les aumônes prescrites. Lorsqu'il aura rédigé un acte ou un procès-verbal, il en donnera lecture au Discrétoire, à la séance suivante,

et le fera signer par le Directeur et le Supérieur; lui-même y apposera sa signature et le sceau de la Fraternité.

Le TRÉSORIER reçoit les fonds de la Fraternité avec le livre des comptes. C'est lui qui fait les quêtes et perçoit les cotisations, quand elles sont établies par le Discrétoire. Il doit rendre ses comptes tous les ans après la fête de saint François, à la fin de son triennat et toutes les fois qu'il en est requis par le Discrétoire ou simplement par le Supérieur. Il ne peut faire aucune dépense sans un mandat signé par le Supérieur et le Secrétaire.

Le SACRISTAIN s'occupe de tout ce qui concerne le culte, prépare les fêtes et ce qui est nécessaire aux assemblées ordinaires et extraordinaires. On peut lui donner des aides.

L'INFIRMIER doit être un Tertiaire bien charitable, discret et disposant facilement de son temps. Il doit visiter les Tertiaires malades, leur accorder toutes les consolations possibles. En cas de besoin, il peut réclamer pour les pauvres les secours pécuniaires de la Fraternité, il doit veiller à ce que les malades reçoivent les secours

de la religion en temps voulu et pour cela il avertit le Supérieur et, s'il le faut, le confesseur. Dans les centres plus populeux, on peut élire des aides-infirmiers qui ont chacun la charge d'un quartier.

Les LECTEURS ont pour mission de dire les leçons, les versets et les antiennes à l'Office quand on le dit publiquement; ils doivent répondre dans les diverses cérémonies et c'est à eux que revient le soin de chanter ou d'entonner les cantiques.

Les PORTIERS sont chargés de maintenir l'ordre dans les assemblées et d'exclure les personnes étrangères au Tiers-Ordre. Ils constatent les présences et les absences et en font rapport à qui de droit. Ils avertissent les Tertiaires des réunions extraordinaires qui peuvent avoir lieu.

Le BIBLIOTHÉCAIRE est chargé de prendre soin de la bibliothèque de la Fraternité. Il donne les livres aux Tertiaires, veille à ce qu'ils soient rendus en bon état et à leur conservation.

§ VI. — DU DISCRÉTOIRE.

Le Discrétoire a la charge de toute l'ad-

ministration de la Fraternité, sous l'autorité du Directeur. *Aucune décision ne saurait avoir de valeur ni être mise à exécution sans le consentement du Directeur.*

C'est le Discrétoire qui doit faire les admissions au Noviciat et à la Profession. Il doit veiller à la parfaite observance de la Règle et empêcher tous les abus. En cas de manquement de la part d'un Tertiaire, il délègue un ou deux de ses membres pour examiner le corps du délit et faire un rapport consciencieux. Le coupable est averti, ainsi que l'indique la Règle, et si, après une troisième monition, il ne s'amende pas, le Discrétoire prononce son exclusion de la Fraternité ou se concerte avec le Directeur pour déférer le cas aux Supérieurs du premier Ordre qui pourront prononcer l'exclusion de l'Ordre.

Aucune dépense ou acquisition importante ne doit se faire sans l'avis et le consentement du Discrétoire.

Chacun des Discrets a le droit et, pour mieux dire, le devoir d'émettre son avis sur les questions proposées. Chacun aussi peut présenter à l'examen toute question qu'il jugera utile pour le bien de la Fra-

ternité. Il est inutile d'ajouter que tout cela doit se faire avec la plus délicate charité et la plus grande humilité. Ordinairement, les suffrages sont recueillis, secrètement par le vote fait au moyen des boules, et le résultat de toutes les délibérations doit toujours être consigné dans le registre de la Fraternité.

La plus grande discrétion doit régner dans ces réunions et tout Discret qui serait convaincu d'avoir divulgué quoi que ce soit qui pût tourner au détriment de la Fraternité ou simplement de l'un de ses membres doit être exclu immédiatement du Discrétoire.

Les Discrets doivent se rappeler que la Fraternité a mis en eux toute sa confiance pour la sage direction des affaires et le bien de l'Ordre. C'est donc une charge qu'ils doivent accomplir avec conscience. Ils se feront un devoir de donner le bon exemple à tous, surtout par leur régularité aux assemblées de la Fraternité et aux réunions du Discrétoire.

§ VII. — LES ZÉLATEURS.

Les Discrets peuvent être chargés d'un certain nombre de Tertiaires et remplir à leur égard le rôle de zélateurs et d'infirmiers. Ils reçoivent alors les noms des Tertiaires qui vivent dans leur quartier et les visitent de temps en temps pour les entretenir dans la ferveur, s'informer de tout ce qui peut les concerner, les visiter dans leurs maladies, etc. Mais tout cela doit se faire avec la plus grande charité et la plus parfaite discrétion. Dans les grandes villes, on choisit en dehors du Discrétoire, des zélateurs pour chaque quartier ou paroisse. Les attributions du zélateur sont de renseigner le Discrétoire dès que la conduite d'un Tertiaire laisse incontestablement à désirer. Il fait connaître aux infirmiers les Frères malades afin qu'ils puissent le visiter si rien dans leur entourage ne s'oppose à cette visite, et informe le Secrétaire des changements de domicile. Il doit surtout travailler à recruter de nouveaux membres. Il doit aussi prêter son concours pour porter aux Tertiaires les avis ou renseigne-

ments dont le Discrétoire, le Supérieur ou le Directeur peuvent le charger.

CHAPITRE V.

Les Tertiaires isolés.

D. *Qu'entend-on par Tertiaire isolé?*

R. Le Tertiaire isolé est celui qui est admis à la vêture et à la profession sans être rattaché à une Fraternité du Tiers-Ordre.

D. *Est-il permis d'admettre ainsi dans le Tiers-Ordre des personnes ne pouvant faire partie d'aucune Fraternité?*

R. La coutume a toujours été d'admettre ainsi au Tiers-Ordre isolé, et la Sacrée Congrégation, consultée, a répondu le 14 juillet 1891 que ces réceptions sont valides.

D. *Quels sont les privilèges des Tertiaires isolés?*

R. Ils sont les mêmes que ceux des Tertiaires appartenant à une Fraternité. Cependant, pour les Indulgences, ils sont privés de l'Indulgence plénière de la réunion et de la Bénédiction papale. Ils peuvent faire remplacer cette dernière par l'absolution générale. Ils sont aussi privés des

avantages particuliers de la Fraternité et de l'union spéciale de prières et de mérites qui existe entre ses membres. Il est donc préférable de faire partie d'une Fraternité quand on le peut sans inconvénient grave.





CÉRÉMONIAL DU TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS D'ASSISE.

Approuvé par un décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 18 juin 1883.

ARTICLE I.

Prières pour les réunions mensuelles et autres de la Fraternité.

I. AU COMMENCEMENT DE LA RÉUNION.

Veni, sancte Spiritus, reple tuórum corda fidélium, et tui amóris in eis ignem accénde [1].	Venez, Esprit-Saint, remplissez les cœurs de vos fidèles, et allumez en eux le feu de votre amour [1].

[1] Indulgence de 300 jours chaque fois. S. Con. 8 mai 1907.

Nous avons recours à votre assistance, sainte Mère de Dieu ; ne dédaignez pas les prières que nous vous adressons dans nos besoins, mais délivrez-nous en tout temps de tous les périls, ô Vierge comblée de gloire et de bénédictions.

Sub tuum præsídium confúgimus, sancta Dei Génitrix ; nostras de precatiónes ne despícias in necessitátibus nostris : sed a perículis cunctis líbera nos semper, Virgo gloriósa et benedícta.

O bienheureux Père François, du haut des cieux, jetez un regard sur nous, et intercédez pour votre famille, pour cette famille que vous avez choisie, afin qu'en votre présence, elle persévère dans le service du Seigneur.

Réspice, beáte Pater Francisce, de excélso cælórum habitáculo, et deprecáre pro pópulo tuo, pópulo quem elegísti, ut sérviat coram te omni témpore in ministério Dómini.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Kýrie, eléison.

Christ, ayez pitié de nous.

Christe, eléison.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Kýrie, eléison.

Notre Père (*tout bas*).

Pater noster (*secreto*).

℣. Et ne nous induisez pas en tentation.

℣. Et ne nos indúcas in tentatiónem.

℟. Sed libera nos a malo.

℣. Memor esto congregatiónis tuæ

℟. Quam possedísti ab inítio.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam.

℟. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Dóminus vobíscum.

℟. Et cum spíritu tuo.

OREMUS.

Mentes nostras, quæsumus Dómine, lúmine tuæ claritátis illústra : ut vidére possímus quæ agénda sunt, et quæ recta sunt ágere valeámus. Per Christum Dóminum nostrum.

℟. Amen.

℟. Mais délivrez-nous du mal.

℣. Souvenez-vous de votre congrégation.

℟. Qui vous a appartenu dès le commencement.

℣. Seigneur, exaucez ma prière.

℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Que le Seigneur soit avec vous.

℟. Et avec votre esprit.

PRIONS.

Éclairez nos âmes, Seigneur, par la splendeur de votre lumière ; afin que nous puissions voir ce que nous devons faire, et que nous ayons la force d'exécuter ce qui est bien. Par le Christ, Notre-Seigneur.

℟. Ainsi soit il.

Aux réunions solennelles, et à la Visite, on ne dit pas Veni, sancte Spíritus ; *mais on chante :*

Veni, Creátor Spíritus,

Venez, Esprit créa-

teur, visitez les âmes de ceux qui sont à vous ; remplissez de vos grâces célestes les cœurs que vous avez créés.	Mentes tuórum vísita, Imple supérna grátia, Quæ tu creásti péctora.
Vous êtes notre consolateur, le don du Dieu très haut, la fontaine de vie, le feu sacré, la charité et l'onction spirituelle de nos âmes.	Qui díceris Paráclitus, Altíssimi donum Dei, Fons vivus, ignis, cháritas, Et spiritális únctio.
C'est vous qui répandez sur nous vos sept dons ; vous êtes le doigt de Dieu, l'objet de la promesse du Père, vous mettez sa parole sur nos lèvres.	Tu septifórmis múnere, Dígitus patérnæ déxteræ, Tu rite promíssum Patris, Sermóne ditans gúttura.
Faites briller votre lumière dans nos âmes, versez votre amour dans nos cœurs, et fortifiez à tous les instants notre chair infirme et défaillante	Accénde lumen sénsibus, Infúnde amórem córdibus, Infírma nostri córporis, Virtúte firmans pérpeti.
Éloignez de nous l'es-l'esprit tentateur, accordez-nous une paix durable, et que, sous votre conduite, nous évitions	Hostem repéllas lóngius, Pacémque dones prótinus ; Ductóre sic te prævio,

Vitémus omne nóxium.

Per te sciámus da Patrem,
Noscámus atque Fílium ;
Teque utriúsque Spíritum
Credámus omni témpore.
Deo Patri sit glória,
Et Fílio, qui a mórtuis,
Surréxit ac Paráclito,
In sæculórum sæcula.
Amen.

℣. Emítte Spíritum tuum, et creabúntur.

℟. Et renovábis fáciem terræ.

OREMUS.

Deus, qui corda fidélium sancti Spíritus illustratióne docuísti : da nobis in eódem Spíritu recta sápere, et de ejus semper consolatióne gaudére. Per

tout ce qui pourrait nous nuire.

Apprenez nous à connaître le Père, apprenez-nous à connaître le Fils; et vous, Esprit du Père et du Fils, soyez à jamais l'objet de notre foi.

Gloire soit au Père, et au Fils qui est ressuscité d'entre les morts, et à l'Esprit consolateur, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

℣. Envoyez votre esprit, et tout sera créé.

℟. Et vous renouvellerez la face de la terre.

PRIONS.

O Dieu, qui avez éclairé les cœurs de vos fidèles par la lumière du Saint-Esprit, accordez-nous, par le même Esprit, de goûter ce qui est bien et de jouir sans

cesse de la consolation dont il est la source. Par le Christ Notre-Seigneur [1].

Christum Dóminum nostrum [1].

℟. Amen.

II. A LA FIN DE LA RÉUNION.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Notre Père (*tout bas*).

℣. Et ne nous induisez pas en tentation.

℟. Mais délivrez nous du mal.

℣. Confirmez, ô Dieu, ce que vous avez opéré en nous.

℟. Du haut de votre saint temple qui est à Jérusalem.

℣. Seigneur, exaucez ma prière.

℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

Kýrie, eléison.

Christe, eléison.

Kýrie, eléison.

Pater noster (*secreto*).

℣. Et ne nos indúcas in tentatiónem.

℟. Sed libera nos a malo.

℣. Confírma hoc, Deus, quod operátus es in nobis.

℟. A templo sancto tuo, quod est in Jerúsalem.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam.

℟. Et clamor meus ad te véniat.

1. Indulgence de 100 jours et ind. plénière, 1 fois le mois, quand on récite cette hymne chaque jour.

℣. Dóminus vobíscum.

℟. Et cum spíritu tuo.

ORÉMUS

Præsta nobis, quæsumus, Dómine, auxílium grátiæ tuæ : ut quæ, te auctóre, faciénda cognóvimus, te adjuvánte, implére valeámus.

Agimus tibi grátias, omnipótens Deus, pro univérsis benefíciis tuis. Qui vivis et regnas in sæcula sæculórum.

℟. Amen.

℣. Orémus pro benefactóribus nostris.

℟. Retribúere dignare, Dómine, ómnibus nobis bona faciéntibus propter nomen tuum vitam ætérnam. Amen.

Ant. Si iniquitátes.

℣. Que le Seigneur soit avec vous.

℟. Et avec votre esprit.

PRIONS

Accordez-nous, Seigneur, le secours de votre grâce, afin que, par votre assistance, nous puissions accomplir ce que vous nous montrez qu'il faut faire.

Dieu tout-puissant, nous vous rendons grâces de tous vos bienfaits. Vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles.

℟. Ainsi soit-il.

℣. Prions pour nos bienfaiteurs.

Daignez, Seigneur, [illegible]der la vie éternelle [illegible]ous ceux qui nous font du bien à cause de votre nom.

Ainsi soit il.

Ant. Si vous considérez les iniquités.

Psaume 129.

Du fond de l'abîme j'ai crié vers vous, Seigneur : Seigneur, écoutez ma voix.

Que vos oreilles soient attentives à la voix de ma prière.

Si vous considérez les iniquités, Seigneur ; Seigneur, qui subsistera devant vous ?

Mais vous êtes riche en miséricorde ; je vous ai attendu à cause de votre loi.

Seigneur, mon âme s'est soutenue par votre parole ; mon âme a espéré dans le Seigneur.

Que depuis le matin jusqu'au soir, Israël espère dans le Seigneur.

Car le Seigneur est plein de miséricorde, et l'on trouve en lui une rédemption abondante.

Et il rachètera lui-

Psalmus CXXIX.

De profúndis clamávi ad te, Dómine * Dómine, exáudi vocem meam.

Fiant aures tuæ intendéntes ; * in vocem deprecatiónis meæ.

Si iniquitátes observáveris, Dómine ; * Dómine, quis sustinébit ?

Quia apud te propitiátio est, * et propter legem tuam sustinui te, Dómine.

Sustinuit ánima mea in verbo ejus ; * sperávit ánima mea in Dómino.

A custódia matutína usque ad noctem, * speret Israel in Dómino.

Quia apud Dóminum misericórdia, * et copiósa apud eum redémptio.

Et ipse rédimet Is-

rael * ex ómnibus iniquitátibus ejus.

Réquiem ætérnam * dona eis, Dómine.

Et lux perpétua * lúceat eis.

Ant. Si iniquitátes observáveris, Dómine, Dómine, quis sustinébit ?

℣. A porta ínferi.

℟. Erue, Dómine, ánimas eórum.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam.

℟. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Dóminus vobíscum.

℟. Et cum spíritu tuo

ORÉMUS

Deus, véniæ largítor et humánæ salútis amátor, quæsumus cleméntiam tuam ut nostræ congregatiónis Fratres,

même Israël de toutes ses iniquités.

Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel.

Et faites luire sur eux la lumière qui ne s'éteint jamais.

Ant. Si vous considérez les iniquités, Seigneur, Seigneur, qui subsistera devant vous ?

℣. De la porte de l'enfer.

℟. Délivrez leurs âmes, Seigneur.

℣. Seigneur, exaucez ma prière.

℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Que le Seigneur soit avec vous.

℟. Et avec votre esprit.

PRIONS

O Dieu, qui accordez le pardon, et qui aimez à sauver les hommes, nous prions votre miséricorde, par l'interces-

sion de la bienheureuse Marie, toujours vierge, et par celle de tous les Saints, de faire arriver à la béatitude éternelle nos Frères, nos Sœurs et nos bienfaiteurs qui sont sortis de ce monde.

propinquos et benefactóres, qui ex hoc sæculo transiérunt, beáta María semper vírgine intercedénte cum ómnibus sanctis tuis, ad perpétuæ beatitúdinis consórtium perveníre concédas.

O Dieu, Créateur et Rédempteur de tous les fidèles, accordez aux âmes de vos serviteurs et de vos servantes l'entière rémission de leurs péchés, afin que, par la prière de votre Église, elles obtiennent le pardon qu'elles ont toujours désiré. Vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles.

Fidélium, Deus, ómnium Cónditor et Redémptor, animábus famulórum famularúmque tuárum remissiónem cunctórum tribue peccatórum : ut indulgéntiam, quam semper optavérunt, piis supplicatiónibus consequántur. Qui vivis et regnas in sæcula sæculórum.

℟. Ainsi soit-il.

℟. Amen.

℣. Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel.

℣. Réquiem ætérnam dona eis, Dómine.

℟. Et faites luire sur eux la lumière qui ne s'éteint jamais.

℟. Et lux pepétua lúceat eis.

℣. Qu'ils reposent en paix ! ℟. Ainsi soit-il.

℣. Requiéscant in pace ℟. Amen.

ARTICLE II

Réunions particulières du conseil ou discrétoire.

Le P. Visiteur ou le Directeur, le Ministre, tous les Frères en charges et les autres discrets se réunissent en séance particulière, une fois par mois. Le P. Directeur ou le Visiteur ou le Gardien préside ; le ministre et les autres discrets se placent selon leur rang, et disent :

AU COMMENCEMENT DE LA RÉUNION.

Veni, Sancte Spíritus, reple tuórum corda fidélium, et tui amóris in eis ignem accénde.

Venez, Esprit-Saint, remplissez les cœurs de vos fidèles, et allumez en eux le feu de votre amour.

Sub tuum præsídium confúgimus, sancta Dei génitrix; nostras deprecatiónes ne despicias in necessitátibus nostris : sed a perículis cunctis libera nos semper, Virgo gloriósa et benedícta.

Nous avons recours à votre assistance, sainte Mère de Dieu ; ne dédaignez pas les prières que nous vous adressons dans nos besoins, mais délivrez-nous en tout temps de tous les périls, ô Vierge comblée de gloire et de bénédictions.

Réspice, beáte Pater Francísce, de excélso cœlórum habitáculo,

O bienheureux Père François, du haut des

cieux, jetez un regard sur nous, et intercédez pour votre famille, pour cette famille que vous avez choisie, enfin qu'en votre présence, elle persévère dans le service du Seigneur.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Notre Père *(tout bas)*.

℣. Et ne nous induisez pas en tentation.

℟. Mais délivrez-nous du mal.

℣. Souvenez-vous de votre congrégation.

℟. Qui vous a appartenu dès le commencement.

℣. Seigneur, exaucez ma prière,

℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Que le Seigneur soit avec vous,

et deprecáre pro pópulo tuo, pópulo quem eligísti, ut sérviat coram te omni témpore in ministério Dómini.

Kyrie, eléison.

Christe, eléison.

Kyrie, eléison.

Pater noster *(secreto)*.

℣. Et ne nos indúcas in tentatiónem.

℟. Sed líbera nos a malo.

℣. Memor esto congregatiónis tuæ,

℟. Quam possedísti ab inítio.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam,

℟. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Dóminus vobíscum,

℟. Et cum spiritu tuo.

℟. Et avec votre esprit.

ORÉMUS

Mentes nostras, quæsumus, Dómine, lúmine tuæ claritátis illústra : ut vidére possímus quæ agénda sunt, et quæ recta sunt, ágere valeámus. Per Christum Dóminum nostrum.

℟. Amen.

PRIONS

Éclairez nos âmes, Seigneur, par la splendeur de votre lumière : afin que nous puissions voir ce que nous devons faire, et que nous ayons la force d'exécuter ce qui est bien. Par le Christ Notre-Seigneur.

℟. Ainsi soit-il.

A LA FIN DE LA RÉUNION.

Kýrie, eléison.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Christe, eléison.

Christ, ayez pitié de nous.

Kýrie, eléison.

Seigneur, ayez pitié de nous

Pater noster *(secreto)*.

Notre Père *(tout bas)*.

℣. Et ne nos indúcas in tentatiónem.

℟. Sed líbera nos a malo.

℣. Et ne nous induisez pas en tentation.

℟. Mais délivrez-nous du mal.

℣. Confírma hoc,

℣. O Dieu, confirmez

ce que vous avez opéré en nous,

℟ Du haut de votre temple saint qui est à Jérusalem.

℣. Seigneur, exaucez ma prière,

℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Que le Seigneur soit avec vous,

℟. Et avec votre esprit.

PRIONS

Seigneur, nous vous en supplions, accordez-nous votre grâce, afin que nous puissions accomplir avec votre secours, ce que vous nous avez fait comprendre que nous devons faire.

O Dieu, sans lequel il n'y a ni force, ni sainteté, accordez nous votre abondante miséricorde, afin que, sous votre conduite, nous passions à travers les biens tempo-

Deus, quod operátus es in nobis,

℟ A templo sancto tuo quod est in Jerúsalem.

℣. Dómine, exaúdi oratiónem meam,

℟. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Dóminus vobíscum,

℟. Et cum spíritu tuo.

ORÉMUS

Præsta nobis, quæsumus, Dómine, auxilium grátiæ tuæ : ut quæ, te auctóre, faciénda cognóvimus, te adjuvánte, implére valeámus.

Deus, sine quo nihil est válidum, nihil sanctum, multíplica super nos misericórdiam tuam, ut te rectóre, te duce, sic transeámus per bona temporália, ut non

amittámus æterna. Per Christum Dóminum nostrum.

Agimus tibi grátias, omnipotens Deus, pro univérsis benefíciis tuis : qui vivis et regnas in sæcula sæculórum.

℞. Amen.

℣. Benedicámus Dómino,

℞. Deo grátias.

℣ Et fidélium ánimæ per misericórdiam Dei requiéscant in pace.

℞. Amen.

rels sans perdre les biens éternels. Par le Christ Notre-Seigneur.

Dieu tout-puissant, nous vous rendons grâces de tous vos bienfaits. Vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles.

℞. Ainsi soit-il.

℣. Bénissons le Seigneur,

℞. Grâces à Dieu.

℣. Que par la miséricorde de Dieu les âmes des fidèles reposent en paix.

℞. Ainsi soit-il.

ARTICLE III.

Cérémonie de la prise d'habit.

N.-B. — *Il est bon, mais non indispensable, de faire les vêtures et les professions dans une église ou chapelle. On peut aussi les faire dans tout local convenable, surtout lorsqu'on reçoit des tertiaires isolés. — On doit toujours bénir la corde et l'imposer, même aux personnes qui sont déjà cordigères. Les novices, comme les profès, doivent porter l'habit et la corde jour et nuit. Si, par négligence ou pour toute autre raison, un novice avait omis de les porter pendant un certain temps, il devrait en avertir le*

Directeur qui jugerait s'il est dans les conditions voulues pour faire validement sa profession. Le 5 mars 1903, la S. Congrégation a déclaré que le noviciat n'est pas interrompu si le novice quitte l'habit et la corde POUR UN TEMPS, *sans avoir rétracté sa résolution de faire sa profession dans l'Ordre de la Pénitence.*

C'est aux Supérieurs et, en leur absence, au Directeur de juger de la validité du noviciat dans le cas où le novice aurait été plus ou moins longtemps à ne pas porter le scapulaire et la corde, sans aucune dispense. Le 24 février 1912, le Rme Père Général des Frères Mineurs, autorisé par le Saint Siège, a revalidé toutes les prises d'habit et les professions invalidées par suite d'une omission quelconque dans les cérémonies ou les obligations du noviciat. Les Directeurs et les novices doivent donc faire en sorte de ne rien omettre des choses requises pour la validité des réceptions.

Le Cérémonial approuvé par la Sacrée Congrégation des Rites ne fait mention ni du voile blanc pour les Sœurs novices et noir pour les professes, ni du crucifix pour les Frères profès. Néanmoins, nous donnons les formules de bénédiction pour voiles et crucifix en faveur des Directeurs qui voudraient se conformer à l'usage suivi par un grand nombre de Fraternités.

Au commencement de la réunion, le prêtre, revêtu du surplis et de l'étole blanche, monte à l'autel, et, étant debout ou assis, il s'adresse au postulant qui se trouve à genoux :

Quid póstulas ?	Que demandez-vous ?

Celui-ci répond :

Pater, ego humíliter póstulo habítum Tértii Ordinis de Pœniténtia, ut cum eo salútem ætérnam facílius cónsequi váleam.

Ou en français :

Mon Révérend Père, je demande humblement l'habit du Tiers-Ordre de la Pénitence, afin que, revêtu de cet habit, je puisse obtenir plus sûrement le salut éternel.

Le prêtre dit : Deo grátias.

Il adresse quelques paroles au postulant, fait l'éloge de la sainte résolution qu'il a prise, l'exhorte à persévérer, en lui rappelant l'excellence du Tiers-Ordre ; puis il se tourne vers l'autel et bénit l'habit, en disant :

℣. Adjutórium nostrum in nómine Dómini.	℣. Notre force est dans le nom du Seigneur.
℟. Qui fecit cœlum et terram.	℟. Qui a fait le ciel et la terre.
℣. Dómine, exáudi oratiónem meam.	℣. Seigneur, exaucez ma prière.
℟. Et clamor meus ad te véniat.	℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.
℣. Dóminus vobíscum.	℣. Que le Seigneur soit avec vous.
℟. Et cum spíritu tuo.	℟. Et avec votre esprit.
OREMUS.	PRIONS.
Omnipótens sempi-	Dieu tout-puissant et

(1) Cette oraison peut s'omettre dans les vêtures privées.

éternel, qui avez daigné relever le monde par la mort de votre Fils unique J.-C N.-S. afin de nous délivrer de la mort éternelle, et de nous faire parvenir à la joie du paradis; jetez, nous vous en prions, un regard de miséricorde sur cette famille dévouée à votre service, qui est ici rassemblée à vos pieds, et dont votre serviteur, le B. François, a été l'instituteur, afin d'augmenter le nombre de vos fidèles; établissez-la si fermement sur cette pierre qui est J.-C., qu'elle soit en sûreté contre tous les assauts du monde, de la chair et du démon. Qu'elle marche dans la voie de vos préceptes, et que, par la Passion douloureuse de votre Fils, par les mérites de sa Mère immaculée Marie toujours vierge, de S.

térne Deus, qui per mortem unigéniti Fílii tui Dómini nostri Jesu Christi, mundum restauráre misericórditer dignátus es, ut a morte perpétua nos liberáres, et ad gáudia perdúceres paradísi : réspice, quæsumus, pietátis tuæ óculo devótam hanc famíliam tuam, hic hódie in tuo nómine congregátam, cujus fámulus tuus beátus Franciscus, ut tibi augeátur credéntium numérus, extítit institútor. Illam super firmam petram, quæ Christus est, confírma, ut ab ómnibus turbatiónibus, mundi, carnis et diáboli sit secúra : et incédens per tuórum sémitam mandatórum, méritis acerbíssimæ Fílii tui passiónis, et Immaculátæ Matris ejus semper Vírginis

Mariæ, ac beáti Patris nostri Francísci, omniúmque Sanctórum, gáudia ætérna possídeat. Per eúmdem Christum Dóminum nostrum.

℟. Amen.

ORÉMUS.

Dómine Jesu Christe, qui tegúmen nostræ mortalitátis induére, et in præsépio pannis invólvi dignátus es, glorióso Confessóri tuo beáto Patri nostro Francísco tres Ordínes instituere salubríter inspirásti, ac eósdem per summos Ecclésiæ Pontifíces tui Vicários, approbáre fecísti ; imménsam tuæ clementíæ largitátem supplíciter exorámus, ut hæc induménta, quæ idem beátus Franciscus ad pœniténtiæ indícium, ac pro válida contra

François, notre Père, et de tous les Saints, elle parvienne à la joie éternelle. Par le même J.-C., N. S.

℟. Ainsi soit-il.

PRIONS

Seigneur J.-C. qui avez voulu vous revêtir de notre chair mortelle, et vous envelopper de langes dans la crèche, et qui avez inspiré à votre glorieux confesseur, notre bienheureux Père François, d'instituer trois Ordres qui ont été approuvés par vos vicaires les Souverains Pontifes; nous supplions humblement votre clémence de daigner bénir et sanctifier ce vêtement que le B. François a donné à ses frères d'armes du Tiers-Ordre de la Pénitence comme une armu-

re puissante contre les attaques du monde, de la chair et du démon, afin que votre serviteur le recevant avec dévotion se revête tellement de vos sentiments, qu'il persévère jusqu'à la fin avec humilité et fidélité dans la voie de vos commandements. Vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles.

℟. Ainsi soit-il.

sæculum, carnem et dæmónem armátura, commilitónes suos Fratres de Pœniténtia in Tértio Ordine portáre constítuit, bene ✠ dícere et sanctifi ✠ cáre dígneris, ut hic fámulus tuus (*vel* hæc fámula tua) ea devóte suscípiens, te ita índuat, ut in spíritu humilitátis viam mandatórum tuórum ad mortem usque fidéliter percúrrat. Qui vivis etc.

℟. Amen.

S'ils sont plusieurs à recevoir l'habit, on met le pluriel au lieu du singulier :

BÉNÉDICTION DE LA CORDE.

PRIONS

O Dieu, qui, pour racheter des esclaves, avez voulu que votre Fils fût lié par les mains des impies, bénissez, nous vous en supplions, cette

ORÉMUS

Deus, qui, ut servum rediméres, Fílium tuum per manus impiórum ligári voluísti : béne ✠ dic, quæsumus, cíngulum istud, et præsta :

ut fámulus tuus, qui (*vel* fámula tua, quæ) hoc peniténtiæ ligámine præcíngitur, vinculórum ejúsdem Dómini nostri Jesu Christi perpétuo memor exístat, tuisque semper obséquiis alligátum (*vel* alligátam), se esse cognóscat. Per Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitáte Spíritus Sancti Deus per ómnia sæcula sæculórum.

℟. Amen.

corde, et faites que votre serviteur (*ou* servante) qui ceindra ce lien de pénitence se rappelle sans cesse les liens de ce même J. C. N.-S. et qu'il (*ou* elle) se reconnaisse comme à jamais enchaîné (ou enchaînée) à votre service. Par le même Jésus-Christ, votre Fils, Notre Seigneur, qui vit et règne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

℟. Ainsi soit-il.

Après la bénédiction de la corde, on peut faire celle du voile blanc en ces termes :

Dómine Jesu Christe, qui per Apóstolum tuum docuísti, ut múlieres in Ecclésia sancta tua veláto cápite starent, ad osténdéndum quod amátor es illibatíssimæ castitátis : bénedic ✠ et sanctífica velum istud, et concéde ; ut sicut extérius sanctitátis et honestátis est signum, ita hanc ancíl-

Seigneur Jésus-Christ, qui nous avez enseigné par votre Apôtre que les femmes doivent paraître la tête couverte dans votre sainte Église, pour nous montrer combien vous aimez la pureté et la chasteté, bénissez et sanctifiez ce voile, et, puisqu'il est un signe extérieur de sainteté et de pureté, faites que votre

servante, qui doit le porter, soit toujours sans tache, que sa vie soit remplie de bonnes œuvres, et qu'elle règne un jour dans la félicité du ciel avec vos Saints. Vous qui vivez et régnez.

℟. Amen.

lam tuam (has ancíllas tuas) quæ debet (debent) ipsum gestáre, sine mácula semper custódias, et bonis opéribus abundáre fácias, et tandem in cœlo Sanctórum consórtio féliciter jungas. Qui vivis et regnas, etc.

℟. Amen.

Le prêtre asperge d'eau bénite l'habit et la corde. Ensuite, à genoux sur le dernier gradin ou sur le marche-pied de l'autel, il entonne l'hymne **Veni, Creator** *(pag. 143), et la récite ou la chante alternativement avec les assistants. L'hymne terminée, il se tourne vers le postulant agenouillé devant l'autel et dit :*

Que le Seigneur vous dépouille du vieil homme et de ses œuvres, qu'il détourne votre cœur des pompes du siècle auxquelles vous avez renoncé au baptême.

℟. Ainsi soit-il [1].

Exuat te Dóminus véterem hóminem cum áctibus suis, et cor tuum avértat a sæculi pompis quibus abrenuntiásti, cum baptísmum suscepísti.

℟. Amen.

1. S'ils sont plusieurs postulants, cette formule peut être récitée une seule fois pour tous, mais au pluriel.

Les autres formules doivent être récitées sur chaque novice, en lui imposant l'objet correspondant.

Alors il lui met l'habit ou le scapulaire, disant :

Induat te Dóminus novum hóminem, qui secúndum Deum creátus est in justítia et sanctitáte veritátis.

℟. Amen.

Que le Seigneur vous revête de l'homme nouveau, qui fut créé à l'image de Dieu dans la justice et la sainteté de la vérité.

℟. Ainsi soit-il.

En lui remettant la corde, il dit :

Præcíngat te Dóminus cíngulo puritátis, et extínguat in lumbis tuis humórem libídinis, ut máneat in te virtus continéntiæ et castitátis.

℟. Amen.

Que le Seigneur vous ceigne du cordon de la pureté, et qu'il éteigne en vous le feu de la concupiscence, afin que vous conserviez la vertu de continence et de chasteté.

℟. Ainsi soit-il.

Enfin, il lui donne un cierge allumé disant :

Accipe, Frater charíssime (*vel* Soror charíssima), lumen Christi, in signum immortalitátis tuæ, ut mórtuus (*vel* mórtua) mundo, Deo vivas, fúgiens ópera tenebrárum.

Cher Frère (*ou* chère Sœur), recevez la lumière du Christ, comme signe de votre immortalité, afin qu'étant mort (*ou* morte) au monde, vous viviez pour Dieu en fuyant les œuvres des

ténèbres. Ressuscitez d'entre les morts, et le Christ vous illuminera.

℟. Ainsi soit-il ([1]).

Exúrge a mórtuis, et illuminábit te Christus.

℟. Amen ([1]).

Le prêtre se retourne vers l'autel, et commence le psaume :

Nations, louez toutes le Seigneur ; peuples, proclamez tous sa gloire.

Car sa miséricorde s'est affermie sur nous, et la vérité du Seigneur demeure à jamais.

Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit.

Comme il était au commencement, et maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Laudáte Dóminum, omnes gentes; * laudáte eum, omnes pópuli.

Quóniam confirmáta est super nos misericórdia ejus : * et véritas Dómini manet in ætérnum.

Glória Patri, et Fílio, * et Spirítui sancto.

Sicut erat in princípio, et nunc, et semper, * et in sæcula sæculórum. Amen.

([1]) *On peut donner le voile aux Sœurs en disant :*

Que votre visage soit voilé par la modestie, l'humilité et la pudeur ; que le Seigneur vous couvre du voile et du bouclier de la pénitence, afin que l'ennemi ne prévale jamais contre vous.

℟. Ainsi soit-il.

Opériat vultum tuum modéstia, humílitas et pudicítia ; tegat te Dóminus velo et clýpeo pœniténtiæ ut non præváleat inimícus advérsum te.

℟. Amen.

℣. Confírma hoc, Deus, quod operátus es in nobis.

℟. A templo sancto tuo, quod est in Jerúsalem.

℣. Salvum fac servum tuum (*vel* salvam fac fámulam tuam).

℟. Deus meus, sperántem in te.

℣. Mitte ei, Dómine auxílium de sancto

℟. Et de Sion tuére eum (*vel* eam).

℣. Nihil profíciat inímicus in eo (*vel* in ea).

℟ Et fílius iniquitátis non appónat nocére ei.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam.

℟. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Dóminus vobíscum.

℟. Et cum spíritu tuo.

℣. O Dieu, confirmez ce que vous avez opéré en nous.

℟. Du haut de votre temple saint, qui est à Jérusalem.

℣. Sauvez votre serviteur (*ou* servante).

℟. Qui espère en vous, Seigneur.

℣. Envoyez-lui, Seigneur, le secours de votre sanctuaire.

℟. Et défendez-le (*ou* la), du haut de Sion.

℣ Que l'ennemi ne puisse rien contre lui (elle).

℟. Et que le fils de l'iniquité ne puisse point lui nuire.

℣. Seigneur, exaucez ma prière

℟ Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Que le Seigneur soit avec vous.

℟. Et avec votre esprit.

PRIONS

Dieu de miséricorde, Dieu de bonté, Dieu de qui procèdent tous les biens, sans qui on ne saurait commencer ni achever rien de parfait, exaucez favorablement nos prières. Défendez de tout danger du corps et de l'â[illegible] votre serviteur auquel (*ou* servante à laquelle), nous avons donné en votre nom le vêtement de la pénitence; accordez-lui de persévérer jusqu'à la fin dans sa résolution sainte, afin que ses péchés lui soient remis, et qu'il (*ou* qu'elle) parvienne à la société de vos élus.

ORÉMUS

Deus misericórdiæ, Deus pietátis, Deus a quo bona cuncta procédunt, sine quo nihil sanctum inchoátur, nihílque perfícitur: précibus nostris benígnus assíste : et hunc fámulum tuum (*vel* hanc fámulam tuam), cui in tuo sancto nómine sacrum pœniténtiæ hábitum imposuímus ab ómnibus perículis mentis et córporis tua protectióne defénde et concéde ei in sancto propósito ad finem usque perseveráre, ut peccatórum suórum remissióne percépta, ad consórtium electórum tuórum perveníre mereátur.

O Dieu qui, par la conception immaculée de la Ste Vierge, avez préparé à votre Fils une

Deus, qui per immaculátam Vírginis conceptiónem, dignum Fílio tuo habitáculum

præparásti : quæsumus ; ut qui ex morte ejúsdem Fílii tui prævísa, eam ab omni labe præservásti, nos quoque mundos, ejus intercessióne, ad te perveníre concédas.

demeure digne de lui, nous vous demandons qu'après l'avoir préservée de toute souillure, en prévision des mérites et de la mort de votre Fils, vous nous accordiez par son intercession la pureté nécessaire pour arriver jusqu'à vous.

Deus qui mira Crucis mystéria in tuo devotíssimo confessóre beáto Francísco multifórmiter demonstrásti : da fámulis tuis ipsíus semper exémpla sectári, et assídua ejúsdem Crucis meditatióne muníri.

O Dieu, qui avez retracé les mystères admirables de la Croix dans votre très dévot confesseur, le bienheureux François, accordez à vos serviteurs de suivre constamment ses exemples, et de trouver notre défense dans la méditation assidue de la Passion.

Pour un Frère.

Deus, qui beátum Ludovícum confessórem tuum de terréno regno ad cœléstis regni glóriam transtulísti ; ejus, quæsumus, méritis

Seigneur, qui avez élevé votre confesseur Saint Louis du trône de la terre à la gloire du trône céleste ; nous vous demandons par son intercession, de pouvoir

régner un jour avec le Roi des rois Jésus-Christ, votre divin Fils, qui vit et règne avec vous dans les siècles des siècles.

℟ Ainsi soit-il.

et intercessióne, Regis regum Jesu Christi Fílii tui fácias nos esse consórtes. Qui tecum vivit et regnat in sæcula sæculórum.

℟. Amen.

Pour une Sœur.

O Dieu de miséricorde, éclairez les cœurs de vos fidèles, et accordez-nous par la glorieuse intercession de Ste Élisabeth de mépriser les biens du monde pour jouir dans l'éternité des consolations célestes. Par Jésus-Christ, Notre Seigneur.

℟. Ainsi soit-il.

Tuórum corda fidélium, Deus miserátor, illústra : et beátæ Elísabeth précibus gloriósis, fac nos próspera mundi despícere et cœlésti semper consolatióne gaudére. Per Christum Dóminum nostrum.

℟. Amen.

Après cela le prêtre dit :

℣. Seigneur, exaucez ma prière.

℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣ Bénissons le Seigneur.

℟. Rendons grâces à Dieu.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam.

℟. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Benedicámus Dómino.

℟. Deo grátias.

Se tournant vers l'assistance, il donne la bénédiction en disant :

Benedíctio Dei omnipoténtis, Patris, et Fílii † et Spíritus Sancti, descéndat super vos, et máneat semper. ℟. Amen.

Après la cérémonie, on inscrit au registre les nom et prénoms du novice, l'endroit où il est né, celui où il demeure et le jour de la prise d'habit, comme suit :

Anno Dómini..., mense...., die... in ecclésia N... (*vel* oratório, *vel* in loco decénti domus N...) præsénte Fratrum (*vel* Sorórum) congregatióne :

Infrascriptus ego N... Diréctor (*vel* sacérdos facultáte munítus, *aut* Visitátor *aut* Guardiánus) hábitum Tértii Ordínis Pœniténtium sancti Francísci impósui Dómino N... N... (*vel* Dómina N... N...), habénti domicílium in civitáte N... (*vel* loco N...)

L'an du Seigneur..., le... du mois de..., dans l'église... (*ou* oratoire, *ou* dans une place convenable de la maison) en présenee des Frères (*ou* Sœurs) réunis en assemblée :

Moi, soussigné..., Directeur, (*ou* prêtre légitimement autorisé, *ou* Visiteur, *ou* Gardien) j'ai donné l'habit du Tiers-Ordre de la pénitence de Saint-François à M. M... N. N... domicilié à...

En foi de quoi j'ai signé :

In quorum fidem ego scripsi :

ARTICLE IV.

Cérémonies pour la Profession.

1. Le jour de la Profession, il y a une réunion solennelle, et l'autel prend ses ornements de fête. Le novice se revêt, s'il est possible, du grand habit de l'Ordre ; ou du moins, il porte par-dessus ses vêtements ordinaires, le scapulaire et la corde. Il se met à genoux devant l'autel, et le prêtre, en surplis et étole blanche, s'agenouille sur la marche la plus élevée, et commence :

(Veni, Creator, pag. 143).

℣. Envoyez votre esprit, et tout sera créé.

℟. Et vous renouvellerez la face de la terre.

℣. Emitte Spiritum tuum et creabúntur.

℟. Et renovábis fáciem terræ.

PRIONS.

O Dieu, qui avez éclairé les cœurs de vos fidèles par la lumière du Saint-Esprit, accordez-nous, par le même Esprit, de goûter ce qui est bien et de jouir sans cesse de la consolation dont il est la source.

OREMUS.

Deus, qui corda fidélium Sancti Spíritus illustratióne docuísti ; da nobis in eódem Spíritu recta sápere, et de ejus semper consolatióne gaudére.

Da, quæsumus, Dómine, huic fámulo tuo (*vel* fámulæ tuæ), quem (quam) Ordinis hábitu decoráre jam dignátus es, ad inchoáti óperis perfectiónem felíciter pervenire. Per Christum Dóminum nostrum. ℟. Amen.

Accordez, Seigneur, à votre serviteur (*ou* votre servante) que vous avez déjà revêtu (*ou* revêtue) de l'habit de l'Ordre, d'achever heureusement l'œuvre qu'il (*ou* qu'elle) a commencée. Par Christ Notre Seigneur. ℟. Amen.

2. Le prêtre, assis à l'autel ou debout, demande au novice prosterné devant lui :

Frater N... (*vel* Soror N...), quid postulas ?

Frère N... (*ou* Sœur N...), que demandez-vous ?

Le novice répond :

℟. Pater, póstulo admítti ad sanctam professiónem in Tértio Ordine sancti Francísci, ut in eo usque ad mortem Deo sérviam.

Ou bien, en français :

Mon révérend Père, je vous prie de me recevoir à la profession du Tiers-Ordre de saint François, pour y servir Dieu jusqu'à la mort.

Le prêtre dit : Deo grátias, *et fait ressortir en quelques mots la sainteté de la profession du*

Tiers-Ordre. Il lui fait bien remarquer que cette profession ne renferme aucun vœu, ni aucune obligation sous peine de péché ; et que, selon la Règle et les déclarations des Souverains Pontifes, le Tertiaire n'est point lié en conscience plus étroitement que les autres fidèles. Il loue le zèle du novice, et prouve, par l'exemple des Saints de l'Ordre, les effets salutaires de la profession ; ou bien, il fait d'autres réflexions selon les circonstances. Puis le novice[1]*, agenouillé devant le prêtre et les mains jointes, prononce la formule de la profession comme suit :*

Ego N. coram Deo omnipoténti, ad honórem Immaculátæ beátæ Vírginis Máriæ, et beáti Patris Francísci omniúmque Sanctórum, promítto serváre mándata Dei toto témpore vitæ meae, et Régulam Tértii Ordinis, ab eódem beáto Francísco institútam, juxta formam a Nicoláo Papa quarto et a Leóne decimotértio confirmátam ; item satisfácere ad Visitatóris plácitum pro transgressiónibus contra eámdem Régulam commíssis.

Ou bien, en français :

En présence de Dieu tout-puissant, à l'honneur de l'Immaculée Vierge

1. S'ils sont plusieurs, ils peuvent réciter cette formule ensemble à haute voix, distinctement.

Marie, du bienheureux Père S. François et de tous les Saints, moi, N., je promets d'observer, pendant tout le temps de ma vie, les commandements de Dieu, et la Règle du Tiers-Ordre, instituée par le même bienheureux Père S. François, telle qu'elle a été confirmée par les papes Nicolas IV et Léon XIII ; je promets en outre de satisfaire au gré du Visiteur pour les transgressions commises contre la Règle.

Le prêtre ajoute :

Et ego ex parte Dei, si hæc observáveris, promítto tibi vitam ætérnam. In nómine Patris et Fílii ✠ et Spíritus sancti.

℟. Amen.

Et moi, si vous êtes fidèle à votre engagement, je vous promets de la part de Dieu la vie éternelle. Au nom du Père, et du Fils, ✠ et du Saint-Esprit.

℟. Ainsi soit-il.

Ici, on peut placer la bénédiction et l'imposition du crucifix et du voile noir.

BÉNÉDICTION DU CRUCIFIX.

℣. Adjutórium nostrum in nómine Dómini,
℟. Qui fecit cœlum et terram.
℣. Sit nomen Dómini benedíctum.
℟. Ex hoc nunc et usque in sæculum.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam.
℟. Et clamor meus ad te véniat.
℣. Dóminus vobíscum,
℟. Et cum spíritu tuo.

PRIONS.

Nous vous supplions, Seigneur Dieu tout-puissant, de daigner bénir ce signe de la croix, afin qu'il soit le remède du genre humain, qu'il fasse accroître nos bonnes œuvres, qu'il rachète nos âmes, qu'il soit enfin un appui, une protection et un bouclier contre les traits de tous nos ennemis. Par Jésus-Christ Notre Seigneur.

ORÉMUS.

Rogámus te, Dómine sancte, Pater omnipótens, ætérne Deus, ut dignéris benedícere ✠ hoc signum Crucis, ut sit remédium géneri humáno, sit solíditas fídei, proféctus bonórum óperum, redémptio animárum, sit solámen et protéctio, ac tutéla contra jácula inimicórum. Per Christum, etc.

BÉNÉDICTION DU VOILE NOIR
(POUR LES SŒURS)

Nous vous supplions très humblement, Seigneur, de faire descendre votre bénédiction sur ce voile qui doit couvrir la tête de votre servante, afin qu'elle soit bénie, pure et sainte. Par Notre-Seigneur, etc.

Supplíces te, Dómine, rogámus, ut super hoc velámen cápiti ancíllæ tuæ imponéndum benedíctio ✠ tua descéndat, ut sit hæc benedícta ✠ et immaculáta et sancta. Per Christum, etc.

Le prêtre remet le crucifix en disant :

Recevez la croix du Seigneur et placez-la comme un sceau sur votre cœur, afin

Accipe Crucem Dómini et pone illam quasi signáculum super cor tuum, ut eo

munímine tutus (tuta) sis, et in hoc signo vincas. In nómine Patris, ✠ et Fílii, et Spíritus Sancti.

℟. Amen.

qu'à son abri, vous soyez en sûreté, et que, par ce signe, vous soyez victorieux (se). Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.

℟. Ainsi soit-il.

Si c'est une Sœur, il lui impose le voile noir, en disant :

Opériat vultum tuum modéstia, humílitas et pudicítia ; tegat te Dóminus velo et clýpeo pœniténtiæ, ut non præváleat inimícus advérsum te.

R. Amen.

Que votre visage soit voilé par la modestie, l'humilité et la pudeur ; que le Seigneur vous couvre du voile et du bouclier de la pénitence, afin que l'ennemi ne prévale jamais contre vous.

R. Ainsi soit-il.

3. *Tous se lèvent : puis on chante ou on psalmodie le* Te Deum, *et tous les Frères (ou bien, si le nombre est trop grand, les seuls discrets ou membres du conseil) viennent, l'un après l'autre, donner la paix au nouveau profès, en disant :* Pax tecum (La paix soit avec vous) ; *il répond :* Et cum spíritu tuo (Et avec votre esprit). *Les Sœurs observeront entre elles les mêmes cérémonies.*

Te Deum laudámus: *te Dóminum confitémur.

O Dieu ! nous vous louons : ô Seigneur ! nous vous glorifions.

Te ætérnum Patrem *omnis terra venerátur.

Père éternel, la terre entière vous révère.

Tibi omnes Angeli : *tibi Cœli, et univérsæ Potestátes :

Tous les Anges, les Cieux et toutes les Puissances :

Les Chérubins et les Séraphins redisent éternellement :

Saint, saint, saint, le Seigneur Dieu des armées.

Les cieux et la terre sont remplis de la majesté de votre gloire.

Le chœur glorieux des Apôtres,

La troupe vénérable des Prophètes,

La blanche armée des Martyrs chantent vos louanges,

Par toute la terre, la sainte Église vous célèbre,

Père d'une infinie majesté ;

Et votre Fils, véritable et unique digne de tous les hommages ;

Et l'Esprit-Saint, le Consolateur.

Vous êtes le Roi de gloire, ô Christ !

Vous êtes le Fils éternel du Père.

Tibi Chérubim et Séraphim, * incessábili voce proclámant :

Sanctus, sanctus, sanctus, * Dóminus Deus Sabáoth.

Pleni sunt cœli et terra * majestátis glóriæ tuæ.

Te gloriósus * apostolórum chorus,

Te prophetárum * laudábilis númerus,

Te mártyrum candidátus * laudat exércitus.

Te per orbem terrárum * sancta confitétur Ecclésia,

Patrem * imménsæ majestátis ;

Venerándum tuum verum * et únicum Fílium ;

Sanctum quoque * Paráclitum Spíritum.

Tu rex glóriæ, * Christe ;

Tu Patris * sempitérnus es Fílius.

Tu ad liberándum suscepturus hóminem * non horruísti virginis úterum.

Tu, devícto mortis acúleo, * aperuísti credéntibus regna cœlórum.

Tu ad déxteram Dei sedes * in glória Patris.

Judex créderis * esse ventúrus.

Te ergo quæsumus, tuis fámulis súbveni, * quos pretióso Sánguine redemísti.

Ætérna fac cum sanctis tuis * in glória numerári.

Salvum fac populum tuum, Dómine, * et bénedic hereditáti tuæ.

Et rege eos, * et extólle illos usque in ætérnum.

Prenant la nature de l'homme pour le délivrer, vous n'avez pas dédaigné le sein d'une vierge.

Brisant l'aiguillon de la mort, vous avez ouvert aux croyants le royaume des cieux.

Vous êtes assis à la droite de Dieu, dans la gloire du Père.

Vous reviendrez comme juge ; nous le croyons.

Daignez donc secourir vos serviteurs, que vous avez rachetés par votre précieux Sang.

Faites qu'ils soient comptés parmi vos Saints dans la gloire éternelle.

Sauvez votre peuple, Seigneur, bénissez votre héritage.

Conduisez vos serviteurs et menez les au seuil de la bienheureuse éternité.

Chaque jour, nous vous bénissons.

Per síngulos dies, * benedícimus te.

Et nous louons votre Nom jusque dans les siècles.

Et laudámus nomen tuum in sæculum, * et in sæculum sæculi.

Daignez, Seigneur, en ce jour, nous conserver sans péché.

Dignáre, Dómine, die isto, * sine peccáto nos custodíre.

Ayez pitié de nous, Seigneur ! ayez pitié de nous !

Miserére nostri, Dómine, * miserére nostri.

Que votre miséricorde soit sur nous, Seigneur, comme nous avons espéré en vous.

Fiat misericórdia tua, Dómine, super nos, * quemádmodum sperávimus in te.

En vous, Seigneur, j'ai espéré ; je ne serai point confondu éternellement.

In te, Dómine, sperávi, * non confúndar in ætérnum.

4. *Après le* Te Deum, *on dit* :

℣. Confirmez, ô Dieu, ce que vous avez opéré en nous,

℣. Confírma hoc, Deus, quod operátus es in nobis,

℟. Du haut de votre saint temple qui est à Jérusalem.

℟. A templo sancto tuo quod est in Jerúsalem.

℣. Sauvez votre serviteur (*ou* votre servante)

℣. Salvum fac servum tuum (*vel* salvam fac fámulam tuam)

℟. Deus meus, sperántem in te.
℣. Mitte ei, Dómine, auxilium de sancto.

℟. Et de Sion tuére eum (*vel* eam).
℣. Nihil profíciat inimícus in eo (*vel* in ea).
℟. Et fílius iniquitátis non ápponat nocére ei.
℣. Dómine, exáudi oratiónem meam,
℟. Et clamor meus ad te véniat.
℣. Dóminus vobíscum.
℟. Et cum spíritu tuo.

ORÉMUS

Deus, cujus misericórdiæ non est númerus, et bonitátis infinítus est thesáurus, piíssimæ majestáti tuæ pro collátis donis grátias ágimus, tuam semper

℟. Qui espère en vous, Seigneur.
℣. Envoyez lui, Seigneur, le secours de votre sanctuaire.
℟. Et défendez-le (*ou* la), du haut de Sion.
℣. Que l'ennemi ne puisse rien contre lui (elle),
℟. Et que le fils de l'iniquité ne puisse point lui nuire.
℣. Seigneur, exaucez ma prière,
℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.
℣. Que le Seigneur soit avec vous.
℟. Et avec votre esprit.

PRIONS

O Dieu, dont la miséricorde est sans bornes et la bonté sans limites, nous rendons grâces à votre adorable Majesté des biens reçus, et nous supplions votre clémence

de ne point abandonner ceux à qui vous accordez ce qu'ils vous ont demandé, mais de les mettre en état de recevoir la récompense éternelle.

O Dieu qui, par la conception immaculée de la Ste Vierge, avez préparé à votre Fils une demeure digne de lui, nous vous demandons qu'après l'avoir préservée de toute souillure, en prévision des mérites de la mort de votre Fils, vous nous accordiez par son intercession la pureté nécessaire pour arriver jusqu'à vous.

Seigneur Jésus-Christ qui, pour enflammer nos cœurs du feu de votre amour, avez renouvelé dans le corps de notre B. Père S. François, les Stigmates sacrés de votre passion, accordez-nous que, par ses mérites et

clementiam exorántes: ut, qui peténtibus postuláta concédis, eósdem non déserens ad præmia futúra dispónas.

Deus, qui per Immaculátam Vírginis Conceptiónem dignum Fílio tuo habitáculum præparásti: quæsumus: ut qui ex morte ejúsdem Fílii tui prævísa, eam ab omni labe præservásti, nos quoque mundos, ejus intercessióne, ad te perveníre concédas.

Dómine Jesu Christe, qui, frigescénte mundo, ad inflammándum corda nostra tui amóris igne, in carne beatíssimi Patris nostri Francísci passiónis tuæ sacra Stígmata renovásti: concéde propí-

tius ; ut ejus méritis et précibus, crucem júgiter ferámus, et dignos fructus pœniténtiæ faciámus.

ses prières, nous portions continuellement la croix, et que nous fassions de dignes fruits de pénitence.

Pour un Frère.

Deus, qui beátum Ludovícum confessórem tuum de terréno regno ad cœléstis regni glóriam transtulísti : ejus, quæsumus, méritis et intercessióne, Regis regum Jesu Christi Fílii tui fácias nos esse consórtes.

Seigneur, qui avez élevé votre confesseur saint Louis du trône de la terre à la gloire du trône céleste ; nous vous demandons par son intercession, de pouvoir régner un jour avec le Roi des rois, Jésus-Christ, votre Fils.

Pour une Sœur.

Tuórum corda fidélium, Deus miserátor, illústra : et beátæ Elisábeth precibus gloriósis, fac nos próspera mundi despícere, et cœlésti semper consolatióne gaudére.

O Dieu de miséricorde, éclairez les cœurs de vos fidèles, et accordez-nous par la glorieuse intercession de Ste Élisabeth de mépriser les biens du monde pour jouir dans l'éternité des consolations célestes.

Deus, qui fámulum tuum (*vel* fámulam tu-

O Dieu, qui après avoir converti et détaché

du monde et de ses vanités votre serviteur (*ou* servante) l'enflammez du désir de remporter le prix que vous proposez à vos élus, descendez dans son cœur et donnez-lui la grâce de persévérer dans votre service, afin que, muni(e) du secours de votre protection, il (*ou* elle) accomplisse ce qu'il (*ou* elle) a promis avec le secours de votre grâce, et que, donnant toujours aux autres l'exemple d'une sainte vie, il (elle) arrive au bonheur éternel, que vous avez promis à ceux qui persévèrent dans votre service. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

℟. Ainsi soit-il.

am) a vanitáte sæculi convérsum (*vel* convérsam) ad bravium supérnæ vocatiónis assequéndum accéndis; péctori ejus illábere, et grátiam tuam, qua in te perséveret, illi infúnde; ut protectiónis tuæ munítus (*vel* muníta) præsidiis, quod te donánte promísit, adímpleat et sancte vivéndi áliis semper exémplum præbens, ad ea, quæ perseverántibus promíssa sunt, ætérna præmia pervéniat. Per Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitáte Spíritus sancti Deus per ómnia sæcula sæculórum.

℟. Amen.

Le prêtre donne au nouveau profès la bénédiction que S. François prononça sur son disciple.

Benedícat tibi Dóminus, et custódiat te. Osténdat Dóminus fáciem suam tibi, et misereátur tui. Convértat Dóminus vultum suum ad te, et det tibi pacem. Dóminus te ✠ benedícat. Amen.

Que le Seigneur vous bénisse et vous garde. Qu'il vous montre sa face et qu'il ait pitié de vous. Qu'il tourne vers vous son visage et qu'il vous donne la paix. Que le Seigneur vous ✠ bénisse. Ainsi soit-il.

Ensuite, il bénit toute la réunion.

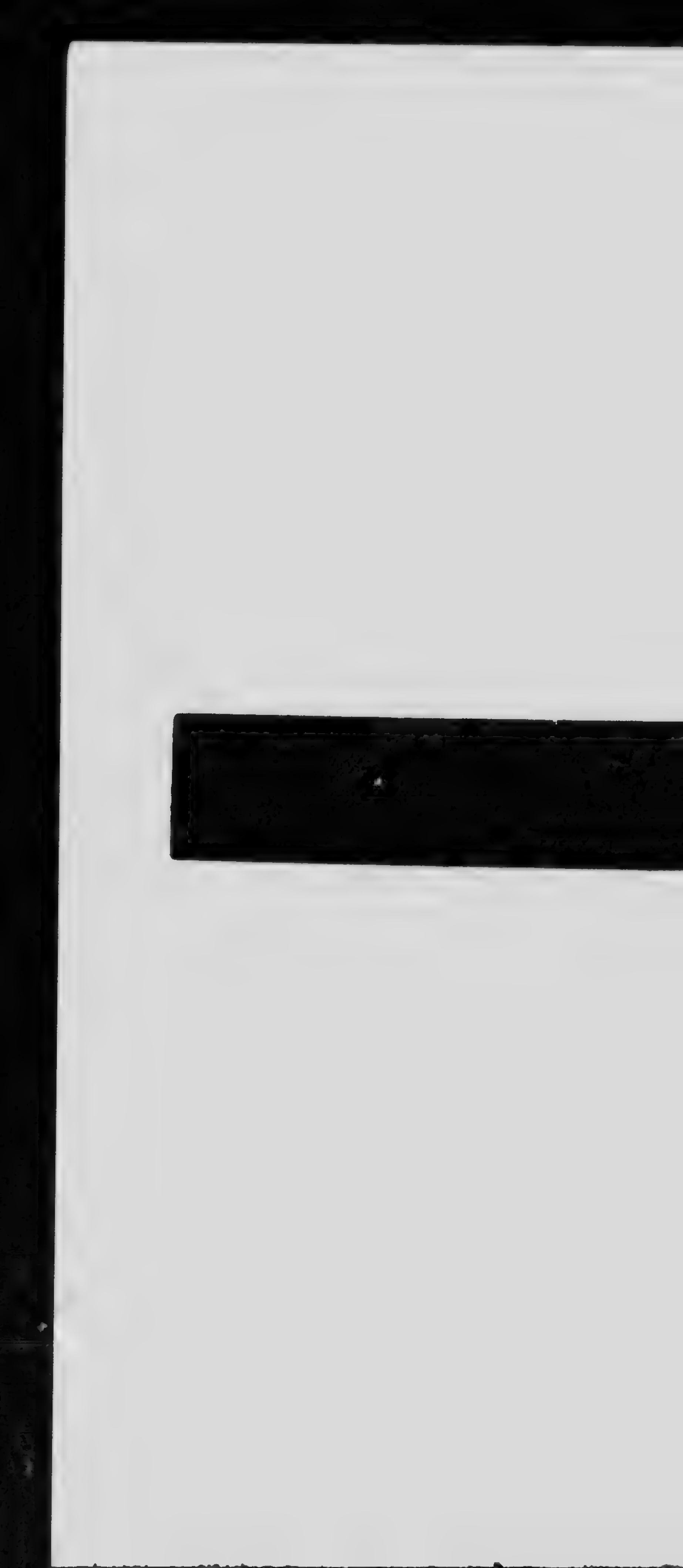
Benedíctio Dei omnipoténtis, Patris et Fílii ✠ et Spíritus Sancti, descéndat super vos, et máneat semper. ℟. Amen.

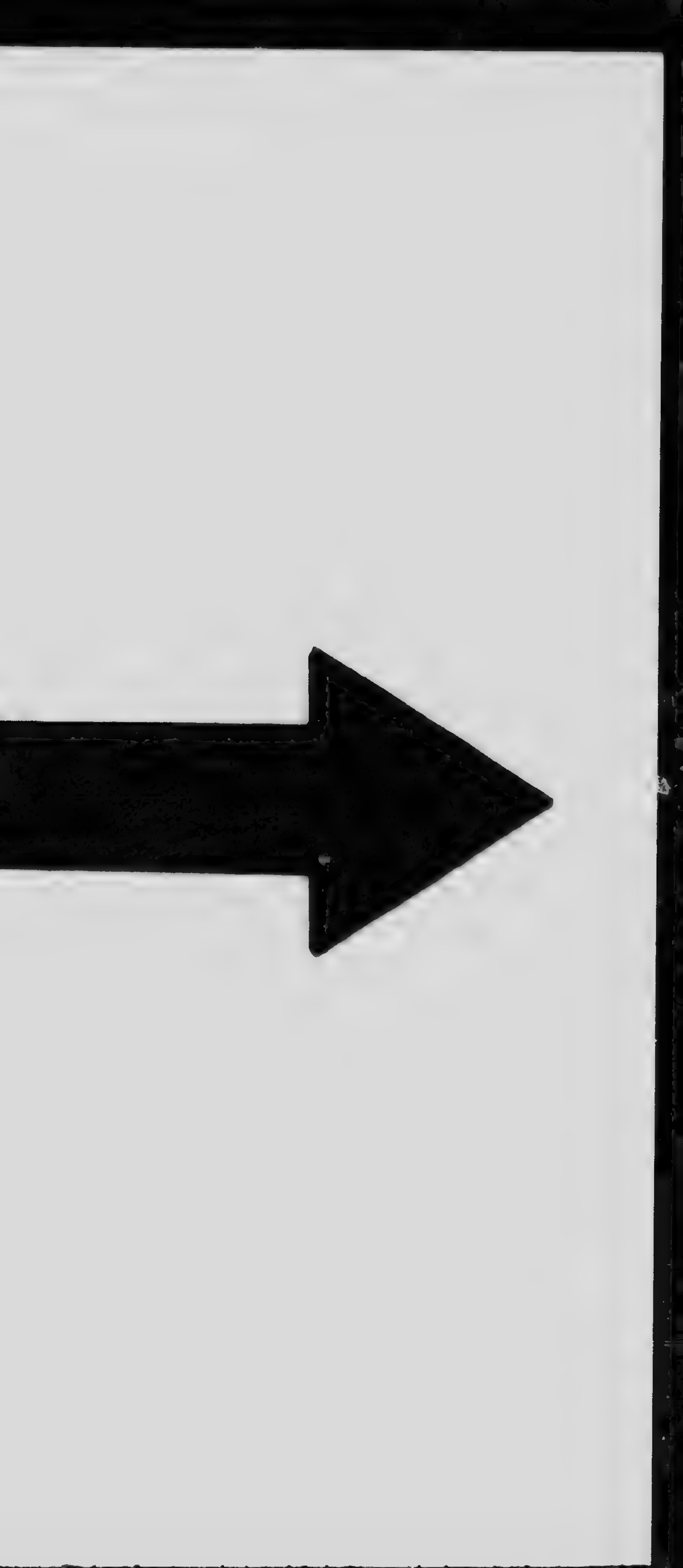
Enfin, il présente le crucifix au nouveau profès. Celui-ci baise les pieds du Crucifié, en signe d'alliance éternelle avec Jésus-Christ.

5. *Quand la réunion est terminée, on inscrit la profession dans le registre des professions, comme suit :*

Infrascríptus ego N..., Diréctor (*vel* sacérdos) ad professiónem in Tertio Ordine Pœniténtium S. Francísci admísi Dóminum

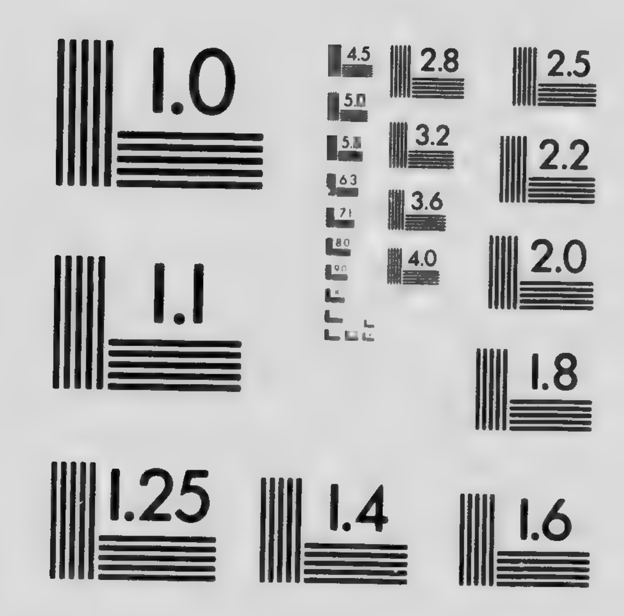
Moi soussigné N., Directeur (*ou* prêtre) j'ai reçu à la profession du Tiers Ordre de S. François d'Assise M. NN... qui avait reçu l'habit





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

l'année.... En foi de quoi, j'ai signé :	N. N., qui recéperat habítum anno..., mense..., die... In quorum fidem etc.

Signature du P. Directeur ou du prêtre légitimement autorisé.

Un novice, en danger de mort, peut anticiper la profession et la faire même entre les mains de tout confesseur, si un prêtre, muni des pouvoirs, ne se rencontre pas facilement (car, pour ce cas, les Ministres-Généraux ont déclaré autoriser tout confesseur). Mais cette profession ne sera inscrite sur le registre qu'à la mort du profès ; car si la santé lui était rendue, il devrait de nouveau émettre la profession, et alors elle serait enregistrée.

APPENDICE.

Cérémonies pour la prise d'habit et la Profession simultanées.

Le cérémonial approuvé ne fait pas mention de la prise d'habit et de la profession simultanées, quoique le cas ne soit pas rare. Faut-il dire alors toutes les prières prescrites et pour la prise d'habit, et pour la profession, et ainsi en répéter plusieurs une seconde fois ? Nous sommes convaincus qu'en pareille circonstance il est permis de mo-

difier quelque peu l'ordre habituel des cérémonies; un tel changement ne détruit pas la substance de l'acte: la prise d'habit et la profession restent donc valides. La nécessité de redire les mêmes prières et de trop prolonger les cérémonies sont des motifs suffisants pour légitimer ces modifications.

Pour la facilité des Directeurs, qui partagent cette manière de voir, et qui, le cas échéant, voudraient s'y conformer, nous indiquons comme suit l'ordre des cérémonies pour la prise d'habit et la profession simultanées. Dans cet arrangement des cérémonies, toutes les prières du cérémonial exigées par la vêture et pour la profession sont récitées. Les répétitions seules sont évitées.

Ce jour-là il y a une réunion solennelle, et l'autel prend ses ornements de fête. Les postulants et les novices se revêtent, s'il est possible, du grand habit de l'Ordre, ou, du moins, ils portent pardessus leurs vêtements ordinaires le scapulaire et la corde. Ils se mettent à genoux devant l'autel, et le prêtre, en surplis et étole blanche, s'agenouille sur la marche la plus élevée et chante ou récite :

Véni Creátor *(page 143).*

℣. Emítte Spíritum tuum et creabúntur.
℟. Et renovábis fáciem terræ.

ORÉMUS.

Deus, qui corda fidélium sancti Spíritus illustratióne docuísti: da nobis in eódem Spíritu recta sápere, et de ejus semper consolatióne gaudére.

Omnípotens sempitérne Deus, qui per mortem unigéniti Fílii tui Dómini nostri Jesu Christi, mundum restauráre misericórditer dignátus es, ut a morte perpétua nos liberáres, et ad gáudia perdúceres paradisi: réspice, quæsumus, pietátis tuæ óculo devótam hanc famíliam tuam, hic hódie in tuo nómine congregátam, cujus fámulus tuus beátus Franciscus, ut tibi augeátur credéntium númerus, éxtitit institútor. Illam super firmam petram, quæ Christus est, confírma, ut ab ómnibus turbatiónibus mundi, carnis et diáboli sit secúra; et incédens per tuórum sémitam mandatórum, méritis acerbíssimæ Fílii tui passiónis, et Immaculátæ Matris ejus semper Vírginis Maríæ, ac beáti Patris nostri Francísci, omniúmque Sanctórum, gaúdia ætérna possídeat. Per eúmdem Christum Dóminum nostrum. ℟. Amen.

Da quæsumus, Dómine, his fámulis tuis quos (*vel* quas) Ordinis hábitu decoráre jam dignátus es, ad inchoáti óperis perfectiónem felíciter pervénire. Per Christum Dóminum nostrum. ℟. Amen.

Le prêtre adresse ensuite quelques paroles aux postulants et aux novices. (Pages 157 et 171). Puis il monte à l'autel; et étant debout ou assis, il dit aux postulants :

Frères (*ou* Sœurs), que demandez-vous ?

Les postulants répondent :

Mon Révérend Père, je demande humblement l'habit du Tiers-Ordre de la Pénitence, afin que, revêtu[e] de cet habit, je puisse obtenir plus sûrement le salut éternel.

Le prêtre répond : Deo gratias. *Puis il se tourne vers l'autel et bénit les habits ou scapulaires, en disant :*

℣. Adjutórium nostrum in nómine Dómini,
℟. Qui fecit cœlum et terram.
℣. Dómine, exáudi oratiónem meam,
℟. Et clamor meus ad te véniat.
℣. Dóminus vobíscum,
℟. Et cum spíritu tuo.

ORÉMUS.

Dómine Jesu Christe, qui tégumen nostræ mortalitátis indúere, et in præsépio pannis invólvi dignátus es, quique glorióso Confessóri tuo beáto Patri nostro Francísco tres Ordines institúere salubriter inspirásti, ac eósdem per summos Ecclésiæ Pontífices tui Vicários, approbáre fecísti: imménsam tuæ cleméntiæ largitátem supplíciter exorámus; ut hæc induménta, quæ idem beátus Francíscus ad pœniténtiæ indícium, ac pro válida contra sæculum, carnem et dæmonem armatúra, commilitónes suos Fratres de Pœniténtia in Tértio Ordine portáre constítuit, bene ✠ dícere, et sanctifi ✠ cáre dignéris, ut hi fámuli tui (*vel* hæ fámulæ tuæ) ea devóte suscipiéntes, te ita índuant, ut in spíritu humilitátis viam mandatórum tuórum ad mortem usque fidéliter percúrrant. Qui vivis et regnas in sæcula sæculórum. ℟. Amen.

Pour la bénédiction de la corde on dit :

ORÉMUS.

Deus, qui, ut servum redímeres, Fílium tuum per manus impiórum ligáre voluísti:

béne✠dic, quæsumus, cíngula ista, et præsta, ut fámuli tui, qui (*vel* fámulæ tuæ, quae) hoc pénitentiæ ligámine præcingúntur ejúsdem Dómini nostri Jesu Christi perpétuo mémores exístant, tuísque semper obséquiis alligátos (*vel* alligátas) se esse cognóscant. Per eumdem Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitáte Spíritus Sancti Deus per ómnia sæcula sæculórum. ℟. Amen.

Bénédiction des Voiles et des Crucifix où c'est l'usage.

Du voile blanc pour les novices.

ORÉMUS.

Dómine Jesu Christe, qui per Apóstolum tuum docuísti ut mulíeres in Ecclésia sancta tua, veláto cápite starent, ad ostendéndum quod amátor es illibatíssimæ castitátis: béne ✠ dic et sanctífica vela ista et concéde, ut sicut extérius sanctitátis et honestátis est signum, ita hanc ancíllam tuam (has ancíllas tuas) quæ debet (debent) ipsum gestáre, sine mácula semper custódias, et bonis opéribus abundáre fácias, et tandem in cœlo sanctórum consórtio felíciter jungas. Qui vivis, *etc.*

Du voile noir pour les professes.

ORÉMUS.

Súpplices te, Dómine, rogámus ut super hoc velámen cápiti ancíllæ tuæ imponéndum bene ✠ díctio tua descéndat, ut sit hæc bene ✠ dícta et immaculáta et sancta. Per Christum Dóminum nostrum. Amen.

Bénédiction des Crucifix.

℣. Adjutórium nostrum in nómine Dómini,
℟. Qui fecit cœlum et terram.
℣. Sit nomen Dómini benedíctum.
℟. Ex hoc nunc et usque in sáeculum.
℣. Dómine, exáudi oratiónem meam.
℟. Et clamor meus ad te véniat.
℣. Dóminus vobíscum,
℟. Et cum spíritu tuo.

ORÉMUS.

Rogámus te, Dómine sancte, Pater omnípotens, ætérne Deus, ut dignéris bene ✠ dícere hoc signum Crucis, ut sit remédium géneri humáno, sit solíditas fídei, proféctus bonórum óperum, redémptio animárum, sit solámen et protéctio, ac tutéla contra jácula

inimicórum. Per Christum Dóminum nostrum. Amen.

Le prêtre asperge d'eau bénite les habits, les cordes et les voiles, sans rien dire, se tourne vers les postulants qui se trouvent à genoux devant l'autel et dit :

Exuat vos (1) Dóminus véterem hóminem cum áctibus suis, et cor vestrum avértat á sæculi pompis quibus abrenuntiástis, dum Baptismum suscepístis. ℟. Amen.

Alors il met à chacun l'habit ou le scapulaire, disant :

Induat te Dóminus novum hóminem, qui secúndum Deum creátus est in justítia et sanctitáte veritátis. ℟. Amen.

En l[illegible]ant la corde, il dit :

Præcíngat te Dóminus cíngulo puritátis, et extínguat in lumbis tuis humórem libídinis, ut máneat in te virtus continéntiæ et castitátis. ℟. Amen.

Enfin il lui donne un cierge allumé disant :

Accipe, Frater charíssime (*vel* Soror charíssima), lumen Christi, in signum immor-

1. *Ou au singulier selon les cas.*

talitátis tuæ, ut mortuus (*vel* mortua) mundo, Deo vivas, fúgiens ópera tenebrárum. Exurge a mórtuis, et illuminábit te Christus. ℟. Amen.

Après ces cérémonies de la prise d'habit, le prêtre reçoit à la profession les novices auxquels il peut encore auparavant adresser quelques paroles, s'il le juge utile. Assis à l'autel ou debout, il demande aux novices agenouillés devant lui :

Mes Frères *ou* Sœurs, que demandez-vous?

Les novices répondent :

Mon Révérend Père, je vous prie de me recevoir à la profession du Tiers-Ordre de Saint-François, pour y servir Dieu jusqu'à la mort.

Le prêtre répond : Deo Grátias, *et les novices agenouillés et les mains jointes prononcent la formule de profession comme suit :*

En présence de Dieu tout-puissant, à l'honneur de l'Immaculée Vierge Marie, du bienheureux Père saint François et de tous les Saints, moi, N. (1), je promets d'observer pendant tout le temps de ma vie les commandements de Dieu, et la Règle du Tiers-Ordre, instituée par le même bienheu-

1. On dit son nom dans le Tiers-Ordre.

reux Père François, telle qu'elle a été confirmée par les papes Nicolas IV et Léon XIII; je promets en outre de satisfaire au gré du visiteur pour les transgressions commises contre la Règle.

Le prêtre ajoute :

Et ego ex parte Dei, si hæc observavéritis, promítto tibi vitam ætérnam. In nómine Patris et Fílii ✠ et Spíritus Sancti.

℟. Amen.

Ici le Prêtre remet le crucifix aux nouveaux profès et impose le voile aux Sœurs novices et professes.

En remettant le Crucifix, le prêtre dit :

Accipe crucem Dómini et pone illam quasi signáculum super cor tuum, ut eo munímine tutus (tuta) sis, et in hoc signo vincas. In nómine Patris, ✠ et Fílii, et Spíritus Sancti. Amen.

En imposant le voile blanc et le noir :

Opériat vultum tuum modéstia, humílitas et pudicítia; tegat te Dóminus velo et clypeo pœniténtiæ, ut non præváleat inimícus advérsum te. Amen.

Tous se lèvent; on chante ou on psalmodie le Te Deum *(page 175), et tous les Frères (ou bien, si le nombre est trop grand, les seuls discrets ou membres du Conseil) viennent, l'un après l'autre, donner la paix au nouveau profès, en disant:* Pax tecum; *il répond:* Et cum spíritu tuo.

Les Sœurs observeront entre elles les mêmes cérémonies.

Après le Te Deum *on dit:*

℣. Confírma hoc, Deus, quod operátus es in nobis,

℟. A templo sancto tuo quod est in Je rúsalem.

℣. Salvum fac servos tuos *(vel* salvas fac fámulas tuas),

℟. Deus meus, sperántes in te.

℣. Mitte eis, Dómine, auxílium de Sancto.

℟. Et de Sion tuére eos (*vel* eas).

℣. Nihil profíciat inimícus in eis.

℟. Et fílius iniquitátis non appónat nocére eis.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam,

℟. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Dóminus vobíscum,

℟. Et cum spíritu tuo.

ORÉMUS.

Deus misericórdiæ, Deus pietátis, Deus

a quo bona cuncta procédunt, sine quo nihil sanctum inchoátur, nihílque perfícitur: précibus nostris benígnus assíste; et hos fámulos tuos *(vel* has fámulas tuas), quibus in tuo sancto nómine sacrum pœniténtiæ hábitum imposuímus, ab ómnibus perículis mentis et córporis tua protectióne defénde, et concéde eis in sancto propósito ad finem usque perseveráre, ut peccatórum suórum remissióne percépta, ad consórtium electórum tuórum perveníre mereántur.

Deus, cujus misericórdiæ non est númerus, et bonitátis infinítus est thesáurus: piíssimæ majestáti tuæ pro collátis donis grátias ágimus, tuam semper cleméntiam exorántes: ut qui peténtibus postuláta concédis, eósdem non déserens, ad præmia futúra dispónas.

Deus, qui per immaculátam Vírginis conceptiónem, dignum Fílio tuo habitáculum præparásti: quæsumus; ut qui ex morte ejúsdum Fílii tui prævísa, eam ab omni labe præservásti, nos quoque mundos, ejus intercessióne, ad te perveníre concédas.

Deus, qui mira Crucis mystéria in tuo devotíssimo Confessóre beáto Francísco multifórmiter demonstrásti: da fámulis tuis, íp-

sius semper exémpla sectári, et assídua ejúsdem Crucis meditatióne muníri.

Pour les Frères.

Deus, qui beátum Ludovícum Confessórem tuum de terréno ad cœléstis regni glóriam transtulísti; ejus, quæsumus, méritis et intercessióne, Regis regum Jesu Christi Fílii tui fácias nos esse consórtes.

Pour les Sœurs.

Tuórum corda fidélium, Deus miserátor, illústra; et beátæ Elísabeth précibus gloriósis, fac nos próspera mundi despícere, et cœlésti semper consolatióne gaudére.

Deus qui fámulos tuos (*vel* fámulas tuas) a vanitáte sæculi convérsos (*vel* convérsas) ad brávium supérnæ vocatiónis assequéndum accéndis; péctori eorum illábere, et grátiam tuam, qua in te persévereant, illis infúnde; ut protectiónis tuæ muníti (*vel* munítæ) præsídiis, quod te donánte promisérunt adímpleant, et sancte vivéndi áliis semper exémplum præbéntes, ad ea, quæ perseverántibus promíssa sunt, ætérna præmia pervéniant. Per Dóminum nostrum Je

sum Christum Fílium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitáte Spíritus Sancti Deus per ómnia sæcula sæculórum ℟. Amen.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam,
℟. Et clamor meus ad te véniat.
℣. Benedicámus Dómino,
℟. Deo grátias.

Le Prêtre donne aux nouveaux profès la bénédiction que saint François prononça sur son disciple, le frère Léon.

Benedícat te Dóminus, et custódiat te. Ostendat Dóminus fáciem suam, et misereátur. Convértat Dóminus vultum suum ad te, et det pacem. — Dóminus te ✠ benedícat. Amen.

Ensuite il bénit toute la réunion :

Benedíctio Dei omnipoténtis, Patris et Fílii † et Spíritus Sancti descendat super vos, et máneat semper. ℟. Amen.

Enfin il présente le crucifix aux nouveaux profès, et les profès baisent les pieds du Crucifié, en signe d'alliance éternelle avec Jésus-Christ.

Quand la réunion est terminée on inscrit la prise d'habit et la profession dans le registre, comme il est indiqué p. 169 et 183.

ARTICLE V.

Cérémonies de la Visite.

Lorsque le Visiteur est arrivé et que la Fraternité est réunie, les Frères (ou Sœurs) chantent les versets suivants du psaume CV :

Louez le Seigneur, car il est bon ; car sa miséricorde est éternelle.

Confitémini Dómino, quoniam bonus : * quóniam in sæculum misericórdia ejus.

Qui racontera les œuvres de la puissance du Seigneur ? Et qui fera entendre toutes ses louanges?

Quis loquétur poténtias Dómini, * audítas fáciet omnes laudes ejus ?

Heureux ceux qui gardent l'équité, et qui pratiquent la justice en tout temps.

Beáti qui custódiunt judícium * et fáciunt justítiam in omni témpore.

Souvenez-vous de nous, Seigneur, dans votre bonté à l'égard de votre peuple, visitez-nous par votre assistance salutaire.

Meménto nostri, Dómine, in beneplácito pópuli tui : * vísita nos in salutári tuo :

Afin que nous puissions voir le bonheur de vos élus et nous réjouir de la joie de votre peuple, et

Ad vidéndum in bonitáte electórum tuórum, ad lætándum in lætita gentis tuæ : *

ut laudéris cum hæreditate tua.

que vous soyez loué de ceux que vous avez choisis pour votre héritage.

Glória Patri, *etc.*

℣. Meménto congregatiónis tuæ,

℟. Quam possedísti ab initio.

Gloire au Pere, *etc.*

℣. Souvenez-vous de votre assemblée,

℟. Qui vous a appartenu dès le commencement.

OREMUS

Conscientias nostras quæsumus, Dómine, visitándo purífica : ut veniens Dóminus noster Jesus Christus Fílius tuus, parátam sibi in nobis invéniat mansiónem. Qui tecum vivit et regnat in sæcula sæculórum.

℟. Amen.

PRIONS

Daignez, Seigneur, purifier nos cœurs par votre visite, afin qu'à sa venue notre Seigneur Jésus Christ, votre Fils, trouve en nous sa demeure préparée. Qui vit et règne avec vous dans les siècles des siècles.

℟. Ainsi soit-il.

Ensuite : Veni, Creátor, *avec le* ℣., *le* ℟. *et l'oraison, comme p. 143.*

La visite se termine par le cantique de Zacharie.

Benedíctus Dóminus Deus Israel, * quia visitávit et fecit redemptiónem plebis suæ,

Béni soit le Seigneur le Dieu d'Israël, qui a visité son peuple, et accompli sa rédemption,

Qui a suscité un Sauveur tout-puissant dans la maison de David, son serviteur,

Et eréxit cornu salútis nobis ; * in domo David púeri sui,

Selon la promesse annoncée dans tous les temps, par la bouche de ses saints prophètes :

Sicut locútus est per os sanctórum, * qui a sæculo sunt prophetárum ejus :

De nous sauver de la main de nos ennemis et de nous affranchir de ceux qui nous haïssent :

Salútem ex inimícis nostris, * et de manu ómnium qui odérunt nos :

D'étendre sur nous la bénédiction promise à nos pères et de se souvenir de la sainte alliance faite avec eux,

Ad faciéndam misericórdiam cum pátribus nostris * et memorári testaménti sui sancti,

Et du serment fait à notre père Abraham, qu'il nous ferait cette grâce :

Jusjurándum, quod jurávit ad Abraham patrem nostrum, * dáturum se nobis :

Qu'un jour délivrés de toute crainte et du joug de nos ennemis, nous le servirions

Ut sine timóre, de manu inimicórum nostrórum liberáti * serviámus illi

Dans la sainteté et dans la justice, marchant en sa présence tous les jours de notre vie.

In sanctitáte et justítia coram ipso, * ómnibus diébus nostris.

Et toi, heureux enfant,

Et tu, puer, prophé-

ta Altíssimi vocáberis:* præíbis enim ante fáciem Dómini, paráre vias ejus ;

Ad dandam sciéntiam salútis plebi ejus:* in remissiónem peccatórum eórum :

Per víscera misericórdiæ Dei nostri * in quibus visitávit nos óriens ex alto ;

Illumináre his qui in ténebris, et in umbra mortis sedent : * ad dirigéndos pedes nostros in viam pacis.

Glória Patri, *etc.*

℣. Visitásti terram et inebriásti eam,

℟. Multiplicásti locupletáre eam.

ORÉMUS

Da fámulis tuis, Dómine, indulgéntiam peccatórum, consola-

tu seras appelé le prophète du Très-Haut: car tu marcheras devant la face du Seigneur, pour préparer ses voies,

Pour donner à son peuple la science du salut, et la rémission de ses péchés :

Par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, qui a voulu que ce soleil levant vînt d'en haut nous visiter ;

Pour éclairer ceux qui sont assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, et diriger nos pas dans le chemin de la paix.

Gloire au Père, *etc.*

℣. Vous avez visité la terre et vous l'avez abreuvée généreusement,

℟. Vous l'avez abondamment enrichie.

PRIONS

Seigneur, accordez à vos serviteurs la rémission des péchés, la con-

solation de la vie, votre protection incessante, afin qu'en vous servant, ils jouissent continuellement de vos miséricordes.

Nous vous prions, Seigneur, de garder vos serviteurs par votre puissant secours; afin que ceux qui mettent en vous tout leur espoir soient toujours défendus par votre protection Par le Christ notre Seigneur.

℟. Ainsi soit-il.

tiónem vitæ, gubernatiónem perpétuam : ut tibi serviéntes, ad tuam júgiter misericórdiam perveníre mereántur.

Famíliam tuam, quæsumus, Dómine, contínua pietáte custódi : ut quæ in sola spe grátiæ cœléstis innítitur, tua semper protectióne muniátur. Per Christum Dóminum nostrum.

℟. Amen.

Ensuite, on donne la bénédiction avec le Très Saint-Sacrement, si la faculté est accordée; autrement, on termine par les prières, comme à la fin des assemblées (p. 146).

ARTICLE VI.

Des Élections.

On commence par le Veni, Creátor, *et les prières (page 143).*

Après l'élection, on proclame les noms des élus, et on chante le Te Deum *(page 175).*

Ensuite :

℣. Confírma hoc Deus, quod operátus es in nobis.

℟. A templo sancto tuo quod est in Jerúsalem.

℣. Ora pro nobis, sancta Dei Génitrix.

℟. Ut digni efficiámur promissiónibus Christi.

℣. Signásti, Dómine, servum tuum Francíscum.

℟. Signis redemptiónis nostræ

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam.

℟. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Dóminus vobíscum.

℟. Et cum spíritu tuo.

OREMUS.

Deus, cujus misericórdiæ non est númerus, et bonitátis infiní-

℣. Confirmez, ô Dieu, ce que vous avez opéré en nous.

℟. Du haut de votre saint temple qui est à Jérusalem.

℣. Priez pour nous, sainte Mère de Dieu.

℟. Afin que nous soyons dignes des promesses du Christ.

℣. Seigneur, vous avez marqué votre serviteur François.

℟. Des signes de notre rédemption.

℣. Seigneur, exaucez ma prière.

℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Que le Seigneur soit avec vous.

℟. Et avec votre esprit.

PRIONS.

O Dieu, dont la miséricorde est sans bornes et la bonté sans limites,

nous rendons grâces à votre adorable Majesté des biens reçus, et nous supplions votre clémence, qui accorde à ceux qui vous prient les grâces qu'ils demandent, de ne jamais nous délaisser, mais de nous conduire aux éternelles joies.

tus est thesáurus : piíssimæ majestáti tuæ pro collátis donis grátias ágimus, tuam semper cleméntiam exorántes ; ut, qui peténtibus postuláta concédis, eósdem non déserens, ad præmia futúra dispónas.

O Dieu qui, par la conception immaculée de la sainte Vierge, avez préparé à votre Fils une demeure digne de lui, nous vous demandons qu'après l'avoir préservée de toute souillure, en prévision des mérites de la mort de votre Fils, vous nous accordiez par son intercession la pureté nécessaire pour arriver jusqu'à vous.

Deus, qui per immaculátam Vírginis Conceptiónem dignum Fílio tuo habitáculum præparásti, quæsumus ; ut, qui ex morte ejúsdem Fílii tui prævísa, eam ab omni labe præservásti, nos quoque mundos ejus intercessióne, ad te perveníre concédas.

Seigneur Jésus-Christ, qui, pour enflammer nos cœurs du feu de votre amour, avez renouvelé les Stigmates sacrés de votre Passion dans le

Dómine Jesu Christe, qui, frigescénte mundo, ad inflammándum corda nostra tui amóris igne, in carne beatíssimi Patris nostri

Francísci passiónis tuæ sacra Stígmata renovásti : concéde propítius ; ut, ejus méritis et précibus, crucem júgiter ferámus, et dignos fructus pœniténtiæ faciámus. Qui vivis et regnas in sæcula sæculórum.

℟. Amen.

℣. Benedicámus Dómino.

℟. Deo grátias

corps de notre B. Père S. François, accordez-nous, que par ses mérites et ses prières, nous portions continuellement la croix et que nous fassions de dignes fruits de pénitence. Vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles.

℟. Ainsi soit-il.

℣. Bénissons le Seigneur.

℟. Grâces à Dieu.

Benedíctio Dei omnipoténtis, Patris et Fílii ✠ et Spíritus Sancti descéndat super vos et máneat semper.

℟. Amen.

Les mêmes cérémonies s'observent aux élections des Sœurs.

ARTICLE VII.

Cérémonies pour l'érection d'une nouvelle Fraternité.

Le Président ouvre l'assemblée par le chant du psaume CX.

Confitébor tibi, Dómine, in toto corde

Seigneur, je vous louerai de tout mon cœur

dans la société et dans l'assemblée des justes.

meo : * in consílio justórum et congregatióne.

Les ouvrages du Seigneur sont grands ; ils répondent entièrement à toutes ses volontés.

Magna ópera Dómini : * exquísita in omnes voluntátes ejus.

Tout ce qu'il a fait publie sa louange et sa gloire : et sa justice demeure dans tous les siecles.

Confésssio et magnificentia opus ejus : * et justítia ejus manet in sæculum sæculi.

Le Seigneur miséricordieux et clément a laissé un monument de ses merveilles, il a donné la nourriture à ceux qui le craignent.

Memóriam fecit mirabílium suórum, miséricors et miserátor Dóminus : * escam dedit timéntibus se.

Il se souviendra éternellement de son alliance : il fera connaître à son peuple la puissance de ses œuvres.

Memor erit in sæculum testaménti sui : * virtútem óperum suórum annuntiábit pópulo suo.

En leur donnant l'héritage des nations : les œuvres de ses mains sont vérité et justice.

Ut det illis hæreditátem géntium : * ópera mánuum ejus véritas et judícium.

Tous ses préceptes sont fidèles, confirmés dans tous les siècles, et

Fidélia ómnia mandáta ejus ; confirmáta in sæculum sæculi, *

facta in veritáte et æquitáte.

Redemptiónem misit pópulo suo : * mandávit in ætérnum testaméntum suum.

Sanctum et terríbile nomen ejus : * inítium sapiéntiæ timor Dómini.

Intelléctus bonus ómnibus faciéntibus eum : * láudatio ejus manet in sæculum sæculi.

Glória Patri, *etc.*

℣. Speráte in eo, omnis congregátio pópuli,

℟. Effúndite coram illo corda vestra.

OREMUS

Omnípotens sempitérne Deus, qui misericórdia tua hos fidéles speciáliter aggregásti ; in eórum corda, quæ-

établis sur la vérité et la justice.

Il a envoyé un rédempteur à son peuple, il a fait alliance avec lui pour toute l'éternité.

Son nom est saint et terrible : la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse.

Tous ceux qui agissent conformément à cette crainte sont remplis d'une intelligence salutaire ; sa louange demeure dans tous les siècles.

Gloire au Père, *etc.*

℣. Espérez en lui, toute l'assemblée du peuple.

℟. Répandez vos cœurs en sa présence.

PRIONS

Dieu tout-puissant et éternel, qui par votre grâce avez uni ces fidèles d'un lien particulier, répandez, nous vous en

prions, dans leurs cœurs le Paraclet qui procède de vous ; fortifiez-les dans la foi et la charité, afin que leur union dans le temps les conduise au salut éternel.

O Dieu, qui préparez à votre majesté une demeure éternelle, formée de pierres vivantes et élues, accordez à ces fidèles votre bénédiction, afin que, comme des pierres vivantes, ils soient construits sur la pierre de vie, Jésus-Christ votre Fils, notre Seigneur.

Nous vous prions, Seigneur, par l'intercession de la bienheureuse Marie toujours vierge, gardez vos serviteurs de tout mal, et défendez contre les embûches des ennemis ceux qui implorent humblement votre clémence. Par notre Sei-

sumus, Paráclitum, qui a te procédit infúnde, illósque in tua fide et charitáte corróbora ; ut temporáli congregatióne profíciant ad ætérnæ felicitátis augméntum.

Deus, qui de vivis et eléctis lapídibus ætérnum majestáti tuæ præpáras habitáculum : largíre his fidélibus benedictiónem tuam ; ut et ipsi tamquam lápides vivi superædificéntur super lápidem vivum Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum.

Defénde, quæsumus, Dómine, beáta María semper Vírgine intercedénte, istam ab omni adversitáte famíliam ; et toto corde tibi prostrátam, ab hóstium propítius tuére cleménter insídiis. Per Dóminum nostrum Jesum

Christum Fílium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitáte Spíritus Sancti, Deus, per ómnia sæcula sæculórum.

℟. Amen.

gneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

℟. Ainsi soit il.

Puis on récite le Veni, Creátor, *et les prières qui se disent habituellement au commencement des réunions (page 143). Le président nomme aux différentes charges ; il indique quels sont les jours d'indulgence dans le courant de l'année et termine cette première réunion par le* Te Deum *(page 175).*

℣. Benedicámus Patrem, et Fílium, cum sancto Spíritu,

℟. Laudémus, et superexaltémus eum in sæcula.

℣. Confírma hoc, Deus, quod operátus es in nobis,

℟. A templo sancto tuo quod est in Jerúsalem.

℣. Memor esto congregatiónis tuæ,

℟. Quam possedísti ab inítio.

℣. Bénissons le Père, et le Fils et le Saint-Esprit,

℟. Louons et exaltons-le à jamais.

℣. O Dieu, confirmez ce que vous avez opéré en nous,

℟. Du milieu de votre temple saint qui est à Jérusalem.

℣. Souvenez-vous de votre assemblée,

℟. Qui vous a appartenu dès le principe.

℣. Seigneur, exaucez ma prière,

℟. Et que mes cris montent jusqu'à vous !

℣. Que le Seigneur soit avec vous,

℟. Et avec votre esprit.

PRIONS

O Dieu, dont la miséricorde est sans bornes et la bonté sans limites nous rendons grâces à votre adorable Majesté des biens reçus, et nous supplions votre clémence, qui accorde à ceux qui vous prient les grâces qu'ils demandent, de ne jamais nous délaisser, mais de nous conduire aux éternelles joies

Dieu qui donnez la paix et aimez la charité, accordez à vos serviteurs réunis en votre nom, une véritable paix dans l'union de leurs volontés

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam.

℟. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Dóminus vobíscum,

℟. Et cum spíritu tuo.

ORÉMUS

Deus, cujus misericórdiæ non est númerus, et bonitátis infinítus est thesáurus : piíssimæ majestáti tuæ pro collátis donis grátias ágimus, tuam semper cleméntiam exorántes ; ut qui peténtibus postuláta concédis, eósdem non déserens ad præmia futúra dispónas.

Deus largítor pacis, et amátor charitátis ; da fámulis tuis in nómine tuo congregátis veram cum tua voluntáte concórdiam ; ut

ab ómnibus liberéntur advérsis.

Deus, qui per immaculátam Vírginis Conceptiónem dignum Fílio tuo habitáculum præparásti : quæsumus ; ut qui ex morte ejúsdem Fílii tui prævísa eam ab omni labe præservásti, nos quoque mundos, ejus intercessióne, ad te perveníre concédas.

Deus, qui Ecclésiam tuam beáti Patris nostri Francísci méritis fœtu novæ prolis amplíficas : tríbue nobis ex ejus imitatióne térrena despícere, et cœléstium donórum semper participatióne gaudére. Per Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, qui tecum vivit et regnat

avec la vôtre, afin qu'ils soient délivrés de tous les maux

Seigneur, qui par la conception immaculée de la Ste Vierge, avez préparé à votre Fils une demeure digne de lui, nous vous demandons qu'après l'avoir préservée de toute souillure, en prévision des mérites de la mort de votre Fils, vous nous accordiez par son intercession de paraître sans tache devant vous.

O Dieu qui par les mérites de saint François notre père, donnez de l'accroissement à votre Église, accordez-nous de mépriser à son exemple tous les biens de la terre, afin de participer pendant l'éternité à la jouissance des dons célestes Par notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec vous,

en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

℟. Ainsi soit-il

℣. Bénissons le Seigneur,

℟. Grâces à Dieu.

℣. Que par la miséricorde divine les âmes des fidèles reposent en paix,

℟. Ainsi soit-il.

in unitáte Spíritus Sancti, Deus per ómnia sæcula sæculórum.

℟. Amen.

℣. Benedicámus Dómino,

℟. Deo grátias.

℣. Et fidélium ánimæ per misericórdiam Dei requiescant in pace,

℟. Amen.

On donne, à la fin, la bénédiction du Très-Saint-Sacrement, ou, au moins, la bénédiction indiquée plus haut pour le jour de la vêture (page 169).

Après la cérémonie, le Président et les Frères en charge déposent dans les archives le registre des admissions et des professions, ainsi que les autres livres de la Fraternité, avec leurs titres respectifs, comme aussi l'acte authentique de la présente érection, acte qui peut être conçu en ces termes :

Anno Dómini.., mense.., die.., infrascriptus, ego N. Guardiánus (*vel* Visitátor, *aut* Diréctor, *aut* sacérdos facultátibus legítimis a N. recéptis munítus) eréxi congregatiónem Tértii Ordinis sub invocatióne et pa-

trocínio S. N.., in loco.., téstibus N. N. præséntibus. In quorum fidem cum téstibus subscrípsi.

ARTICLE VIII

Manière de donner aux Tertiaires la Bénédiction papale.

La Bénédiction papale, concédée par le souverain pontife Léon XIII, se donne deux fois par an, avec la formule de Benoît XIV, mais pas le même jour, ni dans le même lieu où l'évêque la donne. Conformément à cette formule, la Bénédiction doit être prononcée sur le peuple; on ne peut donc point la donner à chaque tertiaire en particulier, mais à la Fraternité réunie. C'est au Directeur de la donner, puisqu'il est entendu que ce pouvoir lui est communiqué. Le Directeur ou un autre prêtre autorisé à cet effet, ou à leur défaut tout prêtre approuvé pour la confession, revêtu du surplis et d'une étole blanche, se rend à l'autel, et s'étant mis à genoux, dit :

℣. Adjutórium nostrum in nómine Dómini,

℟. Qui fécit cœlum et terram.

℣. Salvum fac pópulum tuum, Dómine,

℟. Et bénedic hæreditáti tuæ.

℣. Dóminus vobíscum,

℟. Et cum spíritu tuo.

Ensuite, debout, il récite l'oraison suivante :

ORÉMUS.

Omnípotens et misericors Deus, da nobis auxílium de sancto, et vota pópuli hujus in humilitáte cordis véniam peccatórum poscéntis, tuámque benedictiónem postulántis et grátiam, cleménter exáudi : déxteram tuam super eum benígnus exténde, ac plenitúdinem divínæ benedictiónis effúnde ; qua bonis ómnibus cumulátus, felicitátem et vitam consequátur ætérnam. Per Christum Dóminum nostrum.

℟. Amen.

Ici le prêtre va du côté de l'épître, et debout, il bénit d'un seul signe de croix, en prononçant à haute voix ces paroles :

Benedícat vos omnípotens Deus, ✠ Pater, et Fílius, et Spíritus Sanctus. ℟. Amen.

ARTICLE IX.

Bénédiction avec indulgence plénière pour les tertiaires séculiers.

Outre la Bénédiction papale, les tertiaires peuvent encore recevoir, à certains jours de l'année,

d'autres bénédictions avec indulgence plénière, conformément à la Constitution Misericors Dei Filius, *du 30 mai 1883, et comme il est indiqué dans le Sommaire des indulgences (page 256).*

Formule prescrite par le même pape Léon XIII, dans le bref Quo univérsi, *daté du 7 juillet 1882* [1].

Ant. Intret orátio mea in conspéctu tuo, Dómine; ínclina aurem tuam ad preces nostras; parce, Dómine, parce pópulo tuo, quem redemísti sánguine tuo pretióso, ne in ætérnum irascáris nobis.

Kyrie eléison. Christe eléison.

Kyrie eléison, Pater noster (*tout bas*).

℣. Et ne nos indúcas in tentatiónem,

℟. Sed líbera nos a malo.

℣. Salvos fac servos tuos,

℟. Deus meus, sperántes in te.

℣. Mitte eis, Dómine, auxílium de sancto,

℟. Et de Sion tuére eos.

℣. Esto eis, Dómine, turris fortitúdinis,

℟. A fácie inimíci.

℣. Nihil profíciat inimícus in nobis,

℟. Et fílius iniquitátis non appónat nocére nobis.

---

1. Pour donner l'absolution générale le prêtre doit être revêtu de l'étole violette. S. Cong. 22 Déc. 1905. A défaut du Directeur, tout prêtre approuvé pour les confessions peut donner cette Bénédiction (15 Décembre 1910).

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam,
℟. Et clamor meus ad te véniat.
℣. Dóminus vobíscum,
℟. Et cum spíritu tuo.

OREMUS

Deus, cui próprium est miseréri semper et párcere: súscipe deprecatiónem nostram; ut nos, et omnes fámulos tuos, quos delictórum caténa constringit, miserátio tuæ pietátis cleménter absólvat.

Exáudi, quæsumus, Dómine, súpplicum preces, et confiténtium tibi parce peccátis: ut páriter nobis indulgéntiam tríbuas benígnus et pacem.

Ineffábilem nobis, Dómine, misericórdiam tuam cleménter osténde: ut simul nos et a peccátis ómnibus éxuas, et a pœnis, quas pro his merémur, erípias.

Deus qui culpa offénderis, pœniténtia placáris: preces pópuli tui supplicántis propítius réspice; et flágella tuæ iracúndiæ, quæ pro peccátis nostris merémur, avérte. Per Christum Dóminum nostrum.

℟. Amen.

Après Confíteor, *etc.* Misereátur, *etc.* Indulgéntiam, *etc. le prêtre continue:*

Dóminus noster Jesus Christus, qui beáto Petro apóstolo dedit potestátem ligándi atque solvéndi, ille vos absólvat ab omni vínculo delictórum, ut habeátis vitam ætérnam, et vivátis in sáecula sæculórum. Amen.

Per sacratíssimam passiónem et mortem Dómini nostri Jesus Christi, précibus et méritis beatíssimæ semper Vírginis Maríæ, beatórum apostolórum Petri et Pauli, beáti Patris nostri Françísci, et ómnium Sanctórum, auctoritáte a Summis Pontifícibus mihi concéssa, plenáriam indulgéntiam ómnium peccatórum vestrórum vobis impértior. In nómine Patris, et Fílii ✠ et Spíritus Sancti. Amen.

Si cette indulgence se donne immédiatement après l'absolution sacramentelle, le prêtre omet ce qui précède, et commence directement par ces paroles : Dóminus noster Jesus Christus, *etc., et poursuit jusqu'à la fin, en employant le singulier au lieu du pluriel.*

Si les circonstances ne permettent pas d'employer la formule en son entier, le prêtre peut omettre tout le reste, et dire :

Auctoritáte a Summis Pontifícibus mihi concéssa plenáriam ómnium peccatórum tuórum indulgéntiam tibi impértior. In nó-

mine Patris, et Fílii ✠ et Spíritus Sancti.
℟. Amen.

ARTICLE X.

Absolution à l'article de la mort.

Pour donner l'indulgence plénière aux Tertiaires en danger de mort, le P. Directeur ou tout confesseur approuvé, au choix du tertiaire, emploie la formule prescrite par Benoît XIV et insérée au Rituel romain, à savoir : en entrant dans la chambre du malade, le prêtre dit :

℣. Pax huic dómui,
℟. Et ómnibus habitántibus in ea.

Ensuite il asperge d'eau bénite le malade, la chambre et les assistants en disant :

Ant. Aspérges me, Dómine, hyssópo, et mundábor: lavábis me, et super nivem dealbábor.

Miserére mei, Deus, secúndum magnam misericórdiam tuam.

Glória Patri, *etc.*

Ant. Aspérges me, Dómine, hyssópo, et mundábor: lavábis me et super nivem dealbábor.

℣. Ajutórium nostrum in nómine Dómini,
℟. Qui fecit cœlum et terram.

Ant. Ne reminiscáris, Dómine, delícta fámuli tui (*vel* ancíllæ tuæ), neque vindíctam sumas de peccátis ejus.

Kyrie eléison. Christe eléison.
Kyrie eléison. Pater noster.
℣. Et ne nos indúcas in tentatiónem.
℟. Sed líbera nos a malo.
℣. Salvum fac servum tuum (*vel* salvam fac ancíllam tuam).
℟. Deus meus, sperántem in te.
℣. Dómine, exáudi oratiónem meam,
℟. Et clamor meus ad te véniat.
℣. Dóminus vobíscum,
℟. Et cum spíritu tuo

ORÉMUS

Clementíssime Deus, Pater misericordiárum, et Deus totíus consolatiónis, qui néminem vis períre in te credéntem atque sperántem, secúndum multitudínem miseratiónum tuárum, réspice propítius fámulum tuum N. quem (*vel* ancíllam tuam N. quam) tibi vera fides et spes christiána comméndant. Vísita eum (*vel* eam) in salutári tuo, et per Unigéniti tui passiónem et mortem, ómnium ei delictórum suórum remissiónem et véniam cleménter indúlge: ut ejus áni-

ma, in hora éxitus sui, te júdicem propitiátum invéniat, et in sánguine ejúsdem Fílii tui ab omni mácula ablúta, transíre ad vitam mereátur perpétuam. Per eúmdem Christum Dóminum nostrum. ℟. Amen.

L'un des assistants dit le Confíteor; *le prêtre répète* Misereátur, *etc. et continue:*

Dóminus noster Jesus Christus, Fílius Dei vivi, qui beáto Petro apóstolo suo dedit potestátem ligándi atque solvéndi, per suam piíssimam misericórdiam recípiat confessiónem tuam, et restítuat tibi stolam primam, quam in baptísmate recepísti; et ego, facultáte mihi ab Apostólica Sede tribúta, indulgéntiam plenáriam et remissiónem ómnium peccatórum tibi concédo.

In nómine Patris, et Fílii ✠ et Spíritus Sancti.

Per sacrosáncta humánæ reparatiónis mystéria, remíttat tibi omnípotens Deus omnes præséntis et futúræ vitae pœnas, paradísi portas apériat et ad gáudia sempitérna perdúcat. Amen.

Benedícat te omnípotens Deus, Pater, et Fílius ✠ et Spíritus Sanctus. Amen.

Si le malade est près de mourir et qu'il n'y ait

plus de temps ni pour le Confiteor *ni pour les prières, le prêtre lui donne l'indulgence, en disant :* Dóminus, *etc.*

Et si la mort paraît encore plus proche, le prêtre dit :

Indulgéntiam plenáriam et remissiónem ómnium peccatórum tibi concédo, in nómine Patris, et Fílii ✠ et Spíritus Sancti. Amen.

Decretum.

Sacra Rítuum Congregátio, uténdo facultátibus sibi speciáliter a Sanctíssimo Dómino Nostro Leóne Papa XIII tribútis, suprascríptum Cæremoniále, ántea a se accuráte révisum atque emendátum in usum Tértii Ordinis Minórum sancti Francísci approbávit. Die 18 Júnii 1883.

D. Card. BARTOLINIUS,
S. R. C. Præf.

LAURENTIUS SALVATI,
S. R. C. Secret.

Bénédiction et imposition du Cordon de Notre Père Saint François [1].

Formula nunc vigens iussu SS. D. N. Leonis Papae XIII.

Sacerdos habens facultatem, indutus superpelliceo et stola pro ratione temporis, dicit :

℣. Adiutórium nostrum in nómine Dómini.

℟. Qui fecit cœlum et terram.

℣. Ora pro nobis beáte Pater Francísce.

℟. Ut digni efficiámur promissiónibus Christi.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam.

℟. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Dóminus vobíscum.

℟. Et cum spiritu tuo.

OREMUS

Omnípotens et miséricors Deus, orámus imménsam cleméntiam tuam, ut hanc chordam (*vel* has chordas) benedícere ✠ et sanctificáre ✠ dignéris, ut quicúmque sub invocátione Sancti Francísci ea cinctus fúerit (*vel* cincti fúerint), et misericórdiam tuam imploráverit (*vel* imploráverint) véniam et indulgéntiam tuæ sanctæ misericórdiæ consequátur (*vel* consequántur).

1. Pour obtenir le pouvoir de bénir et d'imposer le cordon séraphique, s'adresser au Rme Père Général des Conventuels, Couvent des Douze-Apôtres, à Rome.

Deus, qui, ut servum redímeres, Fílium tuum per manus impiórum ligári voluísti: bénedic ✠ quæsumus, cíngulum istum: et præsta; ut fámulus tuus, qui (*vel* fámula tua, quæ) hoc pœniténtiæ ligamine præcíngitur, vinculórum eiúsdem Dómini Nostri Iesu Christi perpétuo memor exístat, tuisque semper obséquiis alligátum (*vel* alligátam) se esse cognóscat. Per Dóminum nostrum etc.)

℟. Amen.

Deinde aqua benedicta aspergit chordam, quam præcingendo porrigit, dicens :

Accipe chordam beáti Patris nostri Francísci, ut sint lumbi tui præcíncti, in signum continéntiæ, et castitátis. In nómine Patris, et Fílii ✠, et Spíritus Sancti.

℟. Amen.

OREMUS

Deus, qui beáto Petro Apóstolo tuo, signíficans qua morte clarificatúrus esset Deum, prædixísti ipsum in senectúte ab álio fore cingéndum; fámulum tuum (*vel* famulam tuam), quem (*vel* quam) cíngulo nostræ Fraternitátis præcíngimus, tua quæsumus, charitáte præcínge, tui nóminis salutári metu constrínge, et cor eius álliga tuórum ligámine mandatórum, ut auxílio grátiæ tuæ liberátus (*vel* liberáta) a mundo, tuoque vinctus, (*vel* vincta) servítio, in devotióne, quam ássumit, usque in finem iúgiter persé-veret. Qui vivis et

regnas in sæcula sæculórum.

℟. Amen.

Si plures fuerint, pronuntiabit in plurali quæ in singulari posita sunt.

Deinde :

Ego auctoritate qua fungor, et mihi concéssa, recípio te *(vel* vos) et suscípio ad participatiónem ómnium bonórum spirituálium, quæ in toto Ordine Seráphici Patris nostri Francisci ex grátia Dei habéntur. In nomine Patris, et Filii ✠ et Spíritus Sancti. Amen.

Benedíctio Dei omnipoténtis, Patris, et Filii ✠ et Spíritus Sancti descéndat super te *(vel* vos) et máneat semper.

℟. Amen.

Rénovation de la profession.

Cette cérémonie est extraite du cérémonial de Belgique, ainsi que la suivante pour le jubilé. Les tertiaires feront bien de renouveler leur profession à la fin d'une retraite, aux fêtes de S. Louis, de Ste Elisabeth, des Saints de l'Ordre, le 29 novembre et surtout le 16 avril, jour anniversaire de la profession de N. S. P. S. François. Ce jour-là, il leur est accordé une indulgence plénière. Ils peuvent la renouveler, soit en commun, soit en particulier. Ils peuvent alors employer en totalité, ou en partie seulement, les prières indiquées dans ce cérémonial, suivant leur dévotion ; aucune formule spéciale n'est exigée pour gagner l'indulgence accordée le 16 avril.

Pour la rénovation de la profession, on tiendra une assemblée générale et solennelle. Revêtu du

surplis et de l'étole blanche, agenouillé sur les marches de l'autel, le Directeur entonne l'hymne Veni, Creator *(p. 143), et chante ou récite debout, les versets et oraisons qui suivent :*

℣. Emítte Spíritum tuum et creabúntur.

℟. Et renovábis fáciem terræ.

OREMUS.

Deus, qui corda fidélium Sancti Spíritus illustratióne docuísti ; da nobis in eódem Spíritu recta sápere, et de ejus semper consolatióne gaudére.

Deus qui fidélium tuórum gressus dírigis et pérficis, fámulos tuos *(vel* fámulas tuas) in nómine tuo congregátos *(vel* congregátas) sic dírige et pérfice, ut illecébras mundi semper effúgiant. Promissiónes etiam, quas ad

℣. Envoyez votre Esprit, et tout sera créé.

℟. Et vous renouvelerez la face de la terre.

PRIONS.

O Dieu, qui avez éclairé les cœurs de vos fidèles par la lumière du Saint-Esprit, accordez-nous, par le même Esprit, de goûter ce qui est bien et de jouir sans cesse de la consolation dont il est la source.

O Dieu qui réglez et perfectionnez les pas de ceux qui vous sont fidèles, conduisez et rendez si parfaits vos serviteurs assemblés en votre nom, qu'ils s'éloignent toujours des pièges flatteurs du monde ; affermissez-les éternellement dans

les promesses qu'ils vous ont faites et qu'ils renouvellent au pied de vos sacrés autels, afin que Jésus-Christ votre Fils, venant à eux, les trouve vigilants et les établisse sur tous ses biens.

altáre tuum renovándas déferunt confírma in ætérnum, ut fidéles in óculis tuis permáneant ; ut cum vénerit Jesus Christus Fílius tuus, ipsos (*vel* ipsas) invéniat vigilántes, ac super ómnia bona sua constítuat.

Dieu tout-puissant, considérez notre faiblesse, et là où les forces nous manquent, répandez l'abondance de vos grâces, afin que nous puissions remplir les promesses que déjà nous avons faites et que nous allons renouveler. Par Jésus-Christ notre Seigneur.

℟. Ainsi soit-il.

Infirmitátem nostram réspice, omnípotens Deus, et ubi vires nostræ defíciunt, effúnde super nos grátiæ tuæ abundántiam, ut quæ jam promísimus, et promíssa renovámus, exéqui possímus. Per Christum Dóminum nostrum.

℟. Amen.

Après une courte exhortation, le Directeur s'asseoit sur le marche-pied de l'autel tandis que le Frère supérieur (ou la Sœur supérieure) s'agenouille devant lui et prononce la formule de rénovation au nom de tous. Quelquefois, la formule est prononcée devant le Très-Saint-Sacrement exposé.

Révérend Père, en mon nom et au nom de mes Frères (*ou* Sœurs) ici présents, je remercie la divine Majesté d'avoir daigné, par une grâce insigne, me retirer, moi pécheur (pécheresse) indigne, des dangers d'un monde pervers et m'admettre à la profession du Tiers-Ordre de la Pénitence. Je me repens amèrement de n'avoir pas répondu comme je le devais à cette faveur et de ne m'être pas montré assez reconnaissant (reconnaissante) pour un tel bienfait. Je déteste toutes les transgressions et négligences dont je me suis rendu (rendue) coupable; et pour renouveler en moi l'esprit de ma profession, je promets de nouveau, en présence de Dieu tout-puissant, à l'honneur de l'Immaculée Vierge Marie, et du bienheureux Père saint François et de tous les Saints, d'observer, tout le temps de ma vie, les commandements de Dieu et la Règle du Tiers-Ordre instituée par le même bienheureux Père saint François, et confirmée par les Souverains Pontifes, Nicolas IV et Léon XIII; je promets, en outre, de satisfaire, selon la volonté du Visiteur, pour les transgressions que j'aurais commises contre cette Règle. Je désire que cet acte de

rénovation de ma profession soit agréable à la sainte Trinité et que, soutenu (soutenue) par le secours du Ciel que j'implore humblement, je lui sois fidèle jusqu'à mon dernier soupir.

Le Directeur ajoutera :

Et moi, si vous observez fidèlement ces choses, je vous promets, de la part de Dieu, la vie éternelle. Au nom du Père, et du Fils ✠ et du Saint-Esprit.

Tous répondront : Ainsi soit-il.

Le Directeur se tournera vers l'autel et entonnera le Psaume suivant :

Voyez qu'il est bon et qu'il est agréable que des frères habitent ensemble !	Ecce quam bonum et quam jucúndum * habitáre fratres in unum !
C'est comme un parfum sur une tête, lequel descend sur une barbe, la barbe d'Aaron.	Sicut unguéntum in cápite, * quod descéndit in barbam, barbam Aaron.
Lequel descend sur le bord de son vêtement; c'est comme la rosée d'Hermon, et *celle* qui descend sur la montagne de Sion.	Quod descéndit in oram vestiménti ejus : * sicut ros Hermon, qui descéndit in montem Sion.

Quóniam illic mandávit Dóminus benedictiónem, * et vitam usque in sæculum.

Glória Patri, *etc.*

℣. Confírma hoc, Deus, quod operátus es in nobis,

℟. A templo sancto tuo quod est in Jerúsalem.

Puisque c'est là que le Seigneur a établi la bénédiction et la vie jusqu'à jamais.

Gloire au Père, *etc.*

℣. Confirmez, ô Dieu, ce que vous avez opéré en nous,

℟. Du haut de votre temple saint qui est à Jérusalem.

OREMUS

Deus, qui per coætérnum Fílium tuum cuncta creásti ; quique mundum peccátis inveterátum, per mystérium Incarnatiónis ejus, renováre dignátus es : te supplíces exorámus, ut super hos fámulos tuos (has fámulas tuas), qui (quæ) hódie in hoc sancto templo tuo vanitátem mundi et pompas diáboli, per professiónis suæ renovatiónem, abrenuntiáre decrevérunt ita respícere

PRIONS

O Dieu qui, par votre Fils, éternel comme vous, avez créé toutes choses et qui avez daigné régénérer, par le mystère de l'Incarnation, le monde plongé dans la boue du péché ; nous vous en supplions, jetez un regard favorable sur vos serviteurs (servantes) ici présents (présentes), qui ont voulu, par la rénovation de leur profession renoncer aujourd'hui dans ce saint temple, aux vanités du

siècle et aux pompes de Satan, afin que renouvelés (renouvelées) selon l'esprit, ils (elles) puissent se dépouiller du vieil homme et de ses œuvres, et revêtir l'homme nouveau qui a été créé selon Dieu. Par le même Jésus-Christ notre Seigneur.

℟. Ainsi soit-il.

PRIONS

Seigneur Jésus-Christ, qui êtes la voie, sans laquelle personne n'a d'accès auprès du Père, nous supplions votre clémence de daigner conduire dans les voies étroites et sûres de la vie chrétienne vos serviteurs (servantes) que vous avez arrachés (arrachées) aux voluptés de la chair : et puisque vous avez daigné adresser aux pécheurs cet appel miséricordieux :

dignéris, ut spíritu mentis renováti (renovatæ), véterem hóminem cum áctibus suis exúere et novum, qui secúndum Deum creátus est, indúere mereántur. Per eumdem Christum Dóminum nostrum.

℟. Amen.

OREMUS.

Dómine Jesu Christe, qui es via sine qua nemo vadit ad Patrem, quæsumus cleméntiam tuam, ut hos fámulos tuos (has fámulas tuas) a carnálibus desidériis abstráctos (abstráctas) per arctam ac tutam vitæ christiánæ viam dedúcas ; et qui peccatóres vocáre dignátus es dicens : Vénite ad me omnes qui laborátis et oneráti estis, et ego

refíciam vos ; præsta ut hæc vox vocatiónis tuæ ita in eis convaléscat, quátenus ónera peccatórum deponéntes, et quam dulcis es degustántes, tua refectióne sustentári mereántur. Qui vivis et regnas in sæcula sæculórum.

℟. Amen.

Venez à moi, vous tous qui êtes chargés, et je vous soulagerai ; faites que cet appel de votre bonté agisse sur eux (elles) avec une si grande force qu'après avoir déposé le fardeau de leurs péchés et goûté combien vous êtes doux, ils (elles) méritent d'être soutenus (soutenues) par votre grâce. Vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles.

℟. Ainsi soit-il.

ORÉMUS

Sancte Spíritus qui te Deum ac Dóminum mortálibus reveláre dignátus es, imménsam tuæ pietátis abundántiam supplíciter exorámus, ut sicut ubi vis spiras, sic et his fámulis (famulábus) tuis efféctum piæ devotiónis inspíres, et qui (quæ) tua sapiéntia sunt con-

PRIONS.

Esprit de sainteté, qui avez daigné vous manifester aux hommes comme Dieu et Seigneur ; vous qui faites sentir votre souffle là où vous le voulez, daignez graver dans l'âme de vos serviteurs (servantes) les sentiments d'une tendre piété, afin que créés (créées) par votre sa-

gesse, ils (elles) soient dirigés (dirigées) en toutes choses par votre Providence et instruits (instruites) par votre onction. Accordez-leur, par l'intercession de la Ste Vierge Marie, de notre B. P. S. François, de ceux qui ont été ses imitateurs et de tous les Saints, de renoncer si bien aux vanités du siècle, qu'aidés (aidées) de votre puissant secours, ils (elles) achèvent avec toute la fidélité, la piété et la sainteté possible, ce qu'ils (elles) ont commencé aujourd'hui sous votre inspiration ; qu'ils (elles) vivent unis (unies) par les liens d'une vraie charité, dans la pratique de toutes les bonnes œuvres et que, persévérant jusqu'à la mort dans la résolution de mener une vie vraiment chrétienne, ils

díti (condítæ), tua quoque providéntia gubernéntur, quos (quas) etiam únctio tua de ómnibus dóceat : et per intercessiónem beátæ Vírginis Maríæ, beáti Patris nostri Francísci et Sanctórum, sequéntium eum, et ómnium Sanctórum fac eos (eas) a sæculi vanitáte ita verácıter convérti (convértæ) ut quod hódie te inspiránte ínchoant sic juste, pie ac sancte per ómnium bonórum óperum abundántiam in charitáte fratérna fundáti (fundátæ) te adjuvánte perfíciant, ut in sancto christiánæ conversatiónis propósito perseverántes, ad vitam pervéniant sempitérnam. Qui cum Patre et Fílio ejus, Dómino nostro Jesu Christo vivis et regnas Deus, per óm-

nia sæcula sæculórum.

℟. Amen.

(elles) parviennent enfin à l'éternelle vie. O vous qui étant Dieu avec le Père et son Fils unique notre Seigneur Jésus-Christ, vivez et régnez dans les siècles des siècles.

℟. Ainsi soit-il.

On pourrait terminer par le chant d'un cantique, et avec l'autorisation de l'autorité diocésaine, la bénédiction du T. S. Sacrement. Ou bien encore par la bénédiction sacerdotale seulement :

Benedícto Dei omnipoténtis Patris, et Fílii ✠ et Spíritus Sancti, descéndat super vos, et máneat semper.

℟. Amen.

N. B. *Quand un profès renouvelle sa profession,* comme cérémonie désignant son agrégation définitive à une nouvelle fraternité, il prononce simplement, et sans autre cérémonie, la formule ordinaire de profession, page 172. On peut, à cette occasion, imposer le crucifix et le voile aux agrégés qui ne les auraient pas encore reçus. Il est bon de faire coïncider les agrégations avec une cérémonie de profession.

Cérémonie pour le Jubilé.

A l'occasion d'un 50me ou 25me anniversaire de profession, on peut adopter le même cérémonial. Ouverture de la réunion par le chant du Veni Creátor, *versets et oraisons (p. 143) ; courte allocution ; antienne et psaume suivant :*

Ant. Que mon héritage, Seigneur, soit dans la terre des vivants.

PSAUME. Poussez des cris de joie vers Dieu, ô terre tout entière. Dites un psaume à l'honneur de son nom ; rendez gloire à sa louange.

Dites à Dieu : que vos œuvres, Seigneur, sont redoutables ! à la vue de la grandeur de votre puissance, vos ennemis vous rendront un hommage contraint.

Que toute la terre vous adore et vous chante, qu'elle dise un psaume à la gloire de votre Nom.

Venez et voyez les œuvres de Dieu ; il est

Ant. Pórtio mea, Dómine, sit in terra vivéntium.

PSALMUS. Jubiláte Deo omnis terra, psalmum dicite nómini ejus ! * date glóriam laudi ejus.

Dícite Deo : quam terribília sunt ópera tua Dómine ! * in multitúdine virtútis tuæ mentiéntur tibi inimíci tui.

Omnis terra adóret te et psallat tibi : * psalmum dicat nómini tuo

Veníte, et vidéte ópera Dei : * terríbilis

in consíliis super fílios hóminum.

Qui convértit mare in áridam, in flúmine pertransíbunt pede ; * ibi lætábimur in ipso.

Qui dominátur in virtúte sua in ætérnum, óculi ejus super gentes respíciunt : * qui exásperant non exalténtur in semetípsis.

Benedícite, gentes, Deum nostrum : * et audítam fácite vocem laudis ejus.

Qui pósuit ánimam meam ad vitam : * et non dedit in commotiónem pedes meos.

Quóniam probásti nos, Deus : * igne nos examinásti, sicut examinátur argéntum.

Induxísti nos in láqueum, posuísti tribulatiónes in dorso nostro : * imposuísti

terrible dans ses desseins sur les fils des hommes.

C'est lui qui a changé la mer en une terre aride ; ils passeront dans un fleuve à pied sec ; là nous nous réjouirons.

C'est lui qui domine éternellement par sa puissance : ses yeux regardent les nations : que ceux qui l'irritent ne s'élèvent pas en eux-mêmes.

Bénissez, ô nations, notre Dieu et faites entendre la voix de sa louange.

C'est lui qui a rendu mon âme à la vie et qui n'a pas permis que mes pieds aient chancelé.

Parce que vous nous avez éprouvés, ô Dieu, vous nous avez épurés par le feu, comme l'argent est épuré.

Vous nous avez conduits dans les lacs, vous avez mis des tribulations sur nos épaules ; vous

avez imposé des hommes sur nos têtes.

Nous avons passé par le feu et par l'eau, et vous nous avez conduits au lieu de rafraîchissement.

J'entrerai dans votre maison avec des holocaustes, je vous rendrai mes vœux, qu'ont proférés mes lèvres.

Et que ma bouche a exprimés dans ma tribulation.

Je vous offrirai des holocaustes gras, avec la fumée des béliers, je vous offrirai des bœufs avec des boucs.

Venez et écoutez, vous tous qui craignez Dieu, et je raconterai quelles grandes choses il a faites pour mon âme.

C'est vers lui que j'ai crié de ma bouche, et c'est lui que j'ai exalté par ma langue.

hómines super cápita nostra.

Transívimus per ignem et aquam : * et eduxísti nos in refrigérium.

Introíbo in domum tuam in holocáustis : * reddam tibi vota mea quæ distinxérunt lábia mea.

Et locútum est os meum * in tribulatióne mea.

Holocáusta medulláta ófferam tibi cum incénso aríetum, * ófferam tibi boves cum hircis.

Veníte, audíte, et narrábo, omnes qui timétis Deum, * quanta fecit ánimæ meæ.

Ad ipsum ore meo clamávi, * et exaltávi sub lingua mea.

Iniquitátem si aspéxi in corde meo, * non exáudiet Dóminus.

Proptérea exaudívit Deus, * et atténdit voci deprecatiónis meæ.

Benedíctus Deus qui non amóvit oratiónem meam, * et misericórdiam suam a me.

Glória Patri, *etc.*

℣. Salvos fac servos tuos (salvas fac ancíllas tuas),

℟. Deus meus, sperántes in te.

℣. Mitte eis, Dómine, auxílium de sancto,

℟. Et de Sion tuére eos (eas).

℣. Nihil profíciat inimícus in eis,

℟. Et fílius iniquitátis non appónat nocére eis.

Si j'ai regardé l'iniquité dans mon cœur, le Seigneur ne m'exaucera pas.

C'est pour cela que le Seigneur m'a exaucé et qu'il a été attentif à la voix de ma supplication.

Béni le Dieu qui n'a pas écarté ma prière et sa miséricorde de moi.

Gloire au Père, *etc.*

℣. Sauvez vos serviteurs (servantes),

℟. Qui espèrent en vous, Seigneur,

℣. Envoyez-leur, Seigneur, les secours de votre sanctuaire,

℟. Et défendez-les du haut de Sion.

℣. Que l'ennemi ne puisse rien contre eux (elles),

℟. Et que le fils de l'iniquité ne puisse point leur nuire,

℣. Soyez-leur, Seigneur, comme une tour fortifiée,

℟. En face de l'ennemi.

℣. Seigneur, exaucez ma prière,

℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Que le Seigneur soit avec vous,

℟. Et avec votre esprit.

℣. Esto eis, Dómine, turris fortitúdinis,

℟. A fácie inimíci.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam,

℟. Et clamór meus ad te véniat.

℣. Dóminus vobiscum,

℟. Et cum spíritu tuo.

Pour le 25me anniversaire.

PRIONS.

Seigneur Jésus-Christ, qui pour nous exciter à la persévérance dans l'accomplissement de vos adorables volontés, avez daigné nous faire cette belle promesse : Sois fidèle jusqu'à la mort et je te donnerai la couronne de vie; oubliez miséricordieusement toutes les fautes de vos serviteurs (servantes)

ORÉMUS.

Dómine Jesu Christe, qui ad perseverántem in tua voluntáte famulátum mirífica illa nos promissióne excitáre dignáris, qua dicis : Esto fidélis usque ad mortem et dabo tibi corónam vitæ; propitiáre ómnibus iniquitátibus horum famulórum tuórum (harum famulárum tuárum) qui

(quæ) annum vigésimum quintum tuo múnere in hoc statu explétum transiérunt : sana omnes infirmitátes eórum (eárum), coróna eos (eas) in misericórdia et miseratiónibus, et reple in bonis desidérium eórum (eárum), et velut áquilæ renóva juventútem eórum (*vel* eárum) ; quátenus bonum certámen certándo repósitam sibi corónam justítiæ mereántur accípere a te, qui redditurus es unicuíque secúndum ópera ejus. Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum.

℟. Amen.

qui ont passé 25 ans dans ce saint état ; guérissez toutes leurs infirmités ; mettez sur leurs fronts une couronne de bonté et de miséricorde ; comblez-les de biens selon leurs désirs, et renouvelez leur jeunesse comme celle de l'aigle ; afin que, combattant le bon combat, ils (elles) méritent la couronne de justice qui leur est réservée et que, fidèle à rendre à chacun selon ses œuvres, vous leur donnerez. Vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles.

℟. Ainsi soit-il.

Pour le 50me anniversaire.

ORÉMUS.

Omnípotens sempitérne Deus, qui per Moýsen fámulum tuum

PRIONS.

O Dieu tout-puissant et éternel qui, par l'organe de Moïse votre

serviteur, avez ordonné aux anciens dans le désert de célébrer en temps voulu l'année du jubilé, et qui avez ordonné qu'à cette occasion, on remît à chacun les charges et les dettes anciennes et qu'on rendît même la liberté aux esclaves, accordez à vos serviteurs (servantes) d'être toujours de fidèles observateurs (observatrices) de vos commandements et de leur Règle : de combattre le bon combat, afin que, par l'abondance de vos grâces, ils méritent de participer au jubilé éternel de votre gloire dans le Ciel. Par Jésus-Christ notre Seigneur.

℟. Ainsi soit-il.

Pátribus in desérto annum jubíleum statuto témpore celebrándum præcepísti, et ónera atque débita relaxánda fore jussísti, servos quoque in libertátem restituéndos esse mandásti: concéde his servis (ancíllis) tuis perpétuam mandatórum tuórum et Régulæ observántiam boníque certáminis consummatiónem perféctam ; ut auxílii tui largitáte ætérnam cœléstis glóriæ tuæ jubilatiónem percípere mereántur. Per Christum Dóminum nostrum.

℟. Amen.

La rénovation de la profession se fait de la manière suivante :

Révérend Père, en mon nom et au nom de mes Frères et Sœurs qui célèbrent avec

moi le vingt-cinquième (cinquantième) anniversaire de leur profession, *etc.*

ou :

Révérend Père, à l'occasion du vingt-cinquième (cinquantième) anniversaire de ma profession, je remercie, etc., (p. 227).

Le directeur ajoute :

Et moi, si vous observez fidèlement ces choses, je vous promets de la part de Dieu, la vie éternelle. Au nom du Père, et du Fils ✠ et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Lors d'un jubilé de cinquante ans de profession, on donne aux jubilaires un bâton crochu, symbole de la Croix, et aux sœurs, une couronne. On bénit ce bâton et cette couronne et on les remet à leurs destinataires.

Bénédiction du bâton.

ORÉMUS

Béne ✠ dic, Dómine Pater omnípotens, hoc signum crucis tuæ ut sit fratri nostro solídi as fídei, ac tutéla contra diábolum, et

PRIONS

Seigneur, Père tout-puissant, bénissez ce signe de votre croix, afin qu'il puisse servir à notre frère de soutien dans la foi, de protection contre

les démons, de consolation et de moyen de défense pour un heureux voyage.

℟. Ainsi soit-il.

boni itíneris solámen et protéctio.

℟. Amen.

Le prêtre présente le bâton au jubilaire et dit :

Recevez en mains, serviteur du Christ, le bois de la croix et avec lui la bénédiction du secours divin, afin que, appuyé sur lui, vous puissiez persévérer courageusement toute votre vie dans votre vocation, et après le terme de votre course ici-bas parvenir à la vie éternelle. Au nom du Père, et du Fils ✠, et du Saint-Esprit.

℟. Ainsi soit-il.

Eia ergo, serve Christi, áccipe in mánibus tuis sanctum crucis báculum simúlque benedictiónem dívini adjutórii, super quo innítus possis in vocatióne tua toto hujus vitæ témpore viríliter perseveráre ac tandem consummáto itínere ad vitam ætérnam perveníre. In nómine Patris, et Fílii ✠ et Spíritus Sancti.

℟. Amen.

Bénédiction de la couronne.

PRIONS.

O Dieu qui avez daigné promettre la couronne de gloire à ceux qui

ORÉMUS.

Deus, qui fidéliter certántibus et usque ad mortem perseverán-

tibus corónam gloriæ promíttere dignatus es : béne ✠ dic, quæsumus, corónam istam, et ancíllæ tuæ, quæ illam accípit, concéde sic cursum vitæ suæ consummáre suæque professiónis fidem serváre ut glóriæ et honóris corónam de lápide pretióso recípere mereátur a te, Jesu Christe, rex glóriæ. Qui cum Deo Patre et Spíritu sancto vivis et regnas in sæcula sæculórum.

℟. Amen.

combattent fidèlement jusqu'à la mort ; bénissez, nous vous en prions, cette couronne, et accordez à votre servante qui va la recevoir qu'elle achève sa course ici-bas de façon que, fidèle aux engagements de sa profession, elle reçoive un jour la couronne de gloire et d'honneur, ornée de pierres précieuses de vous, ô Seigneur Jésus-Christ, roi de gloire, qui avec le Père, et le Saint-Esprit, vivez et régnez dans les siècles des siècles.

℟. Ainsi soit-il.

En déposant la couronne sur la tête de la jubilaire, le prêtre dit :

Accipe, ancílla Christi, hanc corónam in signum cœléstis corónæ tibi ab ætérno Sponso Christo Jesu pro tuis méritis et labóribus tandem elargiéndæ. In nómine

Recevez, servante du Christ, cette couronne comme un gage de la couronne céleste que vous recevrez un jour de Jésus, vot.. éternel Époux, en récompense de vos mérites et de vos

œuvres. Au nom du Père, et du Fils ✠, et du Saint Esprit.

℟. Ainsi soit-il.

Patris, et Fílii ✠ et Spíritus sancti.

℟. Amen.

Après le chant du ps. Ecce quam bonum (*p. 228*), *le prêtre chante :*

℣. O Dieu, confirmez, ce que vous avez opéré en nous,

℟. Du haut de votre saint temple qui est à Jérusalem.

℣. Seigneur, exaucez ma prière,

℟ Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣ Que le Seigneur soit avec vous,

℟. Et avec votre esprit.

℣. Confírma hoc, Deus, quod operátus es in nobis,

℟. A templo sancto tuo quod est in Jerúsalem.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam,

℟. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Dóminus vobíscum,

℟. Et cum spíritu tuo.

PRIONS.

Nous vous prions, Seigneur, de nous accorder la persévérance dans l'accomplissement de vos volontés, afin que nous ayons le bonheur de voir croître en méri-

OREMUS.

Da nobis, quæsumus Dómine, perseverántem in tua voluntáte famulátum ut in diébus nostris et mérito et numéro pópulus tibi sérviens au-

geátur. Per Christum, Dóminum nostrum

℟. Amen.

tes et en nombre le peuple qui vous est consacré. Par le Christ notre Seigneur.

℟. Ainsi soit-il.

Puis le prêtre prononce sur les jubilaires la bénédiction suivante :

Bene✠dícat vobis Deus Pater, qui vos creávit : et ab omni malo culpæ et pœnæ córporis animæque immúnes vos præsérvet in sæcula sæculórum.

℟. Amen.

Bene✠dícat vos Deus Filius Dóminus noster Jesus Christus qui vos pretióso suo sánguine rédemit detque pacem cordis in præsénti, et in futúro pacem æternitátis.

℟. Amen.

Bene✠dícat vos Deus Spíritus Sanctus, qui vos sanctificávit ; et grátiam suam copió-

Soyez bénis (bénies) du Père qui vous a créés (créées) ; qu il vous préserve de tout péché et de tout châtiment du corps et de l'âme, dans les siècles des siècles.

℟. Ainsi soit il.

Soyez bénis (bénies) de Dieu le Fils, notre Seigneur Jésus-Christ, qui vous a rachetés (rachetées) de son sang précieux ; qu'il vous donne la paix du cœur en ce monde et la paix éternelle dans l'autre.

℟. Ainsi soit-il.

Soyez bénis (bénies) de Dieu le Saint-Esprit, qui vous a sanctifiés (sanctifiées) ; qu'il répan-

de sur vous l'abondance de ses grâces, afin que remplis (remplies) de toutes les bénédictions spirituelles, vous soyez admis (admises) un jour dans la société de ceux dont il est écrit : Bienheureux, Seigneur, ceux qui habitent votre maison; ils vous loueront dans les siècles des siècles.

℟. Ainsi soit-il.

sam vobis infúndat, ut omni benedictióne spirituáli repléti tandem inveniámini in consórtio illórum de quibus dictum est : Beáti qui hábitant in domo tua, Dómine ; in sæcula sæculórum laudábunt te.

℟. Amen.

Pour finir, le Directeur donne, avec la permission de l'évêque du diocèse, la bénédiction du T. S. Sacrement, selon le rite ordinaire. Ou bien il donne la bénediction sacerdotale, comme il a été dit page 233.





INDULGENCES DU TIERS-ORDRE.

Art. I. — Aperçu sur les indulgences.

CHAPITRE I.

NOTIONS GÉNÉRALES.

1. — Quatre concessions d'Indulgences ont été faites au Tiers-Ordre séculier de saint François : *a)* La Constitution *Misericors Dei Filius* du 30 mai 1883 accorde des Indulgences propres au Tiers-Ordre ; *b)* Le décret du 31 janvier 1893 accorde aux Tertiaires toutes les Indulgences propres aux églises franciscaines en visitant leur église paroissiale, s'ils n'ont pas d'église franciscaine dans leur localité ; *c)* Le Bref apostolique du 7 septembre 1901 accorde de nouvelles Indulgences propres au Tiers-Ordre ;

d) La Lettre du 17 mai 1909 communique aux Tertiaires séculiers toutes les Indulgences propres au premier et au deuxième Ordre, ainsi qu'au Tiers-Ordre régulier.

2. — Lorsque plusieurs Indulgences se présentent dans le même jour, il est nécessaire d'accomplir et de renouveler les conditions requises par chacune d'elles, excepté la confession, la communion et le jeûne.

3. — Toutes les Indulgences peuvent se gagner à partir de la veille de la fête à midi jusqu'à minuit du lendemain.

4. — Lorsqu'une fête à laquelle est attachée une Indulgence, est fixée à deux jours différents dans l'Ordre et dans le Diocèse, les fidèles peuvent gagner cette Indulgence au jour qu'ils veulent, mais non pas deux fois.

5. — Lorsque la solennité d'une fête est renvoyée, l'Indulgence suit cette solennité. Il n'en est pas de même si l'office et la messe seulement sont renvoyés.

6. — Toutes les Indulgences que gagnent les Tertiaires comme Tertiaires sont applicables aux âmes du Purgatoire.

CHAPITRE II.

INDULGENCES PLÉNIÈRES.

§ I. Conditions requises.

7. — *Confession.* — Les Tertiaires peuvent gagner les Indulgences plénières qui tombent dans la huitaine qui suit la confession, alors même qu'ils n'ont pas l'habitude de se confesser tous les huit jours, pourvu qu'ils accomplissent toutes les autres conditions prescrites. Si leur diocèse jouit d'un indult n'exigeant la confession que tous les quinze jours, ils peuvent s'y conformer (1).

8. — *Communion.* — Elle doit se faire le jour même ou la veille, dans n'importe quelle église.

9. — *Prière.* — Toujours requise et proportionnée, quant à sa longueur, à l'œuvre à laquelle est attachée l'indulgence, d'après l'usage généralement reçu; à moins qu'une prière spéciale ne soit formellement indiquée.

10. — *Visite d'une église.* — Toujours pres-

1. S. S. Pie X a exempté de la condition de confession de huitaine les personnes qui communient chaque jour ou presque chaque jour.

crite, excepté pour les Indulgences indiquées aux nos 12, 15, 16 et 19. *a)* Les Indulgences indiquées *I. P* ou *S.* de R (*Stations de Rome)* requièrent une visite dans une église où est érigée une Fraternité du Tiers-Ordre; *b)* Celles indiquées *E. F.* exigent une visite dans une église franciscaine, voir no 1, *b)*; *c)* Les Tertiaires que la maladie empêche habituellement de sortir peuvent suppléer à la visite en récitant cinq *Pater* et *Ave.* Si l'empêchement n'existe que le jour de l'Indulgence, ils peuvent faire la visite et gagner l'Indulgence n'importe quel jour dans la huitaine; *d)* Les Tertiaires vivant dans un établissement d'où ils ne peuvent sortir à volonté peuvent gagner les Indulgences en visitant la chapelle de cet établissement.

11. — L'Indulgence attachée à la réunion mensuelle ne se gagne que dans les Fraternités érigées canoniquement. La réunion doit être présidée par le Directeur, à moins que celui-ci étant empêché ne permette aux Tertiaires de se réunir, en faisant les prières ordinaires du Rituel et en remplaçant l'instruction par une lecture pieuse ou quelque chose d'équivalent.

§ II. Indulgence plénière sans date fixe.

12. — Chaque jour: 1° En récitant la couronne franciscaine ou les sept allégresses de la sainte Vierge; 2° En disant six *Pater*, *Ave* et *Gloria* aux intentions du Souverain Pontife, les tertiaires peuvent gagner les mêmes indulgences que ceux qui font les Stations de Rome et que ceux qui visitent avec piété la Portioncule, les Lieux Saints de Jérusalem et le sanctuaire de Saint-Jacques de Compostelle. Ces indulgences 1° et 2° peuvent se gagner plusieurs fois le jour et ne requièrent ni confession, ni communion, ni prière, ni visite.

13. — Chaque mois: 1° En assistant à la réunion mensuelle; 2° Un jour au choix de chacun et en visitant n'importe quelle église.

14. — 1° Le jour de la prise d'habit; 2° Le jour de la profession; 3° Après une retraite de huit jours; 4° A l'article de la mort.

§ IV. Bénédiction papale.

16. — Les tertiaires ont droit à la bénédiction papale deux fois par an. Cette bénédiction est semblable à celle que l'on recevrait directement du Souverain Pontife: elle

équivaut à une Indulgence plénière qui se gagne aux conditions ordinaires; mais la visite n'est pas prescrite.

17. — Ces deux Bénédictions papales peuvent se donner n'importe quel jour de l'année, pourvu que ce soit dans les conditions indiquées par le Rituel.

18. — La Bénédiction papale ne peut se donner qu'une fois le jour et en public. Cependant les Tertiaires empêchés de la recevoir, peuvent se faire appliquer l'Indulgence plénière par tout prêtre, par mode d'Absolution générale.

§ IV. Bénédiction avec indulgence plénière ou Absolution générale.

19. — Ne requiert pas de visite. Le Directeur ou, à son défaut, tout prêtre approuvé peut donner cette Indulgence *a)* publiquement et autant de fois qu'il est nécessaire le jour de la fête ou de la solennité ou le dimanche suivant, si ce jour de fête n'est pas fête de précepte; *b)* au confessionnal, après la confession, dès la veille toute la journée et le jour de la fête, comme ci-dessus.

20. — Le prêtre tertiaire qui donne pu-

bliquement l'Absolution générale ou la Bénédiction papale gagne lui-même l'Indulgence plénière. Le prêtre tertiaire qui n'a pu recevoir l'Absolution générale au jour marqué, peut se la faire donner par son confesseur n'importe quel jour de la huitaine.

CHAPITRE III.

INDULGENCES PARTIELLES.

21. — Les Indulgences partielles accordées directement aux Tertiaires à certains jours de fête et à douze jours au choix de chacun avec l'approbation du Supérieur de l'Ordre, requièrent la visite d'une église où est érigée une Fraternité, et une prière pour les besoins de l'Eglise. Le Calendrier rapportera en leur place les jours de fêtes désignés. Ces jours-là les Tertiaires gagnent 7 ans et 7 quarantaines.

22. — Pour les autres Indulgences accordées par la Règle à l'accomplissement de certaines bonnes œuvres, les seules conditions sont l'état de grâce et l'accomplissement de l'œuvre indiquée. Voici ces œuvres: Assister à la messe et aux autres offices di-

vins; Assister à des assemblées générales ou particulières de Tertiaires; Donner l'hospitalité aux pauvres; Apaiser les querelles ou aider à les apaiser; Assister à une procession; Accompagner le T. S. Sacrement ou réciter un *Pater* et un *Ave* au son de la cloche; Réciter cinq *Pater* et *Ave* pour l'Église ou les Tertiaires défunts; Assister à un enterrement; Ramener à son devoir celui qui s'en était écarté ; Enseigner les commandements de Dieu et les autres choses nécessaires au salut. Pour chacune de ces œuvres, 300 jours.

23. — Les Indulgences partielles accordées pour la visite des églises franciscaines nos 1, *b)* sont:

POUR TOUS LES JOURS DE L'ANNÉE.

Diman.,	198 ans,	405 quarantaines,	300	jrs
Lundi,	207	»	300	»
Mardi,	»	»	»	»
Merc.,	»	»	»	»
Jeudi,	»	»	»	»
Vend.,	»	»	400	»
Samedi,	»	»	300	»

Outre la visite de l'église, il faut encore la récitation de trois *Pater*, *Ave* et *Gloria*

en l'honneur de la sainte Trinité. Les autres Indulgences des églises Franciscaines seront indiquées en leur place dans le Calendrier.

EXPLICATION DES SIGNES.

a.	an.
q.	quarantaine.
I. P.	indulgence plénière (N° 1).
S. de R.	ou S. R., Stations de Rome.
E. F.	Église Franciscaine (N° 10 a.)
Eft.	Église de la fraternité (N° 1^{b}).
Fr. Cv. Cp.	après les lettres EF. indiquent les bénéficiaires de l'ind. communiquée, c.-à-d. Franciscains, Conventuels ou Capucins. Sans cette indication l'indulg. est commune aux trois Familles.

Pour les fêtes qui ont un autre jour fixe dans le Calendrier Romain ou dans celui de la Province de Québec, nous avons indiqué ce jour entre parenthèses. Mais il est clair que l'on ne saurait gagner l'indulgence aux deux jours.



A. — Indulgences étrangères au Calendrier perpétuel.

1° CHAQUE JOUR.

Et pour *chaque fois:* Couronne franc. des VII Allégresses.
Et pour *chaque fois:* 6 *Pater*, *Ave* et *Gloria*. . . . .
5 *Pater* et *Ave* à l'autel du S. Sacrement. . . . . .
Communion spirituelle. . . . .
Acte extérieur de vertu. . . . .
Pour chacune des œuvres spécifiées au N° 22. . . . . .

2° CHAQUE MOIS.

Jour de la réunion. . . . .
Autre jour au choix. . . . .
Le 1er Mardi. . . . .
Le 1er Vendredi, renouv. de cons. au S.-C. ou de la Profession. . . . .
Le 1er Samedi, audition (céléb.) de la messe votive de l'Imm. Conc. (22 août 1906). . . . .
Dernier Dimanche, méditation quotid. de 30 min. (confession et comm.). . . . .

3° CHAQUE ANNÉE

4 fois. . . . .
2 fois. . . . .
Fête du titulaire de la chap. de la Frat. . . . . . .
XL Heures dans la dite chap. . . . .
Retraite de 8 jours. (conf. et comm.). . . . .

4° DANS LE COURS DE LA VIE.

Jour de la vêture (conf. et com.). . . . .
» profession (conf. et com.). . . . .
Audition (céléb.) d'une 1re messe (5 mai 1909). . . . .
50e anniversaire de la profession (22 août 1906) . . .
Un jour au choix. . . . .
Article de la mort. . . . .
Port de l'habit à l'art. de la mort. . . . .

Tiers-Ordre franciscain rédigé depuis 1911

CONCESSIONS DIRECTES 1883	CONCESSIONS DIRECTES 1901	Communication 1909
	I. P.	
	I. P.	
		5 a. 5 q.
		3 a. 3 q.
		3 a. 3 q.
300 j.		
I. P. Eft.		
I. P. Eft.		
7 a. 7 q. Eft.		
		7 a. 7 q.
		I. P.
		60 a. 60 q.
		Abs.
Bén. (ou Abs.)		
I. P. Eft.		
		I. P. Eft.
I. P.		
I. P.		
I. P.		
		I. P.
		I. P.
		Abs.
I. P.		
I. P.		

B. — Indulgences fixes et mobiles du Calendrier perpétuel.

JANVIER.

1 CIRCONCISION. . . . .

6 ÉPIPHANIE. . . . .

14 (ou le 2e Dim. après l'Épiph.). Triomphe du S. Nom de Jésus. . . . .
B. Bernard de Corléon. . . . .
16 SS. Bérard et comp. . . . .
23 Épousailles de la T. S. V. . . . .
30 Ste Hyacinthe. . . . .
31 Bse Louise Albertoni. . . . .
Le Vend. avant la Septuag. (Chem. de la Croix) (1906). . . . .
Dim. de la Septuag.. de Sexag. et de Quinq. . . . .

FÉVRIER.

1 B. André de Segni. . . . .
2 PURIFICATION. . . . .
Chacun des jours de l'octave. . . . .
3 B. Odoric (du 14 janv.). . . . .
4 S. Joseph de Léonisse. . . . .
5 SS. Pierre Baptiste et autres (ou le 15). . . . .
13 Bse Viridiane. . . . .
19 S. Conrad. . . . .
21 Ste Angèle de Mérici (ou le 31 mai). . . . . . .
22 Ste Marguerite de Cortone (ou le 25/26). . . . .
CENDRES. . . . .

Un vendredi du Carême au choix. . . . .
Les autres jours du Carême non mentionnés. . . .

CONCESSIONS DIRECTES 1883	1901	Communication 1909
30 a. 30 q. Eft. S. de R.	I. P. Eft.	Abs.
30 a. 30 q. Eft. S. de R.	I. P. Eft.	Abs. I. P. EF. Cap.
		I. P. EF.
		I. P. EF. Cap.
	I. P. Eft.	I. P. EF.
	7 a. 7 q. Eft.	
	I. P. Eft.	I. P EF. Fr. Conv.
		I. P. EF. Fr. Cv.
		Abs. I. P. EF.
30 a. 30 q. Eft. S. de R.		
	I. P. Eft.	I. P. EF. Cv. Cp.
	I. P. Eft.	Abs.
		10 a. Eft.
	I. P. Eft.	I. P. EF. Cv.
		I. P. EF. Cp.
	I. P. Eft.	I. P. EF.
		I. P. FF. Cv.
	I. P. Eft.	I. P. EF. Cv.
	I. P. Eft.	I. P. EF.
7 a. 7 q. Eft.	I. P. Eft.	I. P. EF.
15 a. 15 q. Eft. S. de R.		
		I. P. EF. Cv.
10 a. 10 q. Eft. S. de R.		

MARS.

5 S. Jean-Joseph de la Croix. . . . .
6 Ste Colette. . . . .
9 Ste Catherine de Bologne. . . . .
19 S. Joseph (1). . . . .
22 S. Bienvenu (1906). . . . .
24 B. Diégo de Cadix. . . . .
25 ANNONCIATION. . . . .
30 Bse Angèle de Foligno (1905). . . . .
IVe Dim. de Carême. . . . .

Dim. des Rameaux (2). . . . .

3 premiers jours de la Semaine Sainte. . . . . . .
Jeudi-Saint. . . . .
Vendredi-Saint et Samedi-Saint. . . . .
PAQUES. . . . .

Chaque jour de l'Octave. . . . .
Dimanche de Quasimodo. . . . .

(1) Les ind. de la Fête de S. Joseph ne sont plus transférées depuis le décret du 24 juillet 1911. .

(2) Le premier des XIII Mardis de S. Antoine tombe entre le 16 et le 20 mars (1894). . . . . . .

AVRIL.

3 S. Benoît le Maure. . . . .
16 S. Raphaël. Renouvellement de la profession. . . .
23 B. Egide d'Assise (du 20). . . . .
24 S. Fidèle de Sigmaringen. . . . .
25 S. MARC. . . . .
28 S. Paul de la Croix. . . . .
B. Luchésius. . . . .

CONCESSIONS DIRECTES 1883	1901	Communication 1909
		I. P. EF.
	I. P. Eft.	I. P. EF. Fr. Cv.
	I. P. Eft.	I. P. EF.
Abs.		I. P. EF. Cv.
		I. P. EF. Fr. Cv.
		I. P. EF. Cp.
	I. P. Eft.	Abs. — I. P. EF.
		I. P. EF. Cv. Cp.
15 a. 15 q. Eft. S. de R.		
25 a. 25 q. Eft. S. de R.		Abs.
10a. 10q. Eft. S. R.		Abs.
I. P. Eft. S. R.		Abs.
30 a. 30 q. Eft. S. R.		Abs.
Abs. — I. P. Eft. S. de R.		I. P. E F. (3 *Pater Ave* et *Gloria*).
30 a. 30 q. Eft. S. R.		
30 a. 30 q. Eft. S. R.		
		I. P. EF. Fr.
	I. P.	
		I. P. EF. Cv.
	I. P. Eft.	I. P. EF. Cv. Cp.
30 a. 30 q. Eft. S. R.		
		I. P. EF. Cp.
	I. P. Eft.	I. P. EF. Cv.

IIe Dim. après Pâques (Solen. de S. Joseph). . .
Chaque jour des Rogations. . . . .
ASCENSION. . . . .

MAI.

3 INVENTION DE LA STE CROIX. . . . .
11 B. Benoît d'Urbino. . . . .
15 S. Pierre Régalat. . . . .
17 S. Pascal Baylon. . . . .
18 S. Félix de Cantalice. . . . .
19 S. Yves. . . . .
20 S. Bernardin de Sienne. . . . .
22 Bse Humiliane. . . . .
23 B. Crispin de Viterbe. . . . .
30 S. Ferdinand. . . . .
31 B. Félix de Nicosie. . . . .
Vigile de la Pentecôte. . . . .
PENTECOTE. . . . .

Chaque jour de l'Octave. . . . .
TRINITÉ. . . . .

FÊTE-DIEU. . . . .
SACRÉ-CŒUR. . . . .

JUIN.

3 B. André de Spello. . . . .
13 S. Antoine de Padoue. . . . .
19 Bse Micheline. . . . .
20 Octave de S. Antoine. . . . .
SOLENNITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE (fixée au Dim. avant la S. Pierre. . . . .
29 SS. PIERRE ET PAUL. . . . .

CONCESSIONS DIRECTES		Communication
1883	1901	1909
30 a. 30 q. Eft. S. R.		I. P. EF.
I. P. Eft. S. R.	I. P. Eft.	Abs. I. P. EF.
	7 a. 7 q. Eft.	
		I. P. EF. Cp.
		I. P. EF.
	I. P. Eft.	I. P. EF.
		I. P. EF. Cv. Cp.
	I. P. Eft.	I. P. EF. Cv.
	I. P. Eft.	I. P. EF.
		I. P. EF. Cv.
		I. P. EF. Cp.
	I. P. Eft.	
		I. P. EF. Cv.
10 a. 10 q. Eft. S. R. Abs. — 30 a. 30 q. Eft. S. de R.		I. P. EF. (3 *Pater Ave* et *Gloria*).
30 a. 30 q. Eft. S. R.		
	I. P. Eft.	Abs. — I. P. Eft. 3 *Pater*, *Ave* et *Gloria*.
Abs.		Abs. — 10 a. 10 q. EF.
		I. P. EF. Cv.
	I. P. Eft.	I. P. EF.
		I. P. EF.
		I. P. EF. Cv.
	I. P. Eft.	10 a. EF.
	I. P. Eft.	Abs. — 10 a. EF.

JUILLET.

2 VISITATION. . . . .
7 S. Laurent de Brindes. . . . .
8 Ste Élisabeth de Portugal. . . . .
S. Nicolas et Comp. . . . .
14 S. Bonaventure. . . . .
15 B. Angéline de Marsciano. . . . .
24 S. François Solano. . . . .
27 Bse M.-Martinengo. . . . .

AOUT.

2 PORTIONCULE (de midi de la veille à minuit du jour même). . . . .
4 S. Dominique. . . . .
12 Ste Claire d'Assise. . . . .
15 ASSOMPTION. . . . .
16 Roch (ou le 18). . . . .
18 Ste Claire de Montefalco. . . . .
19 S. Louis d'Anjou. . . . .
25 S. Louis Roi. . . . .
Le Dim. après l'octave de l'Assomption, VII Allégresses de Marie (1906). . . . .

SEPTEMBRE.

1 Bse Isabelle. . . . .
4 Ste Rose de Viterbe. . . . .
8 NATIVITÉ DE MARIE. . . . .
11 B. Bernard d'Offide (1905). . . . .
13 Ste Véronique (ou le 9 juillet). . . . .
14 Exaltation de la Ste Croix. . . . .
17 IMPRESSION DES STIGMATES DE NOTRE PÈRE SAINT FRANÇOIS. . . . .

CONCESSIONS DIRECTES		Communication
1888	1901	1909
	7 a. 7 q. Eft.	Abs.
	I. P. E[illegible]	I. P. EF. Cp.
7 a. 7 q. Eft.	I. P. Eft.	I. P. EF. Cv.
		I. P. EF. Fr.
	I. P. Eft.	I. P. EF.
		I. P. EF. Cv.
		I. P. EF.
		I. P. EF. Cv.
	I. P. toties quot.	
		I. P. EF. Fr.
I. P. Eft.		Abs. — I. P. EF.
	I. P. Eft.	Abs. — I. P. EF.
	I. P. Eft.	I. P. EF. Cv. Cp.
		I. P. EF. Cv.
	I. P. Eft.	I. P. EF.
Abs. — 7. a. Eft.		I. P. EF.
		Abs. — I. P. EF.
		I. P. EF. Cv.
	I. P. Eft.	I. P. EF
	I. P. Eft.	Abs.
		I. P. EF. Cv.
	I. P. Eft.	I. P. EF. Cv. Cp.
	7 a. 7 q. Eft.	
{ 7 a. 7 q. Eft. { Abs.		I. P. EF.

18 S. Joseph de Cupertino. . . . .
24 S. Pacifique de San Sévérino. . . . .
27 S. Elzéar. . . . .
29 S. Michel. . . . .
Chacun des jours des IV Temps. . . . .

OCTOBRE.

2 SS. Anges Gardiens. . . . .
4 N. S. P. S. FRANÇOIS. . . . .
Chaque jour de l'Octave. . . . .
6 Ste Marie-Françoise des V Plaies. . . . .
11 Octave de N. P. S. François. . . . .
12 S. Séraphin. . . . .
13 SS. Daniel et Comp. . . . .
19 S. Pierre d'Alcantara. . . . .
23 S. Jean de Capistran (ou le 23 mars). . . . . .
26 B. Bonaventure de Potenza. . . . .
30 B. Ange d'Acri. . . . .
31 B. Thomas de Florence. . . . .

NOVEMBRE.

1 TOUSSAINT. . . . .
12 S. Didace (ou le lendemain). . . . .
16 Ste Agnès d'Assise (1895). . . . .
19 STE ÉLISABETH. . . . .
21 Présentation. . . . .
25 Ste Catherine. . . . .
26 S. Léonard de Port Maurice. . . . .
27 B^se^ Delphine. . . . .
28 S. Jacques de la Marche. . . . .
29 TOUSSAINT de l'Ordre. . . . .

Commémoraison des défunts des III Ordres. . . . .

CONCESSIONS DIRECTES 1883	1901	Communication 1909
	I. P. Eft.	I. P. EF. Cv. Cp.
		I. P. EF.
	I. P. Eft.	I. P. EF. Fr.
	I. P. Eft.	
10 a. 10 q. Eft. S. R.		
	I. P. Eft.	
I. P. Eft.		Abs. — I. P. EF.
		10 a. Eft.
	I. P. Eft.	I. P. EF.
		I. P. EF.
		I. P. EF. Cv. Cp.
	I. P. Eft.	I. P. EF.
	I. P. Eft.	I. P. EF.
		I. P. EF.
		I. P. EF. Cv.
		I. P. EF. Cp.
		I. P. EF. Cv.
		Abs.
		I. P. EF.
		I. P. EF. Fr. Cv.
Abs. — 7 a. 7 q. Eft.		I. P. EF.
	7 a. 7 q. Eft.	Abs.
		Abs.
		I. P. EF. Fr. Cp.
	I. P. Eft.	I. P. EF. Fr.
		I. P. EF.
	I. P. Eft.	I. P. EF. — I. P. pour ren. de la pr.
		I. P. EF. Fr. Cp.

DÉCEMBRE.

Ier, IIe, IVe, Dim. et chacun des jours des IV Temps de l'Avent. . . . .
IIIe Dim. de l'Avent. . . . .
5 B. Humble de Bisignano. . . . .
8 IMMACULÉE-CONCEPTION. . . . .

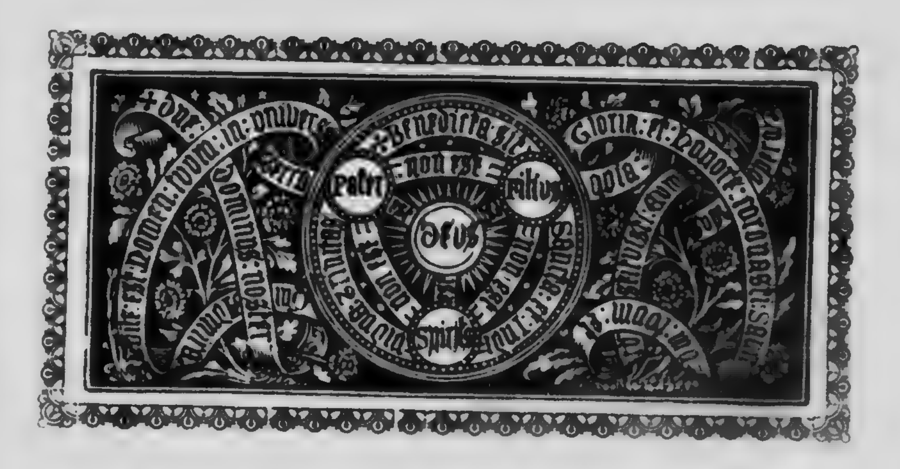
12 Invention du corps de N. S. Père. . . . .
15 Octave de l'Immaculée-Conception. . . . .
20 S. Josaphat (ou 14 nov.). . . . .
24 Vigile de Noël. . . . .
25 NOEL, Messes de minuit et de l'aurore, chacune.
Le jour. . . . .
26 S. Etienne. . . . .
27 S. Jean. . . . .
28 SS. Innocents. . . . .

CONCESSIONS DIRECTES 1883	CONCESSIONS DIRECTES 1901	Communication 1909
10 a. 10 q. Eft. S.R.		
15 a. 15 q. Eft. S.R.		
		I. P. EF.
Abs.		{ 10 a. EF.–I. P. Eft. { I. P. EF. Cv.
		I. P. EF. Cv.
		I. P. EF. Cv.
		I. P. EF. Cp.
15 a. 15 q. Eft. S.R.		
15 a. 15 q. Eft. S.R.		
Abs.—I. P. Eft. S.R.		
30 a. 30 q. Eft. S.R.		
» » »		
» » »		

DEUXIÈME PARTIE

LA VIE FRANCISCAINE.

I. Règlement de vie et prières quotidiennes.
II. La sainte Messe.
III. Le saint Office.
IV. Dévotions franciscaines.
V. Abrégé de la vie des Saints.



LA VIE FRANCISCAINE

MODÈLE D'UN RÈGLEMENT DE VIE

PROPOSÉ AUX FRÈRES ET AUX SŒURS DU TIERS-ORDRE.

Qui Regulæ vivit, Deo vivit.
Qui vit d'après la règle vit pour Dieu.
(SAINT GRÉGOIRE DE NYSSE.)

La perfection à laquelle sont appelés les Frères et les Sœurs de la Pénitence consiste essentiellement à conformer sa vie à la très sainte volonté de Dieu. Pour tendre efficacement à cette fin, ils doivent se tracer un bon règlement qui, ayant été approuvé par le directeur, deviendra pour eux l'expression de la volonté divine. Ainsi, tou-

tes leurs actions auront le mérite de l'obéissance; leurs exercices de piété étant déterminés, et faits autant que possible à l'heure fixée, seront pratiqués avec plus d'exactitude et de fruit.

Nous leur offrons ici un plan de règlement de vie que chacun pourra modifier, en l'adaptant aux exigences de son état et de sa position. Bien que les Tertiaires, appelés à vivre au milieu du monde, ne puissent point régler tous leurs exercices comme les religieux, il leur sera utile et même nécessaire de se prescrire ceux qu'ils pourront faire et les moments auxquels ils devront les accomplir. Ils éviteront à cet égard deux excès également préjudiciables à leur avancement spirituel: l'esprit de contrainte, qui ne voudrait souffrir le moindre dérangement dans les dévotions, lors même que la charité, le devoir ou toute autre nécessité le réclamerait; et l'inconstance, qui les changerait ou les supprimerait sous le plus léger prétexte. S'il leur arrive de ne pouvoir accomplir tous les points du règlement, ils doivent imiter le matelot, qui, se voyant contraint par la tempête de jeter à la mer une partie de ses marchan-

dises, sacrifie ce qu'il a de moins précieux, à regret, et le plus tard possible. C'est suivre la Règle, dit saint Bernard, que de s'en écarter à propos.

On a réuni dans ce projet de Règlement les exercices ordinaires de la vie chrétienne, et ceux qui sont prescrits par la Règle du Tiers-Ordre. On y indique les pratiques que les maîtres de la vie spirituelle nous proposent comme étant les plus propres à conduire les âmes à la perfection. Chacun devra faire entrer dans son règlement particulier, d'abord les obligations du chrétien et les devoirs formulés par la Règle; après quoi il choisira, parmi les pratiques indiquées, celles qui répondent à son attrait, *en évitant de trop se surcharger et de nuire aux devoirs de son état.*

§ I. — CHAQUE JOUR.

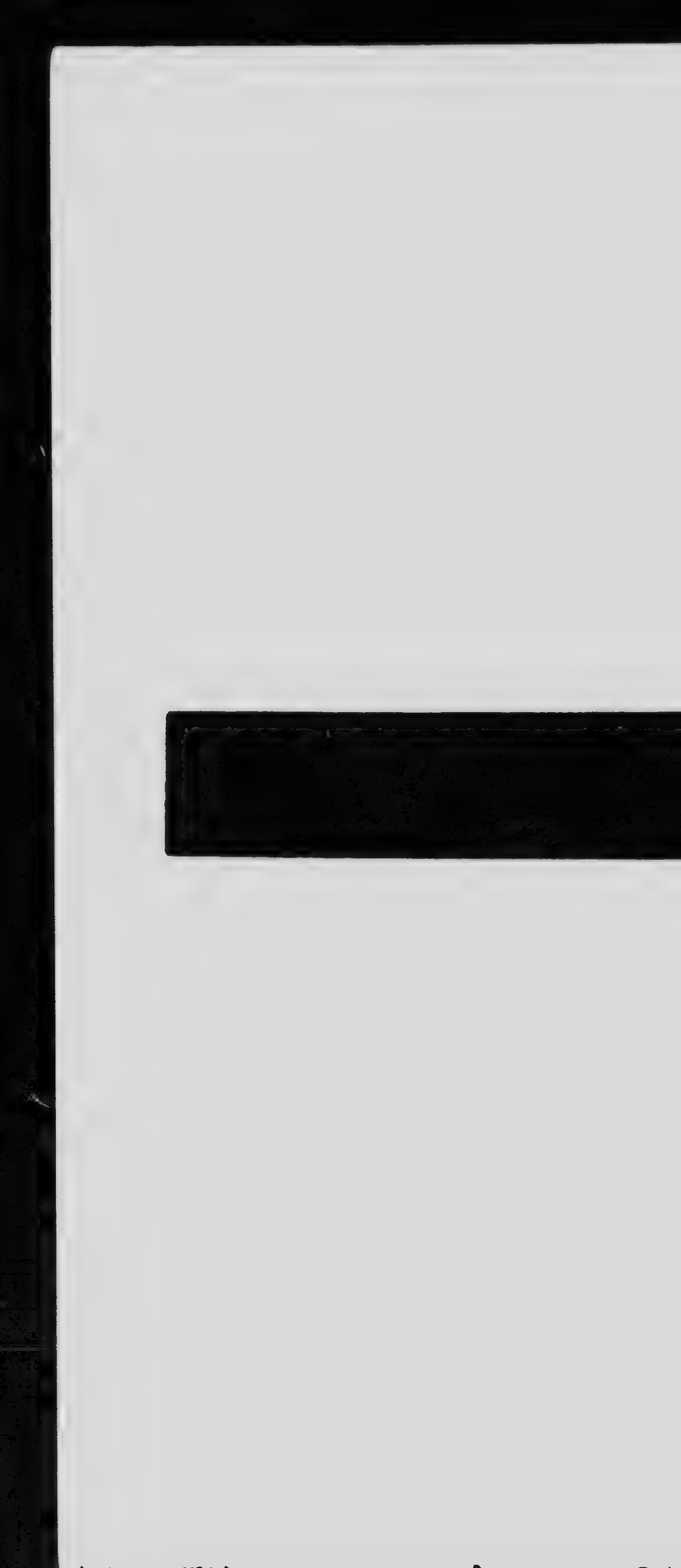
1° *Du lever.* — Ayez une heure fixe pour votre lever et votre coucher. Le bien de votre âme et votre santé demandent que vous ne prolongiez pas trop votre sommeil. — Dès le réveil, élevez votre cœur vers Dieu, prononcez avec piété les noms de

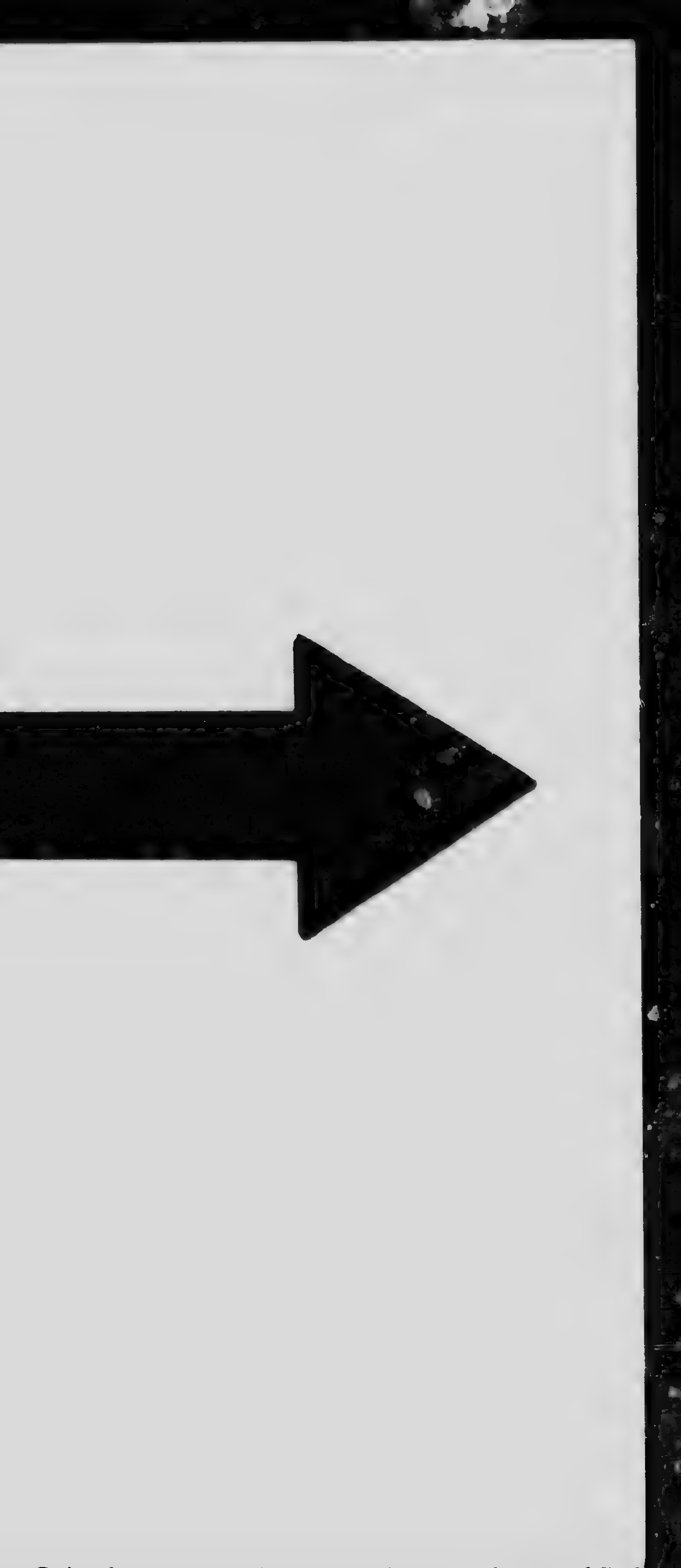
Jésus, Marie, Joseph, et munissez-vous du signe de la croix. — L'heure arrivée, levez-vous promptement. Sainte Thérèse avait coutume de dire à ses religieuses que, lorsque le moment de se lever est arrivé, il faut sortir du lit comme si le feu y était. Saint Nil disait qu'il y a des démons dont l'emploi et de recueillir les prémices du jour. Offrez à Dieu ce premier acte de mortification et votre journée sera bénie. — Après le lever, mettez-vous à genoux, baisez humblement la terre; offrez à Dieu votre cœur et les actions de la journée par les mains de la très sainte Vierge; c'est là un secret merveilleux pour rendre vos actions méritoires et vous enrichir bien vite pour le ciel [1]. Habillez-vous modestement en vous entretenant de quelques saintes pensées, ou en récitant quelques prières vocales afin de vous maintenir dans le recueillement et de vous préparer à l'oraison. — Ne paraissez devant personne sans être convenablement vêtu, n'accordez jamais rien aux vanités de la toilette, vous souvenant

[1] Sainte Mechtilde entendit un jour une voix du ciel qui lui disait : « Oh ! que vous êtes heureux, vous qui vivez sur la terre, et qui pouvez chaque jour acquérir de nouveaux mérites ! »

que, par votre profession vous avez renoncé aux pompes du siècle et embrassé une vie de pénitence.

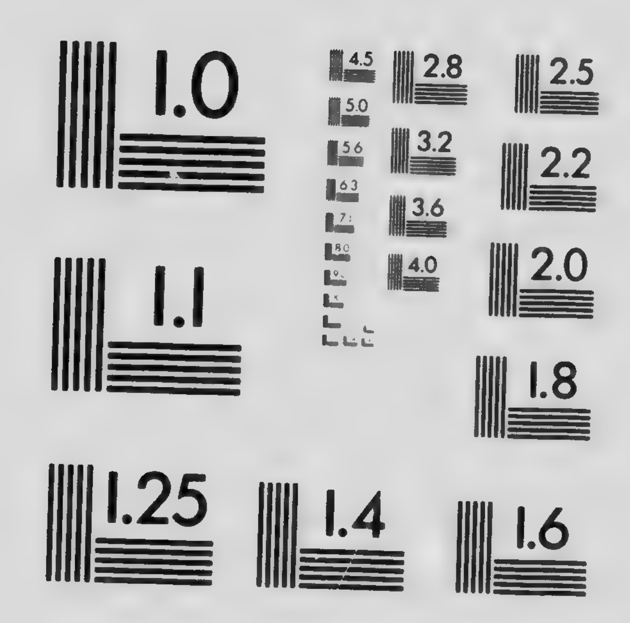
2° *De la prière et de l'oraison.* -- Faites la prière vocale immédiatement après votre lever, et avant de vaquer à vos occupations. Ne la retardez pas, à moins d'une circonstance urgente et imprévue: vous vous exposeriez à la faire avec dissipation, et peut-être à l'omettre entièrement. — Si vous le pouvez, consacrez environ une demi-heure à la prière et à l'oraison mentale. — Sans la pratique de l'oraison mentale, ne comptez pas pouvoir avancer dans la perfection. « Celui, dit sainte Thérèse, qui omet l'oraison, n'a pas besoin que les démons le portent à l'enfer, il s'y jette lui-même; mais faire oraison et persévérer dans le péché ou dans la tiédeur sont deux choses incompatibles. » Gerson va jusqu'à dire que celui qui ne médite pas ne peut sans un miracle vivre chrétiennement. — A la fin de l'oraison, n'oubliez pas l'examen de *prévoyance*, dont on parlera plus loin. — Préparez dès la veille un sujet d'oraison, lisez-le si vous le pouvez et pensez-y dès votre réveil; celui qui néglige de préparer son





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



oraison finit par l'abandonner ou la faire si mal, que cela équivaut à l'omettre complètement. — « Regardez comme un jour perdu, dit saint Léonard de Port-Maurice, celui où vous ne faites pas oraison. » Si vous en étiez empêché par quelque obstacle, suppléez-y, dès que vous le pourrez, par quelques pieuses réflexions ou par une lecture méditée. Terminez toujours votre oraison en prenant quelques résolutions pratiques. Proposez-vous en même temps de gagner toutes les indulgences attachées aux différents exercices de la journée.

3º *De la sainte Messe.* — Conformément à ce que vous prescrit la Règle, assistez au saint sacrifice tous les jours, s'il est possible, et proposez-vous-y quelques fins particulières, comme serait d'obtenir une grâce et d'acquérir une vertu, etc. M. de Bernières disait : « J'aimerais mieux perdre le monde entier, si je le possédais, qu'une seule messe. O mon Jésus, quel trésor inestimable nous avons en vous, si nous savions le connaître ! » — Lorsque vous ne recevrez pas la communion sacramentelle, faites au moins la communion spirituelle. — Si vous ne trouvez pas d'autre temps pour

vaquer à l'oraison, vous pourriez la faire pendant la messe, en ayant soin néanmoins de vous unir au prêtre, particulièrement à l'offertoire, à l'élévation et à la communion

4° *De l'office divin.* — Si vous récitez le saint office, que ce soit toujours avec piété: pour cela, recueillez-vous un instant avant de commencer, dirigez votre intention; attachez-vous à suivre le sens des psaumes, ou, si vous ne comprenez point le latin, occupez-vous intérieurement de quelques saintes pensées. « Une excellente manière de prier, dit sainte Thérèse, c'est de nous représenter Jésus-Christ priant en nous et avec nous, et de prier en union avec lui, par sa bouche, et par son cœur. » — L'office terminé, recueillez-vous un instant pour demander pardon à Dieu des fautes que vous auriez pu commettre, c'est le conseil, que vous donne saint Charles Borromée. — Si vous récitez l'office dominical ou des *Pater*, que ce soit avec la même piété. Vous n'oublierez pas les prières que la Règle vous prescrit pour les défunts. — Récitez tous les jours la station du Très Saint Sacrement et si vous le pouvez, la couronne franciscaine, si riches en indul-

gences. Ces deux pratiques doivent être chères entre toutes aux enfants de saint François.

5° *Du travail.* — Les Frères et les Sœurs de la Pénitence doivent se rappeler que le travail fait partie de la grande loi de l'expiation imposée aux enfants d'Adam. Quelle que soit donc votre position, ne vous en croyez pas exempt. — Faites passer avant tout les devoirs de votre état, sachant bien qu'en cela consiste principalement votre sanctification. — Si la divine Providence vous a placé dans une condition laborieuse, rappelez-vous qu'un grand nombre de saints, et particulièrement dans notre Ordre, ont quitté la haute position dans laquelle ils étaient nés pour y embrasser une vie obscure et pénible, pour s'y sanctifier avec plus de mérite et de sûreté. Remettez-vous devant les yeux l'exemple de Jésus-Christ, le grand modèle des prédestinés, qui a voulu choisir cet état de labeur pour sa sainte Mère et pour saint Joseph, et gagner lui-même son pain à la sueur de son front. — Apportez à votre travail toute la diligence dont vous êtes capable, qu'il soit pour vous ou

pour les autres, vous souvenant que c'est avant tout pour Dieu et pour le ciel que vous devez travailler. — Nous croyons inutile de rappeler aux Tertiaires la loi si importante de la sanctification du dimanche; nous ne pouvons pas supposer qu'ils la transgressent et donnent jamais un pareil scandale.

6° *Esprit intérieur.* — Un moyen facile de sanctifier ses actions, même les plus communes, c'est, avant de les commencer, de purifier son intention, et de les offrir à Dieu ([1]) pour sa plus grande gloire. C'est là, dit saint Léonard de Port-Maurice, un secret qui vous fera d'immenses profits pour l'éternité sans qu'il vous en coûte. — Dans votre travail, occupez-vous de quelque sainte pensée et de quelque pieuse affection. « Voulez-vous un paradis anticipé sur la terre, ajoute le même bienheureux, et une compagnie sûre pour arriver rapidement à la perfection? Vivez intérieurement recueilli, et marchez en la sainte présence de Dieu. Que cette divine présence soit

1. Notre-Seigneur révéla à sainte Gertrude que les actions les plus méritoires et dont Dieu est le plus glorifié sont celles qui lui sont offertes en mémoire de la sainte Passion.

douce et amoureuse, sans la moindre contrainte, car elle ne doit pas consister dans un travail fatigant de l'imagination, mais simplement dans des actes de foi et d'amour. » Sainte Thérèse assure que si l'on persévérait pendant une année à marcher en la sainte présence de Dieu, on se trouverait, à la fin, au comble de la perfection sans s'en douter. — Les oraisons jaculatoires sont un des moyens les plus propres à entretenir l'esprit intérieur. « Prononcez-les avec ferveur, dit saint Léonard de Port-Maurice; elles sont comme des traits d'amour qui vont droit au cœur de Dieu et qui enrichissent notre âme d'une multitude de mérites. »

7° *Repas.* — Dites avec attention les prières que la Règle vous prescrit, avant et après les repas, et sanctifiez cette action toute matérielle en l'offrant à Dieu, selon le conseil que l'Apôtre nous en donne. — Ne sortez jamais de table sans vous être imposé quelque mortification. Les maîtres de la vie spirituelle nous disent que la mortification du goût est le premier degré pour gravir la montagne de la perfection. Tous les Saints l'ont pratiquée, beaucoup

même se sont montrés saintement ingénieux dans l'exercice de cette vertu. Parmi les nombreuses pénitences que saint Léonard de Port-Maurice s'était imposées, nous remarquons celle-ci : « J'offrirai à Dieu les prémices des fruits qui paraîtront à table en m'abstenant d'en manger; quant aux autres, j'en laisserai toujours quelque chose, spécialement de ceux pour lesquels je me sentirais avoir plus de goût. » Saint Louis de Gonzague faisait dans ses repas *la part de l'Ange gardien*, en se privant de quelque petite chose qui eût flatté sa sensualité. — Observez les jeûnes et les abstinences prescrits par la sainte Règle; et si vous en aviez été légitimement dispensé, ne manquez pas d'accomplir fidèlement la pratique qui vous a été imposée comme compensation.

8° *Lecture spirituelle.* — Nourrissez chaque jour votre âme par quelque pieuse lecture. Saint François de Sales disait que la lecture spirituelle est l'huile de la lampe de l'oraison; c'est là en effet que l'on puise les pensées et les réflexions dont l'oraison se nourrit. — Saint Philippe de Néri recommandait de préférence les livres com-

posés par des Saints, ou qui traitent de la vie des Saints. Après l'*Imitation*, le plus beau livre sorti de la main des hommes, nous recommandons de lire la vie et les œuvres de notre Père Saint François et des Saints de l'Ordre, les œuvres de Saint François de Sales, de saint Alphonse de Liguori et de saint Léonard de Port-Maurice, religieux de notre Ordre. — Ceux qui ne pourront point faire tous les jours la lecture spirituelle y consacreront un peu plus de temps les jours de dimanche et de fête.

Quant à la manière de la faire, voici le conseil que vous donne saint Léonard de Port-Maurice. « Il convient de lire lentement, posément, et lorsque, en lisant, on rencontre quelque vérité qui va au cœur, et produit une impression salutaire, on doit fermer le livre et élever son esprit vers Dieu en ruminant cette vérité. Observez l'abeille : quand elle a trouvé une fleur chargée de ce suc qu'elle cherche pour confectionner son miel, elle ne se contente pas de s'y arrêter une seule fois, mais elle y retourne jusqu'à ce qu'elle en ait extrait, autant qu'il est possible, tout le suc dont elle a besoin. Ainsi rencontrez-vous une belle

vérité, arrêtez-vous-y, pesez-là mûrement, excitez quelques bons sentiments dans votre cœur; puis, ce moment de recueillement passé, reprenez la lecture en continuant à l'entremêler d'un peu de méditation. J'ose dire, qu'une seule page d'un bon livre, lue de la manière indiquée, produira parfois plus de fruit qu'une heure entière d'oraison au pied des autels. »

9 *Visite au Saint Sacrement.* — Ménagez-vous, si vous le pouvez, quelque moment pour faire tous les soirs une visite au Très Saint Sacrement et à la Sainte Vierge. Cette pratique a toujours fait les délices des Saints. Sainte Elisabeth de Hongrie n'avait pas de plus douces jouissances que de visiter le Très Saint Sacrement. Si elle trouvait l'église fermée, elle en baisait la porte, la serrure et les murs extérieurs par un élan d'amour pour Jésus-Christ qui y résidait. Un saint religieux ne se lassait jamais de visiter le Saint Sacrement; soit qu'on l'appelât à la porte, soit qu'il retournât à sa cellule, ou qu'il allât par la maison, il renouvelait toujours ses visites à son bien-aimé Seigneur, en sorte qu'il passait à peine une heure dans la journée sans lui

rendre ses hommages. Lorsque le vénérable Frère François de l'Enfant-Jésus passait devant une église, il ne pouvait s'empêcher d'y entrer pour visiter le Saint Sacrement, disant qu'il ne convenait pas à un ami de passer devant la maison de son ami sans entrer pour le saluer et lui dire au moins un petit mot. Mais il ne se contentait pas de dire un mot, il y restait le plus longtemps possible. Le R. P. Balthasar Alvarez versait des larmes en voyant les palais des grands remplis de gens qui font leur cour à un homme dont ils espèrent quelque misérable satisfaction, tandis qu'on abandonne les églises, où réside le souverain Maître du monde, riche de biens immenses et éternels. — Aimons Jésus comme l'aimaient les Saints, et, comme eux, nous trouverons du temps pour le visiter.

10° *Examen de conscience.* — Tous les matins, après votre oraison, faites l'*examen de prévoyance;* il consiste à rechercher les bonnes œuvres à faire ce jour-là, les occasions à éviter, et à prendre des résolution sur chacun de ces points. — Les âmes désireuses de leur perfection ne manquent pas de faire, vers le milieu du jour, l'*exa-*

men particulier; il a pour objet quelque défaut particulier, par exemple la passion dominante, afin de l'extirper, ou une vertu dont on a le plus besoin, pour l'acquérir. Ne limitez point la durée de la lutte contre votre passion dominante. Saint Ignace combattit pendant trente ans la vaine gloire; saint François de Sales travailla pendant toute sa vie à acquérir la douceur, et saint Vincent de Paul, l'humilité. — Faites tous les soirs l'*examen général* de la conscience sur l'emploi de la journée. Sans cette discussion des actes de tous les jours, vous ne ferez pas un seul pas dans la perfection. — Imposez-vous une pénitence pour vous punir des fautes que vous aurez commises; n'oubliez pas d'expier par la récitation de trois *Pater*, ainsi que vous prescrit la Règle, tout jurement échappé dans la journée [1].

11° *Coucher.* — Après avoir fait votre prière du soir, l'examen de conscience, et préparé votre sujet d'oraison, couchez-vous modestement. Saint François de Sales veut qu'on se couche et qu'on dorme avec au-

---

1. V. pp. 501 et 502, Méthode d'examen particulier et examen de régularité.

tant de modestie que si Notre-Seigneur, se montrant visiblement, nous ordonnait de le faire en sa présence. — Ne vous couchez pas sans avoir jeté de l'eau bénite sur votre lit, vous être muni du signe de la croix et avoir prononcé pieusement les doux noms de *Jésus, Marie, Joseph.* — Après avoir offert à Dieu votre sommeil, endormez-vous en vous occupant de quelque pieuse pensée. Si, pendant la nuit, il vous arrive quelque insomnie, que votre esprit et votre cœur se portent vers Dieu ; récitez quelques prières vocales ou livrez-vous à quelque pieuse réflexion. Rappelons ici ce que nous avons déjà dit dans l'explication de la Règle, sur l'utilité de faire en famille la prière du soir.

§ II. — CHAQUE SEMAINE.

1° *Confession.* — Confessez-vous tous les huit jours, ou au moins deux fois par mois, afin de pouvoir gagner les indulgences. — Faites chacune de vos confessions comme si elle devait être la dernière. Il fut révélé à sainte Thérèse que beaucoup d'âmes sont damnées pour avoir fait de mau-

vaises confessions. Apportez donc à un acte si important tout le soin qu'il mérite. — La confession terminée, ne vous arrêtez point à tenir des discours inutiles. « Retirez-vous aussitôt, dit saint Léonard de Port-Maurice, à moins que vous n'ayez quelque doute à éclaircir ou quelque conseil à demander. » La bienheureuse Ursule Benincasa disait à ses religieuses : « Soyez brèves, mes filles ; dites simplement vos péchés et rien de plus. » Choisissez un bon directeur, qui soit pieux et éclairé, doux et ferme, et une fois que vous l'aurez trouvé, ne changez pas facilement et abandonnez-vous entièrement à sa conduite : ne considérez point sa personne, mais Jésus-Christ dont il est le ministre. — Conformez-vous à ses avis, vous souvenant que les œuvres même les plus saintes perdent leur mérite dès qu'elles sont faites contrairement à l'obéissance. — « Celui, dit saint Bernard, qui s'établit le juge et le maître de sa propre conduite *se donne pour disciple à un fou.* »

2° *Communion.* — N'omettez point les communions prescrites par la Règle et par les Constitutions de l'Ordre. — Efforcez-

vous de vous rendre digne de la communion fréquente; c'est là seulement que vous trouverez avec abondance la nourriture nécessaire à votre âme, un remède salutaire à toutes vos infirmités spirituelles, et la victoire sur tous vos ennemis. — Sainte Thérèse eût passé à travers une forêt d'épées pour aller communier. — Ne négligez point la préparation et l'action de grâces. « Après la communion, dit sainte Thérèse, songeons à nos intérêts; Dieu paye bien son loyer, si on lui fait bon accueil. » — « Il n'y a point d'oraison plus agréable à Dieu et plus utile à l'âme, ajoute saint Liguori, que celle qui se fait dans l'action de grâces après la communion. »

3° *Sanctification de la semaine.* — C'est une pieuse pratique de consacrer chacun des jours de la semaine à une dévotion particulière: le dimanche, à la très sainte Trinité; le lundi, aux âmes du purgatoire [1]; le mardi, aux saints Anges et à saint An-

1. Un religieux de Saint-François étant venu visiter sainte Marguerite de Cortone et se recommander à ses prières, Notre-Seigneur chargea la sainte de lui dire de célébrer la sainte messe le dimanche en mémoire de sa Nativité et de sa Résurrection; le lundi, pour les âmes du purgatoire; le vendredi, en mémoire de sa Passion, et le samedi en l'honneur de la glorieuse Vierge sa Mère. (*Lég. de sainte Marguerite*, chap. IX.)

toine de Padoue; le mercredi, à saint Joseph; le jeudi, au Saint-Sacrement; le vendredi, à la Passion; le samedi, à la très sainte Vierge. C'est une dévotion propre aux enfants de S. François de faire le chemin de la croix le vendredi autant que possible.

4° *Esprit paroissial.* — Faites-vous un devoir d'assister aux offices de la paroisse et aux instructions qui y sont faites; vous pouvez entrer dans les associations qui y sont établies, lorsqu'elles ne sont pas incompatibles avec les obligations du Tiers-Ordre. — Donnez partout l'exemple du respect à l'égard de votre pasteur. — Soyez persuadé que M. le curé approuve votre Règle et votre Institut, puisque l'Eglise le déclare saint, méritoire, conforme à la perfection, et menace d'excommunication quiconque oserait le censurer ou empêcher quelqu'un d'y entrer. S'il y a quelque chose à blâmer, ce sont les travers que parfois vous y apportez. Sanctifiez les jours de dimanche et de fête. Sous prétexte de vous délasser, ne vous laissez point aller à fréquenter les réunions mondaines. dont le moindre danger est de remplir l'esprit de mille

vanités frivoles, de dégoûter des pratiques religieuses et de précipiter peu à peu dans l'abîme de la tiédeur. — Que vos conversations soient toujours saintes et édifiantes; bannissez-en avec soin la légèreté, l'esprit de contention et de dispute, les railleries, les médisances, les plaintes et les murmures. Ne fréquentez que des personnes capables de vous porter à la vertu, préférablement les membres de l'Ordre. — N'omettez pas d'exercer les œuvres spirituelles et corporelles de miséricorde, telles que: consoler les affligés, secourir les pauvres, instruire les ignorants, etc. — Voulez-vous mériter la grâce d'une bonne mort: visitez les malades et ne négligez rien pour leur faire recevoir les sacrements. Vous accomplirez ainsi un des principaux devoirs de votre Règle.

§ III. — CHAQUE MOIS.

1° *Assemblée mensuelle.* — Si vous faites partie d'une Fraternité du Tiers-Ordre, assistez avec exactitude à la réunion mensuelle. Mettez-vous sous la protection du patron qui vous est échu, ne passez aucun

jour sans l'invoquer; honorez-le plus particulièrement le jour de sa fête, et, s'il vous est possible, faites la sainte communion.

2° *Retraite du mois.* — Choisissez dans le mois le jour qui vous sera le plus commode pour faire une petite retraite. — La veille, récitez le *Veni Creator;* le jour, faites votre préparation à la mort et l'examen du mois en relisant votre règlement de vie. Le lendemain, communiez et placez vos résolutions sous la protection de la sainte Vierge et de vos saints patrons. — Vous pourriez profiter de ce jour pour découvrir votre âme à votre directeur.

§ IV. — CHAQUE ANNÉE.

Célébrez l'ainversaire de votre baptême, de votre première communion et de votre confirmation. — Faites, s'il vous est possible, la retraite annuelle, et renouvelez votre profession. — Faites en sorte de rendre compte tous les ans au Père Visiteur ou, à son défaut, au Directeur du Tiers-Ordre, de la manière dont vous avez observé la Règle; acceptez avec humilité et accomplissez exactement la pénitence qu'il ju-

gera à propos de vous imposer, conformément à ce que vous avez promis le jour de votre profession. — Célébrez avec une particulière dévotion les fêtes en l'honneur de la très sainte Vierge, de notre Séraphique Père saint François et de vos saints patrons. — Soyez fidèle à faire les exercices du mois de Marie; consacrez le mois de mars à saint Joseph et celui de juin au Sacré-Cœur de Jésus.

§ V. — EN TOUT TEMPS.

Soyez l'enfant respectueux et obéissant de la sainte Eglise Romaine et de votre Evêque diocésain, et de votre curé. — Soyez soumis aux Supérieurs de l'Ordre ainsi qu'aux Visiteurs et aux Directeurs, qui sont leurs délégués. — Evitez avec soin de blâmer et de critiquer qui que ce soit. Soyez charitable dans vos jugements, vos paroles et vos actes. Lisez de temps en temps votre Règle, pénétrez-vous de son esprit et remplissez-en fidèlement les obligations. — Travaillez sérieusement à votre perfection en ne commettant jamais de péché véniel de propos délibéré. « Il en est de nous,

dit le P. Aquaviva, lorsque nous avons contracté l'habitude du péché véniel, comme d'une poutre vermoulue qui, bien qu'elle semble intacte au dehors, se brise dès qu'on y pose un fardeau. » — S'il vous arrivait de faire quelque chute, relevez-vous aussitôt et reprenez vos exercices sans jamais vous décourager.

Hoc fac et vives. Faites ceci, et vous vivrez.

OFFRANDE DE LA JOURNÉE.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, mon cœur, mon esprit, ma volonté, mon corps, tout mon être et ma vie avec mes pensées, mes paroles, mes désirs, mes affections, mes peines, mes souffrances et mes œuvres, en expiation de mes péchés, pour la conversion et la sanctification des âmes, pour la délivrance des âmes du purgatoire, et à toutes les intentions auxquelles vous vous êtes immolé sur la croix et vous vous immolez encore tous les jours sur nos autels.

PRIÈRE DU MATIN [1].

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il [2].

O Dieu éternel, me voici prosterné devant le trône de votre infinie majesté: en vous adorant humblement, je vous offre toutes mes pensées, toutes mes paroles, toutes mes actions de ce jour. J'ai l'intention de faire tout pour votre gloire, pour votre amour: pour accomplir votre divine volonté, pour vous servir, vous louer et vous bénir; afin d'être éclairé par les mystères de la foi, d'assurer mon salut, d'avoir part à votre miséricorde et de satisfaire à votre justice divine pour tant de péchés que j'ai commis; pour soulager les âmes du purgatoire; pour obtenir à tous les pécheurs la grâce d'une vraie conversion; en un mot, je veux faire aujourd'hui toutes mes actions en union des pures intentions qu'ont eues en cette vie Jésus et Marie, tous les Saints qui sont dans le ciel et tous les justes qui sont sur

1. Cette prière a été composee par saint Léonard de Port-Maurice, du Premier Ordre de Saint-François.

2. On gagne une indulgence de 50 jours chaque fois qu'on fait le signe de la croix (Pie X, 8 juillet 1903); 100 jours chaque fois qu'on le fait avec de l'eau bénite (Pie IX, 23 mars 1866).

la terre je voudrais pouvoir signer de mon propre sang cette intention, et je voudrais même la répéter à chaque instant de ma vie et durant toute l'éternité. O mon Dieu! recevez ma bonne volonté; donnez-moi votre sainte bénédiction avec la grâce efficace de ne jamais tomber dans le péché mortel, et principalement durant cette journée, pendant laquelle je désire gagner toutes les indulgences qu'il me sera possible et assister à toutes les messes qui seront célébrées aujourd'hui dans tout l'univers; j'en fais l'application aux âmes du purgatoire, afin qu'elles soient délivrées de leurs peines. Ainsi soit-il.

ACTE DE FOI (1).

Mon Dieu, je crois fermement toutes les vérités que vous nous avez révélées et que vous nous enseignez par votre Eglise, parce

1. On gagne une indulgence de sept ans et sept quarantaines *chaque fois* qu'on récite les actes de foi, d'espérance et de charité (ces indulgences ne sont pas attachées à une formule déterminée de ces actes; chacun peut adopter celle qui lui convient, pourvu qu'elle exprime les motifs respectifs des trois vertus, Benoît XIV); une indulgence plénière une fois le mois au choix, si on récite ces actes pendant un mois. Conditions: confession et prière; une indulgence plénière à l'article de la mort. (Benoît XIV, 28 janvier 1756).

que vous ne pouvez ni vous tromper ni tromper personne.

ACTE D'ESPÉRANCE.

Mon Dieu, j'espère avec une ferme confiance que vous me donnerez, par les mérites de Jésus-Christ, votre grâce en ce monde, et si j'observe vos commandements, votre gloire dans l'autre, parce que vous me l'avez promis et que vous êtes souverainement fidèle dans vos promesses.

ACTE DE CHARITÉ.

Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur et par-dessus toutes choses, parce que vous êtes infiniment aimable, et j'aime mon prochain comme moi-même pour l'amour de vous.

Il est bon d'ajouter: *Notre Père. — Je vous salue. — Je crois en Dieu. — Commandements de Dieu. — Commandements de l'Eglise. — Angelus* (1) ou *Regina cœli*, selon le temps.

1. La pieuse pratique de l'*Angelus* fut établie par saint Bonaventure, dans le Chapitre général de son Ordre tenu à Pise en 1262. Il enjoignit à ses religieux de porter les fidèles à honorer le grand

PRIÈRE DU SOIR.

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Remercions Dieu des grâces qu'il nous a faites.

Quelles actions de grâces vous rendrai-je, ô mon Dieu, pour tous les biens que j'ai reçus de votre infinie bonté? Vous avez songé à moi de toute éternité, vous m'avez tiré du néant, vous avez donné votre vie pour me racheter, et vous me comblez encore tous les jours d'une multitude de bienfaits. Joignez-vous à moi, esprits bienheureux, pour louer le Dieu de miséricorde, qui ne cesse de faire du bien à la plus indigne de ses créatures.

Demandons à Dieu de connaître nos péchés.

Source éternelle de lumière, Esprit-Saint,

---

mystère de l'Incarnation, en récitant vers le soir, au son de la cloche, trois *Ave Maria.* Cette dévotion, introduite plus tard en France, fut approuvée par Jean XXII.

Indulgence de cent jours chaque fois. Indulgence plénière une fois le mois, si on a récité cette prière tous les jours, aux conditions ordinaires : confession, communion et prières.

dissipez les ténèbres qui me cachent la laideur et la malice du péché; faites-m'en concevoir une si grande horreur, ô mon Dieu, que je le haïsse, s'il se peut, autant que vous le haïssez vous-même et que je ne craigne rien tant que de le commettre à l'avenir.

Examinons notre conscience sur les fautes commises envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes.

Faisons un acte de contrition.

Mon Dieu, j'ai un extrême regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon, infiniment aimable, et que le péché vous déplaît; je prends la ferme résolution, avec le secours de votre sainte grâce, de ne plus vous offenser, de faire pénitence, et de mieux vivre à l'avenir.

Recommandons-nous à Dieu, à la sainte Vierge et aux Saints.

Bénissez, ô mon Dieu, le repos que je vais prendre pour réparer mes forces afin de mieux vous servir. Marie Immaculée,

Mère de mon Dieu et après lui mon unique espérance; saint Joseph, protecteur de l'Ordre Séraphique; glorieux Père saint François; mon bon Ange et mes saints Patrons. Saints et Saintes de l'Ordre, intercédez pour moi, protégez-moi pendant cette nuit, tout le temps de ma vie et à l'heure de ma mort. Ainsi soit-il.

Angelus ou *Regina cœli*, selon le temps

EXAMEN PARTICULIER.

Pénétrons nous de la présence de Dieu, demandons lui la grâce de connaître notre défaut dominant et la vertu qui nous est plus spécialement nécessaire.

Examinons-nous sur le défaut que nous avons résolu de corriger, voyons combien de fois nous y sommes tombés et quelle est la source de toutes ces fautes.

Humilions-nous devant Dieu de tous ces manquements, faisons un acte de contrition et prenons une ferme résolution de nous corriger de notre passion dominante, en nous appliquant à la pratique généreuse de la vertu contraire.

EXAMEN DE RÉGULARITÉ.

Nous donnons un examen détaillé pour les Tertiaires qui ont l'habitude de noter chaque jour leurs manquements et leurs négligences: excellent stimulant pour la piété.

Au réveil: signe de croix et offrande de la journée? — Lever à heure fixe? — Prière du matin? — Méditation? — Messe? — Communion sacramentelle? — Communion spirituelle? — Visite au Saint-Sacrement? — Chemin de la Croix? — Chapelet? — Lecture spirituelle? — Devoirs d'état? — Caractère? — Défaut dominant? — Conversations? — Mortifications volontaires? — Souffrances acceptées? — Repas? — Aumône? — Oraisons Jaculatoires? — Prières pour les défunts? — Bonnes œuvres? — Vertu particulière du mois? — Prières du Tiers-Ordre? — Confession? — Heure sainte? — Retraite du mois? Examen de conscience? — Prière du soir? — Signe de croix avant de s'endormir et offrande de la nuit?

MÉTHODE D'ORAISON.

D'APRÈS LES ENSEIGNEMENTS DE SAINT PIERRE D'ALCANTARA.

Le Tertiaire est tenu d'une manière toute spéciale de travailler à l'acquisition de la perfection chrétienne: un petit traité sur l'Oraison se trouvera donc à sa place dans le *Manuel du Tiers-Ordre.*

AVANT-PROPOS.

En 1533, saint Pierre d'Alcantara, cet illustre pénitent de l'Ordre de Saint-François, était Gardien du solitaire couvent de Saint-Onuphre, lorsqu'il composa sur l'oraison un traité qui se répandit vivement et devint comme le modèle des diverses méthodes composées dans la suite. Saint François de Sales le recommande dans ses lettres, et voici en quels termes la séraphique Thérèse fait son éloge: « Il a composé sur l'oraison de petits livres dont on parle beaucoup aujourd'hui, et comme il avait bien pratiqué cet exercice, il en a écrit d'une manière admirablement utile pour les personnes qui s'y adonnent (1). »

1. *Vie de sainte Thérèse* écrite par elle-même, ch. XXX.

En cette matière, la parole de sainte Thérèse fait autorité, et, d'autre part, le Pape Grégoire XV ayant déclaré que la doctrine de saint Pierre d'Alcantara « est une doctrine céleste et dictée par le Saint-Esprit lui-même (2) », son traité de l'oraison ne peut avoir de plus haute recommandation. Mais si, au dire de sainte Thérèse, ce traité était de son temps un puissant moyen de sanctification pour les personnes qui s'adonnaient à l'oraison, pourquoi n'aurait il pas de nos jours la même vertu? Ne renferme-t-il pas en substance toutes les méthodes qui ont paru depuis? C'est ce qui nous a déterminé à donner les enseignements de saint Pierre d'Alcantara qui restera toujours l'un des grands maîtres de la vie spirituelle et l'un des plus parfaits modèles de l'homme intérieur.

ARTICLE I.

Définition et importance de l'oraison.

1° DÉFINITION DE L'ORAISON.

L'oraison mentale est la prière intérieure

1. Boll. *Act. S. Petri de Alcantara*, p. 651.

de l'âme : elle se nomme simplement *oraison* quand elle ne se compose que des affections du cœur : on l'appelle *méditation* quand elle est un travail de l'esprit. « L'oraison, dit saint Pierre d'Alcantara, est un exercice qui a pour but de créer et de développer dans nos cœurs l'amour et la crainte de Dieu, ainsi que la fidélité à observer ses commandements. » (Traité, chap. II). Elle crée et développe en nous l'amour de Dieu par la considération de ce que Dieu mérite de notre part ; elle crée et développe en nous la crainte de Dieu par la vue de ce que nous méritons de la part de Dieu. Ces deux considérations inclinent toujours notre volonté à une plus grande fidélité aux commandements.

2° IMPORTANCE DE L'ORAISON.

« La grâce de l'oraison, dit saint François d'Assise, doit être ardemment désirée de l'homme religieux, parce que, sans elle, il ne fera aucun progrès dans le service de Dieu et n'obtiendra de lui aucune faveur. »

De tous les exercices de piété, il n'en est pas de plus important que l'oraison.

parce que l'assiduité à ce saint exercice est incompatible avec le péché mortel. Comment penser sérieusement à la miséricorde de Dieu et à sa justice, ou aux châtiments éternels réservés aux pécheurs, et oser ensuite commettre le péché mortel?

« L'expérience de tous les jours, dit saint Pierre d'Alcantara, nous montre dans une personne pieuse qui vient de faire oraison, que c'est dans cet exercice que se renouvellent les bonnes résolutions, la ferveur et la détermination à bien faire. »

ARTICLE II.

Méthode d'oraison.

Saint Pierre d'Alcantara divise en six parties sa méthode d'oraison: 1° *la préparation*, 2° *la lecture*, 3° *la méditation*, 4° *l'action de grâce*, 5° *l'offrande*, 6° *la demande*.

« Ces six choses peuvent intervenir, dit-il, dans l'oraison; entre autres avantages, elles ont celui de fournir à l'âme une plus abondante matière de méditation, en la plaçant devant les diverses espèces de fruits,

de sorte que si elle ne peut se nourrir de l'une, elle puisse se nourrir de l'autre. »

Voici le plan général et détaillé de cette méthode.

PREMIÈRE PARTIE. — PRÉPARATION: 1° *habituelle*, fuite du péché; 2° *prochaine*, lecture du sujet; 3° *immédiate*, présence de Dieu, acte de contrition, invocation du Saint-Esprit.

DEUXIÈME PARTIE. — MÉDITATION: 1° *mémoire*, qui se rappelle et se représente par l'imagination le sujet de l'oraison, par exemple la Passion de Jésus-Christ; 2° *intelligence*, qui approfondit une vérité, soit la bonté de Dieu, soit sa justice; 3° *volonté*, ou cœur, amour, reconnaissance, repentir, adoration, admiration, et compassion.

TROISIÈME PARTIE. — CONCLUSION: 1° *action de grâces*, d'abord pour l'oraison elle-même, pour les motifs qu'elle aura rappelés, ensuite pour les bienfaits généraux: création, rédemption; enfin pour les bienfaits particuliers: préservation, conversion, grâce spéciale à chacun, etc.: 2° *offrande* de soi-même, de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et dévotions personnelles; 3° *demande* pour

l'Eglise, pour soi-même, pour le prochain, demande des vertus, surtout de celles opposées au défaut dominant, grâce de l'amour de Dieu.

BOUQUET SPIRITUEL : refrain, devise traçant une ligne de conduite.

RÉSOLUTION : inspirée par la vue de nos nécessités spirituelles.

PREMIÈRE PARTIE. — DE LA PRÉPARATION.

La préparation à l'oraison doit être *habituelle, prochaine et immédiate.*

1° *Préparation habituelle.* — La préparation habituelle consiste dans l'état de grâce et la fuite du péché. Faire oraison, c'est parler à Dieu, c'est s'unir à lui dans un colloque intime ; mais celui qui est en état de péché est en révolte contre Dieu ; il ne peut donc prétendre à son intimité. La fuite du péché mortel est la préparation obligatoire, et la fuite des plus légers manquements de propos délibéré est la clef d'or qui ouvre sûrement la porte du sanctuaire de l'oraison. Saint Bonaventure dit que « tout le fruit de l'oraison dépend d'une bonne préparation. »

2° *Préparation prochaine* ou lecture. — L'oraison est l'heure d'audience accordée par le Roi des rois; il convient que l'âme se prépare à cette audience toute intime, et c'est dans la lecture du sujet d'oraison qu'elle découvrira le ton de son langage avec Dieu. Le choix du livre dans lequel on prépare son oraison est d'une grande importance; ce choix doit être en rapport avec les inclinations toutes personnelles de notre piété: tel se sent de l'attrait pour les ouvrages qui traitent de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ; tel autre pour ceux qui parlent de telle ou telle vertu, ou encore des grandes vérités de notre sainte religion, etc. « Le meilleur sujet pour chacun, dit saint Pierre d'Alcantara, est celui qui excite le plus son cœur à l'amour et à la crainte de Dieu. » (Chap. II).

3° *Préparation immédiate.* — 1° *Se mettre en la présence de Dieu*, se dire que Notre-Seigneur regarde l'âme qui vient à lui pour faire oraison et se tenir avec le respect et l'attention que l'on aurait s'il était sensiblement présent. 2° *Se reconnaître indigne de parler à Jésus-Christ*, réciter du fond du cœur l'acte de contrition. 3° *Se reconnaî-*

tre incapable de parler dignement à Dieu. Par nous-mêmes nous ne sommes que faiblesse, qu'ignorance, que corruption profonde. Saint Pierre d'Alcantara conseille d'invoquer l'Esprit-Saint pour remédier à notre indignité et à notre incapacité. *(Veni Sancte Spiritus).*

DEUXIÈME PARTIE. — DE LA MÉDITATION.

Saint Bonaventure dit: « Une méditation sainte est si nécessaire à l'oraison, que l'oraison ne peut être parfaite si la méditation ne l'accompagne ou ne la précède. » Dans la méditation, la mémoire, l'intelligence et la volonté ont chacune un rôle particulier.

1° — *La mémoire.* Par la mémoire, on se rappelle soit une circonstance de la vie ou de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, soit une lecture faite sur le jugement dernier, l'enfer, le paradis, etc.; puis, à l'aide de l'imagination, on se représente le sujet qu'on a préparé. Ecoutons encore saint Pierre d'Alcantara: « Lorsque la méditation se fait à l'aide de l'imagination, il faut se représenter chacune des choses comme elle est, ou bien comme elle se pas-

serait en supposant qu'elle se passe à l'endroit même où nous nous trouvons, en notre présence: de la sorte, la représentation sera plus saisissante et plus vifs seront les sentiments qu'elle produira en nous. » (Chap. VIII).

2° *L'intelligence.* — Ce travail de l'intelligence ne doit pas ressembler à une étude qui dessèche l'âme, il doit être une dispotion de la volonté à s'affectionner à Dieu et aux choses spirituelles. Parler à Notre-Seigneur dans l'oraison, c'est bien; mais l'écouter, chercher à comprendre ce qu'il demande de nous, c'est beaucoup plus parfait.

3° *Volonté ou cœur.* — C'est dans ce troisième point que consiste l'oraison propre ment dite. Dans l'oraison, en effet, on adore, on aime, on se repent, on pleure, on demande, on promet; or, ces divers sentiments et ces divers actes appartiennent au cœur et à la volonté. Il faut bien se garder de faire des efforts tout humains pour exciter en soi une ferveur sensible ou pour en venir à verser quelques larmes. Il suffit que l'on soit « prêt à recevoir, dit saint Pierre d'Alcantara, le sentiment que le Sei-

gneur voudra bien donner, et plus disposé à recevoir l'affection que sa miséricorde accordera qu'à l'exprimer à force de bras. »

Telle est la part que doivent prendre au saint exercice de l'oraison les trois facultés maîtresses de l'âme: la mémoire, l'intelligence et la volonté. Que l'on prenne bien garde toutefois de se figurer qu'elles doivent nécessairement agir méthodiquement l'une après l'autre, rigoureusement subordonnées. Il ne faut pas de *contrainte* dans l'oraison, car, selon la lumineuse définition de sainte Thérèse, elle n'est autre chose *qu'un intime commerce d'amitié où l'âme s'entretient seule à seul avec Dieu. Un commerce d'amitié*, c'est-à-dire un échange de sentiments, une conversation affectueuse dans laquelle l'âme *parle* à son Dieu, et où elle l'*écoute* lui répondre. Les Saints ne craignaient pas d'aller bien avant dans cette sainte familiarité. La séraphique Thérèse avoue ingénument qu'il lui arrivait de dire des *folies* à son Dieu dans ses oraisons.

TROISIÈME PARTIE. — CONCLUSION.

L'audience du grand Roi touche à sa fin; il reste à prendre congé, c'est-à-dire à ré-

sumer dans un colloque intime tous les meilleurs sentiments de l'âme envers Dieu.

1° *Action de grâces.* — Elle aura pour objet : 1° l'oraison elle-même ; 2° les bienfaits généraux ; 3° les bienfaits particuliers.

De même qu'un pauvre mendiant admis à l'audience intime d'un grand prince, avant de se retirer, le remercierait de l'honneur qu'il lui a fait, l'âme doit remercier le Seigneur de l'audience intime de l'oraison, ainsi que des grâces et lumières qu'elle y a obtenues.

Les bienfaits généraux sont : la création, la rédemption, les sacrements, les divers moyens de sanctification. Que de sujets d'action de grâces ?

Les bienfaits particuliers sont des grâces particulières dont l'âme a été favorisée : grâces de préservation, de conversion, de bonnes inspirations, de secours spéciaux, etc.

Il sera bon de réciter le *Magnificat* ou toute autre prière inspirée par la reconnaissance.

2° *Offrande.* — Saint Pierre d'Alcantara nous en indique deux : l'offrande de soi-même, de toutes ses pensées, paroles, actions, épreuves, s'abandonnant entre les

mains de Dieu pour qu'il fasse de nous ce qu'il voudra dans le temps et dans l'éternité.

Mais Jésus-Christ est la plus parfaite des offrandes ; il faudra donc « offrir à Dieu le Père les mérites de son Fils et tout ce qu'il a souffert en ce monde, par obéissance, depuis la crèche jusqu'à la croix ».

A ces deux offrandes, notre piété filiale en ajoutera une troisième : offrons l'Immaculée Vierge Marie à son Fils ; à cause de ses trésors de grâces et de vertus, Jésus abaissera sur nous un regard de pardon et d'amour.

3° *Demande.* — Demandons en toute confiance, prions pour l'extension du règne de Jésus-Christ, pour la sainte Eglise, pour le Pape, les Cardinaux, les Evêques et autres ministres inférieurs. Sollicitons pour nous-mêmes le pardon de nos péchés et l'acquisition des vertus, surtout de celle qui est opposée à notre défaut dominant ; demandons aussi avec ferveur l'amour de Dieu et la fidélité à sa sainte loi. N'oublions pas notre prochain : parents, amis, bienfaiteurs, ennemis même, prions Dieu de leur accorder toutes les grâces nécessaires

à leur sanctification; demandons ces mêmes grâces pour les pauvres, les malades, les affligés, etc.

Bouquet spirituel.

Il doit être pour l'âme ce qu'est le refrain d'un cantique préféré, ou encore le mot qui, dans un discours, a profondément remué notre cœur. Dans toute oraison bien faite, il y a une pensée qui pénètre davantage ou une parole qui s'imprime plus profondément dans l'esprit; c'est cette pensée ou cette parole que l'on doit recueillir soigneusement pour en composer une sorte de bouquet dont on se proposera de respirer souvent le parfum dans le cours de la journée.

Résolution.

La résolution doit être inspirée soit par le sujet de l'oraison, soit par la vue plus claire d'une nécessité spirituelle de notre âme; elle doit être particulièrement une arme contre notre défaut dominant, et il faut se la rappeler de temps en temps dans la journée.

Enfin, on termine en récitant soit le *Pater*, soit l'*Ave Maria*, soit le *Sub tuum*.

Durée de l'oraison.

Saint Pierre d'Alcantara recommande de donner à l'oraison le plus de temps possible, mais il faudrait bien se garder de s'en abstenir entièrement sous prétexte qu'on a trop d'occupations. Notre grand saint dit à ce sujet: « Toutefois que celui qui, à cause de ses nombreuses occupations, est pauvre de temps, ne laisse pas d'offrir son obole, comme la pauvre veuve du Temple, parce que, comme ce n'est point par sa négligence qu'il ne demeure pas dans l'exercice de l'oraison, Celui qui pourvoit aux nécessités de toutes les créatures conformément à leur nature pourvoira également aux siennes avec la même sagesse » Quand les occupations ne permettent pas de faire oraison, il faut au moins avoir le désir de la faire et offrir à Dieu son travail à la place.

ARTICLE III.

Obstacles involontaires.

Parmi les obstacles involontaires signalés

par saint Pierre d'Alcantara, il y en a trois principaux: le défaut de consolations, les distractions, le sommeil.

1° *Du défaut de consolations.* — « Pour celui qui manquerait de consolations spirituelles, le remède ne serait pas de laisser l'exercice de l'oraison accoutumée, bien qu'elle lui paraisse aride et sans fruit, mais qu'il se mette en la présence de Dieu comme un accusé coupable; qu'il examine sa conscience et cherche si, par hasard, il n'a pas perdu cette grâce par sa faute. S'il ne peut s'en convaincre, qu'il se soumette à la volonté du Seigneur, qui est qu'il le serve sans consolations. » - « Il fait beaucoup aux yeux de Dieu, celui qui fait tout ce qu'il peut, bien qu'il puisse peu », dit encore notre grand maître dans l'exercice de l'oraison.

2° *Des distractions.* — Nous empruntons encore à saint Pierre d'Alcantara le passage suivant, ainsi que celui concernant le sommeil.

« Quant aux pensées importunes qui viennent d'habitude nous assaillir pendant l'oraison, il y a un remède, c'est de les combattre courageusement et sans se lasser. Il

ne faut pas cependant que cette résistance se fasse avec une trop grande fatigue et affliction d'esprit, parce que l'oraison n'est pas tant une affaire de force qu'une affaire de grâce et d'humilité. »

3° *Du sommeil.* — « Si c'est une infirmité, on ne doit pas s'en affliger, puisqu'il n'y a pas de sa faute. Il ne faut pourtant pas se laisser vaincre complètement, mais faire simplement ce que l'on peut, afin de ne point perdre l'esprit d'oraison. » Et plus loin: « D'autres fois le sommeil vient de l'indolence ou du démon. Il faut alors se tenir à genoux, ou debout, ou les bras en croix, sans s'appuyer. »

Nous ne saurions mieux terminer ce petit traité d'oraison qu'en citant les paroles de saint Bonaventure rapportées par saint Pierre d'Alcantara.

« Si vous voulez souffrir avec patience les adversités et les misères de cette vie, soyez homme d'oraison. Si vous voulez acquérir force et constance pour vaincre les attaques de l'ennemi, soyez homme d'oraison. Si vous voulez mortifier votre volonté avec toutes ses affections et tous ses appétits, soyez homme d'oraison. Si vous voulez con-

naître les ruses de Satan et vous défendre contre ses embûches, soyez homme d'oraison. Si vous voulez vivre allégrement et marcher avec suavité dans la voie de la pénitence et des épreuves, soyez homme d'oraison. Si vous voulez chasser de votre âme les mouches importunes des soucis et des pensées inutiles, soyez homme d'oraison. Si vous voulez la soutenir avec l'aliment de la dévotion et la porter toujours remplie de bonnes pensées et de saints désirs, soyez homme d'oraison. Si vous voulez fortifier et affermir votre cœur dans les voies de Dieu, soyez homme d'oraison. Finalement, si vous voulez arracher de votre âme tous les vices et planter à leur place toutes les vertus, soyez homme d'oraison, parce que c'est dans l'oraison que l'on reçoit l'onction et la grâce de l'Esprit-Saint qui enseigne toutes choses. En outre de toutes ces choses, si vous désirez arriver aux sommets de la contemplation et jouir des doux embrassements de l'Epoux, appliquez-vous à l'oraison, parce qu'elle est le chemin par lequel l'âme monte à la contemplation et aux douceurs des choses célestes. Voyez-vous maintenant la puissance et la vertu

de l'oraison? Et pour prouver tout ce que nous venons de dire, laissant de côté le témoignage des Saintes Ecritures, qu'il nous suffise d'avoir entendu et d'avoir vu et de voir encore tous les jours bien des personnes simples qui ont obtenu toutes les grâces dont nous venons de parler et de bien plus grandes encore par l'exercice de l'oraison. »

« Ils doivent donner grandement leur âme à l'oraison, tous ceux qui veulent imiter Jésus-Christ, les religieux en particulier, qui doivent avoir plus de temps à y consacrer. Je vous exhorte donc, et autant que je le puis, je vous le commande énergiquement, prenez l'oraison pour votre exercice principal: qu'à l'exception de vos devoirs obligatoires, rien ne vous plaise comme l'oraison, parce que rien ne doit vous plaire comme de demeurer avec le Seigneur, et c'est ce qui se pratique dans l'oraison. » (Saint Bonaventure, *Medit. Vitæ Christi*, cap. XXXVI.

PRIÈRES POUR LA CONFESSION.

Avant la Confession.

O mon Dieu, source de lumière, je suis un pécheur, daignez répandre un de vos rayons dans mon cœur, et venez m'aider à connaître mes péchés. Montrez-les-moi, Seigneur, aussi distinctement que je les connaîtrai quand, au sortir de cette vie, il me faudra paraître devant vous pour être jugé.

Faites-moi connaître, ô Dieu saint, et le mal que j'ai fait, et le bien que j'ai omis. Faites-moi voir le nombre et la grandeur de mes infidélités dans votre service. Faites que je sache combien de fois, jusqu'à quel point j'ai offensé le prochain, le tort que je me suis fait à moi-même, et les fautes que j'ai commises contre les devoirs de mon état.

Eclairez-moi, et ne souffrez pas, ô Dieu de vérité, que l'amour criminel que j'ai pour moi me séduise et m'aveugle: ôtez le voile qu'il met devant mes yeux, afin que rien ne m'empêche de me bien connaître moi-même et de me faire connaître autant qu'il est nécessaire à celui qui tient ici votre place.

MÉTHODE D'EXAMEN DE CONSCIENCE.

Envers Dieu: Omissions ou négligences dans nos devoirs de piété, irrévérences à l'église, distractions volontaires dans nos prières, défaut d'attention, résistance à la grâce, jurements, murmures, manque de confiance et de résignation.

Envers le prochain: Jugements téméraires, mépris, haine, jalousie, désirs de vengeance, querelles, emportements, imprécations, injures, médisances, railleries, faux rapports, dommages aux biens ou à la réputation, mauvais exemple, scandale, manque de respect, d'obéissance, de charité, de zèle, de fidélité.

Envers soi-même: Vanité, respect humain, mensonges, pensées, discours et actions contraires à la pureté, intempérance, colère, impatience, vie inutile et sensuelle, paresse à remplir les devoirs de notre état.

Après l'examen.

Mon Dieu, je suis tout confus, et je n'ose lever les yeux vers vous, parce que mes iniquités se sont élevées au-dessus de ma tête. Je vous supplie néanmoins, Seigneur,

de prêter l'oreille à ma faible prière; je vous confesserai mes péchés, je reviens à vous pour vous suivre de tout mon cœur.

Au moment de se confesser.

Seigneur, soyez dans ma bouche et sur mon cœur, afin que je fasse une confession sincère. Soyez aussi dans la bouche de votre ministre à qui je vais m'adresser, afin qu'il m'applique le sang de Jésus-Christ, votre Fils, pour guérir mes plaies et me rendre invulnérable aux attaques des ennemis de mon salut.

Après la confession.

ACTION DE GRACES.

O mon âme, bénissez le Seigneur, qui vous pardonne tous vos péchés, qui guérit toutes vos infirmités, qui rachète votre vie de la mort, et qui vous environne de sa miséricorde et de ses grâces. O mon Dieu, vous êtes miséricordieux et plein de douceur: vous ne m'avez pas puni selon la grandeur de mes iniquités: vous avez délivré mon âme et vous avez jeté derrière vous tous mes péchés. Je vous ai confessé

mon injustice et vous m'avez pardonné. Soyez-en béni à jamais: en continuant à me faire miséricorde, agréez les très humbles actions de grâces que je vous rends par Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils. Ainsi soit-il.

PRIÈRES POUR LA COMMUNION.

Avant la Communion.

I. ACTE DE FOI ET D'ESPÉRANCE.

Mon aimable Jésus, je crois fermement que je vais recevoir votre corps, votre sang, votre âme et votre divinité; je le crois parce que vous l'avez dit, et j'espère de votre infinie bonté les biens et les grâces que vous donnez à ceux qui vous reçoivent avec les sentiments d'une foi vive et d'une confiance entière.

II. ACTE D'ADORATION ET D'HUMILITÉ.

Mon aimable Jésus, je vous adore dans la sainte Hostie avec tout le respect dont je suis capable. Je confesse humblement que je ne suis pas digne de vous recevoir,

mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie.

III. ACTE DE CONTRITION.

Ce sont mes péchés qui me rendent indigne de vous recevoir, ô mon Dieu. Déjà je les ai détestés, et je les déteste de nouveau de tout mon cœur, parce qu'ils vous déplaisent, et je suis prêt à mourir mille fois plutôt que d'en commettre encore un seul.

IV. ACTE DE CONFIANCE.

Vous voulez donc bien encore, ô mon Dieu, malgré mes indignités, être vous-même ma nourriture et ma vie! O mon âme, cesse de t'attrister et de te troubler; mais plutôt ranime ta confiance et approche-toi sans crainte de ce Dieu de bonté qui te tend les bras, de ce médecin plein de compassion qui veut te guérir, de ce pasteur plein de tendresse qui veut te rassasier de sa propre chair et de son propre sang.

V. ACTE D'AMOUR ET DE DÉSIR.

O mon aimable Jésus, qui m'avez aimé jusqu'à mourir pour moi et jusqu'à me nourrir de votre chair adorable, je vous aime de tout mon cœur et par-dessus toutes choses: venez prendre possession de mon cœur, qui désire ardemment être uni au vôtre.

PRIÈRE DU SAINT CURÉ D'ARS.

(Que l'on peut réciter avant de communier.)

« O mon bon Père qui êtes dans les
» cieux, je vous offre en ce moment votre
» cher Fils, tel qu'on l'a pris, qu'on l'a
» descendu de la croix, qu'on l'a déposé
» entre les bras de la très Sainte Vierge,
» et qu'elle vous l'a offert en sacrifice pour
» nous. Je vous offre son très saint corps,
» et par la bouche de sa sainte Mère, je
» vous demande la rémission de mes péchés,
» afin de faire une bonne communion, pour
» obtenir *(telle ou telle grâce, par exemple:*
» *la foi, la charité, l'humilité, etc.)* »

Après la Communion.

I. ACTE DE RECUEILLEMENT ET D'AMOUR.

Je vous ai donc heureusement trouvé, ô divin Jésus! Vous demeurez en moi et moi je demeure en vous. Quoi! est-il donc croyable que le Dieu de toute majesté ait daigné s'abaisser à venir jusqu'en moi! O excès! ô miracle! ô prodige de bonté! O mon Dieu! vous êtes vraiment riche et magnifique dans ce don infiniment précieux de votre charité envers les enfants des hommes.

II. ACTE D'ADORATION ET DE REMERCIEMENT.

Mon aimable Jésus! je vous adore de tout mon cœur; je m'unis aux adorations que les Anges et les Saints vous rendent dans le ciel. Incapable de vous offrir de dignes actions de grâces pour un si grand bienfait, je les prie de vous en remercier pour moi et de vous en louer éternellement.

III. ACTE D'AMOUR ET D'OFFRANDE.

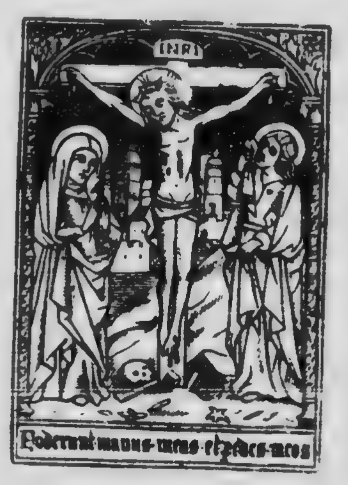
O mon aimable Jésus, qui êtes la bonté

même, embrasez-moi de plus en plus du feu de votre amour. Recevez, malgré mon indignité, l'offrande que je vous fais de moi-même, afin que rien ne puisse désormais me séparer de vous.

IV. ACTE D'OFFRANDE.

Mon aimable Jésus, qui connaissez ma faiblesse et les besoins de mon âme, accordez-moi la grâce de me corriger de mes défauts et d'avancer dans la vertu. Secourez votre sainte Eglise dans tous ses besoins. Bénissez mes parents, mes amis et mes ennemis, et faites-nous à tous la grâce d'être un jour réunis dans le ciel.

PRIÈRE.



O bon et très doux Jésus, me voici prosterné en votre présence. Je vous prie et vous conjure avec toute l'ardeur de mon âme de daigner imprimer dans mon cœur de vifs sentiments de foi, d'espérance et de charité, un vrai repentir de mes fautes et une très ferme volonté

de m'en corriger, tandis qu'avec un grand amour et une grande douleur je considère et contemple en esprit vos cinq plaies, ayant devant les yeux ces paroles que le prophète David vous appliquait déjà en les mettant dans votre bouche, ô bon Jésus : *Ils ont percé mes mains et mes pieds, et ils ont compté tout mes os.* (Ps. XXI, 17, 18.)

On gagne une indulgence plénière quand, après avoir communié, on récite cette prière devant une image de de Jésus crucifié : il faut ajouter uue prière aux intentions du Souverain Pontife (trois *Pater*, *Ave* et *Gloria* par exemple). (Pie IX, S. C. Ind., 31 juillet 1848).

Soit loué et remercié à tout moment
Le très saint et très divin Sacrement.
(100 jours d'indulg. Rac., p. 124.)

PRIÈRE DE SAINT BONAVENTURE.

Pénétrez-moi, Seigneur Jésus, jusqu'au fond du cœur, de la douce et salutaire blessure de votre amour ; remplissez-moi de cette charité vive, sincère et tranquille, qui faisait désirer à votre Apôtre saint Paul d'être séparé de son corps pour être avec vous.

Que je sois affamé de vous, qui êtes le

pain des Anges, la nourriture des âmes saintes, le pain vivant qui soutenez le cœur de l'homme et qui contenez en vous toute douceur. Que mon cœur ait toujours faim de vous, ô pain désirable! qu'il ait soif de vous, ô fontaine de vie! Que je ne cesse de vous désirer, vous que les Anges désirent voir et qu'ils voient toujours avec un nouveau bonheur.

Que mon âme vous souhaite, qu'elle vous cherche, qu'elle vous trouve; soyez l'objet de mes désirs, le sujet de mes méditations et de mes entretiens. Que je fasse tout pour votre gloire, avec amour et avec joie, avec une persévérance qui dure jusqu'à la fin, et que vous soyez seul mon espérance.

Que je vous aime, que je vous serve sans dégoût et sans relâchement. Soyez mon refuge, ma consolation, mon secours, mon partage, mon bien, mon trésor, dans lequel mon cœur soit pour jamais fixé, et que mon âme soit éternellement, immuablement enracinée en vous. Ainsi soit-il.

AUTRE PRIÈRE DE SAINT BONAVENTURE.

O Seigneur très saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, par votre générosité et celle

de votre Fils, qui a souffert la passion et la mort pour moi, par la sainteté éminente de sa Mère, et par les mérites de saint François et de tous les Saints, accordez-moi, pauvre pécheur que je suis, et indigne de tous vos bienfaits, de vous aimer vous seul, d'être toujours insatiable de votre amour, de porter constamment dans le cœur le bénéfice de votre passion, de reconnaître ma misère et de désirer d'être méprisé et foulé aux pieds de tous, de ne m'affliger que d'une chose, du péché. ℟. Ainsi soit-il.

(Indulgence de 100 jours une fois le jour: Pie IX, rescrit autographe du 11 avril 1874).

De la Communion spirituelle.

Nous donnons la méthode que saint Léonard indique pour faire la communion spirituelle: il faut émettre d'abord un acte de contrition, puis exciter en soi un vif désir de recevoir Notre-Seigneur dans le sacrement de son amour: *c'est en cela même que consiste la communion spirituelle:* le désir suppose un acte de foi à la présence réelle.

On peut ensuite se représenter qu'on s'approche de la table sainte et qu'on reçoit l'hostie des mains du prêtre ou d'un saint

pour qui on a une dévotion particulière, ou même de la sainte Vierge.

Cet acte de l'imagination n'est pas nécessaire; ne pas trop s'y arrêter. Enfin, il faut considérer dans un profond silence, Notre-Seigneur au-dedans de soi, l'adorer, le remercier et faire tous les actes qu'on a coutume de faire après la communion sacramentelle.

« La communion spirituelle, ajoute saint Léonard, est un trésor si précieux qu'elle remplit l'âme de toutes sortes de biens. Elle enflamme le cœur d'amour pour Dieu, l'unit à lui et le dispose à recevoir les faveurs les plus signalées. Plusieurs docteurs ne craignent pas de dire qu'on peut faire quelquefois la communion spirituelle avec tant de ferveur qu'on y reçoive la même grâce que si l'on communiait réellement. »

Pour nous faire voir combien cette manière de communier lui plaît, Notre-Seigneur a bien voulu plusieurs fois exaucer les désirs de ses serviteurs en les communiant de ses propres mains, comme il arriva à sainte Claire de Montefalco, ou bien par la main des Anges, comme il arriva au docteur séraphique saint Bonaventure.

On peut communier spirituellement toutes les fois qu'on le veut, le matin et le soir, le jour et la nuit, à l'église et à la maison. Choisissez de préférence le moment où le prêtre communie à la messe.

Venez, ô bon Jésus, l'amour et la vie de mon âme, venez dans ce pauvre cœur, venez et rassasiez mes désirs, venez et sanctifiez mon âme; venez, ô très doux Jésus! venez!

Si vous pratiquez ce pieux exercice plusieurs fois par jour, dit saint Léonard de Port-Maurice, je vous donne un mois de temps pour voir votre cœur tout changé.

VISITE AU T.-S.-SACREMENT.

Pour bien faire vos visites au Très-Saint-Sacrement, vous avez des défauts à éviter, des intentions à vous proposer, une méthode à suivre.

Les *défauts* à éviter sont les distractions volontaires, le respect humain, la curiosité à porter les regards de côté et d'autre, la routine surtout qui semble se mêler en particulier à cet exercice. Or, pour vous prémunir contre tous ces défauts, je ne vous demande qu'une chose, c'est que vous

ayez une foi vive et que vous interrogiez cette foi; tandis que vous avancez en silence vers le lieu saint, répétez en vous-même: Qui suis-je? Que vais-je faire! Laissez agir votre foi en prenant de l'eau bénite pour vous purifier, en faisant le signe de la croix, et fléchissant le genou, en vous prosternant aux pieds de Jésus-Christ.

Si vous croyez fermement, si votre foi est pratique, votre cœur vous dira tout ce que vous devez faire; il en sortira comme des traits enflammés de lumière, de confiance, de générosité et d'amour.

Les *intentions* que vous devez vous proposer sont: 1° l'adorer Jésus-Christ, d'honorer sa présence réelle non seulement dans l'église où vous êtes, mais encore dans tous les lieux de la terre où il est le moins honoré et le plus abandonné; 2° de le remercier d'un si grand don et de tous les autres bienfaits que vous avez reçus de lui; 3° de lui faire amende honorable pour tant d'outrages qu'il reçoit tous les jours dans la divine Eucharistie; 4° de vous entretenir avec lui, et de lui expliquer vos besoins, vos peines, vos afflictions, vos embarras, vos affaires et vos projets; 5° enfin d'obtenir

pour vous et pour les autres toutes les grâces de salut, de satisfaction, et surtout son saint amour.

La *méthode* à suivre doit être différente, suivant le temps que vous avez à passer devant le Très-Saint Sacrement. Si vous ne devez y rester que quelques instants, contentez-vous d'adorer profondément Jésus-Christ, de faire la communion spirituelle, de lui demander telle ou telle grâce, et de produire tel ou tel acte que l'amour vous inspirera.

Dans les visites où vous passez un temps plus considérable avec Jésus-Christ, vous pourrez vous servir des prières suivantes, si familières à notre Père saint François.

Nous vous adorons, ô très saint Seigneur Jésus-Christ, ici et dans toutes vos églises qui sont par t[illegible] la terre, et nous vous bénissons de c[illegible]e vous avez racheté le monde par vot[illegible]ainte Croix.

Je vous supplie, Seigneur, dont la force douce et brûlante enlève mon âme à tout ce qui est sous le ciel, pénétrez-moi de cette puissante flamme de votre amour, et faites que je meure pour l'amour de votre amour, ô vous qui avez daigné mourir

pour l'amour de mon amour. Je vous demande cette grâce par vous-même, Fils de Dieu qui vivez et régnez dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

RETRAITE DU MOIS.

Cet exercice consiste à choisir un jour, chaque mois, pour rentrer sérieusement en soi-même, c'est-à-dire pour examiner avec soin la manière dont on a rempli ses devoirs pendant le mois qui vient de s'écouler et pour voir comment on veut les remplir le mois qui va suivre, et ainsi se préparer à une sainte mort.

Nos meilleures résolutions s'affaiblissent bien vite, si nous n'avons soin de les alimenter. Les sentiments de foi s'effacent peu à peu, la ferveur diminue, une funeste routine s'introduit dans les actions les plus saintes, et l'on tombe, sans s'en apercevoir, dans la tiédeur ou dans un état plus funeste encore.

MÉTHODE.

I.

Dès la veille au soir, commencez à vous

préparer à ce saint exercice. Et, pour cela, récitez attentivement le *Veni Creator*. — Pratiquez une mortification à votre souper; — préparez votre oraison pour le lendemain; — tâchez de redoubler de recueillement, — et en allant prendre votre repos entretenez votre esprit de pieuses réflexions.

II.

A votre réveil, consacrez à Dieu votre première pensée, votre première parole, votre première action. — Figurez-vous que ce jour vous est accordé pour régler vos comptes avec Dieu. — Ecartez toute idée capable de vous distraire, car il est très important, pour bien faire cette retraite, de commencer la journée dans le plus profond recueillement.

Dès que vous serez habillé, faites votre prière et votre méditation avec le même recueillement que si vous les faisiez pour la dernière fois.

Pour sujet de méditation, choisissez *une des fins dernières de l'homme*, ou une de vos principales obligations. Si vous le pouvez, rendez-vous à l'église pour vous acquitter de ce premier exercice.

Passez ce jour dans le silence et le recueillement autant que vous le permettront votre état, vos occupations et les personnes avec lesquelles vous vivez.

III.

Dans la matinée ou dans le courant de la journée, vous emploierez quelque temps, selon le plus ou moins de loisir que vous aurez, à faire un *examen sérieux* sur l'état de votre âme. Pour cela, lisez d'abord attentivement votre règlement de vie, vos résolutions prises dans les autres retraites; ou, si vous n'avez rien d'écrit, tâchez de vous rappeler les avis de votre confesseur. Voyez où vous en êtes avec Dieu, et prenez la résolution de vous corriger de ce qui lui déplaît dans votre âme. Avant de faire cet examen, invoquez le Saint-Esprit, afin que ses lumières vous aident à pénétrer dans les replis souvent si obscurs de la conscience.

IV.

Tâchez de prendre dans la soirée une demi-heure ou un quart d'heure pour faire la *préparation à la mort.* N'ome tez jamais cette pratique; elle forme, avec l'examen

dont nous venons de parler, la *partie essentielle* de la retraite du mois.

Retirez-vous dans un lieu parfaitement tranquille. Et là, oubliant toutes les créatures, mettez-vous à genoux devant un crucifix et livrez-vous à de sérieuses réflexions sur la mort.

Qu'est-ce que mourir?

Quand et comment mourrai-je?

Suis-je prêt à mourir?

V.

Vous pouvez clore la retraite le lendemain matin, en faisant la sainte communion comme si elle était la dernière de votre vie (1).

PRIÈRE POUR DEMANDER LA GRACE D'UNE BONNE MORT (2).

A Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Jésus, mon Seigneur, Dieu de bonté, Père

1. *La Retraite du Mois,* sa nécessité, sa pratique, par le R. P. MARIE-MANSUY, O. F. M. Élégante brochure de 120 pages. Prix : $ 0. 15. Mon Ste Elisabeth.

2. *Cent jours d'indulgence* une fois le jour en récitant cette prière et en priant aux intentions du Souverain Pontife : *Indulgence plénière* une fois le mois aux conditions ordinaires. (Léon XIII, S. C. des Ind., 11 août 1884.)

de miséricorde, je me présente devant vous avec un cœur humilié, contrit et repentant. Je vous recommande ma dernière heure et ce qui doit la suivre.

Quand mes pieds immobiles m'avertiront que ma course en ce monde est près de finir, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand mes mains tremblantes et engourdies ne pourront plus serrer le crucifix contre mon cœur, et que, malgré moi, elles le laisseront tomber sur mon lit de douleur, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand mes yeux voilés et troublés par l'effroi d'une mort imminente porteront vers vous leurs regards incertains et mourants, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand mes lèvres froides et tremblantes prononceront pour la dernière fois votre adorable nom, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand mes joues pâles et livides inspireront aux assistants la compassion et la terreur, et que mes cheveux, baignés des sueurs de la mort, se dressant sur ma tête, annonceront ma fin prochaine, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand mes oreilles, près de se fermer

pour toujours aux discours des hommes, s'ouvriront pour vous entendre prononcer la sentence irrévocable qui fixera mon sort pour toute l'éternité, miséricordieux Jésus. ayez pitié de moi.

Quand mon imagination, agitée par des fantômes horribles et effrayants, sera plongée dans les tristesses mortelles; que mon esprit, troublé par le souvenir de mes iniquités et par la crainte de votre justice, luttera contre l'ange des ténèbres, qui voudrait me dérober la vue de vos miséricordes et me jeter dans le désespoir, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand mon faible cœur, oppressé par les douleurs de la maladie, sera saisi des horreurs de la mort et brisé par ses combats contre les ennemis de mon salut, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand je verserai mes dernières larmes, symptômes de ma dissolution prochaine, recevez-les, ô mon Jésus, en sacrifice d'expiation, afin que je meure comme une victime de pénitence; et dans ce terrible moment, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand mes parents et mes amis assem-

blés autour de moi, s'attendriront sur mon douloureux état et vous invoqueront en ma faveur, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand j'aurai perdu l'usage de tous les sens, que le monde entier aura disparu pour moi, et que je gémirai dans les angoisses de la dernière agonie et les affres de la mort, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand les derniers soupirs de mon cœur presseront mon âme de sortir de mon corps, acceptez-les comme venant d'une sainte impatience d'aller à vous, et vous, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand mon âme, sur le bord de mes lèvres, sortira pour toujours de ce monde, et laissera mon corps pâle, glacé et sans vie, acceptez la destruction de tout mon être comme un hommage que je veux rendre à votre divine majesté; et alors, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Enfin, quand mon âme paraîtra devant vous et qu'elle verra pour la première fois la splendeur immortelle de votre majesté, ne la rejetez pas de votre présence, mais daignez me recevoir dans le sein de vos

miséricordes, afin que je chante éternellement vos louanges. Miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

ORAISON.

O Dieu, qui, en nous condamnant à la mort, nous en avez caché l'heure et le moment, faites que, passant dans la justice et la sainteté tous les jours de ma vie, je puisse mériter de sortir de ce monde dans votre saint amour, par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

AUTRE PRIÈRE

POUR DEMANDER UNE BONNE MORT.

Prosterné devant le trône de votre adorable majesté, je viens vous demander, ô mon Dieu, la plus précieuse de toutes les grâces, la grâce d'une bonne mort. Quelque mauvais usage que j'aie fait de la vie que vous m'avez donnée, accordez-moi de la bien finir et de mourir dans votre amour.

Pardonnez-moi, ô mon Dieu, tout le mal

que j'ai fait, et ayez pour agréable le peu de bien que vous m'avez aidé à faire. Pardonnez-moi; car je me repens de mes fautes, et je les déteste par le seul motif de votre bonté. Pardonnez-moi car je pardonne de tout mon cœur à ceux qui ont pu m'offenser.

Je crois, ô mon Dieu tout ce que vous avez révélé à votre Eglise. — J'espère en vous, fondé sur vos promesses et sur vos mérites infinis, divin Sauveur, vous qui ne voulez pas que je périsse, et qui êtes mort pour moi. — Je vous aime, ô mon Dieu, de toute l'étendue de mon âme, et de toutes les affections de mon cœur.

Je vous adore avec une humble soumission. Je vous remercie de toutes les grâces que vous m'avez faites en cette vie, et surtout de ce que vous me donnez le moyen de me préparer à la mort.

Je l'accepte en esprit de pénitence, en union à celle de mon Sauveur, et par obéissance à vos adorables volontés.

Père saint, ayez pitié de moi; faites-moi miséricorde.

Père tendre, je remets mon âme entre vos mains.

Jésus, soyez mon Sauveur, protégez-moi maintenant et à l'heure de ma mort.

Sainte Marie, Mère de miséricorde, montrez dans ce dernier moment de ma vie que vous me regardez comme un de vos enfants, intercédez pour moi.

Heureux saint Joseph, qui êtes mort entre les bras de Jésus et de Marie, obtenez-moi de mourir en prédestiné.

Glorieux Père saint François, assistez-moi à mes derniers moments.

Ange du ciel, fidèle gardien de mon âme; grands Saints que Dieu m'a donnés pour protecteurs pendant ma vie, ne m'abandonnez pas à l'heure de ma mort. Ainsi soit-il.

Seigneur Jésus, je vous en conjure par l'amertume que ressentit votre âme très pure, quand elle sortit de votre corps béni, ayez pitié de mon âme pécheresse quand elle sortira de mon corps. Ainsi soit-il.

LITANIES POUR LA RECOMMANDATION DE L'AME DES AGONISANTS.

Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.

Sainte Marie, priez pour lui.
Saints Anges et Archanges, priez tous p. l.
Saint Abel, priez pour lui.
Chœur des Justes, priez pour lui.
Saint Abraham, priez pour lui.
Saint Jean-Baptiste, priez pour lui.
Saint Joseph, priez pour lui.
Saints Patriarches et Prophètes, priez t. p. l.
Saint Pierre, priez pour lui.
Saint Paul, priez pour lui.
Saint André, priez pour lui.
Saint Jean, priez pour lui.
Sts Apôtres et Evangélistes, priez tous p. l.
Saints Disciples du Seigneur, priez tous p. l.
Saints Innocents, priez tous pour lui.
Saint Etienne, priez pour lui.
Saint Laurent, priez pour lui.
Saints Martyrs, priez tous pour lui.
Saint Sylvestre, priez pour lui.
Saint Grégoire, priez pour lui.
Saint Augustin, priez pour lui.
Sts Pontifes et Confesseurs, priez tous p. l
Saint Benoît, priez pour lui.
Notre Père Saint François, priez pour lui.
Saint Camille, priez pour lui.
Saint Jean de Dieu, priez pour lui.
Saints Moines et Ermites, priez tous p. lui.

Sainte Marie-Madeleine, priez pour lui.
Sainte Lucie, priez pour lui.
Stes Vierges et Veuves, priez toutes p. lui.
Sts et Saintes de Dieu, intercédez tous p. l.
Soyez-lui propice, pardonnez-lui, Seigneur.
Soyez-lui propice, délivrez-le, Seigneur.
De votre colère, délivrez-le, Seigneur.
Du péril de la mort, délivrez-le, Seigneur.
D'une mauvaise mort, délivrez-le, Seigneur.
Des peines de l'enfer, délivrez-le, Seigneur.
De tout mal, délivrez-le, Seigneur.
De la puissance du démon, délivrez-le Seig.
Par votre Nativité, délivrez-le, Seigneur.
Par votre Croix et votre Passion, délivrez-le, Seigneur.
Par votre mort et votre Sépulture, délivrez-le, Seigneur.
Par votre glorieuse résurrection, délivrez le, Seigneur.
Par votre admirable Ascension, délivrez-le, Seigneur.
Par la grâce du Saint-Esprit consolateur, délivrez-le, Seigneur.
Au jour du jugement, délivrez-le, Seigneur.
Pécheurs, nous vous supplions, exaucez-nous.
Pardonnez-lui ses péchés, nous vous en supplions.

Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.

Le malade étant à l'agonie, on dit :

Partez de ce monde, âme chrétienne au nom de Dieu le Père tout-puissant, qui vous a créée; au nom de Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui a souffert pour vous; au nom de l'Esprit-Saint qui est descendu sur vous; au nom des Anges et des Archanges, au nom des Trônes et des Dominations; au nom des Principautés et des Puissances; au nom des Chérubins et des Séraphins; au nom des Patriarches et des Prophètes; au nom des saints Apôtres et Evangélistes; au nom des saints Martyrs et Confesseurs; au nom des saints Moines et Solitaires; au nom des saintes Vierges; au nom de tous les Saints et de toutes les Saintes de Dieu. Que votre demeure soit aujourd'hui dans la paix, et votre habitation dans la sainte Sion. Par le même J.-C. N.-S. Ainsi soit-il.

Dieu miséricordieux, Dieu clément, qui par votre infinie miséricorde, remettez les péchés de ceux qui en font pénitence, et

dont le pardon efface jusqu'à la trace de nos crimes, jetez un regard favorable sur votre serviteur N., qui avoue ses fautes, qui vous en demande pardon de tout son cœur, et exaucez sa prière. Renouvelez en lui, Père plein de clémence, ce que la fragilité humaine ou la malice de l'esprit tentateur ont pu corrompre ou gâter dans son âme. Attachez au corps de votre sainte Eglise ce membre que vous avez racheté. Laissez-vous toucher par ses gémissements et par ses larmes. Il n'a de confiance qu'en votre miséricorde; daignez l'admettre à la grâce d'une parfaite réconciliation. Nous vous en supplions par J.-C. N.-S. ℟. Ainsi soit-il.

Je vous recommande à Dieu tout-puissant, mon cher frère, et je vous remets entre les mains de celui dont vous êtes la créature, afin qu'après avoir payé par votre mort la dette commune de la nature humaine, vous retourniez à votre Créateur, qui vous a formé du limon de la terre. Que la troupe glorieuse des Anges vienne au devant de votre âme, lorsqu'elle sortira de votre corps. Que le sénat des Apôtres, qui doit juger avec Dieu tout l'univers, vous fasse un accueil favorable. Que la triomphante

armée des Martyrs se réjouisse à votre arrivée. Que l'éclatante réunion des Confesseurs vous environne. Que le chœur joyeux des Vierges vous reçoive. Qu'admis dans le sein d'Abraham, tous les Patriarches vous félicitent et vous embrassent. Que Jésus-Christ se montre à vous plein de douceur et d'allégresse: qu'il vous place au rang de ceux qui doivent toujours être auprès de Lui. Puissiez-vous ignorer tout ce que les ténèbres, les flammes et les tourments ont d'horrible, d'épouvantable! Que le démon et ses ministres se reconnaissent vaincus en vous voyant arriver accompagné des Anges; que cette troupe infernale se précipite dans l'abîme du chaos éternel dès que vous paraîtrez. Que Dieu se lève et que ses ennemis soient dissipés; que ceux qui le haïssent fuient à sa présence, qu'ils se dissipent comme la fumée; que les méchants périssent devant Dieu, comme la cire fond devant le feu. Que les justes, au contraire, soient dans la joie et le ravissement devant le Seigneur, et qu'ils soient comblés d'allégresse. Que tous les démons soient confondus et qu'ils vous laissent libre le chemin du ciel. Que Jésus-Christ, qui a souffert pour vous, vous déli-

vre de tout supplice en l'autre monde, qu'il vous sauve de la peine éternelle, lui qui est mort pour vous; qu'il vous place dans son paradis pour y jouir des délices spirituelles que rien ne pourra troubler. Que ce Pasteur véritable vous reconnaisse pour une de ses brebis, qu'il vous pardonne tous vos péchés, et qu'il vous mette à sa droite, au nombre de ses élus. Puissiez-vous voir votre Rédempteur face à face! puissiez-vous contempler sans cesse ce Dieu de Vérité! Placé au rang des Bienheureux, allez goûter les douceurs de la joie et de la contemplation divine dans tous les siècles des siècles.

℟. Ainsi soit-il.

Recevez, Seigneur, l'âme de votre serviteur dans le port du salut, comme il l'a espéré de votre miséricorde. ℟. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur de tous les périls de l'enfer et de tous les maux. ℟. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur comme vous avez délivré Enoch et Elie de la mort commune à tous les hommes.

℟. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre servi-

teur, comme vous avez sauvé Noé du déluge. ℟. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez tiré Abraham d'Ur en Chaldée. ℟. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Job de ses souffrances. ℟. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Isaac du bûcher et de la main de son père Abraham. ℟. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Loth de Sodome et de la pluie de feu. ℟. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Moïse de la puissance de Pharaon, roi d'Egypte. ℟. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Daniel de la fosse aux lions. ℟. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré les trois Enfants de la fournaise ardente et de la puissance d'un roi impie. ℟. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre servi-

teur, comme vous avez délivré Suzanne d'une fausse accusation. ℟. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré David de la main du roi Saül, et de celle de Goliath.
℟. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Pierre et Paul de la prison. ℟. Ainsi soit-il.

Et comme vous avez délivré la bienheureuse Thècle, Vierge et Martyre, de trois atroces tourments, daignez délivrer de même l'âme de votre serviteur ,et l'admettre à participer avec vous aux biens célestes.
℟. Ainsi soit-il.

Nous vous recommandons, Seigneur, l'âme de votre serviteur N..., et nous vous supplions, Seigneur Jésus, Sauveur du monde, de daigner placer au milieu de vos Patriarches cette âme pour laquelle votre miséricorde vous a fait descendre sur la terre. Reconnaissez, Seigneur Jésus, votre créature, qui n'est point l'ouvrage des dieux étrangers, mais l'œuvre de vous seul, Dieu vivant et véritable, car il n'y a point d'autre Dieu que vous, il n'y en a point qui puisse faire vos œuvres. Comblez-la de joie, Sei-

gneur, en l'admettant en votre présence: ne vous souvenez plus ni de ses anciennes iniquités, ni de cette ivresse des sens dans laquelle l'a entraînée la fureur ou l'ardeur de la passion; car, quoiqu'elle ait péché, elle n'a cependant nié ni le Père, ni le Fils, ni le Saint-Esprit, mais elle y a cru; elle a eu du zèle pour Dieu, et elle a fidèlement adoré le Seigneur son Créateur.

PRIONS.

Oubliez, Seigneur, les péchés et les erreurs de sa jeunesse, et dans votre miséricorde infinie, souvenez-vous d'elle au sein de votre gloire. Que les cieux lui soient ouverts, que les Anges se réjouissent avec elle: introduisez, Seigneur, votre serviteur dans votre royaume. Que saint Michel, Archange de Dieu, qui a mérité d'être choisi pour chef de la milice céleste, le reçoive. Que les saints Anges de Dieu viennent à sa rencontre, et le conduisent dans la Jérusalem céleste. Que le bienheureux apôtre saint Pierre à qui les clefs du royaume des cieux ont été confiées, l'y accueille, Que le bienheureux apôtre saint Paul, qui répondit si

dignement à son élection, vienne à son secours. Que saint Jean, l'Apôtre bien-aimé, auquel ont été révélés les mystères célestes, intercède en sa faveur. Que tous les saints Apôtres, auxquels le Seigneur a donné le pouvoir de lier et de délier, prient pour lui, Que tous les Saints et les Elus de Dieu, qui ont souffert en ce monde pour le nom de Jésus-Christ, intercèdent pour lui, afin que délivré des liens du corps il mérite d'arriver à la gloire du royaume céleste, par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. ℟. Ainsi soit-il.

Lorsque le Malade a rendu le dernier soupir, on dit;

℟. Secourez son âme, ô Saints de Dieu; venez à sa rencontre, Anges de Dieu. * Recevez-la, † Et présentez-la au Tout-Puissant. ℣. Que le Christ qui vous a appelée vous reçoive, et que les Anges vous introduisent dans le sein d'Abraham. * Recevez-la. ℣. Donnez-lui, Seigneur, le repos éternel, et que la lumière éternelle l'éclaire. † Et présentez-la au Tout-Puissant.

Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.
Notre Père, etc., *à voix basse.*

℣. Et ne nous laissez pas succomber à la tentation, ℟. Mais délivrez-nous du mal.

℣. Donnez-lui, Seigneur, le repos éternel; ℟. Et que la lumière éternelle l'éclaire.

℣. Seigneur, délivrez son âme, ℟. Des portes de l'enfer.

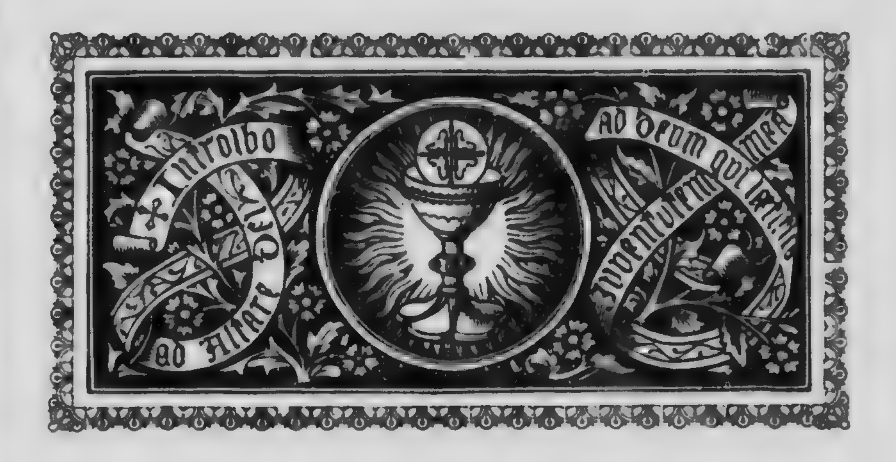
℣. Qu'il repose en paix, ℟. Ainsi soit-il.

℣. Seigneur, exaucez ma prière, ℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Le Seigneur soit avec vous, ℟. Et avec votre esprit.

PRIONS.

Nous vous recommandons, Seigneur l'âme de votre serviteur, afin qu'en sortant de ce monde il vive pour vous, et nous conjurons votre miséricorde de lui pardonner tous les péchés que la fragilité humaine lui a fait commettre. Par J.-C. N.-S. Ainsi soit-il.



LA SAINTE MESSE

MÉTHODE

POUR ASSISTER AVEC FRUIT AU SAINT SACRFICE DE LA MESSE [1].

La méthode qui paraît la plus propre et la plus conforme à l'esprit de la sainte Eglise pour assister au saint sacrifice de la messe, est de s'unir aux sentiments du prêtre; il doit offrir ce sacrifice pour satisfaire aux quatre principaux devoirs que nous sommes obligés de rendre à Dieu.

1. La méthode que nous donnons a pour auteur saint Léonard de Port-Maurice, religieux Franciscain, connu dans toute l'Italie par son zèle et ses travaux apostoliques. Cette méthode étant l'ouvrage d'un saint, il y a tout lieu de croire que des grâces particulières y sont attachées. L'auteur eut la consolation d'en recueillir en peu de temps les fruits les plus abondants.

et qui sont en même temps les quatre fins pour lesquelles Jésus-Christ lui-même offre, par les mains du prêtre, cet auguste sacrifice.

Le premier devoir, c'est de louer et adorer l'infinie majesté de Dieu; le second, de satisfaire à sa justice pour nos péchés; le troisième, de le remercier de tous les bienfaits que nous en avons reçus; le quatrième, de lui exposer tous nos besoins, comme à l'auteur et au principe de toutes les grâces.

C'est pourquoi, remplissant en quelque manière la fonction du prêtre, lorsque vous assistez à la messe, vous devez, autant qu'il est possible, vous appliquer à la considération de ces quatre fins. Vous le ferez aisément au moyen des quatre offrandes que nous allons vous indiquer.

Au commencement de la messe, lorsque le prêtre s'humilie au pied de l'autel en récitant le *Confiteor*, faites un petit examen de conscience, vous excitant à former dans votre cœur un acte de contrition, demandant humblement pardon à Dieu de vos péchés, implorant l'assistance du Saint-Esprit et de la sainte Vierge, pour entendre la messe avec tout le respect et la dévotion dont vous serez capable. Ensuite, partagez la messe en quatre parties, pour vous mieux acquitter des quatre grands devoirs

dont nous avons parlé. Faites-le de la manière suivante.

I. Dans la première partie, depuis le commencement jusqu'à l'Évangile, vous vous acquitterez du premier devoir, qui consiste à adorer et à louer la majesté de Dieu, digne d'honneur et de louanges infinies. Pour cela, humiliez-vous avec Jésus-Christ, abîmez-vous dans votre néant, confessez humblement devant cette infinie majesté, et dites-lui, aussi humilié d'esprit que de corps :

O mon Dieu, je vous adore et vous reconnais pour mon Seigneur et pour le maître de mon âme ; je proteste que tout ce que je suis et tout ce que j'ai, c'est de vous que que je le tiens. Mais, parce que votre souveraine majesté mérite un honneur et exige un hommage infini, et que je suis tout à fait incapable de vous payer une si grande dette, je vous offre les humiliations et hommages que Jésus vous rend sur cet autel.

Ce que Jésus fait, je veux le faire moi-même ; je m'humilie et m'abaisse avec lui devant votre suprême majesté ; je vous adore avec les mêmes sentiments d'humiliation avec lesquels vous adore mon Jésus. Je me réjouis de tout mon cœur en pensant à la soumission infinie que ce divin Sauveur vous rend pour moi.

Ici, fermez le livre et continuez intérieurement les mêmes actes, vous félicitant de ce que Dieu est infiniment honoré, et répétant à diverses reprises :

Oui, mon Dieu, j'ai une extrême satisfaction de l'honneur infini qui revient à votre divine majesté de ce saint sacrifice; j'en ai une joie et un contentement que je ne puis exprimer.

Ne vous mettez pas en peine de répéter mot à mot ces prières, mais servez-vous librement des paroles que vous suggérera votre dévotion. Soyez surtout profondément recueilli et uni à Dieu, c'est ainsi que vous vous acquitterez de votre premier devoir envers Dieu.

II. Vous satisferez pour le second, depuis l'Évangile jusqu'à l'élévation. Jetez un coup d'œil sur vos péchés, et voyant les dettes immenses que vous avez contractées envers la justice divine, dites avec les sentiments d'une profonde humilité :

Voici, mon Dieu, ce traître qui tant de fois s'est révolté contre vous. Hélas! pénétré de douleur, j'ai en abomination et je déteste de tout mon cœur mes innombrables péchés; je vous présente en paiement la même satisfaction que Jésus vous fait sur l'autel. Je vous offre tous les mérites de Jésus, le sang de Jésus, ce même Jésus tout

entier, Dieu et homme tout ensemble, qui en qualité de victime daigne encore renouveler son sacrifice en ma faveur: et puisque mon Jésus se fait sur cet autel mon médiateur et mon avocat, et par son sang très précieux il vous demande miséricorde pour moi, j'unis ma voix à celle de ce sang adorable, et je vous demande miséricorde pour tant de péchés énormes que j'ai commis. Le sang de Jésus réclame votre miséricorde, et mon cœur, pénétré de douleur, vous la demande aussi. O Dieu de mon cœur, si vous n'êtes pas touché de mes larmes, soyez-le des gémissements de mon Jésus; s'il a obtenu miséricorde sur la croix pour tout le genre humain, pourquoi ne l'obtiendrait-il pas pour moi sur cet autel? Oui, mon Dieu, j'espère qu'en vertu de ce sang précieux vous me pardonnerez toutes mes iniquités, et je continuerai de les pleurer jusqu'au dernier soupir de ma vie.

Puis, ayant fermé le livre, répétez ces actes d'une vraie et profonde contrition; donnez un libre cours aux affections de votre cœur; dites à Jésus, du fond de votre âme :

Mon bien-aimé Jésus, donnez-moi les larmes de saint Pierre, la contrition de sainte

Madeleine et la douleur de tous les Saints, qui, de pécheurs, sont devenus de véritables pénitents, afin que j'obtienne, par le mérite de ce saint sacrifice, le pardon absolu de mes péchés.

Réitérez ces mêmes actes, profondément recueilli en Dieu ; et soyez sûr qu'ainsi vous payerez les dettes que vos péchés vous avaient fait contracter envers Dieu.

III. Dans la troisième partie de la messe, c'est-à-dire depuis l'élévation jusqu'à la communion, en vous considérant comblés de tant et de si grands bienfaits, offrez à Dieu en échange le corps et le sang précieux de Jésus-Christ, dont la valeur est infinie; invitez tous les Anges et les Saints du ciel à remercier Dieu pour vous, à peu près de la manière suivante :

Dieu de mon cœur, me voici comblé des bienfaits généraux et particuliers que vous avez daigné me prodiguer, et que vous êtes disposé à m'accorder dans le temps et dans l'éternité. J'avoue que vos miséricordes à mon égard sont infinies ; cependant, je suis prêt à vous payer entièrement et jusqu'à la dernière obole. En reconnaissance et en paiement de tout ce que je vous dois, je vous présente, par les mains du prêtre, ce sang

divin, ce corps très précieux, cette innocente victime. Cette offrande, j'en suis sûr, suffit pour compenser tous les dons que vous m'avez faits; ce don, qui est d'un prix infini, vaut certainement, à lui seul, tous ceux que j'ai reçus jusqu'ici, que je reçois à chaque moment et que je recevrai encore de vous dans la suite. O vous tous, Anges du Seigneur, vous tous, bienheureux habitants des cieux, aidez-moi à remercier mon Dieu, et offrez-lui, en action de grâces pour tant de bienfaits, non seulement cette messe, mais aussi toutes celles qui se célèbrent aujourd'hui dans le monde entier, afin que par là je compense parfaitement son amoureuse bienfaisance pour toutes les grâces dont il m'a comblé jusqu'ici, pour celles qu'il me fait maintenant, et pour toutes celles qu'il daignera me faire dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Avec quelle douce complaisance ce Dieu de bonté ne recevra-t-il pas le témoignage d'une reconnaissance si affectueuse ! Et comment pourrait-il n'être pas satisfait de cette offrande, qui est d'un prix infini?

Pour vous exciter davantage à concevoir ces pieux sentiments, invitez tout le paradis à remercier Dieu pour vous : invoquez tous les Saints

auxquels vous avez une dévotion particulière, et, dans l'effusion de votre cœur, adressez-leur la prière suivante :

O vous, mes saints Patrons, rendez grâces pour moi à la bonté de mon Dieu, afin que je ne vive et ne meure pas dans l'ingratitude; suppliez-le d'agréer ma bonne volonté, et d'avoir égard aux remerciements pleins d'amour que mon Jésus lui fait pour moi dans ce saint sacrifice.

Entretenez-vous dans ces pieux sentiments en répétant plusieurs fois cette prière ; et assurez-vous que, de cette manière, vous vous acquitterez de la reconnaissance infinie que vous devez à Dieu pour tous les bienfaits.

IV. Dans la quatrième partie de la messe, depuis la communion jusqu'à la fin, pendant que le prêtre communie sacramentellement, vous ferez la communion spirituelle. Fixez ensuite vos regards sur Dieu qui est au dedans de vous ; demandez-lui avec une vive ardeur toutes les grâces dont vous avez besoin ; car c'est dans ce moment que Jésus s'unit à vous ; c'est lui qui prie et qui demande pour vous. Elargissez donc votre cœur, ne mettez aucune borne à vos désirs : mais demandez à Dieu ses plus grandes grâces, puisque l'offrande de son divin Fils, que vous venez de lui faire, est d'un prix infini. Dites-lui donc avec une profonde humilité :

O Dieu de mon âme, je me reconnais indigne de vos faveurs ; je confesse sincèrement mon indignité ; je ne mérite en aucune manière que vous m'exauciez, vu la multitude et l'énormité de mes fautes ; mais pourriez-vous rejeter la prière que votre adorable Fils vous adresse sur cet autel, où il vous offre sa vie et son sang pour moi ? O Dieu de mon cœur, agréez la prière de celui qui plaide en ma faveur auprès de votre adorable majesté ; et en sa considération, accordez-moi toutes les grâces que vous savez m'être nécessaires pour réussir dans la grande affaire du salut. C'est maintenant plus que jamais que j'ose vous demander le pardon général de tous mes péchés, et la grâce de la persévérance finale.

De plus, appuyant toujours ma confiance sur les prières que vous adresse mon Jésus, je vous demande pour moi, ô mon Dieu, toutes les vertus qui me sont nécessaires, tous les secours efficaces dont j'ai besoin pour devenir un saint ; je vous demande encore la conversion de tous les infidèles, celle de tous les pécheurs et particulièrement de ceux qui me sont unis

par les liens du sang ou de l'amitié. Je vous conjure aussi de m'accorder la délivrance, non d'une seule âme, mais de toutes celles qui sont actuellement détenues en purgatoire, délivrez-les toutes et, par la vertu de ce saint sacrifice, faites que ce lieu de tourment et d'expiation soit entièrement évacué. Convertissez aussi tous les pécheurs qui sont encore sur la terre, afin que ce misérable monde se change en un paradis de délices, et qu'après vous avoir aimé, loué, béni et adoré dans le temps, nous puissions vous louer dans l'éternité. Ainsi soit-il.

Demandez avec assurance, demandez pour vous, pour vos amis, pour vos parents, tout ce que vous voudrez ; demandez le soulagement de vos besoins spirituels et temporels.

Priez pour la sainte Église, afin que le Seigneur daigne la délivrer des maux qui l'affligent et lui accorder la plénitude de tous les biens. Priez pour tous les membres de notre saint Ordre répandus dans tout l'univers. Surtout, ne demandez point avec tiédeur, mais avec la plus grande confiance : ayez l'assurance que vos prières, unies à celles de Jésus, seront exaucées.

LA SAINTE MESSE EN MÉDITANT LA PASSION.

Par cette manière d'entendre la messe, on honore le divin Cœur de Jésus, dans tous les états, où il s'est trouvé durant sa Passion, et l'on s'efforce d'entrer dans les sentiments de ce Cœur adorable; c'est une sorte de méditation ou d'oraison très utile et très salutaire, et si l'on communie à cette messe, ces sentiments formeront une excellente préparation et pourront être continués pendant l'action de grâces.

On divise la messe en quatre parties: la première, depuis le commencement jusqu'à l'Evangile; la seconde, jusqu'à l'élévation; la troisième, jusqu'à la communion du prêtre; la quatrième, jusqu'à la fin.

Dans la première partie, on considère et on adore le Cœur de Jésus, priant et soupirant aux approches de sa Passion, et spécialement dans le jardin des Oliviers.

Dans la seconde, on compatit aux souffrances de Jésus, s'anéantissant devant les différents tribunaux de Jérusalem; on le suit jusqu'au moment de la flagellation.

Dans la troisième, on contemple le divin Sauveur flagellé, couronné d'épines, etc.;

on le suit dans la voie douloureuse, et jusqu'à son dernier soupir sur la croix.

Dans la quatrième, on adore Jésus enseveli dans le tombeau.

PRIÈRE DE NOTRE SÉRAPHIQUE PÈRE SAINT FRANÇOIS.

PENDANT L'ÉLÉVATION.

O Seigneur, mon Dieu, Père céleste, jetez un regard favorable sur la glorieuse présence de votre Christ; ayez pitié de nous et des autres pécheurs pour lesquels ce Fils béni, Notre-Seigneur, a daigné mourir, pour le salut et la consolation desquels il a bien voulu demeurer avec nous dans le Très Saint Sacrement de l'autel. Ainsi soit-il.

ASPERSION DE L'EAU BÉNITE

Pendant l'année.

Vous m'arroserez, Seigneur, avec l'hysope, et je serai purifié; vous me laverez et je deviendrai plus blanc que la neige.	Aspérges me, Dómine, hyssópo, et mundábor : lavábis me, et super nivem dealbábor. *Ps.* Miserére mei, Deus,

secúndum magnam misericórdiam tuam. ℣. Glória Patri.

Ant. Aspérges me. *etc.*

Ps. O Dieu, ayez pitié de moi, selon votre grande miséricorde, ℣. Gloire au Père. *On répète:* Vous m'arroserez.

Aux Dimanches de la Passion et des Rameaux, on ne dit pas *Glória Patri.*

℣. Osténde nobis, Dómine, misericórdiam tuam. ℟. Et salutáre tuum da nobis. ℣. Dómine, exáudi oratiónem meam. ℟. Et clamor meus ad te véniat. ℣. Dóminus vobíscum. ℟. Et cum spíritu tuo.

℣. Montrez-nous, Seigneur, votre miséricorde. ℟. Et donnez-nous votre salut. ℣. Seigneur, exaucez ma prière. ℟. Et que mon cri monte jusqu'à vous. ℣. Le Seigneur soit avec vous. ℟. Et avec votre esprit.

ORÉMUS.

Exaudi nos, Dómine sancte, Pater omnipotens, ætérne Deus : et mittere dignéris sanctum Angelum tuum de cœlis, qui custódiat, fóveat, prótegat, vísitet atque defendat omnes habitántes in hoc habi-

PRIONS.

Exaucez-nous, Seigneur saint, Père tout-Puissant, Dieu éternel, et daignez envoyer du ciel votre saint Ange, pour qu'il garde, et soutienne, qu'il protège, visite et défende tous ceux qui résident en

cette demeure. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.
℟. Amen.

ticulo. Per Christum Dóminum nostrum.
℟. Amen.

Au temps Pascal.

Je vis une eau sortir du temple, du côté droit, alléluia : et tous ceux auxquels cette eau est parvenue ont été sauvés, et ils diront : Alléluia, alléluia. *Ps.* Louez le Seigneur, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde est à jamais. ℣. Gloire au Père. — *On répète l'Antienne* : J'ai vu une eau.

Vidi aquam egrediéntem de templo a látere dextro, allelúia : et omnes, ad quos pervénit aqua ista, salvi facti sunt et dicent Allelúia, allelúia, *Ps.* Confitémini Dómino quóniam bonus, quóniam in sæculum misericórdia ejus. ℣. Glória Patri. — Vidi.

℣. *Osténde nobis*, etc. ci-dessus avec *Allelúia* et l'Oraison *Exáudi nos.*

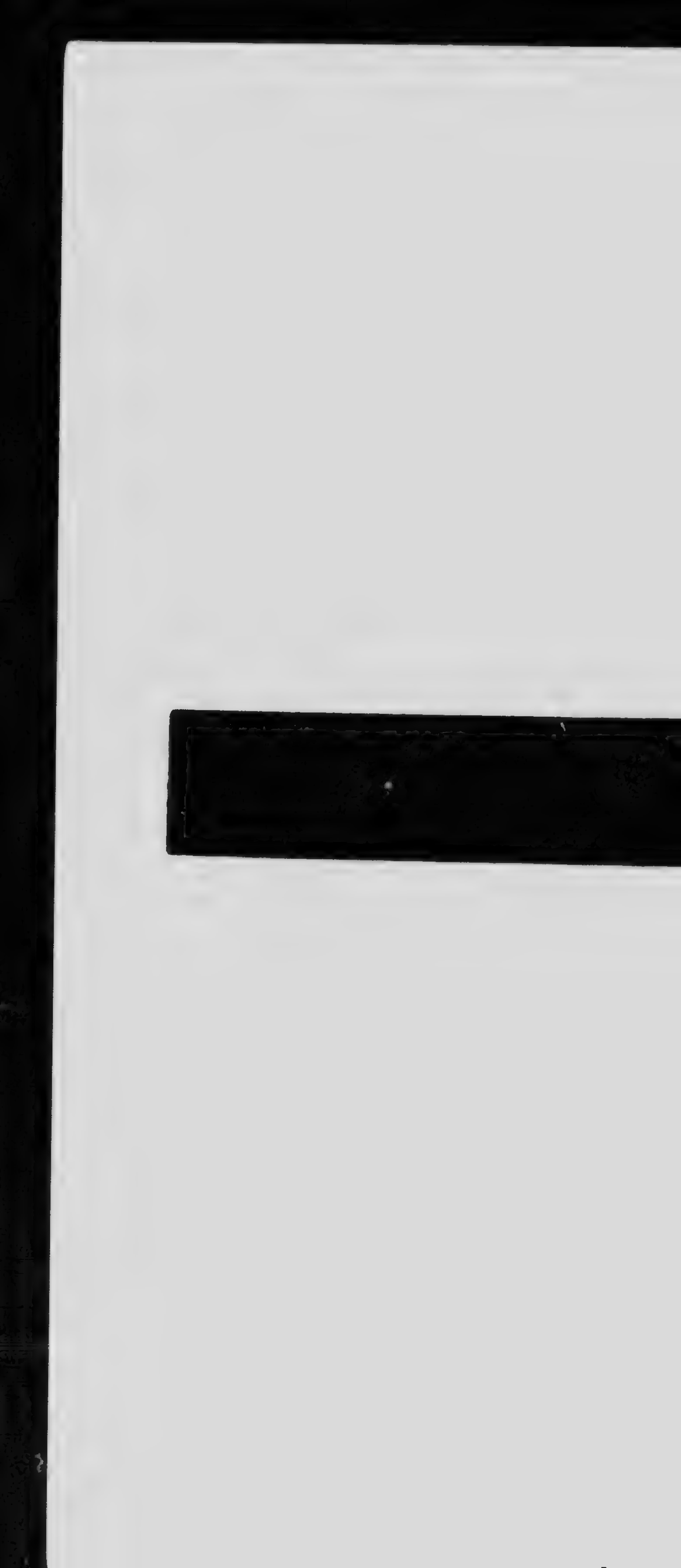
ORDINAIRE DE LA MESSE

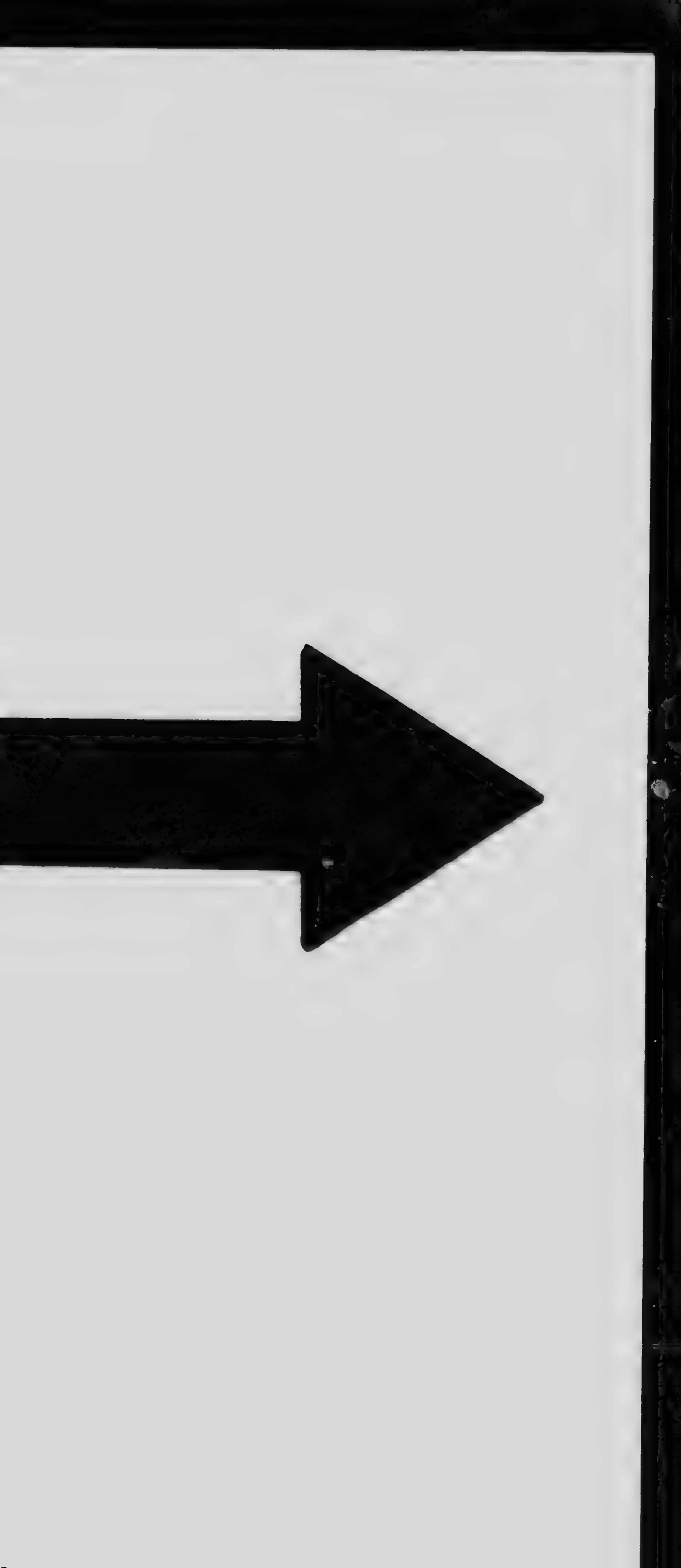
S. S. Pie X a accordé une Indulgence précieuse (300 jours à chaque messe, plénière une fois le mois) pour ceux qui, au commencement de la messe à laquelle ils vont assister, récitent une prière qui est l'offrande du Saint-Sacrifice selon les quatre fins pour lesquelles il a été institué.

Voici le texte de cette prière :

« Père éternel, je m'unis aux intentions
» et aux sentiments qui animaient la très
» sainte Vierge Marie, Mère de douleur,
» sur le Calvaire, et je vous offre le sacrifice qu'offrit votre bien-aimé Fils Jésus en s'immolant lui-même sur la Croix, et
» qui va se renouveler sur cet autel sacré.
» Je vous l'offre: 1° Pour vous adorer et
» vous rendre l'honneur que vous méritez.
» Je reconnais votre souverain domaine sur toutes choses et l'absolue dépendance des créatures devant vous, et je confesse que vous êtes notre unique et dernière fin; — 2° Pour vous remercier des innombrables
» bienfaits reçus; — 3° Pour apaiser votre
» justice irritée par tant de péchés et vous en offrir une digne satisfaction; — 4° Afin d'implorer grâce et miséricorde pour moi, pour *(désigner ici ceux que l'on veut*
» *spécialement recommander)*, pour ceux qui sont dans la peine et la tribulation, pour les pauvres pécheurs, pour le genre hu-
» main tout entier et pour les saintes âmes
» du Purgatoire. »

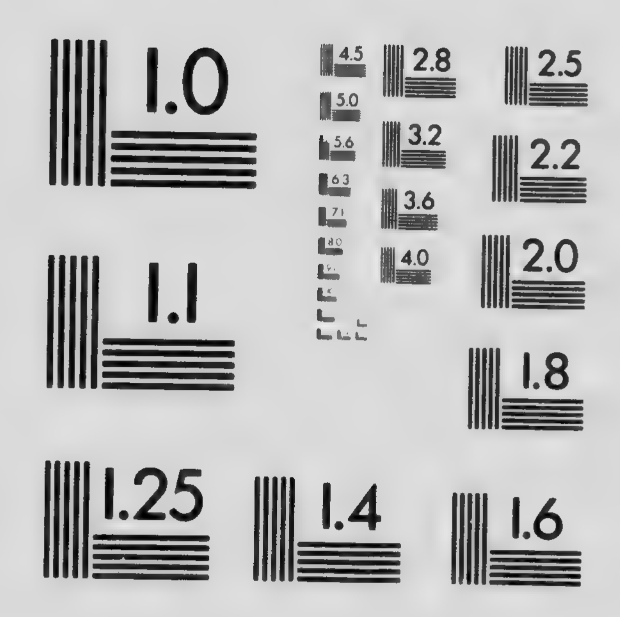
L'Ordinaire de la Messe est composé de cinq parties distinctes : la première est une préparation publique





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





au pied de l'autel, la seconde est composée de prières et d'instructions, la troisième est l'offrande, la quatrième est la consécration et la cinquième est la communion. La première et la seconde parties forment ce qu'on appelle la *Messe des catéchumènes*, parce qu'autrefois ceux qui n'avaient pas encore été admis au baptême pouvaient y assister ; les trois parties suivantes renferment le sacrifice proprement dit.

Première partie. — CONFESSION.

Le Prêtre, descendu au pied de l'autel, commence :

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.	In nómine Patris, et Fílii, et Spíritus sancti. Amen.
Je viendrai jusqu'à l'autel de Dieu.	Introíbo ad altáre Dei.
℟. Jusqu'au Dieu qui réjouit ma jeunesse.	℟. Ad Deum qui lætíficat juventútem meam.

Restant au pied de l'autel, il récite alternativement avec le ministre le Psaume Júdica me : *on n'omet ce Psaume qu'aux Messes des Morts et au temps de la Passion.*

Jugez-moi, mon Dieu, et discernez ma cause : défendez-moi contre un peuple impie, tirez-moi des mains de l'homme méchant et trompeur.	Júdica me, Deus, et discérne causam meam de gente non sancta, ab hómino iníquo, et dolóso érue me.

℟. Quia tu es, Deus, fortitúdo mea, quare me repulísti ? et quare tristis incédo, dum affligit me inimícus ?

Emítte lucem tuam, et veritátem tuam : ipsa me deduxérunt, et adduxérunt in montem sanctum tuum, et in tabernácula tua.

℟. Et introíbo ad altáre Dei : ad Deum qui lætíficat juventútem meam.

Confitébor tibi in cíthara, Deus, Deus meus : quare tristis es ánima mea ? et quare contúrbas me ?

℟. Spera in Deo, quóniam adduc confitébor illi : salutáre vultus mei, et Deus meus.

Glória Patri, et Fílio, et Spirítui sancto

℟. Sicut erat in princípio, et nunc, et sem-

℟. Puisque vous êtes ma force, ô mon Dieu, pourquoi m'avez vous repoussé et pourquoi suis-je dans la tristesse, étant affligé par l'ennemi ?

Faites luire sur moi votre lumière et votre vérité ; elles me conduiront et m'amèneront à votre montagne sainte et à vos tabernacles.

℟. Et je viendrai jusqu'à l'autel de Dieu, jusqu'au Dieu qui réjouit ma jeunesse.

Je chanterai vos louanges sur la harpe, ô Dieu, mon Dieu ! pourquoi, mon âme, es-tu triste ? et pourquoi me troubles-tu ?

℟. Espère en Dieu ; car je le louerai encore ; c'est lui qui est mon salut et mon Dieu.

Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit.

℟. Comme il était au commencement, et main-

tenant et toujours, et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

per : et in sæcula sæculórum. Amen.

Je viendrai jusqu'à l'autel de Dieu.

Introíbo ad altáre Dei.

℟. Jusqu'au Dieu qui réjouit ma jeunesse.

℟. Ad Deum qui lætíficat juventútem meam.

Notre secours est dans le nom du Seigneur.

Adjutórium nostrum in nómine Dómini.

℟. Qui a fait le ciel et la terre.

℟. Qui fecit cœlum et terram.

Le Prêtre récite ensuite le Confiteor :

Je confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours Vierge, à saint Michel Archange, à saint Jean-Baptiste, aux saints Apôtres Pierre et Paul, à notre Père saint François, à tous les Saints, et à vous, mes frères, que j'ai beaucoup péché en pensées, en paroles, et en œuvres ; c'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très grande faute. C'est pourquoi je

Confitéor Deo omnipoténti, beátæ Maríæ semper Vírgini, beáto Michaéli Archángelo, beáto Joánni Baptístæ, sanctis Apóstolis Petro et Paulo, beáto Patri nostro Francisco, ómnibus Sanctis, et vobis, fratres : quia peccávi nimis cogitatióne, verbo, et ópere : mea culpa, mea culpa, mea máxima culpa. Ideo precor beátam Maríam semper Vírginem, beá-

tum Michaélem Archángelum, beátum Joánnem Baptístam, sanctos Apóstolos Petrum et Paulum, beatum Patrem nostrum Franciscum, omnes Sanctos, et vos fratres, oráre pro me ad Dóminum Deum nostrum.

prie la bienheureuse Marie toujours Vierge, saint Michel Archange, saint Jean-Baptiste, les saints Apôtres Pierre et Paul, notre Père saint François, tous les Saints, et vous, mes frères, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

Le ministre répond :

℟. Misereatur tui omnípotens Deus, et dimíssis peccátis tuis, perdúcat te ad vitam ætérnam.
Amen.

℟. Que le Dieu tout-puissant ait pitié de vous, et qu'après vous avoir pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Le ministre dit à son tour le Confíteor.

Confitéor Deo omnipoténti, beátæ Maríæ semper Vírgini, beáto Michaéli Archángelo, beáto Joánni Baptístæ, sanctis Apóstolis Petro et Paulo, beáto Patri nostro Francisco, ómnibus Sanctis, et tibi,

Je confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours Vierge, à saint Michel Archange, à saint Jean-Baptiste, aux saints Apôtres Pierre et Paul, à notre Père saint François, à tous les Saints,

et à vous, mon Père, que j'ai beaucoup péché en pensées, en paroles, et en œuvres ; c'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très grande faute. C'est pourquoi je prie la bienheureuse Marie toujours Vierge, saint Michel Archange, saint Jean-Baptiste, les saints Apôtres Pierre et Paul, notre Père saint François, tous les Saints, et vous mon Père, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

pater : quia peccávi nimis cogitatióne, verbo, et ópere : mea culpa, mea culpa, mea máxima culpa. Ideo precor beátam Maríam semper Vírginem, beátum Michaélem Archángelum, beátum Joánnem Baptístam, sanctos Apóstolos Petrum et Paulum, beátum Patrem nostrum Franciscum, omnes Sanctos, et te, pater, oráre pro me ad Dóminum Deum nostrum.

Le Prêtre dit ensuite :

Que le Dieu tout-puissant ait pitié de vous, et qu'après vous avoir pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle.

℟. Ainsi soit-il.

Misereátur vestri omnípotens Deus, et dimíssis peccátis vestris perdúcat vos ad vitam ætérnam.

℟. Amen.

Que le Dieu tout-puissant et miséricordieux nous accorde le

Indulgéntiam, absolutiónem, et remissiónem peccatórum nos-

trórum, tríbuat nobis omnípotens, et miséricors Dóminus.

℟. Amen.

Deus, tu convérsus vivificábis nos.

℟. Et plebs tua lætábitur in te.

Osténde nobis, Dómine, misericórdiam tuam.

℟. Et salutáre tuum da nobis.

Dómine, exáudi oratiónem meam.

℟. Et clamor meus ad te véniat.

Dóminus vobíscum.

℟. Et cum spíritu tuo.

pardon, l'absolution et la rémission de nos péchés.

Ainsi soit il.

O Dieu, tournez-vous vers nous, et vous nous rendrez la vie.

℟. Et votre peuple se réjouira en vous.

Montrez-nous, Seigneur, votre miséricorde.

℟. Et donnez-nous votre salut.

Seigneur, exaucez ma prière.

℟. Et que mes cris arrivent jusqu'à vous.

Le Seigneur soit avec vous.

℟. Et avec votre esprit.

En montant à l'autel, le Prêtre dit :

ORÉMUS.

Aufer a nobis quæsumus, Dómine, iniquitátes nostras : ut ad Sancta sanctórum pu-

PRIONS.

Effacez en nous, Seigneur, nous vous en prions, nos iniquités, afin que nous méritions

de nous approcher du Saint des saints avec un cœur pur. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

ris mereámur méntibus introíre. Per Christum Dóminum nostrum.

Amen.

En baisant l'autel, le Prêtre dit :

Nous vous prions, Seigneur, par les mérites de vos Saints dont les reliques sont ici, et par les mérites de tous les Saints, de daigner me pardonner tous mes péchés. Ainsi soit-il.

Orámus te, Dómine, per mérita Sanctórum tuórum quorum relíquiæ híc sunt, et ómnium Sanctórum : ut indulgére dignéris ómnia peccáta mea.

Amen.

Aux Messes solennelles, après que le Prêtre a dit la prière *Orámus te, Dómine*, et baisé l'autel, le Diacre le prie de bénir l'encens, en lui disant : *Bénissez, mon Révérend Père.* Le Prêtre met de l'encens dans l'encensoir en disant : *Soyez béni par celui en l'honneur de qui vous serez brûlé*, et le bénit en faisant le signe de la croix. Puis il encense la croix, le fond de l'autel, le dessus, le devant et les deux côtés.

IIe partie. — PRIÈRES ET INSTRUCTIONS.

*Le Prêtre lit l'*Introït *du jour, puis il dit alternativement avec le ministre :*

Seigneur, ayez pitié de nous. ℟. Seigneur,

Kyrie, eléison.
℟. Kyrie, eléison.

Kyrie, eléison.
℟. Christe, eléison.
Christe, eléison.
℟. Christe, eléison.
Kyrie, eléison.
℟. Kyrie, eléison.
Kyrie, eléison.

ayez pitié de nous. Seigneur, ayez pitié de nous. ℟. Christ, ayez pitié de nous. Christ, ayez pitié de nous. ℟. Christ, ayez pitié de nous. Seigneur, ayez pitie de nous. ℟. Seigneur, ayez pitié de nous. Seigneur, ayez pitié de nous.

Il récite ensuite le Glória, *si la Messe le comporte.*

Glória in excélsis Deo : et in terra pax homínibus bonæ voluntátis.

Laudámus te.

Benedícimus te.

Adorámus te.

Glorificámus te.

Grátias ágimus tibi propter magnam glóriam tuam,

Dómine Deus, Rex cœléstis, Deus Pater omnípotens !

Dómine, Fili unigénite, Jesu Christe !

Dómine Deus,

Gloire à Dieu au plus haut des cieux : et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

Nous vous louons.

Nous vous bénissons.

Nous vous adorons.

Nous vous glorifions.

Nous vous rendons grâces à cause de votre grande gloire,

Seigneur Dieu, Roi du ciel, Dieu le Père tout-puissant !

Seigneur, Fils unique de Dieu, Jésus-Christ !

Seigneur Dieu,

Agneau de Dieu, Fils du Père !	Agnus Dei, Fílius Patris !
Vous qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.	Qui tollis peccáta mundi, miserére nobis.
Vous qui effacez les péchés du monde, recevez notre prière.	Qui tollis peccáta mundi, súscipe deprecatiónem nostram.
Vous qui êtes assis à la droite du Père, ayez pitié de nous.	Qui sedes ad déxteram Patris, miserére nobis.
Car vous êtes le seul Saint,	Quóniam tu solus Sanctus,
Le seul Seigneur,	Tu solus Dóminus ;
Le seul Très-Haut, ô Jésus-Christ,	Tu solus Altíssimus, Jesu Christe,
Avec le Saint-Esprit, dans la gloire de Dieu le Père. Ainsi soit-il.	Cum Sancto Spíritu in glória Dei Patris. Amen.

Saluant le peuple, le Prêtre dit :

Que le Seigneur soit avec vous.	Dóminus vobíscum.
℟. Qu'il soit aussi avec votre esprit.	℟. Et cum spíritu tuo.

Puis il récite la Collecte, *l'*Épître *et le* Graduel, *ainsi que l'*Allelúia, *ou le* Trait, *et la* Séquence, *s'il y a lieu.*

Aux Messes solennelles, l'Épître est lue à haute voix ou chantée par le Sous-Diacre.

Allant au milieu de l'autel, le Prêtre s'incline et dit :

Munda cor meum ac lábia mea, omnípotens Deus, qui lábia Isaíæ prophétæ cálculo mundásti ignito : ita me tua grata miseratióne dignáre mundáre, ut sanctum Evangélium tuum digne váleam nuntiáre. Per Christum Dóminum nostrum.

Amen.

Jube, Dómine, benedicere.

Dóminus sit in corde meo, et in lábiis meis : ut digne et competénter annúntiem Evangélium suum. Amen.

Purifiez mon cœur et mes lèvres, ô Dieu tout-puissant, qui avez purifié les lèvres du prophète Isaïe avec un charbon ardent : daignez me purifier ainsi par votre bonté et par votre miséricorde, afin que je puisse annoncer dignement votre saint Évangile. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit il.

Seigneur, bénissez-moi.

Que le Seigneur soit dans mon cœur et sur mes lèvres, afin que j'annonce dignement et convenablement son Evangile. Ainsi soit-il.

Avant de lire l'Evangile, le Prêtre dit :

Dóminus vobíscum.

℟. Et cum spíritu tuo.

Le Seigneur soit avec vous.

℟. Et avec votre esprit.

Commencement *ou* Suite du saint Evangile selon saint N.	Inítium *ou* Sequéntia sancti Evangélii secúndum N.

On répond, en faisant le signe de la croix sur le front, les lèvres et la poitrine :

℟. Gloire à vous, Seigneur.	℟. Glória tibi, Dómine.

A la fin de l'Evangile, le ministre répond :

Louange à vous, ô Christ.	Laus tibi, Christe.

Et le Prêtre, en baisant l'Evangile, dit :

Que nos péchés soient effacés par ce saint Evangile.	Per evangélica dicta deleántur nostra delícta.

Aux Messes solennelles, le Prêtre, ayant lu l'Evangile, retourne au milieu de l'autel et bénit l'encens ; le Diacre, qui a déposé le livre des Evangiles sur l'autel, se met à genoux pour dire *Munda cor meum ;* il se relève, demande la bénédiction par les mots, *Jube, Domne, benedicere*, et le Prêtre la lui donne en disant : *Dóminus sit in corde tuo, etc. ;* puis le Diacre va chanter l'Evangile.

Après l'Evangile, ou le sermon, s'il y en a un, le Prêtre récite le Credo.

Je crois en un seul Dieu, Père tout-puissant, créateur du ciel et	Credo in unum Deum Patrem omnipoténtem, factórem cœli

et terræ, visibilium ómnium, et invisibílium.

Et in unum Dóminum Jesum Christum, Fílium Dei unigénitum: et ex Patre natum ante ómnia sæcula : Deum de Deo, lumen de lúmine, Deum verum de Deo vero : génitum, non factum : consubstantiálem Patri : per quem ómnia facta sunt : qui propter nos hómines, et propter nostram salútem descéndit de cœlis, ET INCARNATUS EST DE SPIRITU SANCTO EX MARIA VIRGINE : ET HOMO FACTUS EST : crucifíxus étiam pro nobis : sub Póntio Piláto passus, et sepúltus est : et resurréxit tértia die, secúndum Scriptúras : et ascéndit in cœlum : sedet ad déxteram Patris : et íterum ventúrus est cum glória

de la terre, de toutes les choses visibles et invisibles.

Et en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles : Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu : qui n'a pas été fait, mais engendré : consubstantiel au Père : par qui tout a été fait : qui, pour nous autres hommes et pour notre salut, est descendu des cieux : qui s'est incarné par l'opération du Saint-Esprit, dans le sein de la Vierge Marie, et s'est fait homme : qui a été crucifié aussi pour nous, a souffert sous Ponce-Pilate et a été enseveli ; qui est ressuscité le troisième jour selon les Ecritures, est monté au ciel, est assis à la droite du Père ; qui viendra de nouveau, dans sa

gloire, juger les vivants et les morts, et dont le règne n'aura point de fin.

judicáre vivos et mórtuos : cujus regni non erit finis.

Je crois au Saint-Esprit, qui est aussi Seigneur, et qui donne la vie : qui procède du Père et du Fils : qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils : qui a parlé par les Prophètes.

Et in Spíritum sanctum. Dóminum, et vivificántem : qui ex Patre Filióque procédit : qui cum Patre, et Fílio simul adorátur, et conglorificátur : qui locútus est per Prophétas.

Je crois l'Eglise, qui est une, sainte, catholique et apostolique. Je confesse un seul baptême pour la rémission des péchés, et j'attends la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il.

Et unam sanctam cathólicam et apostólicam Ecclésiam. Confíteor unum baptísma in remissiónem peccatórum. Et exspécto resurrectiónem mortuórum, et vitam ventúri sæculi. Amen.

Le *Credo* se récite tous les dimanches, ainsi qu'aux fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, des Apôtres et des Docteurs, et en quelques autres.

IIIe partie. — OFFERTOIRE.

Le Prêtre se tourne vers le peuple, et dit :

Dóminus vobíscum. ℟. Et cum spíritu tuo.

Le Seigneur soit avec vous. ℟. Et avec votre esprit.

Après avoir lu l'Offertoire, le Prêtre offre le pain en disant :

ORÉMUS

Súscipe, sancte Pater, omnípotens ætérne Deus, hanc immaculátam Hóstiam, quam ego indignus fámulus tuus óffero tibi Deo meo vivo, et vero, pro innumerabílibus peccátis, et offensiónibus, et negligéntiis meis, et pro ómnibus circumstántibus, sed et pro ómnibus fidélibus christiánis vivis atque defúnctis : ut mihi, et illis profíciat ad salútem in vitam ætérnam.

Amen.

PRIONS

Recevez, ô Père saint, Dieu tout-puissant et éternel, cette hostie sans tache que je vous offre, moi votre indigne serviteur, à vous qui êtes mon Dieu vivant et véritable, pour mes péchés, mes offenses et mes négligences, qui sont sans nombre, pour tous les assistants et même pour tous les fidèles chrétiens vivants et morts, afin qu'elle profite à eux et à moi pour le salut éternel.

Ainsi soit-il.

Le Prêtre met le vin et l'eau dans le Calice et dit :

O Dieu qui, par une conduite admirable, avez créé le genre humain dans un état d'excellence, et qui, par un prodige plus admirable encore, l'y avez rétabli, accordez-nous par le mystère de cette eau et de ce vin, d'avoir un jour part à la divinité de celui qui a daigné se revêtir de notre humanité, Jésus-Christ votre Fils, Notre-Seigneur, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Deus, qui humánæ substántiæ dignitátem mirabíliter condidísti, et mirabílius reformásti : da nobis per hujus aquæ et vini mystérium, ejus divinitátis esse consórtes qui humanitátis nostræ fíeri dignátus est párticeps, Jesus Christus Fílius tuus Dóminus noster : Qui tecum vivit et regnat in unitáte Spíritus sancti, Deus, per ómnia sæcula sæculórum. Amen.

Le Prêtre offre le Calice en disant :

Nous vous offrons, Seigneur, le calice du salut, en suppliant votre bonté de le faire monter, comme un parfum d'une agréable odeur, jusqu'au

Offérimus tibi, Dómine, cálicem salutáris, tuam deprecántes cleméntiam : ut in conspéctu divínæ majestátis tuæ, pro nostra et

totíus mundi salúte cum odóre suavitátis ascéndat. Amen.

trône de votre divine majesté, pour notre salut et celui du monde entier. Ainsi soit-il.

Puis il s'offre lui-même humblement à Dieu avec tout le peuple :

In spíritu humilitátis, et in ánimo contríto suscipiámur a te, Dómine : et sic fiat sacrifícium nostrum in conspéctu tuo hódie, ut pláceat tibi, Dómine Deus.

Que les sentiments d'un esprit humilié et d'un cœur contrit nous fassent agréer de vous, ô Seigneur ; et que notre sacrifice s'accomplisse aujourd'hui devant vous d'une manière qui vous le rende agréable, ô Seigneur notre Dieu.

Il invoque la bénédiction de l'Esprit-Saint sur les dons :

Veni, Sanctificátor omnípotens, ætérne Deus ; et béne✠dic hoc sacrifícium tuo sancto nómini præparátum.

Venez, sanctificateur tout-puissant, Dieu éternel, et bénissez ce sacrifice préparé pour rendre gloire à votre saint nom.

Aux Messes solennelles, le Diacre présente l'encens, disant : Benedícite, Pater reverénde, *et le Prêtre le bénit en disant :*

Per intercessiónem

Que par l'intercession

du bienheureux Michel Archange qui est debout à la droite de l'autel des parfums, et de tous ses élus, le Seigneur daigne bénir cet encens et le recevoir comme un parfum d'agréable odeur. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

beáti Michaélis Archángeli, stantis a dextris altáris incénsi, et ómnium electórum suórum, incénsum istud dignétur Dóminus bene✠dícere, et in odórem suavitátis accípere. Per Christum Dóminum nostrum. Amen.

Il encense le pain et le vin en disant :

Que cet encens bénit par vous, Seigneur, monte vers vous et que votre miséricorde descende sur nous.

Incénsum istud a te benedíctum, ascéndat ad te, Dómine, et descéndat super nos misericórdia tua.

Il encense l'autel en disant :

Que ma prière s'élève vers vous, Seigneur, comme la fumée de l'encens : que l'élévation de mes mains vous soit comme le sacrifice du soir. Mettez, Seigneur, une garde à ma bouche et une porte autour de

Dirigátur, Dómine, orátio mea, sicut incénsum in conspéctu tuo : elevátio mánuum meárum sacrifícium vespertínum. Pone, Dómine, custódiam ori meo et óstium circumstántiæ lábiis meis :

ut non declinet cor meum in verba malítiæ, ad excusándas excusatiónes in peccátis.

mes lèvres, afin que mon cœur ne se laisse pas aller à des paroles de malice, pour chercher des excuses à mes péchés.

Il rend l'encensoir au Diacre en disant :

Accéndat in nobis Dóminus ignem sui amóris, et flammam ætérnæ caritátis. Amen.

Que le Seigneur allume en nous le feu de son amour et la flamme de l'éternelle charité. Ainsi soit-il.

Dès que le Prêtre a rendu l'encensoir, il est encensé par le Diacre, et l'on encense ensuite le clergé et le peuple.

Le Prêtre se lave les mains :

Lavábo inter innocéntes manus meas : et circúmdabo altáre tuum, Dómine.

Je laverai mes mains avec ceux qui vivent dans l'innocence, et je me tiendrai autour de votre autel, ô Seigneur.

Ut áudiam vocem laudis, et enárrem univérsa mirabília tua.

Afin que j'entende la voix de vos louanges, et que je raconte toutes vos merveilles.

Dómine, diléxi decórem domus tuæ, et locum habitatiónis glóriæ tuæ.

Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison, et le lieu où habite votre gloire.

O Dieu, ne me faites pas périr avec les impies, ni mourir avec les hommes sanguinaires,

Dont les mains sont souillées d'iniquités, et dont la droite est remplie de présents.

Pour moi, j'ai marché dans mon innocence. Daignez me racheter et avoir pitié de moi.

Mon pied est demeuré ferme dans la droite voie : je vous bénirai, Seigneur, dans les assemblées.

Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit.

Comme il était au commencement, et maintenant et toujours, et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Ne perdas cum ímpiis, Deus, ánimam meam, et cum viris sánguinum vitam meam,

In quorum mănibus iniquitátes sunt : déxtera eórum repléta est munéribus.

Ego autem in innocéntia mea ingréssus sum : rédime me, et miserére mei.

Pes meus stetit in diréсto ; in ecclésiis benedícam te, Dómine.

Glória Patri, et Fílio, et Spirítui sancto.

Sicut erat in princípio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculórum.

Amen.

Après s'être lavé les mains, le Prêtre s'incline au milieu de l'autel, demandant à Dieu d'agréer son oblation :

Recevez, ô Trinité

Súscipe, sancta Trí-

nitas, hanc oblatiónem, quam tibi offérimus ob memóriam Passiónis, Resurrectiónis et Ascensiónis Jesu Christi Dómini nostri : et in honórem beátæ Maríæ semper Vírginis, et beáti Joánnis Baptístæ, et sanctórum Apostolórum Petri et Pauli, et istórum, et ómnium Sanctórum : ut illis profíciat ad honórem : nobis autem ad salútem : et illi pro nobis intercédere dignéntur in cœlis, quorum memóriam ágimus in terris. Per eúmdem Christum Dóminum nostrum. Amen.

sainte, cette oblation que nous vous présentons en mémoire de la Passion, de la Résurrection, et de l'Ascension de N.-S. J.-C. : et en l'honneur de la bienheureuse Marie toujours Vierge, de saint Jean-Baptiste, et des saints Apôtres Pierre et Paul, de ceux-ci et de tous les autres Saints, afin qu'elle serve à procurer à eux la gloire, et à nous le salut : et que ceux dont nous honorons la mémoire sur la terre, daignent intercéder pour nous dans le ciel. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur.
Ainsi soit-il.

Puis il invite le peuple à prier pour la même fin :

Orate, fratres ; ut meum ac vestrum sacrifícium acceptábile fiat apud Deum Patrem omnipoténtem.

Priez, mes frères, afin que mon sacrifice qui est aussi le vôtre, soit agréable à Dieu le Père tout-puissant.

Et le ministre répond :

℟. Que le Seigneur reçoive par vos mains ce sacrifice pour l'honneur et la gloire de son nom, pour notre utilité et pour celle de toute son Eglise sainte.	℟. Suscípiat Dóminus sacrifícium de mánibus tuis ad laudem et glóriam nóminis sui, ad utilitátem quoque nostram, totiúsque Ecclésiæ suæ sanctæ.

Le Prêtre dit tout bas : Amen, *puis il récite à voix basse la* Secrète *et termine ainsi à haute voix.*

Dans tous les siècles des siècles. ℟. Ainsi soit-il.	Per ómnia sæcula sæculórum. ℟. Amen.

IVe partie. — CANON.

La Préface *est l'introduction aux prières de la Consécration ; le Prêtre la commence en disant sans se tourner vers le peuple :*

Le Seigneur soit avec vous. ℟. Et avec votre esprit.	Dóminus vobíscum. ℟. Et cum spíritu tuo.

Il élève les mains en disant :

Élevez vos cœurs. ℟. Nous les tenons élevés vers le Seigneur.	Sursum corda. ℟. Habémus ad Dóminum.

Joignant les mains et levant les yeux au ciel, il dit :

Grátias agámus Dómino Deo nostro.

℟. Dignum et justum est.

Rendons grâces au Seigneur notre Dieu.

℟. Cela est raisonnable et juste.

Le Prêtre poursuit ensuite la Préface : plusieurs fêtes en ont une propre ; à celles qui n'en ont pas, ainsi qu'aux Messes des Morts, on récite la suivante :

Vere dignum et justum est, æquum et salutáre, nos tibi semper et ubíque grátias ágere: Dómine sancte, Pater omnípotens, ætérne Deus : * per Christum Dóminum nostrum. Per quem majestátem tuam laudant Angeli, adórant Dominatiónes, tremunt Potestátes, Cœli, cœlorúmque virtútes, ac beáta Séraphim sócia exsultatióne concélebrant. Cum quibus et nostras voces, ut admítti júbeas deprecámur, súp-

Il est vraiment digne et juste, équitable et salutaire, de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, ô Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, * par le Christ Notre-Seigneur : par qui les Anges louent votre majesté, les Dominations l'adorent, les Puissances la révèrent, les Cieux, les Vertus des cieux, et les bienheureux Séraphins la célèbrent dans de communs transports de joie. Nous vous prions de permettre que, prosternés

devant vous, nous unissions notre voix à la leur, pour vous louer en répétant ce cantique :

plici confessióne dicéntes :

Saint, Saint, Saint, est le Seigneur Dieu des armées. Les cieux et la terre sont remplis de votre gloire, Hosanna au plus haut des cieux ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, Hosanna au plus haut des cieux !

Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dóminus Deus Sábaoth. Pleni sunt cœli et terra glória tua, Hcsánna in excélsis. Benedíctus qui venit in nómine Dómini, Hosánna in excélsis.

Ici commence le Canon ou la règle de la Consécration (1). Le Prêtre, s'inclinant profondément, dit :

Dieu, qui vous manifestez au milieu de nous par le moyen des mystères dont vous avez fait dépositaire notre mère la sainte Église, nous vous supplions, au nom de ce divin Sacrifice, de détruire tous les obstacles qui s'opposent à son

Te ígitur, clementíssime Pater, per Jesum Christum Fílium tuum Dóminum nostrum, súpplices rogámus ac pétimus, uti accépta hábeas, et benedícas hæc ✠ dona, hæc ✠ múnera, hæc ✠ sancta

1. Pour nous conformer à l'esprit de la sainte Église, nous ne donnons pas une traduction proprement dite des mystérieuses paroles du *Canon.*

sacrifícia illibáta ; in primis quæ tibi offérimus pro Ecclésia tua sancta cathólica : quam pacificáre, custodíre, adunáre, et régere dignéris toto orbe terrárum una cum fámulo tuo Papa nostro N., et Antístite nostro N., et ómnibus orthodóxis, atque cathólicæ et apostólicæ fídei cultóribus.

pèlerinage en ce monde. Donnez-lui la paix et l'unité ; conduisez vous-même notre Saint-Père le Pape, votre vicaire sur la terre ; dirigez notre Évêque qui est pour nous un lien sacré de l'unité ; conservez tous les fidèles enfants de l'Église catholique, apostolique, romaine.

Le Prêtre fait ici le premier Mémento, *où il prie pour les bienfaiteurs vivants de l'Église et pour tous ceux qui assistent avec dévotion à la Messe.*

Méménto, Domine, amulórum, famularúmque tuárum N. et N. et ómnium circumstántium, quorum tibi fides cógnita est, et nota devótio, pro quibus tibi offérimus, vel qui tibi ófferunt hoc sacrifícium laudis pro se, suisque ómnibus : pro redemptióne ani-

Permettez-moi, ô mon Dieu, de vous demander de répandre vos bénédictions spéciales sur vos serviteurs et vos servantes, pour lesquels vous savez que j'ai une obligation particulière de prier... Appliquez-leur les fruits de ce divin Sacrifice qui vous est offert au nom de tous. Visitez-

les par votre grâce; pardonnez leurs péchés; accordez-leur les biens de la vie présente et ceux de la vie éternelle.

márum suárum, pro spe salútis et incolumitátis suæ: tibíque reddunt vota sua ætérno Deo, vivo et vero.

Il fait ensuite la mémoire des Saints :

Non seulement, ô mon Dieu, ce sacrifice nous unit à nos frères qui sont encore dans cette vie passagère de l'épreuve; mais aussi il resserre nos liens avec ceux qui déjà sont établis dans la gloire. * Nous l'offrons donc pour honorer la mémoire de la glorieuse et toujours Vierge Marie, ** des Apôtres, des Confesseurs, des Vierges, en un mot, de tous les Justes, afin qu'ils nous aident par leur puissant secours à devenir dignes de soutenir votre avènement, et de vous contempler à jamais comme eux

Communicántes * et memóriam venerántes, in primis gloriósæ semper Vírginis Maríæ, Genitrícis Dei et Dómini nostri Jésu Christi: ** sed et beatórum Apostólorum ac Mártyrum tuórum, Petri et Pauli, Andréæ, Jacóbi, Joánnis, Thomæ, Jacóbi, Philíppi, Bartholomæi, Matthæi, Simónis, et Thaddæi: Lini, Cleti, Cleméntis, Xisti, Cornélii, Cypriáni, Lauréntii, Chrysógoni, Joánnis et Pauli, Cosmæ et Damiáni: et ómnium Sanctórum túorum: quorum méritis precibúsque concédas, ut

in ómnibus protectiónis tuæ muniámur auxílio. Per eúmdem Christum Dóminum nostrum. Amen.

dans le séjour de votre gloire.

Tenant les mains étendues sur le pain et le vin, il prie Dieu d'agréer le sacrifice

Hanc igitur oblatiónem servitútis nostræ, sed et cunctæ famíliæ tuæ, * quæsumus, Dómine, ut placátus accípias, diésque nostros in tua pace dispónas, atque ab ætérna damnatióne nos éripi, et in electórum tuórum júbeas grege numerári. Per Christum Dóminum nostrum. Amen.

Daignez recevoir, ô Dieu, cette offrande que toute votre famille vous présente, comme l'hommage de son heureuse servitude * En échange, donnez nous la paix, sauvez-nous de votre colère, mettez-nous au nombre de vos élus ; par Jésus-Christ Notre-Seigneur qui va paraître.

Puis il lui demande de bénir les dons, afin qu'ils deviennent le corps et le sang de Jésus-Christ.

Quam oblatiónem, tu, Deus, in ómnibus, quæsumus, bene ✠ díctam, ad ✠ scríptam, ra ✠ tam, rationábilem,

Car il est temps que ce pain devienne son Corps sacré qui est notre nourriture, et que ce vin se transforme en son

Sang qui est notre breuvage ; ne tardez donc plus à nous introduire en la présence de ce divin Fils notre Sauveur.

acceptabilémque facere dignéris : ut nobis Cor✠pus et San✠guis fiat dilectíssimi Fílii tui Dómini nostri Jésu Christi.

Alors le Prêtre prend le pain, lève les yeux au ciel et, en la personne de Jésus-Christ, prononce sur le pain les paroles sacrées (1) :

Que ferai-je en ce moment, ô Dieu du ciel et de la terre, Sauveur, Messie tant désiré, si ce n'est de vous adorer en silence comme mon souverain maître, de vous offrir mon cœur, comme à son roi plein de douceur? Venez donc, Seigneur Jésus, venez !

Qui, prídie quam paterétur, accépit panem in sanctas ac venerábiles manus suas; et elevátis óculis in cœlum ad te Deum Patrem suum omnipoténtem, tibi grátias agens, bene ✠ díxit, fregit, dedítque discípulis suis, dicens: Accípite et manducáte ex hoc omnes : HOC EST ENIM CORPUS MEUM.

1. Toutes les personnes qui porteront avec foi, dévotion et amour, leurs regards sur la sainte Hostie, tant pendant l'élévation que quand elle est exposée et prononceront l'invocation : « *Mon Seigneur et mon Dieu* », pourront gagner chaque fois une indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines. Quiconque aura fait ce pieux exercice tous les jours pendant une semaine et recevra la communion une fois, pourra gagner une indulgence plénière

(Pie X, 18 mai 1907.)

Ces paroles prononcées, le Prêtre adore la sainte Hostie ; puis la montre avec révérence au peuple, pour qu'il l'adore à son tour.

Ensuite le Prêtre prend le calice et prononce sur le vin les paroles sacrées.

Simili modo, postquam cœnátum est, accípiens et hunc præclárum Cálicem in sanctas ac venerábiles manus suas, item tibi grátias agens, bene ✠ dixit, deditque discípulis suis, dicens : Accípite et bíbite ex eo omnes : Hic est enim Calix Sanguinis mei, novi et æterni Testamenti : mysterium fidei : qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Hæc quotiescúmque fecéritis, in mei memóriam faciétis.

Sang divin, prix de mon salut, je vous adore. Lavez mes iniquités, et rendez-moi plus blanc que la neige. Agneau sans cesse immolé et cependant toujours vivant, vous venez effacer les péchés du monde ; venez aussi régner en moi par votre force et et par votre douceur.

Ces paroles prononcées, le Prêtre adore le précieux Sang, et le fait adorer par le peuple.

Puis il récite la prière suivante, où sont rappelés les mystères du sacrifice sanglant offert par Jésus-Christ à Dieu son Père.

Unde et mémores, Dómine, nos servi tui,

La voici donc, ô Père saint, l'Hostie si long-

temps attendue. Voici ce Fils éternel qui a souffert, qui est ressuscité glorieux, qui est monté triomphant au ciel. Il est votre Fils ; mais il est aussi notre Hostie, Hostie pure et sans tache ; notre pain et notre breuvage d'immortalité.

sed et plebs tua sancta, ejúsdem Christi, Fílii tui Dómini nostri tam beátæ Passiónis necnon et ab ínferis Resurrectiónis, sed et in cœlos gloriósæ Ascensiónis : offérimus præcláræ majestáti tuæ, de tuis donis ac datis, Hóstiam ✠ puram, Hóstiam ✠ sanctam, Hóstiam ✠ immaculátam, Panem ✠ sanctum vitæ ætérnæ, et Cálicem ✠ salútis perpétuæ.

Le Prêtre demande que notre oblation soit favorablement agréée.

Vous avez agréé autrefois le sacrifice des tendres agneaux que vous offrait Abel ; le sacrifice qu'Abraham vous fit de son fils Isaac, immolé sans perdre la vie ; enfin le sacrifice mystérieux du pain et du vin que vous présenta Melchisédech. Recevez ici l'Agneau par

Supra quæ propítio ac seréno vultu respícere dignéris, et accépta habére, sícuti accépta habére dignátus es múnera púeri tui justi Abel, et sacrifícium patriárchæ nostri Abrahæ, et quod tibi óbtulit summus sacérdos tuus Melchísedech, sanctum sacrifícium,

immaculátam hóstiam.

excellence, la Victime toujours vivante, le Corps de votre Fils qui est le pain de vie, son Sang qui est à la fois un breuvage pour nous et une libation à votre gloire.

Puis s'inclinant profondément, il supplie que cette oblation soit présentée à Dieu par Jésus-Christ lui-même.

Súpplices te rogámus, omnípotens Deus: jube hæc perférri per manus sancti Angeli tui in sublíme altáre tuum, in conspéctu divínæ majestátis tuæ : ut quotquot, ex hac altáris participatióne, sacrosánctum Fílii tui Cor ✠ pus et Sán ✠ guinem sumpsérimus, omni benedictióne cœlésti et grátia repleámur. Per eúmdem Christum Dóminum nostrum. Amen.

Mais, ô Dieu tout-puissant ! ces dons sacrés ne reposent pas seulement sur cet autel terrestre ; l'Agneau vivant et immolé repose aussi sur l'autel sublime du ciel, devant le trône de votre divine majesté ; et ces deux autels ne sont qu'un même autel, sur lequel s'accomplit le grand mystère de votre gloire et de notre salut : daignez nous rendre participants du Corps et du Sang de l'auguste Victime de laquelle émanent toute grâce et toute bénédiction.

Le Prêtre fait le second Meménto, *et demande que les défunts participent aux fruits du Sacrifice.*

N'excluez personne de votre visite, ô Jésus ! Votre aspect réjouit la cité sainte avec ses élus ; nos yeux encore mortels vous contemplent, quoique sous un voile : ne vous cachez plus à ceux de nos frères qui sont dans le lieu des expiations Soyez-leur un rafraîchissement dans leurs flammes, une lumière dans leurs ténèbres, une paix dans leurs douloureux transports.

Meménto étiam, Dómine, famulórum, famularúmque tuárum N. et N. qui nos præcessérunt cum signo fídei, et dórmiunt in somno pacis. Ipsis, Dómine, et ómnibus in Christo quiescéntibus, locum refrigérii, lucis et pacis, ut indúlgeas, deprecámur. Per eúmdem Christum Dóminum nostrum. Amen.

Le Prêtre, se frappant la poitrine, fait la même demande pour lui-même et les assistants.

Nous sommes pécheurs, ô Père saint, et cependant nous attendons de votre infinie miséricorde une part dans votre royaume, par le mérite de ce sacrifice que nous vous offrons,

Nobis quoque peccatóribus fámulis tuis de multitúdine miseratiónum tuárum sperántibus, partem áliquam et societátem donáre dignéris, cum tuis sanctis Apóstolis et Martyri-

bus, cum Joánne, Stéphano, Matthía, Bárnaba, Ignátio, Alexándro, Marcellíno, Petro, Felicitáte, Perpétua, Agatha, Lúcia, Agnéte, Cæcília, Anastásia et ómnibus Sanctis tuis: intra quorum nos consórtium, non æstimátor mériti sed véniæ, quæsumus, largítor admítte. Per Christum Dominum nostrum.

et non à cause de nos œuvres qui ne sont dignes que de votre colère. Mais souvenez-vous de vos saints Apôtres, de vos saints Martyrs, de vos saintes Vierges, de tous les Bienheureux, et donnez-nous par leur intercession, la grâce et la gloire éternelle que nous vous demandons au nom de Jésus-Christ Notre Seigneur, votre Fils.

Per quem hæc ómnia, Dómine, semper bona creas, sanctí ✠ ficas, viví ✠ ficas, bene ✠ dícis, et præstas nobis. Per ip ✠ sum, et cum ip ✠ so, et in ip ✠ so, est tibi Deo Patri ✠ omnipoténti, in unitáte Spíritus ✠ Sancti, omnis honor et glória,

C'est par lui que vous répandez sur nous vos bienfaits de vie et de sanctification ; par lui encore ; avec lui et en lui, dans l'unité du Saint-Esprit, soit à vous honneur et gloire à jamais !

Per ómnia sæcula sæculórum.

℟. Amen.

Dans tous les siècles des siècles.

℟. Ainsi soit-il.

Ve partie. — COMMUNION

Le Canon *terminé, le Prêtre se prépare à la Communion par l'Oraison Dominicale :*

PRIONS.

Instruits par un précepte salutaire, et suivant fidèlement la forme de l'instruction divine qui nous a été donnée, nous osons dire :

Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié ; que votre règne arrive ; que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Donnez - nous aujourd'hui notre pain quotidien, et pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous laissez pas succomner à la tentation.

℟. Mais délivrez-nous du mal.

Ainsi soit-il.

ORÉMUS.

Præcéptis salutáribus móniti, et divína institutióne formáti audémus dícere :

Pater noster, qui es in cœlis : sanctificétur nomen tuum ; advéniat regnum tuum ; fiat volúntas tua, sicut in cœlo et in terra. Panem nostrum quotidiánum da nobis hódie : et dimítte nobis débita nostra, sicut et nos dimíttimus debitóribus nostris. Et ne nos indúcas in tentatiónem.

℟. Sed líbera nos a malo.

Amen.

Le Prêtre demande spécialement à Dieu de nous délivrer de tous maux, et de nous faire jouir de la paix:

Líbera nos, quæsumus, Dómine, ab ómnibus malis prætéritis, præséntibus et futúris : et, intercedénte beáta et gloriósa semper Vírgine Dei Genitríce María cum beátis Apóstolis tuis Petro et Paulo, atque Andréa, et ómnibus Sanctis, da propítius pacem in diébus nostris : ut ope misericórdiæ tuæ adjúti, et a peccáto simus semper líberi, et ab omni perturbatióne secúri. Per eúmdem Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitáte Spíritus sancti Deus.

Délivrez-nous, s'il vous plaît, Seigneur, de tous les maux passés, présents et à venir ; et par l'intercession de la bienheureuse et glorieuse Marie, toujours Vierge, Mère de Dieu, et de vos bienheureux Apôtres Pierre et Paul et André et de tous les Saints, daignez nous accorder la paix pendant les jours de notre vie mortelle ; afin qu'étant assistés du secours de votre miséricorde, nous ne soyons jamais assujettis au péché, ni agités par aucun trouble : Par le même Jésus-Christ, Notre-Seigneur, votre Fils, qui étant Dieu vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit.

Per ómnia sæcula sæculórum.

℟. Amen.

Dans tous les siècles des siècles.

℟. Ainsi soit-il.

Après avoir rompu l'Hostie, le Prêtre souhaite la paix, en disant :

Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous.

℟. Et avec votre esprit.

Pax ✠ Dómini sit ✠ semper vobís ✠ cum.

℟. Et cum spíritu tuo.

Le Prêtre met dans le Calice une partie de l'Hostie, et dit :

Que ce mélange et cette consécration du Corps et du Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, que nous allons recevoir, nous soit un gage de la vie éternelle.

Hæc commíxtio et consecrátio Córporis et Sánguinis Dómini nostri Jesu Christi, fiat accipiéntibus nobis in vitam ætérnam. Amen.

Ensuite, la tête inclinée et les mains jointes, il implore de la divine Victime la miséricorde et la paix :

Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, donnez-nous la paix.

Agnus Dei, qui tollis peccáta mundi, miserére nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccáta mundi, miserére nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccáta mundi, dona nobis pacem.

Le Prêtre s'incline et demande encore la paix par la prière suivante :

Dómine Jesu Christe, qui dixísti Apóstolis tuis : Pacem relínquo vobis, pacem meam do vobis : ne respícias peccáta mea, sed fidem Ecclésiæ tuæ : eámque secúndum voluntátem tuam pacificáre et coadunáre digneris. Qui vivis et regnas, Deus, per ómnia sæcula sæculórum. Amen.

Seigneur Jésus-Christ, qui avez dit à vos Apôtres : « Je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix, » ne regardez pas mes péchés, mais la foi de cette assemblée qui est à vous, et daignez la pacifier et la réunir selon votre sainte volonté.

Aux Messes solennelles le Diacre baise l'autel en même temps que le Prêtre, reçoit le baiser de paix, et va le donner au Sous-Diacre, qui le porte au chœur.

Aux Messes des Morts le Prêtre ne récite pas l'Oraison *Dómine Jesu Christe*, (Seigneur Jésus-Christ), etc.; et à l'*Agnus Dei*, au lieu de *miserére nobis*, il dit, sans se frapper la poitrine, *dona eis réquiem* (donnez-leur le repos), et au lieu de *dona nobis pacem*, il dit : *dona eis réquiem sempitérnam* (donnez-leur le repos éternel).

Le Prêtre continue en récitant les deux prières préparatoires à la Communion :

Dómine Jesu Christe, Fili Dei vivi, qui ex voluntáte Patris, cooperánte Spíritu sancto, per mortem tuam mun-

Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant qui, par la volonté du Père et la coopération du Saint-Esprit, avez donné

par votre mort la vie au monde : délivrez-moi, par ce saint et sacré Corps et par votre Sang, de tous mes péchés et de toutes sortes de maux. Faites que je m'attache toujours inviolablement à votre loi, et ne permettez pas que je me sépare jamais de vous.

dum vivificásti : líbera me per hoc sacrosánctum Corpus et Sánguinem tuum, ab ómnibus iniquitátibus meis, et univérsis malis : et fac me tuis semper inhærére mandátis, et a te nunquam separári permíttas. Qui cum eódem Deo Patre et Spíritu sancto vivis et regnas, Deus, in sæcula sæculórum. Amen.

Seigneur Jésus-Christ, faites que la réception de votre Corps, que je me propose de prendre, tout indigne que j'en suis, ne tourne pas à mon jugement et à ma condamnation ; mais que, par votre bonté, il me serve de défense pour mon âme et pour mon corps, et qu'il me soit un remède salutaire.

Percéptio Córporis tui, Dómine Jesu Christe, quod ego indígnus súmere præsúmo non mihi provéniat in judícium et condemnatiónem : sed pro tua pietáte prosit mihi ad tutaméntum mentis et córporis, et ad medélam percipiéndam. Qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitáte Spíritus sancti, Deus, per ómnia sæcula sæculórum. Amen.

Après avoir récité ces prières, le Pr... dit :

Panem cœléstem accípiam, et nomen Dómini invocábo.

Je prendrai le Pain céleste et j'invoquerai le nom du Seigneur.

Puis reconnaissant son indignité, il dit trois fois en se frappant la poitrine :

Dómine, non sum dignus ut intres sub tectum meum, sed tantum dic verbo, et sanábitur ánima mea.

Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez en moi ; mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie.

Il prend le Corps de Jésus-Christ en disant :

Corpus Dómini nostri Jesu Christi custódiat ánimam meam in vitam ætérnam. Amen.

Que le Corps de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, garde mon âme pour la vie éternelle Ainsi soit-il.

Il exprime aussitôt sa reconnaissance :

Quid retríbuam Dómino pro ómnibus, quæ retríbuit mihi? Cálicem salutáris accípiam, et nomen Dómini invocábo. Laudans invocábo Dóminum, et ab inimícis meis salvus ero.

Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a faits ? Je prendrai le Calice du salut et j'invoquerai le nom du Seigneur. J'invoquerai le nom du Seigneur en chantant ses louanges et je serai délivré de mes ennemis.

En prenant le Sang de Jésus-Christ, il dit :

Que le Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde mon âme pour la vie éternelle.

Sanguis Dómini nostri Jesu Christi custódiat ánimam meam in vitam ætérnam. Amen.

Après la Communion du Prêtre a lieu celle des fidèles. Le ministre récite le *Confíteor*, le Prêtre répond par *Misereátur* et *Indulgéntiam* ; puis tenant entre les mains la sainte Hostie, il dit *Ecce Agnus Dei* (Voici l'Agneau de Dieu, voici Celui qui efface les péchés du monde), puis 3 fois *Dómine, non sum dignus* (Seigneur, je ne suis pas digne, etc.) et, faisant un signe de croix sur le ciboire, il donne la communion en disant : *Corpus Dómini nostri*, etc. (Que le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde votre âme pour la vie éternelle.)

Recevant les ablutions, il dit :

Faites, Seigneur, que nous conservions dans un cœur pur le sacrement que notre bouche a reçu, et que le don qui nous est fait dans le temps nous soit un remède pour l'éternité.

Quod ore súmpsimus, Dómine, pura mente capiámus : et de múnere temporáli fiat nobis remédium sempitérnum.

Que votre Corps que j'ai reçu, Seigneur, et que votre Sang que j'ai bu, s'attachent à mes entrailles ; et faites qu'après avoir été nourri

Corpus tuum, Dómine, quod sumpsi et Sanguis quem potávi, adhæreat viscéribus meis : et præsta, ut in me non remáneat scé-

lerum mácula, quem pura et sancta refecérunt sacraménta. Qui vivis et regnas in sæcula sæculórum.

Amen.

par des sacrements si purs et si saints, il ne demeure en moi aucune souillure du péché : Vous qui vivez et régnez dans tous les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

Le Prêtre récite la Communion, *puis se tournant vers le peuple, il dit :*

Dóminus vobíscum.

℟. Et cum spíritu tuo.

Le Seigneur soit avec vous.

℟. Et avec votre esprit.

Il récite ensuite la Postcommunion, *puis saluant le peuple, il dit :*

Dóminus vobíscum. ℟. Et cum spíritu tuo.

Ite, Missa est.

Le Seigneur soit avec vous. ℟. Et avec votre esprit

Allez, la Messe est dite

Ou, lorsqu'on n'a pas dit le Glória :

Benedicámus Dómino.

℟. Deo grátias.

Bénissons le Seigneur.

℟. Rendons grâces à Dieu.

Aux Messes des Défunts :

Qu'ils reposent en paix.

℟. Ainsi soit-il.

Requiéscant in pace.

℟. Amen.

Puis le Prêtre s'incline au milieu de l'autel, et dit :

Recevez favorablement, ô Trinité sainte, l'hommage de ma parfaite dépendance, et ayez pour agréable le sacrifice que j'ai offert aux yeux de votre Majesté, quoique j'en sois indigne. Faites, par votre miséricorde, qu'il me soit propitiatoire et à tous ceux pour qui je l'ai offert, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Pláceat tibi, sancta Trínitas, obséquium servitútis meæ, et præsta : ut sacrifícium, quod óculis tuæ Majestátis indígnus óbtuli, tibi sit acceptábile, mihíque, et ómnibus, pro quibus illud óbtuli, sit, te miseránte, propitiábile. Per Christum Dóminum nostrum. Amen.

Puis il bénit le peuple en disant :

Que le Dieu tout-puissant vous bénisse, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

℟. Ainsi soit-il.

Benedícat vos omnípotens Deus, Pater, et Fílius, ✠ et Spíritus sanctus.

℟. Amen.

On ne donne pas la bénédiction aux Messes des Défunts.

Il termine en récitant l'Évangile de S. Jean.

Dóminus vobíscum.	Que le Seigneur soit avec vous.
℟. Et cum spíritu tuo.	℟. Et avec votre esprit.
Inítium sancti Evangélii secúndum Joánnem.	Commencement du saint Evangile selon saint Jean.
℟. Glória tibi Dómine.	℟. Gloire soit à vous, Seigneur.
In princípio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. Hoc erat in princípio apud Deum. Omnia per ipsum facta sunt : et sine ipso factum est nihil, quod factum est ; in ipso vita erat et vita erat lux hóminum : et lux in ténebris lucet, et ténebræ eam non comprehendérunt. Fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Joánnes. Hic venit in testimónium, ut testimó-	Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était au commencement en Dieu. Toutes choses ont été faites par lui ; et de tout ce qui a été fait, rien n'a été fait sans lui : la vie était en lui, et la vie était la lumière des hommes ; et la lumière luit dans les ténèbres et les ténèbres ne l'ont point comprise. Il y eut un homme envoyé de Dieu, qui s'appelait Jean. Il vint pour ser-

vir de témoin, pour rendre témoignage à la lumière, afin que tous crussent par lui. Il n'était pas la lumière, mais il était venu pour rendre témoignage à la lumière. La lumière véritable était celle qui éclaire tout homme venant en ce monde. Il était dans le monde, et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a point connu. Il est venu chez soi, et les siens ne l'ont pas reçu. Mais il a donné le pouvoir d'être faits enfants de Dieu à tous ceux qui l'ont reçu et qui croient en son nom ; qui ne sont pas nés du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu même. Et le Verbe a été fait chair, et il a habité parmi nous, et nous avons vu sa gloire, qui est la

nium perhibéret de lúmine, ut omnes créderent per illum. Non erat ille lux, sed ut testimónium perhibéret de lúmine. Erat lux vera quæ illúminat omnem hóminem veniéntem in hunc mundum. In mundo erat, et mundus per ipsum factus est, et mundus eum non cognóvit. In própria venit, et sui eum non recepérunt. Quotquot autem recepérunt eum, dedit eis potestátem filios Dei fíeri, his, qui credunt in nómine ejus : qui non ex sanguínibus, neque ex voluntáte carnis, neque ex voluntáte viri, sed ex Deo nati sunt. ET VERBUM CARO FACTUM EST, et habitávit in nobis : et vídimus glóriam ejus, glóriam quasi Unigéniti a Patre,

plenum grátiæ et veritátis.

℟. Deo grátias.

gloire du Fils unique du Père, plein de grâce et de vérité.

℟. Rendons grâces à Dieu.

PRIÈRES A RÉCITER PAR LE PRÊTRE AU PIED DE L'AUTEL APRÈS CHAQUE MESSE BASSE.

(300 jours d'indulgences) (1).

Ave, María, grátia plena, Dóminus tecum: benedícta tu in muliéribus, et benedíctus fructus ventris tui Jesus.

Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis, peccatóribus, nunc et in hora mortis nostræ. Amen. *(Trois fois).*

Salve, Regína, Mater misericórdiæ; vita, dulcédo et spes nostra, salve. Ad te clamámus éxules Fílii Evæ: ad te suspirámus geméntes et flentes in hac lacrymárum valle. Eia érgo, advocáta nostra, illos tuos misericórdes óculos ad nos convérte; et Jesum benedíctum fructum ventris tui, nobis post hoc exílium osténde, o clemens, o pia, o dulcis Virgo María!

℣. Ora pro nobis, sancta Dei Génitrix.

1. Pour gagner l'indulgence les fidèles doivent répondre et dire le Salve Regina.

℟. Ut digni efficiámur promissiónibus Christi.

OREMUS.

Deus refúgium nostrum et virtus, pópulum ad te clamántem propítius réspice; et intercedénte gloriósa et immaculáta Vírgine Dei Genitríce María, cum beáto Joseph ejus sponso, ac beátis Apóstolis tuis Petro et Paulo et ómnibus Sanctis, quas pro conversióne peccatórum, pro libertáte et exaltatióne sanctæ Matris Ecclésiæ, preces effúndimus, misericors et benígnus exáudi. Per eúmdem Christum Dóminum nostrum. Amen.

On doit ajouter la prière suivante :

Sancte Míchael Archángele, defénde nos in prælio: contra nequítiam et insídias diáboli esto præsídium. Imperet illi Deus, súpplices deprecámur; tuque, Princeps milítiæ cœléstis, sátanam aliósque spíritus malígnos, qui ad perditiónem animárum pervagántur in mundo, divína virtúte in inférnum détrude. Amen.

Cor Jesu sacratíssimum, miserére nobis. (3 fois).



PETIT OFFICE
DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE.

ORIGINE ET MÉTHODE.

Par Office divin, on entend certaines prières ordonnées par l'Eglise pour être récitées à différentes heures du jour ou de la nuit, selon l'ancien usage qu'indiquait le Psalmiste: « J'ai chanté vos louanges sept fois par jour. » L'Eglise, dès les premiers siècles, distribua les prières publiques en sept Heures, qui portent les noms suivants:

Matines et Laudes, que l'on récitait à minuit; Prime, après le lever du soleil; Tierce, à neuf heures du matin; Sexte, à midi; None, à trois heures de l'après-midi;

Vêpres, à six heures du soir. Dans les siècles de foi, ces diverses parties de l'Office divin étaient psalmodiées tous les jours aux heures marquées; plus tard, l'Eglise, par condescendance pour les besoins et la faiblesse de ses enfants, s'est montrée plus indulgente sur ce point.

Ces heures diverses se rapportent, d'après les auteurs ascétiques, aux plus touchants mystères de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'Office de *Matines* nous rappelle la naissance du Sauveur, et sa veillée douloureuse dans la grotte de Gethsémani, sa prière, son agonie, les liens dont il fut chargé. Dans les *Laudes*, nous célébrons la résurrection et l'assomption de Marie, qui, suivant une pieuse croyance, se serait opérée dès l'aurore; c'est pour ce motif que, dans l'office de la sainte Vierge, l'Eglise emploie, à Laudes, les antiennes de l'Assomption. A *Prime*, nous pouvons nous rappeler tous les outrages, les souffrances, les crachats, etc., auxquels Jésus-Christ fut en butte dans la maison de Caïphe. Nous pouvons également y honorer son apparition à la très sainte Vierge, après sa résurrection, et la visite des saintes femmes

au sépulcre. A *Tierce*, nous honorons la flagellation, le couronnement d'épines et la condamnation à mort. Nous pouvons encore y honorer la descente du Saint-Esprit, qui eut lieu à cette même heure. A *Sexte*, on peut se rappeler le crucifiement de Jésus-Christ et les paroles par lesquelles Marie nous fut donnée pour Mère. A *None*, on peut se rappeler Jésus mourant sur la croix, le bouleversement de la nature, la destruction du règne de Satan, et l'Eglise tirée du côté ouvert de son divin Epoux pendant le sommeil de la croix. Dans l'Office des *Vêpres*, l'Eglise propose d'honorer la descente de la croix, la remise du corps de Jésus-Christ entre les mains de sa sainte Mère, et aussi l'institution de l'adorable Eucharistie. Les *Complies* sont, comme le nom l'indique, le complètement et la conclusion de tout l'office; nous pouvons y honorer la sépulture de Jésus-Christ et son séjour dans le tombeau. Les Tertiaires trouveront dans ces mystères un aliment à leur piété pendant l'Office divin.

D'après les Constitutions de l'Ordre, les Frères et les Sœurs de la Pénitence peuvent satisfaire à l'Office canonial prescrit

par la Règle en récitant l'Office de la sainte Vierge. Il leur est donné de rendre tous les jours à Marie un culte de louanges et de prière; cette auguste Mère ne manquera pas de récompenser leur piété en leur faisant ressentir les effets de sa puissante protection. L'Office se récite en langue latine, qui est celle de l'Eglise, et bien qu'on ne la comprenne pas, on peut retirer le même fruit de cette prière en la faisant avec foi, piété, attention, confiance; alors, c'est Jésus-Christ et l'Eglise qui prient en nous, avec nous et par nous. Les prières latines de l'Office produisent, en quelque sorte, les mêmes effets que les sacramentaux: elles obtiennent des grâces spéciales et en rapport avec les besoins de ceux qui s'en servent. Pendant la récitation de l'Office divin, on peut encore s'occuper de la pensée de Dieu. On peut également appliquer son attention à prononcer avec soin les paroles; cette fidélité respectueuse à bien articuler les mots de la prière est un acte de religion qui honore la majesté divine.

Récitation publique de l'Office.

1. On se divise en deux chœurs qui ré-

citent alternativement les psaumes, verset par verset, en ayant soin de faire une légère pause à l'astérisque *. Dans les hymnes, cette pause s'observe après le 2e vers de chaque strophe. Les deux Lecteurs se placent de chaque côte.

2. On dit l'antienne finale à la sainte Vierge chaque fois qu'après l'Office on doit quitter le chœur.

3. Les trois derniers jours de la semaine sainte, défense de réciter l'Office en public (1).

ON SE TIENT A GENOUX pendant la prière *Aperi..*, aux paroles: *Venite, adoremus et procidamus* de l'invitatoire; au ℣. *Te ergo quæsumus* du *Te Deum;* pendant la première strophe de l'hymne *Ave, maris stella;* la grande antienne de la sainte Vierge, (excepté le dimanche depuis les premières Vêpres, et tout le temps pascal), le verset et l'oraison qui la suivent; le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, qui se disent à la fin de Complies, ainsi que pendant la prière *Sacrosanctæ* et le *Pater* et l'*Ave* qui la suivent.

ON SE TIENT DEBOUT, TOURNÉ VERS L'AUTEL, pendant le ℣. *Domine, labia mea*

1. S. Cong., 16 juillet 1866.

aperies et le *Deus, in adjutorium* en entier; — pendant l'absolution *Precibus et meritis;* — pendant les capitules, les versets qui suivent, le ℣. *Domine, exaudi*, certaines oraisons et le *Benedicamus;* pendant la grande antienne de la sainte Vierge, le dimanche depuis les premières Vêpres et tout le temps pascal.

ON SE TIENT DEBOUT TOURNÉ EN CHŒUR (1) pendant le psaume *Venite, exsultemus.* lorsque le Supérieur dit *Jube, domne*, pendant l'intonation du premier psaume, c'est-à-dire jusqu'à la médiante moment où l'on s'assied; pendant les hymnes, le *Te Deum*, les cantiques *Benedictus, Magnificat* et *Nunc dimittis*, pendant les antiennes qui les suivent, et enfin pendant celle de la mémoire des Saints.

ON SE TIENT ASSIS depuis l'intonation du premier psaume jusqu'après le *Gloria Patri* du dernier.

INCLINATIONS. — Tout le chœur s'incline profondément:

1° Pendant l'*Ave, Maria*, du commencement des Heures;

1. Lorsque les bancs se trouvent placés en face de l'autel, on ne se tourne jamais en chœur.

2° Au *Gloria Patri* et à la *doxologie* des hymnes jusqu'à ce qu'on ait nommé les trois personnes de la sainte Trinité;

3° Pendant l'oraison de la fin, mais non pendant l'oraison de la commémoraison des Saints à Vêpres et à Laudes ou de l'antienne finale.

Le Président dit toujours l'oraison debout.

Si quelqu'un se trouve hors de sa place lorsque le chœur fait une inclination ou se met à genoux, il doit s'arrêter et prendre la position du chœur.

N. B. Le petit office de la Très Sainte Vierge se dit toujours en latin quand on le récite en public : pour la récitation privée, les fidèles et les membres des Congrégations religieuses de l'un et de l'autre sexe même dans la récitation en commun, mais non publique, peuvent se servir d'une traduction en langue vulgaire, pourvu qu'elle soit approuvée par l'Ordinaire, et gagner les indulgences accordées par les Souverains Pontifes à la récitation de cet office. *(Décision de la S.-C. des Indulgences du 28 août 1903, du 18 décembre 1906, et autres).* Les Tertiaires peuvent profiter de cette concession pour la récitation de leur office. S. S. Léon XIII, le 17 novembre 1887, a accordé à tous les fidèles qui récitent en entier, l'office de la T. S. Vierge, même s'ils y sont tenus, les indulgences suivantes : *7 ans et 7 quarantaines* une fois par jour, *plénière* une fois par mois, au jour de son choix si on le récite tous les jours : conditions, Confession et Communion : *300 jours*, une fois par jour à ceux qui récitent seulement Matines et Laudes; *50 jours* pour chacune des autres heures.

Pour plus d'ensemble et d'uniformité dans la récitation de l'Office, on a, dans ce Manuel, indiqué par des signes de convention ce que doit réciter chaque personne ou chaque groupe.

P., Président; **1er L.**, premier Lecteur: **2e L.**, deuxième Lecteur: **LL.**, les deux Lecteurs; **D.**, côté droit (côté de l'Évangile); **G.**, côté gauche (côté de l'Épître); **T.**, tout le monde: *, indique une pause légère.



OFFICE DE LA SAINTE VIERGE

PRIÈRE AVANT L'OFFICE

(A genoux.)

SEIGNEUR, ouvrez ma bouche pour que je bénisse votre saint nom, et purifiez mon cœur de toutes pensées étrangères, vaines et mauvaises, éclairez mon intelligence, enflammez mon cœur, afin que je puisse réciter cet Office digne-

P APERI, Dómine, **T** os meum ad benedicéndum nomen sanctum tuum: munda quoque cor meum ab ómnibus vanis, pervérsis et alienis cogitatiónibus; intelléctum illúmina, afféctum inflámma; ut digne,

áttente, ac devóte hoc Officium recitáre váleam, et exaudíri mérear ante conspectum divínæ majestátis tuæ, per Christum Dóminum nostrum,

℟. Amen.

ment, avec attention et dévotion, et mériter d'être exaucé de votre majesté divine. Je vous en supplie par Jésus-Christ Notre Seigneur.

℟. Ainsi soit-il.

T Dómine Jesu Christe, in unióne illíus divínæ intentiónis qua ipse in terris laudes Deo Patri persolvísti, has tibi Horas persólvo.

Seigneur J.-C., je vous offre la récitation de cet Office, en m'unissant d'intention aux louanges que vous adressâtes à votre Père lorsque vous viviez parmi les hommes.

A MATINES

On dit d'abord à voix basse :

T Ave, Mária, gratia plena ; Dóminus tecum; benedícta tu in muliéribus, et benedíctus fructus ventris tui, Jesus. Sancta María, Mater Dei, ora pro nobis peccatóribus, nunc et in hora mortis nostræ.

Amen.

Je vous salue, Marie, pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous : vous êtes bénie entre toutes les femmes, et Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni. Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort.

Ainsi soit-il.

On commence ensuite à haute voix :

SEIGNEUR, vous ouvrirez mes lèvres, ℟. Et ma bouche chantera vos louanges.

℣. O Dieu, venez à mon aide, ℟ Hâtez-vous, Seigneur, de me secourir.

Gloire au Père, au Fils, et au Saint-Esprit : Maintenant et toujours, comme dès le commencement, et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. Alleluia.

P DOMINE, lábia mea apéries, **T** ℟. Et os meum annuntiábit laudem tuam.

P ℣. Deus, in adjutórium meum inténde. **T** ℟. Dómine, ad adjuvándum me festína.

Glória Patri, et Fílio, et Spirítui sancto : Sicut erat in princípio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculórum. Amen. Alleluia.

Depuis la Septuagésime jusqu'au Jeudi saint au lieu de Alleluia, *on dit :*

LOUANGE à vous, Seigneur, Roi de gloire éternelle.

Invitatoire. Je vous salue, Marie, pleine de grâces : * Le Seigneur est avec vous.

On répète : Je vous salue, Marie, pleine de grâces : Le Seigneur est avec vous.

LAUS tibi, Domine, Rex ætérnæ glóriæ.

Invitatoire. **LL** Ave, Maria, gratia plena, * Dóminus tecum

On répète: **T** Ave, María, gratia plena ; Dóminus tecum.

PSAUME 94

LL Venite, exultémus Dómino, jubilémus Deo salutári nostro; præoccupémus fáciem ejus in confessióne, et in psalmis jubilémus ei.

Venez, réjouissons-nous dans le Seigneur; faisons éclater notre joie devant Dieu notre sauveur: présentons-nous à lui avec des chants d'allégresse, et célébrons sa grandeur.

T Ave María, gratia plena; Dóminus tecum.

Je vous salue, Marie, pleine de grâces: Le Seigneur est avec vous.

LL Quóniam Deus magnus Dóminus, et Rex magnus super omnes deos; quóniam non répellet Dóminus plebem suam: quia in manu ejus sunt omnes fines terræ, et altitúdines móntium ipse cónspicit.

Car le Seigneur est le grand Dieu, le grand Roi, élevé au-dessus de toute puissance: le Seigneur n'a pas rejeté son peuple, lui qui tient dans sa main toute l'étendue de l'univers, et qui voit les fondements cachés des montagnes.

T * Dominus tecum.

* Le Seigneur est avec vous.

LL Quóniam ipsíus est mare, et ipse fecit illud, et áridam fundavérunt manus ejus: veníte, adorémus, et

La mer est à lui, c'est lui qui l'a faite, et ses mains ont fondé la terre; venez, adorons-le, prosternons-nous à ses pieds;

pleurons devant le Seigneur ; c'est lui qui nous a créés ; il est le Seigneur notre Dieu, nous sommes son peuple et son troupeau qu'il nourrit dans ses pâturages.

Je vous salue, Marie, pleine de grâces : Le Seigneur est avec vous.

Si vous entendez aujourd'hui sa voix, gardez-vous bien d'endurcir vos cœurs, comme au jour où le peuple le tenta dans le désert ; c'est là, dit-il, que vos pères m'ont tenté pour m'éprouver, et ils virent mes œuvres.

* Le Seigneur est avec vous.

Pendant quarante ans je me suis tenu auprès de ce peuple et j'ai dit : Leurs cœurs sont toujours égarés ; ils n'ont pas connu mes voies, et j'ai juré dans ma colère

procidámus ante Deum *(on fait la génuflexion)*, plorémus coram Dómino qui fecit nos, quia ipse est Dóminus Deus noster : nos autem pópulus ejus, et oves páscuæ ejus.

T Ave, María, grátia plena : Dóminus tecum.

LL Hódie si vocem ejus audiéritis, nolíte obduráre corda vestra ; sicut in exacerbatióne secúndum diem tentatiónis in déserto, ubi tentavérunt me patres vestri, probavérunt, et vidérunt opera mea.

T Dóminus tecum.

LL Quadragínta annis próximus fui generatióni huic, et dixi : semper hi errant corde ; ipsi vero non cognovérunt vias meas : quibus jurávi in ira mea, si

introíbunt in réquiem meam.

qu'ils n'entreraient pas dans le lieu de mon repos.

T Ave, María, gratia plena: Dóminus tecum.

Je vous salue, Marie, pleine de grâces : le Seigneur est avec vous.

LL Glória Patri, et Fílio, et Spirítui sancto : Sicut erat in princípio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculórum. Amen.

Gloire au Père, au Fils, et au Saint-Esprit : Maintenant et toujours, comme dès le commencement, et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

T * Dóminus tecum.

* Le Seigneur est avec vous.

LL Ave, María, gratia plena : Dóminus tecum.

Je vous salue, Marie, pleine de grâces : le Seigneur est avec vous.

HYMNE

LL QUEM terra, pontus, sídera
D Colunt, adórant, prædicant,
Trinam regéntem máchinam,
Claustrum Maríæ bájulat.
G Cui luna, sol et ómnia

MARIE porte dans son sein celui que le ciel, la terre et la mer servent, adorent et annoncent : le souverain maître de l'univers.

Celui à qui le soleil, la lune et toutes choses obéissent pendant la

durée des siècles, est porté dans les entrailles d'une Vierge rendue féconde par la grâce céleste.

O bienheureuse Mère, dans le sein de laquelle s'est renfermé le souverain Créateur, qui tient l'univers entier dans sa main !

Bienheureuse Vierge, qu'un envoyé du ciel a visitée, que le Saint-Esprit a rendue féconde, et qui a donné naissance au désiré des nations !

† O Jésus né d'une Vierge, soyez glorifié avec le Père et le Saint-Esprit, dans toute la suite des siècles. Ainsi soit-il.

Desérviunt per témpora,
Perfúsa cœli grátia,
Gestant puéllæ víscera

D Beáta Mater, múnere
Cujus supérnus ártifex,
Mundum pugíllo cóntinens,
Ventris sub arca clausus est !

G Beata cœli núntio,
Fecúnda sancto Spíritu,
Desiderátus géntibus.
Cujus per alvum fusus est !

D † Jesu, tibi sit glória,
Qui natus es de Vírgine,
Cum Patre et almo Spíritu,
In sempitérna sæcula. Amen.

1er NOCTURNE

Les trois psaumes suivants se disent le dimanche, le lundi et le jeudi.

L *Ant.* Benedícta tu.

Ant. Vous êtes bénie.

PSAUME 8

L Domine Dóminus noster, * D quam admirábile est nomen tuum in universa terra !

Seigneur, notre souve ain Maître, que votre nom est admirable par toute la terre !

G Quóniam eleváta est magnificéntia tua * super cœlos

Vous avez placé au-dessus des cieux le trône de votre puissance.

Ex ore infántium et lacténtium perfecísti laudem propter inimícos tuos, * ut déstruas inimícum et ultórem.

Vos louanges sont dans la bouche des plus petits enfants, ce qui couvre vos ennemis de confusion, et réduit au silence l'homme qui voudrait se venger sur nous.

Quóniam vidébo cœlos tuos, ópera digitórum ; * lunam et stellas quæ tu fundásti,

Lorsque je considère les cieux qui sont l'ouvrage de vos mains, la lune et les étoiles, vos créatures,

Quid est homo quod memor es ejus ? * aut

Je m'écrie : Qu'est-ce que l'homme pour que

vous vous souveniez de lui ? qu'est-ce que le fils de l'homme pour que vous le visitiez !

fílius hóminis, quóniam vísitas eum ?

Vous ne l'avez placé qu'un peu au-dessous des anges, vous l'avez couronné de gloire et d'honneur, vous lui avez donné l'empire sur les œuvres de vos mains.

Minuísti eum paulo minus ab Angelis, glória et honóre coronásti eum, * et constituísti eum super ópera mánuum tuárum.

Vous avez mis tout à ses pieds, les troupeaux de brebis et de bœufs, tous les animaux des champs ;

Omnia subjecísti sub pédibus ejus, * oves et boves univérsas, ínsuper et pécora campi ;

Les oiseaux du ciel, les poissons de la mer et tout ce qui se meut dans les eaux.

Volucres cœli, et pisces maris qui perámbulant sémitas maris.

Seigneur, notre souverain maître, que votre nom est admirable par toute la terre !

Dómine Dóminus noster, * quam admirábile est nomen tuum in univérsa terra !

Gloria Patri *et* Sicut erat, *et de même après tous les psaumes de cet Office, à moins d'indication contraire.*

Ant. Vous êtes bénie entre toutes les femmes,

1er **L.** *Ant.* Benedícta tu in muliéribus, et

benedictus fructus ventris tui.

2e L *Ant.* Sicut myrrha.

et le fruit de vos entrailles est béni.

Ant. Sainte Mère de Dieu.

PSAUME 18

LL Cœli enárrant glóriam Dei, * G et ópera mánuum ejus annúntiat firmaméntum.

D Dies diei erúctat verbum, * et nox nocti indicat sciéntiam.

Non sunt loquélæ, neque sermónes, * quorum non audiántur voces eorum.

In omnem terram exívit sonus eórum, * et in fines orbis terræ verba eórum.

In sole pósuit tabernáculum suum, * et ipse tamquam sponsus procédens de thálamo suo.

Exsultávit ut gigas

Les cieux racontent la gloire de l'Eternel, et le firmament publie les œuvres de ses mains.

Le jour révèle sa grandeur au jour, et la nuit l'annonce à la nuit.

Il n'y a point de peuple, quelque langue qu'il parle, chez qui leur voix ne se fasse entendre.

Leur voix retentit par toute la terre, et leurs concerts arrivent jusqu'aux extrémités du monde.

Le soleil est le pavillon du Très Haut, il se lève semblable à l'époux qui sort de la chambre nuptiale.

Il s'élance avec ar-

deur comme un géant, pour fournir sa carrière ; il part d'une extrémité du ciel,

Et atteint dans sa course l'autre extrémité, sans que rien puisse se soustraire à ses rayons.

La loi du Seigneur est parfaite, elle convertit les âmes : la parole du Seigneur est la vérité même, elle donne la sagesse aux humbles.

Les commandements du Seigneur sont justes, ils répandent la joie dans les cœurs ; les préceptes du Seigneur sont pleins d'équité, ils éclairent les esprits.

La crainte du Seigneur demeure éternellement sainte : les jugements du Seigneur sont fondés sur la vérité et la justice.

Ils sont plus désirables que l'or et les pierreries les plus précieu-

ad curréndam viam ; * a summo cœlo egréssio ejus.

Et occúrsus ejus usque ad summum ejus ; * nec est qui se abscóndat a calóre ejus.

Lex Dómini immaculáta, convértens ánimas : * testimónium Dómini fidéle, sapiéntiam præstans párvulis.

Justítiæ Dómini rectæ, lætificántes corda : * præcéptum Domini lucidum, illúminans óculos.

Timor Dómini sanctus, pérmanens in sæculum sæculi : * judicía Domini vera, justificáta in semetípsa.

Desiderabília super aurum et lápidem pretiósum multum, * et

dulcióra super mel et favum.

ses, ils sont plus doux que le rayon de miel.

Etenim servus tuus custódit ea ; * in custodiéndis illis retribútio multa.

Aussi votre serviteur les garde-t-il, sachant qu'il y a de grandes récompenses pour ceux qui les observent.

Delicta quis intélligit ? * ab óccultis meis munda me, et ab aliénis parce servo tuo.

Qui connaît toutes ses fautes ? Purifiez-moi de celles qui me sont cachées, et préservez-moi de prendre part à celles des autres.

Si mei non fuerint dominati, * tunc immaculátus ero, et emundábor a delícto máximo.

Si elles ne me sont imputées, je serai pur et exempt de bien des prévarications.

Et erunt ut compláceant elóquia oris mei, * et meditátio cordis mei in conspéctu tuo semper.

Alors mes paroles ne tendront qu'à vous plaire, et les pensées de mon cœur vous seront toujours agréables.

Dómine, ádjutor meus, * et redémptor meus.

Seigneur, soyez mon soutien et mon rédempteur.

2e L *Ant.* Sicut myrrha elécta odórem dedísti suavitátis, sanc-

Ant. Sainte Mère de Dieu, vous avez répandu une odeur suave,

pareille à celle de la myrrhe la plus excellente.

Ant. Chantez.

ta Dei Génitrix.

1[er] L *Ant.* Ante torum.

PSAUME 23

LE SEIGNEUR est le maître de la terre et de ce qu'elle contient, de l'univers et de ceux qui l'habitent.

Il a affermi la terre au-dessus du niveau des mers, il l'a élevée au-dessus du niveau des fleuves.

Qui montera sur la montagne du Seigneur, et qui se présentera dans le lieu saint ?

Celui dont les mains sont sans tache et le cœur sans souillure, qui n'assure pas le mensonge avec des imprécations, et qui ne trompe pas par de faux serments.

Celui-là recevra du

LL DOMINI est terra, et plenitúdo ejus ; **D** orbis terrárum, et universi qui hábitant in eo.

G Quia ipse super maria fundávit eum ; * et super flúmina præparávit eum.

Quis ascéndet in montem Dómini ? * aut quis stabit in loco sancto ejus ?

Innocens mánibus et mundo corde, * qui non accépit in vano ánimam suam, nec jurávit in dolo próximo suo.

Hic accípiet bene,

dictiónem a Dómino, * et misericórdiam a Deo salutári suo.

Hæc est generátio quærentium eum, * quæréntium fáciem Dei Jacob.

Attóllite portas, príncipes, vestras ; et elevámini, portæ æter náles ; * et introíbit Rex glóriæ.

Quis est iste Rex glóriæ ? * Dóminus fortis et potens, Dóminus potens in prælio.

Attóllite portas, príncipes, vestras : et elevámini, portæ æternáles ; * et introíbit Rex glóriæ.

Quis est iste Rex glóriæ ? * Dóminus virtutum ipse est Rex glóriæ.

1er L *Ant.* Ante torum hujus vírginis frequentáte nobis dúlcia

Seigneur la bénédiction, et du Dieu, son Sauveur, la couronne de justice.

Tels sont ceux qui cherchent le Seigneur, et qui marchent en la présence du Dieu de Jacob.

Princes, ouvrez vos portes, et vous, portes éternelles, ouvrez-vous, et le Roi de gloire fera son entrée.

Quel est ce Roi de gloire ? c'est le Dieu fort et puissant, le Dieu invincible dans les combats.

Princes, ouvrez vos portes, et vous, portes éternelles, ouvrez-vous, et le Roi de gloire fera son entrée.

Quel est ce Roi de gloire ? le Dieu des armées est lui-même le Roi de gloire.

Ant. Chantez de saints cantiques pour honorer celle qui est

devenue mère sans cesser d'être vierge.

℣. La grâce est répandue sur vos lèvres, ℟. Parce que Dieu vous a bénie pour l'éternité.

Notre Père, *à voix basse.*

cántica ... ... matis.

LL ℣. Diffúsa est grátia in lábiis tuis. T ℟. Proptérea benedíxit te Deus in ætérnum.

T Pater noster, *à voix ...*

L'absolution, les bénédictions, les leçons ... s répons sont à la fin du 3ᵉ nocturne, page 452 (1).

IIᵉ NOCTURNE

Les trois psaumes suivants se disent le mardi ... le vendredi.

Ant. Paré de votre gloire.

Ant. Specie tua

PSAUME 44

MON CŒUR cède à la joie, c'est au Roi des rois que je consacre mes chants.

Ma langue imitera la légèreté de la main d'un écrivain habile.

Vous surpassez en beau... les enfants des

ERUCTAVIT cor meum verbum bonum : * dico ego ópera mea Regi.

Lingua mea * cálamus scribæ velóciter scribéntis.

Speciósus forma præ fíliis hóminum : diffúsa

1. ... lecteurs et le chœur se comportent de la même maniere aux trois nocturnes.

est grátia in lábiis tuis, * proptérea benedíxit te Deus in ætérnum.

Accíngere gládio tuo super femur tuum, * Potentíssime.

Spécie tua et pulchritúdine tua * inténde, próspere procéde, et regna.

Propter veritátem, et mansuetúdinem, et justítiam : * et dedúcet te mirabíliter déxtera tua.

Sagíttæ tuæ acútæ, pópuli sub te cadent, * in corda inimicórum regis.

Sedes tua, Deus, in sæculum sæculi : * virga directiónis, virga regni tui.

Dilexísti justítiam, et odísti iniquitátem : * proptérea unxit te

hommes, la grâce brille sur vos lèvres ; aussi le Seigneur vous a-t-il béni pour l'éternité.

Ceignez-vous de votre glaive, ô Roi tout-puissant.

Dans votre éclat, votre gloire et votre majesté, tendez votre arc, marchez à la victoire, et régnez.

Par la vérité, la douceur et la justice votre droite opérera des merveilles.

Vos flèches acérées feront tomber les peuples à vos pieds ; elles perceront le cœur des ennemis du roi.

Votre trône, ô Dieu, subsistera dans tous les siècles ; le sceptre de votre empire est le sceptre de l'équité.

Vous aimez la justice, et vous haïssez l'iniquité ; c'est pourquoi votre

Dieu a répandu sur vous une huile plus précieuse que sur ceux qui ont part à votre gloire.

Deus, Deus tuus, óleo lætítiæ præ consórtibus tuis.

Vos vêtements et vos palais incrustés d'ivoire sont parfumés de myrrhe, d'ambre et d'aloès : les filles des rois se font honneur d'être à votre suite.

Myrrha, et gutta, et casia a vestiméntis tuis, a dómibus ebúrneis, * ex quibus delectavérunt te fíliæ regum in honóre tuo

A votre droite sera placée la reine, parée d'un tissu d'or et de riches broderies.

Astitit régina a dextris tuis in vestítu deauráto, * circumdáta varietáte.

Princesse, écoutez et voyez ; prêtez l'oreille, oubliez votre peuple et la maison de votre père.

Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam; * et oblivíscere pópulum tuum, et domum patris tui.

Le roi sera épris de votre beauté ; c'est le Seigneur votre Dieu, et les peuples l'adoreront.

Et concupíscet Rex decórem tuum ; * quóniam ipse est Dóminus Deus tuus, et adorábunt eum.

Les filles de Tyr, les riches du peuple viendront, avec des présents, réclamer de vous un regard de protection.

Et fíliæ Tyri in munéribus : * vultum tuum deprecabúntur omnes dívites plebis.

Omnis glória ejus fíliæ Regis ab intus * in fímbriis aúreis circumamícta varietátibus.

Au fond du palais, la fille du roi est toute éclatante de gloire, elle est parée d'un tissu d'or et de riches broderies.

Adducéntur Regi vírgines post eam : * próximæ ejus afferéntur tibi.

Elle sera présentée au roi avec une troupe de vierges à sa suite ; ses compagnes vous seront présentées, ô prince.

Afferéntur in lætítia et exultatione ; * adducéntur in templum Regis.

Elles s'avanceront au milieu de la joie et de l'allégresse ; elles seront produites dans le palais du roi.

Pro frátribus tuis nati sunt tibi fílii ; * constítues eos príncipes super omnem terram.

A vos pères succéderont vos enfants ; vous les établirez princes sur toute la terre.

Mémores erunt nóminis tui * in omni generatióne et generatiónem.

Ils célébreront la mémoire de votre nom dans la suite des générations.

Proptérea pópuli confitebuntur tibi in ætérnum * et in sæculum sæculi.

C'est pour cela que les peuples vous loueront à jamais et dans les siècles des siècles.

Ant. Spécie tua et pulchritúdine tua inténde, próspere pro-

Ant Paré de votre gloire et de votre beauté, apprêtez-vous à combat-

tre, à vaincre et à régner.

Ant. Dieu l'aidera.

cède, et regna.

Ant. Adjuvábit eam.

PSAUME 45

DIEU est notre refuge, notre force, notre secours dans les tribulations qui fondent sur nous.

DEUS noster refúgium et virtus ; * ádjutor in tribulatiónibus quæ invenérunt nos nimis.

Aussi ne craindrions-nous rien s'il ébranlait la terre, et s'il transportait les montagnes au milieu des mers.

Proptérea non timébimus, dum turbábitur terra, * et transferéntur montes in cor maris.

Les eaux de la mer s'élèvent et s'agitent avec un bruit horrible ; les montagnes sont ébranlées par la violence des flots.

Sonuérunt et turbátæ sunt aquæ eórum * conturbáti sunt montes in fortitúdine ejus.

Un fleuve impétueux réjouit la cité sainte, le Très-Haut y a établi sa demeure.

Flúminis ímpetus lætíficat civitátem Dei: * sanctificávit tabernáculum suum Altíssimus.

Dieu est au milieu d'elle, elle ne sera pas ébranlée ; la protection de Dieu se lève sur elle avec l'aurore.

Deus in médio ejus, non commovébitur : * adjuvábit eam Deus mane dilúculo.

Conturbátæ sunt gentes, et inclináta sunt regna : * dedit vocem suam, mota est terra.

Les nations ont été dans l'épouvante, les empires ont chancelé, la terre a tremblé à la voix du Seigneur.

Dóminus virtútum nobiscum ; * suscéptor noster Deus Jacob.

Le Dieu des armées est avec nous, le Dieu de Jacob est notre appui.

Veníte, et vidéte ópera Dómini, quæ pósuit prodígia super terram, * aúferens bella usque ad finem terræ.

Venez, voyez les œuvres du Seigneur, les prodiges étonnants qu'il opère : il a relégué la guerre jusqu'aux extrémités du monde.

Arcum cónteret, et confrínget arma, * et scuta cómburet igni.

Il a brisé les arcs, il a rompu les flèches, il a jeté les boucliers au feu.

Vacáte, et vidéte quóniam ego sum Deus : * exaltábor in géntibus, et exaltábor in terra.

Vivez en paix et reconnaissez que je suis le Seigneur : je serai glorifié au milieu des nations, je serai glorifié par toute la terre.

Dóminus virtútum nobíscum, * suscéptor noster Deus Jacob.

Le Dieu des armées est avec nous, le Dieu de Jacob est notre protecteur.

Ant. Adjuvábit eam Deus vultu suo : Deus

Ant. Dieu l'aidera par ses regards favorables :

Dieu est au milieu d'elle, elle ne sera point ébranlée.

Ant. La paix et la joie.

in médio ejus, non commovébitur.

Ant. Sicut lætántium.

PSAUME 86

SION est bâtie sur les montagnes saintes ; le Seigneur la préfèreàtous les pavillons de Jacob.

FUNDAMÉNTA ejus in móntibus sanctis: * díligit Dóminus portas Sion super ómnia tabernácula Jacob.

De magnifiques promesses te sont faites, ô cité de Dieu.

Glorióśa dicta sunt de te, * cívitas Dei.

Je compterai Rahab et Babylone parmi les peuples qui me connaissent.

Memor ero Rahab et Babylónis, * sciéntium me.

Les Philistins, les Tyriens, les peuples d'Ethiopie seront comptés au nombre de mes enfants.

Ecce alienígenæ et Tyrus, et pópulus Æthiópum, * hi fuerunt illic.

On dira alors de Sion que des hommes sans nombre sont nés d'elle et que le Très-Haut l'a fondée lui-même.

Numquid Sion dicet : Homo, et homo natus est in ea, * et ipse fundávit eam Altíssimus ?

Le Seigneur distin-

Dóminus narrábit in

scriptúris populórum et princípum, * horum qui fuérunt in ea.

guera, dans le dénombrement des peuples et des princes, ceux qui tirent d'elle leur origine.

Sicut lætántium omnium * habitátio est in te.

Tes habitants, ô Sion, seront comblés de joie et de délices.

Ant. Sicut lætántium ómnium nostrum habitátio est in te, sancta Dei Génitrix.

Ant. La paix et la joie sont le partage de tous ceux d'entre nous qui vous appartiennent, ô sainte Mère de Dieu.

℣. Diffúsa est grátia in lábiis tuis, ℟. Proptérea benedíxit te Deus in ætérnum.

℣. La grâce est répandue sur vos lèvres. ℟. Parce que Dieu vous a bénie pour l'éternité.

Pater noster *à voix basse.*

Notre Père *à voix basse.*

L'absolution, les bénédictions, les leçons et les répons sont à la fin du 3e nocturne, page 452.

IIIe NOCTURNE

Les trois psaumes suivants se disent le mercredi et le samedi.

Ant. Gaude, Mária virgo.

Ant. Réjouissez-vous, Vierge Marie.

PSAUME 95

CANTATE Dómino

CHANTEZ au Seigneur

un nouveau cantique ; que toute la terre célèbre sa gloire.

Célébrez la gloire du Seigneur et bénissez son nom, annoncez chaque jour l'heureuse nouvelle du salut.

Publiez sa gloire parmi les nations et ses merveilles parmi tous les peuples.

Le Seigneur est grand, il ne peut être assez loué ; il est plus redoutable que tous les dieux des nations.

Les dieux que les nations adorent ne sont que de vaines idoles ; mais le Seigneur a créé les cieux.

La gloire et la majesté l'environnent ; la puissance et la magnificence éclatent dans son sanctuaire.

Venez rendre gloire au Seigneur et reconnaissez sa puissance ;

cánticum novum ; cantáte Dómino, omnis terra.

Cantate Domino, et benedícite nómini ejus: * annuntiáte de die in diem salutáre ejus.

Annuntiáte inter gentes glóriam ejus, * in ómnibus pópulis mirabília ejus.

Quóniam magnus Dóminus, et laudábilis nimis ; * terríbilis est super omnes deos.

Quóniam omnes dii géntium dæmonia, * Dóminus autem cœlos fecit.

Conféssio et pulchritudo in conspéctu ejus; * sanctimónia et magnificéntia in sanctificatióne ejus.

Afférte Dómino, patriæ géntium, afférte Dómino glóriam et

honórem ; * afférte Dómino glóriam nómini ejus.

Tóllite hóstias, et introíte in átria ejus : * adoráte Dóminum in atrio sancto ejus.

Commoveátur a fácie ejus univérsa terra ! * dícite in géntibus quia Dóminus regnávit.

Etenim corréxit orbem terræ, qui non commovébitur ; * judicábit pópulos in æquitate.

Lætentur cœli et exsultet terra ; commoveátur mare et plenitúdo ejus : * gaudébunt campi, et ómnia quæ in eis sunt.

Tunc exsultábunt ómnia ligna silvárum a fácie Dómini, quia venit : * quóniam venit judicáre terram.

venez rendre au Seigneur la gloire qui est due à son nom.

Apportez les dons et entrez dans ses parvis ; prosternez-vous devant le Seigneur, dans son sanctuaire.

Tremblez devant lui, habitants de la terre, dites parmi les nations : Le Seigneur règne.

La terre est affermie, elle ne sera pas ébranlée, le Seigneur jugera les peuples avec un sceptre d'équité.

Que les cieux se réjouissent, que la terre tressaille, que la mer et ce qu'elle renferme s'agite de joie, que les champs et ce qu'ils contiennent bondissent d'allégresse.

Que tous les arbres des forêts célèbrent la présence du Seigneur qui vient pour gouverner la terre ;

Pour gouverner l'univers avec justice et les peuples avec équité.

Ant. Réjouissez-vous, Vierge Marie ; votre puissante intercession a fait triompher l'Eglise de toutes les hérésies.

Ant. Rendez-moi digne.

Judicábit orbem terræ in æquitáte, * et pópulos in veritáte sua.

Ant. Gaude, María Virgo, cunctas hæreses sola interemísti in univérso mundo.

Ant. Dignáre me.

PSAUME 96

Le Seigneur triomphe, que la terre tressaille, que les nombreuses îles se réjouissent.

Dominus regnávit, exúltet terra ; * læténtur ínsulæ multæ.

Un nuage et une obscurité l'environnent ; la justice et l'équité sont l'appui de son trône.

Nubes et calígo in circuítu ejus ; * justítia et judícium corréctio sedis ejus.

Du sein des nuages sort la flamme qui marche devant lui, et qui consumera ses ennemis.

Ignis ante ipsum præcédet, * et inflammábit in circuítu inimícos ejus.

Les éclairs ont sillonné les nues d'un bout de la terre à l'autre : la terre les a vus et elle a tremblé.

Illuxérunt fulgúra ejus orbi terræ : * vidit, et commóta est terra.

Les montagnes fon-

Montes sicut cera

fluxérunt a fácie Dómini ; * a fácie Dómini omnis terra.

Annuntiavérunt cœli justítiam ejus ; * et vidérunt omnes pópuli glóriam ejus.

Confundántur omnes qui adórant sculptília, * et qui gloriántur in simulácris suis.

Adoráte eum, omnes Angeli ejus ; * audívit, et lætáta est Sion.

Et exsultáverunt fíliæ Judæ, * propter judícia tua, Dómine.

Quóniam tu Dóminus altissímus super omnem terram ; * nimis exaltátus es super omnes deos.

Qui dilígitis Dóminum, ódite malum ; * custódit Dóminus ánimas sanctórum suórum, de manu peccatóris liberábit eos.

dent comme la cire à la présence du maître de la terre.

Les cieux publient sa justice, et tous les peuples ont vu sa gloire.

Qu'ils soient couverts de confusion, ceux qui adorent les idoles, et qui mettent leur confiance en elles.

Adorez le Seigneur, vous tous qui êtes ses anges : Sion a entendu sa voix, et s'est réjouie.

Les filles de Sion ont tressailli de joie à la vue de vos jugements, Seigneur !

Vous êtes le Très Haut qui commandez à la terre ; vous êtes infiniment élevé au-dessus de tous les dieux.

O vous qui aimez le Seigneur, haïssez le mal : le Seigneur conserve ses élus, il les délivrera des mains des pervers.

La lumière se lève sur le juste, la joie est le partage d'un cœur droit.

Lux orta est justo, * et rectis corde lætítia.

Justes, réjouissez-vous dans le Seigneur ; et célébrez le souvenir de sa sainteté.

Lætámini, justi, in Dómino, * et confitémini memóriæ sanctificationis ejus.

Ant. Rendez-moi digne de chanter vos louanges, ô Vierge sainte: donnez-moi la force de vaincre vos ennemis.

Ant. Dignáre me laudáre te, Virgo sacráta; da mihi vírtutem contra hostes tuos.

Ant. Vous êtes demeurée vierge.

Ant. Post partum.

Pendant l'Avent et le jour de l'Annonciation.

Ant. L'Ange du Seigneur.

Ant. Angelus Dómini.

PSAUME 97

CHANTEZ au Seigneur un cantique nouveau, parce qu'il a opéré des merveilles.

CANTATE Dómino cánticum novum, * quia mirabília fecit.

Sa droite a sauvé Israël, son bras l'a conservé

Salvávit sibi déxtera ejus, * et bráchium sanctum ejus.

Le Seigneur a fait connaître le Sauveur qu'il a

Notum fecit Dóminus salutáre suum: * in

conspéctu géntium revelávit justítiam suam.

promis ; il a révélé sa justice aux nations.

Recordátus est misericórdiæ suæ, * et veritátis suæ, dómui Israël.

Il s'est souvenu de sa miséricorde et des promesses qu'il a faites à Israël.

Vidérunt omnes términi terræ * salutáre Dei nostri

Toutes les contrées de la terre ont été témoins des miséricordes de notre Dieu.

Jubiláte Deo, omnis terra : * cantáte, et exsultáte, et psállite.

Habitants de la terre, louez Dieu, tressaillez d'allégresse et entonnez des cantiques.

Psállite Dómino in cíthara, in cíthara, et voce psalmi, * in tubis ductílibus, et voce tubæ córneæ.

Chantez les louanges du Seigneur sur vos harpes ; joignez vos voix au son des trompettes et des clairons.

Jubiláte in cónspectu regis Dómini : * moveátur mare, et plenitúdo ejus : orbis terrárum, et qui hábitant in eo.

Réjouissez-vous en présence de Dieu notre roi : que la mer et tout ce qu'elle renferme, que la terre et ceux qui l'habitent célèbrent ses louanges.

Flúmina plaudent manu, simul montes exsultábunt a conspéc-

Les fleuves applaudiront, les montagnes tressailliront de joie à la

vue du Seigneur, parce qu'il vient pour gouverner la terre.

Il jugera l'univers selon la justice, et les peuples selon l'équité.

Ant. Vous êtes demeurée vierge après votre enfantement ; ô Mère de Dieu, intercédez pour nous.

tu Dómini, * quóniam venit judicáre terram.

Judicábit orbem terrárum in justítia, * et pópulos in æquitáte.

Ant. Post partum virgo invioláta permansísti : Dei Génitrix, intercéde pro nobis.

Pendant l'Avent et le jour de l'Annonciation.

Ant. L'Ange du Seigneur a annoncé à Marie, et elle a conçu par l'opération du Saint-Esprit.

℣. La grâce est répandue sur vos lèvres, ℟. Parce que Dieu vous a bénie pour l'éternité.

Notre Père, *à voix basse.*

℣. Et ne nous laissez pas succomber à la tentation. ℟. Mais délivrez-nous du mal.

Absolution. Que par les prières et les mérites de la bienheureuse Marie

Ant. Angelus Dómini nuntiávit Maríæ, et cóncepit de Spíritu sancto.

℣. Diffúsa est grátia in labiis tuis, ℟. Proptérea benedíxit te Deus in æternum.

Pater noster, *à voix basse.*

℣. Et ne nos indúcas in tentatiónem. ℟. Sed libera nos a malo.

P *Absolution.* Précibus et méritis beátæ Maríæ semper vírginis,

et ómnium Sanctórum, perdúcat nos Dominus, ad regna cœlórum, T ℟. Amen.

toujours vierge, et de tous les Saints, le Seigneur nous conduise au royaume des cieux, ℟. Ainsi soit il.

2e L *Le lecteur.* Jube, domne, benedícere.

Le lecteur. Mon père, donnez-moi votre bénédiction.

P *Bénédiction.* Nos cum prole pia benedícat Virgo María, T ℟. Amen.

Bénédiction. Que la Vierge Marie nous obtienne la bénédiction de son divin Fils T ℟. Ainsi soit-il.

Les trois leçons suivantes se disent depuis la Nativité de Notre-Seigneur jusqu'à l'Avent. — Pendant l'Avent on dit celles qui se trouvent après le Te Deum, *page 460.*

Ire LEÇON.

2e L In omnibus réquiem quæsívi, et in hæreditáte Dómini morábor. Tunc præcépit et dixit mihi Creátor ómnium, et qui creávit me requiévit in tabernáculo meo, et dixit mihi : In Jacob inhábita, et in Israel hæreditáre. et in eléctis meis mitte

J'ai cherché partout un lieu de repos ; je demeurerai dans l'héritage du Seigneur. Le Créateur de l'univers m'a donné ses ordres et m'a parlé : celui qui m'a créée s'est reposé dans mon sein, et m'a dit : Habitez dans Jacob, qu'Israël soit votre héri-

tage ; et prenez racine dans mes élus. † Vous, Seigneur, ayez pitié de nous, ℟. Rendons grâces à Dieu.

rádices. † Tu autem, Dómine, miserére nobis, **T** ℟. Deo grátias.

℟. O Vierge sainte et immaculée, je ne sais par quelles louanges exalter votre gloire : * Car vous avez porté dans votre sein celui que les cieux ne pouvaient contenir. ℣. Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni :* Car vous avez porté dans votre sein...

1er L ℟. Sancta et immaculáta Virgínitas, quibus te láudibus éfferam néscio ; * Quia quem cœli cápere non póterant, tuo grémio contulísti. **2e L** ℣. Benedícta tu in muliéribus, et benedíctus fructus ventris tui ; * **1er L** Quia quem cœli capere non póterant, tuo grémio contulísti.

2e L Jube...

Bénédiction. Que la Vierge des vierges intercède pour nous auprès du Seigneur, ℟. Ainsi soit-il.

P *Bénédiction.* Ipsa Virgo vírginum intercédat pro nobis ad Dóminum, **T** ℟. Amen.

IIe LEÇON.

J'Ai été ainsi affermie dans Sion, j'ai trouvé

2e L Et sic in Sion firmáta sum, et in civi-

táte sanctificáta simíliter requiévi, et in Jerúsalem potéstas mea. Et radicávi in pópulo honorificáto ; in parte Dei mei hæréditas illíus, et in plenitúdine sanctórum deténtio mea. † Tu autem, Dómine, miserére nobis, T ℟. Deo grátias.

mon repos dans la cité sainte, et ma puissance s'est établie dans Jérusalem. J'ai pris racine dans le peuple que le Seigneur a honoré, et a choisi pour sa portion et son héritage et ma demeure est dans l'assemblée des saints. † Vous, Seigneur, etc. ℟. Rendons grâces à Dieu.

1er **L** ℟ Beáta es, Virgo María, quæ Dóminum portásti creatórem mundi. * Genuísti qui te fecit, et in ætérnum pérmanes virgo 2e **L** ℣. Ave María, grátia plena. Dóminus te cum. 1er **L** Genuísti qui te fecit, et in ætérnum permanes virgo.

℟. Vous êtes heureuse, ô Vierge Marie, qui avez porté le Seigneur créateur du monde. * Vous avez enfanté Celui qui vous a créée, et vous n'avez pas cessé d'être vierge. ℣. Je vous salue, Marie, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous. * Vous avez enfanté...

2e **L** Jube Dñe.

P *Bénédiction.* Per Virginem matrem concédat nobis Dóminus

Bénédiction. Que le Seigneur nous accorde le salut et la paix, par

l'intercession de celle qui est devenue mère sans cesser d'être vierge. ℟. Ainsi soit-il.

salútem et pacem T ℟. Amen.

IIIe LEÇON.

Je suis aussi élevée que les cèdres du Liban et les cyprès de la montagne de Sion. Je suis aussi élevée que les palmiers de Cadès et les rosiers de Jéricho. Je suis comme les beaux oliviers de la campagne et comme les peupliers plantés au bord des eaux. J'ai répandu une odeur suave pareille à celle de la cannelle et du baume, une odeur aussi agréable que celle de la myrrhe la plus choisie. † Vous, Seigneur ayez pitié de nous. ℟. Rendons grâces à Dieu.

2e L Quasi cedrus exaltáta sum in Líbano, et quasi cypréssus in monte Sion. Quasi palma exaltáta sum in Cades, et quasi plantátio rosæ in Jéricho. Quasi olíva speciósa in campis, et quasi plátanus exaltáta sum juxta aquas in platéis. Sicut cinnamómum et bálsamum aromatízans odórem dedi : quasi myrrha elécta dedi suavitátem odóris. † Tu autem, Dómine, miserére nobis, ℟. Deo gratias.

On omet le répons suivant quand on dit le Te Deum.

℟. Vous êtes bien-

1er L ℟. Felix nam-

que es, sacra Virgo María, et omni laude digníssima, * Quia ex te ortus est Sol justítiæ, † Christus Deus noster. 2e L ℣. O a pro pópulo. interveni pro clero, intercéde pro devóto femíneo sexu : séntiant omnes tuum juvámen, quicumque célebrant tuam sanctam commemoratiónem : 1er L * Quia ex te ortus est Sol justítiæ. 2e L Glória Patri. † 1er L Christus Deus noster.

heureuse, ô Marie, Vierge sainte et digne de toute louange : * Car de vous est sorti le Soleil de justice, † Jésus-Christ notre Dieu ℣. Priez pour le peuple, intercédez pour le clergé, et pour les femmes pieuses et fidèles ; que tous ceux qui honorent votre sainte mémoire éprouvent votre assistance Car de vous est sorti le Soleil de justice. Gloire au Père. Jesus-Christ notre Dieu.

On ne dit le Te Deum *ni pendant l'Avent, ni depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, les fêtes de la Ste Vierge exceptées.*

HYMNE

DE SAINT AMBROISE ET DE SAINT AUGUSTIN

LL Te Deum laudámus D te Dóminum confitemur.

G Te ætérnum Patrem * omnis terra venerátur.

Nous vous louons, ô Dieu, nous vous reconnaissons pour le souverain Seigneur.

Père éternel, la terre entière vous révère.

Tous les Anges, les Cieux et les Puissances,

Les Chérubins et les Séraphins redisent sans fin :

Saint, Saint, Saint, est le Seigneur Dieu des armées.

Les cieux et la terre sont remplis de la majesté de votre gloire.

Le chœur glorieux des Apôtres,

La troupe vénérable des Prophètes,

L'éclatante armée des Martyrs chante vos louanges.

Dans toute l'étendue de l'univers l'Église vous adore,

O Père dont la majesté est infinie,

Et votre Fils unique et véritable,

Et le Saint-Esprit consolateur.

O Christ, vous êtes le Roi de gloire,

Tibi omnes Angeli,* tibi Cœli, et univérsæ Potestátes,

Tibi Chérubim et Séraphim * incessábili voce proclámant :

Sanctus, * Sanctus,* Sanctus, * Dóminus Deus sabaoth.

Pleni sunt cœli et terra* majestátis glóriæ tuæ.

Te gloriósus * Apostólorum chorus,

Te Prophetárum * laudábilis númerus,

Te Mártyrum candidátus * laudat exércitus.

Te per orbem terrárum * sancta confitétur Ecclésia,

Patrem * immensæ majestátis.

Venerándum tuum verum*, et únicum Fílium,

Sanctum quoque * Paraclítum Spíritum.

Tu Rex glóriæ * Christe,

Tu Patris * sempitérnus es Fílius.

Vous êtes le Fils éternel du Père.

Tu ad liberándum susceptúrus hóminem, * non horruísti Vírginis úterum.

Pour délivrer l'homme de l'esclavage, vous n'avez pas dédaigné le sein d'une Vierge.

Tu devícto mortis acúleo, * aperuísti credéntibus regna cœlórum.

Brisant l'aiguillon de la mort, vous avez ouvert à ceux qui croient, le royaume des cieux.

Tu ad déxteram Dei sedes * in glória Patris.

Vous êtes assis à la droite de Dieu, dans la gloire du Père.

Judex * crédéris esse ventúrus.

Nous croyons que vous viendrez un jour juger l'univers.

Te ergo quæsumus, tuis fámulis súbveni, * quos pretióso sánguine redemísti.

Secourez donc, nous vous en supplions, vos serviteurs rachetés par votre sang précieux.

On fait ici la génuflexion.

Ætérna fac cum Sanctis tuis * in glória numerári.

Faites qu'ils soient comptés parmi vos Saints dans la gloire éternelle.

Salvum fac pópulum tuum, Dómine, * et bénedic hæreditáti tuæ.

Sauvez votre peuple, Seigneur, et bénissez votre héritage.

Et rege eos, * et extólle illos usque in

Conduisez vos enfants, et élevez-les jus-

qu'à la gloire de l'éternité.

Chaque jour nous vous bénissons ;

Nous louons votre nom, maintenant et dans tous les siècles des siècles.

Daignez, Seigneur, pendant ce jour, nous préserver de tout péché.

Ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de n.

Répandez sur nous votre miséricorde, Seigneur, selon que nous avons espéré en vous.

J'ai espéré en vous, Seigneur, je ne serai point confondu à jamais.

ætérnum.

Per síngulos dies * benedícimus te :

Et laudámus nomen tuum in sæculum, * et in sæculum sæculi.

Dignáre, Dómine, die isto * sine peccáto nos custodíre.

Miserére nostri, Dómine,* miserére nostri.

Fiat misericórdia tua, Dómine, super nos, * quemádmodum sperávimus, in te.

In te, Dómine, sperávi, * non confúndar in ætérnum.

On lit les trois leçons suivantes après les psaumes de Matines, durant l'Avent et le jour de l'Annonciation (1).

Ire LEÇON.

L'Ange Gabriel fut envoyé par Dieu en une ville de Galilée appelée Nazareth, à une Vierge

Missus est Angelus Gábriel a Deo in civitátem Galilææ cui nomen Názareth, ad Vir-

1. Les lecteurs se comportent comme il a été précédemment indiqué.

ginem desponsátam viro cui nomen erat Joseph, de domo David, et nomen Virginis, María. Et ingréssus Angelus ad eam, dixit : Ave, gratia plena ; Dóminus tecum, benedícta tu in muliéribus. † Tu autem, Dómine, miserére nobis, ℟. Deo grátias.

qu'un homme de la maison de David nommé Joseph, avait épousée, et cette Vierge s'appelait Marie. L'Ange étant entré dans le lieu où elle était, il lui dit : Je vous salue, pleine de grâces ; le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes. † Vous, Seigneur, ayez pitié de nous. ℟. Rendons grâces à Dieu.

℟. Missus est Gábriel Angelus ad Maríam vírginem desponsatam Joseph, núntians ei verbum ; et expavéscit Virgo de lúmine. Ne tímeas, María, invenísti grátiam apud Dóminum ;* Ecce concípies et páries, et vocabitur Altíssimi Fílius. ℣. Dabit ei Dóminus Deus sedem David patris ejus, et regnábit in domo Jacob in ætérnum. *

℟. L'ange Gabriel fut envoyé à la Vierge Marie, épouse de Joseph, et lui annonça ce que Dieu lui avait ordonné de lui dire. La Vierge étant surprise de l'éclat de sa lumière, il lui dit : Ne craignez point, Marie. Vous avez trouvé grâce devant le Seigneur : * Vous allez concevoir, et vous mettrez au monde un fils, qui sera appelé le Fils du Très-Haut. ℣. Le

Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père, et il régnera éternellement sur la maison de Jacob. * Vous allez concevoir et vous mettrez au monde.....

Ecce concipíes et páries, et vocábitur Altíssimi Fílius.

IIe LEÇON.

MARIE fut troublée en entendant ces paroles, et elle cherchait ce que voulait dire cette salutation. L'Ange lui dit : Ne craignez point, Marie, car vous avez trouvé grâce devant Dieu. Vous allez concevoir dans votre sein, et vous mettrez au monde un fils à qui vous donnerez le nom de Jésus. Il sera grand, on l'appellera le Fils du Très-Haut ; le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père ; il régnera éternellement sur la maison de Jacob, et

QUÆ cum audísset, turbáta est in sermóne ejus, et cogitábat qualis esset ista salutátio. Et ait Angelus ei : Ne tímeas, María, invenísti enim grátiam apud Deum ; ecce concipies in útero, et páries fílium, et vocabis nomen ejus Jesum. Hic erit magnus, et Fílius Altíssimi vocábitur, et dabit illi Dóminus Deus sedem David patris ejus, et regnábit in domo Jacob in ætérnum, et regni ejus non erit finis. † Tu autem, Dómine, miserére nobis

℟. Deo grátias.

℟ Ave, María, grátia plena ; Dóminus tecum : * Spíritus sanctus supervéniet in te, et virtus Altíssimi obumbrábit tibi : quod enim ex te nascétur sanctum, vocabítur Fílius Dei. ℣. Quómodo fiet istud, quóniam virum non cognósco? Et respóndens Angelus dixit ei : * Spíritus sanctus supervéniet in te, et virtus Altíssimi obumbrábit tibi : quod enim ex te nascétur sanctum, vocábitur Fílius Dei.

son règne n'aura point de fin. † Vous, Seigneur, avez pitié de nous, ℟. Rendons grâces à Dieu.

℟. Je vous salue, Marie, pleine de grâces ; le Seigneur est avec vous. * Le Saint Esprit descendra sur vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre : c'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu. ℣. Comment cela se fera-t-il ? car je ne connais point d'homme. L'Ange lui répondit :* Le Saint-Esprit descendra sur vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre : c'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé...

IIIe LEÇON

Dixit autem María ad Angelum : Quómodo fiet istud, quóniam

Alors Marie dit à l'Ange : Comment cela se fera-t-il ? car je ne con

nais point d'homme. L'Ange lui répondit : Le Saint-Esprit descendra sur vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre ; c'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu. Et voilà qu'Élisabeth votre cousine a elle-même conçu un fils dans sa vieillesse, et celle qu'on appelait stérile est maintenant dans son sixième mois, parce qu'il n'y a rien d'impossible à Dieu. Marie dit alors : Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. † Vous, Seigneur, ayez pitié de nous, ℟. Rendons grâces à Dieu

℟. Recevez, ô Vierge Marie, la parole que le Seigneur vous a fait annoncer par un Ange : Vous concevrez un fils qui sera Dieu et homme

virum non cognósco ? Et respóndens Angelus dixit ei : Spíritus sanctus super véniet in te, et virtus Altíssimi obumbrábit tibi : ideóque et quod nascétur ex te sanctum, vocabitur Fílius Dei. Et ecce Elisabeth, cognáta tua, et ipsa concépit fílium in senectúte sua et hic mensis sextus est illi quæ vocátur stérilis, quia non erit impossíbile apud Deum omne verbum. Dixit autem María : Ecce ancílla Dómini, fiat mihi secúndum verbum tuum. † Tu autem, Dómine, miserére nobis, ℟. Deo grátias.

℟. Súscipe verbum Virgo María, quod tibi a Dómino per Angelum transmís-

sum est : Cóncipies et páries Deum páriter et hóminem, * Ut benedícta dicáris inter omnes mulíeres ℣. Páries quidem fílium, et virginitátis non patiéris detriméntum : efficiéris grávida, et eris mater semper intácta. * Ut benedícta dicáris inter omnes mulíeres Glória Patri. Ut benedícta dicáris inter omnes mulíeres.

tout ensemble. * En sorte que vous serez appelée la Vierge bénie entre toutes les femmes. ℣. Vous enfanterez un fils sans rien perdre de votre virginité, vous serez enceinte et vous deviendrez mère sans cesser jamais d'être vierge : * En sorte que vous serez appelée la Vierge bénie entre toutes les femmes. Gloire au Père. * En sorte que vous...

A LAUDES

T Ave, Maria, etc. **P** ℣. Deus in adjutórium, etc.

Je vous salue, Marie, etc. ℣. O Dieu, venez, etc.

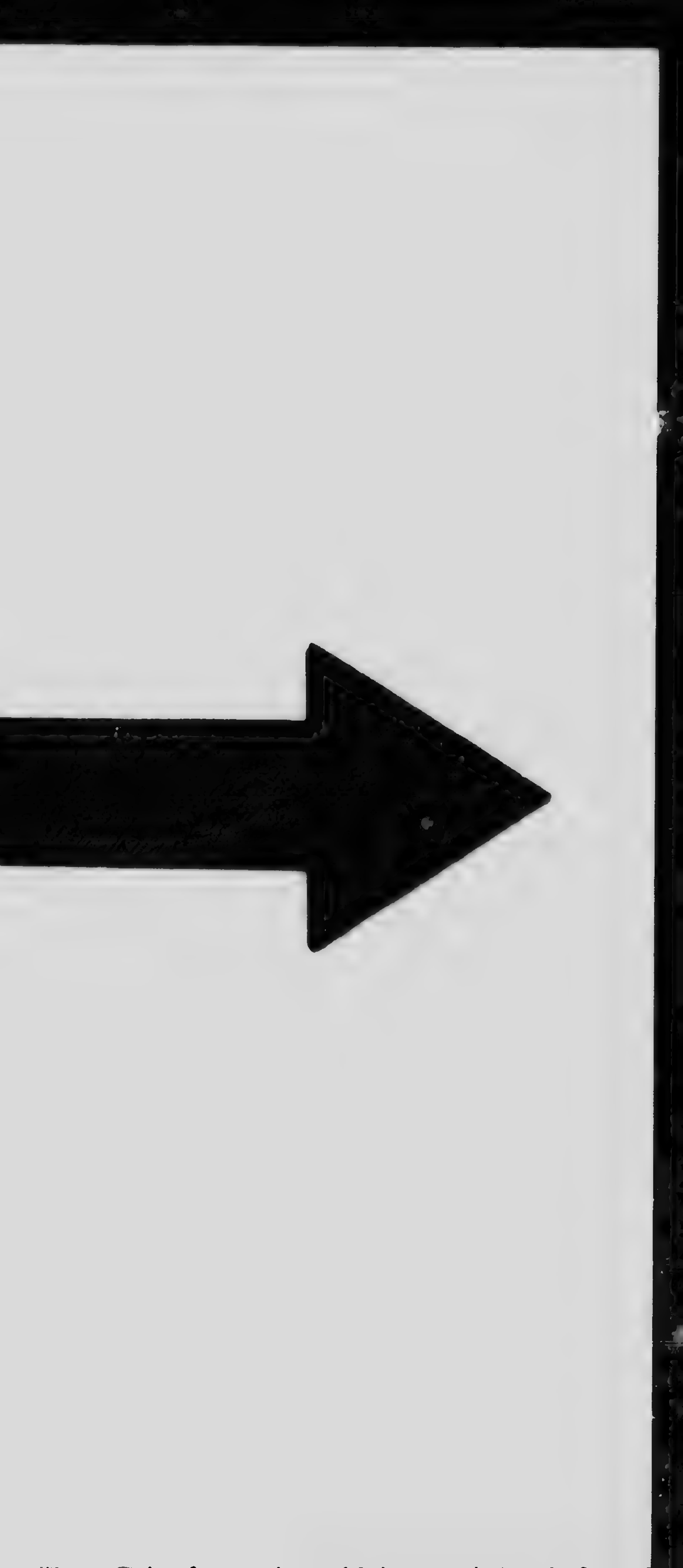
1 L. *Le lecteur annonce l'antienne propre au temps. Elle se trouve après le psaume.)*

PSAUME 92

LL DOMINUS regnávit, decórem indútus est : * **D** indútus

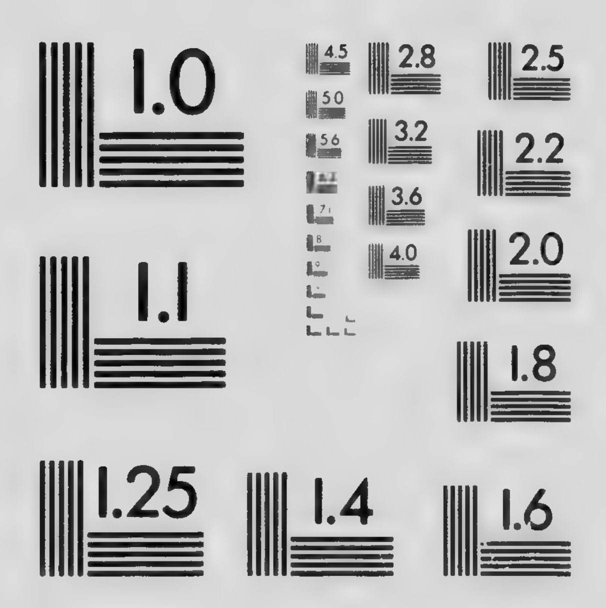
LE SEIGNEUR règne, il s'est revêtu de sa gloire, le Seigneur s'est armé de





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

sa puissance.

La terre est affermie, elle ne sera point ébranlée

Votre trône, Seigneur, existait avant la terre ; vous êtes de toute éternité.

Les fleuves, Seigneur, se sont élevés, les fleuves se sont élevés avec un grand bruit.

Les fleuves ont élevé leurs vagues au milieu du retentissement des grandes eaux.

La vue des vagues de la mer excite l'admiration : Le Seigneur dans son élévation est plus admirable encore.

Vos oracles, Seigneur, sont dignes de foi : la sainteté sera l'ornement de votre maison pendant l'éternité.

Gloire au Père, etc.

est Dóminus fortitúdinem, et præcínxit se.

G Etenim firmávit orbem terræ, * qui non commovébitur.

Paráta sedes tua ex tunc : a sæculo tu es.

Elevavérunt flúmina, Dómine : * elevavérunt flúmina vocem suam.

Elevavérunt flúmina fluctus suos, * a vócibus aquárum multárum.

Mirábilis elatiónes maris : * mirabilis in altis Dóminus.

Testimónia tua credibília facta sunt nimis : * domum tuam decet sanctitúdo, Dómine, in longitúdinem diérum.

Glória Patri, etc.

(On termine ainsi tous les psaumes à moins d'indication contraire.)

De la Purification à l'Avent

1r L *Ant.* Assúmpta est María * in cœlum: gaudent Angeli, laudántes benedícunt Dóminum.

Ant. Marie a été enlevée dans le ciel : * les Anges se réjouissent et bénissent le Seigneur dans leurs louanges.

Pendant l'Avent

Ant. Missus est Gabriel * Angelus ad Maríam vírginem, désponsátam Joseph.

Ant. L'Ange Gabriel * a été envoyé à la Vierge Marie, que Joseph avait épousée.

De la Nativité de N. S. à la Purification

Ant. O admirábile commércium ! * Creátor géneris humáni, animátum corpus sumens, de Vírgine nasci dignátus est ; et procédens homo sine sémine, largítus est nobis suam deitátem.

Ant. O prodige admirable ! * le Créateur du genre humain, prenant un corps, a daigné naître d'une Vierge, et, se faisant homme sans l'opération de l'homme, nous a rendu participants de sa divinité.

2e L *Ant.*

PSAUME 99

LL JUBILATE Deo,

PEUPLES de la terre,

chantez les louanges du Seigneur, servez le Seigneur avec joie.

Paraissez en sa présence avec la plus vive allégresse.

Reconnaissez que le Seigneur est votre Dieu; c'est lui qui nous a créés; et nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes.

Vous, son peuple, vous, les brebis de son bercail, entrez dans son temple en chantant ses louanges, remerciez-le de ses bienfaits.

Bénissez le nom du Seigneur, parce qu'il est plein de bonté ; sa miséricorde est éternelle, et ses promesses obtiennent leur accomplissement dans tous les siècles.

omnis terra : * G servíte Dómino in lætítia.

D Introíte in conspéctu ejus, * in exsultatióne.

Scitóte quoniam Dóminus ipse fecit nos, * et non ipsi nos.

Pópulus ejus, et oves páscuæ ejus, * introíte portas ejus in confessióne, átria ejus in hymnis : confitémini illi.

Laudáte nomen ejus, quóniam suávis est Dóminus: in ætérnum misericórdia ejus, * et usque in generatiónem et generatiónem véritas ejus.

De la Purification à l'Avent.

Ant. La Vierge Marie a été élevée * au palais du ciel, où le Roi des rois

Ant. María virgo * assúmpta est ad æthereum thálamum, in

quo Rex regum stelláto sedet sólio.

est assis sur un trône semé d'étoiles.

Pendant l'Avent.

Ant. Ave, María, * grátia plena ; Dóminus tecum, benedícta tu in muliéribus, allelúia.

Ant. Je vous salue, Marie, * pleine de grâces; le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes, alleluia.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. Quando natus es * ineffabíliter ex Vírgine, tunc implétæ sunt Scriptúræ : sicut plúvia in vellus descendísti, ut salvum fáceres genus humánum : te laudámus, Deus noster.

Ant. Lorsque vous êtes né * d'une Vierge par un mystère ineffable, les Écritures ont été accomplies : vous êtes descendu comme la pluie sur une prairie, et vous êtes venu pour sauver le genre humain : nous vous louons, ô notre Dieu !

PSAUME 62.

Deus, Deus meus, * ad te de luce vígilo,

Mon Dieu, mon Dieu, dès l'aurore je soupire après vous,

Sitívit in te ánima

Mon âme a soif de

vous : avec quelle ardeur mon cœur se porte vers vous.

Sur cette terre aride, inculte et déserte, je me présente en esprit dans votre sanctuaire pour y contempler votre puissance et votre gloire.

Votre miséricorde m'est plus précieuse que la vie, mes lèvres célébreront vos louanges.

Oui, je vous bénirai toute ma vie, je lèverai mes mains vers le ciel en invoquant votre nom.

Mon âme sera comme enivrée de jouissances et de délices ; l'allégresse et la louange seront sur mes lèvres.

Je me souviendrai de vous sur mon lit, et vous serez le sujet de mes méditations dès le matin, parce que vous êtes venu à mon secours.

A l'ombre de vos ailes, je me livre aux

mea, * quam multiplíciter tibi caro mea !

In terra desérta et ínvia, et inaquósa : * sic in sancto appárui tibi, ut vidérem virtútem tuam et glóriam tuam.

Quóniam mélior est misericórdia tua super vitas, * lábia mea laudábunt te.

Sic benedicam te in vita mea,* et in nomine tuo levabo manusmeas.

Sicut ádipe et pinguédine repleátur ánima mea, * et lábiis exsultatiónis laudábit os meum.

Si memor fui tui super stratum meum, in matutínis meditábor in te : * quia fuísti ádjutor meus.

Et in velaménto alárum tuárum exsultábo,

adhæsit ánima mea post te ; * me suscépit déxtera tua.

transports de la joie ; mon âme se tient attachée à vous ; votre droite me soutient.

Ipsi vero in vanum quæsiérunt ánimam meam, introíbunt in inferióra terræ : * tradéntur in manus gládii, partes vúlpium erunt.

En vain mes ennemis attentent à ma vie, ils seront précipités dans les abîmès, ils seront livrés au glaive, ils deviendront la proie des bêtes féroces.

Rex vero lætábitur in Deo, laudabúntur omnes qui jurant in eo, * quia obstrúctum est os loquéntium iníqua.

Mais le roi se réjouira en Dieu ; tous ceux qui jurent par le Seigneur seront dans la joie ; les méchants seront réduits au silence.

De la Purification à l'Avent.

Ant. In odórem * unguentórum turóum cúrrimus : adoléscentulæ dilexérunt te nimis.

Ant. Nous courons * à l'odeur de vos parfums : les jeunes filles vous aiment avec tendresse.

Pendant l'Avent.

Ant. Ne tímeas, María; * invenísti grátiam apud Dóminum : ecce concípies et páries fílium, allelúia.

Ant. Ne craignez point, Marie; * vous avez trouvé grâce devant le Seigneur : vous allez concevoir et vous mettrez au monde un fils, alleluia.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. Dans le buisson ardent * que vit Moïse, et qui brûlait sans se consumer, nous reconnaissons la figure de votre admirable virginité, que votre fécondité n'a point blessée. Mère de Dieu, intercédez pour nous.

Ant. Rubum quem víderat Moyses * incombústum, conservátam agnóvimus tuam laudábilem virginitátem: Dei Génitrix, intercéde pro nobis.

CANTIQUE DES TROIS ENFANTS.

Œuvres de Dieu, bénissez votre créateur, louez-le, publiez dans tous les siècles sa souveraine grandeur.

Benedicite, ómnia opera Dómini, Dómino: * laudáte et superexaltáte eum in sæcula.

Anges du Seigneur, bénissez-le tous: cieux, bénissez le Seigneur.

Benedícite, Angeli Dómini, Dómino, * benedícite, cœli, Dómino.

Bénissez le Seigneur, eaux suspendues dans les cieux; puissances du Seigneur, bénissez son nom.

Benedícite, aquæ omnes quæ super cœlos sunt, Dómino: * benedícite, omnes virtútes Dómini, Dómino.

Soleil et lune, bénissez le Seigneur: étoiles du ciel, bénissez le Seigneur.

Benedícite, sol et luna, Dómino; * benedícite, stellæ cœli, Dómino.

Benedícite, omnis imber et ros, Dómino; * benedícite, omnes spíritus Dei, Dómino.

Benedícite, ignis et æstus, Dómino ; * benedícite, frigus et æstus, Dómino.

Benedícite, rores et pruína, Dómino : * benedícite, gelu et frigus, Dómino.

Benedícite, glácies et nives, Dómino : * benedícite, noctes et dies, Dómino.

Benedícite, lux et ténebræ, Dómino : * benedícite, fúlgura et nubes, Dómino.

Benedícat, terra Dóminum : * laudet et superexáltet eum in sæcula.

Benedícite, montes et colles, Dómino : * benedícite, univérsa germinántia in terra, Dómino.

Benedícite, fontes,

Pluies et rosées, bénissez le Seigneur : vents et tempêtes, bénissez le Seigneur.

Feux des étés, bénissez le Seigneur: froid des hivers, bénissez le Seigneur.

Brumes et frimas, bénissez le Seigneur : gelées et froids, bénissez le Seigneur.

Neiges et glaces, bénissez le Seigneur : jours et nuits, bénissez le Seigneur.

Lumière et ténèbres, bénissez le Seigneur : éclairs et nuages, bénissez le Seigneur.

Que la terre le bénisse, le loue et l'exalte dans tous les siècles.

Montagnes et collines, bénissez le Seigneur : herbes et plantes qui naissez de la terre, bénissez le Seigneur.

Sources et fontaines,

bénissez le Seigneur : mers et fleuves, bénissez le Seigneur.

Monstres marins et poissons qui respirez sous les eaux, bénissez le Seigneur ; oiseaux du ciel, bénissez le Seigneur.

Animaux domestiques, animaux sauvages, bénissez le Seigneur ; enfants des hommes, bénissez le Seigneur.

Enfants d'Israël, bénissez le Seigneur, louez-le et publiez dans tous les siècles sa souveraine grandeur.

Prêtres du Très-Haut, bénissez le Seigneur : serviteurs du Très-Haut, bénissez le Seigneur.

Esprits et cœurs des justes, bénissez le Seigneur : hommes saints et humbles de cœur, bénissez le Seigneur.

Ananias, Azarias, Misaël, bénissez le Seigneur ; louez-le et publiez

Dómino ;* benedícite, mária et flúmina, Dómino.

Benedícite, cete et ómnia quæ movéntur in aquis, Dómino : * benedícite, omnes vólucres cœli, Dómino.

Benedícite, omnes béstiæ et pécora, Dómino : * benedícite, fílii hóminum, Dómino.

Benedícat, Israel Dóminum ; * laudet et superexáltet eum in sæcula.

Benedícite, sacerdótes Dómini, Dómino: * benedícite, servi Dómini, Dómino.

Benedícite, spíritus et ánimæ justórum, Dómino ; * benedícite, sancti et húmiles corde, Dómino.

Benedícite, Anánia, Azária, Mísael, Dómino, * laudáte et su-

perexaltáte eum in sæcula.

Benedicámus Patrem et Fílium, cum sancto Spíritu : * laudémus et superexaltémus eum in sæcula.

Benedíctus es, Dómine, in firmaménto cœli, * et laudábilis, et gloriósus, et superexaltátus in sæcula.

dans tous les siècles sa souveraine grandeur.

Bénissons le Père, et le Fils et le Saint-Esprit : louons Dieu et publions dans tous les siècles sa souveraine grandeur.

Vous êtes béni, ô Dieu, dans le firmament : à vous la louange, l'honneur et la gloire dans l'éternité.

(*On ne dit pas* Gloria Patri.)

De la Purification à l'Avent

Ant. Benedícta * fília tu a Dómino, quia per te fructum vitæ communicávimus.

Ant. Vierge sainte, * vous êtes bénie du Seigneur, parce que nous avons reçu par vous le fruit de vie.

Pendant l'Avent

Ant. Dabit ei Dóminus * sedem David patris ejus, et regnábit in æternum.

Ant. Le Seigneur lui donnera * le trône de David son père et il régnera éternellement.

De la Nativité de N. S. à la Purification

Ant. Germinávit radix Jesse, * orta est

Ant. Un rejeton est sorti * de Jessé, une étoile

est apparue de la maison de Jacob ; une Vierge a enfanté le Sauveur ; nous vous louons et nous vous bénissons, ô notre Dieu !

stella ex Jacob ; Virgo péperit Salvatórem : te laudámus, Deus noster.

PSAUME 148

HABITANTS des cieux, louez le Seigneur, louez-le au plus haut du firmament.

LAUDATE DOMINUM de cœlis : * laudáte eum in excélsis.

Esprits célestes, louez le Seigneur ; louez-le, milices du ciel.

Laudáte eum, omnes Angeli ejus : * laudáte eum, omnes virtútes ejus.

Soleil et lune, louez le Seigneur : louez-le, étoiles qui répandez la lumière.

Laudáte eum, sol et luna ; * laudáte eum, omnes stellæ et lumen.

Cieux des cieux, louez le Seigneur, et que les eaux qui sont au-dessus des airs louent son saint nom.

Laudáte eum, cœli cœlórum : * et aquæ omnes quæ super cœlos sunt, laudent nomen Dómini.

Car il a parlé et tout a été fait ; il a commandé, et tout a été créé.

Quia ipse dixit, et facta sunt * : ipse mandávit, et creáta sunt.

Il a affermi ses ou-

Státuit ea in ætér-

num, et in sæculum sæculi : * præcéptum pósuit, et non præteríbit.

Laudáte Dóminum de terra, * dracónes, et omnes abýssi ;

Ignis, grando, nix, glácies, spíritus procellárum, * quæ fáciunt verbum ejus ;

Montes, et omnes colles ; * ligna fructífera, et omnes cedri ;

Béstiæ, et univérsa pécora ; * serpéntes, et vólucres pennátæ ;

Reges terræ, et omnes pópuli ; * príncipes, et omnes júdices terræ ;

Júvenes et vírgines, senes cum junióribus laudent nomen Dómini ; * quia exaltátum est nomen ejus sólius.

Conféssio ejus super cœlum et terram ; * et exaltávit cornu pópuli sui.

vrages pour toujours ; il leur a imposé des lois qui sont immuables.

Louez le Seigneur, habitants de la terre, monstres marins, abîmes des eaux ;

Feu, grêle, neige, glace, tourbillons et tempêtes qui exécutez ses ordres ;

Montagnes et collines, arbres fruitiers et cèdres de toutes espèces ;

Bêtes sauvages, animaux domestiques, reptiles et oiseaux du ciel ;

Rois de la terre, peuples du monde entier, princes et juges des nations ;

Jeunes gens, vierges, vieillards et enfants, louez tous le nom du Seigneur, car son nom seul est grand.

Que le ciel et la terre publient sa gloire, il a relevé la puissance de son peuple.

Qu'il soit loué par tous les saints, par les enfants d'Israël, par le peuple qu'il a appelé près de lui.

Hymnus ómnibus Sanctis ejus, * filiis Israel, pópulo appropinquánti sibi.

De la Purification à l'Avent

Ant. Vous êtes belle * et majestueuse, fille de Jérusalem ; vous êtes terrible comme une armée rangée en bataille.

Ant. Pulchra es * et decóra, fília Jerúsalem, et terríbilis ut castrorum ácies ordináta.

Pendant l'Avent

Ant Voici la servante du Seigneur; * qu'il me soit fait selon votre parole.

Ant. Ecce ancílla Dómini; * fiat mihi secúndum verbum tuum.

De la Nativité de N. S. à la Purification

Ant. Voici Marie qui nous a enfanté * le Sauveur, duquel saint Jean s'écria lorsqu'il le vit : Voilà l'Agneau de Dieu, voilà celui qui efface les péchés du monde, alleluia.

Ant. Ecce María * génuit nobis Salvatórem : quem Joánnes videns exclamávit, dicens : Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccáta mundi, allelúia.

CAPITULE

De Noël à l'Avent

P Vidérunt eam fíliæ Sion, et beatíssimam prædicavérunt, et réginæ laudavérunt eam, **T** ℟. Deo grátias.

Les filles de Sion l'ont vue, l'ont proclamée bienheureuse, et les reines l'ont louée, ℟. Rendons grâces à Dieu.

Pendant l'Avent

P Egrediétur virga de rádice Jesse, et flos de rádice ejus ascéndet; et requiéscet super eam Spíritus Dómini, **T** ℟. Deo grátias.

Un rejeton sortira de la tige de Jessé, et il naîtra de sa racine une fleur sur laquelle l'Esprit du Seigneur se reposera, ℟. Rendons grâces à Dieu.

HYMNE

LL O GLORIOSA virginum,
D Sublímis inter sídera,
Qui te creávit párvulum
Lacténte nutris úbere.
G Quod Eva tristis ábstulit
Tu reddis almo gérmine;

VIERGE, pleine de gloire, élevée au-dessus des autres, vous avez nourri de votre lait celui qui vous a donné l'être.

Vous nous rendez, par votre heureuse fécondité, ce que le péché d'Eve nous avait fait

perdre : par vous les affligés ont entrée au ciel.

Vous êtes la porte qui conduit au palais du Roi de gloire, cette porte brillante, qui donne la lumière. Peuples rachetés, réjouissez-vous : une Vierge vous a donné la vie.

† O Jésus né d'une Vierge, soyez glorifié avec le Père et le Saint-Esprit, dans toute la suite des siècles. Ainsi soit-il.

℣. Vous êtes bénie entre toutes les femmes, ℟. Et le fruit de vos entrailles est béni.

Intrent ut astra flebiles,
Cœli reclúdis cárdines.
Tu regis alti janua,
Et aula lucis fúlgida.
Vitam datam per Vírginem,
Gentes redémptæ, plaúdite.

†Jesu, tibi sit glória,
Qui natus es de Vírgine,
Cum Patre et almo Spíritu,
In sempitérna sæcula. Amen.

LL ℣. Benedicta tu in mulieribus, **T** ℟. Et benedictus fructus ventris tui.

CANTIQUE DE ZACHARIE

1e L *Ant.*

Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël, qui a visité et racheté son peuple,

LL Benedíctus Dóminus Deus Israel **D** * quia visitávit, et fecit redemptiónem plebis suæ.

G Et eréxit cornu salútis nobis * in domo David púeri sui :

Sicut locútus est per os sanctórum, * qui a sæculo sunt, Prophetárum ejus,

Salútem ex inimícis nostris, * et de manu ómnium qui odérunt nos ;

Ad faciéndam misericórdiam cum pátribus nostris, * et memorári testaménti sui sancti :

Jusjurándum quod juravit ad Abraham patrem nostrum, * datúram se nobis ;

Ut sine timóre, de manu inimicórum nostrórum liberáti, * serviámus illi,

In sanctitáte et justítia coram ipso, * ómnibus diébus nostris.

Et tu, puer, Prophéta

Qui a suscité un Sauveur tout-puissant dans la maison de David son serviteur,

Selon la promesse annoncée dès le commencement, par la bouche des prophètes,

De nous délivrer de nos ennemis et des mains de ceux qui nous haïssent ;

D'étendre sur nous la miséricorde accordée à nos pères, et de se souvenir de la sainte alliance,

Et du serment qu'il fit à Abraham notre père, de nous accorder cette grâce,

Que délivrés du joug de nos ennemis, nous le servions sans crainte,

Marchant en sa présence dans la sainteté et dans la justice, tous les jours de notre vie.

Et vous, heureux en-

fant, vous serez appelé le Prophète du Très-Haut ; vous marcherez devant le Seigneur pour lui préparer les voies,

Pour donner à son peuple la science du salut, et la rémission de ses péchés,

Par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, qui a voulu que ce soleil levant vînt d'en haut nous visiter,

Pour éclairer ceux qui demeurent dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, et pour diriger nos pas dans le chemin de la paix.

Altíssimi vocáberis ; * præibis enim ante fáciem Domini paráre vias ejus,

Ad dandam sciéntiam salútis plebi ejus, * in remissiónem peccatórum eórum,

Per víscera misericórdiæ Dei nostri, * in quibus visitávit nos óriens ex alto,

Illumináre his qui in ténebris et in umbra mortis sedent, * ad dirigéndos pedes nostros in viam pacis.

De la Purification à l'Avent

Ant. O bienheureuse Marie,* Mère de Dieu et toujours vierge, temple du Seigneur, sanctuaire du Saint-Esprit, seule vous avez été plus agréable que toutes les créatures à N.-S. J.-C. : priez

Ant. Beáta Dei Génitrix María,* virgo perpétua, templum Dómini, sacrárium Spíritus sancti, sola sine exémplo placuísti Dómino nostro Jesu Christo : ora pro pó-

pulo, intervéni pro clero, intercéde pro devóto femíneo sexu.

pour le peuple, intercédez pour le clergé et pour les femmes pieuses et fidèles.

De Pâques au samedi avant la Trinité

Ant. Regína cœli, lætare, * allelúia, quia quem meruísti portáre, allelúia, resurréxit sicut dixit, allelúia. Ora pro nobis Deum, allelúia.

Ant. Reine du ciel, réjouissez-vous, * all., puisque celui que vous avez mérité de porter dans votre sein, all., est ressuscité comme il l'avait dit, allel. Priez Dieu pour nous, alleluia.

Pendant l'Avent

Ant. Spíritus sanctus * in te descéndet, María ; ne timéas, habébis in útero Fílium Dei, allelúia.

Ant. Le S.-Esprit descendra sur vous,* Marie : ne craignez point, vous porterez le Fils de Dieu dans votre sein, alleluia.

De la Nativité de N. S. à la Purification

Ant. Mirábile mystérium * declarátur hodie : innovántur natúræ ; Deus homo factus est ; id quod fuit permánsit, et quod non erat assúmpsit, non

Ant. Un mystère admirable * éclate en ce jour ; il se fait un nouveau changement dans la nature humaine : Dieu se fait homme : il demeure ce qu'il était, il

devient ce qu'il n'était pas, sans souffrir ni mélange ni division.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

℣. Seigneur, écoutez ma prière, ℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

commixtiónem passus neque divisiónem.

P Kyrie, eléison.

T Christe, eléison.

Kyrie, eléison.

LL ℣. Dómine, exáudi oratiónem meam, **T** ℟. Et clamor meus ad te véniat.

Pendant l'année et pendant l'Avent

Oraison. O Dieu, qui avez voulu qu'à la parole de l'ange, votre Verbe prît un corps dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie, faites, nous vous en supplions, que nous, qui croyons qu'elle est véritablement Mère de Dieu, soyons aidés auprès de vous par son intercession. Par J.-C. N.-S. Ainsi soit-il.

P *Oremus.* Deus, qui de beátæ Maríæ vírginis útero Verbum tuum, Angelo nuntiánte, carnem suscípere voluísti; præsta supplícibus tuis, ut qui vere eam genitrícem Dei crédimus, ejus apud te intercessiónibus adjuvémur. Per eúmdem Domínum nostrum Jesum Christum.

De la Nativité de N. S. à la Purification

Oremus. Deus, qui salútis ætérnæ beátæ Maríæ virginitáte fecúnda, humáno géneri præmia præstitísti ; tríbue, quæsumus, ut ipsam pro nobis intercédere sentiámus, per quam merúimus auctórem vitæ suscípere, Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, etc., ℟. Amen.

Oraison. O Dieu, qui, en rendant féconde la virginité de la bienheureuse Marie, avez assuré au genre humain le salut éternel, faites-nous éprouver, s'il vous plaît, combien est puissante auprès de vous l'intercession de celle par laquelle nous avons reçu l'auteur de la vie, N. S. J. C. votre Fils, etc., ℟. Ainsi soit-il.

Durant l'année jusqu'à l'Avent

ANTIENNE A TOUS LES SAINTS

T Sancti Dei omnes, intercedere dignémini pro nostra omniúmque salúte.

LL ℣. Lætámini in Dómino, et exsultáte, justi, **T** ℟. Et gloriámini, omnes recti corde.

Saints de Dieu, daignez tous intercéder pour notre salut et pour celui de tout le monde.

℣. Justes, réjouissez-vous dans le Seigneur, et tressaillez de joie, ℟. Glorifiez-vous en lui, vous tous qui avez le cœur droit.

℟ *Oraison.* Seigneur, protégez votre peuple et conservez-le par le secours d'une assistance continuelle, qu'il vous demande avec confiance par l'intercession de S. Pierre, de S. Paul et des autres Apôtres.

Nous vous supplions, Seigneur, que tous vos Saints nous assistent en toutes rencontres, afin qu'en honorant leurs mérites nous ressentions les effets de leur intercession. Donnez-nous la paix pendant cette vie ; éloignez de votre Église tous les maux, conduisez nos pas, nos actions, nos volontés et celles de tous vos serviteurs dans le chemin heureux du salut ; récompensez nos bienfaiteurs par les biens du ciel, et accordez le repos éternel aux fidèles qui sont morts. Par Notre Seigneur

℟ *Oremus.* Prótege, Dómine, pópulum tuum, et Apostolórum tuórum Petri et Pauli, et aliórum Apostolórum tuórum patrocínio confidéntem, perpétua defensióne consérva.

Omnes Sancti tui, quæsumus, Dómine, nos ubique ádjuvent, ut dum eórum mérita recólimus, patrocínia sentiámus. Et pacem tuam nostris concéde tempóribus ; et ab Ecclésia tua cunctam repélle nequítiam : iter, actus et voluntátes nostras, et ómnium famulórum tuórum, in salútis tuæ prosperitáte dispóne : benefactóribus nostris sempitérna bona retríbue, et ómnibus fidélibus defúnctis réquiem ætérnam concéde. Per Dominum nostrum Jesum Chris-

tum, Fílium tuum, **T** ℟. Amen.

P ℣. Dómine, exáudi oratiónem meam, **T** ℟. Et clamor meus ad te véniat.

LL ℣. Benedicámus Dómino, **T** ℟. Deo grátias.

P ℣. Fidélium ánimæ, per misericórdiam Dei, requiéscant in pace. **T** ℟. Amen.

Jésus-Christ votre Fils, etc., ℟. Ainsi soit-il.

℣. Seigneur, écoutez ma prière, ℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Bénissons le Seigneur, ℟. Rendons grâces à Dieu.

℣. Que les âmes des fidèles reposent en paix, par la miséricorde de Dieu, ℟. Ainsi soit-il.

Pendant l'Avent

ANTIENNE A TOUS LES SAINTS

Ecce Dóminus véniet, et omnes Sancti ejus cum eo, et erit in die illa lux magna, allelúia.

℣. Ecce apparébit Dóminus super nubem cándidam, ℟. Et cum eo Sanctórum míllia.

Oremus. Consciéntias nostras, quæsumus, Dómine, visitándo

Le Seigneur viendra accompagné de tous ses Saints, et on verra éclater en ce jour-là une grande lumière, alleluia.

℣. Le Seigneur apparaîtra sur une nuée blanche, ℟. Et mille et mille Saints paraîtront avec lui.

Oraison. Seigneur, nous vous supplions de purifier nos consciences

en les visitant par votre grâce, afin que N.S. J.-C. votre Fils, venant avec tous ses Saints, trouve en nous une demeure préparée pour le recevoir. Lui qui, étant Dieu, vit et règne avec vous.

℣. Seigneur, écoutez ma prière, ℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Bénissons le Seigneur. ℟. Rendons grâces à Dieu.

℣. Que les âmes des fidèles reposent en paix, par la miséricorde de Dieu, ℟. Ainsi soit-il.

purífica, ut véniens Jesus Christus Filius tuus Dóminus noster, cum ómnibus Sanctis, parátam sibi in nobis invéniat mansiónem. Qui tecum vivit et regnat.

℣. Dómine, exáudi orationem meam, ℟. Et clamor meus ad te véniat

℣. Benedicámus Dómino, ℟. Deo grátias.

℣. Fidélium ánimæ, per misericórdiam Dei, requiéscant in pace. ℟. Amen.

Si l'office se termine ici, on dit, selon le temps, une des Antiennes à la sainte Vierge, comme après les Complies. — Si l'on continue, à la fin de la dernière heure on dit Pater noster, *à voix basse, puis :*

℣. Que Dieu nous donne sa paix, ℟. Et la vie éternelle. Ainsi soit-il.

P ℣. Dóminus det nobis suam pacem, **T** ℟. Et vitam ætérnam. Amen.

A PRIME [1]

Ave, Maria, etc. ℣. Deus, in adjutorium, etc.

Je vous salue, Marie, etc. ℣. O Dieu, venez, etc.

HYMNE

Meménto, rerum Cónditor,
Nostri quod olim córporis,
Sacráta ab alvo Vírginis,
Nascéndo, formam súmpseris.
María, mater grátiæ,
Dulcis parens cleméntiæ,
Tu nos ab hoste prótege,
Et mortis hora súscipe.
† Jesu, tibi sit glória,
Qui natus es de Vírgine,
Cum Patre et almo Spíritu,
In sempitérna sæcula. Amen.

Souvenez-vous, auteur de tous biens, que, pour naître parmi nous, vous avez pris un corps semblable au nôtre dans le sein d'une Vierge sans tache.

O Marie, Mère de grâce, Mère de miséricorde, défendez-nous contre nos ennemis, et protégez-nous à l'heure de la mort.

† Gloire à vous, Seigneur, qui êtes né d'une Vierge, gloire au Père et au Saint-Esprit dans les siècles éternels.

Ainsi soit-il.

1. Les lecteurs et le chœur observent aux petites heures ce qui a été noté pour Matines et Laudes, concernant les antiennes et la récitation des Psaumes.

(Les Antiennes sont après le 3e psaume de chaque heure.)

PSAUME 53

MON DIEU, sauvez-moi pour la gloire de votre nom, déployez votre puissance pour défendre ma cause.

DEUS, in nómine tuo salvum me fac, * et in virtúte tua júdica me.

Mon Dieu, écoutez ma prière ; prêtez l'oreille à mes paroles.

Deus, exáudi oratiónem meam : * áuribus pércipe verba oris mei ;

Des étrangers se sont élevés contre moi, des hommes puissants ont cherché à m'ôter la vie : ils n'ont pas la crainte de Dieu devant les yeux.

Quóniam aliéni insurréxerunt advérsum me, et fortes quæsiérunt ánimam meam ; * et non proposuérunt Deum ante conspéctum suum.

Mais Dieu est venu à mon secours, il a défendu mes jours.

Ecce enim Deus ádjuvat me ; * et Dóminus suscéptor est ánimæ meæ.

Rejetez sur mes ennemis les maux dont ils me menacent, exterminez-les comme vous l'avez promis.

Avérte mala inimícis meis ; * et in veritáte tua dispérde illos.

Je vous offrirai des

Voluntárie sacrifi-

cábo tibi ; * et confitébor nómini tuo, Dómine, quóniam bonum est ;

sacrifices d'actions de grâces ; j'exalterai votre nom, Seigneur, parce que vous êtes la bonté même.

Quóniam ex omni tribulátione eripuísti me : * et super inimícos meos despéxit óculus meus.

Vous m'avez délivré de toutes mes afflictions, et j'ai vu tous mes ennemis renversés.

PSAUME 84

Benedixisti, Dómine, terram tuam, * avertísti captivitátem Jacob.

Seigneur, vous avez béni votre héritage, vous avez délivré Jacob de la captivité.

Remisísti iniquitátem plebis tuæ, * operuísti ómnia peccáta eórum.

Vous avez pardonné l'iniquité de votre peuple, et jeté un voile sur tous ses péchés.

Mitigásti omnem iram tuam, * avertísti ab ira indignatiónis tuæ.

Vous avez apaisé toute votre colère, vous avez détourné de nous votre indignation.

Convérte nos, Deus salutáris noster, * et avérte iram tuam a nobis.

Convertissez-nous à vous, ô Dieu notre sauveur, et détournez de nous votre colère.

Numquid in ætérnum irásceris nobis ? *

Serez-vous donc toujours irrité contre nous ?

et votre courroux s'étendra-t-il de génération en génération ?

O Dieu, vous vous tournerez vers nous, vous nous rendrez la vie, et votre peuple se réjouira en vous.

Montrez-nous, Seigneur, votre miséricorde, et donnez-nous votre salut.

J'écouterai ce que dira en moi le Seigneur mon Dieu, parce qu'il me fera entendre des paroles de paix pour son peuple,

Pour ses saints, et pour ceux dont le cœur est changé.

Véritablement le salut de Dieu est près de ceux qui le craignent, et sa gloire habitera parmi nous.

La miséricorde et la vérité se sont rencontrées : la justice et la paix se sont embrassées.

aut exténdes iram a generatione in generationem ?

Deus, tu convérsus vivificábis nos, * et plebs tua lætábitur in te.

Osténde nobis, Dómine, misericórdiam tuam, * et salutáre tuum da nobis.

Aúdiam quid loquátur in me Dóminus Deus ; * quóniam loquétur pacem in plebem suam ;

Et super sanctos suos, * et in eos qui convertúntur ad cor.

Verúmtamen prope timéntes eum salutáre ipsius : * ut inhábitet glória in terra nostra.

Misericórdia et véritas obviavérunt sibi : * justítia et pax osculátæ sunt.

Véritas de terra orta est, * et justítia de cœlo prospéxit.

La vérité est sortie du sein de la terre, et la justice a abaissé ses regards du haut du ciel.

Etenim Dóminus dabit benignitátem;* et terra nostra dabit fructum suum.

Oui, le Seigneur répandra ses dons avec bonté, et notre terre produira son fruit.

Justítia ante eum ambulábit, * et ponet in via gressus suos.

La justice marchera devant lui, et tracera la voie que suivront ses pas.

PSAUME 116

LAUDATE DOMINUM, omnes gentes : * laudate eum, omnes pópuli ;

NATIONS, louez toutes le Seigneur : peuples, célébrez tous sa gloire.

Quóniam confirmáta est super nos misericordia ejus, * et véritas Dómini manet in ætérnum.

Parce qu'il a signalé envers nous la grandeur de sa miséricorde, et que sa vérité demeure éternellement.

De la Purification à l'Avent.

Ant. Assúmpta est María * in cœlum; gaudent Angeli, laudántes benedícunt Dóminum.

Ant. Marie a été enlevée dans le ciel : * les Anges se réjouissent et bénissent le Seigneur dans leurs louanges.

Pendant l'Avent.

Ant. L'Ange Gabriel * a été envoyé à la Vierge Marie, que Joseph avait épousée.

Ant. Missus * est Gábriel Angelus ad Maríam vírginem, desponsátam Joseph.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. O prodige admirable! * le Créateur du genre humain prenant un corps, a daigné naître d'une Vierge ; et, se faisant homme sans l'opération de l'homme, il nous a rendus participants de sa divinité.

Ant. O admirábile commércium ! * Creátor géneris humáni, animátum corpus sumens, de Vírgine nasci dignátus est ; et procédens homo sine sémine, largítus est nobis suam deitátem.

CAPITULE

De la Nativité de N. S. à l'Avent.

Qui est celle qui s'avance comme l'aurore naissante, belle comme la lune, radieuse comme le soleil, terrible comme une armée rangée en bataille ? ℟. Rendons grâces à Dieu.

Quæ est ista quæ progréditur quasi auróra consúrgens, pulchra ut luna, elécta ut sol, terríbilis ut castrórum ácies ordináta ? ℟. Deo grátias.

Pendant l'Avent.

Ecce Virgo concípiet et páriet fílium, et vocábitur nomen ejus Emmánuel : butýrum et mel comédet, ut sciat reprobáre malum et elígere bonum, ℟. Deo grátias.

℣. Dignare me laudare te, Virgo sacráta, ℟. Da mihi virtútem contra hostes tuos.

Kyrie, eléison.

Christe, eléison.

Kyrie, eléison.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam, ℟. Et clamor meus ad te véniat.

Une Vierge concevra et mettra au monde un fils, qui sera appelé Emmanuel ; il mangera le beurre et le miel, en sorte qu'il sache rejeter le mal et choisir le bien, ℟. Rendons grâces à Dieu.

℣. Rendez-moi digne de chanter vos louanges, ô Vierge sainte, ℟. Donnez-moi la force de vaincre vos ennemis.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

℣. Seigneur, écoutez ma prière, ℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

De la Purification à l'Avent.

Oremus. Deus, qui virginalem aulam beá-

Oraison. O Dieu, qui avez choisi le sein virgi-

nal de la bienheureuse Marie pour y faire votre demeure, faites, nous vous en prions, que, secourus par sa protection, nous célébrions sa mémoire d'une manière qui vous soit agréable. Vous qui, étant Dieu, vivez et régnez.

tæ Maríæ vírginis, in qua habitáres, elígere dignátus es ; da, qúæsumus, ut sua nos defensióne munítos, jucúndos fácias suæ interésse commemoratióni. Qui vivis et regnas cum Deo Patre.

Pendant l'Avent.

Oraison. O Dieu, qui avez voulu que votre Verbe prît un corps dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie, au moment où l'Ange lui annonça ce mystère, accordez à nos prières, qu'en honorant celle que nous croyons être véritablement mère de Dieu, nous soyons aidés auprès de vous par son intercession. Nous vous en prions par le même N. S. Jésus-Christ.

Oremus. Deus, qui de beátæ Maríæ vírginis útero Verbum tuum, Angelo nuntiánte, carnem suscípere voluísti; præsta supplicíbus tuis, ut qui vere eam genitrícem Dei crédimus, ejus apud te intercessiónibus adjuvémur. Per eumdem Dóminum nostrum Jesum Christum.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Oraison. O Dieu, qui,

Oremus. Deus, qui

salútis ætérnæ, beátæ Maríæ virginitáte fecúnda, humáno géneri præmia præstitísti : tríbue, qúæsumus, ut ipsam pro nobis intercédere sentiámus, per quam merúimus auctórem vitæ suscípere, Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, etc., ℟. Amen.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam. ℟. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Benedicámus Dómino, ℟. Deo grátias.

℣. Fidélium ánimæ, per misericórdiam Dei, requiéscant in pace, ℟. Amen.

en rendant féconde la virginité de la bienheureuse Marie, avez assuré au genre humain le salut éternel, faites-nous éprouver, s'il vous plaît, combien est puissante auprès de vous l'intercession de celle par laquelle nous avons reçu l'auteur de la vie, N. S. J.-C. votre Fils, etc., ℟. Ainsi soit-il.

℣. Seigneur, écoutez ma prière, ℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Bénissons le Seigneur, ℟. Rendons grâces à Dieu.

℣. Que les âmes des fidèles reposent en paix, par la miséricorde de Dieu, ℟. Ainsi soit-il.

A TIERCE

Ave, Maria, etc. ℣. Deus in adjutórium, etc.

Je vous salue, Marie, etc. ℣. O Dieu, venez, etc.

HYMNE

SOUVENEZ-VOUS, auteur de tous biens que, pour naître parmi nous, vous avez pris un corps semblable au nôtre, dans le sein d'une Vierge sans tache.

MEMÉNTO, rerum Cónditor.
Nostri quod olim córporis,
Sacráta ab alvo Vírginis,
Nascéndo formam súmpseris.

O Marie, Mère de grâce, Mère de miséricorde, défendez-nous contre nos ennemis, et protégez-nous à l'heure de la mort.

Maria, mater grátiæ,
Dulcis parens cleméntiæ,
Tu nos ab hoste prótege,
Et mortis hora súscipe.

† Gloire à vous, Seigneur, qui êtes né d'une Vierge, gloire au Père et au Saint-Esprit dans les siècles éternels. Ainsi soit-il.

† Jesu, tibi sit glória,
Qui natus es de Vírgine,
Cum Patre et almo Spíritu,
In sempitérna sæcula. Amen.

PSAUME 119

LORSQUE j'étais dans la tribulation, j'ai crié vers le Seigneur, et il m'a exaucé.

AD DOMINUM, cum tribulárer, clamávi; * et exaudívit me.

Dómine, líbera ánimam meam a lábiis iníquis, * et a lingua dolósa.

Délivrez-moi, Seigneur, de la calomnie et de la langue trompeuse des hommes.

Quid detur tibi, aut quid apponátur tibi, * ad linguam dolósam ?

Que gagnerez-vous ? Quel fruit retirerez-vous de vos discours imposteurs ?

Sagíttæ poténtis acútæ, * cum carbónibus desolatóriis.

Vous aiguisez les flèches d'un bras puissant, vous allumez des flammes dévastatrices.

Heu mihi, quia incolátus meus prolongátus est ! Habitávi cum habitántibus Cedar ; * multum íncola fuit ánima mea.

Hélas ! que mon exil est long : je vis avec les habitants de Cédar, j'habite depuis longtemps une terre étrangère.

Cum his qui óderant pacem eram pacíficus : * cum loquébar illis impugnábant me gratis.

Je chéris la paix, et ils la détestent ; quand je leur parle, ils s'élèvent contre moi sans raison.

PSAUME 120

Levavi óculos meos in montes, * unde véniet auxílium mihi.

Je lève mes regards vers les montagnes saintes d'où me viendra du secours.

Auxílium meum a

Tout mon secours est

dans le Seigneur, qui a fait le ciel et la terre.

Celui qui vous garde ne laissera pas chanceler votre pied, celui qui vous conduit ne s'endormira pas.

Non, il ne sommeille pas, il ne dort pas, celui qui garde Israël.

Le Seigneur vous garde, il est à votre droite, il vous couvre de son ombre.

Le soleil ne vous brûlera pas pendant le jour, et la lune ne vous trompera pas pendant la nuit.

Le Seigneur vous préservera de tout mal ; le Seigneur préservera votre vie de toute atteinte.

Le Seigneur vous gardera dans toutes vos démarches, maintenant et à jamais.

Dómino ; * qui fecit cœlum et terram.

Non det in commotiónem pedem tuum, * neque dórmitet qui custódit te.

Ecce non dormitábit neque dórmiet, * qui custódit Israel.

Dóminus custódit te ; Dóminus protéctio tua, * super manum déxteram tuam.

Per diem sol non uret te, * neque luna per noctem.

Dóminus custódit te ab omni malo : * custódiat ánimam tuam Dóminus.

Dóminus custódiat introítum tuum et exítum tuum * ex hoc nunc et usque in sæculum.

PSAUME 121

LÆTATUS sum in his quæ dicta sunt mihi :* In domum Dómini íbimus.

Stantes erant pedes nostri * in átriis tuis, Jerúsalem.

Jerúsalem quæ ædificátur ut cívitas, * cujus participátio ejus in idípsum.

Illuc enim ascendérunt tribus, tribus Dómini ; * testimónium Israel, ad confitendum nómini Dómini.

Quia illic sedérunt sedes in judicio, * sedes super domum David.

Rogáte quæ ad pacem sunt Jerúsalem ; * et abundántia diligéntibus te.

Fiat pax in virtúte tua, * et abundántia in turríbus tuis.

JE me suis réjoui lorsqu'on m'a dit : Nous irons dans la maison du Seigneur.

Nous habitions autrefois dans ton enceinte, ô Jérusalem.

Jérusalem s'élève comme une cité dont les habitants sont étroitement unis entre eux.

Là se réunissent de toutes parts les tribus du Seigneur, pour rendre hommage à son nom selon la loi d'Israël.

Là sont établis les tribunaux de justice, appuyés sur le trône de David.

Demandez la paix pour Jérusalem : que ceux qui t'aiment, cité sainte, soient heureux !

Que la paix règne autour de tes remparts, et l'abondance dans tes palais.

Patrie de mes pères et de mes frères, mes paroles à ton sujet sont des paroles de paix.

Propter fratres meos et próximos meos, * loquébar pacem de te.

Tu possèdes la maison du Seigneur ; c'est pour cela que je te souhaite toutes sortes de biens.

Propter domum Dómini Dei nostri, * quæsívi bona tibi.

De la Purification à l'Avent

Ant. La Vierge Marie * a été élevée au palais du ciel, où le Roi des rois est assis sur un trône semé d'étoiles.

Ant. María virgo * assúmpta est ad æthéreum thálamum, in quo Rex regum stelláto sedet sólio.

Pendant l'Avent

Ant. Je vous salue, Marie, * pleine de grâces; le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes, alleluia.

Ant. Ave, María, * gratia plena ; Dóminus tecum : benedícta tu in muliéribus, allelúia.

De la Nativité de Notre Seigneur à la Purification

Ant. Lorsque vous êtes né * d'une Vierge par un mystère ineffable, les

Ant. Quando natus es * ineffabíliter ex Vírgine, tunc implétæ

sunt Scriptúræ; sicut plúvia in vellus descendísti, ut salvum fáceres genus humánum: te laudámus, Deus noster.

Écritures ont été accomplies; vous êtes descendu comme la pluie sur une prairie, et vous êtes venu pour sauver le genre humain: nous vous louons, ô notre Dieu!

CAPITULE

De la Nativité de N.-S. à l'Avent

Et sic in Sion firmáta sum, et in civitáte sanctificáta simíliter requiévi, et in Jerúsalem potéstas mea, ℟. Deo grátias.

J'ai été affermie dans Sion, j'ai trouvé mon repos dans la cité sainte, et ma puissance s'est établie dans Jérusalem, ℟. Rendons grâces à Dieu.

Pendant l'Avent

Egrediétur virga de rádice Jesse, et flos de rádice ejus ascéndet, et requiéscet super eam Spíritus Dómini, ℟. Deo grátias.

℣. Diffúsa est grátia in lábiis tuis, ℟. Proptérea benedíxit te Deus in ætérnum.

Un rejeton sortira de la tige de Jessé, et de sa racine naîtra une fleur, sur laquelle l'Esprit du Seigneur se reposera, ℟. Rendons grâces à Dieu.

℣. La grâce est répandue sur vos lèvres, ℟. Parce que Dieu vous a bénie pour l'éternité.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Kyrie, eléison.

Jésus-Christ, ayez pitié nous.

Christe, eléison.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Kyrie, eléison.

℣. Seigneur, écoutez ma prière, ℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam, ℟. Et clamor meus ad te véniat.

Pendant l'Année

Oraison. O Dieu, qui, en rendant féconde la virginité de la bienheureuse Marie, avez assuré au genre humain le salut éternel, faites-nous éprouver, s'il vous plaît, combien est puissante auprès de vous l'intercession de celle par laquelle nous avons reçu l'auteur de la vie, N.-S. J.-C. votre Fils, etc., ℟. Ainsi soit il.

Oremus. Deus, qui, salútis ætérnæ, beátæ Maríæ virginitáte fecúnda, humáno géneri præmia præstitísti ; tríbue, quǽsumus, ut ipsam pro nobis intercédere sentiámus, per quam merúimus auctórem vitæ suscípere, Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, etc., ℟. Amen.

Pendant l'Avent

Oraison. O Dieu, qui avez voulu que votre

Oremus. Deus, qui de beátæ Maríæ vírgi-

nis útero Verbum tuum, Angelo nuntiánte, carnem suscípere voluísti, præsta supplícibus tuis, ut qui vere eam genitrícem Dei crédimus, ejus apud te intercessiónibus adjuvémur. Per eúmdem Dóminum nostrum Jesum Christum.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam, ℟. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Benedicámus Dómino, ℟. Deo grátias.

℣. Fidélium ánimæ, per misericórdiam Dei, requiéscant in pace, ℟. Amen.

Verbe prît un corps dans le sein de la Vierge Marie, au moment où l'Ange lui annonça ce mystère, accordez à nos prières, qu'en honorant celle que nous croyons être véritablement mère de Dieu, nous soyons aidés auprès de vous par son intercession. Nous vous en prions par J.-C. N.-S.

℣. Seigneur, écoutez ma prière, ℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Bénissons le Seigneur, ℟. Rendons grâces à Dieu.

℣. Que les âmes des fidèles reposent en paix, par la miséricorde de Dieu, ℟. Ainsi soit-il.

A SEXTE

Ave, Maria, etc. ℣. Deus, in adjutórium, etc.

Je vous salue, Marie, etc. ℣. O Dieu, venez, etc.

HYMNE

Souvenez-vous, auteur de tous biens, que, pour naître parmi nous, vous avez pris un corps semblable au nôtre dans le sein d'une Vierge sans tache.

O Marie, Mère de grâce, Mère de miséricorde, défendez-nous contre nos ennemis, et protégez-nous à l'heure de la mort.

† Gloire à vous, Seigneur, qui êtes né d'une Vierge ; gloire au Père et au Saint-Esprit dans les siècles éternels. Ainsi soit-il.

Memento, rerum Conditor,
Nostri quod olim córporis,
Sacráta ab alvo Vírginis
Nascéndo, formam sumpseris.
María, mater grátiæ,
Dulcis parens cleméntiæ,
Tu nos ab hoste prótege,
Et mortis hora súscipe.
† Jesu, tibi sit glória,
Qui natus es de Vírgine,
Cum Patre et almo Spíritu,
In sempitérna sæcula. Amen.

PSAUME 122

Je tiens mes yeux élevés vers vous, ô Dieu, qui habitez les cieux.

Comme les yeux des

Ad te levávi óculos meos, * qui hábitas in cœlis.

Ecce sicut óculi ser-

vórum * in mánibus dominórum suórum,

serviteurs sont fixés sur les mains de leurs maîtres,

Sicut óculi ancíllæ in mánibus dóminæ suæ, * ita oculi nostri ad Dóminum Deum nostrum, donec misereátur nostri.

Et les yeux des servantes sur les mains de leurs maîtresses, ainsi nos yeux sont fixés sur le Seigneur notre Dieu, jusqu'à ce qu'il ait pitié de nous.

Miserére nostri, Dómine, miserére nostri, * quia multum repléti sumus despectióne ;

Ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous ; car nous sommes abreuvés d'humiliations.

Quia multum repléta est ánima nostra ; oppróbrium abundántibus, et despéctio supérbis.

Mon âme est rassasiée de mépris ; nous sommes l'opprobre des heureux du siècle, et la risée des orgueilleux.

PSAUME 123

Nisi quia Dóminus erat in nobis, dicat nunc Israel, nisi quia Dóminus erat in nobis.

Si le Seigneur n'eût été avec nous, doit s'écrier Israël, si le Seigneur ne nous eût assistés.

Cum exsúrgerent hómines in nos, * forte vivos deglutíssent nos.

Lorsque nos ennemis se déchaînaient contre nous, nous eussions été dévorés tout vivants.

Lorsque leur fureur s'enflammait contre nous, nous eussions été submergés.

Cum irascerétur furor eórum in nos, * fórsitan aqua absorbuísset nos.

Notre âme a passé à travers le torrent : sans le secours du Seigneur, elle n'aurait pu le franchir.

Torréntem pertransívit ánima nostra, * fórsitan pertransísset ánima nostra aquam intolerábilem.

Béni soit le Seigneur qui ne nous a pas livrés à la dent de nos ennemis.

Benedíctus Dóminus, * qui non dedit nos in captiónem déntibus eórum.

Nous leur avons échappé comme le passereau s'échappe des filets de l'oiseleur.

Anima nostra sicut passer erépta est * de láqueo venántium.

Le filet a été rompu, et nous avons été délivrés.

Laqueus contrítus est * et nos liberáti sumus.

Notre secours est dans le nom du Seigneur, qui a fait le ciel et la terre.

Adjutórium nostrum in nómine Dómini, * qui fecit cœlum et terram.

PSAUME 124

Ceux qui se confient en Dieu, sont fermes

Qui confidunt in Dómino, sicut mons

Sion : * non commovébitur in ætérnum, qui hábitat in Jerúsalem.

Montes in circuítu ejus * et Dóminus in circuítu pópuli sui, ex hoc nunc, et usque in sæculum.

Quia non relínquet Dóminus virgam peccatórum super sortem justórum ; * ut non exténdant justi ad iniquitátem manus suas.

Bénefac, Dómine, bonis, * et rectis corde.

Declinántes autem in obligatiónes addúcet Dóminus cum operántibus iniquitátem : * pax super Israel.

comme les montagnes de Sion : celui qui habite Jérusalem ne sera jamais ébranlé.

Une ceinture de montagnes défend Jérusalem, le Seigneur est luimême le rempart de son peuple maintenant et à jamais.

Le Seigneur ne laissera pas toujours peser la verge de l'impie sur l'héritage des justes, de peur que les justes ne s'abandonnent eux-mêmes à l'iniquité.

Seigneur, comblez de biens ceux dont le cœur est bon et plein de droiture ;

Mais ceux qui marchent dans les voies tortueuses, Dieu les perdra avec les artisans du crime : que la paix demeure en Israël.

De la Purification à l'Avent.

Ant. In odórem *

Ant. Nous courons* à

l'odeur de vos parfums : les jeunes filles vous aiment avec tendresse.

unguentórum tuórum cúrrimus : adolescéntulæ dilexérunt te nimis.

Pendant l'Avent.

Ant. Ne craignez point, Marie ; * vous avez trouvé grâce devant le Seigneur : vous concevrez et vous mettrez au monde un fils, allel.

Ant. Ne tímeas, María ; * invenísti grátiam apud Dóminum. Ecce concípies et páries fílium, allelúia.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. Dans le buisson ardent * que vit Moïse et qui brûlait sans se consumer, nous reconnaissons la figure de votre admirable virginité, que votre fécondité n'a point blessée. Mère de Dieu, intercédez pour nous.

Ant. Rubum quem víderat * Moyses incombústum, conservátam agnóvimus tuam laudábilem virginitátem. Dei Genitrix, intercéde pro nobis.

CAPITULE

De la Nativité de N. S. à l'Avent.

J'AI pris racine dans le peuple que le Seigneur a honoré et qu'il a choisi

ET radicávi in pópulo honorificáto, et in parte Dei mei hæré-

ditas illíus, et in plenitúdine Sanctórum deténtio mea, ℟. Deo grátias.

pour sa portion et pour son héritage ; et ma demeure est dans l'assemblée de tous les Saints, ℟. Rendons grâces à Dieu.

Pendant l'Avent.

DABIT ei Dóminus Deus sedem David patris ejus, et regnábit in domo Jacob in ætérnum, et regni ejus non erit finis, ℟. Deo grátias.

℣. Benedícta tu in in mulíeribus, ℟. Et benedíctus fructus ventris tui.

Kyrie, eléison.

Christe, eléison.

Kyrie, eléison.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam, ℟. Et clamor meus ad te véniat.

LE SEIGNEUR lui donnera le trône de David son père, et il régnera éternellement dans la maison de Jacob, et son règne n'aura point de fin, ℟. Rendons grâces à Dieu,

℣. Vous êtes bénie entre toutes les femmes, ℟. Et le fruit de vos entrailles est béni.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

℣. Seigneur, écoutez ma prière, ℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

De la Purification à l'Avent.

Oraison. Dieu de bonté, accordez à notre faiblesse le secours de votre grâce, et comme nous honorons la mémoire de la sainte Mère de Dieu, faites que, par le secours de son intercession, nous puissions nous relever de nos iniquités Par N. S. J.-C.

Oremus. Concéde, miséricors Deus, fragilitáti nostræ præsídium : ut qui sanctæ Dei Genitrícis memóriam ágimus, intercessiónis ejus auxílio a nostris iniquitátibus resurgámus. Per eúmdem Dóminum nostrum Jesum Christum.

Pendant l'Avent.

Oraison. O Dieu, qui avez voulu que votre Verbe prît un corps dans le sein de la Vierge Marie, au moment où l'Ange lui annonça ce mystère, accordez à nos prières, qu'en honorant celle que nous croyons être véritablement mère de Dieu, nous soyons aidés auprès de vous par son intercession. Nous vous en prions par N. S. J.-C.

Oremus. Deus, qui de beátæ Maríæ vírginis útero Verbum tuum, Angelo nuntiánte, carnem suscípere voluísti ; præsta supplícibus tuis, ut qui vere eam genitrícem Dei crédimus, ejus apud te intercessiónibus adjuvémur. Per eúmdem Dóminum nostrum Jesum Christum.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Oremus. Deus, qui salútis ætérnæ, beátæ Maríæ virginitáte fœcúnda, humáno géneri præmia præstitísti ; tríbue, quæsumus, ut ipsam pro nobis intercédere sentiámus, per quam merúimus auctórem vitæ suscípere, Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, etc., ℟. Amen.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam, ℟. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Benedicámus Dómino, ℟. Deo grátias.

℣. Fidélium ánimæ, per misericórdiam Dei, requiéscant in pace, ℟. Amen.

Oraison. O Dieu, qui, en rendant féconde la virginité de la bienheureuse Marie, avez assuré au genre humain le salut éternel, faites-nous éprouver, s'il vous plaît, combien est puissante auprès de vous l'intercession de celle par laquelle nous avons reçu l'auteur de la vie, N. S. J.-C. votre Fils, etc., ℟. Ainsi soit-il.

℣. Seigneur, écoutez ma prière, ℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Bénissons le Seigneur, ℟. Rendons grâces à Dieu.

℣. Que les âmes des fidèles reposent en paix, par la miséricorde de Dieu, ℟. Ainsi soit-il.

A NONE

Ave, María, etc. ℣.

Je vous salue, Marie,

etc. ℣. O Dieu, venez, etc.

Deus, in adjutórium, etc.

HYMNE

Souvenez-vous, auteur de tous biens, que, pour naître parmi nous, vous avez pris un corps semblable au nôtre dans le sein d'une Vierge sans tache.

O Marie, Mère de grâce, Mère de miséricorde, défendez-nous contre nos ennemis, et protégez-nous à l'heure de notre mort.

† Gloire à vous, Seigneur, qui êtes né d'une Vierge ; gloire au Père et au Saint-Esprit dans les siècles éternels, ℟. Ainsi soit-il.

Meménto, rerum Cónditor
Nostri quod olim córporis,
Sacráta ab alvo Vírginis
Nascéndo, formam súmpseris.

María, mater grátiæ,
Dulcis parens cleméntiæ,
Tu nos ab hoste prótege,
Et mortis hora súscipe.

† Jesu, tibi sit glória,
Qui natus es de Vírgine,
Cum Patre et almo [Spíritu,
In sempitérna sæcula. ℟. Amen.

PSAUME 125

Lorsque le Seigneur

In converténdo Dó-

minus captivitátem Sion, * facti sumus sicut consoláti.

Tunc replétum est gáudio os nostrum. * et lingua nostra exsultatióne.

Tunc dicent inter gentes : * Magnificávit Dóminus fácere cum eis.

Magnificávit Dóminus fácere nobíscum : * facti sumus lætántes.

Convérte, Dómine, captivitátem nostram, * sicut torrens in austro.

Qui séminant in lácrymis, * in exsultatióne metent.

Eúntes ibant et flebant, * mitténtes sémina sua.

Veniéntes autem vénient cum exsultatióne,

retira Sion de la captivité, notre délivrance nous parut comme un songe.

Nous poussâmes des cris de joie, et nous chantâmes des cantiques d'allégresse.

Parmi les nations on disait : « Le Seigneur a fait des merveilles pour ce peuple. »

Oui, le Seigneur a fait en notre faveur des choses admirables : nous nous livrons à la joie.

Rappelez, Seigneur, les restes de la captivité, ainsi que vous ramenez les torrents au souffle du vent du midi.

Ceux qui ont semé dans les larmes, moissonneront dans l'allégresse.

Ils sont allés en captivité en pleurant, et portant une poignée de semence.

Ils en reviendront tout joyeux, portant les

gerbes de leur moisson. | * portántes manipulos suos.

PSAUME 126

Si le Seigneur ne bâtit lui-même la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la construisent.

Si le Seigneur ne garde lui-même la cité, c'est en vain que la sentinelle veille.

En vain vous vous levez avant l'aurore : levez-vous après avoir pris votre repos, vous qui mangez le pain de douleur.

Le Seigneur accorde le sommeil à ceux qu'il bénit : le don de Dieu, ce sont les enfants ; sa récompense, c'est la fécondité de la femme.

Telles sont les flèches pour un guerrier, tels sont les enfants pour un père affligé.

Heureux l'homme qui a une nombreuse famil-

Nisi Dóminus ædificáverit domum, * in vanum laboravérunt qui ædíficant eam.

Nisi Dóminus custodíerit civitátem, * frustra vígilat qui custódit eam.

Vanum est vobis ante lucem súrgere : * súrgite postquam sedéritis, qui manducátis panem dolóris.

Cum déderit diléctis suis somnum. * Ecce hæréditas Dómini fílii ; merces fructus ventris.

Sicut sagíttæ in manu poténtis, * ita fílii excussórum.

Beátus vir qui implévit desidérium suum ex

ipsis ; * non confundétur, cum loquétur inimícis suis in porta.

le : il ne craindra pas la confusion lorsqu'il plaidera à la porte de la ville.

PSAUME 127

Beati omnes qui timent Dóminum, * qui ambulant in viis ejus.

Heureux, vous qui craignez le Seigneur, et qui marchez dans ses voies.

Labóres mánuum tuárum quia manducábis ; * beátus es, et bene tibi erit.

Vous jouirez du fruit de vos travaux, vous serez comblés de biens et de bonheur.

Uxor tua sicut vitis abúndans, * in latéribus domus tuæ.

Votre épouse sera pour vous comme est une vigne fertile auprès de votre maison.

Filii tui sicut novéllæ olivárum, * in circuitu mensæ tuæ.

Vos enfants seront autour de votre table comme un plant de jeunes oliviers.

Ecce sic benedicétur homo,* qui timet Dóminum.

C'est ainsi que sera béni l'homme qui craint le Seigneur.

Benedícat tibi Dóminus ex Sion, * et vídeas bona Jerúsalem ómnibus diébus vitæ tuæ.

Que le Seigneur vous bénisse du haut de Sion, et vous fasse voir, tous les jours de votre vie, la prospérité de Jérusalem.

Puissiez-vous voir les enfants de vos enfants ; et la paix sur Israel.

Et vídeas fílios filiórum tuórum, * pacem super Israel.

De la Purification à l'Avent.

Ant. Vous êtes belle* et majestueuse, fille de Jérusalem, vous êtes terrible comme une armée rangée en bataille.

Ant. Pulchra es * et decóra, fília Jerúsalem; terríbilis ut castrórum ácies ordináta.

Pendant l'Avent.

Ant. Voici la servante du Seigneur ; * qu'il me soit fait selon votre parole.

Ant. Ecce ancílla Dómini ; * fiat mihi secundum verbum tuum.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. Voici Marie* qui nous a enfanté le Sauveur, duquel saint Jean s'écria, lorsqu'il le vit : Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui efface les péchés du monde, alleluia.

Ant. Ecce María * génuit nobis Salvatórem, quem Joánnes videns exclamávit, dicens : Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccáta mundi, allelúia.

CAPITULE

De la Nativité de N. S. à l'Avent.

J'ai répandu une

In platéis sicut cin-

namómum et bálsamum aromatízans odórem dedi; quasi myrrha elécta dedi suavitátem odóris, ℟. Deo grátias.

℣. Post partum virgo invioláta permansisti, ℟. Dei Génitrix, intercéde pro nobis.

odeur suave, pareille à celle de la cannelle et du baume ; aussi douce et agréable que celle de la myrrhe la plus excellente, ℟. Rendons grâces à Dieu.

℣. Vous êtes demeurée vierge sans tache après votre enfantement, ℟. Mère de Dieu, intercédez pour nous.

Pendant l'Avent.

Ecce Virgo concípiet et páriet fílium, et vocábitur nomen ejus Emmánuel : butýrum et mel cómedet, ut sciat reprobáre malum et elígere bonum, ℟. Deo grátias.

℣. Angelus Dómini nuntiávit Maríæ, ℟. Et concépit de Spíritu sancto.

Kyrie, eléison.
Christe, eléison.
Kyrie, eléison.

Une Vierge concevra et mettra au monde un fils, qui sera appelé Emmanuel ; il mangera le beurre et le miel, en sorte qu'il sache rejeter le mal et choisir le bien, ℟. Rendons grâces à Dieu.

℣. L'Ange du Seigneur a annoncé à Marie, ℟. Et elle a conçu par l'opération du S.-Esprit.

Seigneur, ayez.
Jésus-Christ, ayez.
Seigneur, ayez.

℣. Seigneur, écoutez ma prière, ℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam, ℟. Et clámor meus ad te véniat.

De la Purification à l'Avent.

Oraison. Pardonnez, s'il vous plaît, Seigneur, les fautes de vos serviteurs, et dans l'impuissance où nous sommes de vous plaire par nos propres mérites, accordez-nous le salut par l'intercession de celle que vous avez choisie pour être la mère de votre Fils Notre Seigneur. etc., ℟. Ainsi soit-il.

Oremus. Famulórum tuórum, quæsumus, Dómine, delíctis ignósce ; ut qui tibi placére de áctibus nostris non valémus, genitrícis Fílii tui Dómini nostri intercessióne salvemur. Per eúmdem Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, etc., ℟. Amen.

Pendant l'Avent.

Oraison. O Dieu, qui avez voulu que votre Verbe prît un corps dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie, au moment où l'ange lui annonça ce mystère, ac-

Oremus. Deus, qui de beátæ Maríæ vírgini útero Verbum tuum, Angelo nuntiánte, carnem suscípere voluísti : præsta supplícibus tuis, ut qui vere eam geni-

trícem Dei crédimus, ejus apud te intercessiónibus adjuvémur. Per eúmdem Dóminum nostrum Jesum Christum....

cordez à nos prières, qu'en honorant celle que nous croyons être véritablement mère de Dieu, nous soyons aidés auprès de vous par son intercession. Nous vous en prions par....

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Oremus. Deus, qui salútis ætérnæ, beátæ Maríæ virginitáte fœcúnda, humáno géneri prémia præstitísti ; tríbue, quæsumus, ut ipsam pro nobis intercédere sentiámus, per quam merúimus auctórem vitæ suscípere, Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, etc ℞. Amen.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam.℞.Et clamor meus ad te véniat.

℣. Benedicámus Dó-

Oraison. O Dieu, qui, en rendant féconde la virginité de la bienheureuse Marie, avez assuré au genre humain le salut éternel, faites-nous éprouver, s'il vous plaît, combien est puissante auprès de vous l'intercession de celle par laquelle nous avons reçu l'auteur de la vie, N. S. J.-C. votre Fils, etc., ℞. Ainsi soit-il.

℣. Seigneur, écoutez ma prière, ℞. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Bénissons le Sei-

gneur, ℟. Rendons grâces à Dieu.

℣. Que les âmes des fidèles reposent en paix, par la miséricorde de Dieu, ℟. Ainsi soit-il.

mino. ℟. Deo grátias.

℣. Fidélium ánimæ, per misericórdiam Dei, requiéscant in pace, ℟. Amen.

A VÊPRES

Je vous salue, Marie, etc. ℣. O Dieu, venez, etc.

Ave, María, etc. ℣. Deus, in adjutórium, etc.

(Les antiennes sont après chaque psaume.)

PSAUME 109

LE SEIGNEUR a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite.

Jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marchepied.

Le Seigneur étendra hors de Sion le sceptre de votre puissance : vous dominerez parmi vos ennemis.

Votre puissance éclatera au jour que vous paraîtrez avec votre force

DIXIT Dóminus Dómino meo. * Sede ad dextris meis,

Donec ponam inim[illegible] tuos * scabél[illegible]edum tuórum.

[illegible]gam virtútis tuæ émittet Dóminus ex Sion : * domináre in médio inimicórum tuórum.

Tecum príncipium in die virtútis tuæ in splendóribus Sanctó-

rum ; * ex útero ante luciférum génui te.

dans la splendeur des saints ; je vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du matin.

Jurávit Dóminus, et non pœnitébit eum : * Tu es sacerdos in ætérnum secúndum órdinem Melchísedech.

Le Seigneur l'a juré, et il ne rétractera point son serment : Vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

Dóminus a dextris tuis, * confrégit in die iræ suæ reges.

Le Seigneur est à votre droite : il a renversé les rois au jour de sa colère.

Judicábit in natiónibus, implébit ruínas ; conquassábit cápita in terra multórum.

Il jugera les nations, il remplira tout de la ruine de vos ennemis : il brisera sur la terre la tête de plusieurs.

De torrénte in via bibet, * proptérea exaltábit caput.

Il boira dans le chemin de l'eau du torrent, et par là il s'élèvera dans la gloire.

De la Purification à l'Avent.

Ant. Dum esset Rex* in accúbitu suo, nardus mea dedit odórem suavitátis.

Ant. Pendant que le Roi * se reposait dans mon sein, le nard dont j'étais parfumée a répandu son odeur.

Pendant l'Avent.

Ant. L'Ange Gabriel * a été envoyé à la Vierge Marie, que Joseph avait épousée.

Ant. Missus est Gábriel * Angelus ad Maríam vírginem, desponsátam Joseph.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. O prodige admirable!* le Créateur du genre humain, prenant un corps animé, a daigné naître d'une Vierge ; et, se faisant homme sans l'opération de l'homme, il nous a rendus participants de sa divinité.

Ant. O admirábile commércium!* Creátor géneris humáni, animátum corpus sumens, de Vírgine nasci dignátus est, et, procédens homo sine sémine, largítus est nobis suam deitátem.

PSAUME 112

LOUEZ le Seigneur, vous qui êtes ses enfants, louez le nom du Seigneur.

LAUDATE, púeri, Dóminum, * laudáte nomen Dómini.

Que le nom du Seigneur soit béni, depuis ce temps jusque dans l'éternité.

Sit nomen Dómini benedíctum, ex hoc nunc, et usque in sæculum.

Le nom du Seigneur mérite d'être loué depuis l'orient jusqu'à l'occident.

A solis ortu usque ad occásum, * laudábile nomen Dómini.

Excélsus super omnes gentes Dóminus, * et super cœlos glória ejus.

Le Seigneur est élevé au-dessus de toutes les nations et sa gloire surpasse les cieux.

Quis sicut Dóminus Deus noster, qui in altis hábitat, * et humília réspicit in cœlo et in terra ?

Qui peut se comparer au Seigneur notre Dieu qui habite au plus haut des cieux, et qui voit cependant les choses les plus petites qui sont dans le ciel et sur la terre ?

Súscitans a terra ínopem, * et de stércore érigens paúperem.

C'est lui qui relève le pauvre de la poussière, et qui tire l'indigent de dessus le fumier,

Ut collócet eum cum princípibus, * cum princípibus pópuli sui.

Pour le placer parmi les princes, et même parmi les princes de son peuple.

Qui habitáre facit stérilem in domo, * matrem filiórum lætántem.

C'est lui qui donne à celle qui était stérile la joie de se voir dans sa maison la mère de plusieurs enfants.

De la Purification à l'Avent.

Ant. Læva ejus* sub cápite meo, et déxtera illíus amplexábitur me.

Ant. Sa main gauche* est placée sous ma tête, et sa main droite m'entoure.

Pendant l'Avent.

Ant. Je vous salue, Marie, * pleine de grâces : le Seigneur est avec vous : vous êtes bénie entre toutes les femmes, alleluia.

Ant. Ave, María, * grátia plena ; Dóminus tecum ; benedícta tu in muliéribus, allelúia.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. Lorsque vous êtes * né d'une Vierge par un mystère ineffable, les Écritures ont été accomplies ; vous êtes descendu comme la pluie sur une prairie, et vous êtes venu pour sauver le genre humain : nous vous louons, ô notre Dieu.

Ant. Quando natus es * ineffabíliter ex Vírgine, tunc implétæ sunt Scriptúræ ; sicut plúvia in vellus descendísti, ut salvum fáceres genus humánum ; te laudámus, Deus noster.

PSAUME 121

Je me suis réjoui lorsqu'on m'a dit : Nous irons dans la maison du Seigneur.

Nous habitions autrefois dans ton enceinte, ô Jérusalem!

LÆTATUS sum in his quæ dicta sunt mihi : * In domum Dómini íbimus.

Stantes erant pedes nostri * in átriis tuis, Jerúsalem !

Jerúsalem quæ ædificátur ut cívitas, * cujus participátio ejus in idípsum.

Illuc enim ascendérunt tribus, tribus Dómini, * testimónium Israel, ad confiténdum nómini Dómini.

Quia illic sedérunt sedes in judício, * sedes super domum David.

Rogáte quæ ad pacem sunt Jerúsalem ; * et abundántia diligéntibus te.

Fiat pax in virtúte tua, * et abundántia in túrribus tuis.

Propter fratres meos et próximos meos, * loquébar pacem de te.

Propter domum Dómini Dei nostri, * quæsívi bona tibi.

Jérusalem s'élève comme une cité dont les habitants sont étroitement unis entre eux.

Là se réunissent de toutes parts les tribus du Seigneur, pour rendre hommage à son nom selon la loi d'Israël.

Là sont établis les tribunaux de justice, appuyés sur le trône de David.

Demandez la paix pour Jérusalem : que ceux qui t'aiment, cité sainte, soient heureux !

Que la paix règne autour de tes remparts, et l'abondance dans tes palais.

Patrie de mes pères et de mes frères, mes paroles à ton sujet sont des paroles de paix.

Tu possèdes la maison du Seigneur : c'est pour cela que je te souhaite toutes sortes de biens.

De la Purification à l'Avent.

Ant. Je suis noire, * mais je suis belle : filles de Jérusalem, c'est pour cela que le Roi m'a aimée, et m'a introduite dans sa demeure.

Ant. Nigra sum,* sed formósa, fíliæ Jerúsalem : ideo diléxit me Rex, et introdúxit me in cubículum suum.

Pendant l'Avent.

Ant. Ne craignez point, Marie,* vous avez trouvé grâce devant le Seigneur : vous concevrez et vous mettrez au monde un fils, allel.

Ant. Ne tímeas, María, * invenísti grátiam apud Dóminum. Ecce concípies et páries fílium, allelúia.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. Dans le buisson ardent* que vit Moïse,et qui brûlait sans se consumer, nous reconnaissons la figure de votre admirable virginité, que votre fécondité n'a point blessée : Mère de Dieu, intercédez pour nous.

Ant. Rubum quem víderat*Moyses incombústum, conservátam agnóvimus tuam laudábilem virginitátem Dei Génitrix, intercéde pro nobis.

PSAUME 126.

Si le Seigneur ne bâtit lui-même la maison,

Nisi Dóminus ædificáverit domum, * in

vanum laboravérunt qui ædíficant eam.

Nisi Dóminus custodíérit civitátem, * frusstra vígilat qui custódit eam.

Vanum est vobis ante lucem súrgere : * lesúrgite postquam sedéritis, qui manducátis panem dolóris.

Cum déderit diléctis suis somnum : * ecce hæréditas Dómini, fílii; merces, fructus ventris.

Sicut sagíttæ in manu poténtis, * ita fílii excussórum.

Beátus vir qui implévit desidériumsuum ex ipsis ; * non confundétur, cum loquétur inimícis suis in porta.

c'est en vain que travaillent ceux qui la construisent.

Si le Seigneur ne garde lui même la cité, c'est en vain que la sentinelle veille.

En vain vous vous levez avant l'aurore : levez-vous après avoir pris votre repos, vous qui mangez le pain de douleur.

Le Seigneur accorde le sommeil à ceux qu'il bénit : le don de Dieu, ce sont les enfants ; sa récompense, c'est la fécondité de la femme.

Telles sont les flèches pour un guerrier, tels sont les enfants pour un père affligé.

Heureux l'homme qui a une nombreuse famille, il ne craindra pas la confusion lorsqu'il plaidera à la porte de la ville.

De la Purification à l'Avent.

Ant. Déjà l'hiver est passé,* les pluies ont cessé ; levez-vous, ma bien-aimée, et venez.

Ant. Jam hiems tránsiit, * imber ábiit et recéssit ; surge, amíca mea, et veni.

Pendant l'Avent.

Ant. Le Seigneur * lui donnera le trône de David son père, et il règnera éternellement.

Ant. Dabit ei Dóminus * sedem David patris ejus, et regnábit in ætérnum.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. Un rejeton est sorti de Jessé,* une étoile de la maison de Jacob a paru, une Vierge a enfanté le Sauveur ; nous vous louons, ô notre Dieu.

Ant. Germinávit radix Jesse, * orta est stella ex Jacob ; Virgo péperit Salvatórem : te laudámus, Deus noster.

PSAUME 147

JÉRUSALEM, louez le Seigneur ; Sion, louez votre Dieu.

Il a rendu vos portes imprenables ; il a comblé de bénédictions vos enfants.

LAUDA, Jerúsalem Dóminum : * lauda Deum tuum, Sion.

Quóniam confortávit seras portárum tuárum * benedíxit fíliis tuis in te.

Qui pósuit fines tuos pacem ; * et ádipe fruménti sátiat te.

Qui emíttit elóquium suum terræ, * velóciter currit sermo ejus.

Qui dat nivem sicut lanam, * nébulam sicut cínerem spargit.

Mittit crystállum suam sicut buccéllas: * ante faciem frigóris ejus qui sustinébit ?

Emíttet verbum suum, et liquefáciet ea: * flabit spíritus ejus, et fluent aquæ.

Qui annúntiat verbum suum Jacob, * justítias et judícia sua Israel.

Non fecit táliter omni natióni, * et judícia sua non manifestávit eis.

Il vous a donné la paix avec tous vos voisins, il vous nourrit du plus pur froment.

Il donne ses ordres à la terre ; sa parole vole avec rapidité.

Il fait tomber la neige comme des flocons de laine, il répand le frimas comme de la cendre.

Il jette la grêle comme des morceaux de cristal: qui peut alors soutenir la rigueur du froid ?

Mais il commande, et aussitôt la glace se fond: il fait souffler les vents, et les eaux coulent de nouveau.

Il a donné sa loi à Jacob, il a fait connaître sa justice et ses décrets à Israël.

Il n'a pas fait la même grâce à toutes les nations, il ne les a pas instruites de ses commandements.

De la Purification à l'Avent.

Ant. Sainte Mère de Dieu, * vous êtes admirable et pleine de douceur au milieu de vos délices.

Ant. Speciósa facta es et suávis in delíciis tuis, sancta Dei Génitrix.

Pendant l'Avent.

Ant. Voici la servante du Seigneur, * qu'il me soit fait selon votre parole.

Ant. Ecce ancílla Dómini, * fiat mihi secúndum verbum tuum.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. Voici Marie * qui nous a enfanté le Sauveur, duquel saint Jean s'écria lorsqu'il le vit : Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui efface les péchés du monde, alleluia.

Ant. Ecce María génuit nobis Salvatórem, quem Joánnes videns exclamávit, dicens : Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccáta mundi, allelúia.

Capitule.

De la Nativité de N. S. à l'Avent.

J'ai été créée dès le commencement et avant les siècles, je ne cesserai point d'être dans la suite des âges; j'ai exercé mon

Ab inítio et ante sǽcula creáta sum, et usque ad futúrum sǽculum non désinam ; et in habitatióne sancta

coram ipso ministrávi, ℟. Deo grátias.

ministère devant le Seigneur, dans la maison sainte, ℟. Rendons grâces à Dieu.

Pendant l'Avent.

Egrediétur virga de radíce Jesse, et flos de radíce ejus ascéndet, et requiéscet super eam Spíritus Dómini, ℟. Deo grátias.

Un rejeton sortira de la tige de Jessé, et une fleur naîtra de sa racine; l'Esprit du Seigneur se reposera sur elle, ℟. Rendons grâces à Dieu.

HYMNE

Ave, maris stella,
Dei Mater alma,
Atque semper Virgo,
Felix cœli porta.

Sumens illud Ave
Gabriélis ore,
Funda nos in pace,
Mutans Evæ nomen.

Solve vincla reis,
Profer lumen cæcis,
Mala nostra pelle,
Bona cuncta posce.

Salut, étoile de la mer, douce Mère de Dieu, toujours Vierge, porte fortunée du ciel.

Vous avez accueilli ce salut de l'archange : obtenez-nous la paix ; vous êtes, à meilleur titre qu'Eve, notre Mère.

Brisez le fer des coupables, donnez la lumière aux aveugles, chassez loin de nous tous les maux, demandez pour nous tous les biens

Montrez que vous êtes notre Mère ; qu'il reçoive par vous nos prières, Celui qui, né pour nous, voulut être votre Fils.

Monstra te esse matrem,
Sumat per te preces,
Qui, pro nobis natus,
Tulit esse tuus.

Vierge unique, la plus douce des vierges, obtenez-nous le pardon de nos fautes, la douceur et la chasteté.

Virgo singuláris,
Inter omnes mitis,
Nos culpis solútos,
Mites fac et castos.

Demandez pour nous une vie pure, frayez-nous une route sans dangers, faites nous contempler Jésus au sein des délices.

Vitam præsta puram;
Iter para tutum ;
Ut vidéntes Jesum,
Semper collætemur.

Gloire à Dieu le Père, honneur au Rédempteur, louanges à l'Esprit Saint, hommage unique à la Trinité. Ainsi soit-il.

Sit laus Deo Patri,
Summo Christo decus,
Spirítui sancto,
Tribus honor unus.
Amen.

℣. La grâce est répandue sur vos lèvres, ℟. Parce que Dieu vous a bénie pour l'éternité.

℣. Diffúsa est grátia in lábiis tuis, ℟. Proptérea benedíxit te Deus in ætérnum.

CANTIQUE DE LA SAINTE VIERGE

Mon âme glorifie le Seigneur,

Magnificat * ánima mea Dóminum,

Et exsultávit spíritus meus * in Deo salutári meo.

Quia respéxit humilitátem ancíllæ suæ ; * ecce enim ex hoc beátam me dicent omnes generatiónes,

Quia fecit mihi magna qui potens est ; * et sanctum nomen ejus.

Et misericórdia ejus a progénie in progénies * timéntibus eum.

Fecit poténtiam in bráchio suo ; * dispérsit supérbos mente cordis sui.

Depósuit poténtes de sede, * et exaltávit húmiles.

Esuriéntes implévit bonis, * et dívites dimísit inánes.

Suscépit Israel púerum suum, * recordátus

Et mon esprit est ravi de joie en Dieu mon Sauveur,

Parce qu'il a regardé la bassesse de sa servante ; car désormais tous les siècles m'appelleront bienheureuse,

Pour les grandes choses que le Tout-Puissant a faites en ma faveur : son nom est saint ;

Et sa miséricorde se répand de race en race sur ceux qui le craignent.

Il a déployé la force de son bras ; il a dissipé les desseins que les superbes formaient dans leurs cœurs.

Il a renversé les grands de leurs trônes, et il a élevé les petits.

Il a rempli de biens ceux qui souffraient la faim ; et il a renvoyé vides et pauvres ceux qui étaient riches.

Il a pris sous sa protection Israël son ser-

viteur, se ressouvenant de sa miséricorde,

Selon la promesse qu'il a faite à nos pères, à Abraham et à sa postérité pour toujours.

misericórdiæ suæ,

Sicut locútus est ad patres nostros : * Abraham et sémini ejus in sæcula.

De la Purification à l'Avent.

Ant. Heureuse mère,* Vierge sans tache, glorieuse Reine du monde, intercédez pour nous auprès du Seigneur.

Ant. Beáta mater,* et intácta Virgo, gloriósa Regína mundi, intercéde pro nobis ad Dóminum.

De Pâques au samedi avant la Trinité.

Ant. Reine du ciel,* réjouissez-vous, alleluia, puisque celui que vous avez mérité de porter dans votre sein, alleluia, est ressuscité comme il l'a dit, alleluia. Priez Dieu pour nous, allel.

Ant. Regína cœli,* lætáre, allelúia, quia quem meruísti portáre, alleluia, resurréxit sicut dixit, allelúia. Ora pro nobis Deum, allelúia.

Pendant l'Avent.

Ant. Le Saint-Esprit descendra * sur vous, Marie : ne craignez point, vous porterez le Fils de Dieu dans votre sein, allel.

Ant. Spíritus sanctus* in te descéndet, María; ne tímeas : habébis in útero Fílium Dei, allelúia.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. Magnum hæreditátis mystérium ! * templum Dei factus est úterus nesciéntis virum ; non est pollútus ex ea carnem assúmens : omnes gentes vénient dicéntes : Glória tibi, Dómine.

Ant. O grand mystère* qui nous appelle à l'héritage du ciel ! le sein d'une vierge est devenu le temple de Dieu : ce Dieu ne s'est point souillé en prenant chair dans ses chastes entrailles ; toutes les nations viendront, et diront : Gloire à vous, Seigneur.

Kyrie, eléison.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Christe, eléison.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Kyrie, eléison.

Seigneur, ayez pitié de nous.

℣. Dómine, exáudi orationem meam, ℟. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Seigneur, écoutez ma prière, ℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

De la Purification à l'Avent.

Oremus. Concéde nos fámulos tuos, quæsumus, Dómine Deus, perpétua mentis et córporis sanitáte gau-

Oraison. Daignez, Seigneur, donner en tout temps à vos serviteurs la santé de l'âme et du corps, accordez-nous,

par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie, la grâce d'être délivrés des maux de la vie présente, et de jouir dans le ciel de l'éternelle félicité. Par N.-S. J.-C. votre Fils, qui, etc., ℟. Ainsi soit-il.

dére, et gloriósa beátæ Maríæ semper vírginis intercessióne, a præsénti liberári tristítia, et ætérna pérfrui lætitia. Per Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, etc., ℟. Amen.

Pendant l'Avent.

Oraison. O Dieu, qui avez voulu que votre Verbe prît un corps dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie, au moment où l'Ange lui annonça ce mystère, accordez à nos prières, qu'en honorant celle que nous croyons être véritablement mère de Dieu, nous soyons aidés auprès de vous par son intercession. Nous vous en prions par le même N. S. J.-C.

Oremus. Deus, qui de beátæ Maríæ vírginis útero Verbum tuum, Angelo nuntiánte, carnem suscípere voluísti; præsta supplícibus tuis, ut qui vere eam genitrícem Dei crédimus, ejus apud te intercessiónibus adjuvémur. Per eumdem Dóminum nostrum Jesum Christum.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Oraison. O Dieu, qui,

Oremus. Deus, qui

salútis ætérnæ, beátæ Maríæ virginitáte fœcúnda, humáno géneri præmia præstitísti, tríbue, quæsumus, ut ipsam pro nobis intercédere sentiámus, per quam merúimus auctórem vitæ suscípere, Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, etc., ℟. Amen.

en rendant féconde la virginité de la bienheureuse Marie, avez assuré au genre humain le salut éternel, faites nous éprouver, s'il vous plaît, combien est puissante auprès de vous l'intercession de celle par laquelle nous avons reçu l'auteur de la vie, N. S. J.-C. votre Fils, etc., ℟. Ainsi soit-il.

ANTIENNE A TOUS LES SAINTS

Durant l'année jusqu'à l'Avent.

SANCTI Dei omnes, intercedére dignémini pro nostra omniúmque salúte.

℣. Lætámini in Dómino, et exsultáte, justi, ℟. Et gloriámini, omnes recti corde.

Oremus. Prótege, Dómine, pópulum tuum, et Apostolorum

SAINTS de Dieu, daignez tous intercéder pour notre salut et pour celui de tout le monde.

℣. Réjouissez-vous, justes, dans le Seigneur, et tressaillez de joie, ℟. Et glorifiez-vous en lui, vous tous qui avez le cœur droit.

Oraison. Seigneur, protégez votre peuple et conservez-le par le se-

cours d'une assistance continuelle, qu'il vous demande avec confiance par l'intercession de saint Pierre, de saint Paul et des autres Apôtres.

Nous vous supplions, Seigneur, que tous vos Saints nous assistent en toutes rencontres, afin qu'en honorant leurs mérites nous ressentions les effets de leur intercession ; donnez-nous la paix pendant cette vie ; éloignez de votre Église tous les maux ; conduisez nos pas, nos actions, nos volontés et celles de tous vos serviteurs dans le chemin heureux du salut ; récompensez nos bienfaiteurs par les biens du ciel, et accordez le repos éternel aux fidèles qui sont morts. Par Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, etc. ℟. Ainsi soit-il.

tuórum Petri et Pauli, et aliórum Apostolórum tuórum patrocínio confidéntem, perpétua defensióne consérva.

Omnes Sancti tui, quæsumus, Dómine, nos ubique ádjuvent, ut dum eórum mérita recólimus, patrocínia sentiámus, et pacem tuam nostris concéde tempóribus ; et ab Ecclésia tua cunctam repélle nequítiam ; iter, actus et voluntátes nostras, et omnium famulórum tuórum, in salútis tuæ prosperitáte dispóne ; benefactóribus nostris sempitérna bona retríbue, et ómnibus fidélibus defúnctis réquiem ætérnam concéde. Per Dóminum nostrum Jesum Christum, Fílium, etc., ℟. Amen.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam, ℟. Et clamor meus a véniat.

℣. Seigneur, écoutez ma prière, ℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Benedicámus Dómino, ℟. Deo grátias.

℣. Bénissons le Seigneur, ℟. Rendons grâces à Dieu.

℣. Fidélium ánimæ, per misericórdiam Dei, requiéscant in pace, ℟. Amen.

℣. Que les âmes des fidèles reposent en paix, par la miséricorde de Dieu, ℟. Ainsi soit-il.

Pendant l'Avent.

Ant. Ecce Dóminus véniet, et omnes Sancti ejus cum eo ; et erit in die illa lux magna, allelúia.

℣. Ecce apparébit Dóminus super nubem cándidam, ℟. Et cum eo Sanctórum míllia.

Ant. Le Seigneur viendra accompagné de tous ses Saints, et l'on verra éclater en ce jour-là une grande lumière, alleluia. ℣. Le Seigneur apparaîtra sur une nuée blanche, ℣. Et mille et mille Saints paraîtront avec lui.

Oremus. Consciéntias nostras, quæsumus, Dómine; visitándo purífica, ut véniens Jesus Christus Fílius tuus Dóminus noster, cum ómnibus Sanctis, parátam

Oraison. Seigneur, nous vous supplions de purifier nos consciences en les visitant par votre grâce, afin que N.S.J.-C. votre Fils, venant avec tous ses Saints, trouve

en nous une demeure préparée pour le recevoir. Lui qui, étant Dieu, vit et règne avec vous.

℣. Seigneur, écoutez ma prière, ℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Bénissons le Seigneur, ℟. Rendons grâces à Dieu.

℣. Que les âmes des fidèles reposent en paix, par la miséricorde de Dieu, ℟. Ainsi soit-il.

sibi in nobis invéniat mansiónem. Qui tecum vivit et regnat.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam, ℟. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Benedicámus Dómino, ℟. Deo grátias.

℣. Fidélium ánimæ, per misericórdiam Dei, requiéscant in pace, ℟. Amen.

A COMPLES

Ave, Maria, etc.

Convertissez-nous à vous, ô Dieu notre sauveur, ℟. Et détournez de nous votre colère.

℣. O Dieu, venez à mon aide, etc.

Convérte nos, Deus salutáris noster, ℟. Et avérte iram tuam a nobis.

℣. Deus, in adjutórium meum inténde, etc.

PSAUME 128

Israel peut le dire: mes ennemis m'ont sou-

Sæpe expugnavérunt me a juventúte

mea, * dicat nunc Israel.

Sæpe expugnavérunt me a juventúte mea, * etenim non potuérunt mihi.

Supra dorsum meum fabricavérunt peccatóres : * prolongavérunt iniquitátem suam.

Dóminus justus cóncidit cervíces peccatorum : * confundántur et convertántur retrórsum, omnes qui odérunt Sion.

Fiant sicut fœnum tectórum, * quod, priusquam evellátur, exáruit.

De quo non implévit manum suam, qui metit :*et sinum suum, qui manípulos cólligit.

Et non dixérunt qui præteríbant : Benedíctio Dómini super vos : * benedíximus vobis

vent persécuté, depuis ma jeunesse.

Ils m'ont souvent persécuté depuis ma jeunesse ; mais leurs efforts contre moi ont été impuissants.

Les pervers ont sillonné de coups mes épaules : ils n'ont cessé de me persécuter avec fureur

Le Seigneur est juste, il brise l'orgueil des impies : tous ceux qui haïssent Sion seront couverts de confusion et mis en fuite.

Ils seront comme l'herbe des toits qui sèche avant qu'on l'arrache.

Elle ne remplit pas la main du moissonneur, ni le sein de celui qui emporte les gerbes.

De manière que les passants ne peuvent dire : Que la bénédiction de Dieu soit sur

vous ; nous vous bénissons au nom du Seigneur.

in nómine Dómini.

PSAUME 129

Du fond de l'abîme j'ai crié vers vous, Seigneur : Seigneur, écoutez ma voix.

Que vos oreilles soient attentives à la voix de ma prière.

Si vous exigez, Seigneur, un compte sévère de nos iniquités, qui pourra subsister devant vous, ô mon Dieu ?

Mais vous aimez à pardonner; aussi, appuyé sur votre loi, j'attends, Seigneur, votre secours.

Mon âme l'attend, fondée sur vos promesses ; mon âme se confie dans le Seigneur.

De la veille du matin jusqu'au soir, qu'Israël espère dans le Seigneur.

Car le Seigneur est

De profundis clamávi ad te, Domine ; * Dómine, exáudi vocem meam.

Fiant aures tuæ intendéntes * in vocem deprecatiónis meæ.

Si iniquitátes observáveris, Dómine ; * Dómine, quis sustinebit ?

Quia apud te propitiátio est, * et propter legem tuam sustínui te, Dómine.

Sustínuit ánima mea in verbo ejus ; * sperávit ánima mea in Dómino.

A custódia matutína usque ad noctem, * speret Israel in Dómino.

Quia apud Dómi-

num misericórdia, * et copiósa apud eum redémptio.

plein de miséricorde, et l'on trouve en lui une abondante rédemption.

Et ipse rédimet Israel * ex ómnibus iniquitátibus ejus.

C'est lui qui rachètera Israël de toutes ses ini quités.

PSAUME 130

Domine, non est exaltátum cor meum, * neque eláti sunt óculi mei ;

Seigneur, mon cœur ne s'est pas enorgueilli, et mes regards ne se sont pas élevés avec fierté.

Neque ambulávi in magnis, * neque in mirabilibus super me.

Je n'ai pas affecté la grandeur, et je n'ai pas marché dans les sentiers de l'ambition.

Si non humíliter sentiébam, * sed exaltávi ánimam meam,

Si je n'ai pas été humble ; si, au contraire, je me livre à l'orgueil,

Sicut ablactátus est super matre sua, * ita retribútio in ánima mea.

Traitez moi comme l'enfant que l'on sèvre avant le temps.

Speret Israel in Dómino, * ex hoc nunc et usque in sæculum.

Qu'Israël mette sa confiance dans le Seigneur, maintenant et dans tous les siècles.

HYMNE

Souvenez-vous, ô Créateur du monde, que vous avez pris autrefois, dans le sein d'une Vierge pure, un corps semblable au nôtre pour naître au milieu de nous.

Memento, rerum Cónditor,
Nostri quod olim córporis,
Sacráta ab alvo Vírginis
Nascéndo, formam súmpseris.

Marie, mère de grâce' mère de douceur et de clémence, protégez-nous contre nos ennemis, et recevez-nous à l'heure de la mort.

María, mater grátiæ,
Dulcis parens cleméntiæ,
Tu nos ab hoste prótege,
Et mortis hora súscipe.

† O Jésus né d'une Vierge, soyez glorifié avec le Père et le Saint-Esprit, dans toute la suite des siècles. Ainsi soit il.

† Jesu, tibi sit glória,
Qui natus es de Vírgine,
Cum Patre et almo Spíritu,
In sempitérna sæcula. Amen.

CAPITULE

De la Nativité de N. S. à l'Avent.

Je suis la mère du saint amour, de la crainte, de la grandeur, et de

Ego mater pulchræ dilectiónis, et timóris, et magnitúdinis, et

sanctæ spei, ℟. Deo grátias.

℣. Ora pro nobis, sancta Dei Génitrix, ℟. Ut digni efficiámur promissiónibus Christi.

l'espérance sainte, ℟. Rendons grâces à Dieu.

℣. Priez pour nous, sainte Mère de Dieu, ℟. Afin que nous devenions dignes des promesses de J.-C.

Pendant l'Avent.

Ecce Virgo concípiet et páriet fílium, et vocábitur nomen ejus Emmánuel ; butýrum et mel cómedet, ut sciat reprobáre malum et elígere bonum, ℟. Deo grátias.

℣. Angelus Dómini nuntiávit Maríæ, ℟. Et concépit de Spíritu Sancto.

Une Vierge concevra et mettra au monde un fils, qui sera appelé Emmanuel ; il mangera le beurre et le miel, en sorte qu'il sache rejeter le mal et choisir le bien, ℟. Rendons grâces à Dieu.

℣. L'Ange du Seigneur a annoncé à Marie, ℟. Elle a conçu par l'opération du Saint Esprit.

CANTIQUE DE SAINT SIMÉON.

Nunc dimíttis servum tuum, Dómine, * secúndum verbum tuum, in pace ;

Maintenant, Seigneur, vous laisserez aller en paix votre serviteur selon votre parole ;

Car mes yeux ont vu le Sauveur,

Que vous destinez pour être manifesté à tous les peuples,

Pour être la lumière qui éclairera les nations, et la gloire d'Israël.

Quia vidérunt óculi mei * salutare tuum.

Quod parásti * ante fáciem ómnium populórum,

Lumen ad revelatiónem géntium, * et glóriam plebis tuæ Israel.

De la Purification à l'Avent.

Ant. Nous avons recours * à votre protection, sainte Mère de Dieu : ne rejetez pas les prières que nous vous adressons dans nos pressants besoins ; mais délivreznous toujours de tous les dangers auxquels nous sommes exposés, ô Vierge comblée de gloire et de bénédictions.

Ant. Sub tuum præsídium * confúgimus, sancta Dei Génitrix : nostras deprecatiónes ne despícias in necessitátibus, sed a perículis cunctis líbera nos semper, Virgo gloriósa et benedícta.

Pendant l'Avent.

Ant. Le Saint-Esprit * descendra sur vous, Marie ; ne craignez point, vous porterez le Fils de

Ant. Spíritus sanctus * in te descéndet, María ; ne tímeas, habébis in útero Fílium

Dei, allelúia.

Dieu dans votre sein, alleluia.

De Pâques à la Trinité.

Ant. Regína cœli, * lætáre, allel.; quia quem meruísti portáre, allelúia, resurréxit sicut dixit, allelúia. Ora pro nobis Deum, allelúia.

Ant. Reine du ciel, * réjouissez-vous, alleluia, puisque celui que vous avez mérité de porter dans votre sein, alleluia, est ressuscité comme il l'a dit, alleluia. Priez Dieu pour nous, alleluia.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam, ℟. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Seigneur, écoutez ma prière, ℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. Magnum hæreditátis mystérium ! * templum Dei factus est úterus nesciéntis virum : non est pollútus ex ea carnem ássumens ; omnes gentes vénient dicéntes: Glória tibi, Dómine.

Ant. O grand mystère* qui nous appelle à l'héritage du ciel ! le sein d'une vierge est devenu le temple de Dieu ; ce Dieu ne s'est point souillé en prenant chair dans ses chastes entrailles ; toutes les nations viendront, et diront : Gloire à vous, Seigneur.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Kyrie, eléison.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Christe, eléison.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Kyrie, eléison.

℣. Seigneur, écoutez ma prière, ℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam, ℟. Et clamor meus ad te véniat.

De la Purification à l'Avent.

Oraison. Que l'intercession de la bienheureuse et glorieuse Marie toujours vierge nous protège, Seigneur, et nous conduise à l'éternité bienheureuse. Par N. S. J.-C. votre Fils, etc., ℟. Ainsi soit-il.

Oremus. Beátæ et gloriósæ semper vírginis Maríæ, quæsumus, Dómine, intercéssio gloriósa nos prótegat, et ad vitam perdúcat ætérnam. Per Dóminum nostrum, etc., ℟. Amen.

Pendant l'Avent.

Oraison. O Dieu, qui avez voulu que votre Verbe prît un corps dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie, au moment où l'Ange lui

Orémus. Deus, qui de beátæ Maríæ vírginis útero Verbum tuum, Angelo nuntiánte, carnem suscípere voluísti; præsta supplícibus tuis,

ut qui vere eam genitrícem Dei crédimus, ejus apud te intercessiónibus adjuvémur. Per eúmdem Dóminum nostrum Jesum Christum.

annonça ce mystère, accordez à nos prières, qu'en honorant celle que nous croyons être véritablement mère de Dieu, nous soyons aidés auprès de vous par son intercession. Nous vous en prions par le même N. S. J.-C.

De la Nativité de N. S. à la Purification

Deus, qui salútis ætérnæ, beátæ Maríæ virginitáte fœcúnda, humáno géneri præmia præstitísti, tríbue, quæsumus, ut ipsam pro nobis intercédere sentiámus, per quam merúimus auctórum vitæ suscípere, Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, etc., ℟. Amen.

O Dieu, qui, en rendant féconde la virginité de la bienheureuse Marie, avez assuré au genre humain le salut éternel, faites-nous éprouver, s'il vous plaît, combien est puissante auprès de vous l'intercession de celle par laquelle nous avons reçu l'auteur de la vie, Notre Seigneur J.-C., votre Fils, etc., ℟. Ainsi soit-il.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam, ℟. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Seigneur, écoutez ma prière, ℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Bénissons le Seigneur, ℟. Rendons grâces à Dieu.

Bénédiction. Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit nous bénisse et nous protège toujours. ℟. Ainsi soit-il.

℣. Benedicámus Dómino, ℟. Deo grátias.

Bénédiction. Benedícat et custódiat nos omnípotens et miséricors Dóminus, Pater, et Fílius, et Spíritus sanctus. ℟. Amen.

On dit ensuite une des Antiennes suivantes :

ANTIENNES A LA SAINTE VIERGE.

Pendant l'Avent.

Mère auguste du Rédempteur, porte du ciel toujours ouverte, étoile de la mer, venez au secours d'un peuple qui veut se relever de ses chutes. Vous qui, par un prodige dont s'étonne la nature, avez enfanté votre créateur sans jamais cesser d'être vierge, vous qui avez reçu cette glorieuse salutation de l'Ange Gabriel, ayez pitié des pécheurs.

Alma Redemptoris mater, quæ pérvia cœli,
Porta manes, et stella maris, súccurre cadénti,
Súrgere qui curat, pópulo : tu quæ genuísti,
Natúra miránte, tuum sanctum genitórem :
Virgo prius ac postérius, Gabriélis ab ore,
Sumens illud Ave, peccatórum miserére.

℣. Angelus Domini nuntiávit Maríæ, ℟. Et concépit de Spíritu sancto.

℣. L'Ange du Seigneur a annoncé à Marie, ℟. Et elle a conçu par l'opération du Saint-Esprit.

Oremus. Grátiam tuam, quæsumus Dómine, méntibus nostris infúnde ; ut qui, Angelo nuntiánte, Christi Fílii tui incarnatiónem cognóvimus, per Passiónem ejus et Crucem ad Resurrectiónis glóriam perducámur. Per eumdem Christum Dóminum, ℟. Amen.

Oraison. Daignez, Seigneur, répandre votre grâce dans nos âmes, afin qu'ayant connu, par le ministère de l'Ange, l'Incarnation de Jésus-Christ votre Fils, nous puissions, par les mérites de sa Passion et de sa Croix, parvenir à la gloire de sa Résurrection. Par le même J.-C. N. S., ℟. Ainsi soit-il.

De Noël à la Purification inclusivement.

Alma Redemptóris mater, *p. 552*.

℣. Post partum virgo invioláta permansísti, ℟. Dei Génitrix, intercéde pro nobis.

℣. Vous êtes demeurée vierge sans tache après votre enfantement, ℟. O Mère de Dieu, priez pour nous.

Oremus. Deus, qui salútis ætérnæ, beátæ Maríæ virginitáte fœ-

Oraison. O Dieu, qui, en rendant féconde la virginité de la bienheu-

reuse Marie, avez assuré au genre humain le salut éternel, faites-nous éprouver, s'il vous plaît, combien est puissante auprès de vous l'intercession de celle par laquelle nous avons reçu l'auteur de la vie, N.-S. J.-C., votre Fils, ℟. Ainsi soit-il.

cúnda, humáno géneri præmia præstitísti, tríbue, quæsumus, ut ipsam pro nobis intercédere sentiámus, per quam merúimus auctórem vitæ suscípere, Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum. ℟. Amen.

Depuis la Purification jusqu'au Jeudi saint.

JE VOUS SALUE, Reine du ciel: je vous salue, Reine des Anges: tige sacrée, porte sainte d'où est sortie la lumière du monde. Réjouissez-vous, Vierge, glorieuse, belle pardessus tout : je vous salue, ô vous qui êtes vraiment ravissante : priez pour nous Jésus-Christ.

AVE, REGINA cœlórum:
Ave, Dómina Angelórum :
Salve, radix ; salve, porta
Ex qua mundo lux est orta.
Gaude, Virgo gloriósa:
Super omnes speciósa:
Vale, o valde decóra :
Et pro nobis Christum exóra.

℣. Rendez-moi digne de chanter vos louanges, Vierge sainte, ℟. Obtenez-moi la force de triompher de vos ennemis.

℣. Dignáre me laudáre te, Virgo sacráta. ℟. Da mihi virtútem contra hostes tuos.

Oremus. Concéde, misericors Deus, fragilitáti nostræ præsídium : ut qui sanctæ Dei Genitrícis memóriam ágimus, intercessiónis ejus auxílio a nostris iniquitátibus resurgámus. Per eúmdem Christum Dóminum nostrum.

Oraison. Dieu de bonté, accordez à notre faiblesse le secours de votre grâce ; et comme nous honorons la mémoire de la sainte Mère de Dieu, faites que, par le secours de son intercession, nous puissions nous relever de nos iniquités. Par le même J.-C N. S.

Pendant le Temps pascal.

REGINA CŒLI, lætáre, allelúia ;

Quia quem meruisti portáre, alleluia.

Resurréxit sicut dixit, alleluia.

Ora pro nobis Deum, allelúia.

℣. Gaude, et lætáre, Virgo María, allelúia, ℟. Quia surréxit Dóminus vere, allelúia.

REINE DU CIEL, réjouissez-vous, allel., puisque Celui que vous avez mérité de porter dans votre sein, all., est ressuscité comme il l'a dit, allel. Priez Dieu pour nous, all.

℣. Réjouissez-vous et tressaillez de joie, ô Marie toujours vierge, alleluia, ℟. Parce que le Seigneur est véritablement ressuscité, all.

Oremus. Deus qui per Resurrectiónem

Oraison. O Dieu. qui, par la Résurrection de

votre Fils N. S. J.-C., avez daigné réjouir le monde, faites, nous vous en prions, que, par sa sainte mère la Vierge Marie, nous participions aux joies de la vie éternelle. Nous vous le demandons par le même Jésus-Christ Notre Seigneur, ℟. Ainsi soit-il.

Fílii tui Dómini nostri Jesu Christi mundum lætificáre dignátus es ; præsta, quæsumus, ut per ejus genítricem Vírginem Maríam, perpétuæ capiámus gáudia vitæ. Per eumdem Christum Dominum nostrum, ℟. Amen.

Depuis la Trinité jusqu'à l'Avent.

SALUT, O REINE, mère de miséricorde, notre vie, notre douceur, notre espérance, salut. Enfants d'Ève, malheureux exilés, nous élevons nos cris vers vous ; nous soupirons vers vous, gémissant dans cette vallée de larmes. Oh! de grâce, notre avocate, tournez donc vers nous vos regards miséricordieux et après cet exil, montrez-nous Jésus, le fruit béni de vos entrailles, ô clé-

SALVE, REGINA, mater misericórdiæ; vita, dulcédo et spes nostra, salve. Ad te clamámus, éxsules fílii Evæ ; ad te suspirámus, geméntes et flentes in hac lacrymárum valle. Eia ergo, advocáta nostra, illos tuos misericórdes óculos ad nos convérte. Et Jesum, benedíctum fructum ventris tui, nobis post hoc exsílium osténde ; o clemens, o pia, o dulcis

Virgo María!

℣. Ora pro nobis, sancta Dei Genítrix, ℟. Ut digni efficiámur promissiónibus Christi.

Oremus. Omnípotens sempitérne Deus, qui gloriósæ Virginis Maríæ corpus et ánimam, ut dignum Fílii tui habitáculum éffici mererétur, Spíritu sancto cooperánte, præparásti: da ut cujus commemoratióne lætámur, ejus pia intercessióne ab instántibus malis et a morte perpétua liberémur. Per eumdem Christum Dóminum nostrum, ℟. Amen.

℣. Divínum auxílium máneat semper nobíscum, ℟. Amen.

mente, ô douce Vierge Marie!

℣. Priez pour nous, sainte Mère de Dieu, ℟. Afin que nous devenions dignes des promesses de J.-C.

Oraison. Dieu tout-puissant et éternel, qui, par la coopération du Saint-Esprit, avez préparé le corps et l'âme de la glorieuse Vierge Marie pour en faire une demeure digne de votre Fils, accordez-nous d'être délivrés des maux présents et de la mort éternelle par l'intercession de celle dont nous célébrons la mémoire avec joie. Nous vous en supplions par le même J.-C. N. S., ℟. Ainsi soit-il.

℣. Que la grâce divine soit toujours avec nous, ℟. Ainsi soit-il.

Pater noster. — Ave, Maria. — Credo.

Antienne TOTA PULCHRA ES, *qui, d'après l'usage de l'Ordre, se récite tous les jours après Complies* (1).

Vous êtes toute pure, ô Marie. Vous êtes toute pure, ô Marie. Et la tache originelle n'est pas en vous. Et la tache... Vous, la gloire de Jérusalem. Vous, la joie d'Israël. Vous, l'honneur de notre peuple. Vous, l'avocate des pécheurs. O Marie. O Marie. Vierge très prudente. Mère très clémente. Priez pour nous. Intercédez pour nous auprès du Seigneur J.-C.

O Vierge Immaculée dans votre conception, priez pour nous le Père

LL. ℣. Tota pulchra es, María. **T.** ℟. Tota pulchra es, María. **LL.** ℣ Et mácula originális non est in te. **T.** ℟. Et mácula originális non est in te. **LL.** ℣. Tu glória Jerúsalem. **T.** ℟. Tu lætítia Israel. **LL.** ℣. Tu honorificéntia pópuli nostri. **T.** ℟. Tu advocáta peccatórum. **LL.** ℣. O María! **T.** ℟. O María! **LL.** Virgo prudentíssima. **T.** ℟. Mater clementíssima.

LL. ℣. Ora pro nobis. **T.** ℟. Intercéde

1. Wadding nous apprend que l'usage de réciter après Complies une antienne à la sainte Vierge remonte à saint Bonaventure qui le prescrivit au Chapitre de Narbonne, en 1260.

Ind. de 300 jours une fois le jour. Ind. plénière les 2 février, 25 mars, 15 août, 8 sept., 8 décembre. Conditions : confession, communion, visite d'une église publique, prières aux intentions du Souverain Pontife.

pro nobis ad Dóminum Jesum Christum.

LL. ℣. In conceptióne tua, Virgo, * Immaculáta fuísti. **T.** ℟. Ora pro nobis Patrem, * cujus Fílium peperísti.

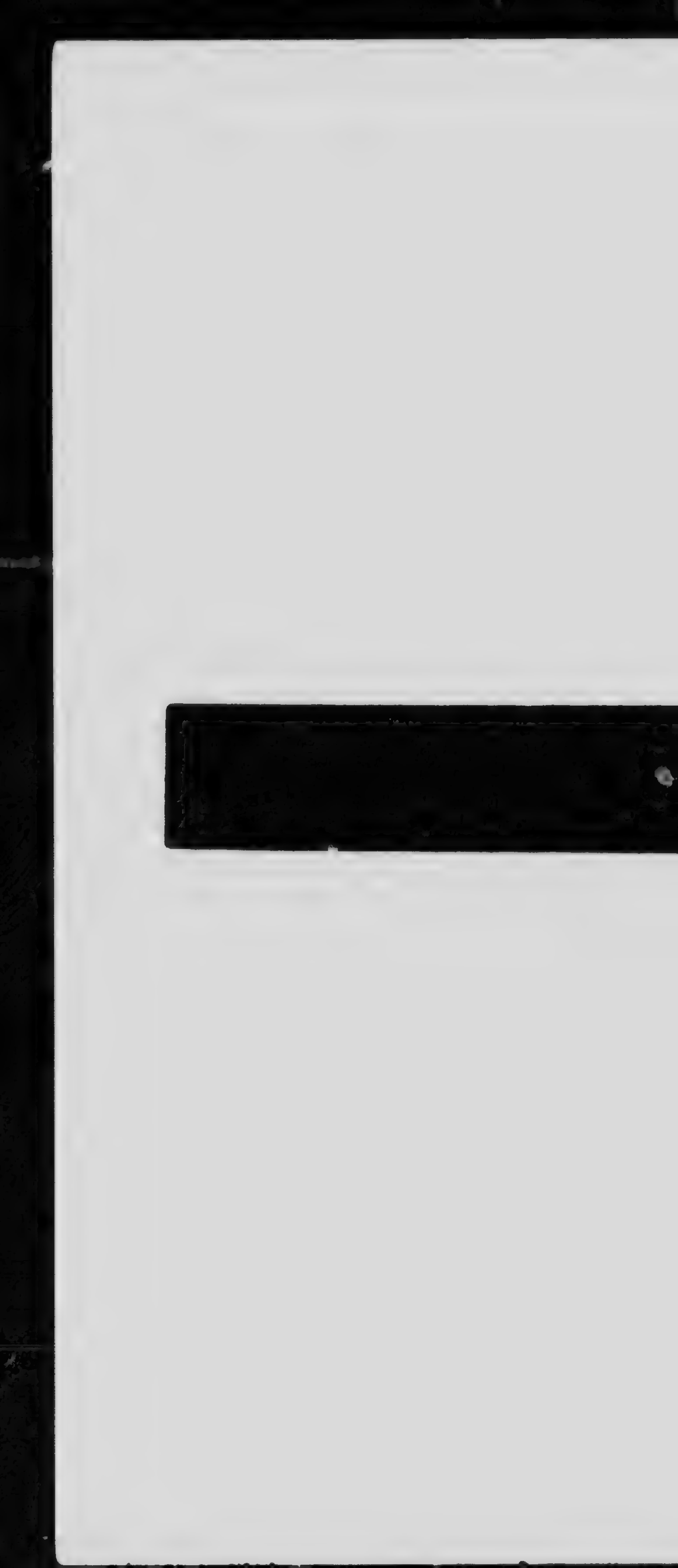
dont vous avez engendré le Fils.

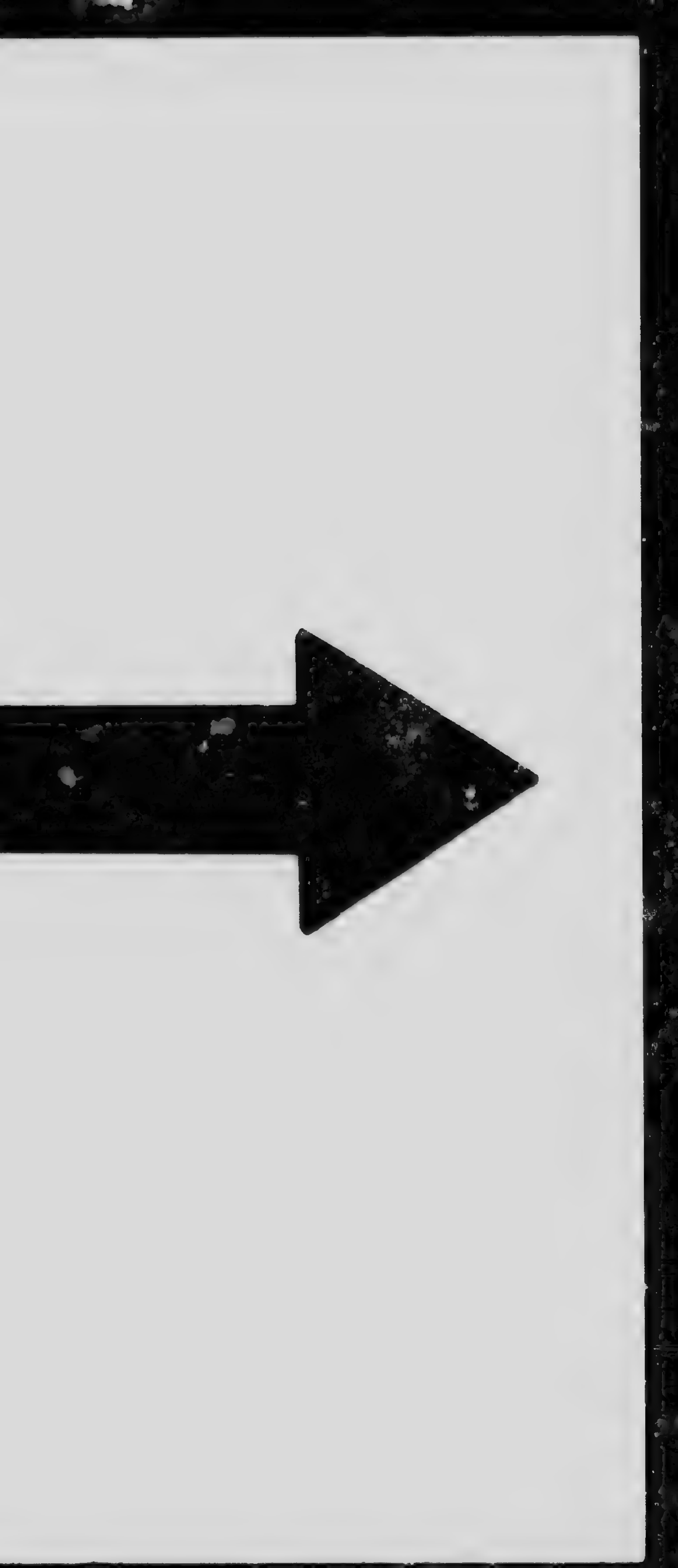
P. ORÉMUS.

Deus, qui per immaculátam Vírginis Conceptiónem dignum Fílio tuo habitáculum præparásti: quæsumus, ut qui ex morte ejúsdem Fílii tui prævísa, eam ab omni labe præservásti; nos quoque mundos ejus intercessióne ad te perveníre concédas. Per eúmdem Christum Dóminum nostrum. **T.** ℟. Amen.

PRIONS.

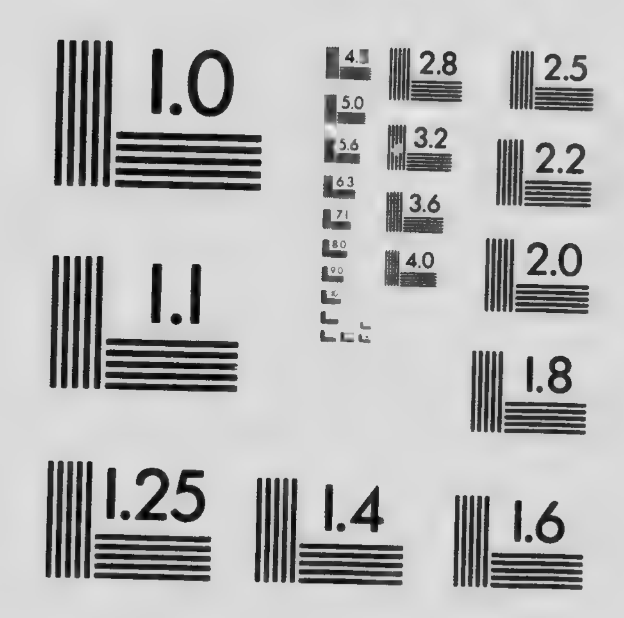
O Dieu qui par l'Immaculée Conception de la Vierge avez préparé à votre Fils une demeure digne de Lui, accordez-nous de parvenir en pureté jusqu'à vous par l'intercession de celle que vous avez préservée de tout péché, en prévision des mérites de ce même Fils, N. S. J.-C., qui vit et règne avec vous aux siècles des siècles Amen.





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





PRIÈRE APRÈS L'OFFICE (1).

De la très sainte et indivisible Trinité, de l'humanité sainte de N. S. J.-C. crucifié, de la Virginité féconde de la très heureuse, la très glorieuse et toujours Vierge Marie, et de l'Église triomphante de tous les Saints ; que toute créature proclame la louange, l'honneur, la puissance et la gloire, et que la miséricorde divine daigne nous pardonner à jamais tous nos péchés, ℟. Ainsi soit-il.

℣. Heureuses les entrailles de la Vierge Marie qui ont porté le Fils du Père éternel ! ℟. Et heureuses les mamelles qui ont allaité N. S. J.-C.

Sacrosanctæ et indivíduæ Trinitáti, crucifixi Domini nostri Jesu Christi humanitáti, beatíssimæ et gloriosíssimæ, sempérque vírginis Maríæ fœcúndæ integritáti, et ómnium Sanctórum universitáti sit sempitérna laus, honor, virtus et glória, ab omni creatúra, nobísque remíssio ómnium peccatórum, per infiníta sæcula sæculórum, ℟. Amen.

℣. Beáta víscera Maríæ vírginis, quæ portavérunt ætérni Patris Fílium, ℟. Et beáta úbera quæ lactavérunt Christum Dóminum.

Pater noster. — Ave, Maria.

1. Le pape Léon X a accordé, à ceux qui réciteront dévotement cette prière, la rémission de toutes les fautes et négligences commises par fragilité pendant l'Office.

OFFICE DOMINICAL

Manière de réciter avec fruit et dévotion l'Office Dominical ou des *Pater*

Les Tertiaires qui ne sont point d'ailleurs obligés à la récitation du Bréviaire et qui ne récitent pas l'Office de la sainte Vierge doivent réciter l'Office des *Pater*, à moins qu'ils ne soient empêchés par la maladie.

D'après la règle donnée par saint François, il fallait réciter 54 *Pater* et *Gloria Patri*, ainsi distribués pour chacune des Heures de l'office: 12 pour Matines et Laudes, 7 pour Prime, 7 pour Tierce, 7 pour Sexte, 7 pour None, 7 pour Vêpres, et 7 pour Complies. On ajoutait le *Miserere* et le *Credo* après Prime et Complies lorsqu'on les savait, et si on les omettait, on disait à la place trois fois le *Pater noster*. Les Constitutions de l'Ordre conseillaient d'ajouter l'*Ave, Maria* au *Pater*.

Maintenant, d'après la Constitution du Saint-Père Léon XIII, bien que l'on puisse encore réciter les 54 *Pater*, *on satisfait à l'obligation de l'office* en récitant chaque

jour 12 *Pater*, *Ave* et *Gloria*. (Const., ch. II, § 6). On peut les réciter en français.

On peut méditer, en récitant cet office, sur la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous donnons une méthode qui pourra être utile aux Tertiaires qui voudront la suivre; elle empêchera la routine, toujours à craindre, et à laquelle on se laisse aller si facilement.

MATINES ET LAUDES.

℣. Dómine, lábia † mea apéries.
℟. Et os meum annuntiábit laudem tuam.
℣. Deus, in adjutórium meum inténde.
℟. Dómine, ad adjuvándum me festína.
℣. Glória Patri, et Fílio, et Spirítui Sancto.
℟. Sicut erat in princípio et nunc et semper, et in sæcula sæculórum. Amen.

Contemplons notre divin Rédempteur, durant son agonie au jardin des Oliviers, gémissons sur nos propres péchés et sur ceux de nos frères.

5 Pater. Ave, Maria. Glória Patri, pour Matines.

1 Pater. Ave, María. Glória Patri, pour Laudes.

PRIME.

Méditons ici sur les ignominies du pré-

toire : voyons la couronne d'épines qu'on place avec violence sur la tête de Jésus, et demandons à notre Sauveur l'esprit d'humilité et de pénitence.

1 Pater. Ave, María. Glória Patri.

TIERCE

Entendons les coups de la flagellation et prenons la résolution de dompter par la mortification cette chair de péché qui s'est tant de fois révoltée contre Dieu.

1 Pater. Ave, María. Glória Patri.

SEXTE

Considérons les tourments affreux de Jésus lorsqu'il est cloué à la croix et n'oublions pas qu'à titre d'enfants de saint François nous devons vivre crucifiés avec Jésus-Christ.

1 Pater. Ave, María. Glória Patri.

NONE

Contemplons Jésus-Christ expirant sur la croix, après nous avoir laissé sa divine Mère comme dernier gage de son amour.

1 Pater. Ave, María. Glória Patri.

VÊPRES

Notre divin Rédempteur établit le sacrement auguste de nos autels, et nous laisse le mémorial le plus touchant des merveilles qu'il a opérées pour notre salut.

1 Pater. Ave, María. Glória Patri.

COMPLIES

Jetons un regard sur le Cœur sacré de Notre-Seigneur, ouvert pour nous ouvrir un asile; entrons dans ce divin Cœur, source inépuisable de grâces, océan immense de miséricorde.

1 Pater. Ave, María. Glória Patri.

N. B. — Pour réciter cet office, on peut se servir d'un chapelet spécial dont les grains sont divisés selon les différentes Heures. C'est ce qu'on appelle le « chapelet de l'office ». Les 12 *Pater*, *Ave* et *Gloria* peuvent se reciter à la fois, soit le matin, soit le soir, ou 6 le matin et 6 le soir, mais il est mieux et plus conforme à l'esprit de la Règle, de les réciter séparément, comme l'indique la méthode : généralement on joint *Matines* et *Laudes*, que l'on peut réciter la veille, à partir de 2 heures. Le matin, on récite sans interruption les 4 petites heures, et dans l'après-midi on dit *Vêpres* et *Complies*. On trouve des chapelets d'office à la même adresse que le Manuel.



DÉVOTIONS FRANCISCAINES

I. ARCHICONFRÉRIE DU CORDON DE SAINT FRANÇOIS.

§ I. ORIGINE.

Saint François d'Assise, ayant embrassé la pauvreté évangélique, ne voulut avoir pour vêtement qu'une grossière tunique et pour ceinture qu'une corde. Un jour le Patriarche Saint Dominique lui demanda cette corde comme signe d'amitié; Saint François, dans son humilité, ne consentit à s'en dessaisir que sur les pressantes instances de leur ami et protecteur commun, le Cardinal Hugolin. Depuis lors Saint Domi-

nique ne se sépara plus de cette précieuse relique de son saint ami.

Une multitude de pieux fidèles voulurent aussi porter ce saint cordon, comme témoignage de la dévotion envers saint François et son Ordre. Le pape Sixte V érigea ce pieux usage en archiconfrérie. La seule condition pour appartenir à cette archiconfrérie est de recevoir le cordon des mains d'un prêtre dûment autorisé. Pour avoir part aux avantages qui y sont attachés, il suffit de porter le cordon.

§ II. INDULGENCES.

A) *Indulgences plénières.*

1° Le jour de la réception.

2° Le jour de la fête patronale du siège de l'archiconfrérie, depuis la veille aux premières vêpres jusqu'au coucher du soleil le lendemain, en visitant cette église et en priant aux intentions du Souverain Pontife.

3° En assistant à la procession mensuelle, aux mêmes conditions.

4° Le 2 août, aux mêmes conditions.

5° Les Stations de Rome aux jours où elles sont indiquées, aux mêmes conditions.

6° Aux fêtes de saint François, de sainte Claire, de saint Antoine et des Stigmates de saint François.

7° La Bénédiction papale le jour de l'Immaculée Conception. *Toutes ces Indulgences exigent la confession et la communion.*

8° Tous les jours, en récitant la couronne franciscaine.

9° Tous les jours, en disant six *Pater*, *Ave* et *Gloria*, les innombrables Indulgences des Lieux Saints, des Stations de Rome, et de la Portioncule et de saint Jacques de Compostelle. (8 *et* 9) *ne requièrent ni confession, ni communion, ni visite.*

10° A l'article de la mort.

B) *Indulgences partielles.*

1° 100 *jours*, en assistant à l'office de la Ste Vierge ou à tout autre office récité par les confrères; en assistant aux funérailles d'un confrère ou de tout autre fidèle; en faisant une aumône aux pauvres ou en réconciliant des ennemis.

2° 3 *ans* et 3 *quarantaines*, en assistant à la procession mensuelle.

3° 5 *ans* et 5 *quarantaines*, en accompagnant le T. S. Sacrement porté aux mala-

des; en récitant cinq *Pater* et *Ave* devant l'autel de leur église, ou s'ils sont empêchés par la pauvreté, la distance, la maladie ou quelqu'autre motif, en récitant cinq *Pater Ave* et *Gloria* en l'honneur des cinq Plaies de N. S. et des Stigmates de saint François.

4° 7 *ans* et 7 *quarantaines*, moyennant la confession, la communion, la visite d'une église franciscaine et une prière aux intentions du Souverain Pontife, depuis la veille à midi jusqu'à minuit du jour suivant, aux fêtes de S. François, S. Antoine de Padoue, S. Bonaventure, S. Louis évêque, S. Bernardin, Ste Claire, des Stigmates de S. François, S. Didace, S. Pierre d'Alcantara, des SS. Martyrs de l'Ordre, S. Louis roi et Ste Elisabeth de Hongrie.

✠

Pour la bénédiction et l'imposition du Cordon, voir le CÉRÉMONIAL, p. 222.

II. COURONNE FRANCISCAINE.

§ I. ORIGINE.

Wadding, l'annaliste de notre Ordre, rapporte ainsi l'origine de cette dévotion:

En 1422, entrait dans l'Ordre des Frères

Mineurs un jeune homme très dévot à la sainte Vierge; sa dévotion consistait surtout à orner tous les jours la statue de Marie d'une couronne de fleurs naturelles. Mais l'austérité du noviciat ne lui permettant plus de s'occuper à cueillir des fleurs, poussé par la légèreté de son âge, le novice résolut de rentrer dans le monde. Avant de partir il voulut saluer Marie une dernière fois et réclamer sa protection.

La Reine du ciel lui apparut alors et lui dit: « Pourquoi t'attrister à cause de ce présent de fleurs que tu ne peux plus m'offrir? Je veux t'enseigner à le changer en un présent plus précieux et à me former une couronne plus belle qu'une guirlande de roses. Tous les jours tresse-moi une couronne, non de fleurs qui se fanent vite et que tu ne peux pas toujours avoir, mais de pieuses prières que tu peux toujours réciter, telles que l'Ange te les a enseignées. Récite dix fois la Salutation Angélique et une fois l'Oraison Dominicale en l'honneur de l'allégresse que j'ai éprouvée de la conception du Verbe. — Répète ces prières en souvenir de l'allégresse avec laquelle je suis partie en toute hâte pour visiter ma parente

Elisabeth. — Répète-les à cause de la très grande joie avec laquelle j'ai enfanté le Christ sans douleur et sans porter atteinte à ma pureté. — Répète-les à cause de la joie avec laquelle j'ai reçu les Mages qui venaient adorer le divin Enfant. — Répète-les à cause de la joie que j'ai éprouvée en retrouvant au Temple Jésus que je croyais perdu. — Répète-les encore à cause de la joie que j'ai éprouvée dans sa résurrection glorieuse. — Répète-les enfin en l'honneur de ma glorieuse assomption au ciel. Sache bien que si tu les dis tous les jours, tu auras tressé une couronne très agréable à mes yeux et très méritoire pour toi. »

Le jeune homme se mit aussitôt à réciter la formule de prières avec toute la dévotion dont il était capable. Le maître des novices étant venu voir discrètement ce qu'il faisait dans sa cellule aperçut un ange qui enfilait des roses une à une et y ajoutait un lis d'or à chaque dizaine; lorsque la couronne était terminée il la plaçait sur la tête du novice prosterné à terre.

Peu après, le maître des novices lui ayant demandé ce qu'il faisait, il lui rapporta de quelle manière il offrait ses prières à Marie

et lui dévoila ainsi la vision qu'il avait eue.

C'est ainsi que s'introduisit dans l'Ordre des Frères-Mineurs et ailleurs l'usage de réciter la couronne de la sainte Vierge composée de sept *Pater* et de soixante-douze *Ave* en l'honneur des soixante-douze années que Marie vécut sur la terre, d'après le sentiment le plus probable.

§ II. RÉCITATION DE LA COURONNE.

Pour les Tertiaires et les Cordigères.

Aucun chapelet particulier n'est requis pour dire la Couronne franciscaine ; on peut la réciter sur n'importe quel chapelet et même sur ses doigts.

On commence immédiatement par la récitation de la première allégresse.

1re	ALLÉGRESSE :	L'Annonciation.
2e	»	La Visitation.
3e	»	La Naissance de Jésus.
4e	»	L'Adoration des Mages.
5e	»	Le Recouvrement de Jésus au temple.
6e	»	La Résurrection de J.
7e	»	L'Assomption.

On ajoute 2 *Ave Maria* et on termine par

un *Pater* et un *Ave* aux intentions du Souverain Pontife.

Une Indulgence plénière est attachée à la récitation de la Couronne pour les Tertiaires et les Cordigères. Il suffit que les VII dizaines soient récitées dans un jour naturel, quelles que soient les interruptions ; on peut la gagner plusieurs fois le jour ; la confession et la communion ne sont pas requises.

§ III. RÉCITATION DE LA COURONNE.

Pour tous les fidèles.

Par un bref du 15 septembre 1905, accordé à la demande de notre T. R. Père Procureur Général, S. S. Pie X a enrichi la Couronne franciscaine de précieuses indulgences *au profit de tous les fidèles.*

Pour le gain de toutes ces indulgences, il est nécessaire d'avoir une Couronne bénite par le Ministre Général ou un prêtre délégué par lui.

I. — INDULGENCES PLÉNIÈRES.

Tous les fidèles peuvent gagner une indulgence plénière :

1° Toutes les fois qu'ils assistent à la réci-

tation publique de la Couronne franciscaine dans une église des trois Ordres de saint François.

2° Lorsqu'ils la récitent à une des fêtes des sept allégresses, à une des fêtes principales de la sainte Vierge ou un jour de l'octave de ces fêtes. (La confession et la communion sont requises.)

3° Encore une indulgence plénière à gagner une fois le mois, au jour de leur choix, par tous ceux qui récitent la Couronne des sept allégresses, tous les samedis. (La confession et la communion sont requises.)

4° A l'article de la mort, les fidèles qui récitent souvent la Couronne franciscaine peuvent gagner une indulgence plénière. Les conditions exigées sont : la confession, la communion (en cas d'impossibilité la seule contrition suffit), l'invocation de bouche, ou, s'ils ne le peuvent, au moins de cœur, du saint Nom de Jésus, et l'acceptation de la mort pour expier leurs fautes.

II. — INDULGENCES PARTIELLES.

1° *300 ans* pour tous ceux qui récitent la Couronne franciscaine aux fêtes de la sainte Vierge, autres que celles énumérées

ci-dessus. — 2° *200 ans* aux jours de fête de précepte. — 3° *70 ans et autant de quarantaines* pour la récitation de la Couronne n'importe quel jour de l'année. — 4° Ceux qui portent la Couronne ou la gardent près d'eux et la récitent souvent, gagnent une indulgence de *10 ans* toutes les fois qu'ils récitent *sept Ave* en l'honneur des sept allégresses de Marie, ou qu'ils font une œuvre pie, pour l'honneur de Dieu ou l'utilité soit spirituelle, soit temporelle, du prochain.

III. CHEMIN DE LA CROIX.

§ I. INDULGENCES ET CONDITIONS.

En faisant le Chemin de la Croix on gagne toutes les Indulgences plénières et partielles accordées aux sanctuaires de Jérusalem. Il est impossible d'en dire le nombre.

Pour gagner ces Indulgences, il faut aller d'une station à l'autre, sans interruption notable, en méditant sur la Passion, selon sa capacité. Lorsque le Chemin de la Croix se fait publiquement et que l'assistance est trop nombreuse, il suffit de se lever à chaque station et de se tourner vers la station,

si on le peut; le prêtre ou celui qui préside l'exercice doit aller d'une station à l'autre. Aucune prière n'est exigée ni aux stations ni après; la méditation seule est prescrite, mais il est bon d'ajouter une prière, selon l'usage. La confession et la communion ne sont pas prescrites.

§ II. ASSOCIATION DU CHEMIN DE LA CROIX PERPÉTUEL (1).

A) *Nature de l'Association.*

La pieuse association du Chemin de la Croix perpétuel est une réunion de fidèles qui s'engagent à faire le Chemin de la Croix toutes les semaines ou tous les mois à des intentions déterminées, et se proposent de rendre, pour ainsi dire, perpétuel, cet exercice si salutaire.

B) *Fins de l'Association.*

Rendre plus fréquente la pratique du Chemin de Croix; nous rappeler plus souvent la Passion de N. S. Jésus-Christ et nous

1. Pour plus de renseignements, consulter le « *Manuel de l'Association du Chemin de la Croix* », par le P. Désiré. Maison Sainte-Élisabeth, 29, Avenue Seymour, Montréal.

en appliquer à nous-mêmes et aux autres les mérites dans une plus large mesure; réparer les outrages que l'on fait chaque jour à Dieu et à N. S. Jésus-Christ; demander la conversion des pécheurs; soulager les âmes du purgatoire, surtout les âmes des associés défunts; prier pour le triomphe de l'Eglise.

C) *Avantages.*

1° Participation aux prières et bonnes œuvres des associés; 2° Indulgences plénières le jour de l'admission, à l'article de la mort et aux fêtes des saints protecteurs de l'Association qui sont N.-D. des VII Douleurs, troisième dimanche de septembre, S. François d'Assise, 4 octobre, et S. Léonard de Port-Maurice, 26 novembre [1]. En outre, les associés gagnent les innombrables Indulgences du Chemin de la Croix. 3° Assurance d'être soulagé dans le purgatoire par les prières et les chemins de Croix des associés.

1. Pour ces trois jours de fête, outre la confession et la communion, il faut encore la visite d'une église où se conserve le T. S. Sacrement.

D) *Obligations.*

1° Donner son nom à un zélateur (1); 2° S'engager à faire le Chemin de la Croix une fois par semaine ou par mois au jour que l'on aura choisi soi-même ou qui aura été fixé par le zélateur; 3° Le faire si on le peut, le Vendredi-Saint, le 3 mai et le 14 septembre.

§. III. ASSOCIATION DU CHEMIN DE LA CROIX VIVANT.

A) *Nature de l'Association.*

L'Association du Chemin de la Croix vivant consiste en groupes de quatorze personnes qui méditent chaque jour sur quelqu'une des quatorze stations du Chemin de la Croix qui leur a été désignée.

B) *Fin de l'Association.*

Les associés se proposent de rendre plus fréquente la méditation de la Passion, en

1. Pour tous les renseignements, demandes de diplômes de zélateurs, de billets d'admission en français et en anglais (qui ne sont cependant pas indispensables), envois de listes d'associés, s'adresser au *R. P. Gardien des Frères-Mineurs, Montréal, Québec, Les Trois Rivières, Que. — North-Edmonton, Alta.*

la facilitant, et d'en retirer les fruits avec une plus grande abondance.

C) *Conditions.*

Il faut: 1° se faire inscrire par un Directeur ou par un Zélateur et s'engager à méditer sur la Station désignée; 2° méditer sur la dite Station tous les jours et réciter trois *Pater*, *Ave* et *Gloria*, en tenant à la main un Crucifix indulgencié pour le Chemin de la Croix.

D) *Indulgences.*

Indulgence plénière, le dimanche ou jour de fête, après l'admission moyennant la confession et la communion.

Indulgence plénière aux fêtes suivantes: Noël, la Circoncision, Pâques, l'Ascension, la Fête-Dieu, la Pentecôte, la Trinité, l'Invention et l'Exaltation de la sainte Croix, les Stigmates de saint François, et la fête de saint François; ainsi que tous les vendredis du mois de mars, à condition d'avoir médité sur la Station désignée pendant un mois entier, et moyennant la confession.

la communion, la visite d'une église et une prière aux intentions du Souverain Pontife.

Indulgence plénière une fois l'année au choix de chacun, à condition d'avoir médité sa Station durant toute l'année, et moyennant la confession, la communion, la visite d'une église et une prière aux intentions du Souverain Pontife.

Indulgence de 100 *jours* pour la méditation, les jours ordinaires.

7 *ans et* 7 *quarantaines* pour la méditation, les jours de dimanche et les fêtes ainsi que tous les jours de la semaine-sainte.

§ IV. LE CRUCIFIX INDULGENCIÉ.

Lorsqu'une impossibilité physique ou morale empêche de visiter les Stations, on peut gagner les Indulgences du Chemin de la Croix avec un Crucifix indulgencié à cet effet en récitant vingt *Pater*, *Ave* et *Gloria*.

L'Indulgence est attachée au christ et non à la croix; ce christ doit être en matière solide et avoir au moins un pouce de longueur.

Le pouvoir d'indulgencier ces crucifix dépend du R^me^ Père Général des Frères Mineurs. Tous les Directeurs du Tiers-Ordre qui tiennent leurs pouvoirs de lui directement ou indirectement, reçoivent en même temps ce pouvoir de cinq en cinq ans, sans avoir besoin de le demander.

Quand plusieurs personnes sont réunies, il suffit que l'une d'elles tienne le crucifix et récite les prières; les autres gagnent les Indulgences en répondant.

Si l'on est trop malade pour réciter ces prières, on gagne les Indulgences en récitant l'*acte de contrition*, puis, *Te ergo, quæsumus, tuis famulis subveni quos pretioso Sanguine redemisti;* ou bien en français: *Nous vous en supplions, Seigneur, venez au secours de vos serviteurs que vous avez rachetés par votre Sang précieux;* en accompagnant au moins en esprit la récitation de trois *Pater, Ave* et *Gloria* faite à haute voix par une autre personne.

---

§ V. MÉTHODE POUR FAIRE LE CHEMIN DE LA CROIX

(tirée des Œuvres de saint Léonard de Port-Maurice).

Au pied de l'autel.

ACTE DE CONTRITION.

O très clément Jésus, infiniment bon et miséricordieux, je vous aime par dessus toutes choses, et je me repens de tout mon cœur de vous avoir offensé, vous mon souverain bien. Je vous offre ce Chemin de Croix en l'honneur du douloureux voyage que vous avez accompli pour l'expiation de mes péchés. Je désire gagner les Indulgences qui y sont attachées et prier aux intentions qui portèrent les Souverains Pontifes à concéder un tel trésor. O mon divin Jésus, je vous en supplie humblement, faites que ce saint exercice me serve à obtenir votre miséricorde en cette vie et la gloire éternelle dans l'autre. Ainsi soit-il.

AVANT CHAQUE STATION.

℣. Adorámus te, Christe, et benedícimus tibi.

℟. Quia per sanctam Crucem tuam redemísti mundum.

Ou bien en français.

℣. Nous vous adorons, ô Jésus, et nous vous bénissons.

℟. Parce que vous avez racheté le monde par votre sainte Croix.

APRÈS CHAQUE STATION.

Pater, Ave, Gloria.

℟. Miserére nostri, Dómine.

℣. Miserére nostri.

℣. Fidélium ánimæ per misericórdiam Dei requiéscant in pace. ℟. Amen.

Ou en français.

Notre Père, Je vous salue, Marie, Gloire au Père, etc.

℣. Ayez pitié de nous, Seigneur.

℟. Ayez pitié de nous.

℣. Que par la miséricorde de Dieu les âmes des fidèles trépassés reposent en paix.

℟. Ainsi soit-il.

Ire STATION.

Jésus-Christ est condamné à mort.

Pilate est assis sur un tribunal et le Fils

de Dieu est à ses pieds en qualité de criminel! Un mortel, un pécheur sur un trône! l'innocence même, le Saint des saints, un Dieu à ses pieds! quel renversement! O péché, voilà ton ouvrage.

IIe STATION.

Jésus-Christ est condamné à mort.

La croix est appesantie par toutes les iniquités du monde, par toutes les miennes; cependant Jésus, tout déchiré, tout épuisé, la reçoit avec une sainte joie pour mon salut. Et moi je ne veux rien souffrir.

IIIe STATION.

Jésus tombe sous le poids de sa croix.

Quel triomphe pour les ennemis de Jésus! Quels blasphèmes, en le voyant tomber! Et moi, combien de fois ai-je déshonoré la piété, réjoui les méchants, par mes chutes et mes scandales! Fortifiez mes pas, ô mon Dieu, dans la voie de vos commandements.

IVe STATION.

Jésus rencontre sa très sainte Mère.

Quel martyre, lorsque leurs yeux se ren-

contrèrent! Le Fils et la Mère ont offert pour moi ce sacrifice si douloureux; et je ne voudrais pas aimer les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie!

V[e] STATION.

Simon le Cyrénéen aide Jésus à porter sa croix.

Si j'avais le bonheur de recevoir une relique considérable de la vraie croix, je serais transporté d'allégresse. Quand il m'arrive une affliction, c'est Jésus lui-même qui me donne une partie de sa croix. Combien de fois l'ai-je rejetée ou portée en murmurant?

VI[e] STATION.

Une femme pieuse essuie la face de Jésus.

Quel courage de la part de cette sainte femme! comme elle foule aux pieds le respect humain! Mais aussi, quelle récompense pour sa foi! Les traits divins de Notre-Seigneur restent imprimés sur le voile dont elle l'essuya. Contemple cette sainte face, ô mon âme; voilà le miroir des chrétiens!

VIIe STATION.

Jésus tombe à terre une deuxième fois.

A cette nouvelle chute, de nouveaux outrages, de nouvelles moqueries. Ah! je le vois, Jésus est insatiable d'opprobres; et tant d'humiliations ne suffisent pas pour guérir mon orgueil.

VIIIe STATION.

Jésus console les filles de Jérusalem.

Ne pleurez pas sur moi, dites-vous, ô mon Jésus. Y a-t-il donc un mal plus déplorable que vos maux? Ah! je vous entends, c'est le péché qui est le plus grand de tous les maux, et cependant je le commets si aisément! je m'en confesse si froidement! j'y retombe si promptement! O mon Dieu, éclairez-moi et touchez mon cœur.

IXe STATION.

Jésus tombe pour la troisième fois.

Pourquoi tant de chutes, ô mon Jésus, puisque vous êtes la force de Dieu? — Mon enfant, n'es-tu tombé que trois fois?...

Je tombe pour t'apprendre et pour t'aider à te relever de tes chutes, avec douleur de ton péché, mais sans découragement, et toujours avec confiance en moi.

Xe STATION.

Jésus est dépouillé de ses vêtements.

A quoi pensiez-vous, mon Jésus, quand on vous arrachait vos vêtements avec les lambeaux de votre chair? — Mon enfant, j'offrais tout à mon Père pour toi, parce que je pensais que tu aurais un jour de la peine à te détacher de cet objet, de cette occasion de péché, de cette habitude qui te tyrannise... Ta force est dans mes souffrances...

XIe STATION.

Jésus est attaché à la croix.

Entends-tu, mon âme, les coups de marteau? Mets ta main à la place de celle de Jésus. Cette idée me fait frémir; et cependant c'est moi qui suis le coupable. Maudit péché, plutôt mourir que de te commettre de nouveau!

XIIe STATION.

Jésus meurt sur la croix.

Il a les pieds attachés, c'est pour m'attendre; les bras étendus, c'est pour m'embrasser; la tête penchée, c'est pour me donner le baiser de réconciliation; le cœur ouvert, c'est pour me recevoir. O Jésus, quand vous aimerai-je comme vous m'avez aimé!

XIIIe STATION

Jésus est descendu de la croix et remis à sa sainte Mère.

O Marie, Mère de douleur, permettez-moi d'approcher. — Viens, mon enfant, contemple son visage pâle et défiguré, ses yeux éteints, sa bouche fermée, ses pieds et ses mains percés, son côté ouvert; compte les plaies de son corps. Voilà la justice de Dieu! voilà l'énormité du péché! voilà l'amour de Jésus.

XIVe STATION

Jésus est mis dans son tombeau.

Mon âme devient le tombeau de Jésus par

la sainte communion. Faites-en, mon Dieu, un sépulcre tout neuf, en la purifiant de toutes ses souillures; un sépulcre taillé dans le roc, par une fermeté inébranlable dans votre service; un sépulcre glorieux, en ne permettant pas que j'aie le malheur de vous donner la mort par le péché.

On termine ordinairement par *cinq Pater*, *cinq Ave* et *cinq Gloria Patri* en l'honneur des plaies du Sauveur; on ajoute *un Pater*, *Ave*, *Gloria Patri* à l'intention de Notre Saint-Père le Pape; mais cette prière n'est pas de rigueur pour gagner les indulgences.

§ VI. PRIÈRES DE SAINTE CLAIRE

en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

A la plaie de la main droite.

Louange et gloire vous soient rendues, ô Seigneur Jésus, pour la très sainte plaie de votre main droite. Par cette plaie sacrée pardonnez-moi tous les péchés que j'ai commis contre vous en pensées, en paroles et en actions, par ma négligence dans votre service et par les sensualités dont je me suis rendue coupable, soit en veillant, soit durant mon sommeil. Faites que je garde un

pieux souvenir de votre mort et de vos sacrées plaies, et que je vous en témoigne ma reconnaissance en les retraçant en mon corps par la mortification. Accordez-le-moi, ô vous qui vivez et régnez dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Pater et Ave.

A la plaie de la main gauche.

Louange et gloire vous soient rendues, ô très doux Jésus, pour la très sainte plaie de votre main gauche. Par cette sacrée plaie, ayez pitié de moi et ôtez de mon cœur tout ce qui vous y déplaît. Donnez-moi la victoire sur les ennemis acharnés qui me font la guerre; remplissez-moi de votre force, afin que je puisse les fouler aux pieds. Délivrez-moi, par votre miséricordieuse mort, de tous les dangers auxquels sont exposés ma vie et mon salut, et daignez me rendre digne de partager votre gloire dans le royaume de Dieu, ô vous qui vivez, etc...

Pater et Ave.

A la plaie du pied droit.

Louange et gloire vous soient rendues, ô bon Sauveur Jésus, pour la très sainte

plaie de votre pied droit. Par cette sacrée plaie, faites que je mérite mon pardon par une pénitence proportionnée à la grandeur de mes fautes. Oh! je vous en supplie par votre mort, tenez continuellement unie à votre volonté la volonté de votre pauvre servante, et gardez son corps et son âme de toute adversité. Quand le jour redoutable sera venu, recevez mon âme dans votre miséricorde, et donnez-lui les joies éternelles, ô Seigneur qui vivez, etc...

Pater et Ave.

A la plaie du pied gauche.

Louange et gloire vous soient rendues, ô très miséricordieux Jésus, pour la très sainte plaie de votre pied gauche. Par cette sacrée plaie, accordez-moi la grâce d'une intelligence pleine et entière, afin que, par votre secours, j'évite les vengeances que vous exercerez en votre jugement. Je vous demande par votre sainte mort, ô miséricordieux Jésus, que je puisse, avant de mourir, recevoir le sacrement de votre Corps et de votre Sang, avec la confession de tous mes péchés, la contrition parfaite et une entière pureté de corps et d'esprit.

Faites que je reçoive, enfin, le sacrement de l'Extrême-Onction, pour la vie éternelle. Ecoutez ma prière, ô Seigneur, qui vivez, etc...

Pater et Ave.

A la plaie du côté.

Louange et gloire vous soient rendues, ô très aimable Jésus, pour la très sainte plaie de votre côté. Par cette sacrée plaie et par cette immense miséricorde que vous avez montrée, en voulant que votre côté fût ouvert, et que vous déployez en faveur de nous tous, après en avoir fait part d'abord au soldat Longin: je vous supplie, ô très doux Jésus, qu'il ne vous suffise pas de m'avoir purifiée par le baptême du péché originel, mais que vous daigniez encore me délivrer de tous les maux passés, présents et à venir, par les mérites de votre précieux Sang, qui est maintenant offert et reçu dans tout l'univers. Par votre mort si pleine d'amertume, accordez-moi une foi vive, une espérance inébranlable et une charité parfaite afin que je vous aime de tout mon cœur, de toute mon âme et de toutes mes forces. Etablissez-

moi solidement dans le bien, afin que je persévère courageusement dans votre saint service, et que je vous plaise maintenant et toujours. Ainsi soit-il.

Pater et Ave.

℣. Nous vous adorons, Seigneur Jésus-Christ, et nous vous bénissons.

℟. De ce que vous avez racheté le monde par votre mort et votre sang.

ORAISON.

Dieu tout-puissant et éternel qui avez racheté le genre humain par les cinq plaies de votre Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, accordez-nous, nous vous en supplions, qu'après avoir honoré chaque jour ces mêmes plaies dans cette vie nous puissions, par les mérites de son sang et de sa mort, éviter la mort subite et éternelle. Nous vous le demandons par ce même Seigneur Jésus, qui vit et règne avec vous dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

IV. LA DÉVOTION AU SAINT NOM DE JÉSUS.

L'Ordre séraphique eut toujours une grande dévotion au saint Nom de Jésus.

Saint François avait un tel respect pour le Nom de Jésus que, s'il rencontrait sur son chemin un lambeau d'écriture portant ce Nom sacré, il le relevait avec soin pour ne pas fouler aux pieds le Nom du Seigneur. « En quelque endroit inconvenant que je trouve le très saint Nom et les paroles écrites du Fils de Dieu, disait-il à ses disciples, je veux les recueillir et je prie qu'on les recueille et qu'on les place en un lieu convenable. »

« Quand le Nom de Jésus venait sur ses lèvres, nous dit le Séraphique Docteur, il ne pouvait passer outre; sa voix s'altérait comme s'il eût entendu une mélodie intérieure dont il eût voulu ressaisir les notes. »

« Les Frères qui ont vécu avec lui, dit encore son disciple, Thomas de Celano, savent comment le Nom de Jésus était le sujet quotidien et continuel de ses conférences, combien ce Nom dans sa conversation était doux et suave, comme il pé-

nétrait son discours de bénignité et d'amour. Il semblait avoir toujours Jésus au cœur. Jésus sur les lèvres, Jésus charmant son oreille, Jésus sous les yeux, Jésus dans ses mains, Jésus dans tout son être. »

Saint Bernardin de Sienne fut le grand propagateur de la dévotion au saint Nom de Jésus. Après lui, les plus ardents apôtres du saint Nom de Jésus furent saint Jean de Caspistran, saint Jacques de la Marche, le bienheureux Bernardin de Feltre, le bienheureux Thomas Illyricus, saint Léonard de Port-Maurice, etc. Ces illustres serviteurs de Dieu nous ont passé le Nom de Jésus comme un mot d'ordre et un cri de guerre pour la gloire de Dieu et le salut des âmes; à tous les enfants de saint François d'avoir au cœur la dévotion au saint Nom de Jésus.

LITANIES DU SAINT NOM DE JÉSUS [1].

Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.

1. Pour tous les fidèles, la récitation des litanies du saint Nom de Jésus est enrichie de 300 jours d'indulgence; (Léon XIII. 16 janvier 1886). Ces litanies sont très anciennes, elles viennent probablement de S. Bernardin de Sienne et de S. Jean de Capistran.

Jésus, écoutez-nous.
Jésus, exaucez-nous.
Dieu le Père, des cieux où vous régnez ayez pitié de nous.
Dieu le Fils, Rédempteur du monde, ayez pitié de nous.
Dieu le Saint-Esprit, ayez pitié de nous.
Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.
Jésus, Fils du Dieu vivant, ayez pitié...
Jésus, splendeur du Père,
Jésus, pureté de la lumière éternelle,
Jésus, Roi de gloire,
Jésus, Soleil de justice,
Jésus, Fils de la Vierge Marie,
Jésus aimable,
Jésus admirable,
Jésus, Dieu fort,
Jésus, Père du siècle à venir,
Jésus, Ange du grand conseil,
Jésus très puissant,
Jésus très patient,
Jésus très obéissant,
Jésus, doux et humble de cœur,
Jésus, qui aimez la chasteté,
Jésus, qui nous honorez de votre amour,
Jésus, Dieu de paix,

ayez pitié de nous.

Jésus, auteur de la vie,
Jésus, exemplaire des vertus,
Jésus, zélateur des âmes,
Jésus, notre Dieu,
Jésus, notre refuge,
Jésus, père des pauvres,
Jésus, trésor des fidèles,
Jésus, bon Pasteur,
Jésus, vraie lumière,
Jésus, sagesse éternelle,
Jésus, bonté infinie,
Jésus, notre voie et notre vie,
Jésus, joie des Anges,
Jésus, Roi des Patriarches,
Jésus, Maître des Apôtres,
Jésus, Docteur des Evangélistes.
Jésus, force des Martyrs,
Jésus, lumière des Confesseurs,
Jésus, pureté des Vierges,
Jésus, couronne de tous les Saints,

ayez pitié de nous.

Soyez-nous propice, pardonnez-nous, Jésus.
Soyez-nous propice, exaucez-nous, Jésus.
De tout mal, délivrez-nous, Jésus.
De tout péché, délivrez-nous, Jésus.
De votre colère, délivrez-nous, Jésus.
Des embûches du démon, délivrez nous, Jésus.
De l'esprit de fornication délivrez-nous, Jésus.

De la mort éternelle,
Du mépris de vos divines inspirations,
Par le mystère de votre sainte Incarnation,
Par votre Nativité,
Par votre enfance,
Par votre vie toute divine,
Par vos travaux,
Par votre agonie et par votre Passion,
Par votre Croix et par votre abandonnement,
Par vos langueurs,
Par votre mort et par votre sépulture,
Par votre Résurrection,
Par votre Ascension,
Par l'institution de la très sainte Eucharistie,
Par vos joies,
Par votre gloire,

délivrez-nous, Jésus.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Jésus.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Jésus.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, Jésus.
Jesus, écoutez-nous.
Jésus, exaucez-nous.

PRIONS.

Seigneur Jésus-Christ, qui avez dit: « Demandez, et vous recevrez; cherchez, et vous trouverez; frappez, et il vous sera ouvert »; faites-nous, s'il vous plaît, la grâce de concevoir l'affection de votre amour tout divin, afin que nous vous aimions de tout notre cœur en vous confessant de bouche et d'action, et que jamais nous ne cessions de vous louer. Vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles. ℟. Ainsi soit il.

Daignez, Seigneur, graver dans nos cœurs la crainte et l'amour de votre saint Nom; car jamais vous ne privez de votre appui ceux que vous affermissez dans votre amour. Par Notre-Seigneur. ℟. Ainsi soit-il.

V. DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR.

Notre Séraphique Père, embrasé d'amour pour Notre-Seigneur, a été un amant passionné, et de sa Croix, et de son Cœur sacré. Aussi, le divin Maître le donna-t-il comme guide et conducteur à la bienheureuse Marguerite-Marie. apôtre de la dévotion au Sacré-Cœur. Les Tertiaires puiseront dans cette dévotion ardeur et

générosité. Tous les premiers vendredis du mois, ils feront bien de réciter une des formules de consécration que nous donnons ci-dessous.

PRIÈRE AU SACRÉ-CŒUR

O aimable Sauveur, désirant vous témoigner les sentiments de notre reconnaissance et réparer nos infidélités, nous nous consacrons entièrement à votre divin Cœur, et nous nous proposons de ne plus tomber dans le péché. O Cœur sacré de Jésus, répandez la plénitude de vos bénédictions sur votre sainte Eglise, sur ses ministres, sur tous ses enfants, et en particulier sur notre Ordre et sur tous ses membres; confirmez les justes, convertissez les pécheurs, secourez les moribonds, délivrez les âmes du purgatoire et étendez sur tous les cœurs le doux empire de votre amour. Ainsi soit-il.

Cœur de Jésus brûlant d'amour pour nous, enflammez notre cœur d'amour pour vous. *(Ind. 100 jours. Léon XIII.)*

CONSÉCRATION AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.

(S. S. Léon XIII, 25 mai 1899).

Très doux Jésus, Rédempteur du genre humain, abaissez vos regards sur nous, très hum-

blement prosternés aux pieds de votre autel. A vous nous sommes, à vous nous voulons être; mais pour que nous puissions vous être unis par des liens plus solides, voici qu'en ce jour, chacun de nous se consacre spontanément à votre Sacré-Cœur.

Nombreux sont ceux qui ne vous ont jamais connu, nombreux ceux qui vous ont méprisé en transgressant vos commandements : ayez pitié des uns et des autres, ô très bon Jésus, et entraînez-les tous vers votre Sacré-Cœur. Soyez, ô Seigneur, le roi non seulement des fidèles qui ne se sont jamais éloignés de vous, mais aussi des enfants prodigues qui vous ont abandonné. Faites que ceux-ci regagnent vite la maison paternelle afin de ne pas périr de misère et de faim.

Soyez le roi de ceux que l'erreur tient sous son joug ou que le schisme a séparés de l'Eglise : ramenez-les au port de la vérité et à l'unité de la foi, afin qu'il n'y ait bientôt qu'un troupeau et qu'un pasteur.

Soyez enfin le roi de tous ceux qui sont plongés dans les vieilles superstitions des gentils, et ne refusez pas de les arracher aux ténèbres pour les amener à la lumière et au règne de Dieu. Donnez, Seigneur, à votre Eglise, la tranquillité, la liberté et le salut. Accordez à toutes les nations l'ordre et la paix, et faites que, d'une extrémité à l'autre de la terre, retentisse

cette seule parole: Louange au divin Cœur par qui nous est venu le salut; à Lui soient honneur et gloire dans tous les siècles. Ainsi soit-il

ACTE DE CONSÉCRATION DES TERTIAIRES AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.

O doux Jésus! Fils éternel du Père, Sauveur du genre humain, Fondateur de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, nous, membres du Tiers-Ordre de Saint-François, nous vous adorons en union avec toute votre Eglise, en union avec les Anges et les Esprits bienheureux, en union avec l'auguste Vierge Marie, et nous disons de toute la plénitude de nos âmes: honneur, gloire, amour, réparation, fidélité constante à vous, notre Seigneur et notre Maître, notre Père et notre Bienfaiteur, notre Dieu et notre Tout.

Nous avons entendu votre voix, ô Jésus, la voix de votre amour, de votre Cœur paternel: *Venez à moi, vous tous qui souffrez et qui portez le fardeau de la vie, et je referai votre courage. — Voici le Cœur qui a tant aimé les hommes qu'il n'a rien épargné et qui s'est donné tout entier pour leur montrer son amour, et qui, pour tant de bienfaits, ne re-*

çoit qu'ingratitude. Cette voix et ces plaintes ont retenti profondément dans nos âmes, ô bon Jésus, et y ont éveillé les plus vives, les plus légitimes ardeurs... Pardon, ô Jésus, pardon pour nos fautes et celles du genre humain, nous vous le demandons, les larmes aux yeux et la contrition au cœur. Non, plus de péchés! Réparation pour l'outrage et l'ingratitude.

Prosternés devant vous, nous prenons la ferme résolution de vous rester toujours fidèles, d'observer vos commandements et ceux de l'Eglise, d'honorer vos ministres sur la terre, de vivre fidèlement d'après la Règle du Tiers-Ordre et de nous pénétrer de plus en plus de l'esprit de saint François.

Nous vous donnons nos âmes, nos corps, nos esprits, nos cœurs, nos fraternités, nos familles, tout ce que nous avons, tout ce que nous sommes. A vous, ô Sacré-Cœur de Jésus, tous nos désirs, toutes nos peines, toutes nos inquiétudes, toutes nos espérances, le présent et l'avenir.

Afin que cette offrande et ces engagements solennels soient plus dignes d'être agréés par vous, nous vous les présentons par les mains de l'Immaculée Vierge, vo-

tre Mère, et par celles de saint Joseph et de notre Père saint François.

Daignez, ô bon Jésus, accepter et ratifier cette donation et nous donner votre grâce pour rester fidèles à nos bonnes résolutions. O Sacré-Cœur de Jésus, qui avez tant fait pour nous, accomplissez en nous l'œuvre de votre amour et de votre miséricorde. Ne permettez pas qu'un de nous se perde, ait le malheur d'attrister votre Cœur adorable par le péché mortel.

Bon Jésus, c'est dans ces sentiments et avec ces espérances que nous disons tous ensemble de cœur et de bouche: Adoré, loué, béni, aimé soit maintenant et à jamais le Sacré Cœur de Jésus! Ainsi soit-il.

LITANIES DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.

(Approuvées par S. S. Léon XIII.)

Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, écoutez-nous.
Jésus-Christ, exaucez-nous.
Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Fils, Rédempteur du monde, qui êtes Dieu,
Sainte Trinité, un seul Dieu,
Esprit Saint, qui êtes Dieu,
Cœur de Jésus, Fils du Père éternel,
Cœur de Jésus, formé par le Saint-Esprit dans le sein de la vierge Marie,
Cœur de Jésus, uni substantiellement au Verbe de Dieu,
Cœur de Jésus, d'une souveraine majesté,
Cœur de Jésus, temple de Dieu,
Cœur de Jésus, tabernacle du Très-Haut,
Cœur de Jésus, maison de Dieu et porte du ciel,
Cœur de Jésus, fournaise ardente de charité,
Cœur de Jésus, sanctuaire de justice et d'amour,
Cœur de Jésus, plein de bonté et d'amour,
Cœur de Jésus, abîme de toutes les vertus,
Cœur de Jésus, très digne de toutes louanges,
Cœur de Jésus, Roi et centre de tous les cœurs,
Cœur de Jésus, dans lequel sont tous les trésors de la sagesse et de la science,
Cœur de Jésus, dans lequel réside toute la plénitude de la Divinité,
Cœur de Jésus, en qui le Père trouve sa complaisance,
Cœur de Jésus, dont la plénitude se répand sur nous tous,

ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, désiré des collines éternelles,
Cœur de Jésus, patient et très miséricordieux,
Cœur de Jésus, libéral pour tous ceux qui vous invoquent,
Cœur de Jésus, source de vie et de sainteté,
Cœur de Jésus, propitiation pour nos péchés,
Cœur de Jesus, rassassié d'opprobres,
Cœur de Jésus, broyé à cause de nos iniquités,
Cœur de Jésus, obéissant jusqu'à la mort,
Cœur de Jésus, percé par la lance,
Cœur de Jésus, source de toute consolation,
Cœur de Jésus, notre vie et notre résurrection,
Cœur de Jésus, notre paix et notre réconciliation,
Cœur de Jésus, victime des pécheurs,
Cœur de Jésus, salut de ceux qui espèrent en vous,
Cœur de Jésus, espérance de ceux qui meurent en vous,
Cœur de Jésus, délices de tous les Saints,

ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, Seigneur.

℣. Jésus, doux et humble de Cœur. — ℟. Rendez notre cœur semblable au vôtre.

PRIONS.

Dieu tout-puissant et éternel, regardez le Cœur de votre Fils bien-aimé; soyez attentif aux louanges et aux satisfactions qu'il vous rend au nom des pécheurs. Apaisé par ces divins hommages, accordez à ceux qui implorent votre miséricorde le pardon, au nom de ce même Jésus-Christ, votre Fils qui vit et règne avec Vous en l'unité du Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

300 j. d'ind. une fois le jour (28 mars 1899).

VI. DÉVOTION A LA T. S. V. MARIE.

PRIÈRES

en l'honneur de la Très Sainte Vierge.

PRIÈRE DE SAINT FRANÇOIS A MARIE.

Salut, ô sainte Souveraine, très sainte Reine, Marie, Mère de Dieu. Vous êtes la Vierge toujours pure choisie du haut du ciel par le

Père très saint, consacrée par son Fils très saint et bien-aimé, et par le Saint-Esprit consolateur. En vous est et a été la plénitude de toute grâce et de tout bien. Salut, ô palais de Dieu! Salut, ô tabernacle de Dieu! Mère de Dieu, salut! Et vous aussi, saintes Vertus, qui, par la grâce de l'illumination du Saint-Esprit, vous répandez en nos cœurs infidèles pour les rendre fidèles, salut!

Mère très sainte de Jésus-Christ Notre-Seigneur, Epouse du Saint-Esprit, priez pour nous avec saint Michel Archange, toutes les Vertus des cieux et tous les Saints, votre Fils bien-aimé, notre Seigneur et notre Maître.

Ainsi soit-il.

PRIÈRE A MARIE POUR LES ENFANTS DE SAINT FRANÇOIS.

O très miséricordieuse Vierge Marie, je vous en conjure, ne cessez de protéger les trois Ordres Séraphiques de votre fidèle serviteur François d'Assise; éloignez-en, je vous en supplie, tout ce qui pourrait les souiller ou ternir leur éclat, et faites qu'ils brillent dans l'Eglise de Dieu comme des étoiles au firmament. Obtenez à chacun des enfants de saint François cet esprit d'humilité et de charité qui anima leur Séraphique Père, afin qu'ils travaillent tous efficacement, non seulement à leur propre

sanctification, mais aussi à accroître la gloire de votre divin Fils par le salut des âmes. Ainsi soit-il.

LE STABAT MATER.

PRIÈRE A N.-D. DES SEPT DOULEURS.

Séquence. Debout au pied de la croix, où son Fils était suspendu, la Mère des douleurs fondait en larmes.

Son âme, en proie aux gémissements, à la désolation et à la souffrance, fut alors transpercée d'un glaive.

Oh ! qu'elle fut triste et affligée, cette Mère bénie du Fils unique de Dieu !

Elle était plongée dans l'amertume et la douleur, cette tendre Mère, à la vue des angoisses de son auguste Fils.

Qui pourrait retenir ses larmes, en voyant la Mère du Christ dans un tel supplice ?

Qui pourrait, sans une tristesse profonde, con-

Stabat Mater dolorósa,
Juxta crucem lacrymósa,
Dum pendébat Fílius.

Cujus ánimam geméntem,
Contristátam et doléntem,
Pertransívit gládius.

O quam tristis et afflícta
Fuit illa benedícta
Mater Unigéniti !

Quæ mœrébat et dolébat,
Pia Mater dum vidébat
Nati pœnas inclyti.

Quis est homo, qui non fleret,
Matrem Christi si vidéret
In tanto supplício ?

Quis non posset contristári,

Christi Matrem contemplári
Doléntem cum Fílio?
Pro peccátis suæ gentis
Vidit Jesum in torméntis,
Et flagéllis súbditum.
Vidit suum dulcem natum
Moriéndo desolátum,
Dum emísit spíritum.
Eia Mater, fons amóris,
Me sentíre vim dolóris
Fac, ut tecum lugeam.

Fac ut árdeat cor meum
In amándo Christum Deum,
Ut sibi compláceam.
Sancta Mater, istud agas,
Crucifíxi fige plagas
Cordi meo válide.
Tui nati vulneráti,
Tam dignáti pro me pati,
Pœnas mecum dívide.
Fac me tecum pie flere,
Crucifíxo condolére,

templer la Mère du Sauveur souffrant avec son Fils?

Elle vit Jésus dans les tourments pour les péchés de son peuple; elle le vit le corps déchiré par les fouets.

Elle vit son tendre Fils sans consolation dans sa mort, et jusqu'à son dernier soupir.

O Mère, source d'amour, faites-moi ressentir la force de votre douleur, afin que je partage votre affliction.

Faites que mon cœur soit embrasé d'amour pour le Christ mon Dieu, afin que je ne songe qu'à lui plaire.

O sainte Mère, imprimez bien avant dans mon cœur les plaies de mon Dieu Crucifié.

Donnez-moi part avec vous aux souffrances que votre Fils daigne ainsi endurer pour moi.

Faites que, mû par ma piété filiale, je pleure avec vous, que, pendant tout le

cours de ma vie, je compatisse à votre Fils crucifié.

Me tenir avec vous près de la croix, et m'associer à votre deuil, c'est là tout mon désir.

Vierge, la plus noble des vierges, ne rebutez point ma prière ; laissez-moi pleurer avec vous.

Que je porte en moi la mort du Christ, que je sois associé à sa Passion, et que je garde le souvenir de ses plaies.

Faites que je sois atteint des blessures de votre Fils, que je sois enivré de sa croix et de son sang.

Pour que je ne sois point la proie des flammes éternelles, ô Vierge puissante, défendez-moi vous-même au jour du Jugement.

O Christ ! quand il me faudra sortir de cette vie, accordez-moi, par votre Mère, d'arriver à la palme de la victoire.

Et lorsque mon corps devra subir la mort,

Donec ego víxero.

Juxta crucem tecum stare,
Et me tibi sociáre,
In planctu desídero.

Virgo vírginum præclára,
Mihi jam non sis amára :
Fac me tecum plángere.

Fac ut portem Christi mortem,
Passiónis fac consórtem,
Et plagas recólere.

Fac me plagis vulnerári,
Fac me cruce inebriári,
Et cruóre Fílii.

Flammis ne urar succénsus,
Per te, Virgo, sim defénsus,
In die judícii.

Christe, cum sit hinc exíre,
Da per Matrem me veníre
Ad palmam victóriæ.

Quando corpus moriétur

Fac ut ánimæ donétur Paradísi glória. Amen.	daignez accorder à mon âme la gloire du paradis. Ainsi soit-il.

Cette hymne a été composée par le franciscain JACQUES DE BENEDICTIS, *appelé* JACOPONE DE TODI. *Pie IX a accordé 100 jours d'indulgences chaque fois qu'on récite le* Stabat.

LITANIES DE LA SAINTE VIERGE (1).

Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.
Christ, écoutez-nous.
Christ, exaucez-nous.
Dieu le Père, des cieux où vous régnez ayez pitié de nous.
Dieu le Fils, Rédempteur du monde, ayez pitié de nous.
Dieu le Saint-Esprit, ayez pitié de nous.
Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.
Sainte Marie, priez pour nous.
Sainte Mère de Dieu, priez...
Sainte Vierge des vierges,
Mère du Christ,
Mère de la divine grâce,

1. Tous les fidèles peuvent gagner 300 jours d'indulgences chaque fois qu'ils récitent ces litanies ; de plus, si on les récite chaque jour, on peut gagner, aux conditions ordinaires, une indulgence plénière applicable aux défunts aux cinq principales fêtes de la Sainte Vierge : l'Immaculée Conception, la Nativité, l'Annonciation, la Purification et l'Assomption. *(S. C. des Indulg., 30 sept. 1817).*

Mère très pure,
Mère très chaste,
Mère sans tache,
Mère sans corruption,
Mère aimable,
Mère admirable,
Mère du bon conseil,
Mère du Créateur,
Mère du Sauveur,
Vierge très prudente,
Vierge vénérable,
Vierge célèbre,
Vierge puissante,
Vierge clémente,
Vierge fidèle,
Miroir de justice,
Trône de la sagesse,
Cause de notre joie,
Vaisseau spirituel,
Vaisseau honorable,
Vaisseau insigne de la dévotion,
Rose mystique,
Tour de David,
Tour d'ivoire,
Maison dorée,
Arche d'alliance,
Porte du ciel,
Etoile du matin,
Santé des infirmes,
Refuge des pécheurs,

Priez pour nous.

Consolatrice des affligés,
Secours des chrétiens,
Reine des Anges,
Reine des Patriarches,
Reine des Prophètes,
Reine des Apôtres,
Reine des Martyrs,
Reine des Confesseurs,
Reine des Vierges,
Reine de tous les Saints,
Reine conçue sans le péché originel,
Reine du très saint Rosaire,
Reine de l'Ordre franciscain.

Priez pour nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, Seigneur.

℣. Priez pour nous, sainte Mère de Dieu.
℟. Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

ORAISON. Nous vous supplions, Seigneur, de répandre votre grâce dans nos âmes, afin qu'ayant connu, par la voix de l'Ange, l'Incarnation de Jésus votre Fils, nous arrivions, par les mérites de sa Passion et de sa Croix, à la gloire de la Résurrection. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur.

℟. Ainsi soit-il.

L'IMMACULÉE CONCEPTION.

Le privilège de l'Immaculée Conception a été admis dès le commencement de l'Eglise par des Pères, des Docteurs et des Saints. On peut suivre cette tradition jusqu'au moment où saint Bernard et les chanoines de Lyon soulevèrent définitivement la question. A partir de cette époque, les discussions ne cessèrent que vers la fin du dix-huitième siècle, et se terminèrent, le 8 décembre 1854, par le triomphe de la doctrine franciscaine, car c'est ainsi qu'était appelée l'opinion favorable au privilège de Marie. En voici la raison.

Dès les premiers jours de l'Ordre, son Séraphique Fondateur ordonna à chacun de ses Religieux de célébrer chaque samedi la sainte messe en l'honneur de Marie Immaculée, et saint Bonaventure, qui avait d'abord combattu le privilège, renouvela cependant la prescription de saint François dans un Chapitre qu'il présida.

L'Université de Paris — la plus renommée de toutes au douzième siècle — ayant été amenée à s'occuper officiellement de l'Immaculée Conception, vit le plus beau

tournoi théologique qui se soit jamais donné. Deux cents docteurs attaquaient le privilège et quelques-uns seulement lui étaient favorables. Mais, parmi ceux-ci, se trouvait le Franciscain Duns Scot [1], qui seul soutint le poids de la discussion et changea tellement les idées que l'Université adopta sa conclusion: Marie est Immaculée! D'autres discussions eurent lieu encore, soit à Paris, soit dans les autres Universités; mais partout la *Doctrine Franciscaine* sortit victorieuse des attaques. Les luttes qui durèrent pendant cinq siècles furent autant d'éclatants triomphes. Elles donnèrent à l'Ordre 6000 écrivains, qui chantèrent l'Immaculée dans des ouvrages dont un bon nombre a traversé les âges sans perdre de leur valeur première. Enfin Pie IX monta sur le trône de saint Pierre et, le 8 décembre 1854, proclama Marie Immaculée dans sa Conception... Il était juste que les enfants de saint François fussent représentés à ce triomphe, qui était bien leur œuvre.

1. La Sacrée Cong. a reconnu la régularité des procès faits en faveur de la cause de Béatification de Duns Scot, et l'on espère voir bientôt reconnu et autorisé par l'Église le culte qui lui est rendu de temps immémorial.

« La main du Pontife, dit Dom Guéranger (1), avait orné d'un splendide diadème l'image de la Reine Immaculée; porté sur son trône aérien, le front ceint de la triple couronne, il était arrivé près du portique de la basilique de Saint-Pierre. Là, prosternés à ses pieds, les deux représentants du Patriarche Séraphique arrêtèrent la marche triomphale. L'un présentait une branche de lis en argent: c'était le Général des Frères-Mineurs de l'Observance; une tige de rosier chargée de ses fleurs en or brillait aux mains du second: c'était le Général des Frères-Mineurs Conventuels. Le Pontife, ému, daigna accepter le don de la famille franciscaine, de qui l'on pouvait dire en ce jour, comme de l'étendard de notre héroïne française: « Qu'ayant été à la lutte, » il était juste « qu'elle fût aussi au triomphe. »

Les Frères-Mineurs continuent toujours à dire, chaque samedi, la messe de l'Immaculée Conception. Jadis, ils invoquaient et combattaient, maintenant ils invoquent et remercient. La dévotion à Marie Imma-

1. *Année liturgique* (l'Avent), p. 386.

culée est celle qui doit aller le plus directement au cœur de tous les Tertiaires. C'est le triomphe de leur Mère par leurs frères aînés. Marie ne peut rien leur refuser.

PRIÈRE A MARIE.

Sainte Marie, Reine du Ciel, Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ et Maîtresse de l'univers, qui n'abandonnez et ne méprisez personne, daignez jeter sur moi un regard de miséricorde et de tendresse, et obtenez-moi de votre cher Fils le pardon de tous mes péchés, afin qu'ayant honoré, comme je le fais de tout mon cœur, votre sainte et Immaculée Conception, je puisse jouir du bonheur éternel par la miséricorde de votre Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, Trinité parfaite, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

NEUVAINE PRÉPARATOIRE

à la fête de l'Immaculée Conception de Marie patronne de tout l'Ordre séraphique.

A L'USAGE DES FRÈRES ET SŒURS DU TIERS-ORDRE ([1]).

Bénie soit la sainte et Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie. Mère de Dieu.

Indulg. de 300 jours, chaque fois. *(Léon XIII, 10 sept. 1878).* La dire chaque jour de la neuvaine.

PREMIER JOUR.

Prédestination de Marie.

Dieu de toute éternité ayant destiné Marie à devenir la Mère de son Fils, a fait exception en sa faveur de cette loi de mort qui pèse sur tous les enfants des hommes, et l'a préservée de la contagion du péché

1. Une indulgence de 300 jours, chaque jour de la neuvaine. *Indulgence plénière*, un jour de la neuvaine ou les huit jours qui suivent immédiatement. — Conditions : confession, communion et prières aux intentions du Souverain Pontife. — Les mêmes indulgences sont accordées pour les neuvaines faites, à n'importe quelle époque de l'année, en public ou en particulier, en récitant n'importe quelle prière approuvée par l'autorité ecclésiastique, en l'honneur des fêtes suivantes de la T. S. Vierge : Nativité, Présentation, Annonciation, Visitation, Maternité, Purification, Sept Douleurs, Assomption, Cœur de Marie et son Patronage, Saint Rosaire. *(Pie IX et S. C., 26 nov. 1876).* Cette neuvaine peut servir pour toutes ces fêtes.

originel. Fille de prédilection du Père céleste, son amour pour elle devait être proportionné à l'amour qu'il avait pour son Fils bien-aimé, son Verbe, sa substance; et c'est pour cela qu'il l'a créée telle qu'il convient que soit la mère d'un fils semblable à Lui en toutes choses, c'est-à-dire Immaculée. Esprits bienheureux! réjouissez-vous! vous n'aurez pas la douleur de voir la fille de prédilection de votre Créateur coupable un instant aux yeux de son Dieu! Vous avez été créés sans tache, nos premiers parents ont été créés sans tache, votre Souveraine ne vous le cédera en rien; elle sera un soleil sans tache, elle sera toujours digne de Dieu. Non, puissances infernales, elle ne vous appartiendra point, même un instant; il ne sera pas dit que Dieu la possédera après qu'elle aurait été en votre pouvoir; Il l'envoie pour écraser la tête de son ennemi, elle doit l'écraser sans recevoir de blessure.

PRIÈRE

Me voici à vos pieds, ô Vierge Immaculée! Je me réjouis avec vous de ce que vous avez été choisie de toute éternité pour

être la Mère du Verbe éternel, et préservée de la tache originelle. Je remercie et bénis la très sainte Trinité qui vous a accordé tous ces privilèges dans votre Conception, et vous supplie humblement de m'obtenir la grâce de triompher des tristes effets qu'a produits en moi le péché originel.

(Ici trois *Ave Maria* et une autre prière à la T. S. Vierge.)

DEUXIÈME JOUR.

Conception Immaculée de Marie.

Le Fils de Dieu, à son tour destiné à descendre du ciel sur la terre pour sauver le monde, ayant, de toute éternité, choisi Marie pour en faire sa Mère, dut enrichir son âme du privilège le plus convenable à une haute dignité. C'est pour cela que, prenant des sentiments de fils pour cette auguste Vierge, avant même qu'elle existât, pour n'avoir pas à envisager un jour d'un œil irrité celle qui devait le concevoir dans son chaste sein, Il la préserva dès sa Conception du souffle impoisonné du péché. Il ne convenait pas, en effet, que celle qui devait être le sanctuaire où

devait reposer le Dieu trois fois saint, fût souillée un seul instant par le péché mortel. C'est pour cela que l'ange salue la Mère de Jésus pleine de grâce! Elle devait enfanter le Juste qui devait détruire le péché, elle devait toujours être juste elle-même! La Mère est digne du Fils; le Fils est la sainteté même, la Mère est la sainteté privilégiée! Non, jamais l'enfer ne reprochera au Fils de l'Eternel qu'il a eu un seul instant sa Mère dans ses chaînes.

PRIÈRE

O Marie, lis immaculé de pureté! Je remercie et j'adore la très sainte Trinité qui vous a départi de si sublimes dons, et je me confonds devant vous en me voyant si pauvre et si dépourvu de grâces. Donnez-moi un peu de part à celle que vous avez reçue avec tant d'abondance, et faites-moi participer aux trésors de votre Immaculée Conception.

Trois *Ave Maria* et une prière.

TROISIÈME JOUR.

Estime de Marie pour sa Conception Immaculée.

Marie était Mère de Dieu, Reine des hommes et des anges, Souveraine de l'univers, mais la qualité d'*Immaculée* lui paraissait plus précieuse que toutes les autres, parce que cette qualité la rendait plus agréable à Dieu. Les Saints ne craignent pas d'assurer que si elle eût eu le choix, elle aurait préféré l'avantage d'être affranchie du péché originel, même à la maternité divine. La dignité la plus éminente ne lui aurait pas paru capable de la dédommager du malheur d'avoir été un seul instant dans l'inimitié de Dieu et dans sa disgrâce. Aussi que ne fit-elle pas pour conserver cette grâce première? Quoiqu'elle fût exempte de toute faiblesse et sans inclination au mal, quoiqu'elle eût été conçue avec tous les privilèges de l'innocence, et confirmée en grâce par une providence spéciale, elle craignit cependant le péché qui n'avait rien de dangereux pour elle, elle en a fui les occasions, elle a exercé une vigilance continuelle sur tous ses sens,

elle fit tous les jours de nouveaux efforts pour avancer dans la perfection. Aussi ne commit-elle jamais la moindre faute, dit le saint Concile de Trente. Jamais le plus petit mouvement d'impatience, de vanité, jamais la plus petite médisance, le plus faible mensonge; et c'est ainsi que cette grâce première de sa Conception Immaculée alla en elle toujours croissant, depuis le premier instant de son existence jusqu'à la fin de sa vie. Oh! quel immense trésor de grâces! qu'il est doux, qu'il est bon aux enfants de saint François de le contempler, de l'étudier!

PRIÈRE

O Marie, rose mystique de pureté! je me réjouis avec vous de votre glorieux triomphe. Je remercie et loue de tout mon cœur la très sainte Trinité qui vous a accordé un tel privilège. Je vous supplie de m'obtenir la grâce de surmonter toutes les tentations du démon, et de préserver mon âme de la souillure du péché. O Marie, aidez-moi toujours, et faites que, par votre protection, je triomphe toujours des ennemis de mon salut éternel.

Trois *Ave Maria* et une prière.

QUATRIÈME JOUR.

Marie Immaculée se présente à Dieu dans le Temple, et se sépare de tout ce qu'elle a de plus cher au monde.

Confirmée en grâce dès le premier instant de sa Conception Immaculée, Marie pouvait bien demeurer dans la maison de ses parents, sans craindre que les objets extérieurs vinssent occuper ou distraire son cœur. Mais Dieu l'appelait à se retirer de la maison de ses père et mère pour s'en aller au Temple, afin de le servir plus parfaitement. Marie aime tendrement ses saints parents; mais aussitôt qu'elle connaît la volonté de Dieu, elle s'en sépare, elle court au Temple du Seigneur, pour se consacrer à lui. Qu'il était beau, et combien les anges furent ravis de voir cette angélique enfant devancer, entraîner après elle ses pieux parents qui la conduisaient, et monter avec un saint empressement les degrés du Temple, pour accomplir le bon plaisir du Dieu de miséricorde qui déjà avait parlé à son jeune cœur, et lui avait dit de se séparer de toutes les choses du monde pour être tout entière à Lui! Enfants de

saint François, que ce beau dévouement de Marie vous serve d'exemple!

PRIÈRE

O Marie, Mère pleine de bonté, je vous supplie de m'obtenir la grâce de pratiquer la vertu, et de me rendre par là digne de recevoir les dons et la grâce de l'Esprit-Saint.

Trois *Ave Maria* et une prière.

CINQUIÈME JOUR.

Générosité de Marie dans son vœu de virginité.

Marie au Temple ne se contenta pas de sacrifier à Dieu parents, plaisirs, fortune, elle voulut encore s'offrir elle-même, son âme avec toutes ses puissances, son corps avec tous ses sens, et se dévouer au Seigneur sans réserve et sans retour; et elle le fit en Le choisissant pour son époux, et en Lui consacrant sa virginité. Et c'est ce vœu de virginité qu'elle objecta à l'ange qui vint lui proposer de devenir la Mère de Dieu; elle aurait renoncé pour toujours à ce titre de Mère de Dieu si elle avait

dû pour cela sacrifier son titre de Vierge! Et qui donc lui avait enseigné le prix de cette pureté virginale dont elle lève l'étendard, tandis que toutes les filles d'Israël aspiraient à l'honneur de donner le jour au Messie? Ah! c'est que l'Esprit-Saint, qui avait pris possession de son cœur dès le moment de sa Conception Immaculée, lui avait révélé les charmes divins, les amabilités toutes célestes de l'angélique vertu. Contemplez donc ô Marie, contemplez avec un saint orgueil cette armée de vierges, ces milliers de ferventes religieuses, qui vous ont imitée, en faisant le même vœu que vous, qui marchent en ce monde à votre suite, la palme des vierges à la main, et qui honorent et embellissent la catholicité! O Marie, qui avez été assez puissante pour faire descendre, par votre virginité, un Dieu sur la terre! Mettez dans le cœur des enfants de saint François l'amour de la pureté!

PRIÈRE.

O Marie, astre resplendissant de pureté! Je vous supplie de m'obtenir la grâce de savoir profiter de la passion et de la

mort de votre divin Fils, afin que son sang n'ait pas été répandu inutilement pour moi, mais qu'au contraire je mène une sainte vie et meure dans votre saint amour.

Trois *Ave Maria* et une prière.

SIXIÈME JOUR.

Vie tout intérieure de Marie Immaculée.

Marie, dans le Temple, cachée aux regards des hommes, [illegible] que [illegible] cup de sa perfection [illegible] chaque jour des progrès dans la vie intérieure et se prépare, sans le savoir, à la [illegible] dignité de Mère de Dieu. Là, loin du monde et dans le silence de la solitude, que de jours purs et heureux passa-t-elle au Temple du Seigneur, [illegible] durant les [illegible] de ses prières, [illegible] ses soupirs. [illegible]-nous quel fut le feu de son amour, l'ardeur de son cœur!

C'est en cela sans doute surtout le modèle des âmes religieuses qui, comme elle, se sont séparées du monde et, par [illegible] tout dédié à Dieu, leur corps, leur cœur et tout ce qu'elles possèdent renonçant au luxe et aux richesses par le vœu de pauvreté, aux plaisirs sensuels par le

vœu de chasteté, et à leur volonté propre par le vœu d'obéissance. Mais, enfants de saint François, elle est ici aussi votre modèle. Hélas! sa conduite ne vous condamne-t-elle pas? Elle se plaît dans la solitude, et vous vous plaisez trop encore dans le monde! Elle ne conversait qu'avec Dieu, et vous aimez trop encore à converser avec les pécheurs et les mondains, ce qui apporte le trouble et l'agitation dans votre âme, et ce qui vous empêche de faire, dans la vie intérieure, les progrès que votre séraphique Père a droit d'attendre de vous. O Marie, aidez-moi à connaître le monde et ses dangers, et à m'attacher davantage à la solitude et à la vie d'union avec Dieu!

PRIÈRE.

O Marie, étoile brillante de pureté! je me réjouis avec vous de ce que votre Immaculée Conception a ravi de joie tous les anges dans le ciel. Faites qu'un jour je prenne part à cette joie, et que je puisse, dans la compagnie des anges, vous louer et vous bénir pendant toute l'éternité.

Trois *Ave Maria* et une prière.

SEPTIÈME JOUR.

La prière ardente et continuelle de Marie Immaculée.

Qui a mieux connu que Marie la nécessité et les richesses de la prière? Qui a dû pratiquer aussi parfaitement qu'elle ce grand enseignement de Jésus-Christ: *il faut toujours prier, et ne jamais se lasser de prier?* Dans le Temple du Seigneur, où elle s'était retirée dès son enfance, et pendant toute sa vie, son recueillement fut profond et sa prière ardente. Ecoutons saint Bonaventure nous rapportant les paroles de Marie elle-même, dans une révélation à une de ses fidèles servantes: « Je n'ai reçu de Dieu aucun don, aucune grâce, sans une continuelle oraison, un désir ardent, une dévotion profonde, beaucoup de larmes et une longue affliction, disant et pensant toujours ce qui était agréable à Dieu, autant que je le savais et le pouvais. Sachez que nulle grâce ne descend dans l'âme, si ce n'est par l'oraison et la mortification du corps. »

La prière, en effet, c'est la clé qui nous ouvre le ciel, c'est une arme puissante contre

les attaques de l'ennemi. Notre séraphique Père saint François en a fait l'expérience; ce qu'il a obtenu à Notre-Dame-des-Anges en est le fruit, et c'est pourquoi il la recommande vivement à tous ses enfants des trois Ordres. Prions donc, prions volontiers et sans cesse en offrant notre travail à Dieu, en le faisant par amour pour lui. Acquérons, par l'habitude du recueillement intérieur et de la présence de Dieu, la facilité et la ferveur d'une prière continuelle.

PRIÈRE.

O Marie, avocate puissante auprès de votre divin Fils, Vierge Immaculée! obtenez-moi une horreur continuelle du péché, le plus grand de tous les maux, et faites que je meure plutôt que de le commettre jamais.

Trois *Ave Maria* et une prière.

HUITIÈME JOUR.

L'humilité profonde de Marie Immaculée.

L'humilité a été pour Marie la principale cause de son élévation à la dignité de Mère de Dieu, *Virginitate placuit, humilitate concepit*. Elle sait qu'elle a le privi-

lège unique d'avoir été préservée de la tache originelle, elle ne s'en prévaut nullement. Un ambassadeur céleste vient la saluer de la part de Dieu, bien loin de s'enorgueillir, elle se trouble. Il lui annonce qu'elle est *pleine de grâce, et bénie entre toutes les femmes;* elle conserve, malgré cet éloge, toute son humilité. Il lui fait connaître qu'elle est choisie pour être la Mère du Messie, et elle ne se proclame *que la servante du Seigneur*. Elle porte dans son chaste sein le Verbe de Dieu, elle le tait à tout le monde, même au juste Joseph qui va être l'ange tutélaire du Dieu incarné; elle se soumet à la loi de la Purification, elle qui est la Mère du Saint des saints. Au Calvaire, elle ne craint pas le déshonneur de passer pour la Mère de Celui que l'on condamne à une mort infamante.

O profonde humilité de Marie! ô amour de Marie pour les humiliations! quelle leçon vous donnez à ceux qui demandent à être vos enfants! Hélas! on veut bien de la piété, mais on la veut, et on la croit possible sans l'humilité et sans l'amour des humiliations! Sans l'humilité pratique, il n'y a point de vertu possible; ne nous fai-

sons pas illusion, toutes nos prières sans elle, tous nos actes religieux ne vont pas jusqu'au cœur de Dieu. O méprisable orgueil, que tu fais de mal, jusque dans les âmes réputées les plus justes, les plus saintes! O Marie, que je comprenne à votre exemple que les mépris du monde et les humiliations valent bien plus devant Dieu que les éloges et les honneurs d'ici-bas!

PRIÈRE.

O Marie, soleil sans tache, je me réjouis de ce que, dans votre Conception, Dieu vous a accordé plus de grâces qu'il n'en a fait à tous les anges et à tous les saints. Faites que je corresponde aux grâces de mon Dieu, et que je n'en abuse plus; changez mon cœur, et faites que dès ce moment je commence à pratiquer l'humilité.

Trois *Ave Maria* et une prière.

NEUVIÈME JOUR.

Charité inépuisable de Marie Immaculée envers tous et spécialement envers les enfants de saint François.

La charité qui est, avant tout, l'amour de Dieu, a sa source en Dieu même qui

est la charité. Elle est aussi l'amour du prochain et le désir de son bonheur. Et qui a eu le cœur plus embrasé de l'amour des hommes que Marie? Par amour pour les hommes, elle a consenti au sacrifice douloureux de son Fils sur la croix, et pour ne jamais l'oublier, elle a accepté le titre de Mère des humains, de la bouche de son Fils. Et l'Eglise, pour nous faire comprendre jusqu'à quel point Marie exerce ce titre, la salue du nom de refuge des pécheurs, ce qui nous dit qu'elle n'excepte personne dans son amour.

Mais elle aime d'un amour de prédilection les enfants du patriarche d'Assise; ils occupent une place spéciale dans son cœur. Saint François n'a-t-il pas été le dévot de Marie par excellence? Il n'entreprenait rien sans se mettre par avance sous sa protection. C'est l'humble oratoire dédié à la Reine des Anges qu'il choisit comme berceau de son Ordre naissant, et c'est là aussi qu'il fut favorisé de cette apparition miraculeuse de Jésus et de Marie, à l'occasion de laquelle lui fut accordée cette grande indulgence, dite de la Portioncule. Marie fut choisie et proclamée par lui, comme la

première patronne des trois Ordres qu'il a fondés, et par conséquent du Tiers-Ordre. Aussi les enfants de saint François ont-ils toujours vénéré Marie comme leur permière patronne, et défendu avec une ardeur et un zèle infatigable ses privilèges, et en particulier la prérogative de son Immaculée Conception, ajoutant aux trois vœux ordinaires celui de confesser, au prix de leur vie, cette vérité qui est devenue aujourd'hui un dogme catholique.

Enfants de saint François, membres du Tiers-Ordre, réjouissez-vous donc; vous avez une place de choix dans le cœur de Marie, votre première patronne et votre Mère. Seulement, honorez-la de votre mieux, honorez surtout son Immaculée Conception, et faites-vous une gloire et un bonheur d'étudier de plus en plus et d'imiter autant que possible sa foi, sa pureté, son humilité et toutes ses autres vertus, mais surtout, dans vos jugements, vos paroles et vos actions, sa charité inépuisable.

PRIÈRE.

O Marie, Mère et Vierge Immaculée, modèle de pureté! allumez dans mon cœur

l'amour de Dieu, enflammez-le, afin que je l'aime constamment, et que, jouissant de Lui dans l'éternité, je puisse le remercier avec plus d'ardeur des privilèges singuliers qu'il vous a accordés, et me réjouir de vous voir couronnée de tant de gloire. Ainsi soit-il.

Trois *Ave Maria* et une prière.

VII. DÉVOTION A SAINT JOSEPH.

PRIÈRES

en l'honneur du glorieux saint Joseph, époux de la Bienheureuse Vierge Marie, protecteur spécial de l'Ordre séraphique.

PRIÈRE DE SAINT BERNARDIN DE SIENNE.

Daignez vous souvenir de nous, ô bienheureux Joseph, et accordez-nous le secours de votre protection auprès de Celui qui vous appela son père; rendez-nous aussi favorable la très sainte Vierge, votre épouse, Mère de Celui qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

DÉVOTION

aux sept Douleurs et sept Allégresses de saint Joseph.

Parmi les pratiques de dévotion en usage pour honorer saint Joseph, il en est une particulièrement agréable à ce saint patriarche et qu'il se plaît à récompenser par de nombreuses grâces. Elle consiste à réciter *sept Pater* et *sept Ave* en l'honneur de ses sept douleurs et de ses sept allégresses, pieuse pratique qui a pris naissance dans l'Ordre de Saint-François. Deux Franciscains naviguaient vers les côtes de Flandre, lorsqu'une furieuse tempête se leva et engloutit dans les abîmes le vaisseau qui les portait avec trois cents autres passagers. Les deux religieux parvinrent à saisir un débris de navire et luttèrent ainsi pendant trois jours entiers contre les vagues menaçantes. Déjà les forces commençaient à les abandonner, et ils n'avaient plus en perspective que la vaste tombe où ils allaient être ensevelis. Cependant ils ne cessaient pas de se recommander à saint Joseph, pour lequel ils avaient une grande dévotion. Tout à coup apparaît à leur regard un jeune homme majestueux et doux qui les salue

par un gracieux sourire. La présence de l'inconnu rassure les naufragés, qu'elle remplit à la fois d'une ineffable consolation et d'une vigueur nouvelle. Ce n'est pas tout: l'étranger se fait pilote, guide à travers les flots le frêle débris, et dépose enfin sur la plage nos deux infortunés. Inutile de dire avec quel empressement ils tombent à genoux pour remercier Dieu et quelle reconnaissance ils témoignent à leur bienfaiteur, dont ils demandent le nom pour le bénir à jamais. « Je suis Joseph, répondit leur libérateur; si vous voulez reconnaître ce que je viens de faire pour vous, méditez chaque jour les *sept douleurs* et les *sept allégresses* de ma vie mortelle, en récitant sept fois l'Oraison dominicale et sept autres fois la Salutation angélique. *De précieuses faveurs sont réservées à ceux qui pratiqueront cette dévotion.* » Il leur dévoile ensuite ces joies et ces douleurs et disparait, laissant les deux Religieux enivrés des plus pures délices [1].

Voici les sept douleurs et les sept allégresses de saint Joseph:

1. *Auréole séraphique ou Vies des Saints de l'Ordre de St-François*, par le T. R. P. Léon, de Clary.

Première douleur : en pensant qu'il devait se séparer de son épouse sans tache ; — *première allégresse :* en apprenant d'un ange le mystère de l'Incarnation.

Pater, Ave.

Deuxième douleur : en voyant naître l'Enfant Jésus dans une si grande pauvreté ; — *deuxième allégresse :* en entendant le concert des Anges, bénissant le Sauveur du monde.

Pater, Ave.

Troisième douleur : en voyant couler le sang de Jésus, au jour de la Circoncision ; — *troisième allégresse :* en imposant à l'Enfant-Dieu le nom de Jésus.

Pater, Ave.

Quatrième douleur : en apprenant du vieillard Siméon ce que Jésus et Marie devaient souffrir ; — *quatrième allégresse :* en pensant que ses souffrances devaient racheter le monde.

Pater, Ave.

Cinquième douleur : en fuyant en Egypte pour éviter la colère d'Hérode ; — *cinquième*

allégresse: en voyant les idoles des Egyptiens tomber à l'approche de Jésus.

Pater, Ave.

Sixième douleur: en craignant, au retour d'Egypte, qu'Archélaüs n'en voulût à l'Enfant-Dieu; — *sixième allégresse:* en apprenant d'un Ange qu'il pouvait vivre en paix à Nazareth.

Pater, Ave.

Septième douleur: en perdant Jésus à Jérusalem; — *septième allégresse:* en le retrouvant au Temple, au milieu des docteurs.

Pater, Ave.

A ce pieux exercice sont attachées les indulgences suivantes:

1° Indulgence de 100 jours, chaque fois: — 2° indulgence de 300 jours quand on le fait le mercredi; — 3° indulgence plénière le 19 mars et le troisième dimanche après Pâques; — 4° indulgence plénière une fois par mois, aux conditions ordinaires, pour ceux qui auront fait l'exercice tous les jours du mois; — 5° indulgence plénière aux conditions ordinaires, en y ajoutant la visite d'une église pour tous ceux qui font ces exercices pendant sept dimanches consécutifs, à chacun de ces dimanches.

LITANIES DE SAINT JOSEPH (1).

Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus, écoutez-nous.
Jésus, exaucez-nous.
Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Fils de Dieu, Rédempteur du monde qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Esprit-Saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Trinité sainte qui êtes un seul Dieu, ayez nous.
Sainte Marie, priez pour nous.
Saint Joseph,
Illustre Fils de David,
Lumière des Patriarches,
Epoux de la Mère de Dieu,
Gardien de la Vierge très chaste,
Père nourricier du Fils de Dieu,
Défenseur zélé du Christ,
Chef de la sainte Famille,
Joseph, très juste,
Joseph, très chaste,

priez pour nous.

1. Approuvées par décret du 18 mars 1908. 300 jours.

Joseph, très prudent,
Joseph, très fort,
Joseph, très obéissant,
Joseph, très fidèle,
Miroir de patience,
Amant de la pauvreté,
Exemple des travailleurs,
Gloire de la vie de famille,
Gardien des Vierges,
Soutien des familles,
Consolation des misérables,
Espoir des malades,
Patron des mourants,
Terreur des démons,
Protecteur de la sainte Eglise,

priez pour nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, Seigneur.

℣. Dieu l'a constitué Maître de sa maison,

℟. Et Prince de tout son héritage.

PRIONS

Dieu, qui par une Providence ineffable avez daigné choisir le Bienheureux Joseph

comme époux de Votre Sainte Mère: accordez-nous, nous vous en supplions, que ce protecteur que nous vénérons sur terre, nous méritions de l'avoir pour intercesseur au Ciel. Vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PRIÈRE DE LÉON XIII.

O bienheureux Joseph, nous recourons à vous dans notre tribulation, et après avoir imploré le secours de votre très sainte Epouse, nous sollicitons aussi avec confiance votre patronage. Par l'affection qui vous unit à la Vierge Immaculée, Mère de Dieu, par l'amour paternel dont vous avez entouré l'Enfant Jésus, regardez avec bonté, nous vous en supplions, l'héritage acquis par Jésus-Christ au prix de son sang, et assistez-nous, dans nos besoins, de votre puissance et de votre secours. Protégez, ô très sage gardien de la divine Famille, la race élue de Jésus-Christ; préservez-nous, ô Père très aimant, des contagieuses atteintes de l'erreur et de la corruption: du haut du ciel, assistez-nous, ô notre puissant protecteur, dans la lutte que nous soutenons contre la puis-

sance des ténèbres. Et de même que vous avez arraché autrefois l'Enfant Jésus au péril d'une mort imminente, ainsi aujourd'hui défendez la sainte Eglise contre les embûches de ses ennemis, et préservez-la de toute calamité. Couvrez, de plus, chacun de nous de votre constant patronage, afin que, à votre exemple, et avec votre secours, nous puissions mener une vie sainte, faire une fin pieuse, et parvenir à l'éternelle béatitude dans le ciel. Ainsi soit-il.

300 jours d'indulgence une fois le jour (12 septembre 1889 Léon XIII) ; — 7 ans et 7 quarantaines quand on le récite publiquement à l'exercice du rosaire pendant le mois d'octobre (15 août 1889, Léon XIII).

VIII. DÉVOTION A NOTRE SÉRAPHIQUE PÈRE SAINT FRANÇOIS.

Prières de Saint François.

PRIÈRE QUE SAINT FRANÇOIS COMMANDE A SES ENFANTS DE RÉCITER EN ENTRANT DANS LES ÉGLISES.

Nous vous adorons, ô Très Saint Seigneur Jésus-Christ, ici et dans toutes les

églises qui sont dans le monde entier e
nous vous bénissons d'avoir racheté le mon
de par votre sainte Croix.

PRIÈRE QUE NOTRE SÉRAPHIQUE PÈRE SAINT FRANÇOIS AVAIT COUTUME DE RÉCITER TOUS LES JOURS.

Mon Dieu et mon Tout! Qui êtes-vous, ô Seigneur Dieu? la douceur même; et que suis-je, moi vermisseau? votre serviteur. O Dieu très saint, je voudrais vous chérir. O mon Dieu, je vous ai donné mon cœur et mon corps, et, si je le pouvais, je désirerais ardemment faire plus pour vo- l'amour de mon amour. Ainsi soit-il.

PRIÈRE DE NOTRE SÉRAPHIQUE PÈRE SAINT FRANÇOIS POUR DEMANDER L'AMOUR DIVIN.

Je vous en conjure, ô Seigneur, que la flamme et la douceur de votre amour absorbent entièrement mon esprit et le rendent indifférent à tout ce qui n'est pas vous! Que je meure pour l'amour de votre amour, ô vous qui avez daigné mourir pour l'amour de mon amour .Ainsi soit-il.

PRIÈRE POUR LE TEMPS DE LA MALADIE.

Je vous rends grâces, ô Seigneur mon Dieu, de toutes les douleurs auxquelles je suis soumis en ce moment, et je vous prie, ô mon Seigneur, de les augmenter cent fois plus, si c'est votre bon plaisir Il me sera agréable par-dessus tout qu'en me faisant passer par les souffrances, vous ne m'épargniez pas; car l'accomplissement de votre sainte volonté est pour moi la consolation suprême.

EXHORTATION DE SAINT FRANÇOIS A SES FRÈRES.

O Frères bien-aimés et fils bénis pour l'éternité, écoutez-moi, écoutez la voix de votre Père:

Nous avons promis de grandes choses; mais de plus grandes encore nous sont promises. Observons les unes, soupirons après les autres.

Le plaisir est court, la peine est éternelle.

La souffrance est légère, la gloire est infinie.

Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'é-

lus ; tous recevront selon leurs œuvres. Ainsi soit-il.

BÉNÉDICTION DE SAINT FRANÇOIS.

Le Frère Léon était tourmenté par une grave tentation : saint François, ayant connu par inspiration divine qu'il désirait une sentence écrite de sa main pour vaincre l'ennemi, écrivit cette bénédiction que Jésus-Christ lui avait donnée sur l'Alverne comme Dieu l'avait donnée à Moïse dans le désert ([1]). Le Frère Léon ne l'eut pas plus tôt reçue que la tentation disparut.

Les Tertiaires devraient toujours porter sur eux cette bénédiction; elle les protégera contre la foudre, la mort subite et imprévue, les dangers de toute sorte, dissipera les tentations, écartera les malheurs et attirera sur eux la protection du Seigneur.

QUE LE SEIGNEUR vous bénisse et qu'il vous garde.

Qu'il vous montre sa face et qu'il ait pitié de vous.

Qu'il tourne son visage vers vous et vous donne sa paix.

Frère Léon T, *que le Seigneur vous bénisse.*

1. Num., VI, 24-26.

PRIÈRE A SAINT FRANÇOIS [1]

tirée de la liturgie franciscaine

O stupeur, ô joie !
Illuminateur des consciences !
Vous, de notre milice
Le char et le conducteur !

En présence des Frères,
Transfiguré sous l'apparence
D'un soleil
Un char de feu vous emporte.

En vous, radieux de l'éclat
Des miracles et des prédictions,
S'est deux fois reposé
L'Esprit des Prophètes

Assistez, ô Père saint,
Votre chétive postérité,
N'entendez-vous pas monter
Les gémissements de vos ouailles ?

Priez pour nous, bienheureux Père François.

Pour que nous soyons rendus dignes des promesses du Christ.

PRIONS

O Dieu, qui par les mérites de notre B. P. S. François, donnez à

O stupor et gaudium !
O judex homo mentium !
Tu, nostrae militiae
Currus et auriga !

Ignea praesentibus
Transfiguratum fratribus,
In solari specie
Vexit te quadriga.

In te, signis radians,
In te, ventura nuntians,
Requievit Spiritus
Duplex Prophetarum.

Tuis, adsta, posteris,
Pater Francisce, miseris ;
Nam increscunt gemitus
Ovium tuarum.

V. Ora pro nobis, Beate pater noster Francisce.

R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS

Deus qui Ecclesiam tuam beati Patris nostri Francisci

1. Cette mystique prière contient une double allusion : S. François y est comparé à Élie, emporté sur un char de feu ; fait rapproché de son apparition à ses frères, alors en oraison à Rivo-Torto, à qui sa présence manifesta mutuellement leurs consciences.

meritis foetu novae prolis amplificas, tribue nobis ex ejus imitatione terrena despicere et cœlestium donorum semper participatione gaudere. Per Christum D. N. Amen.

votre Église de nouveaux rejetons, accordez-nous à son exemple de mépriser les choses terrestres et de jouir sans fin de la participation des choses célestes.

TROIS PRIÈRES AUX SAINT STIGMATES

Tirées de la liturgie franciscaine.

I

Cœlorum candor splenduit
Novum sidus emicuit
Sacer Franciscus claruit
Cui Seraph apparuit ;

Obsignans eum vulnere
In volis, plantis, latere
Dum formam crucis gerere
Vult corde, ore, opere [1].

II

Crucis apparet hostia,
Tensis in cruce brachiis,
Sex alis tecta variis
Cum vultus elegantia :

Quæ Francisci cor attrahit,
Augens ei charismata ;
Suaque sacra Stigmata
In ejus carnem protrahit.

I

Un éclair traverse les cieux,
Un astre nouveau les embrase ;
Vers François qu'éblouit l'extase,
Vole un Séraphin radieux.

L'ange a marqué d'une blessure
Aux pieds, aux mains, au côté droit,
Celui qui déjà de la Croix
Signait sa vie active et pure.

II

Jésus apparaît sur la Croix,
Les bras distendus par le bois,
Voilé d'ailes : et toutefois
Resplendit son divin visage.

François vers Jésus attiré,
Sent croître en lui l'Amour sacré
Et des Stigmates vénérés,
En sa chair s'imprimer l'image.

1. Cette prière se récite dans l'Ordre, tous les jours, après Complies.

III

Martyr au moins de volonté,
O François ! quelle volupté
Te poussait, gémissant, à suivre
Celui qu'en ouvrant le Saint Livre
Tu trouvas mort de bonté ?

Tu contemplais émerveillé
Le Séraphin crucifié :
Ta chair, de blessures rougie,
Du Christ présente l'effigie,
Dans un corps émacié.

Protège, ô François ! ton troupeau
Qui vit, entrant dans son repos,
Ce corps brisé de pénitence
Porter deux fois la ressemblance
De Jésus, Fils du Très-Haut.

Vous avez marqué, Seigneur, votre serviteur François
Des signes de notre rédemption.

III

O martyr desiderio,
Francisce ! quanto studio
Compatiens hunc sequeris
Quem passum libro reperis
Quem aperuisti.

Tu contuens in aëre
Seraph in cruce positum,
Ex tunc in palmis, latere
Et pedibus, effigiem
Fers plagarum Christi.

Tu gregi tuo provide,
Qui post felicem transitum,
Diræ prius et lividæ,
Glorificatæ speciem
Carnis prætendisti !

V. Signasti, Domine, servum tuum Franciscum,
R. Signis redemptionis nostræ.

ORAISON

PRIONS : Seigneur Jésus Christ, qui dans la froideur de ce monde avez voulu enflammer nos cœurs du feu de votre amour en renouvelant dans la chair de N. P. S. François les Stigmates sacrés de votre Passion, accordez-nous par ses mérites et ses prières de porter toujours notre croix en faisant de dignes fruits de pénitence Vous qui vivez et regnez aux siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

ORATIO

OREMUS. Domine Jesu Christe, qui frigescente mundo, ad inflammandum corda nostra tui amoris igne, in carne beatissimi Patris nostri Francisci passionis tuæ sacra Stigmata renovasti : concede propritius ut ejus meritis et precibus crucem jugiter feramus et dignos fructus pœnitentiæ faciamus, qui vivis et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

LITANIES DE NOTRE SÉRAPHIQUE PÈRE SAINT FRANÇOIS

(pour la récitation privée seulement.)

Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, écoutez-nous.
Jésus-Christ, exaucez-nous.
Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous:
Fils Rédempteur du monde, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Esprit-Saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.
Sainte Marie, conçue sans péché, priez pour nous.
Sainte Marie, Mère de Dieu, priez...
Sainte Marie, patronne de l'Ordre Séraphique, priez pour nous.
Saint François, fondateur de l'Ordre Séraphique, priez pour nous.
Saint François, père aimable,
Saint François, père admirable,
Saint François, père bienfaisant,
Saint François, père vénérable,
priez p. n.

Saint François, porte étendard de Jésus-Christ,
Saint François, chevalier de la croix de Jésus-Christ,
Saint François, imitateur du Fils de Dieu,
Saint François, séraphin plein d'ardeur,
Saint François, fournaise du saint amour,
Saint François, arche de sainteté,
Saint François, vaisseau de pureté,
Saint François, modèle de perfection,
Saint François, règle de justice,
Saint François, époux de la sainte pauvreté,
Saint François, miroir de chasteté,
Saint François, vrai modèle de pénitence,
Saint François, exemple d'humilité,
Saint François, maître de l'obéissance,
Saint François, ange de douceur,
Saint François, exemple de toutes les vertus,
Saint François, patriarche des pauvres,
Saint François, amateur de la paix,
Saint François, contempteur du monde,
Saint François, extirpateur des vices,
Saint François, lumière éclatante de votre patrie,
Saint François, vainqueur des démons,

priez pour nous.

Saint François, plein de zèle pour le salut des âmes,
Saint François, lumière des aveugles,
Saint François, médecin des malades,
Saint François, qui vous êtes dévoué au service des lépreux,
Saint François, héraut du Roi des rois,
Saint François, flambeau des nations,
Saint François, martyr par le désir,
Saint François, amateur de la croix,
Saint François, apôtre des infidèles,
Saint François, propagateur de la foi,
Saint François, colonne de l'Eglise,
Saint François, Abraham de la nouvelle Loi par votre nombreuse postérité,
Saint François, qui avez porté les stigmates de Jésus-Christ,
Saint François, secours de tous ceux qui vous invoquent,

priez pour nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez nous, Seigneur.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, Seigneur.
Jésus-Christ, écoutez-nous.
Jésus-Christ, exaucez-nous.

℣. Bienheureux Père saint François, priez pour nous. ℟. Afin que nous soyons dignes des promesses de Jésus-Christ.

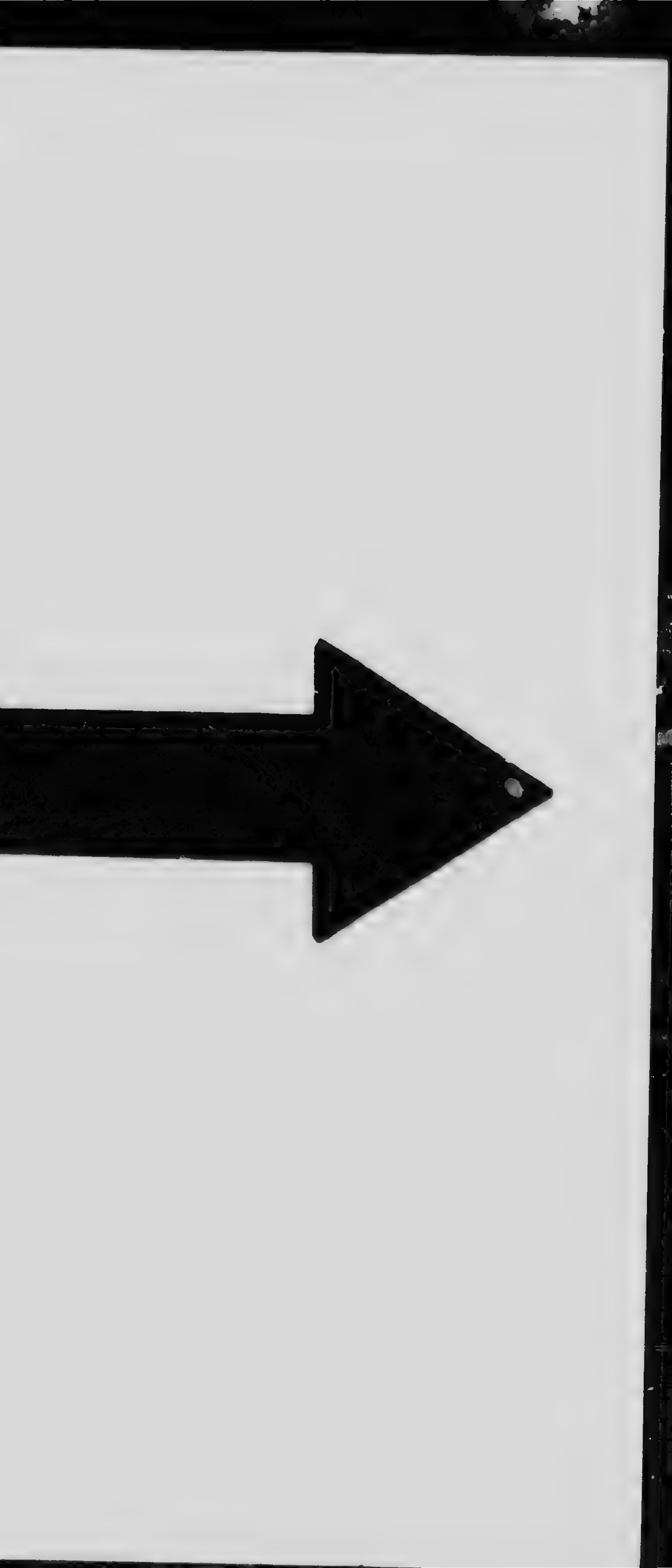
PRIONS.

O Dieu, qui donnez un nouvel éclat à votre Eglise en multipliant les enfants de saint François, faites-nous la grâce que, à son exemple, nous puissions mépriser les grandeurs et les biens de la terre, et obtenir ceux de la bienheureuse éternité. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

LES CINQ DIMANCHES EN L'HONNEUR DES STIGMATES DE NOTRE PÈRE S. FRANÇOIS.

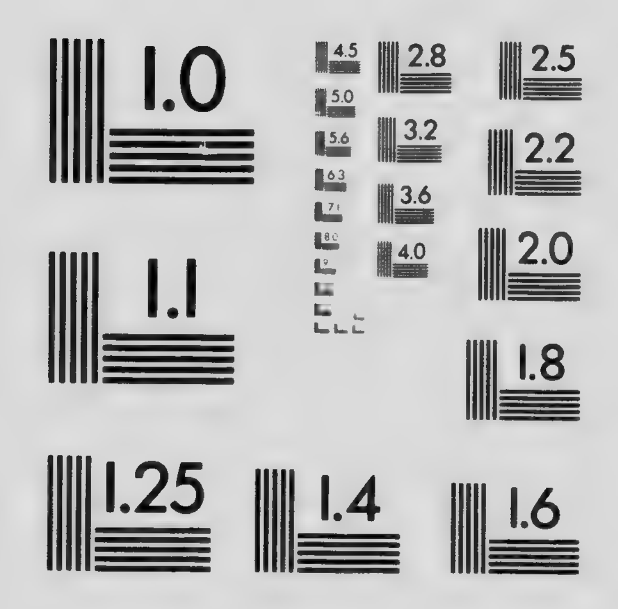
L'Eglise, pour engager les fidèles à honorer les stigmates de saint François, a accordé une *indulgence plénière* à chacun des cinq dimanches qui précèdent la fête de ce mystère (17 septembre) ou à toute autre époque de l'année, cinq dimanches consécutifs au choix, à la condition de faire ces jours-là de pieuses méditations ou des prières vocales ou d'autres œuvres de piété en l'honneur des sacrés stigmates. La confession, la communion, la visite d'une église





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

et une prière aux intentions du Souverain Pontife sont aussi requises. (Léon XIII, S. C. des Ind., 21 novembre 1885) [1].

NEUVAINE ET FÊTE DE SAINT FRANÇOIS.

Tous les fidèles peuvent gagner une *indulgence plénière* le jour de la fête de saint François ou un jour quelconque de l'octave, aux conditions ordinaires : confession, communion, visite d'une église et prières aux intentions du Souverain Pontife.

Ils peuvent encore gagner une indulgence de *300 jours, chaque fois* qu'ils assistent à la neuvaine ou aux pieux exercices célébrés en l'honneur de saint François pendant le mois d'octobre. Ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire. (Léon XIII, 11 juin 1883).

1. Voir : *Exercice des cinq Dimanches, par le T. R. P. Ange-Marie, O. F. M.* Maison Ste Elisabeth, Montréal. Prix : 0.5 cts.

NEUVAINE

A L'HONNEUR DE NOTRE SÉRAPHIQUE PÈRE SAINT FRANÇOIS.

(Extraite de la neuvaine solennelle qui se fait dans l'église du couvent des Frères-Mineurs à l'Ara-Cœli).

PREMIER JOUR.

Humilité de saint François.

Autant les mérites de saint François l'élevaient aux yeux des hommes, autant il était petit à ses propres yeux; il se regardait comme le plus grand pécheur du monde. Il avait une si haute idée du sacerdoce, qu'il s'en jugea toujours indigne et ne consentit jamais à en être revêtu. Pour détromper ceux qui avaient bonne opinion de lui, il publiait ses défauts, ou obligeait quelqu'un de ses compagnons à l'accabler de reproches et d'injures; il écoutait d'un air joyeux, et remerciait l'interlocuteur de ce qu'il avait dit la vérité. Il mettait son bonheur à obéir. Bien que fondateur et chef de son Ordre, il en abandonna le gouvernement, et disait qu'il obéirait aussi

volontiers au plus jeune Novice qu'au plus ancien Religieux. L'Eglise, qui est le meilleur juge des vertus des Saints, lui donne par excellence le titre d'*humble*. C'est en récompense de son humilité qu'il a obtenu, selon une pieuse croyance, dans le Ciel la place la plus éminente parmi celles que les anges rebelles ont perdues en punition de leur orgueil: le trône de Lucifer.

PRIÈRE.

O mon Sauveur, c'est à votre école que saint François se forma à la plus profonde humilité; et moi, couvert de péchés, je ne sais pas dompter l'orgueil de mon cœur; que votre grâce m'aide à me confondre comme je le dois, et que je ne me laisse plus tromper par l'esprit d'orgueil. O glorieux saint François, que votre humilité me serve de modèle! que, comme vous, j'aime à me voir sous les pieds de tout le monde, et que je n'oublie jamais que mon bien consiste non à être honoré du monde, mais à souffrir les humiliations, et à m'en réjouir pour l'amour de Dieu.

Trois *Pater, Ave, Gloria Patri. (On les récite chaque jour après la prière).*

DEUXIÈME JOUR.

Pauvreté de saint François.

On peut dire que la pauvreté évangélique fut la vertu de prédilection de saint François. Son père le pressa de renoncer à son patrimoine; il lui abandonna tout, jusqu'à son dernier vêtement, et dès ce moment il n'eut que la pauvreté en partage. Il l'appelait sa sœur, sa mère, son épouse, sa reine; il n'en parlait qu'avec un profond attendrissement; il se plaignait de ce que les hommes l'avaient abandonnée; il fit tout au monde pour lui concilier l'estime et lui gagner les cœurs. Si quelqu'un lui paraissait plus dénué que lui, il se le reprochait et donnait quelque chose de ses vêtements pour ne pas se laisser surpasser en amour envers sa chère pauvreté. En un mot, jamais personne ne désira autant les richesses qu'il désira être pauvre pour l'amour de Dieu.

PRIÈRE.

Ah! Seigneur, faites que je me dépouille de toute affection désordonnée pour les

choses de la terre, afin de pouvoir dire en toute vérité, comme mon Séraphique Père: Mon Dieu et mon Tout.

O mon saint protecteur, obtenez-moi de chercher, comme vous, le bonheur et la joie dans la pauvreté et le détachement des biens de ce monde.

TROISIÈME JOUR.

Pénitence de saint François.

L'un des bienheureux compagnons de saint François disait que si le saint fondateur avait eu une complexion robuste et forte comme il l'aurait désirée, personne au monde ne l'aurait égalé dans les rigueurs d'une vie mortifiée et pénitente. Dès le commencement de sa conversion, il observait tant de carêmes dans l'année que l'un suivait bientôt l'autre, en sorte que son jeûne était presque continuel. Il surmonta la tentation en se jetant dans la neige, dans les épines, dans le feu; il inventait sans cesse de nouvelles manières de macérer sa chair, et il avait tellement habitué son corps à souffrir qu'il le soumit entièrement à l'esprit, au point que, si l'esprit entreprenait quelque nouvel exercice de vertu,

la chair, loin d'y répugner, semblait s'y associer d'elle-même.

PRIÈRE.

O mon doux Rédempteur, quelle différence entre la conduite de saint François et la mienne! Il menait une vie pure et il se traitait si durement; et moi, après tant de péchés, je ne cherche qu'à me flatter, et le seul mot de pénitence me remplit de crainte. Mon Dieu, que cet exemple me réveille de ce sommeil dangereux, et m'encourage à souffrir plutôt mille morts que de satisfaire ma sensualité en vous offensant; telle est ma résolution.

O illustre pénitent! à votre dernière heure vous demandâtes pardon à votre corps de l'avoir tant maltraité; ne permettez pas que, par un excès de délicatesse, ne m'occupant point de mortifier le mien, je me repente inutilement, à la mort, d'en avoir eu trop de soin.

QUATRIÈME JOUR.

Patience de saint François.

Les austérités l'ayant rendu pâle et défait,

on s'imagina qu'il avait perdu la raison et on ne lui épargnait ni les moqueries ni les injures; on alla jusqu'à lui jeter des pierres et de la boue; mais il avait l'air de ne pas s'en apercevoir; il supporta avec le même courage les mauvais traitements de son père, des voleurs, des Sarrasins et même des démons; il fut affligé de maladies et de douleurs aiguës et nombreuses. Dans ses dernières années surtout, il eut tant à souffrir qu'il devint méconnaissable; on ne lui voyait que la peau et les os; il était presque aveugle. Cependant, il chérissait ses peines comme autant de présents du ciel.

PRIÈRE.

O mon Sauveur, faites que je supporte avec patience les peines et les épreuves qui m'arrivent; donnez-moi d'adorer et d'aimer en toutes choses votre sainte volonté, de regarder comme un bonheur de souffrir avec vous et de pouvoir me glorifier dans votre croix.

Que votre patience me soutienne, ô glorieux Père saint François, et qu'elle me persuade bien de cette haute vérité que vous aimiez tant à enseigner, c'est-à-dire

que la joie parfaite et la véritable gloire de ceux qui servent Dieu consistent précisément à souffrir volontiers pour son amour.

CINQUIÈME JOUR.

Charité de saint François, son amour pour Dieu.

Saint François était si enflammé du divin amour qu'il semblait un séraphin; on lui donne, en effet, le nom de Séraphique. A la fleur de l'âge, il forma cette sublime résolution de ne jamais refuser ce qu'on lui demanderait pour l'amour de Dieu. Ce fut cet amour qui, devant l'Evêque d'Assise, le dépouilla de tout ce qu'il avait, et qui lui fit mener [illegible]e toute céleste; ce fut cet amour qui le conduisit trois fois chez les infidèles, où il espérait verser son sang pour la gloire de Dieu. Au seul nom d'amour de Dieu, il brûlait d'un feu céleste; de là venaient souvent ses langueurs et ses extases prodigieuses. Enfin, suivant la remarque de saint François de Sales, l'ardeur de ce feu divin fut la cause glorieuse de la mort de ce saint Patriarche.

PRIÈRE.

Seigneur, accordez-moi une étincelle de ce saint incendie qui consumait votre pieux serviteur, afin qu'à son exemple, je n'aie plus à cœur que de vous plaire et de me consacrer entièrement à la gloire de votre saint nom, dans l'état où vous m'avez placé.

O séraphin d'amour, obtenez-moi de ne plus m'attacher qu'à Dieu, et de n'aimer que lui dans ses créatures.

SIXIÈME JOUR.

Amour de saint François pour le prochain.

Si on avait pu pénétrer dans le cœur de saint François, on y aurait trouvé une composition merveilleuse de douceur et d'amour pour le prochain. Dans sa jeunesse, il se dépouilla de ses habits pour en revêtir un pauvre; en d'autres occasions, il les coupa pour en donner des morceaux aux nécessiteux. Le service des lépreux faisait une de ses plus chères occupations; il voyait dans les misères d'autrui celles que Jésus-Christ souffrit pour nous; à peine apercevait-il un pauvre qu'il était ému de com-

passion. Mais le salut des âmes étant l'objet principal de sa charité, il aurait voulu convertir et sanctifier le monde entier; pour cela, il ne cessait d'agir et de pleurer; il ne se contentait pas d'y employer ses disciples, il travaillait en personne au salut des âmes.

PRIÈRE.

O mon Jésus, combien je suis éloigné de ces magnifiques exemples de charité chrétienne! Combien de fois l'amour de moi-même me fait-il oublier mes devoirs envers les autres! Ah! Seigneur, je me repens vivement de ma dureté. Désormais, je verrai dans chacun de mes frères un autre moi-même.

Et vous, mon saint et compatissant protecteur, obtenez-moi un cœur semblable au vôtre, afin que j'aime mon prochain pour Dieu avec un entier désintéressement.

SEPTIÈME JOUR.

Dévotion de S. François pour Jésus et pour Marie.

Saint François honorait les principales fêtes par de longs carêmes qui ne consistaient pas seulement dans le jeûne, mais

encore dans de ferventes méditations et autres exercices d'une solide piété. Il était très dévot à la naissance du Sauveur; il la célébra une fois d'une manière si tendre et si expressive que, pour récompenser son serviteur, le Sauveur lui apparut sous la forme d'un enfant dans la crèche qu'il lui avait préparée. Il versait des larmes amères sur la Passion de Jésus-Christ; c'était à la fois son miroir, son livre, et le sujet ordinaire de ses discours. On était pénétré de dévotion en le voyant communier, et les douceurs inexprimables qu'il y éprouvait le ravissaient peu à peu en extase. Il s'occupait beaucoup des grandeurs et des vertus de la sainte Vierge; il avait une grande dévotion à l'Immaculée Conception et aimait à vénérer dans Marie la Reine des Anges.

PRIÈRE.

O mon Jésus! je crois faire beaucoup en vous honorant par quelques pratiques extérieures dont je m'acquitte avec un esprit troublé et distrait. Ah! Seigneur, donnez-moi l'esprit intérieur et la vraie piété.

Et vous, saint François, modèle accompli de dévotion, aidez-moi à louer Dieu,

non seulement en paroles, mais de cœur, mais par les œuvres et par tout moi-même. Apprenez-moi à aimer Jésus et Marie.

HUITIÈME JOUR.

Les saints stigmates de saint François.

La vie de saint François eut plusieurs traits de ressemblance avec celle du Sauveur; mais l'impression des plaies de Jésus dans son corps fut comme le complément et le sceau de cette divine conformité. Le Seigneur lui apparut sous la forme d'un brillant séraphin en croix; et, après avoir blessé son cœur d'amour par son éclatante beauté et des paroles d'une douceur ineffable, il blessa son corps en lui imprimant dans les mains, les pieds et le côté, une vive image de ses plaies qu'il avait reçues pour le salut du monde sur la croix. Cette impression fut accompagnée d'une douleur excessive et, par la volonté du Tout-Puissant, le saint Patriarche survécut deux ans, portant en lui ces signes précieux de notre Rédemption.

PRIÈRE.

O mon Sauveur, par les mérites de saint

François, daignez seconder le désir que m'inspirent ses cicatrices, de mourir au monde et à moi-même, afin de vivre uniquement pour vous.

Et vous, mon bienheureux Père, augmentez la joie que me causent vos saintes blessures, afin qu'en les baisant avec un profond respect, je comprenne clairement le langage mystérieux par lequel, comme autant de bouches célestes, elles me disent: « Aimez votre Dieu, qui, par un excès de bonté, a daigné souffrir et mourir pour vous. »

NEUVIÈME JOUR.

Heureuse mort de saint François.

A sa dernière heure, il se rappela le dépouillement du Sauveur sur la croix; il s'étendit lui-même sur la terre nue pour l'imiter. Le supérieur lui présenta un habit, en lui disant qu'il le lui prêtait par charité comme à un pauvre; et François, content d'avoir été jusqu'au bout fidèle à sa chère pauvreté, en rendit grâces à Dieu. Il se fit lire la Passion de Jésus selon saint Jean; il récita ensuite le psaume 141e, et en prononçant ces paroles du dernier verset: « Sei-

gneur, tirez mon âme de sa prison, afin que je célèbre votre nom; les justes m'attendent, afin que vous me donniez la récompense que vous m'avez préparée », il rendit doucement son âme à Dieu. Son corps resta intact, devint blanc et parut plus beau que lorsqu'il était en vie. La noirceur des cinq clous relevait les plaies des pieds et des mains; celle du côté, ronde et vermeille, semblait une rose fraîche et éclatante: les assistants en furent touchés et attendris jusqu'aux larmes.

PRIÈRE.

O mon Jésus! que la mort de vos Saints est précieuse! Quand saint François vit approcher la sienne, il vous en rendit de vives actions de grâces, et dans l'excès de sa joie, il voulait que ses religieux chantassent avec lui vos louanges. Je vous supplie de me faire mener une vie toute nouvelle, afin de mourir un jour de la mort des Saints.

Commémoraison de la mort de N. S. P. Saint François ou Transitus.

Le quatre octobre, au soir, il est d'usage, dans les églises des Trois Ordres, de commémorer solennellement la mort de N. S. Père. Au coucher du soleil, les Religieux chantent le Psaume 141, que lui-même récita au moment de son bienheureux trépas.

ANTIENNE.

O sanctíssima ánima, in cujus tránsitu cœli cives occúrrunt, Angelórum chorus exsúltat, et gloriósa Trínitas invítat, dicens : Mane nobíscum in ætérnum !

O âme très sainte, au devant de laquelle les habitants du ciel accourent, le chœur des Anges tressaille, et que la glorieuse Trinité accueille en disant : Demeurez avec nous pour toujours !

PSAUME 141.

Voce mea ad Dóminum clamávi : * voce mea ad Dóminum deprecátus sum.

Effúndo in conspéctu ejus oratiónem meam, * et tribulatiónem

J'ai élevé ma voix pour crier vers le Seigneur : j'ai élevé ma voix pour le prier.

Je répands ma prière en sa présence, et j'expose devant lui mon

affliction.

Lorsque je suis près d'exhaler mon dernier souffle, vous connaissez, ô mon Dieu, les sentiers que j'ai suivis.

Dans le chemin où je marchais, ils m'ont tendu des pièges.

Je regardais à ma droite, et je voyais qu'il n'y avait personne qui me connût.

Tout espoir de fuite m'est ôté, et il n'y a personne qui s'intéresse à ma vie.

J'ai crié vers vous, Seigneur ; j'ai dit : Vous êtes mon espérance, mon partage dans la terre des vivants.

Prêtez l'oreille à ma prière, car je suis humilié à l'excès.

Délivrez-moi de ceux qui me persécutent, car leur puissance a prévalu contre moi.

meam ante ipsum pronúntio.

In deficiéndo ex me spíritum meum : * et tu cognovísti sémitas meas.

In via hac qua ambulábam, * abscondérunt láqueum mihi.

Considerábam ad déxteram et vidébam : * et non erat qui cognósceret me.

Périit fuga a me, * et non est qui requírat ánimam meam.

Clamávi ad te, Dómine, * dixi : Tu es spes mea, pórtio mea in terra vivéntium.

Inténde ad deprecatiónem meam : * quia humiliátus sum nimis.

Líbera me a persequéntibus me : * quia confortáti sunt super me.

Educ de custódia ánimam meam, ad confiténdum nómini tuo : * me exspéctant justi, donec retríbuas mihi.

Glória Patri, etc.

Tirez mon âme de sa prison, afin que je bénisse votre nom ; les justes sont en attente du moment où vous exaucerez ma prière. Gloire.

On récite ensuite à genoux cinq Pater, Ave *et* Gloria Patri ; *puis on chante :*

Salve, sancte Pater, pátriæ lux, forma Minórum, virtútis spéculum, recti via, régula morum ; carnis ab exsílio duc nos ad regna polórum.

Salut, bienheureux Père, gloire de votre patrie, modèle des Mineurs, mir ir de vertu, voie de doiture, règle des mœurs ; de cet exil charnel conduisez-nous au royaume des cieux.

℣. Francíscus, pauper et húmilis, cœlum dives ingréditur. ℟. Hymnis cœléstibus honorátur.

℣. Le pauvre et humble François entre riche dans le ciel. ℟. Il entend chanter à sa louange les célestes cantiques.

ORÉMUS.

Deus, qui hodiérna die ánimæ beáti Patris nostri Francísci ætérnæ beatitúdinis præmia contulísti : concéde

PRIONS.

O Dieu, qui en ce jour avez donné à l'âme de notre bienheureux Père François la récompense de la béatitude

éternelle, accordez à nos prières qu'en célébrant par nos pieux sentiments la mémoire de son trépas, nous méritions d'arriver heureusement aussi aux récompenses de la même béatitude. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

propítius, ut qui ejus migratiónis memóriam piis affėctibus celebrámus, ad ejúsdem beatitúdinis præmia felíciter perveníre mereámur. Per Christum Dóminum nosrum. Amen.

L'antienne *Salve, sancte Pater* est sortie du cœur du Cardinal Thomas de Capoue.

Ensuite le célébrant donne la bénédiction avec la relique de saint François ; et en même temps on sonne la cloche.

IX. DÉVOTION AUX SAINTS DE L'ORDRE.

LITANIES DES SAINTS.

Approuvées par Indult apostolique pour les Frères Mineurs et pour tous ceux qui suivent leur Bréviaire.

Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, écoutez-nous.
Jésus-Christ, exaucez-nous.
Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Fils, Rédempteur du monde, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Esprit-Saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.

Sainte Mère de Dieu,
Sainte Vierge des vierges,
Saint Michel,
Saint Gabriel,
Saint Raphaël,
Saints Anges et Archanges,
Saintes hiérarchies des Esprits bienheureux,
Saint Jean-Baptiste,
Saint Joseph,
Saints Patriarches et Prophètes,
Saint Pierre,
Saint Paul,
Saint André,
Saint Jacques,
Saint Jean,
Saint Thomas,
Saint Philippe,
Saint Barthélemy,
Saint Matthieu,
Saint Simon,

priez pour nous.

Saint Thaddée,
Saint Mathias,
Saint Barnabé,
Saint Luc,
Saint Marc,
Saints Apôtres et Evangélistes,
Saints Disciples du Seigneur,
Saints Innocents,
Saint Etienne,
Saint Laurent,
Saint Vincent,
Saint Fabien et saint Sébastien,
Saint Jean et saint Paul,
Saint Côme et saint Damien,
Saint Gervais et saint Protais,
Saint Bérard,
Saint Pierre,
Saint Accurse,
Saint Adjut,
Saint Othon,
Saint Daniel,
Saint Ange,
Saint Samuel,
Saint Domne,
Saint Léon,
Saint Hugolin,
Saint Nicolas,

priez pour nous.

Saint Pierre-Baptiste et ses compagnons, martyrs au Japon,
Saint Nicolas et ses compagnons, martyrs à Gorcum,
Saint Fidèle,
Saints Martyrs,
Saint Sylvestre,
Saint Grégoire,
Saint Ambroise,
Saint Augustin,
Saint Jerôme,
Saint Bonaventure,
Saint Martin,
Saint Nicolas,
Saint Louis (évêque),
Saint Bienvenu,
Saints Pontifes et Confesseurs.
Saints Docteurs,
Saint Antoine,
Saint Benoît,
Saint Bernard.
Saint Dominique,
Saint François, notre Père,
Saint Antoine de Padoue,
Saint Bernardin,
Saint Jean de Capistran,
Saint Jacques de la Marche,

priez pour nous.

Saint Pierre d'Alcantara,
Saint François Solano,
Saint Pierre Régalat,
Saint Didace,
Saint Pascal,
Saint Benoît,
Saint Pacifique.
Saint Jean-Joseph,
Saint Léonard,
Saint Félix,
Saint Joseph de Léonisse,
Saint Séraphin,
Saint Laurent de Brindes,
Saint Joseph de Cupertino,
Saint Ferdinand,
Saint Louis,
Saint Ives,
Saint Elzéar,
Saint Roch,
Saint Conrad,
Saints Prêtres et Lévites,
Saints Moines et Ermites,
Sainte Marie-Madeleine,
Sainte Agathe,
Sainte Lucie,
Sainte Agnès,
Sainte Cécile,

priez pour nous.

Sainte Catherine,
Sainte Claire,
Sainte Agnès d'Assise,
Sainte Catherine de Bologne,
Sainte Colette,
Sainte Véronique,
Sainte Rose de Viterbe,
Sainte Hyacinthe,
Sainte Marie-Françoise,
Sainte Angèle,
Sainte Anastasie,
Sainte Elisabeth de Hongrie,
Sainte Elisabeth de Portugal,
Sainte Marguerite de Cortone,
Saintes Vierges et Veuves,
priez pour nous.

Saints et Saintes des trois Ordres de Saint-François, intercédez pour nous.

Saints et Saintes de Dieu, intercédez pour nous.

Soyez-nous propice, pardonnez-nous, Seigneur.

Soyez-nous propice, exaucez-nous, Seigneur.

De tout mal, délivrez-nous, Seigneur.
De tout péché,
De votre colère,
De la mort subite et imprévue,
Des embûches du démon,
dél.-n., Seign.

De la colère, de la haine et de toute volonté ennemie,
De l'esprit de fornication.
De la foudre et de la tempête,
Des tremblements de terre,
De la peste, de la faim et de la guerre,
De la mort éternelle,
Par le mystère de votre sainte Incarnation,
Par votre avènement,
Par votre naissance,
Par votre baptême et votre saint jeûne,
Par votre Croix et votre Passion,
Par votre mort et votre sépulture,
Par votre Résurrection,
Par votre admirable Ascension,
Par l'avènement de votre Saint-Esprit consolateur,
Au jour du jugement,

délivrez-nous, Seigneur.

Pécheurs, nous vous en supplions, écoutez-nous.
Daignez nous pardonner,
Daignez nous faire miséricorde,
Daigner nous amener à une véritable pénitence,
Daignez gouverner et conserver votre sainte Eglise,

nous vous en supl.

Daignez conserver à votre sainte religion l'autorité apostolique et tous les Ordres de la hiérarchie ecclésiastique,

Daignez abaisser les ennemis de la sainte Eglise,

Daignez établir une paix et une concorde véritable entre les rois et les princes chrétiens,

Daignez accorder à tout le peuple chrétien la paix et l'unité de la foi,

Daignez nous conserver et nous fortifier dans votre service,

Elevez nos âmes vers les désirs célestes,

Rendez à tous nos bienfaiteurs les biens de l'éternité,

Délivrez nos âmes, celles de nos frères, de nos proches et de nos bienfaiteurs, de la damnation éternelle,

Daignez nous donner et nous conserver les fruits de la terre,

nous vous en supplions, écoutez-nous.

Daignez accorder le repos éternel à tous les fidèles défunts,

Daignez nous exaucer,

Fils unique de Dieu,

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, Seigneur.
Jésus-Christ, écoutez-nous.
Jésus-Christ, exaucez-nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.

ORAISON.

Répandez, Seigneur, sur notre dévotion toute l'abondance de votre grâce, afin que la commémoraison pieuse que nous faisons de tous les enfants de notre Séraphique Père saint François, placés dans le catalogue des Saints, des bienheureux Martyrs, Docteurs, Pontifes, Missionnaires, Confesseurs, Pénitents, Vierges et Veuves, réjouisse nos âmes et nous obtienne, par leur intercession, la vie éternelle. Ainsi soit-il.

PRIERE A SAINTE CLAIRE

tirée de la Liturgie Franciscaine.

ANTIENNE: Salut, Epouse de Dieu, Vierge sacrée, plante des Mineurs. — O vase de pureté, forme exemplaire de tes

Sœurs, — Claire par tes prières, conduis-nous au royaume des Cieux.

Priez pour nous, Sainte Mère Claire.

Pour que nous soyons rendus dignes des promesses de Jésus-Christ.

PRIONS.

Accordez, Seigneur, à vos serviteurs, qui fêtent l'éternelle naissance de votre bienheureuse Vierge Claire, d'être par son intercession participants des joies célestes et cohéritiers de votre Fils unique, qui vit et règne avec vous aux siècles des siècles. Amen.

DÉVOTION

à saint Antoine de Padoue.

PIEUSE UNION EN L'HONNEUR DE SAINT ANTOINE DE PADOUE.

Canoniquement érigée dans l'église du Saint, à Rome via Merulana, près Saint-Jean de Latran. (Couvent des Frères-Mineurs.)

Statuts.

I. — BUT DE CETTE PIEUSE UNION.

Ce but est double:

1° Remercier Dieu des privilèges singu-

liers dont il a enrichi saint Antoine de Padoue et de la gloire qu'il lui accorde au ciel et même sur la terre.

2° Demander à saint Antoine que ceux qui recourent à lui pour obtenir les nécessités de l'âme et du corps ou qui recherchent avant tout le règne de Dieu et sa justice, soient exaucés par son intercession, c'est-à-dire :

a) Que les païens, les incrédules, les juifs, les hérétiques et les schismatiques trouvent la lumière de la foi qu'ils n'ont jamais eue ou qu'ils ont misérablement perdue.

b) Que les pécheurs si chers à saint Antoine recouvrent la divine grâce perdue par le péché et retournent à Dieu par la vraie pénitence.

c) Que les Frères et les Sœurs des trois Ordres de Saint-François ne cessent de chercher avec la même ardeur que saint Antoine, et selon leurs Règle et Constitutions particulières, le précieux trésor de l'esprit séraphique ; qu'ils aient le bonheur de le trouver ou que, l'ayant, ils le gardent avec soin.

d) Que les pauvres trouvent le pain de chaque jour nécessaire à leur subsistance.

e) Que ceux qui ont eu le malheur de

perdre les biens de la fortune ou de la réputation puissent les recouvrer.

II. — OBLIGATIONS.

Pour atteindre le but indiqué, tous les associés doivent :

3° Réciter, chaque jour, trois fois le *Gloria Patri*, pour remercier la très sainte Trinité de l'admirable pouvoir d'intercession qu'elle a concédé à saint Antoine.

4° Réciter chaque jour, en l'honneur de saint Antoine, le répons *Si quæris miracula*, ou, s'ils ne le savent pas, un *Pater*, *Ave* et *Gloria*.

5° Faire une aumône aux pauvres chaque fois qu'ils ont obtenu une grâce par l'intercession de saint Antoine.

6° Envoyer au Père Directeur de la Pieuse Union le récit des faveurs ou des grâces obtenues par l'intercession du Saint ; ces récits qui doivent être contre-signés, autant que possible, par leur confesseur ou quelque personne digne de foi, seront conservés dans les archives du couvent Saint-Antoine.

7° Se confesser et communier le 13 juin, jour de la fête du Saint, ou un jour pendant l'octave.

III. — CONDITIONS D'ADMISSION.

8° Tous les fidèles qui désirent faire partie de la Pieuse Union doivent envoyer leurs noms, prénoms, celui de leur patrie et le lieu de leur domicile, soit au Père Directeur nommé par le Ministre Général de l'Ordre, à Rome, collège Saint-Antoine, Via Merulana, 124, soit aux Supérieurs locaux des Franciscains.

9° Tous doivent observer fidèlement les conditions indiquées plus haut.

IV. — AVANTAGES.

10° Tous les associés, à partir du jour de leur agrégation, ont part à une messe qui se dit chaque mardi pour eux et pour les autres bienfaiteurs de l'église Saint-Antoine, où se célèbrent quotidiennement plus de cinquante messes.

11° En vertu de la communication accordée par le Rme Père Général de l'Ordre, les associés ont part aux prières et aux saintes œuvres qui se font tous les jours dans l'Ordre des Frères Mineurs placé sous sa juridiction.

Indulgences.

Décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences du 4 Mai 1894.

I. — INDULGENCES PLÉNIÈRES.

1° Le jour de l'inscription ou le dimanche qui suit immédiatement.

2° Pour la fête de saint Antoine de Padoue, patron de la Pieuse Union (13 juin).

3° Pour la fête de sa Translation (15 février).

4° Pour chacun des treize mardis continus (consacrés à honorer spécialement saint Antoine), en quelque temps de l'année qu'on les choisisse, aux membres de la Pieuse Union qui font cet exercice de dévotion en l'honneur du saint Thaumaturge, pourvu qu'à chacun de ces mardis, après s'être confessés et avoir communié, ils visitent une église ou un oratoire public et y prient aux intentions du Souverain Pontife.

5° A l'article de la mort, moyennant la confession, la communion, et si on ne le pouvait, en invoquant dévotement le saint Nom de Jésus, de bouche ou du moins de cœur.

II. — INDULGENCES PARTIELLES.

1o 7 ans et 7 quarantaines pour chaque jour de la neuvaine préparatoire à la fête de saint Antoine (13 juin).

2o 100 jours, une fois par jour, en récitant trois *Gloria Patri* en action de grâces à la très sainte Trinité pour les dons merveilleux accordés au saint Thaumaturge.

3o 100 jours, une fois par jour, en récitant une prière aux intentions proposées dans la Pieuse Union.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire et accordées à perpétuité.

De plus, une indulgence plénière a été accordée tous les mardis de l'année aux fidèles qui visitent une église franciscaine pendant l'exposition du Saint-Sacrement, en remplissant les conditions ordinaires.

LES 13 MARDIS OU DIMANCHES EN L'HONNEUR DE SAINT ANTOINE.

Tous les fidèles, qui *13 mardis ou dimanches consécutifs*, à n'importe quelle époque de l'année, une fois dans l'année, communient et font une prière en l'honneur

de saint Antoine, gagnent une *indulgence plénière* chacun des mardis ou dimanches. Comme pour toutes les autres indulgences, la confession de la 8ne ou 15ne suffit. — Chaque mardi de l'année, les Tertiaires peuvent gagner l'indulgence *plénière* dans leur paroisse à défaut d'une église franciscaine. (*Concessions de SS. Léon XIII.*) Voir plus haut, p. 249.

LES TREIZE PATER DE SAINT ANTOINE RÉCITÉS EN MÉDITANT SUR LES TREIZE DEMANDES DU SI QUÆRIS.

En récitant treize Pater, Ave et Gloria en l'honneur de saint Antoine, on gagne une indulgence de 100 jours. — S. Cong. 9 juin 1896. Pour les réciter avec plus de piété, on peut se servir des invocations suivantes tirées de *Si quœris miracula.*

I. — Saint Antoine qui ressuscitez les morts, priez pour les chrétiens qui sont à l'agonie et pour nos chers défunts. — APRÈS CHAQUE DEMANDE, on dit: *Notre Père..., Je vous salue, Marie..., Gloire au Père, au Fils, au Saint-Esprit, etc..., ou Pater, Ave et Gloria.*

II. — Saint Antoine, apôtre zélé de l'Evangile, prémunissez-nous contre les erreurs des ennemis de Dieu et priez pour le Pape, pour l'Eglise et pour notre Patrie.

III. — Saint Antoine, puissant sur le Cœur de Jésus, préservez-nous des calamités qui nous menacent à cause de nos péchés.

IV. — Saint Antoine, qui chassez les démons, faites-nous triompher de leurs embûches.

V. — Saint Antoine, lis de céleste pureté, purifiez-nous des souillures de l'âme et préservez notre corps de tout danger.

VI. — Saint Antoine, guérisseur des malades, guérissez nos malades et conservez-nous la santé.

VII. — Saint Antoine, guide des voyageurs, conduisez au port ceux qui sont exposés à se perdre et calmez les flots agités des passions qui bouleversent nos âmes.

VIII. — Saint Antoine, libérateur des captifs, délivrez-nous de la captivité du mal.

IX. — Saint Antoine, qui rendez aux jeunes gens et aux vieillards l'usage de leurs membres, conservez-nous l'usage parfait des sens du corps et des facultés de l'âme.

X. — Saint Antoine, qui faites retrou-

ver les choses perdues, faites nous retrouver tout ce que nous avons perdu dans l'ordre spirituel et dans l'ordre temporel.

XI. — Saint Antoine, protégé par Marie, éloignez les périls qui menacent notre corps et notre âme.

XII. — Saint Antoine, qui secourez tout indigent, secourez-nous dans nos besoins et donnez du pain et du travail à ceux qui en demandent.

XIII. — Saint Antoine, nous proclamons avec reconnaissance votre puissance miraculeuse, et en vous remerciant, nous vous supplions de nous protéger tous les jours de notre vie et à l'heure de notre mort.

PETITE NEUVAINE

DE NEUF JOURS OU DE NEUF MARDIS EN L'HONNEUR DE S. ANTOINE DE PADOUE.

Pour demander tous les secours spirituels et temporels.

N. B. — *On récite la prière et on la termine en disant :* « Bon saint Antoine, obtenez-moi la grâce spéciale (*la nommer*) que je vous demande aujourd'hui »; *puis on dit*

un Pater et *un Ave* ou le *Si quæris*, p. 695, ou *quelques autres prières ou invocations a saint Antoine.*

Ier JOUR ou Ier MARDI. — Grand saint Antoine, vous avez été prévenu des plus abondantes bénédictions du ciel et vous avez si bien correspondu à la grâce que vous êtes devenu le grand ami de Jésus et un puissant défenseur de la Sainte Eglise. Je remercie Dieu de tout ce qu'il a fait d'admirable et de merveilleux en vous et par vous. Puisque vous êtes toujours un semeur de miracles, je vous supplie humblement d'écouter mes pauvres prières et de demander pour moi, à Marie et à Jésus, la force et la grâce de supporter les maux de cette misérable vie avec courage et patience, et de ne pas me laisser abattre par les angoisses qui me pressent : je vous en supplie par la miséricorde que Dieu vous a faite dès votre tendre jeunesse, vous prévenant de la douceur de ses bénédictions, et en vous attirant à Lui pour l'aimer au-dessus de tout ce qui est créé.

II. — Très doux et très aimable protecteur, saint Antoine, pensez à moi, obtenez-moi le vrai repos de l'âme, au milieu

des troubles de ce siècle, et la délivrance de mes peines et des ennuis qui m'accablent, afin que je jouisse de la vraie liberté et que je puisse penser, parler et agir toujours pour la plus grande gloire de Dieu et le salut de mon âme. Je vous en supplie par ces délicieuses douceurs qui faisaient jouir votre âme des délices du paradis en vous rapprochant du divin Maître.

III. — O saint Antoine, très aimable et très aimant serviteur de Dieu, obtenez que mon cœur soit embrasé de l'amour divin qui m'encouragera à supporter les afflictions qui m'oppressent, et à mourir au monde, à la chair et au péché, pour ne vivre que de Dieu seul en faisant en tout, partout et toujours sa sainte volonté. Je vous en supplie par la très ardente charité qui embrasa votre cœur à la vue des reliques des premiers martyrs de l'Ordre de Saint-François, et qui vous fit embrasser un état plus parfait, afin de combattre sous le même étendard les bons combats du Seigneur, et de chercher, comme eux, à mourir pour le nom de Jésus.

IV. — Saint Antoine, ami de Jésus, envoyé de Dieu pour détruire les vices et

faire fleurir les vertus, je vous recommande la conduite de ma vie, je vous supplie de la régler selon la vôtre, et de me conduire par la main, pour que je ne tombe pas dans le péché mortel. Et si jamais j'avais le malheur d'y tomber, faites que j'en sorte tout de suite par un vrai repentir et une bonne confession. Faites aussi que je m'acquitte dignement de tous mes devoirs, que je n'abandonne jamais les voies de Dieu, quelque pressante tribulation que j'éprouve, quelque violente tentation que je ressente. Préservez-moi du malheur de donner scandale ou sujet de chagrin à personne. Obtenez que je m'efforce de coopérer au salut de tous par mes paroles et mes bons exemples. Je vous en supplie par le zèle ardent du salut des âmes qui vous fit entreprendre de si grands travaux pour convertir les pécheurs à la pénitence et conduire les hommes dans la voie du salut.

V. — Puissant et charitable médecin, vous qui guérissez toutes les maladies, tant des âmes que des corps, prenez pitié de moi; car je suis malade, dépourvu de forces et languissant. L'orgueil, la luxure, la convoitise, la colère, l'impatience et tous les

vices sont mes fièvres. Votre puissance s'étend sur tout cela: intercédez pour moi, afin que, jouissant d'une parfaite santé de corps et d'âme, j'emploie l'un et l'autre à servir Dieu et à faire, de toutes mes forces, les œuvres qui lui sont agréables: je vous en supplie par cette vertu qui sortait de vous et qui vous faisait opérer tant de guérisons miraculeuses.

VI. — Protecteur de ceux qui se confient en vous, saint Antoine, je ne vous demande ni l'abondance ni la pauvreté; car je crains que l'une me porte à la vanité, l'autre à l'impatience, au chagrin ou au désespoir; mais les choses nécessaires à ma vie et à celle de tous les miens. Nous sommes composés d'un corps et d'une âme: le corps a besoin de nourriture et de vêtements; la grâce est nécessaire à l'âme pour vivre chrétiennement et pour servir Dieu. Le corps et l'âme sont exposés à beaucoup de périls et d'afflictions. Père des pauvres, assistez-nous et délivrez-nous de tout ce qui peut nuire à l'un et à l'autre; demandez à Dieu l'accomplissement de nos désirs et l'heureux succès de nos entreprises. Je vous en supplie par le soin charitable

que vous avez de ceux qui vous honorent et vous invoquent.

VII. — Flambeau lumineux du monde chrétien, saint Antoine, vous avez découvert à vos religieux les stratagèmes de l'enfer, qui voulait les détourner du saint exercice de l'oraison; éclairez-nous, afin que nous connaissions bien les vérités nécessaires à notre salut, et que tous, nous découvrions les ruses de Satan et les pièges qu'il nous tend. Ne permettez pas que rien nous séduise et nous soit une occasion de chute, mais obtenez que, marchant toujours dans la voie de la vérité, nous puissions plaire à Dieu et sauver notre âme. Pour cela, obtenez-nous de comprendre que nous devons nous détacher des créatures pour nous attacher à Jésus et ne rechercher les choses créées qu'autant qu'elles sont utiles pour mieux faire notre salut. Je vous en supplie par le don de votre éclatante science que le Père des lumières a si largement répandu en vous.

VIII. — Charitable consolateur des affligés, saint Antoine, voyez les angoisses qui m'oppressent; tirez-moi de ma peine, ou demandez à Dieu qu'il me donne une cons-

tante résignation, afin que je souffre pour l'amour de Celui, qui, étant innocent, a daigné souffrir pour des coupables. Je vous prie de ne jamais m'abandonner dans mes peines, et de m'obtenir, à moi et à tous ceux qui sont malheureux comme moi, les consolations nécessaires. Prenez pitié des pauvres qui souffrent de la faim; prenez pitié des orphelins qui gémissent, des veuves que l'on opprime cruellement, essuyez leurs larmes, suscitez des protecteurs qui défendent leurs causes, des personnes charitables qui pourvoient à leurs besoins, des consolateurs qui les encouragent à la patience et au pardon. Faites que nous soyons fidèles à Dieu dans la peine afin que nous méritions d'être introduits avec vous dans le ciel où il n'y aura plus de souffrance. Je vous en supplie par la grande charité que vous avez toujours eue pour les malheureux.

IX. — O saint Antoine, grand et fidèle serviteur de la Mère de Jésus, soyez mon avocat auprès de Marie, notre bonne Mère, afin qu'Elle me soit favorable auprès de son divin Fils, qu'Elle m'obtienne la rémission de mes péchés, les grâces nécessaires

pour plaire à Jésus, un secours efficace dans les afflictions et dans les dangers, surtout au moment de la mort. Je vous demande la même faveur pour tous ceux qui vous aiment, vous honorent et vous prient, afin que nous puissions finir heureusement nos jours dans la grâce de Dieu et mourir dans l'amour de Jésus. Je vous en supplie par la joie inexprimable qui remplit votre âme quand l'Enfant Jésus reposait entre vos bras, quand sa douce Mère Marie vous visita au lit de la mort pour recevoir votre âme bénie et la conduire dans la paix du Seigneur.

Jésus ! Marie ! *(Indulg. de 300 jours chaque fois. Pie IX.)*

SI QUÆRIS MIRACULA.

Si vous voulez des miracles, écoutez : la mort, l'erreur, les calamités, le démon, la lèpre, sont mis en fuite. Les malades se lèvent guéris.

La mer s'apaise, les chaînes tombent des mains des captifs ; le jeune homme et le vieillard deman-

Si quæris mirácula,
Mors, error, calámitas,
Dæmon, lepra fúgiunt,
Ægri surgunt sani.

Cedunt mare, víncula ;
Membra resque pérditas

Petunt et accípiunt
Júvenes et cani.

dent l'usage de leurs membres et le recouvrement des choses perdues, et l'obtiennent.

Péreunt perícula,
Cessat et necéssitas,
Narrent hi qui séntiunt,
Dicant Paduáni.

Les dangers disparaissent, la misère n'existe plus : qu'ils le racontent, ceux qui ont éprouvé ses bienfaits, que les habitants de Padoue le redisent.

Cedunt mare..., etc.
Glória Patri, et Fílio, et Spirítui Sancto.

La mer s'apaise, etc.
Gloire soit au Père, au Fils et au Saint-Esprit, etc.

Cedunt mare..., etc.
℣ Ora pro nobis, beáte Antóni. ℟. Ut digni efficiámur promissiónibus Christi.

La mer s'apaise, etc.
℣. Saint Antoine, priez pour nous. ℟. Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

OREMUS.

Ecclésiam tuam Deus, beáti Antónii Confessóris tui commemorátio votíva lætíficet, ut spirituálibus semper muniátur auxíliis et gáudiis pérfrui

ORAISON.

O mon Dieu, que la puissante intercession du bienheureux Antoine, votre confesseur, réjouisse votre Église en lui obtenant toujours de nouvelles faveurs spiri-

tuelles et la jouissance des joies éternelles. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

mereátur ætérnis. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

100 jours d'indulgence chaque fois ; indulgence plénière une fois le mois, aux conditions ordinaires. (Pie IX, 25 janvier 1866).

PRIÈRE POUR OBTENIR UNE BONNE MORT.

Tirée de la liturgie franciscaine.

Toi qui par la pénible voie
Où je marche, passas jadis,
Et qui maintenant dans la joie
Te reposes au paradis,

Saint Antoine, rends-moi propice
Celui qui t'admit au bonheur ;
Qu'il exauce, sous ton auspice,
Le pieux désir de mon cœur :

Par toi guidé dans ma carrière,
Je veux monter vers le Saint Lieu :
Et soutenu par ta prière,
M'unir au ciel à l'Homme Dieu

Ainsi soit-il.

Gaude ! quondam sæculi
Tránsiens viátor,
Summi Tabernáculi
Nunc inhabitátor ;

Nobis fac propítium
A quo recepísti
Cordis desidérium :
Vitam quam petísti.

Duc in montem Dómini,
Ora nos, Antóni,
Junctos Deo hómini
Loco sancto poni.

Amen.

LITANIES DE SAINT ANTOINE DE PADOUE

pour la récitation privée.

Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, écoutez-nous.

Jésus-Christ, exaucez-nous.
Dieu le Père, du haut des cieux, ayez pitié de nous.
Dieu le Fils, Rédempteur du monde, ayez pitié de nous.
Dieu le Saint-Esprit, ayez pitié de nous.
Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.
Sainte Marie, conçue sans la tache originelle, priez pour nous.
Saint Antoine de Padoue, priez...
Saint Antoine, gloire de l'Ordre Séraphique,
Saint Antoine, arche du Testament,
Saint Antoine, sanctuaire de la céleste Sagesse,
Saint Antoine, foulant aux pieds les vanités du monde,
Saint Antoine, vainqueur de la concupiscence,
Saint Antoine, ami de la pénitence,
Saint Antoine, miroir d'obéissance,
Saint Antoine, perle de pauvreté,
Saint Antoine, lis de céleste pureté,
Saint Antoine, type d'humilité,
Saint Antoine, amateur passionné de la croix,

priez pour nous.

Saint Antoine, martyr de désir,
Saint Antoine, fournaise de charité,
Saint Antoine, zélateur de la justice,
Saint Antoine, apôtre zélé de l'Evangile,
Saint Antoine, lumière éclairant les pécheurs,
Saint Antoine, effroi des infidèles,
Saint Antoine, modèle des parfaits,
Saint Antoine, consolateur des affligés,
Saint Antoine, vengeur du crime,
Saint Antoine, défenseur de l'innocence,
Saint Antoine, libérateur des captifs,
Saint Antoine, guide du voyageur,
Saint Antoine, guérisseur des malades,
Saint Antoine, semeur de miracles,
Saint Antoine, qui rendez la parole aux muets,
Saint Antoine, qui donnez l'ouïe aux sourds,
Saint Antoine, qui rendez la vue aux aveugles,
Saint Antoine, qui redressez les boiteux,
Saint Antoine, qui chassez les démons,
Saint Antione, qui ressuscitez les morts,
Saint Antoine, qui faites retrouver les choses perdues,

priez pour nous.

Saint Antoine, qui domptez la fureur des tyrans, priez pour nous.

Des embûches du démon, saint Antoine, délivrez-nous.

De la foudre et de l'orage, saint Antoine, délivrez-nous.

Par votre intercession, saint Antoine, protégez-nous.

Dans tout le cours de notre vie, saint Antoine, protégez-nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, Seigneur.

Jésus-Christ, écoutez-nous.

Jésus-Christ, exaucez-nous.

ANTIENNE.

Seigneur, vous avez glorifié votre serviteur; à cause de lui, vous faites de grandes choses; que votre nom, Seigneur, en soit béni.

℣. Saint Antoine, priez pour nous. ℟. Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

ORAISON.

Mon Dieu, que la puissante intercession du bienheureux Antoine, votre confesseur, réjouisse votre Eglise en lui obtenant toujours de nouvelles faveurs spirituelles et la jouissance des joies éternelles. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

PRIÈRE POUR OBTENIR DE RETROUVER LES CHOSES PERDUES.

Grand saint Antoine, apôtre plein de bonté, qui avez reçu de Dieu le pouvoir spécial de faire retrouver les choses perdues, secourez-moi en ce moment, afin que, par votre assistance, je retrouve l'objet que je cherche. Obtenez-moi aussi une foi agissante, une parfaite docilité aux inspirations de la grâce, le dégoût des vains plaisirs du monde et un désir ardent des joies ineffables de la bienheureuse éternité. Ainsi soit-il.

BREF OU LETTRE DE SAINT ANTOINE DE PADOUE.

ECCE CRU ✠ CEM DOMINI;
FUGITE, PARTES ADVERSÆ.
VICIT LEO DE TRIBU JUDA,
RADIX DAVID:
ALLELUIA!

Bref en français :

VOICI LA CROIX ✠ DU SEIGNEUR;
FUYEZ, ENNEMIS DE NOTRE SALUT.
LE LION DE LA TRIBU DE JUDA,
LE REJETON DE DAVID, A VAINCU:
ALLELUIA!

Indulgence de 100 jours, une fois le jour, applicable aux âmes du purgatoire. (Léon XIII, 21 mai 1892.)

ANTIENNE DE SAINT BONAVENTURE A SAINT ANTOINE.

O langue bienheureuse, qui n'avez cessé de bénir le Seigneur et de porter les autres à le bénir, cette merveille, (par laquelle il vous préserve des atteintes de la corruption) nous est une preuve évidente de vos grands mérites devant Dieu.

Saint Louis, roi de France,

Patron des Frères du Tiers-Ordre.

LITANIES DE SAINT LOUIS

pour la récitation privée.

Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, écoutez-nous.
Jésus-Christ, exaucez-nous.
Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Fils, Rédempteur du monde, qui êtes Dieu. ayez pitié de nous.
Esprit-Saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.
Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous.
Saint Louis, prince admirable, priez...
Saint Louis, lis de pureté,
Saint Louis, exemple d'humilité,
Saint Louis, image de vertu,
Saint Louis, prodige de pénitence,
Saint Louis, flamme d'amour et d'oraison,

priez pour nous.

Saint Louis, lampe ardente et brillante,
Saint Louis, vase d'élection,
Saint Louis, vase insigne de dévotion,
Saint Louis, vase admirable de sainteté,
Saint Louis, miroir de la perfection chrétienne,
Saint Louis, très dévot à notre Père saint François,
Saint Louis, contempteur du monde et de ses honneurs,
Saint Louis, plein de zèle pour la maison de Dieu,
Saint Louis, tendre père des pauvres,
Saint Louis, baume salutaire des malades,
Saint Louis, appui de la veuve et de l'orphelin,
Saint Louis, juge béni du peuple,
Saint Louis, rédempteur des captifs,
Saint Louis, prédicateur des infidèles,
Saint Louis, deux fois victime pour les Lieux saints,
Saint Louis, terrible dans les combats,
Saint Louis, puissant dans les fers,
Saint Louis, gardien de la France,
Saint Louis, modèle des rois,
Saint Louis, digne de la couronne des rois sur la terre,

priez pour nous.

Saint Louis, plus digne de la couronne des Saints dans le ciel, *priez p. n.*

Saint Louis, protecteur du Tiers-Ordre de la Pénitence, *priez p. n.*

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, Seigneur.

℣. Bienheureux saint Louis, priez pour nous. ℟. Afin que nous soyons rendus dignes des promesses de Jésus-Christ.

PRIONS.

O Dieu, qui avez transféré votre confesseur saint Louis, d'un royaume terrestre à la gloire du royaume céleste, rendez-nous, par ses mérites et par son intercession, participants du bonheur du Roi des rois, Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

Sainte Élisabeth,

Patronne des Sœurs du Tiers-Ordre.

LITANIES DE SAINTE ÉLISABETH,

pour la récitation privée.

Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, écoutez-nous.
Jésus-Christ, exaucez-nous.
Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de n.
Fils, Rédempteur du monde, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Esprit-Saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de n.
Sainte Trinité, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.
Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous.
Sainte Elisabeth, notre Mère,
Sainte Elisabeth, qui avez servi Dieu dès votre enfance,
Sainte Elisabeth, très dévote à la sainte Vierge,
Sainte Elisabeth, imitatrice et digne fille de saint François,
Sainte Elisabeth, ornée de dons célestes,
Sainte Elisabeth, animée de l'esprit de force et de constance,

priez pour nous.

Sainte Elisabeth, nourricière des pauvres et des orphelins,
Sainte Elisabeth, consolatrice des affligés,
Sainte Elisabeth, servante des pauvres et des malades,
Sainte Elisabeth, cruellement persécutée par vos parents et vos sujets,
Sainte Elisabeth, toujours constante dans les adversités,
Sainte Elisabeth, illustre par vos vertus et par vos miracles,
Sainte Elisabeth, favorable à ceux qui implorent votre secours,
Sainte Elisabeth, notre douce patronne,

priez pour nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, Seigneur.

℣. Sainte Elisabeth, priez pour nous. ℟. Afin que nous soyons rendus dignes des promesses de Jésus-Christ.

PRIONS.

Dieu de miséricorde, nous vous prions très humblement de nous faire la grâce qu'à l'exemple de sainte Elisabeth, et fa-

vorisés de son intercession, nous puissions, comme elle, mépriser les biens périssables de la terre et obtenir ceux de la bienheureuse éternité. Ainsi soit-il.

PRIÈRE A SAINTE ÉLISABETH DE HONGRIE.

O sainte Elisabeth, vase d'élection et ornée des plus sublimes vertus, vous montrâtes au monde, par votre exemple si admirable, ce que peuvent sur une âme chrétienne, la charité, la foi et l'humilité.

Vous avez employé toutes les puissances de votre âme à aimer uniquement votre Dieu; vous l'aimiez d'un amour si pur et si ardent, qu'il vous rendit digne de goûter, par anticipation, sur cette terre, ces douceurs, ces délices du paradis, qui se communiquent aux âmes invitées aux noces de l'adorable et divin Agneau.

Eclairée par une lumière surnaturelle et par une foi inébranlable, vous montrant véritable disciple de l'Evangile, vous n'avez considéré dans la personne de votre prochain que celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, objet unique de vos affections, plaçant pour cette raison toutes vos délices à converser avec les pauvres, à les servir,

à essuyer leurs larmes, à les encourager, à les assister charitablement par tous les moyens au milieu de leurs maladies et de tant de misères auxquelles est assujettie notre pauvre humanité.

Vous vous rendîtes pauvre pour secourir la pauvreté de votre prochain, pauvre des biens de la terre, pour vous enrichir des biens du ciel!

Vous fûtes si humble que, non contente d'avoir échangé le trône contre une misérable chaumière, et le manteau royal contre la modeste tunique du séraphique saint François, vous voulûtes encore, quoique innocente, vous assujettir à une vie de privations et de pénitence, et embrasser avec une sainte allégresse la croix du divin Rédempteur, acceptant volontiers, comme lui, les insultes et les persécutions les plus injustes. Vous oubliâtes le monde, vous vous oubliâtes vous-même pour ne vous souvenir que de Dieu.

O très aimable Sainte, ah! daignez, vous qui êtes si aimée de Dieu, daignez être la céleste amie de notre âme, et aidez-la à devenir l'amie de votre Amant, de Jésus. Du haut des cieux, abaissez sur nous un

de ces tendres regards qui, sur la terre, guérissaient les plus cruelles infirmités des hommes.

Nous qui vivons dans un siècle si plein de désordres moraux, si froid et en même temps si indifférent pour ce qui concerne le service de Dieu, nous recourons à vous en toute confiance, afin que vous nous éclairiez de vos lumières, que vous nous réchauffiez du feu de votre sublime amour, et que vous nous obteniez la paix du cœur.

Pendant que nous bénissons le Seigneur d'avoir glorifié son saint Nom dans ce monde par la splendeur de vos héroïques vertus et par la récompense éternelle qu'il leur a accordée, bénissez-nous vous-même, ô bien-aimée sainte Elisabeth, du trône resplendissant que vous occupez près du Saint des saints, protégez-nous dans notre pèlerinage dangereux, obtenez-nous le pardon de nos fautes et ouvrez-nous la voie qui conduit où vous êtes, et que nous puissions avec vous jouir dans le royaume de Dieu. Ainsi soit-il.

Sa Sainteté Pie IX, par un Bref du 7 août 1861, accorda à tous les fidèles qui, contrits de cœur, réciteront dévotement cette prière, une indulgence de 300 jours une fois le jour.

NEUVAINE DE Ste ÉLISABETH

(Fête le 19 novembre.)

PREMIER JOUR.

Sainte Elisabeth dans sa jeunesse.

Sainte Elisabeth avait à peine cinq ans qu'on la voyait déjà se rendre avec empressement à l'église pour y prier avec une ferveur angélique. Elle était ingénieuse à mêler dans ses jeux quelques pieuses pratiques, à attirer ses compagnes du côté de l'église, et lorsqu'elle ne pouvait y entrer, elle en baisait religieusement la porte.

PRATIQUE. — Voilà ce que faisait sainte Elisabeth encore enfant. Avons-nous soin de sanctifier nos actions les plus ordinaires, nos réc[illegible]ns, par une élévation de cœur vers [illegible]

PRIÈRE POUR TOUS LES JOURS.

O sainte Elisabeth, auguste patronne des enfants de saint François, ranimez-nous donc dans notre vocation du Tiers-Ordre et dans l'esprit de notre séraphique Père; obtenez-

nous de céder enfin aux sollicitations intérieures que Dieu nous fait de nous donner tout à lui ; ôtez de nos cœurs l'amour-propre et tout sentiment terrestre, afin que toutes nos pensées, tous nos désirs se tournent vers le ciel.

Trois *Pater*, trois *Ave*, trois *Gloria*, et les *Litanies de sainte Elisabeth* (p. 706).

DEUXIÈME JOUR.

Sainte Elisabeth dans le mariage.

Sainte Elisabeth, mariée au duc de Thuringe, ne diminua rien de ses pieuses habitudes ; son époux était même parfois obligé de ralentir son ardeur pour la prière et la mortification. Un jour qu'elle avait la couronne ducale sur la tête, l'image du Sauveur couronné d'épines frappa ses regards ; aussitôt, humiliée de se voir ainsi parée, elle dépose sa couronne et tombe évanouie.

PRATIQUE. — Voilà notre modèle. Mais, au lieu d'aimer la vie cachée, combien ne faisons-nous pas d'efforts pour paraître ! —

Que de recherches dans nos habillements! quel soin immodéré de notre personne!

TROISIÈME JOUR.

Sainte Elisabeth avec les pauvres.

Elle visitait les indigents, veillait les malades, ensevelissait les morts de ses propres mains; pendant une famine elle nourrit journellement neuf cents pauvres; elle fonda plusieurs hospices, dans l'un desquels elle soignait, avec une tendresse maternelle, les enfants abandonnés. Elle lavait les pieds, baisait les ulcères des lépreux, qui, plusieurs fois, se trouvèrent subitement guéris.

PRATIQUE. — A l'exemple de sainte Elisabeth, mettons notre bonheur à consoler les affligés, à secourir les pauvres, à visiter les malades. Partageons-nous avec les pauvres? prions-nous au moins pour eux?

QUATRIÈME JOUR.

Sainte Elisabeth dans le malheur.

Sainte Elisabeth, après avoir joui de grands biens, fut un jour injustement chas-

sée de son palais et dépouillée par ses beaux-frères. C'était l'hiver; elle descendit le sentier rude et escarpé qui conduisait à la ville, tenant par la main ses quatre petits enfants qui pleuraient. Arrivée au milieu de ses sujets qu'elle avait comblés de biens, elle ne rencontra partout que mauvais traitements et ingratitude. Elle n'a qu'une étable pour elle et ses enfants. Sa douleur était extrême, lorsque tout à coup, vers minuit, entendant sonner l'office au couvent des Franciscains, elle s'y rend et fait chanter un *Te Deum* pour remercier Dieu des tribulations qu'il daigne lui envoyer.

PRATIQUE. — Telle fut la résignation, la patience de sainte Elisabeth dans ses épreuves; comme saint François, elle faisait consister le bonheur parfait dans le mépris et l'abandon. Et nous, sommes-nous résignés dans la tribulation? savons-nous nous supporter patiemment les contradictions, les petits froissements de l'amour-propre?

CINQUIÈME JOUR.

Sainte Elisabeth entre dans le Tiers-Ordre.

Dès qu'Elisabeth connut le Troisième Ordre fondé par saint François, elle voulut en faire partie. Dès lors, elle s'efforça de réaliser, au milieu de la vie du monde, toutes les vertus de l'état religieux et revêtit l'habit extérieur du Tiers-Ordre.

PRATIQUE. — Quelle vertu avons-nous acquise depuis notre entrée dans le Tiers-Ordre? Sommes-nous plus humbles, plus généreux dans les sacrifices? Au lieu d'estimer et de pratiquer avec amour notre Règle, n'avons-nous pas mille prétextes pour nous exempter de ses obligations?

SIXIÈME JOUR.

Sainte Elisabeth dans les richesses.

Elisabeth ne se laissa pas éblouir par le faux éclat des richesses et préféra une vie pauvre et humiliée, le saint habit du Tiers-Ordre, à toutes les toilettes; la retraite, la prière aux amusements.

PRATIQUE. — Notre conduite est bien

différente! Nous voudrions avoir des faveurs spirituelles, mais ne rien quitter. Ne nous faisons pas illusion; donnons à Dieu, et Dieu nous donnera.

SEPTIÈME JOUR.

Détachement de sainte Elisabeth.

Un jour, après avoir prié avec une ferveur extraordinaire, Elisabeth vint toute resplendissante d'une joie céleste vers ses compagnes: *Le Sauveur*, dit-elle, *a enfin exaucé mes demandes; voici que les richesses et les biens du monde ne sont plus que de la boue à mes yeux. Quant aux calomnies et aux persécutions des hommes, je m'en félicite et j'y trouve mes délices; mes enfants eux-mêmes sont devenus comme étrangers pour moi; je n'aime plus aucune créature, je n'aime que mon Créateur.*

PRATIQUE. — Sans nous en douter, trop souvent notre cœur est rempli d'affections terrestres, aussi Dieu n'y trouve point de place.

HUITIÈME JOUR.

Grâces que reçoit sainte Elisabeth.

Sainte Elisabeth avait donné beaucoup à Dieu, avait beaucoup souffert; elle reçut en retour des faveurs signalées: Jésus daigna la visiter souvent. Marie lui apparut aussi et lui promit de lui servir de guide dans les voies de la perfection. Elle opéra un grand nombre de miracles.

PRATIQUE. — Nous ne savons pas souffrir. Demandons à sainte Elisabeth la science des saints.

NEUVIÈME JOUR.

Mort de sainte Elisabeth.

Une mort sainte et édifiante couronne toujours une vie remplie de vertus. Quelques heures avant sa mort, on entendit de mélodieux concerts de voix célestes, et Elisabeth, toute transportée, chantait: Mon Dieu! mon Dieu! mon Dieu!...

PRATIQUE. — Voilà comment nous voudrions mourir. Mais, sérieusement, que faisons-nous pour obtenir une telle faveur?

— A ce dernier moment, que ne voudrions-nous pas avoir fait?...

Saint Louis d'Anjou,

Evêque de Toulouse, de l'Ordre des Frères-Mineurs.

ANTIENNE.

Rose printanière de charité, lis de virginité, astre resplendissant de lumière, ô saint Louis, abîme de sainteté, priez pour nous le Seigneur. (*Off. lit.*)

℣. Priez pour nous, ô saint Louis. ℟. Afin que nous soyons rendus dignes des promesses de Jésus-Christ.

ORAISON.

O Dieu, c'est vous qui avez appris au bienheureux Louis à préférer le royaume du ciel à un royaume terrestre; c'est vous qui avez fait briller en lui une pureté sans tache et une charité héroïque envers les pauvres. Nous sommes vos serviteurs; accordez-nous d'imiter ce Saint que nous honorons, et qu'après avoir pratiqué sur cette

terre les vertus qu'il a pratiquées, nous méritions de partager sa couronne dans le ciel. Ainsi soit-il.

PRIÈRE.

O bienheureux Louis, nous recourons à vous, rose printanière, lis virginal, étoile brillante, vase de sainteté. Par votre intercession, répandez, nous vous en supplions, les grâces célestes sur les nations catholiques auxquelles vous unissent les liens mêmes de votre royale famille et desquelles Dieu vous a établi le protecteur. Conjurez le Seigneur et la Vierge Immaculée de faire revivre la foi antique dans le peuple chrétien, de raviver la charité, de réformer les mœurs. Obtenez, aux princes et aux peuples, la vraie concorde, à la sainte Eglise, le triomphe de ses ennemis; au Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, pleine liberté de gouverner les âmes; et à nous tous qui implorons votre secours, l'éternelle récompense au paradis. Ainsi soit-il.

Indulgence de 100 jours, une fois par jour (S. C. des Indulg., 12 juin 1894).

Sainte Rose de Viterbe,

Vierge, du Tiers-Ordre.

Que votre âme accepte l'enseignement: Voyez de vos yeux que j'ai un peu travaillé et que j'ai trouvé par là un grand repos.

℣. Des fleurs ont apparu sur notre terre.

℟. Et les vignes fleuries ont donné leur parfum.

ORAISON.

O Dieu, qui avez daigné agréger au collège de vos saintes Vierges la bienheureuse Rose, accordez-nous par ses mérites et ses prières, d'être purifiés de tous nos péchés et de jouir de l'éternel partage de votre majesté. Par Jésus-Christ notre Seigneur.

Saint Pascal Baylon,

de l'Ordre des Frères-Mineurs, patron des congrès et associations eucharistiques.

ORAISON.

O Dieu, qui avez favorisé le bienheureux Pascal, votre confesseur, d'un amour extraordinaire envers les mystères sacrés

de votre Corps et de votre Sang, faites, par votre miséricorde, que nous méritions de recevoir la même abondance de grâces qu'il a puisée dans ce divin banquet. Vous qui, étant Dieu, vivez et régnez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Ste Marguerite de Cortone,

la Madeleine de l'Ordre Séraphique

PRIÈRE

O très glorieuse Marguerite, vraie perle que Dieu a daigné arracher avec tant d'amour des mains du voleur infernal qui vous possédait, afin de [illegible] à tous les pécheurs, par l'exemple de votre admirable conversion, de votre sainte vie et de votre très précieuse mort, une impulsion efficace pour quitter le péché, pratiquer le bien, fuir [illegible] éviter les occasions prochaines, daignez accorder à vos dévots serviteurs, du haut de ce trône de gloire sur lequel vos larmes et votre pénitence vous ont élevée, la grâce d'une sincère conversion de cœur, d'une vraie douleur de nos péchés, et après une vie sainte passée comme la

vôtre dans l'amour de Jésus crucifié pour nous, une bonne mort et la couronne de gloire dans le sein de la béatitude éternelle. Ainsi soit-il.

Ajouter un *Pater*, *Ave* et *Gloria*.

100 jours d'indulgence, une fois le jour, applicable aux âmes du purgatoire. (S. C. des Indulg., 12 janvier 1897).

ORAISON DE SAINTE MARGUERITE [1].

O Dieu, qui ne voulez pas la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie, vous qui avez ramené la bienheureuse Marguerite des sentiers du vice à ceux de la vertu, brisez la chaîne de nos péchés et accordez-nous, par son intercession et son exemple, la grâce de vous servir dans la pureté de notre cœur. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Saint Roch,

Tertiaire de Saint-François.

Salut, bienheureux Roch! né d'une fa-

1. **LE LIS REFLEURI**, Abrégé de la vie et des révélations de sainte Marguerite de Cortone, pénitente du Tiers-Ordre de saint François, 1247-1297, par le R. P. ANGE-MARIE HIRAL. 1907, in-16 de 178 pages avec gravures. — Prix : $ 0. 15 l'unité ; $ 1. 25 la douzaine. A la Maison Ste-Élisabeth.

mille illustre, marqué au côté gauche du signe de la croix.

Saint Roch, dans vos lointains voyages, vous avez merveilleusement guéri par votre toucher salutaire les malades atteints d'une peste mortelle.

Salut, angélique saint Roch, qui, par l'entremise d'un céleste messager, avez obtenu de Dieu le privilège de préserver de la peste tous ceux qui vous invoquent.

℣. Priez pour nous, saint Roch. ℟. Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

PRIONS.

Seigneur, qui, par le ministère d'un Ange, avez fait remettre au glorieux saint Roch la promesse, gravée sur une tablette, que quiconque invoquerait son nom ne souffrirait point des atteintes de la peste; de grâce, faites que nous, qui révérons sa mémoire, nous soyons, par ses mérites et son intercession, délivrés de toute contagion mortelle dans notre corps et dans notre âme. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ. ℟. Ainsi soit-il.

(Bréviaire Franciscain).

ANTIENNE ET PRIÈRE CONTRE LES ÉPIDÉMIES.

(Tirées des Chroniques des Frères-Mineurs, écrites par le Vénérable P. Gonzague, Ministre Général de l'Ordre, part. 3; de Prov. Portugal. Monast. VIII.)

ANTIENNE [1].

L'Etoile du ciel, qui a allaité le Seigneur, a extirpé le fléau de la mort implantée par notre premier père. Que cette Etoile daigne elle-même aujourd'hui calmer l'atmosphère dont le trouble cause aux peuples des plaies mortelles. O très miséricordieuse Etoile de la mer! sauvez-nous de la peste. Reine, écoutez-nous; car votre Fils, qui ne vous refuse rien, vous honore. Sauvez-nous, ô Jésus! la Vierge, votre Mère, vous implore pour nous.

℣. Priez pour nous, sainte Mère de Dieu.
℟ Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

1. Voici l'origine de ces prières : « La peste ravageait le Portugal : l'Abbesse des Clarisses de Coïmbre était un jour vivement préoccupée de la santé de sa communauté, lorsqu'un mendiant se présenta à la porte du monastère. Ayant fait appeler la Mère Abbesse, il lui remit un parchemin en lui disant : « Si chaque jour vous faites réciter avec soin l'antienne et l'oraison écrites sur cette feuille, jamais la peste n'entrera dans ce monastère. » — Ces prières sont fort en usage à Rome, en Espagne et en Portugal. (Gonzag., p. 5. *de Prov. Portugal. Mon.* VIII.)

PRIONS

Dieu de miséricorde, Dieu de pardon, Dieu d'indulgence, qui êtes touché de compassion sur l'affliction de votre peuple, et qui avez dit à l'Ange qui le frappait : « Arrête tes coups », pour l'amour de cette glorieuse Etoile, dont le sein, qui vous a tendrement allaité, est pour nous une précieuse ressource contre le poison de nos fautes, donnez-nous le secours de votre grâce, afin que nous soyons délivrés de tout fléau et à l'abri de la mort et que nous soyons miséricordieusement préservés du danger de toute perdition. Par vous, Jésus-Christ, Roi de gloire, qui vivez et régnez dans les siècles des siècles .Ainsi soit-il.





ABRÉGÉ DE LA VIE

DES

SAINTS ET BIENHEUREUX

des trois Ordres de Saint-François

HONORÉS D'UN CULTE PUBLIC

Janvier

10. **Bienheureux Egide de Laurenzana,** confesseur, de l'Ordre des Frères Mineurs. Simple. 1508.

Après avoir mené la vie érémitique et avoir souffert de rudes assauts de la part du démon, ce bienheureux ramena à Dieu bien des âmes par ses exhortations et ses exemples.

14. **Fête du Triomphe du très saint Nom de Jésus.** Double de deuxième classe.

Cette fête est appelée Triomphe du saint Nom de Jésus, parce qu'en ce jour, saint Bernardin et saint Jean de Capistran remportèrent une victoire éclatante sur les adversaires de cette dévotion. Une lutte mémorable eut lieu à l'église du Vatican, en présence du Pape Martin V, entouré de tous les Cardinaux. Plus de soixante docteurs s'étaient chargés de démontrer que la dévotion au saint Nom de Jésus était entachée d'idolâtrie. Saint Bernardin de Sienne et saint Jean de Capistran confondirent leurs accusateurs, et le Pape ordonna une procession solennelle dans Rome en l'honneur du saint Nom de Jésus. La fête en fut établie dans l'Ordre, en 1530, et étendue à toute l'Eglise en 1721. Une indulgence de cent jours a été accordée à ceux qui récitent l'oraison jaculatoire: « Mon Jésus, miséricorde! »

16. **SS. Bérard, Pierre, Othon, Adjut et Accurse,** premiers martyrs de l'Ordre des Frères Mineurs, en 1220. Double de deuxième classe.

En 1219, Saint François les envoya prêcher l'Evangile aux musulmans du Maroc. Ils partirent comme les Apôtres, sans argent, sans provisions de route, traversèrent l'Espagne, furent arrêtés à Séville par le roi maure et condamnés à mort, puis relâchés et conduits au Maroc, où ils prêchèrent librement la vraie Foi aux sectateurs de Mahomet: deux fois chassés de ce royaume et emmenés de force, ils y retournèrent deux fois, soupirant après la grâce du martyre. Ils eurent la tête tranchée le 16 janvier 1220. « Croix-tu que ces plaisirs que tu nous offres sont capables de nous séduire? disaient-ils à l'empereur. Garde pour toi et pour les tiens ces délices qui te conduiront dans l'enfer, où brûle depuis longtemps ton faux prophète. »

28. **B. Matthieu,** évêque de Girgenti, en Sicile, de l'Ordre des Frères Mineurs. 1451. Double.

Il propagea le culte du très saint Nom de Jésus. Elevé à l'épiscopat malgré son extrême répugnance, il fut en butte aux accusations les plus calomnieuses. Il rentra bientôt dans le cloître. Aprè, la mort du

bienheureux, un prodige éclatant manifesta son grand amour pour l'Eucharistie. Lorsqu'on transporta son corps à l'église pour l'ensevelir, on le vit se relever, joindre les mains et incliner la tête.

30. **Ste Hyacinthe de Mariscotti,** vierge, du Tiers-Ordre régulier, 1530. Double de deuxième classe.

Cette sainte embrassa la vie religieuse dans un couvent du Tiers-Ordre régulier, à Viterbe. Le monde et ses vanités occupèrent cependant son esprit pendant quelques années; mais Dieu, dans sa miséricorde, ayant visité par une grave maladie la religieuse mondaine, un changement merveilleux s'opéra en elle. Dès lors, la pénitence la plus austère fit ses délices. Pour vaincre les répugnances de la nature, elle ne craignit pas de baiser une plaie horrible dont était affligée une des sœurs.

31. **Bse Louise Albertoni,** veuve, du Tiers-Ordre, 1533. Double.

La charité de Louise pour les pauvres et les malheureux était si grande que, pendant une famine qui désola l'Italie, elle vendit tous ses biens et se réduisit à l'indigence

pour soulager les infortunés. Elle ne négligea rien pour inspirer à ses filles l'amour de Dieu et pour les former à la plus solide piété, leur faisant elle-même la lecture spirituelle et tous les soirs la prière. « Je préférerais vous voir mourir, leur disait-elle souvent, que de vous savoir coupables d'un seul péché mortel. » Elle avait reçu l'habit de l'Ordre des mains des Frères Mineurs de l'Observance. Son corps repose dans l'église du couvent que ces religieux possèdent à Rome, sur les bords du Tibre, à *San Francesco à Ripa.*

Février

Les Tertiaires ne manqueront pas de passer dans la retraite et la prière les trois jours qui précèdent le Mercredi des Cendres; ils seront les premiers à répondre à la voix de l'Église qui appelle ses enfants aux pieds des saints autels; ils s'efforceront par leurs prières et leurs larmes de réparer les outrages dont le Cœur de Jésus est abreuvé. Ce divin Sauveur fit connaître à sainte Gertrude qu'il réserve une récompense plus précieuse à ceux qui lui témoignent leur fidélité et leur amour au temps où tout le monde l'offense.

Vendredi avant la Septuagésime : **Office des Mystères de la voie douloureuse de N.-S. J.-C.** Double de deuxième classe.

Le zèle des Franciscains à répandre la dévotion au Chemin de la Croix, qu'ils avaient rapportée de Terre-Sainte, a poussé le Pape Pie X à leur accorder cet office, où sont rappelés dans une seule solennité tous les mystères de souffrances et d'amour des XIV Stations de la Voie douloureuse, que chaque jour, à Jérusalem, la communauté franciscaine parcourt avec recueillement.

1. **B. André,** *des comtes de Segni,* de l'Ordre des Frères Mineurs, 1302. Double.

Issu d'une ancienne famille qui a donné à l'Eglise quelques-uns de ses Pontifes les plus célèbres (Innocent III, Grégoire IX, Alexandre IV, Boniface VIII, etc.), il n'eut d'autre ambition que de vivre ignoré du monde. Après avoir revêtu l'habit des Frères Mineurs, il se retira dans une grotte pratiquée dans les flancs de l'Apennin, où il passa une partie de sa vie, uniquement occupé aux exercices de la pénitence et à la contemplation des choses célestes. — Benoît XIII le béatifia en 1726.

3. **B. Odoric de Frioul,** de l'Ordre

des Frères Mineurs, missionnaire en Orient, 1331. Double.

Aussi intrépide voyageur qu'infatigable missionnaire, ce bienheureux parcourut la Grande Arménie, la Perse, la Tartarie, semant partout la parole évangélique et la confirmant par des prodiges. Il prit ensuite le chemin des Indes, visita successivement la côte de Malabar, le cap Comorin, les îles de Java et de Ceylan, puis passa en Chine, séjourna trois ans à Pékin, dont le célèbre Franciscain frère Jean de Montcorvin était alors Archevêque; il pénétra aussi dans le Thibet. En dix-sept années de mission, il convertit plus de vingt mille infidèles. Son culte a été approuvé en 1755.

4. **S. Joseph de Léonisse,** de l'Ordre des F. M. Capucins, confesseur. Double majeur. 1612.

Ce missionnaire exerça surtout son zèle en faveur des chrétiens captifs à Constantinople. Miraculeusement arraché au martyre, il revint évangéliser l'Italie, où sa prédication fit de grands fruits. Il fut canonisé par Benoît XIV.

5. **SS. Pierre-Baptiste, François**

Blanco, Martin de l'Ascension, prêtres; **Philippe de Jésus,** clerc minoré, **Gonzalve Garcia** et **François de Saint-Michel,** frères lais de l'Ordre des Frères Mineurs. Dix-sept frères du Tiers-Ordre, martyrs au Japon, 1597. Double de deuxième classe.

Parmi les dix-sept Tertiaires qui furent associés au martyre des six religieux du Premier Ordre, se trouvaient: un jeune homme de dix-neuf ans, appelé Gabriel, admirable par la pureté de sa vie; un enfant du nom de Thomas, qui servait la messe aux Franciscains avec une angélique piété; un autre enfant de douze ans, du nom d'Antoine, en qui on admirait une grande humilité, une parfaite obéissance et une tendre piété lorsqu'il servait à l'autel; enfin, le jeune Louis, âgé de onze ans: ce dernier, n'ayant pas été porté sur la liste des martyrs à cause de son jeune âge, obtint, par ses larmes et ses prières, d'y être inscrit. Lorsqu'on conduisait les saints martyrs au lieu du supplice, les trois plus jeunes enfants, en tête du cortège, le visage tout radieux, chantaient des cantiques et couraient au martyre avec une allégresse extrême, ce qui arrachait

des larmes à tous les spectateurs. Ces saints confesseurs de la foi furent conduits sur une montagne voisine de *Nangasaki*, attachés à des croix et transpercés de lances. Ils ont été solennellement canonisés à Rome, le saint jour de la Pentecôte, juin 1862. L'Ordre des Frères Mineurs fut représenté à cette imposante cérémonie par les Provinciaux venus à Rome de toutes les parties du monde pour assister au Chapitre général.

7. **B. Antoine de Stroncone,** frère lai de l'Ordre des Frères Mineurs, 1471. Double.

A douze ans, il prit l'habit de Saint-François. Il fit la quête l'espace de quarante ans, marchant toujours nu-pieds, à travers les neiges et les glaces. Servir chaque jour plusieurs messes, c'était, disait-il, sa plus délicieuse récréation. Le Saint-Siège a approuvé son culte en 1687.

9. **B. Egide Marie de Saint-Joseph,** frère lai de l'Ordre des Frères Mineurs, 1812. Double.

Il se fit remarquer dans son enfance et sa jeunesse par sa fidélité à Dieu, sa dévotion envers la très sainte Vierge et sa piété

filiale. Suivant l'inspiration d'en haut, il fit profession comme frère lai chez les Alcantarins et s'y fit remarquer par la pratique exacte de toutes les vertus religieuses et l'accomplissement de miracles extraordinaires même pour un fils de S. François. A une époque de trouble, Dieu employa son humble serviteur à confirmer les bons et à confondre les méchants. Il mourut à Naples le 7 février 1812.

11. B^se^ **Jeanne de Valois,** reine de France, du Tiers-Ordre, 1505; mère et fondatrice des religieuses de l'Ordre royal de l'Annonciade. Double (Double de première classe avec octave chez les Annonciades.)

La bienheureuse Jeanne, qui avait conçu dès son enfance un amour singulier pour la sainte Vierge, mérita d'être choisie pour fonder un Ordre consacré à honorer cette divine Reine. Le Vénérable P. Gabriel Maria, religieux de l'Observance, son directeur, composa la Règle de l'Annonciade, qui est basée sur les dix vertus évangéliques de la bienheureuse Vierge Marie. L'Ordre royal de l'Annonciade fut placé sous la juridiction

des Frères Mineurs de l'Observance, et rattaché ainsi à la grande famille séraphique. Son culte a été approuvé par Benoît XIII.

12. *S. Grégoire le Grand*, pape et docteur de l'Eglise (1). Double.

13. **B. Roger de la Marche,** prêtre, disciple de saint François, 1236. Simple.

Il reçut l'habit des mains du saint Patriarche et s'appliqua à imiter ses vertus, particulièrement son esprit de pauvreté.

14. **B. Pierre de Treja,** prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1304. Double.

Un jour de la Purification, il fut favorisé d'une apparition de la très sainte Vierge, qui déposa le divin Enfant Jésus dans ses bras. Sa particulière dévotion à l'archange saint Michel lui mérita des grâces signalées. Pie VI a approuvé son culte.

Translation de **S. Bonaventure,** Docteur séraphique, cardinal et évêque d'Albano. (14 juillet).

1. Au chapitre général de Narbonne, tenu en 1260, saint Bonaventure établit dans l'Ordre la fête des grands Docteurs, saint Augustin, saint Jérôme, saint Ambroise saint Grégoire et saint Bernard.

16. **B. Pierre de Sienne,** du Tiers-Ordre, 1289. Simple.

Il vécut dans l'humble profession de marchand de peignes; la vie cachée et la prière firent ses délices. Grand amateur du silence, Pierre ne parlait jamais si la charité ne l'y obligeait; quatorze années lui furent nécessaires pour se rendre maître de sa langue. Ne pouvant se livrer à de grandes austérités à cause de sa profession, il acceptait en esprit de mortification tous les chagrins et les peines de la journée. Après la mort de son épouse, il entra comme frère convers chez les Frères Mineurs de Sienne. — Pie VII approuva son culte.

18. **B. Salvator d'Orta,** frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1567. Double.

Il acquit en peu de temps toutes les vertus d'un parfait religieux à un degré héroïque; il jeûnait constamment, portait un rude cilice, et prenait la discipline si cruellement chaque nuit, que son corps, qui se conserve encore aujourd'hui, en porte de profondes cicatrices; on le voyait toujours nu-pieds, sans sandales, en quelque temps que ce fût.

Le nombre de miracles qu'il a opérés pendant sa vie est prodigieux. Les auteurs qui ont fait des recherches à ce sujet, entre autres Daza, dans sa *Chronique*, assurent qu'ils dépassent un million. Une fois, le bienheureux guérit, avec le signe de la croix, deux mille malades rassemblés autour du couvent. On l'invoque contre les fièvres. — Clément XI a approuvé son culte.

19. **Solennelle commémoraison du très glorieux Patriarche saint Joseph,** *époux de la bienheureuse Vierge Marie, Patron de l'Eglise universelle, Protecteur spécial* (1) *de l'Ordre Séraphique.* Double de première classe.

La fête de saint Joseph, rendue obligatoire dans l'Eglise uinverselle en 1621, avait été établie dans notre Ordre dès l'an 1399. Les Frères Mineurs de l'Observance, et particulièrement saint Bernardin de Sienne et le bienheureux Bernardin de Feltre, contribuèrent beaucoup à propager en Occident la dévotion envers ce saint et glorieux Patriarche. La pieuse pratique de réciter *sept Pater et sept Ave* en l'honneur des sept

1. Martyro. Seraph. Ord.

douleurs et des sept allégresses de saint Joseph fut révélée par le saint lui-même à deux religieux Franciscains qu'il avait sauvés d'un naufrage. Sainte Thérèse assure qu'il n'est rien qu'on ne puisse obtenir par son intercession. Cette dévotion, dont elle avait connu par expérience tous les avantages, elle aurait voulu l'inspirer à tout le monde, surtout aux âmes qui désirent avancer dans la vie intérieure et à celles qui manquent de directeur spirituel. Les Franciscains préposés à la garde de Lieux Saints desservent et entretiennent la chapelle de l'atelier de saint Joseph.

20. **B. Jean de Parme,** *septième Ministre Général de l'Ordre de Saint-François,* 1289. Double majeur.

Sa doctrine et ses vertus le firent appeler au gouvernement de l'Ordre. On crut voir revivre en lui le Séraphique Patriarche. Il parcourut à pied toutes les Provinces pour visiter les couvents et y affermir la discipline régulière, gouverna l'Ordre pendant trois ans et se démit ensuite de sa charge en faveur de saint Bonaventure. Le Bienheureux se retira dans la solitude pour y vivre

dans la contemplation des choses célestes. Une sincère humilité, une prudence consommée, une bonté et une douceur continuelle, lui gagnaient tous les cœurs. Jamais une parole oiseuse ne sortit de sa bouche. Sa pureté pour monter au saint autel était telle qu'un jour le clerc ayant oublié de s'y rendre, un ange lui servit la messe. — Il a été béatifié par Pie VI.

21. **Ste Angèle de Mérici,** vierge, du Tiers-Ordre, fondatrice des Ursulines, 1540. Double majeur.

Dès ses plus jeunes années, elle mortifiait son corps et priait avec une ferveur angélique. Après avoir fait le pèlerinage des Saints Lieux, elle fonda l'Ordre des Ursulines, et ne leur donna pas son nom par humilité. Ces religieuses suivent une Règle imitée de la Règle du Tiers-Ordre, et leurs Constitutions ont été composées par **François de Gonzague**, Général de l'Observance, et plus tard Archevêque de Mantoue. La sainte a été canonisée en 1807 par Pie VII.

22. **Ste Marguerite de Cortone,** pénitente, du Tiers-Ordre, 1297. Double de deuxième classe.

Cette illustre pénitente sera à jamais un exemple bien consolant des miséricordes infinies du Seigneur. Depuis neuf ans, sa vie était scandaleuse, quand, tout à coup, la mort tragique du complice de ses désordres vint réveiller dans son âme la pensée des jugements de Dieu. Elle conçoit dès lors une vive horreur de ses égarements et ne songe plus qu'à les réparer en consacrant le reste de sa vie aux rigueurs de la pénitence. Ses larmes ne cessaient de couler jour et nuit au souvenir de ses excès ; ses austérités sont effrayantes : tous ses péchés lui sont remis par l'intercession de saint François, dont elle avait revêtu les livrées. Le Sauveur, pour récompenser l'admirable générosité de son amour, lui montra la place qu'il lui destinait dans le ciel parmi les Séraphins, à côté de sa chère patronne sainte Marie-Madeleine. « Le ciel, lui dit un jour le Sauveur, t'a établie pour être précisément la ressource des désespérés. — En vérité, par amour pour toi, j'accorderai un don spécial de grâce à qui t'aimera. » Dans une autre circonstance, Notre-Seigneur dit à la

1. *Légende de la vie et des miracles de sainte Marguerite*, chap. IX.

sainte pénitente: « Tu es la troisième lumière accordée à l'Ordre de mon bien-aimé François. Il fut lui-même la première parmi les Frères Mineurs, et dans l'Ordre des Religieuses, la bienheureuse Claire la seconde; sois la troisième dans l'Ordre des Pénitents. » Le corps de cette sainte se conserve sans corruption dans l'église des Frères Mineurs à Cortone. Elle a été canonisée par Benoît XIII.

25. **B. Sébastien d' « Apparitio »,** frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1600. Double.

Il entra dans l'Ordre de Saint-François à l'âge de 70 ans, et y exerça pendant près de trente ans la fonction de quêteur. Sa profonde humilité et son obéissance lui méritèrent la visite des anges, qui le guidaient dans ses courses, le nourrissaient miraculeusement, le préservaient de la pluie et de l'intempérie des saisons. Il a été béatifié par Pie VI.

27. **B. Jean de Triora,** martyr, du 1er Ordre. 1816. Double.

C'est en Chine, dont il évangélisa pendant 16 ans les provinces du Hounan

et du Chansi, seul prêtre pour un immense troupeau, que ce vaillant imitateur des Odoric et des François Solano, cueillit la palme du martyre. Il mourut sur une croix, la gorge percée d'un coup de lance. Sa dernière pensée fut pour sauvegarder son corps des regards impurs. Il acheta au prix de tout ce qui lui restait, qu'il serait supplicié vêtu. Dès avant son glorieux trépas, il brillait de l'éclat des miracles. Léon XIII l'a béatifié en 1900.

Le même jour **Bse Eustochie de Messine,** vierge, abbesse de l'Ordre de Sainte-Claire, 1484. Simple.

Issue d'une noble et ancienne famille, elle renonça aux alliances les plus avantageuses pour revêtir l'habit de Sainte-Claire ; elle se fit remarquer par une grande dévotion envers la très sainte Vierge. Son culte a été approuvé par Pie VI.

28. **B. Thomas de Cori,** de l'Ordre des Frères Mineurs, 1729. Double.

On remarqua en lui dès ses plus tendres années une innocence telle qu'on ne l'appelait que le *petit saint*. Devenu religieux, il parcourait les villes et les bourgades, con-

solant les pauvres et les affligés, ne se laissant jamais arrêter ni par les pluies ni par les neiges. Thomas employait à entendre les confessions les jours et quelquefois les nuits entières. Les pécheurs les plus endurcis ne pouvaient venir à ses pieds sans sentir leur cœur se briser de douleur et de componction. Béatifié par Pie VI.

Mars

Les enfants de saint François ont la pieuse habitude de consacrer ce mois à saint Joseph, leur puissant protecteur. Ils lui rendront tous les jours un tribut de prières, ne serait-ce que la récitation de sept *Pater* et sept *Ave* en l'honneur de ses sept douleurs et de ses sept allégresses. Ils lui demanderont l'esprit d'oraison, la grâce d'une bonne mort, et toutes les autres grâces qui leur sont nécessaires, assurés qu'il ne saurait leur rien refuser.

1. **B^se^ Mathie de Nazzarei,** vierge, abbesse de l'Ordre de Sainte-Claire, 1300. Double.

Elle renonça aux grandes espérances que le monde lui offrait pour embrasser une vie pauvre et pénitente dans l'Ordre de Sainte-Claire. La méditation habituelle de la passion de Jésus-Christ lui fit répandre d'abondantes larmes. Clément XIII a approuvé son culte.

2. **B^se^ Agnès de Prague,** vierge, de l'Ordre de Sainte-Claire. Double, 1280.

L'Epoux des âmes avait captivé son cœur; aussi renonça-t-elle à un mariage avec des rois, et même avec l'empereur, pour se livrer plus facilement aux bonnes œuvres et entrer chez les Clarisses.

5. **S. Jean-Joseph de la Croix,** prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1734. Double de deuxième classe.

Il mena dès son bas âge une vie pure et innocente. Saint François et saint Pierre d'Alcantara étant ses modèles, il se livra à de prodigieuses austérités, portant de rudes cilices et une croix garnie de pointes de fer sur la poitrine. L'amour de la souffrance était devenu sa passion. Il parlait souvent de la nécessité de se conformer à la volonté de Dieu et ne cessait de recommander la dévotion à Marie; il expira en contemplant son image. Grégoire XVI l'a canonisé en 1839.

6. **Ste Colette de Corbie,** vierge, abbesse et réformatrice de l'Ordre de Sainte-Claire. Double de deuxième clas-

se; chez les Clarisses Colettines, double de première classe.

C'est à Corbie, dans le diocèse d'Amiens, que naquit cette grande servante de Dieu. Elle fut suscitée par la Providence afin de réformer l'Ordre de Sainte-Claire et lui rendre tout son éclat. On ne saurait dire les immenses travaux qu'elle entreprit et toutes les fatigues qu'elle essuya pour accomplir son œuvre. Elle marchait toujours nu-pieds, sans sandales, portant un habit tout rapiécé, ne parlant que de pauvreté et de croix: « Ce que je crains le plus, disait-elle, c'est de passer un jour sans souffrir. » En relation directe avec les papes, les cardinaux, les prélats, les têtes couronnées et les saints de son époque, elle inspirait la confiance et provoquait l'admiration de tous. Sainte Colette fut une supérieure habile, un apôtre infatigable, un génie vaste et clairvoyant; elle fut martyre par sa patience, thaumaturge par ses prodiges. On rapporte que plus de cent enfants morts sans baptême furent rendus à la vie par ses prières, et qu'elle ressuscita, en présence d'une foule immense, une religieuse du couvent de Poligny. Ce qu'il y a de plus remarquable

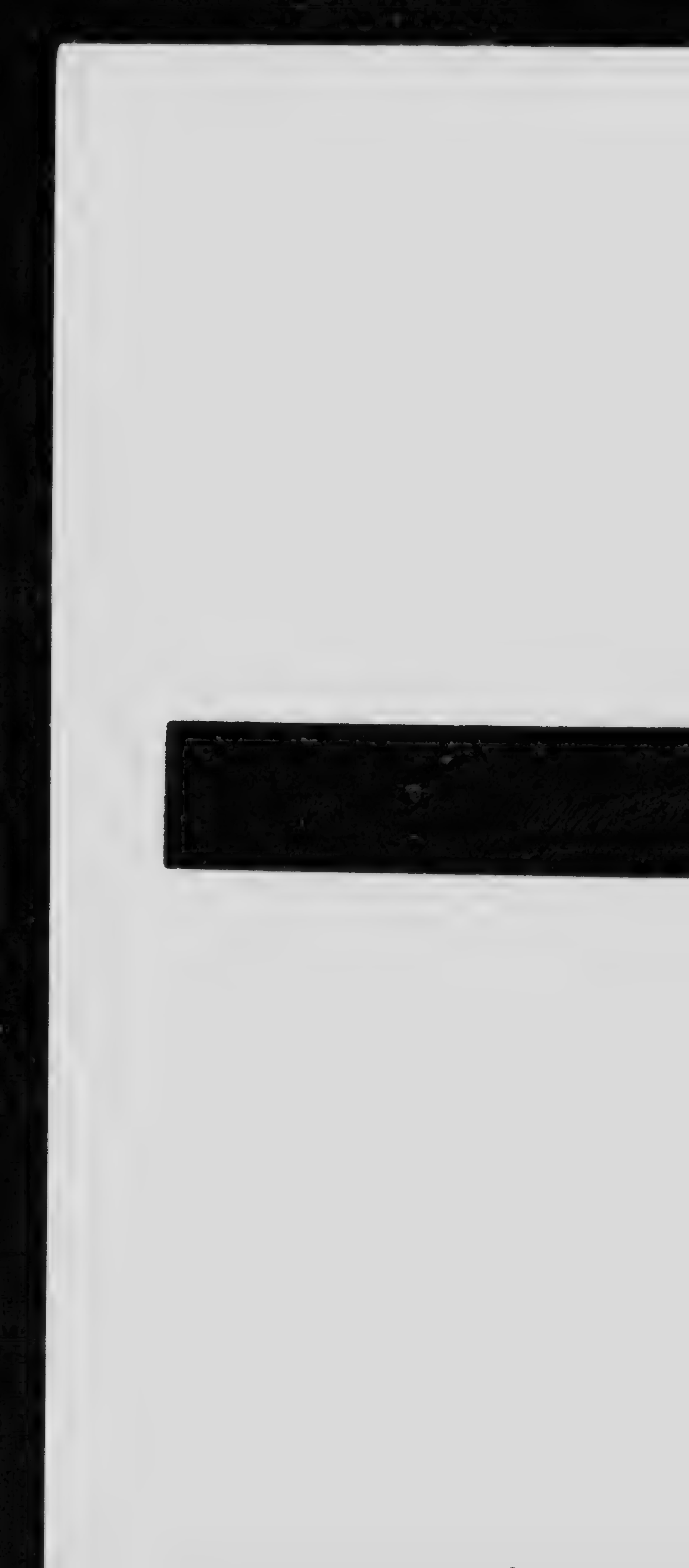
dans cette illustre réformatrice, c'est que, nonobstant sa vie agitée, elle ne quittait jamais sa retraite intérieure et la pratique des vertus cachées. Elle réforma les monastères du Puy, d'Amiens, d'Orbe, de Poligny, de Béziers, de Castres, de Lézignan près Narbonne, etc. Sainte Colette fut canonisée en 1807 par Pie VII.

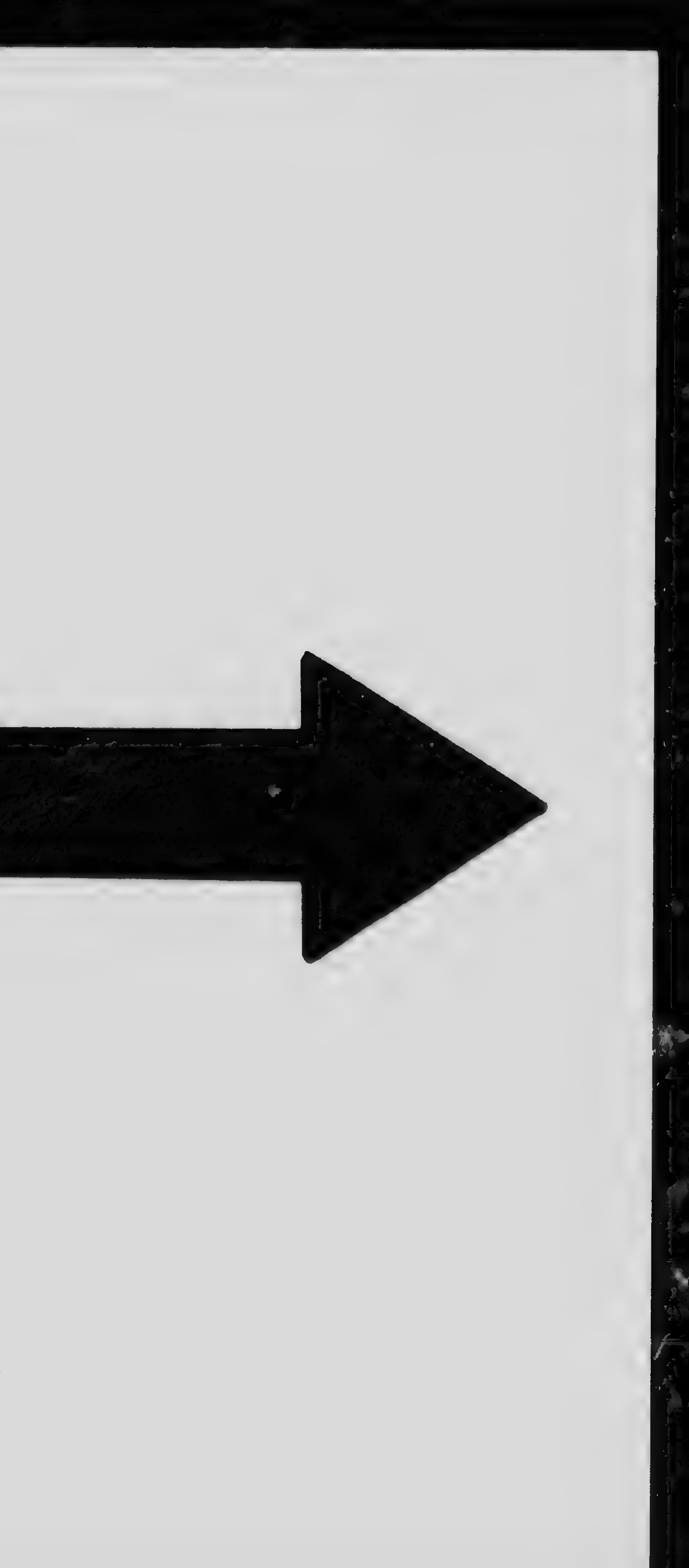
7. *S. Thomas d'Aquin*, confesseur, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, et docteur de l'Eglise. Double.

Il fut l'ami particulier de notre séraphique Docteur saint Bonaventure. Léon XIII l'a choisi comme patron des écoles catholiques.

9. **Ste Catherine de Bologne,** vierge, abbesse de l'Ordre de Sainte-Claire, 1463. Double de deuxième classe.

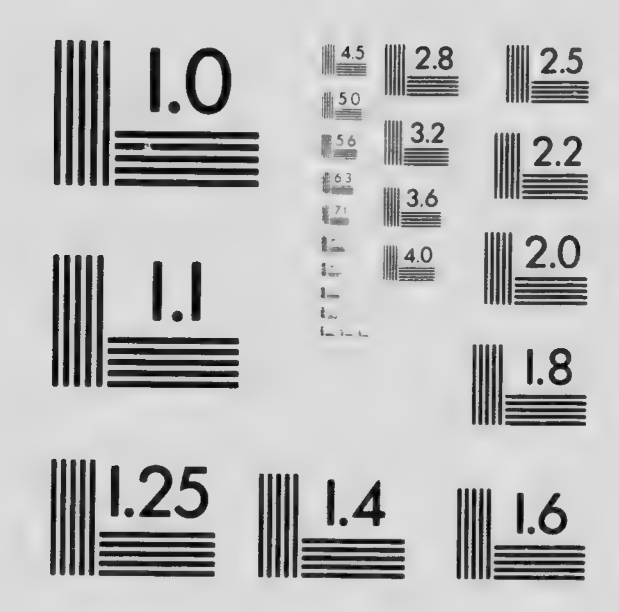
Issue d'une illustre famille, elle méprisa tous les avantages de la fortune pour s'enrôler sous l'étendard de la sainte pauvreté. Son humilité était si profonde qu'elle recherchait les plus bas emplois du monastère; son zèle ardent pour le salut des âmes lui faisait demander à Dieu d'être précipitée en enfer pour en éteindre les flammes.





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





La pureté de sa belle âme lui mérita l'insigne faveur de contempler les stigmates de saint François et d'entendre le chœur harmonieux des anges chanter le *trisagion*, tandis que le prêtre récitait la préface de la messe. Son corps se conserve à Bologne sans corruption. Cette sainte eut pendant sa vie une particulière dévotion envers saint Joseph, qui la favorisa de diverses apparitions. Elle a été canonisée par Clément XI.

11. **Ste Françoise Romaine,** veuve, du Tiers-Ordre, 1440. Double.

Engagée dans le Tiers-Ordre du vivant de son mari, elle en remplit fidèlement toutes les obligations; ses œuvres de piété et de miséricorde ne nuisaient jamais à ses devoirs d'épouse et de mère. Elle avait coutume de dire qu'une femme devait interrompre ses exercices de dévotion pour remplir les devoirs de son état. Notre sainte vivait dans une intime familiarité avec son ange gardien, qu'elle voyait ordinairement sous la forme d'un jeune enfant. Elle fonda à Rome la communauté des *Oblates*, dont le monastère est situé au pied du Capitole. Paul V l'a canonisée.

13. **B[se] Viridiane de Florence,** vierge, du Tiers-Ordre, 1242.

Elle reçut le saint habit des mains de saint François, et mena la vie solitaire, où elle s'exerça aux plus rigoureuses austérités; elle lutta sans cesse contre les assauts du démon, qui lui apparut sous mille formes pour la tenter. Son office a été accordé à l'Ordre par Clément VII.

Translation de S. Antoine de Padoue, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1263.

Saint Bonaventure, Ministre Général de l'Ordre, ouvrit son tombeau pour transférer avec solennité les saintes reliques dans la magnifique basilique où elles reposent encore. Le corps était réduit en poussière, mais la langue était vive et vermeille. Le saint Docteur la prit entre ses mains, et l'arrosant de ses larmes, il la baisa avec une grande affection en s'écriant: « O langue bénie, qui toujours as loué Dieu et l'as fait bénir par les hommes, nous voyons maintenant combien tu es précieuse devant Dieu. » Il composa en l'honneur du saint le célèbre répons: *Si quæris miracula.*

16. **B^se^ Philippa de Mareria,** vierge, abbesse de l'Ordre de Sainte-Claire, 1236. Double.

Saint François, qui logeait souvent dans la maison du père de la bienheureuse, lui inspira un profond mépris du monde. Dans le cloître, elle ne cessait de prier pour la conversion des pécheurs. Son corps s'est conservé sans corruption.

19. **S. Conrad de Plaisance,** ermite et pénitent, du Tiers-Ordre, 1351. Double majeur.

Revenu à Dieu après quelques années passées dans la dissipation et les plaisirs du monde, il se retira dans la solitude, où son temps fut partagé entre la prière et la pénitence. Etant pressé par les tentations de l'esprit impur, il alla se rouler dans les orties et les épines. En récompense de sa fidélité, ces sortes de tentations disparurent à jamais. La fête de ce saint a été accordée par Paul III.

21. *S. Benoît,* abbé. Double majeur.

N. P. S. François avait une particulière affection pour l'Ordre si illustre de Saint-

Benoît, à qui il était redevable du béni sanctuaire de Sainte-Marie-des-Anges. Cette grande dévotion pour saint Benoît l'engagea à visiter la grotte de Subiaco, consacrée par la pénitence de ce célèbre Patriarche.

22. **S. Bienvenu d'Osimo,** évêque, du 1er Ordre. 1282. Double de deuxième classse.

Le pape Urbain IV avait confié à Bienvenu, déjà célèbre dans cette ville par sa science et ses vertus, le soin de l'église d'Osimo, veuve de son pasteur et déchirée par les factions. Dans le dessein de fuir les honneurs qui le menaçaient, il fit alors profession dans l'Ordre des Frères-Mineurs. Mais le Pape l'éleva quand même à la dignité épiscopale. Il avait trouvé, disait-il, un homme selon son cœur. Synodes, prédication, exemples, il employa tout pour promouvoir le salut de son peuple. La précaution avec laquelle il imposait les mains aux aspirants au sacerdoce contribua beaucoup aussi à la réforme de son clergé. Il eut l'honneur de faire prêtre S. Nicolas de Tolentino.

24. *S. Gabriel,* archange. Double majeur.

Cette fête, établie d'abord dans notre Ordre, fut plus tard étendue à l'Eglise universelle.

25. **Annonciation de la bienheureuse Vierge Marie et Incarnation du Verbe divin.** Double de première classe.

C'est en l'honneur de ce mystère que saint Bonaventure établit dans notre Ordre la pratique de l'*Angelus*, qui s'est depuis répandue dans l'Eglise universelle. Les Franciscains préposés à la garde des Saints Lieux de la Palestine desservent et entretiennent le sanctuaire de l'Annonciation, où se trouvait autrefois la maison de la sainte Vierge, dans laquelle *le Verbe s'est fait chair.*

26. **B. Rizzier de Mucia,** prêtre, disciple de saint François, 1236. Simple.

Etudiant à l'Université de Bologne, lorsque saint François vint évangéliser cette ville, il fut touché de ses prédications, demanda l'habit de l'Ordre, et travailla depuis avec le plus grand succès au salut des âmes.

Il est invoqué contre les fièvres. — Son culte a été approuvé par Grégoire XVI.

27. **B. Pérégrin de Faleroni,** frère lai, disciple de saint François, 1240. Simple.

Etudiant avec distinction dans l'Université de Bologne, il fut admis dans l'Ordre en même temps que le bienheureux Rizzier. Averti par saint François de marcher dans la voie de l'humilité, il s'y appliqua avec ardeur, consentant, malgré sa science, à passer sa vie dans l'humble état de frère lai. La passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ fut son attrait spécial. On l'invoque contre le mal de dents. Pie VII a approuvé son culte.

28. **B. Marc de Monte Gallo,** de l'Ordre des Frères Mineurs, disciple de saint Jacques de la Marche, 1497. Double.

Après avoir fait de brillantes études à Pérouse et à Bologne, il fut reçu docteur en médecine et exerça pendant quelque temps la profession de médecin. Après la mort de ses parents, du consentement de sa

femme, qui prit l'habit de Sainte-Claire, Marc distribua tous ses biens aux pauvres et entra dans l'Ordre des Franciscains. La sainte Vierge lui ordonna par trois fois d'exercer le ministère apostolique, ce qu'il fit pendant quarante ans, parcourant les villes de l'Italie, embrasant du feu sacré de la charité le cœur de ses auditeurs. — La fête du bienheureux Marc a été accordée par Grégoire XVI.

29. B^{se} **Paule Gambara-Costa,** veuve, du Tiers-Ordre, 1505. Double.

Entrée dans le Tiers-Ordre, elle se plaça sous la direction d'un saint religieux de l'Observance, le B. Ange de Chivasso, et consacra sa vie aux œuvres de charité et de miséricorde. Son culte a été ratifié par Grégoire XVI.

30. B^{se} **Angèle de Foligno,** veuve et pénitente, du Tiers-Ordre régulier, 1309. Double.

Cette bienheureuse est un nouvel exemple des miséricordes du Seigneur envers les âmes pénitentes. Sa vie d'épouse ne fut qu'un tissu des plus criminels désordres,

et le sacrilège s'ajouta à ses fautes. Une fausse honte l'empêchant de découvrir ses péchés, Angèle osa s'approcher de la table sainte avec une conscience souillée. C'est par l'intercession de N. P. S. François que la grâce d'un sincère aveu de ses fautes et d'une entière conversion lui fut accordée. Ayant perdu peu de temps après sa mère, son époux et ses enfants, elle entra dans le Tiers-Ordre, et, après avoir distribué ses biens aux pauvres, elle fonda à Foligno un monastère de Sœurs du Tiers-Ordre régulier. Dès lors, la nouvelle Marguerite se livra aux rigueurs de la pénitence avec cette ardeur qu'elle avait mise autrefois à s'abandonner au vice. La passion de Jésus-Christ, dont le souvenir faisait sur son cœur la plus vive impression, était sa méditation habituelle. Le Seigneur récompensa la grandeur et la générosité de son amour par des révélations et d'autres faveurs singulières que nous lisons dans sa Vie, écrite par son confesseur, Frère Arnaldo, de l'Ordre des Mineurs. Son corps repose dans l'église des Franciscains de Foligno.

31. **B. Marc de Bologne,** prêtre de

l'Ordre des Frères Mineurs, 1409. Simple.

Disciple de saint Bernardin de Sienne, il se consacra, à l'exemple de son maître, au ministère apostolique et maintint avec fermeté la discipline religieuse dans la famille franciscaine de l'Observance, qu'il gouverna comme Vicaire général.

SEMAINE SAINTE

Jeudi Saint. Double de première classe.

Nous conseillons aux pieux enfants de saint François la pratique qui consiste à faire une heure d'oraison sur l'agonie de Notre-Seigneur pendant la nuit du Jeudi au Vendredi Saint. On compatira aux douleurs du divin Sauveur, et on demandera grâce pour les pauvres pécheurs.

Vendredi Saint. Double de première classe.

En mémoire de la dévotion de saint François pour la Passion de Notre-Seigneur, l'Eglise a préposé les Franciscains à la garde de tous les sanctuaires de la Palestine; ces religieux sont chargés de des-

servir et d'entretenir dans l'église du Saint-Sépulcre: le Saint Sépulcre, la chapelle du Crucifiement, la chapelle de Notre-Dame des Douleurs érigée au lieu où Marie se tint debout près de la Croix; la chapelle de l'Apparition, là où Notre-Seigneur apparut à sa sainte Mère, après sa résurrection; l'autel de la colonne de la Flagellation (on y conserve un tronçon de cette colonne); l'autel de l'Invention de la sainte Croix; la pierre de l'Onction sur laquelle le corps de Notre-Seigneur fut déposé et embaumé avant d'être mis dans le sépulcre. — Sur le mont Calvaire, mais en dehors de l'église, la chapelle élevée à l'endroit où se tenait la sainte Vierge pendant le crucifiement de son divin Fils. — Sur la Voie douloureuse: l'église de la Flagellation, restaurée et embellie en 1858. — Au mont des Oliviers, le jardin de Gethsémani; la grotte de l'Agonie, à un jet de pierre du jardin des Oliviers, où coula la sueur du sang. Tous nos Tertiaires doivent, pendant ces jours, se transporter en esprit dans ces augustes sanctuaires et s'unir aux prières et aux veilles des Religieux de leur Ordre. Ils ne manqueront pas de suivre en

esprit le divin Sauveur dans le chemin douloureux du Calvaire.

Le *Stabat* est généralement attribué à un religieux Franciscain qui vivait en Italie vers la fin du XIII[e] siècle, le B. Jacopone, de la noble famille des Benedetti. La liturgie catholique n'a rien de plus beau, rien de plus touchant que cette complainte à la Mère des douleurs.

Avril

3. **S. Benoît de S. Philadelphe, dit le Maure,** frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1589. Double de deuxième classe.

Toujours revêtu de l'habit le plus pauvre, cet humble religieux marchait, même au plus fort de l'hiver, sans sandales. Pendant vingt-sept ans, il exerça l'emploi de cuisinier; ayant prolongé une fois son oraison plus que de coutume, les anges préparèrent à sa place le repas de la communauté. Canonisé par Pie VII, en 1807.

5. *S. Vincent Ferrier*, célèbre missionnaire de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Double.

Ce saint, le thaumaturge de son siècle, prêchant à Alexandrie, s'arrête au milieu de son discours et annonce que dans l'auditoire se trouve un jeune religieux de saint François qui doit remplir l'Italie de son nom, et dont la parole et les exemples produiront de grands fruits dans le peuple chrétien. Il est jeune, ajouta-t-il, et moi je suis avancé en âge; cependant il recevra avant moi les honneurs de l'Eglise Romaine. Ces paroles prophétiques s'adressaient à saint Bernardin de Sienne: dix ans plus tard, le nom de Bernardin était dans toutes les bouches; les peuples se levaient à sa voix comme on les avait vus se lever à la voix de l'illustre Dominicain. Saint Vincent Ferrier eut deux entrevues avec sainte Colette, réformatrice de l'Ordre de Sainte-Claire, l'une à Besançon en 1416, l'autre à Poligny en 1417.

B. Thomas de Tolentino, Frère Mineur, Martyr. Double.

Il se fit remarquer surtout par son amour de la pauvreté et le zèle des âmes. Ayton, roi des Arméniens, demanda au Ministre Général des Frères Mineurs de lui envoyer

quelques prêtres pour propager et défendre la religion catholique dans son royaume. Thomas y fut envoyé avec quatre de ses frères. Il ramena un grand nombre de schismatiques à l'unité de l'Eglise et convertit beaucoup d'infidèles. Ayton était alors en guerre avec les Tartares. Thomas fut envoyé comme ambassadeur auprès du Pontife romain Nicolas IV et des rois de France et d'Angleterre, pour implorer leur protection. Retenu en Arménie avec douze autres religieux du même Ordre, il passa en Perse, d'où ses frères l'envoyèrent à Rome pour instruire le Pontife romain des progrès que faisait la religion chrétienne dans l'empire des Tartares. Clément V fut si heureux des nouvelles que lui apportait Thomas qu'il créa pour la première fois Jean de Montcorvin son légat dans les nations orientales, et archevêque de Kambalek, aujourd'hui Pékin, et lui donna en outre, comme suffragants, sept autres évêques Franciscains. Après un si heureux résultat, Thomas revint en Orient pour la troisième fois. Il méditait de passer chez les Tartares et dans les Indes, lorsque, se rendant à Cola, une tempête le jeta auprès

de la ville de Tana, où les mahométans lui firent subir le martyre avec trois autres Frères Mineurs. Léon XIII a approuvé le culte immémorial qui lui était rendu.

6. **B. Bentivole de Bonis,** confesseur de l'Ordre des Frères Mineurs, 1232. Simple.

Il reçut l'habit des mains de N. P. S. François et exerça le ministère apostolique, produisant partout des fruits merveilleux. La splendeur des vertus fut rehaussée en lui par l'éclat des prodiges. Un jour, pendant qu'il prêchait, une étoile vint se reposer sur sa tête et l'environna d'une clarté céleste. Pie IX a ratifié le culte immémorial qui lui était rendu.

7. **Bse Crescence Hœss,** vierge, du Tiers-Ordre régulier. 1750. Double.

Né d'un pauvre ménage de tisserands, elle donna dès son enfance des signes de sa prédestination. Cependant sa pauvreté lui aurait fait fermer les portes du monastère de Kaufbüren, sans les instances d'un luthérien, bienfaiteur du couvent. Les fraudes du démon faillirent plus d'une fois

la faire expulser, mais Dieu la retint dans sa maison comme malgré tout le monde. Longtemps tenue en suspicion pour des raisons semblables, elle finit par voir sa vertu pleinement reconnue. Après avoir rempli avec éclat plusieurs charges importantes, entre autres celle de maîtresse de novices, elle fut élevée par la confiance de ses sœurs à l'office de prieure qu'elle remplit pendant 17 ans. Elle ne fut pas moins admirable à la première place qu'elle ne l'avait été accablée des soupçons de tous. Elle mourut, pleine de mérites et ornée de miracles, au jour qu'elle avait prédit. Léon XIII la béatifia en 1900.

Le même jour, **B[se] Antoinette de Florence,** vierge, abbesse, de l'Ordre de Sainte-Claire, 1432. Simple.

Entrée dans l'Ordre de Sainte-Claire, sur les conseils de saint Jean de Capistran, elle se fit remarquer par son amour pour la pauvreté et son application continuelle à la prière. Son culte a été approuvé par Pie IX.

8. **B. Julien de S. Augustin,** frère

lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1606. Double.

Fils d'un chevalier français de Toulouse, qui habitait alors l'Espagne, ce frère fut reçu, à l'âge de dix-sept ans, au noviciat des Frères Mineurs; mais Dieu permit, pour l'éprouver sans doute, qu'il en fût expulsé. Plus tard, il fut de nouveau admis en qualité de frère lai. Ses jeûnes et ses austérités avaient quelque chose d'effrayant. Pendant vingt-six ans, il porta sur son corps une chaîne de fer pesant vingt livres; il marchait sans sandales, quelque temps qu'il fît; du pain et de l'eau, mélangés d'herbes amères, faisaient toute sa nourriture. Une partie de ses nuits se passait soit à prendre la discipline, soit à faire oraison, à genoux sur des épines ou des ronces. — Béatifié par Léon XII, en 1825.

9. **B. Archange de Calataphimi,** prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1460. Double.

Il s'appliqua d'abord à la vie cachée, et se livra ensuite au ministère apostolique avec les plus grands fruits. — Sa fête fut accordée à l'Ordre par Grégoire XVI.

10. **B. Charles de Sezze,** de l'Ordre des Freres Mineurs, 1670. Double.

Les travaux des champs élevèrent son âme vers Dieu. La *Vie des Saints* fit le reste. Devenu un excellent religieux, cet humble frère lai était consulté par les Cardinaux et même par le Pape Clément IX. Son amour pour l'Eucharistie fut récompensé dès cette terre. — Léon XIII le béatifia en 1882.

12. **B. Ange de Chivasso,** de l'Ordre des Frères Mineurs, 1495. Double.

Issu d'une des plus nobles familles du Piémont, Ange parut prévenu de la grâce du ciel dès ses plus tendres années. A une grande science il joignait un zèle beaucoup plus grand encore pour le salut des âmes. — Benoît XIII a approuvé son culte.

16. *Saint Raphaël, archange.* Double de deuxième classe.

La fête de saint Raphaël, établie d'abord chez les Franciscains de l'Observance, par suite d'un décret du Chapitre général de Mantoue, tenu en 1541, a été depuis accor-

dée à quelques diocèses, où elle est célébrée le 24 octobre.

C'est en ce jour que notre Séraphique Père saint François fit profession, avec ses douze compagnons, entre les mains du Pape Innocent III. (1209).

Le même jour, **S. Benoît-Joseph Labre,** *né à Amettes, diocèse d'Arras, mort à Rome le 10 avril 1783.*

Les humiliations faisaient les délices de ce fervent disciple de saint François. C'est afin de pouvoir pratiquer plus facilement la vertu d'humilité qu'il vécut toujours en mendiant, et qu'il choisit en partage la pauvreté volontaire avec son abjection. L'archiconfrérie du Cordon de Saint-François le compte parmi ses membres. Il a été canonisé par Léon XIII, en 1882.

18. **B. André Hybernon,** frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1602. Double.

La croix fut son seul livre pour apprendre la science sublime des saints. Il était très zélé pour gagner des indulgences en faveur des âmes du purgatoire. Sans lui laisser

perdre de vue la présence de Dieu, sa prière et son travail étaient continuels. S. Pascal Baylon loua ses vertus. — Béatifié par Pie VI.

19. **B. Conrad d'Ascoli,** prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1289. Simple.

Ce serviteur de Dieu brilla par sa science théologique et son zèle pour le salut des âmes. Envoyé en Afrique, il parcourut la Libye et convertit des milliers d'infidèles; à son retour, il enseigna la théologie à Paris. Il avait une singulière dévotion pour les âmes du purgatoire. Pie VI a permis de faire son office.

20. **B. Léopold de Gaiches,** confesseur, franciscain. 1815. Double.

Dans les temps troublés par la Révolution où il vécut, ce zélé missionnaire et fervent religieux fut comme un secours de Dieu à son Eglise désolée. Prédicateur écouté et obéi, fondateur de maisons de récollection pour ses Frères, admirable dans la contemplation et dans l'action, Léon XIII le béatifia en 1893.

23. **B. Egide** ou **Gilles d'Assise,** troisième compagnon de saint François, 1262. Double.

Le frère Ægidio mena une vie tout angélique: Saint Bonaventure avait pour lui une si haute estime qu'il remerciait Dieu de l'avoir connu, *assurant que ce frère avait reçu des grâces spéciales en faveur de ceux qui lui recommandent les intérêts de leur âme.* Son culte a été approuvé par Pie VI.

24. **S. Fidèle de Sigmaringen,** martyr, de l'Ordre des F. M. Capucins. Double majeur.

Envoyé par ses supérieurs chez les Grisons, il ramena au sein de l'Eglise un grand nombre de protestants et reçut la palme du martyre.

27. **B. Jacques de Bitetto,** frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1485. Double.

Pénétré de l'esprit de foi, tout lui servait pour s'élever vers Dieu; le feu matériel de la cuisine lui rappelait le feu de l'enfer. Il ne cessait de pleurer ses péchés, et son cœur se brisait de douleur à la seule pensée des souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le même jour, **Bse Jeanne-Marie de Maillé**, veuve, du Tiers-Ordre. 1414.

Issue d'une des plus anciennes familles de Touraine, la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé fut tour à tour le modèle des vierges, des épouses et des veuves. Dès sa plus tendre enfance, elle montra une compatissante charité pour les pauvres. Après la mort de son époux, le baron de Silly, avec lequel elle vécut en parfaite continence, elle renonça à son riche patrimoine et embrassa la pauvreté volontaire. La bienheureuse passa les vingt-cinq dernières années de sa longue vie dans une pauvre cellule attenante au couvent des Frères Mineurs de Tours. Dans cet humble asile, et sous la sage direction des enfants de saint François, elle s'appliqua à la pratique de toutes les vertus et mourut pleine de mérites, à l'âge de quatre-vingt-deux ans; son corps fut enseveli dans l'église du couvent, revêtu de l'habit de Sainte-Claire: un grand nombre de miracles s'opérèrent durant sa vie et continuèrent de l'illustrer après sa mort. — Pie IX a approuvé son culte en 1871.

28. **B. Lucius** ou **Luchesio**, premier

membre du Tiers-Ordre, 1232. Double majeur.

Après avoir reçu le saint habit de la pénitence des mains de saint François, ce bienheureux consacra le reste de sa vie aux œuvres de pénitence et de miséricorde. Il mendiait pour les pauvres et les malades lorsque ses propres ressources ne suffisaient pas pour les soulager. Son culte a été approuvé par Pie VI.

30. **S[te] Catherine de Sienne,** vierge, du Tiers-Ordre de Saint-Dominique. Double.

Au Chapitre général des Frères Mineurs tenu à Tolède en 1658, il fut décrété qu'en mémoire de l'union des deux Ordres, on demanderait au Saint-Siège la permission de célébrer la fête de sainte Catherine de Sienne sous le même rit que les religieux de Saint-Dominique célèbrent la fête de notre Mère sainte Claire [1].

V[e] Dimanche après Pâques : : **Dédicace de la Basilique Patriarcale de**

1. « Sed B. Catharinam Senensem *illius et nostrae religionis venerabile decus*, eo saltem ritu celebrare, quo clarissimi et religiosissimi Patres *nostram et suam* dignati sunt suis fastis adscribere. » (*Chron. hist.*, leg. t. III, p. 1.)

N. S. P. S. François, à Assise. D
ble de deuxième classe.

Mai

Chacun des jours du mois de mai, les enfants de s
François, qui sont aussi les enfants de Marie, ne m
queront pas de rendre leur tribut d'hommages à
auguste et aimable Souveraine.

3. **Invention de la sainte Croix.** D
ble de deuxième classe.

Les Franciscains sont chargés, en Te
Sainte, d'entretenir et de desservir l'autel
l'Invention de la sainte Croix, dans la c
pelle souterraine où fut retrouvée la p
cieuse relique. Ces religieux ont été
promoteurs et les propagateurs de la p
tique du *Chemin de la Croix*, dévotion
justement chère aux enfants de saint Fra
çois, et qui est pour tous ceux qui la p
tiquent une source inépuisable de grâces

4. **B. Christophe de Milan,** prêt
de l'Ordre des Frères Mineurs, 1485.

Issu d'une illustre famille, ce fervent re
gieux s'appliqua dès son enfance à la pr
tique des vertus chrétiennes; un plus gran
désir de perfection lui inspira de s'enrôl

dans l'Ordre Séraphique. Devenu prêtre, il travailla avec ardeur au salut des âmes; le peuple accourait en foule auprès de lui pour solliciter le secours de ses prières. Léon XIII a approuvé son culte en 1890.

B. Ange de Pise, prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1236.

Admis tout jeune encore dans l'Ordre par saint François lui-même, sa sainteté le fit juger capable de gouverner une custodie de la Province de France. Il s'acquitta si bien de cette charge qu'il fut envoyé, n'étant encore que diacre, en Angleterre pour y établir les Frères Mineurs, qu'il propagea merveilleusement dans ce royaume. Son humilité était si profonde qu'il fallut un ordre formel du supérieur pour lui faire accepter la prêtrise. Sa vie fut une oraison continuelle. Léon XIII a approuvé le culte immémorial rendu à ce bienheureux.

13. **S. Pierre Régalat,** prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1458. Double de deuxième classe.

A dix ans, il demanda l'habit de Saint-François, qui ne lui fut accordé que trois ans après. Il parut parmi ses frères comme

une lampe ardente et brillante; il versait de torrents de larmes chaque fois qu'il célé brait le saint sacrifice. Benoît XIV l'a ins crit au catalogue des saints.

14. **B. François de Fabriano,** prêtr de l'Ordre des Frères Mineurs, 1322 Double.

A l'âge de dix ans, il recouvra la sant auprès du tombeau de saint François. Frèr Ange, douzième compagnon du saint Pa triarche, prédit que cet enfant serait un jour Frère Mineur. Il devint célèbre pré dicateur et annonça la parole de Dieu avec le plus grand succès. Un jour que, célébrant la messe pour les défunts, il disait, en finissant. *Requiescant in pace*, on entendit plusieurs voix répondre avec allégresse: *Amen.*

15. **B. Bienvenu de Recanati**, frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1289. Simple.

N'ambitionnant que les plus humbles emplois du couvent, il s'estimait heureux qu'on lui eût confié le soin de la cuisine. Un jour, absorbé dans l'oraison, il ne prépara pas le repas de la communauté. Les religieux se rendaient au réfectoire lorsque, s'aper-

cevant de son oubli, il court à la cuisine, mais un ange avait tout préparé. Plusieurs fois l'Enfant Jesus vint se reposer dans ses bras: c'est surtout avec les humbles et les simples que le Seigneur se plaît à converser. — Pie VII a approuvé son culte.

17. **S. Pascal Baylon,** frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1592. Double de deuxième classe.

Employé aux fonctions les plus basses, ce frère, une des plus pures gloires de l'Eglise d'Espagne, goûtait d'ineffables douceurs dans la pratique de l'obéissance. La pauvreté de ses parents l'avait privé des ressources de l'instruction; mais il fut amplement dédommagé par le Dieu de l'Eucharistie, qui lui donnait de parler avec effusion du Sacrement de son amour. On était saisi d'admiration en l'entendant raisonner sur les profondeurs de cet auguste mystère.. Le feu qui rayonnait de ses yeux portait la conviction et la chaleur dans les cœurs les plus insensibles; il aurait voulu passer les jours et les nuits auprès du saint Tabernacle. L'obéissance le tenant à son emploi, Dieu dédommageait son serviteur par des appari-

tions qui inondaient son âme des plus pures délices. Après sa mort, il témoignait encore de sa dévotion pour la divine Eucharistie, en ouvrant les yeux aux deux élévations. — Alexandre VIII l'a canonisé. Léon XIII l'a constitué le patron particulier des congrès eucharistiques et de toutes les associations qui ont pour objet la divine Eucharistie.

18. **S. Félix de Cantalice,** frère lai, de l'Ordre des F. M. Capucins, 1597. Double majeur.

Ce saint, admirable par son humilité et sa simplicité, posséda à un très haut degré la sublime sagesse de l'Evangile, que le monde qualifie de folie. — Canonisé par Clément XI.

19. **S. Yves,** curé en Bretagne, du Tiers-Ordre, 1303. Double majeur.

On admira en lui une grande austérité de vie: il mérita d'être surnommé l'*Avocat des Pauvres*, à cause de son zèle pour les défendre contre l'injustice. — Clément VI l'a inscrit au catalogue des saints.

20. **S. Bernardin de Sienne,** apôtre de

l'Italie, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1444. Double de deuxième classe.

Ce saint, une des plus grandes lumières de l'Ordre Séraphique, fut, dès son jeune âge, un prodige de piété et d'innocence, fruit de sa tendre dévotion envers la Reine des Vierges. Ses dispositions étaient si connues, sa vertu si respectée, qu'aussitôt qu'il approchait, toute conversation un peu trop libre cessait. « Silence! disait-on, voici Bernardin. » Entré dans l'Ordre à vingt-deux ans, il se dévoua aux fonctions du ministère apostolique. Pendant l'espace de quarante ans, toutes les villes de l'Italie l'entendirent et, à sa voix, les dissensions s'apaisaient, les biens mal acquis étaient restitués, les pécheurs rentraient par milliers dans le chemin de la vertu. Les églises ne pouvant contenir la foule immense de ses auditeurs, il ne prêchait d'ordinaire que dans les champs et sur les places publiques. On a vu se presser autour de sa chaire jusqu'à vingt-cinq et trente mille auditeurs. Il avait une dévotion si vive envers Marie qu'il ne se lassait jamais d'en publier les grandeurs; il attribuait au crédit de cette tendre Mère les principales grâces qu'il avait reçues. Un

jour qu'il prêchait à Aquila sur le privilège de l'Immaculée Conception, une étoile brillante parut sur sa tête comme pour rendre témoignage de la vérité de ses paroles.

Prêchant à Padoue, une autre fois, sur les grandeurs de saint Joseph, une croix lumineuse parut sur sa tête au moment où il dit que ce glorieux Patriarche était monté au ciel en corps et en âme. Cette pieuse croyance est aussi enseignée par Gerson, Suarez, et d'autres docteurs. Il a été canonisé par Nicolas V, six ans après sa mort.

22. **B. Jean Forest,** prêtre, martyr, de l'Ordre des Frères Mineurs.

Homme de grande science et d'une éminente vertu, il avait été choisi comme confesseur par Catherine, femme légitime de Henri VIII, roi d'Angleterre. Avec une invincible fermeté, il s'opposa dans ses écrits et ses prédications au schisme de ce prince. Saisi, jeté en prison; condamné à périr dans les flammes, il demeure inébranlable. En face du bûcher, on l'entend s'écrier: « Quand même un ange descendu du ciel viendrait prêcher une doctrine nouvelle, quand même mes membres seraient mis en

pièces, je ne déserterais pas la foi. » Le feu fut alors mis au bûcher, et le vaillant martyr mourut en répétant : « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains. »

Le même jour, **B^se^ Humiliane Cerchi,** veuve, du Tiers-Ordre, 1246.

Cette bienheureuse s'appliqua dès son enfance au service de Dieu. Se soumettant à la volonté de ses parents, elle fut mariée à seize ans et eut à supporter pendant cinq ans de durs traitements de la part de son époux. Devenue veuve, elle se retira dans une tour abandonnée, où elle passa le reste de ses jours dans les exercices de la pénitence et embrassa la Règle du Tiers-Ordre, donnant l'exemple de toutes les vertus ; elle avait une tendre charité pour les pauvres et Dieu la favorisa du don des miracles et de prophétie. Elle mourut à l'âge de vingt-sept ans ; son culte a été approuvé par Innocent XII.

25. **Translation du corps de N. S. P. S. François,** 1230. Double Majeur.

Le 25 mai 1230, le corps de ce saint Patriarche fut transféré de l'église Saint-Georges, où il reposait depuis sa mort, dans la

nouvelle église que le frère Elie venait de faire construire.

Le même jour, **B. Gérard** ou **Géry de Lunel,** du Tiers-Ordre, 1299.

Né à Lunel, au diocèse de Montpellier, et issu d'une famille qui joignait à l'illustration de la noblesse l'illustration plus pure de la vertu, Gérard parut un modèle d'innocence et de piété; à l'âge de neuf ans, il demanda l'habit du Tiers-Ordre et pratiqua dès lors les austérités de la pénitence et les œuvres de miséricorde; à dix-huit ans, il quitta avec son frère la maison paternelle afin de pouvoir, loin du tumulte et dans le secret de la solitude, servir uniquement le Seigneur. Deux ans après, ils résolurent d'aller au tombeau des saints Apôtres et, après avoir passé trois ans à Rome, ils allèrent à Ancône, où ils devaient s'embarquer pour la Terre Sainte; mais le bon Dieu appela à lui le B. Gérard. C'était le 24 mai; il n'avait pas vingt-quatre ans accomplis. Pie IX a permis d'en célébrer la fête dans le diocèse de Montpellier.

29. **B. Jean de Prado,** martyr au

Maroc, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1631. Double majeur.

Le pape Urbain VIII, qui connaissait la science et le zèle de ce religieux, l'envoya au Maroc. Il visita d'abord les chrétiens qui y étaient captifs et devint pour eux un ange consolateur. Le roi le fit jeter en prison et le condamna plus tard à être brûlé vif; mais les flammes l'ayant miraculeusement épargné, il fut lapidé. — Il a été béatifié par Benoît XIII.

B. Herculan, prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1451.

Contemporain de saint Bernard de Sienne, il se distingua par son zèle pour le salut des âmes et par sa grande dévotion à la Passion de Jésus-Christ.

30. **S. Ferdinand,** roi de Castille, du Tiers-Ordre, 1252. Double majeur.

Ce religieux monarque portait habituellement le cilice, passait souvent la nuit en prières, évangélisait ses soldats et s'efforçait de leur inspirer la crainte de Dieu et l'horreur du péché. Il faisait toujours porter en tête de ses armées une image de la sainte Vie[illegible].

31. **B. Gérard de Villamagna,** tertiaire, 1242. Double.

Né de parents pauvres, il s'engagea d'abord parmi les Frères servants des Chevaliers de Jérusalem. Après plusieurs voyages en Terre-Sainte, où il se signala par sa piété et sa charité, il revint en sa patrie et reçut l'habit du Tiers-Ordre des mains de S. François lui-même. Il vécut dès lors dans les exercices de la vie érémitique. Son assiduité à la prière était si grande que ses genoux s'étaient comme ossifiés. Il brilla du don des miracles et annonça sa fin prochaine au moine Bénédictin qui entendait ses confessions. Il a été béatifié par Grégoire XVI en 1833.

Juin

Nos Frères et Sœurs du Tiers-Ordre n'oublieront pas que ce mois est consacré au Sacré-Cœur. Ils se renouvelleront dans la dévotion à la sainte Eucharistie et s'appliqueront à faire réparation pour les outrages dont le T. S. Sacrement est l'objet.

1. **B. Jacques de Strépa,** archevêque de Léopol, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1411. Double.

Issu d'une noble et ancienne famille de Pologne, ce bienheureux foula aux pieds tous les avantages de la fortune pour embrasser la pauvreté de Jésus-Christ. Il fut parfait religieux, zélé missionnaire, pasteur charitable et vigilant. — Son culte a été approuvé par Pie VI, en 1790.

2. **Bse Baptiste Varani,** vierge, de l'Ordre de Sainte-Claire, 1527. Double.

Pendant sa jeunesse, elle résista à la voix de Dieu, qui l'appelait à la vie religieuse, pour s'attacher aux créatures et aux frivolités du monde. La grâce devint cependant victorieuse dans son âme: elle entra dans l'Ordre de Sainte-Claire, et Jésus-Christ, pour la récompenser de sa fidélité, lui accorda trois faveurs: une grande aversion pour le monde, une humilité profonde et le désir ardent des souffrances. Elle assista le B. Mathieu Baschi dans l'institution des F. M. Capucins. Le Seigneur la soumit à de terribles épreuves, des remords cuisants la dévoraient nuit et jour; elle était assaillie de tentations et enveloppée de ténèbres; cet état dura plusieurs années. Son unique prière était: « Seigneur, venez à mon aide!

Seigneur, hâtez-vous de me secourir! » Heureusement délivrée de la tentation, elle passa en esprit deux mois sur le Calvaire, et, pendant trois mois, elle éprouva toutes les ardeurs de l'amour séraphique. Par obéissance, elle écrivit un traité remarquable sur les douleurs intérieures du Cœur de Jésus. — Grégoire XVI a approuvé son culte.

3. **B. André de Spello,** prêtre, disciple de saint François. Double.

Il reçut l'habit des mains de saint François et fut l'un des soixante-douze disciples que ce grand saint s'était choisis. Il prêcha en Espagne, opérant de nombreux miracles. Revenu à Assise, il se livra à la contemplation et se fit remarquer par son exacte régularité. On rapporte que, visité par l'Enfant Jésus, il n'hésita pas un instant à le quitter pour se rendre au chœur au premier signal des vêpres; rentré dans sa cellule, il retrouva le divin Enfant, qui loua beaucoup son obéissance. Le même fait est rapporté de plusieurs autres saints de notre Ordre. — Benoît XIV a approuvé son culte.

5. **B. Pacifique de Cerano,** prêtre, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1402. Double.

Il se rendit célèbre par sa science dans la direction des âmes et par son zèle à ramener les pécheurs. — Son culte a été confirmé par Benoît XIV.

7. **BB. Etienne de Narbonne et Raymond de Carbone,** prêtres, de l'Ordre des Frères Mineurs, martyrs, 1242. Double majeur.

Le B. Etienne était abbé de l'Ordre de Saint-Benoît lorsqu'il renonça à son abbaye pour revêtir le pauvre habit de Saint-François. Grégoire IX, qui connaissait son mérite, le nomma inquisiteur dans le midi de la France; il fut surpris par les Albigeois à Avignonnet, petite ville du diocèse de Toulouse, mis à mort en haine de la Foi avec le B. Raymond et trois religieux de Saint-Dominique. Pie IX a approuvé le culte qui, de temps immémorial, leur avait été rendu à Avignonnet et dans le couvent des Franciscains de Toulouse.

8. **B. Barthélemy Pucci,** confesseur, du Premier Ordre, 1330. Simple.

Avec la permission de son épouse, ce noble gentilhomme quitta ses enfants et le monde pour s'adonner à la pratique des vertus dans le Premier Ordre. Le succès répondit à ses efforts. Ordonné prêtre, il fut par sa charité et ses miracles la providence des pauvres et eut le bonheur de trouver un jour parmi eux la sainte Vierge portant l'Enfant Jésus. — Léon XIII a approuvé son culte immémorial.

10. **Bse Yolande,** veuve, de l'Ordre de Sainte-Claire, 1298. Double.

Elle était nièce de sainte Elisabeth de Hongrie et épouse de Boleslas V, duc de Pologne, surnommé le Pieux. Contente de peu, ennemie du faste, consacrant sa vie à l'éducation de ses enfants et au soin des pauvres, elle devint veuve et s'enferma avec sa sœur, la bienheureuse Cunégonde, dans le couvent de Sainte Claire, à Sandeck.

12. **B. Guy de Cortone,** prêtre, disciple de saint François, 1250. Double.

Selon les instructions de saint François, Guy s'appliqua à la pratique de la pauvreté et de la mortification, faisant sept carêmes chaque année. Etabli prédicateur et confesseur par le saint Patriarche, il s'acquitta de cet emploi avec un grand profit pour les âmes. C'était l'un des soixante-douze disciples que le saint Patriarche s'était choisis.

13. **S. Antoine de Padoue,** Apôtre et Thaumaturge de l'Ordre des Frères Mineurs, 1231. Double de deuxième classe avec octave.

La mort glorieuse des premiers martyrs de l'Ordre Séraphique fut l'occasion dont Dieu se servit pour y attirer le jeune Ferdinand de Bouillon, qui prit le nom de Frère Antoine. Il quitta les chanoines réguliers de Sainte-Croix pour revêtir l'habit des Frères Mineurs, espérant trouver dans cet Ordre la palme du martyre. Dieu en ayant disposé autrement, Antoine ne songea plus qu'à mener une vie obscure et cachée. Désireux de dérober aux yeux des hommes ses rares talents, il demanda comme une faveur d'être placé dans un couvent pour aider à la cui-

sine et au jardin. Il faisait ses délices de cette vie ignorée, de la solitude et de la prière, lorsque Dieu tira cette lumière de dessous le boisseau pour la produire au grand jour. Saint François le désigna pour enseigner à ses frères la sainte théologie à Bologne, à Toulouse, à Montpellier, à Padoue. Plus tard, Antoine se livre au ministère de la prédication et évangélise un grand nombre de villes, en France et en Italie; les églises ne peuvent contenir les auditeurs qui se pressent par milliers autour de sa chaire: c'est sur les places publiques, dans les plaines, sur le penchant des collines, au bord des fleuves, que les populations accourent pour voir l'apôtre franciscain et pour entendre une parole à laquelle Dieu donne une puissance inouïe. Sa mission céleste est confirmée par les plus éclatants prodiges. Non content de réveiller la foi dans le cœur des fidèles, saint Antoine combat sans relâche l'hérésie, et avec un tel succès, qu'il est surnommé le *marteau des hérétiques.* Il fut gardien des couvents de Limoges, du Puy et de Brioude. Il mourut à trente-six ans; en peu de temps, il avait fourni une longue carrière. Saint Bonaven-

ture assure qu'il n'y a pas de grâce qu'on ne puisse obtenir par son intercession. On l'invoque pour retrouver les choses perdues. Sa langue, qui procura tant de gloire à Dieu, se conserve sans corruption. Ce grand thaumaturge a été canonisé par Grégoire IX.

19. **Bse Micheline de Pesaro,** veuve, du Tiers-Ordre, 1256. Double.

Ses parents lui firent épouser un puissant seigneur de la noble famille de Malatesta. Veuve à vingt ans, elle entra dans le Tiers-Ordre et consacra sa vie aux œuvres de miséricorde, malgré les railleries et les mauvais traitements qu'elle eut à essuyer de la part de ses parents, qui poussèrent la cruauté jusqu'à la traîner dans la boue par les cheveux. Le Seigneur lui apparut un jour pour la consoler et lui dit: « Micheline, je suis ton débiteur pour les œuvres de miséricorde que tu exerces envers les affligés qui tiennent ma place; tu seras récompensée au ciel. » Micheline répondit: « Seigneur, je suis une servante inutile; à vous seul tout honneur et toute gloire; pourvu que je ne sois jamais séparée de vous, je serai contente. » Son culte a été approuvé en 1737.

24. *Nativité de S. Jean-Baptiste,* Précurseur de N.-S. Jésus-Christ. Double de première classe avec octave.

Les Franciscains de Terre Sainte sont chargés de desservir et d'entretenir le sanctuaire de la naissance du saint Précurseur.

27. **B. Bienvenu de Gubbio,** frère lai, disciple de saint François, 1231. Double.

Il quitta la milice séculière pour s'enrôler parmi les disciples de la sainte pauvreté; il se fit surtout remarquer par son obéissance et son amour pour la pauvreté, et Jésus se reposa souvent, sous la forme d'un petit enfant, dans ses bras.

29. *S. Pierre* et *S. Paul,* Apôtres. Double de première classe avec octave.

Vers l'an 1216, notre Séraphique Père, étant allé à Rome pour visiter le tombeau des Apôtres, se retira dans une chapelle de l'église Saint-Pierre et pria avec larmes les saints Apôtres de l'instruire sur la vertu de pauvreté et sur la vie apostolique. Saint Pierre et saint Paul lui apparurent environnés de lumière et, l'embrassant tendre-

ment, ils lui dirent: « Frère François, Notre-Seigneur Jésus-Christ nous envoie pour vous dire qu'il a exaucé vos prières au sujet de la très sainte pauvreté qu'il a lui-même embrassée avec sa sainte Mère, et que nous, qui sommes ses Apôtres, avons aussi pratiquée à son exemple. *Ce trésor vous est accordé pour vous et pour vos enfants:* ceux qui le conserveront fidèlement auront en récompense le royaume des cieux. » Depuis le moment où notre saint Patriarche eut reçu cette insigne faveur par l'intercession des saints Apôtres, sa dévotion pour eux ne fit que s'accroître: il les choisit par inspiration divine comme protecteurs particuliers de son Ordre. Après la Pentecôte, il commençait un carême pour se disposer à célébrer leur fête. Nos Pères desservent à Tibériade l'église élevée à l'endroit où Notre-Seigneur institua saint Pierre chef de son Eglise. Ils possèdent aussi, à Rome, dans leur couvent de Saint-Pierre *in Montorio*, le lieu où ce saint Apôtre fut crucifié.

Juillet

Consacré à honorer le Précieux Sang de Jésus.

2. **Visitation de la très sainte Vierge.** Double de deuxième classe.

Cette fête, établie d'abord dans notre Ordre par saint Bonaventure, au Chapitre général de Pise, fut plus tard étendue à l'Eglise entière. Les Franciscains sont chargés, en Palestine, d'entretenir et de desservir le sanctuaire de la Visitation, où retentit pour la première fois l'admirable cantique *Magnificat*.

7. **S. Laurent de Brindes,** prêtre de l'Ordre des F. M. Capucins, 1619. Double majeur.

Sa vie fut consacrée à la prédication. Il ramena au giron de l'Eglise un grand nombre d'hérétiques et convertit des milliers de pécheurs. — Canonisé par Léon XIII en 1882.

8. **Ste Elisabeth,** reine du Portugal, veuve, du Tiers-Ordre, 1336. Double majeur.

Douée d'une héroïque patience durant la

persécution qu'elle eut à essuyer du roi, son époux, qui se convertit enfin, elle ne fut pas moins admirable par son inépuisable charité envers les malheureux. Cette mère des pauvres visitait les malades dans les hôpitaux, se plaisait à les servir de ses mains royales et pansait leurs plaies les plus dégoûtantes. — Urbain VIII l'a canonisée.

9. **SS. Nicolas Pik,** *huit autres prêtres missionnaires, et deux frères lais* de l'Ordre des Frères Mineurs, martyrs à Gorcum, en Hollande, 1572. Double de deuxième classe.

Ces intrépides défenseurs de la foi catholique furent pris par les calvinistes et interrogés sur les dogmes de la présence réelle et de la primauté du Siège Apostolique. Ils se montrèrent toujours inébranlables dans la foi, et la palme d'un long et cruel martyre fut la récompense de leur fermeté. — Pie IX, en 1867, les a canonisés.

14. **S. Bonaventure,** *docteur de l'Eglise, Cardinal-Evêque d'Albano, en Italie, et huitième Général de l'Ordre de Saint-François,* 1274. Double de deuxième classe avec octave.

Le Séraphique Docteur saint Bonaventure, une des plus grandes lumières de l'Eglise et un des saints les plus illustres de notre Ordre, était encore enfant lorsque saint François le guérit d'une maladie dangereuse. Sa pieuse mère, touchée d'une faveur si inespérée, fit vœu de le donner à l'Ordre Séraphique. L'enfant, ayant grandi en sagesse devant Dieu et devant les hommes, embrassa la Règle des Mineurs et vint étudier à Paris sous le célèbre Alexandre de Halès. Admirant la beauté de son génie et la candeur de son âme, son maître avait coutume de dire que frère Bonaventure n'avait point péché en Adam. Son oraison était presque continuelle: le souvenir de la Passion du Sauveur lui faisait verser des larmes et l'enflammait de célestes ardeurs. Ses écrits, qu'on croirait sortis du cœur d'un séraphin, révèlent ce feu sacré, cette divine onction qui remplissait son âme. Saint Bonaventure priait plus encore qu'il n'étudiait. Jésus crucifié fut le grand livre où il puisa toute sa science, ainsi que lui-même l'avoua un jour à l'Angélique Docteur saint Thomas d'Aquin, son illustre ami. Il était insensible aux applaudissements. Lorsqu'il

fut nommé évêque et cardinal, les deux nonces qui devaient lui remettre les insignes de sa dignité le trouvèrent occupé à laver la vaisselle. Il gouverna l'Ordre pendant dix-sept ans et travailla avec tant de succès à y faire refleurir l'esprit du saint Patriarche, qu'on peut le considérer comme son second fondateur. — Sixte V l'a mis au rang des Docteurs de l'Eglise.

15. **Bse Angéline de Marciano,** veuve, promotrice du Tiers-Ordre régulier en Italie, 1455. Double.

Dans un pèlerinage à Notre-Dame-des-Anges, Dieu lui ordonna de fonder à Foligno un monastère pour les personnes du Tiers-Ordre qui voudraient joindre à la Règle les trois vœux de religion. Elle établit ensuite plusieurs autres monastères sous la juridiction des Frères Mineurs de l'Observance. — Léon XIII a approuvé son office.

16. **Anniversaire de la canonisation de N. S. P. saint François.**

Fête de Notre-Dame du Mont-Carmel. Double majeur.

Le jour où les deux patriarches saint Dominique et saint François se rencontrè-

rent à Rome, dans l'église Saint-Jean-de-Latran, saint Ange, de l'Ordre des Carmes, qui fut plus tard martyr, prêchait dans la basilique; il déclara du haut de la chaire que parmi ses auditeurs se trouvaient deux colonnes de l'Eglise (saint Dominique et saint François). A la suite du sermon il vint les saluer et les félicita du grand fruit qu'ils devaient produire dans les âmes. Saint Ange prédit à N. P. saint François la miraculeuse impression des stigmates, et celui-ci, à son tour, lui prédit le martyre. En raison de cette liaison des deux saints, le Prieur général des Carmes demanda au Chapitre général de l'Observance, réuni à Victoria en 1694, que des relations plus intimes fussent établies entre les deux Ordres. C'est à cette occasion que l'office de Notre-Dame du Mont-Carmel commença à être célébré dans notre Ordre. D'après Wadding, saint Bonaventure défendit chaleureusement les religieux Carmes en présence du concile de Lyon, contre la malveillance de quelques adversaires. On sait aussi la part que prit saint Pierre d'Alcantara à la réforme de l'Ordre du Carmel; il assista si bien sainte Thérèse de ses conseils et

de sa protection que, selon le témoignage d'un annaliste de cet Ordre, il mérita d'en être appelé le Père: *Nostra Reformatio... illum pleno ore nominat Patrem.* (P. François de Sainte-Marie, t. I, l. I, ch. 43, n. 4.) C'est pour ce motif que la fête de ce grand saint se célèbre chez les Carmes sous le rit double de deuxième classe. Tels sont les liens particuliers qui unissent les enfants du Carmel et les disciples de saint François.

18. **B. Simon de Lypnica,** en Pologne, prêtre, de l'Ordre des Frères Mineurs, disciple de saint Jean de Capistran, 1482. Double.

Après une vie mortifiée, toute consacrée au salut des âmes, il mourut à Cracovie en soignant les pestiférés. A la demande du peuple polonais, Clémént XII confirma le choix du bienheureux Simon comme l'un des principaux patrons de la Pologne et du grand-duché de Lithuanie.

19. **B. Jean de Dukla,** en Pologne, prêtre, de l'Ordre des Frères Mineurs, disciple de saint Jean de Capistran, 1484. Double.

Il travailla avec succès à la conversion des Russes et des Arméniens. La sainte Vierge fut son modèle, et toute sa vie fut employée à imiter les vertus, principalement l'humilité, l'obéissance et la pureté de sa Mère du ciel.

22. *Ste Marie-Madeleine*, pénitente.

Les Franciscains en Terre Sainte desservent la chapelle de Sainte-Madeleine, où Notre-Seigneur lui apparut après sa résurrection.

24. **S. François Solano,** *Thaumaturge, Apôtre des Indes Occidentales et Patron du Pérou*, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1610. Double de deuxième classe.

Ce saint est l'un des plus grands missionnaires qu'ait produits l'Observance. D'abord son zèle s'exerce en Espagne; ensuite en Amérique où s'ouvre un vaste champ; il évangélise les immenses régions du Tucuman et du Paraguay, traverse de vastes déserts, pénètre dans des forêts, gravit des montagnes escarpées, des rochers inaccessibles; rien n'arrête son zèle, rien ne lui coûte pour gagner des âmes à Dieu. Sa vie est une suite non interrompue de

prodiges et de merveilles: malades guéris, morts ressuscités, quelquefois fleuves traversés sur son manteau. Favorisé du don des langues et de prophétie, il ramène des milliers de pécheurs et convertit à la foi chrétienne un nombre incalculable d'infidèles. On peut dire en toute vérité qu'il fut, dans ces vastes contrées, comme un autre François-Xavier. On l'invoque contre les tremblements de terre. — Canonisé par Benoît XIII.

25. *S. Jacques le Majeur*, apôtre. Double de deuxième classe.

Les Franciscains sont chargés en Palestine de desservir et d'entretenir la chapelle de la maison de saint Jacques, près de Nazareth.

26. *Ste Anne, mère de la bienheureuse Vierge Marie.* Double de deuxième classe.

Cette fête, qui doit son institution aux Frères Mineurs, fut établie dans tout l'Ordre au Chapitre général de Pise, présidé par saint Bonaventure. Parmi les sanctuaires que les Franciscains de Terre Sainte

sont chargés de desservir, se trouve l'église de la maison de sainte Anne et de saint Joachim, à Séphoris.

27. **B^{se} Cunégonde,** reine de Pologne, vierge, de l'Ordre de Sainte-Claire, 1292. Double.

Cette pieuse reine était fille de Béla IV, roi de Hongrie, et nièce, par son père, de sainte Elisabeth. Elle épousa Boleslas le Chaste, roi de Pologne, et vécut quarante ans avec lui en parfaite continence. Après la mort de son époux, elle se retira dans le monastère de Sainte-Claire à Sandeck, où la bienheureuse Yolande, sa sœur, vint bientôt la rejoindre. — Alexandre VIII a approuvé son culte et Clément XI a confirmé le choix de cette bienheureuse comme patronne de la Lithuanie.

B. Névolon, du Tiers-Ordre, 1280.

Ayant vécu pendant un certain temps d'une vie mondaine, il entra dans le Tiers-Ordre après la mort de son épouse, et s'efforça, par une rigoureuse pénitence, d'effacer les péchés de sa vie passée. Pie IX a approuvé son culte.

31. **S. Ignace de Loyola,** fondateur de la Compagnie de Jésus. Double.

Après la fondation de son Institut, ce saint eut pour directeur de sa conscience le P. Théodore, religieux de l'Observance, qui habitait le couvent de Saint-Pierre *in Montorio;* c'est par son ordre exprès que le saint accepta la charge de Général, qu'il refusait malgré les instances de ses compagnons. Ce saint faisait partie du Tiers-Ordre.

Août

2. **Dédicace solennelle de l'insigne Basilique Patriarcale et Chapelle Papale de Sainte-Marie-des-Anges ou de la Portioncule,** *déclarée Mère et Chef de tout l'Ordre et dont les Frères Mineurs ont la possession. — Indulgence de la Portioncule que N. S. Père saint François obtint de Notre-Seigneur Jésus-Christ par l'entremise de la très sainte Vierge.* En ce jour, tous les fidèles qui se sont confessés et ont communié gagnent autant d'indulgences plénières qu'ils font de visites dans une église

qui a le privilège de la Portioncule, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil du jour de la fête.

4. **Notre Père S. Dominique,** *Patriarche de l'Ordre des Frères Prêcheurs.* Double de première classe avec octave.

Au temps du quatrième concile de Latran, saint Dominique et saint François se trouvèrent à Rome; mais il ne paraît pas que le nom de l'un eût jamais frappé l'oreille de l'autre. Une nuit, Dominique, étant en prière dans l'église Saint-Pierre, vit la sainte Vierge présenter à son Fils, irrité contre le monde, deux hommes qui devaient l'apaiser. Il se reconnut pour l'un d'eux et le lendemain, en entrant dans une église, il aperçut, sous un froc de mendiant, la figure du second; et courant à ce pauvre, qui n'était autre que saint François d'Assise, il l'embrassa avec effusion en lui disant: « Vous êtes mon compagnon, vous marcherez avec moi, tenons-nous ensemble, et nul ne pourra prévaloir contre nous. » Saint Antonin, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, rapporte que saint Dominique obtint, après de longues instances, la corde

grossière que portait N. P. saint François; il s'en ceignit et ne la quitta plus jusqu'à la mort. L'union des deux saints Patriarches s'est perpétuée parmi leurs enfants. Dans le Chapitre général des Frères Mineurs de l'Observance tenu à Tolède en 1658, il fut décrété qu'on demanderait au Saint-Siège la permission de célébrer la fête de saint Dominique avec la même solennité que celle de saint François. Dans un autre Chapitre général (1) réuni à l'*Ara-Cœli* en 1688, on rappela la fidélité aux anciennes traditions d'union et de charité, et il fut ordonné que chaque fois qu'il serait question de saint Dominique, on dirait toujours : *Notre Père*... D'après un pieux et antique usage, les Généraux des deux Ordres se réunissent pour célébrer la fête des deux saints Patriarches. Le 4 août, le Général des Frères Mineurs se rend au couvent de la *Minerve* pour célébrer la fête de saint Dominique, et le 4 octobre le Général des Dominicains va au couvent de *S. Antonio* pour solenniser avec le successeur de saint François la fête du

1. *Chronol. hist. leg.*, t. III, p. 1.

Patriarche d'Assise. Les deux familles doivent donc s'unir en ce jour pour glorifier leur commun Père et implorer son puissant crédit dans le ciel.

5. **B. Cico de Pesaro,** du Tiers-Ordre, 1350.

Encore dans la fleur de l'âge, après avoir distribué tout son patrimoine aux pauvres, il entra dans le Tiers-Ordre et se retira dans la solitude, près d'une chapelle de la très sainte Vierge. Une fois par mois, il allait à la quête; se réservant une faible partie des aumônes qu'on lui faisait, il distribuait tout aux indigents. Dieu fit éclater par le don des miracles cette vie de charité et de pénitence. Son culte immémorial a été approuvé par Pie IX.

6. **Fête de la Transfiguration de N.-S. Jésus-Christ**. Double majeur.

Les Franciscains en Terre Sainte desservent sur le mont Thabor le sanctuaire de la Transfiguration, et à Cana le sanctuaire où s'accomplit le premier miracle de Notre-Seigneur.

9. **B. Jean de l'Alverne,** prêtre, confesseur, du Premier Ordre, 1322. Double.

Vie toute remplie par la méditation, les pratiques de la pénitence et les fruits d'une éloquente prédication. — Léon XIII a confirmé son culte.

12. **Notre Mère sainte Claire d'Assise,** vierge et première abbesse du Second Ordre de Saint-François, 1252. Double de première classe avec octave.

Touchée par l'exemple de saint François, l'illustre vierge d'Assise, qu'un grand pape a appelée *la princesse des pauvres, la duchesse des humbles*, foula aux pieds toutes les espérances du monde pour revêtir la bure grossière de la pénitence et de la pauvreté. L'Eucharistie fut pour elle le foyer divin où s'alimentait tout ce que sa vie présente de grand, de noble, de généreux. Malade dans son lit, elle oubliait ses infirmités pour travailler à l'ornementation des saints tabernacles et confectionner tout ce qui devait servir à la célébration des saints mystères. On possède encore dans le monastère de Saint-Damien, à Assise, occupé aujour-

d'hui par les Frères Mineurs, le ciboire sacré d'où sortit la voix qui disait à Claire: « Je vous conserverai toujours » tandis qu'une effroyable panique terrorisait les troupes barbares des Sarrasins, lorsqu'ils saccageaient la ville et envahissaient déjà le monastère. — Elle fut canonisée par Alexandre IV.

13. **B. Pierre de Molliano,** prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, disciple et compagnon de saint Jacques de la Marche, 1490. Double.

Ce saint missionnaire se rendit célèbre par sa science et ses grandes vertus. Ses prédications avaient une telle onction et une si grande force, qu'elles touchaient les cœurs les plus endurcis; ses jours et ses nuits se passaient à entendre les confessions. Il vivait dans une rigoureuse pénitence et ne prêchait que sur la miséricorde divine. — Son culte a été approuvé par Clément XIII.

14. **B. Santès d'Urbino,** frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1290. Double.

Il avait une dévotion toute particulière pour le saint sacrifice de la messe. Etant

un jour empêché d'y assister, malgré son désir, quatre murailles qui le séparaient de l'église, s'entr'ouvrirent, et il put contempler le prêtre à l'autel sans changer de place. Son culte a été confirmé par Clément XIV.

15. **Assomption de la très sainte Vierge.** Double de première classe avec octave.

Notre Séraphique Père, qui avait une si tendre piété pour la très sainte Vierge, célébrait cette fête avec une sincère dévotion et s'y préparait par un long carême.

Dimanche dans l'octave de l'Assomption, saint Joachim, père de la bienheureuse Vierge Marie, double de deuxième classe.

Cette fête a été établie d'abord dans notre Ordre, au Chapitre général tenu à Laval en 1505; puis elle a été étendue à l'Eglise universelle. Nous avons dit que les Franciscains de Terre Sainte étaient chargés de desservir l'église de la maison de saint Joachim et de sainte Anne, à Séphoris.

Le dimanche après l'Octave de l'Assomption : **Office des sept allégresses de la très sainte Vierge Marie.** Double de deuxième classe.

Cet office a été concédé aux Franciscains par le Pape Pie X, autorisant une fois de plus l'antique dévotion de l'Ordre aux Joies de Marie, dévotion née d'un miracle de la Divine Mère, en faveur d'un jeune novice. Ce fut Elle qui lui révéla cette manière de l'honorer.

16. **S. Roch de Montpellier,** du Tiers-Ordre, 1327. Double majeur.

Remarquable par les éclatantes vertus qui brillèrent en lui dès son bas âge, saint Roch, seigneur de la ville de Montpellier dans le Languedoc, se dépouilla de tous ses titres honorifiques, vendit tous ses biens pour en donner le prix aux pauvres et se faire lui-même pauvre volontaire de Jésus-Christ dans le Troisième Ordre de Saint-François. Pendant qu'il accomplissait, en demandant l'aumône, un pèlerinage au tombeau des saints Apôtres, ayant appris que la peste sévissait avec fureur dans plusieurs villes d'Italie, il s'y rendit pour soigner les

malades dans les hôpitaux, et les guérit tous par la vertu du signe de la croix. Après avoir opéré un grand nombre de miracles à Rome, à Césène, à Plaisance et dans d'autres villes, averti par un ordre du ciel, il reprit le chemin de sa patrie. De retour à Montpellier, il demeura inconnu à ses propres parents; son oncle, qui était gouverneur de la ville, le fit arrêter comme espion et le condamna à une prison perpétuelle. Après sa mort, qui arriva la cinquième année de son incarcération, à l'âge de trente-deux ans, on trouva sur son corps un écriteau qui portait ces mots: *Ceux qui seront frappés de la peste et imploreront la faveur de saint Roch seront guéris.*

Ce soir commence la neuvaine préparatoire à la fête de saint Louis, patron des Frères du Tiers-Ordre.

18. S[te] *Hélène*, mère de l'empereur Constantin. Double.

C'est par ses soins que fut retrouvé le bois sacré de la Croix. Son corps se vénère à Rome, dans l'église des Frères Mineurs à l'*Ara-Cœli*.

19. **S. Louis d'Anjou et de Sicile,** évêque de Toulouse et de Pamiers, de l'Ordre des Frères Mineurs, *Patron de la Province d'Aquitaine*, 1297. Double de deuxième classe.

Ce saint, Français d'origine et issu du sang royal de saint Louis, était fils de Charles II, duc d'Anjou et roi de Naples et de Sicile, petit-neveu, par son père, du roi saint Louis, et neveu, par sa mère, de sainte Elisabeth de Hongrie. Louis naquit au château de Brignoles en Provence; il était héritier présomptif de la couronne de Naples; mais le Seigneur ne l'avait fait naître sur les degrés du trône que pour offrir au monde le spectacle d'un plus beau sacrifice. La bure de saint François lui parut plus précieuse que le sceptre et la couronne; renonçant donc au diadème royal pour embrasser la vie pauvre et austère des Frères Mineurs, il prit l'habit et fit profession dans l'église de l'*Ara-Cœli*. Il n'avait pas encore vingt-deux ans lorsque le pape le nomma évêque de Toulouse et l'obligea à accepter cette dignité. Le jeune saint ne se départit jamais de cette haute pauvreté qu'il avait vouée en revêtant l'ha-

bit de Saint-François. Pendant le court espace de temps que dura son épiscopat, on le vit se consacrer tout entier au bien de son troupeau; prêcher, catéchiser, secourir les pauvres, assister les malades, faire la visite de son vaste diocèse, dont faisait partie celui de Pamiers, telle était sa plus chère occupation. Comme il entrait un jour dans le couvent des Franciscains de Toulouse, on l'entendit s'écrier: *Quand me verrai-je délivré de l'épiscopat pour occuper une simple cellule de religieux?* D'après plusieurs historiens, il mourut à l'âge de vingt-trois ans et quelques mois. On admira dans ce jeune prince une singulière prédilection pour la belle vertu de pureté et une si admirable modestie, qu'on eût dit un ange revêtu d'un corps mortel; enfin, un tel amour pour Notre-Seigneur, qu'en lui seul il trouvait son repos, son bonheur suprême. Il répétait souvent ces belles paroles: *Jésus-Christ est toute ma richesse, toute abondance qui n'est pas mon Dieu n'est pour moi que disette.* Après sa mort, un saint religieux vit sa belle âme s'élever dans le ciel, accompagnée de plusieurs bienheureux qui chantaient: *C'est ainsi que se-*

ront traités ceux qui auront servi Dieu avec innocence et pureté. — Saint Louis a été canonisé par Jean XXII.

24. *S. Barthélemy*, apôtre. Double de deuxième classe.

Le corps de ce saint apôtre se vénère à Rome dans l'église du couvent de Saint-Barthélemy, qui appartient aux Franciscains. On y a établi un collège pour les jeunes religieux qui se destinent aux missions étrangères.

25. **S. Louis,** roi de France, du Tiers-Ordre, *Patron spécial des Frères de cet Ordre*, 1270. Double de deuxième classe (pour les Frères du Tiers-Ordre, double de première classe avec octave).

Comme son illustre cousin saint Ferdinand, roi de Castille, il voulut joindre à la gloire du souverain, du guerrier, du héros de la croix, l'immortelle illustration que donnent les livrées du Patriarche des pauvres. Il prit l'habit du Troisième Ordre le même jour que la reine Blanche, sa mère. Une pieuse et touchante tradition veut que saint Louis soit allé à Assise, en habit de pèlerin, pour y vénérer le tom-

beau de son glorieux Père saint François. On croit qu'il eut pour précepteur Frère Pacifique, cet ancien troubadour, lauréat de Frédéric II, qui, devenu disciple de saint François, fut choisi pour être le premier Provincial de France. — Canonisé par Boniface VIII.

27. Mémoire du **B. Timothée de Montecchio,** prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs. 1504. Double.

Le culte de ce bienheureux a été accordé par Pie IX en 1871.

Le même jour, **B. Gabriel Maria,** de l'Ordre des Frères Mineurs, fondateur de l'Ordre de l'Annonciade, 1530.

Ce grand serviteur de Marie, l'une des plus pures gloires de notre Ordre en France, remplit successivement les charges de Provincial, de Vicaire général et de Commissaire général de l'Ordre. Il fonda, avec la B[se] Jeanne, l'Ordre de la Vierge Marie, dont il écrivit la règle et les constitutions, qui furent approuvées à Rome. Rendu illustre par ses vertus et surtout par un amour tendre et filial envers la très sainte Vierge, il mourut à l'Annonciade de Rodez, en

se rendant au Chapitre provincial, et des miracles attestèrent sa sainteté Bien que son culte n'ait point été approuvé par l'Eglise, les Annonciades ont de tout temps honoré en ce jour sa mémoire.

Septembre

1. **B^{se} Isabelle de France,** sœur du roi saint Louis, vierge, de l'Ordre de Sainte-Claire. 1269. Double.

Cette pieuse princesse fonda, en 1260, sous le titre de *l'Humilité de Notre-Dame*, à Longchamps, près de Paris, un monastère de Clarisses; et, renonçant généreusement aux royales alliances que le monde lui offrait, elle vint s'ensevelir dans cette sainte solitude. Ayant remarqué dans la Règle qui fut donnée par saint François à sainte Claire et à ses filles quelques articles dont l'observation rigoureuse lui paraissait au-dessus des forces de la communauté de Longchamps, elle pria saint Bonaventure et quelques autres docteurs de l'Ordre d'y introduire quelques modifications, et, en 1264, Urbain IV publia la Règle mitigée qui fut suivie dans un grand nombre de

monastères du Second Ordre; les religieuses qui l'adoptèrent furent désignées sous le nom de Clarisses *Urbanistes.*

Pour les Frères du Tiers-Ordre : **Octave de saint Louis,** roi de France. Double.

3. **BB. Jean de Pérouse,** prêtre, et **Pierre de Sasso Ferrato,** frère lai, martyrs, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1231. Double.

Ces disciples de saint François furent martyrisés à Valence, en Espagne, par les musulmans. Avant de souffrir le martyre, s'étant mis à genoux, ils demandèrent à Dieu la conversion du roi Azot, qui avait prononcé contre eux la sentence de mort. Cette prière fut exaucée; le roi se convertit bientôt après, appela près de lui les Frères Mineurs, leur fit l'humble aveu de son crime, et leur offrit son propre palais pour en faire un couvent. — Clément XI confirma le culte rendu à ces bienheureux martyrs.

4. **S[te] Rose de Viterbe,** vierge, du Tiers-Ordre, 1258. Double de deuxième classe.

Sainte Rose fut semblable à cette reine des fleurs qui s'épanouit dès l'aurore. Ses premières paroles furent les Noms sacrés de Jésus et de Marie; à l'âge de trois ans, ayant ressuscité sa tante, elle supplia son père de lui permettre de vivre dans une petite cellule pour s'y livrer au travail et à la prière. Elle était dans sa neuvième année lorsque, par le commandement de la très sainte Vierge, elle revêtit l'habit du Tiers-Ordre, le 24 juin 1249, et parcourut les rues de Viterbe pour prêcher la pénitence; elle disputa publiquement contre les hérétiques manichéens, les confondit, et pour confirmer la vérité de ses paroles, elle resta trois heures au milieu d'un grand brasier sans en être atteinte. Son zèle à défendre la cause de l'Eglise lui mérita d'être exilée par Frédéric II, qui persécutait alors le Vicaire de Jésus-Christ. Elle n'avait pas dix-huit ans, lorsque sa belle âme s'envola au ciel. Après six siècles, son corps se conserve encore à Viterbe sans corruption. Sainte Rose fut un prodige de pénitence.

5. **B. Gentil de Mathelica**, martyr, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1340. Double.

Après avoir converti plus de quinze mille infidèles en évangélisant l'Egypte et la Perse, il fut massacré par les Sarrazins, en haine de la foi ... été approuvé par Pie V...

6. **B. Vincent d'Aqu... frère lai de l'Ordre des Frères Mineurs, ...04** Simple.

Ami de la retraite et du silence, ses délices se trouvaient dans les emplois les plus humbles du monastère. Il supportait avec joie les injures et les railleries que sa simplicité lui attirait. Pie VI a confirmé le culte rendu à ce bienheureux.

8. **Nativité de la très sainte Vierge.**

Dimanche dans l'Octave de la Nativité: Fête du très saint et doux Nom de Marie. Double majeur.

Les Saints de notre Ordre, en propageant la dévotion au très saint Nom de Jésus, n'en séparaient jamais le doux Nom de Marie. « Le Nom de Marie, répétait saint Antoine de Padoue, est comme un miel sur nos lèvres, comme une douce harmonie

pour mon oreille, comme une vive allégresse pour mon cœur. »

Troisième Dimanche de septembre, Notre-Dame des Sept-Douleurs. Double majeur (chez les Annonciades, double de deuxième classe).

Parmi les sanctuaires qu'entretiennent et desservent en Palestine les Frères Mineurs, se trouve la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, élevée à l'endroit où Marie se tenait debout au pied de la Croix.

9. **Bse Séraphine Sforza,** veuve, abbesse de l'Ordre de Sainte-Claire, 1478. Double.

Elle supporta avec une héroïque résignation les persécutions et les mauvais traitements dont le comte Sforza, son époux, l'abreuva. Devenue veuve, elle revêtit l'habit de sainte Claire par l'ordre de la sainte Vierge, et vécut dix-huit ans en religion dans la pratique de toutes les vertus. Son corps est demeuré jusqu'à ce jour sans corruption. — Benoît XIV a approuvé son culte.

11. **B. Bonaventure, de Barcelone,** Frère lai franciscain. 1478. Double.

Marié sur l'ordre de son père, ce Bienheureux donna ce rare exemple de conserver avec son épouse la virginité dans le mariage. Après moins de deux ans, devenu veuf, il suivit son premier attrait et entra comme frère convers dans l'Ordre franciscain. Au cours d'un pèlerinage, une voix d'En-Haut l'appela à Rome, où en effet il devait donner un autre exemple: celui d'une vie toute céleste. Bien que simple frère lai, le choix de ses frères et la volonté du Pape l'élevèrent pendant plusieurs années à la tête du couvent qu'il avait fondé et même de sa Custodie. Il brilla surtout par le mépris de soi. Enterré au milieu d'un grand concours de peuple, signalé par de nombreux miracles, Pie X l'a mis au rang des Bienheureux.

12. **BB. Apollinaire** et ses quarante-quatre compagnons, martyrs au Japon, du Premier et du Troisième Ordre, 1630. Double.

Dix-huit de ces martyrs appartenaient à l'Ordre des Frères Mineurs de l'Observance; les plus célèbres d'entre eux sont Apollinaire Franco, Commissaire général de

l'Ordre au Japon, Pierre de l'Assomption, Richard de Sainte-Anne, Pierre d'Avila, Louis Sotelo, évêque nommé du Japon, etc. Vingt-sept appartenaient au Tiers-Ordre, et parmi eux se trouvaient trois sœurs et des enfants dans l'âge le plus tendre. — Ces quarante-cinq martyrs ont été béatifiés par Pie IX, en 1867.

13. **Ste Véronique de Giuliani,** vierge, de l'Ordre de Sainte-Claire, 1727. Double majeur.

Elle mérita l'insigne faveur de recevoir sur son corps la marque des plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ. - Grégoire XVI l'a canonisée.

14. *Exaltation de la sainte Croix.* Double majeur.

D'après une pieuse tradition, N. S. P. saint François reçut en ce jour l'impression des sacrés stigmates; on en célèbre la mémoire trois jours plus tard. Cette singulière faveur fut la récompense de sa grande dévotion envers la sainte Passion de Jésus-Christ. Cette dévotion est devenue pour ses enfants comme un héritage de famille qui s'est conservé parmi eux.

17. **Commémoraison solennelle de la miraculeuse impression des sacrés Stigmates de notre Séraphique Père S. François,** 1224. Double de deuxième classe.

Si nous n'avons pas le glorieux privilège des stigmates de N. S. Père, nous avons du moins comme lui la sublime vocation de retracer plus spécialement la vie de Jésus pauvre et crucifié; d'être en tous lieux la bonne odeur de Jésus-Christ; de servir ce divin Maître dans les veilles, dans le froid, dans la nudité, dans la privation de toutes les douceurs de la vie et de porter toujours dans nos corps, comme l'Apôtre nous y exhorte, la mort et la croix de Jésus-Christ: *Semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes* (Cor., VI).

18. **S. Joseph de Copertino,** prêtre, de l'Ordre des F. M. Conventuels, 1666. Double majeur.

Ce saint [illegible] d'abord l'habit de l'Ordre chez les Capucins et entra chez les Conventuels. Sa vie se passa en quelque sorte dans une continuelle extase. Il a été canonisé par Clément XIII.

23. **Invention du Corps de notre Mère S[te] Claire d'Assise,** 1850. Double.

Le corps de sainte Claire, déposé dans l'église de Saint-Georges, qui avait possédé quelque temps celui de saint François, fut solennellement transporté dans la nouvelle église construite en son honneur. Enfermé avec soin, à cause des guerres dont l'Italie fut le théâtre au treizième siècle, ce dépôt sacré, resté caché pendant plus de cinq siècles, a été retrouvé le 30 août 1850. Le 23 septembre 1872, le corps de la sainte a été solennellement transféré dans la crypte construite en son honneur.

24. **S. Pacifique de S. Severino,** prêtre, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1721. Double de deuxième classe.

Modèle accompli de toutes les vertus, il chérissait surtout celles d'humilité et d'obéissance et parvint à un très haut degré de perfection, en se contentant de remplir avec fidélité les devoirs de la vie commune. Une de ses dévotions spéciales était le *Chemin de la Croix*. — Canonisé par Grégoire XVI.

On peut commencer ce soir la neuvaine préparatoire à la fête de N. S. P. saint François.

26. **Bse Lucie de Salerne,** vierge, du Tiers-Ordre régulier, 1400. Double.

Elle entra dans un monastère du Tiers-Ordre régulier, à Salerne. L'obéissance, l'humilité, la mortification, le silence et l'oraison, portés à un degré héroïque, remplirent sa vie entière. Elle ne voyait que Dieu dans ses supérieurs; et, pour se tenir toujours au-dessous de ses compagnes, Lucie s'appliquait à admirer et à imiter dans chacune d'elles les bonnes qualités qui leur étaient propres. — Son culte a été approuvé par Léon X.

27. **S. Elzéar de Sabran,** *comte d'Ariane,* du Tiers-Ordre, 1323. Double majeur.

Ce noble rejeton de l'illustre maison de Sabran naquit en Provence (suivant quelques historiens, à Narbonne). Dès qu'il fut né, sa pieuse mère le prit dans ses bras et l'offrit à Dieu, le conjurant de le retirer de ce monde après son baptême, plutôt que de permettre qu'il souillât jamais la

pureté de son âme par un péché mortel. Ces vœux, si dignes d'une mère chrétienne, furent exaucés. L'enfant grandit en sagesse et en âge, il se fit remarquer surtout par une tendre compassion pour les malheureux. Le noble comte épousa la bienheureuse Delphine de Glandève, avec laquelle il vécut en parfaite continence et dans la pratique de toutes les vertus. — Urbain V l'a canonisé.

28. **B. Bernardin de Feltre,** de l'Ordre des Frères Mineurs, disciple de saint Jacques de la Marche, 1494. Double.

Issu d'une noble et ancienne famille, il suivait les cours de droit à Padoue, lorsque, pendant les prédications de saint Jacques de la Marche, la vanité et le néant des choses du monde le portèrent à embrasser l'Ordre des Franciscains de l'Observance. Plus tard, dans les chaires chrétiennes, il renouvela les œuvres et les prodiges de saint Bernardin de Sienne. Les peuples affirmaient n'avoir jamais entendu un pareil orateur. La sainteté de sa vie et l'éclat de ses miracles ne contribuèrent pas peu au succès vraiment inouï de ses prédications. — Son office a été accordé par Pie VII.

29. *Commémoraison solennelle de saint Michel, Archange*, et de tous les saints Anges. Double de deuxième classe.

Notre Père saint François avait une grande dévotion pour les saints Anges, qui l'honorèrent de fréquentes apparitions, particulièrement dans le sanctuaire de Sainte-Marie-des-Anges, où il eut le bonheur d'entendre leurs mélodieux concerts. Son zèle ardent pour le salut des âmes lui inspira une dévotion plus particulière encore à l'archange saint Michel, parce que son emploi est de les présenter au trône de Dieu. Sa piété le porta à visiter au mont Gargan la grotte consacrée par l'apparition de cet archange. Il se préparait à cette fête par un carême entier.

30. *S. Jérôme*, prêtre et docteur de l'Eglise. Double.

Les Franciscains sont chargés d'entretenir et de desservir, à Bethléem, l'oratoire de Saint-Jérôme.

Octobre

Le dennier dimanche d'octobre: **Commémoraison des Saints** dont les corps ou les reliques reposent dans les églises des trois Ordres de Saint-François. Double majeur.

1. **B^se^ Louise de Savoie,** veuve, de l'Ordre de Sainte-Claire, 1503. Double.

Elle était fille du bienheureux Amédée, duc de Savoie. Après avoir été dans le monde la mère des pauvres, elle devint dans le cloître, au monastère d'Orbe, le modèle de toutes les vertus. — Grégoire XVI a approuvé son culte.

Vigile de N. S. P. saint François. Jeûne de la Règle. — Translation de notre Mère sainte Claire d'Assise, 1260.

Les filles de sainte Claire quittèrent le monastère de Saint-Damien pour se fixer auprès de l'église Saint-Georges, où elles transportèrent le corps de leur Mère. La modeste chapelle étant trop étroite pour contenir la foule des pèlerins qui affluaient auprès du saint tombeau, on projeta la

construction d'un monument digne d'un si riche trésor. Un Franciscain, frère Philippe de Campello, l'un des architectes les plus distingués de l'époque, fut chargé de diriger les constructions. L'édifice ayant été achevé en 1260, la translation solennelle du corps de sainte Claire se fit le 3 octobre; l'église fut consacrée en 1265.

4. **N. S. P. S. François,** *diacre, Patriarche et glorieux Fondateur des trois Ordres*, 1226. Double de première classe avec octave.

Notre-Seigneur dit à sainte Marguerite de Cortone, ravie en extase: « Le trône resplendissant que tu as vu dans l'Ordre des Séraphins fut celui de Lucifer; ton bienheureux Père, mon élu François, y est assis aujourd'hui tout éclatant de gloire. Le vaste espace qui l'environne sera rempli par les religieux de son Ordre imitateurs de ses exemples. » La bienheureuse Hélène Enselmini, Clarisse, eut le bonheur de contempler un jour notre Père saint François dans la gloire: elle entendit en même temps ces paroles: « François fut puissant sur la terre, mais il est beaucoup plus puissant dans le ciel. »

5. **B. Jean de Penna,** prêtre, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1271. Double.

Après être entré dans l'Ordre en Italie, il fut envoyé au couvent de Narbonne, où il vécut pendant vingt-cinq ans, ne cessant d'exercer son zèle apostolique et se faisant admirer par sa douceur et sa charité. Avant sa mort, ses frères d'Italie obtinrent du Général son retour parmi eux. — Pie VII a permis de célébrer sa fête.

6. **Ste Marie-Françoise** *des Cinq Plaies de N.-S. Jésus- Christ*, vierge, du Tiers-Ordre, 1791. Double de deuxième classe.

Elle fut admise dans le Tiers-Ordre, à Naples, par les Frères Mineurs déchaussés de l'Observance; et ayant fait le vœu de chasteté à seize ans, elle porta extérieurement l'habit de l'Ordre. Les veilles, les jeûnes, les cilices faisaient ses délices. Notre-Seigneur, la très sainte Vierge, l'ange Raphaël et son ange gardien la favorisèrent de communications intimes. Marie-Françoise eut même le bonheur de recevoir la communion du calice de la main de l'ange Raphaël. — Canonisée par Pie IX en 1867.

8. **S[te] Brigitte,** *princesse de Néricie,* veuve, du Tiers-Ordre, 1373. Double.

Sa dévotion envers la Passion du Sauveur fut récompensée par de touchantes révélations qui ont été approuvées par l'Eglise. Dans un pèlerinage qu'elle fit à la Portioncule, il plut au Seigneur de dissiper surnaturellement ses doutes sur cette indulgence. Elle mourut à Rome, au monastère des Clarisses de Saint Laurent *in Panepera.* — Elle fut canonisée par Boniface VIII.

10. *S. François de Borgia,* de la Compagnie de Jésus. Semi-double.

Sa mère ayant couru un grave danger au moment de la naissance du saint, fut délivrée heureusement après avoir ceint le Cordon de notre Père saint François; ce qui fut cause qu'au baptême on donna à l'enfant le nom de François. En grandissant, il nourrit dans son cœur une dévotion particulière envers le saint Patriarche d'Assise. Lorsqu'il était encore dans le monde, le Général des Frères Mineurs, Jean de Calvi, lui expédia des lettres d'affiliation à l'Ordre. Il avait songé à entrer dans l'Ordre Séraphique; plus tard, le P. Jean Tes-

seda, Franciscain espagnol, qu'une étroite amitié avait déjà lié à saint Ignace de Loyola, lui conseilla d'entrer dans la Compagnie de Jésus. (Wadd., t XVIII.)

11. **Octave N. P. S. François,** Double.

12. **S. Séraphin,** de Montegranano, frère lai, de l'Ordre des F. M. Capucins, 1604. Double majeur.

Sa vie fut pauvre, humble et austère; son obéissance admirable.

13. **SS. Daniel, Léon, Ange, Samuel, Donule, Hugolin, Nicolas,** martyrs, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1221. Double de deuxième classe.

Envoyés à Ceuta, en Mauritanie, et faits prisonniers pour la cause de Jésus-Christ, ils furent inébranlables au milieu des plus affreuses tortures, disant qu'il était bien doux de mourir pour Jésus-Christ. Avant que d'aller au supplice, ils se jetèrent aux pieds du P. Daniel, leur supérieur, et lui dirent en versant des larmes de joie: « Nous rendons grâces à Dieu et à vous, mon Père, de nous avoir procuré la faveur du martyre.

Nos âmes suivront la vôtre: bénissez-nous et mourons pour Jésus-Christ. » On leur trancha la tête; c'était la seconde phalange de martyrs que l'Ordre Séraphique envoyait au ciel.

15. **Sainte Thérèse,** vierge, Réformatrice du Carmel, 1582. Double.

Sa dévotion à sainte Claire, dont elle voulut imiter la pauvreté, et l'amitié qui l'unit à S. Pierre d'Alcantara, rendent chère aux enfants du séraphique François la séraphique Thérèse.

19. **S. Pierre d'Alcantara,** prêtre, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1562. Double de deuxième classe.

Né à Alcantara, en Espagne, ce glorieux disciple de la pauvreté et de la pénitence prit l'habit des Frères Mineurs déchaussés de l'Observance à seize ans, et se livra dès lors aux plus effrayantes austérités. Dans les plus grands froids, il laissait la porte et la fenêtre de sa cellule ouvertes et ne protégeait jamais sa tête contre les rigueurs de l'hiver et les ardeurs du soleil. Il s'adonna pendant seize ans au ministère de la prédication, recueillant partout des fruits abon-

dants de salut. Un jour, en célébrant la messe, saint François et saint Antoine de Padoue l'assistèrent. Sainte Thérèse, qui rapporte ce fait comme témoin oculaire, assure qu'une autre fois Jésus-Christ vint le servir à table. Directeur de cette illustre réformatrice du Carmel, il la seconda très efficacement dans son œuvre. Après sa mort, notre saint apparut tout rayonnant de gloire à la sainte et s'écria: *Heureuse pénitence, qui m'a obtenu une si grande gloire!* D'après le témoignage de son illustre disciple, la vierge séraphique du Carmel, Jésus-Christ a formellement promis *de ne rien refuser de ce qu'on lui demandera au nom de saint Pierre d'Alcantara.* — Clément IX l'inscrivit au catalogue des Saints.

22. **B. Ladislas de Gielnow,** en Pologne, prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, disciple de saint Jean de Capistran, 1505. Double.

Il imita le zèle de saint Jean de Capistran et partagea ses travaux apostoliques en Pologne, sa patrie. Sa dévotion envers Marie Immaculée l'a rendu puissant. — Son culte a été approuvé par Benoît XIV.

23. **S. Jean de Capistran,** de l'Ordre des Frères Mineurs, disciple de saint Bernardin de Sienne, 1456. Double de deuxième classe.

Saint Jean de Capistran, cet intrépide défenseur des droits de l'Eglise, ce héros infatigable des combats du Seigneur, sembla avoir été choisi de Dieu comme un vase d'élection pour porter le nom de Jésus parmi les nations. On l'a vu parcourir à pied l'Italie, le Tyrol, la Bavière, l'Autriche, toutes les principautés de l'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, la Moravie, la Silésie, la Bosnie, la Pologne, plusieurs provinces de France et de Russie, réprimant partout le vice, détruisant partout le schisme, confondant les hérésies. Quatre Souverains Pontifes l'ont employé pour des affaires de la plus haute importance, tour à tour nonce, légat, commissaire apostolique et inquisiteur général. Le nombre d'infidèles, de schismatiques, d'hérétiques et de pécheurs qui lui durent leur conversion ne saurait se compter. Prêchant un jour en Bohême sur le jugement dernier, il ramena à Dieu une multitude de jeunes gens dont

soixante s'enrôlèrent aussitôt dans son Ordre. Plus tard, il en convertit cent trente, et cent d'entre eux prirent l'habit de saint François. Jean fonda à Vienne, capitale de l'Autriche, un couvent de son Ordre, et plus de deux cents jeunes gens que ses prédications avaient dégoûtés du monde y reçurent l'habit de ses mains. Ses paroles étaient autorisées par les miracles les plus éclatants, qu'il opérait le plus souvent en prononçant le saint Nom de Jésus. Ce n'était pas seulement les peuples qui venaient le consulter, mais les princes, les évêques, les cardinaux, les empereurs et les papes. Grâce à ses prières et à ses vives exhortations, dans le fameux siège de Belgrade, l'armée des croisés triompha des ennemis du nom chrétien. Le thaumaturge justifia, devant la cour de Rome, la dévotion au saint Nom de Jésus, et vengea son Ordre et celui des Tertiaires des injustes attaques dirigées contre eux. Mais hâtons-nous de dire que s'il parvint à une si haute perfection, s'il opéra de si grands prodiges, c'est qu'il était profondément humble. Avant de prendre l'habit des Franciscains, il voulut accomplir un acte héroïque d'humilité dans la

ville de Pérouse, là même où il avait rempli les plus hautes fonctions de la magistrature. Il parcourut les rues de cette ville, monté sur un âne, portant sur sa tête une mitre de papier où il avait écrit les plus graves péchés de sa vie, passant ainsi pour un insensé, mais embrassant avec courage les ignominies de la croix. — Il a été canonisé par Alexandre VIII. Son culte a été étendu par Léon XIII à l'Eglise universelle.

25. **B. François de Calderola,** prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1507. Double.

Ce fervent serviteur de Dieu se fit surtout remarquer par sa profonde humilité et son zèle infatigable pour le salut des âmes. Il professait pour Marie un culte filial. Grégoire XVI a approuvé son culte.

29. **B. Jean-Baptiste Vianney,** curé d'Ars, 1859.

Comme S. Yves, ce modèle des pasteurs appartenait au Tiers-Ordre.

Le même jour, **B^se^ Paule de Mantoue,** vierge, abbesse de l'Ordre de Sainte-Claire, 1514. Simple.

Cette bienheureuse fut ornée des plus éclatantes vertus, et elle se considéra toujours comme la dernière parmi ses sœurs. — Son culte a été confirmé par Pie IX, en 1866.

30. **B. Théophile de Corte,** prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1740. Double.

Quoique entré très jeune dans l'Ordre Séraphique, il se montra dès son noviciat un modèle de perfection; l'obéissance et la pauvreté brillèrent en lui d'un éclat particulier; grand ami de la solitude, il sollicita de ses supérieurs la faveur de vivre dans les couvents de récollection, où son application à la prière l'enflamma du zèle des âmes; il se dévoua pour les malades et les moribonds. — Léon XIII l'a béatifié.

Le même jour, **B. Libérat de Laure,** prêtre, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1260.

Sa vie se passa dans la solitude, la pénitence et la contemplation des choses célestes. — Son culte a été approuvé par Pie IX.

31. **B. Thomas de Florence,** frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, disciple de saint Jean de Capistran, 1447. Simple.

La jeunesse de Thomas s'était écoulée dans de coupables excès, lorsque, touché de la grâce, il entra dans l'Ordre des Franciscains pour y faire pénitence. Son obéissance fut admirable. Saint Jean de Capistran, son supérieur, lui ayant ordonné de prendre dans ses mains des charbons ardents, Thomas le fit sans hésiter et n'en fut nullement brûlé. -- Son culte a été approuvé par Clément XIV.

Novembre

Consacré à la mémoire et au soulagement des âmes du Purgatoire.

2. *Commémoraison de tous les fidèles défunts.*

La prose *Dies iræ* a été composée, à ce que l'on croit, par un Franciscain, frère Thomas de Célano, qui avait été l'ami et le disciple de saint François, et qui fut plus tard le premier historiographe du saint Patriarche.

4. **S. Charles Borromée,** cardinal, archevêque de Milan. Double.

Ce prince de l'Eglise fut pendant longtemps Cardinal Protecteur de l'Ordre Séraphique.

5. **B. Raynier,** frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1304. Double.

Il s'appliqua à la vie cachée et s'exerça à la plus parfaite obéissance. Son corps s'est maintenu dans un état de parfaite conservation.

B^se^ Hélène Enselmini, vierge du Deuxième Ordre.

Fidèle aux leçons de saint Antoine de Padoue, son directeur dans la vie spirituelle, elle puisa dans la méditation de la Passion de Jésus-Christ une patience extraordinaire dans la maladie.

6. **B^se^ Félicie Méda,** vierge du Deuxième Ordre, 1444. Simple.

Mortifiée, charitable, prudente dans sa charge d'Abbesse. — Pie VII a accordé son office.

7. **B. Bernardin de Fossa,** prêtre, de

l'Ordre des Frères Mineurs, disciple de saint Jacques de la Marche, 1503. Double.

Un an après la mort de saint Bernardin de Sienne, toute l'Italie retentissait du bruit des miracles opérés au tombeau de ce grand serviteur de Dieu. Parmi les admirateurs, on remarquait un jeune étudiant de Pérouse, doué d'un cœur pur et d'un esprit cultivé. Les prodiges du saint le conduisirent à mettre en parallèle la gloire du ciel et celle de la terre; il comprit le néant des choses humaines et, sans hésiter, il quitta le monde et se présenta à saint Jacques de la Marche pour entrer dans l'Ordre Séraphique. Le P. Bernardin de Fossa évangélisa toutes les villes de l'Italie, produisant partout des fruits merveilleux dans les âmes. Il passait une grande partie des nuits à méditer sur les souffrances de Jésus-Christ; dans sa cellule, ses yeux, toujours fixés sur le crucifix, versaient d'abondantes larmes. — Son culte a été approuvé par Léon XII.

On peut commencer ce soir la neuvaine préparatoire à la fête de sainte

Elisabeth de Hongrie, patronne des Sœurs du Tiers-Ordre.

12. **S. Didace,** frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, **1463**. Double de deuxième classe.

La méditation de l'amour de Jésus pour les hommes lui communiqua une science toute céleste. Il obtint d'aller évangéliser les idolâtres des îles Canaries. Ses trois grandes dévotions furent la Passion de Jésus-Christ, la sainte Eucharistie et la très sainte Vierge. Sa charité fut remarquable. Sixte V l'a canonisé.

Le même jour, **B. Jean de la Paix,** du Tiers-Ordre, 1433.

Modèle de recueillement et de pénitence après sa conversion, il se flagellait avec une chaîne de fer, et ne rougissait pas de demander l'aumône pour les pauvres; il institua la Société dite des Flagellants. Pie IX approuva son culte.

14. **B. Gabriel Ferreti**, de l'Ordre des Frères Mineurs, prêtre, disciple de saint Jacques de la Marche, 1456. Double.

Ce fervent religieux se fit remarquer par une tendre dévotion envers la très sainte Vierge, dont il proclamait souvent les louanges dans ses sermons; aussi mérita-t-il d'être quelquefois favorisé des visites de cette auguste protectrice des enfants de saint François. Il recommandait beaucoup la récitation de la couronne des sept allégresses. — Benoît XIV a approuvé son culte.

16. **Ste Agnès d'Assise,** vierge, sœur de sainte Claire et seconde religieuse de son Ordre, 1253. Double majeur.

Cette jeune vierge eut à essuyer toutes sortes de mauvais traitements lorsqu'elle voulut quitter les vanités du monde et suivre sa sœur dans la solitude. Elle parut dans le cloître comme un ange d'innocence, et mérita de jouir de la présence sensible de l'Enfant Jésus.

17. **B^se^ Salomé, reine de Gallicie,** vierge, abbesse de l'Ordre de Sainte-Claire, 1268. Double.

Issue du sang des rois de Pologne, mariée à Coloman, prince de Hongrie, qui,

plus tard devint roi de Gallicie, elle conserva la virginité dans le mariage et, après la mort de son époux, prit l'habit de sainte Claire. — Son culte a été approuvé par Clément X.

19. **Ste Elisabeth de Hongrie,** *duchesse de Thuringe, du Tiers-Ordre, Patronne des Sœurs de cet Ordre,* 1232. Double de deuxième classe (pour les Sœurs de l'Ordre, double de première classe).

La vigilance sur les sens, la garde sévère de son cœur, furent les moyens qu'Elisabeth employa pour conserver la pureté de son innocence et la ferveur dans la prière. Sa plus douce jouissance était de visiter le lieu saint, et si elle le trouvait fermé, elle en baisait la porte et la serrure par amour pour Jésus-Christ qui y résidait. « Mon Père, dit-elle un jour à son confesseur, si Dieu m'aimait, il ne permettrait pas que je fusse séparée de lui, il me visiterait souvent par des peines et des maladies. » Le Seigneur entendit la plainte de sa chère servante. A l'âge de vingt ans, elle perdit son époux, fut dépouillée de ses biens et chassée de son palais; elle fut

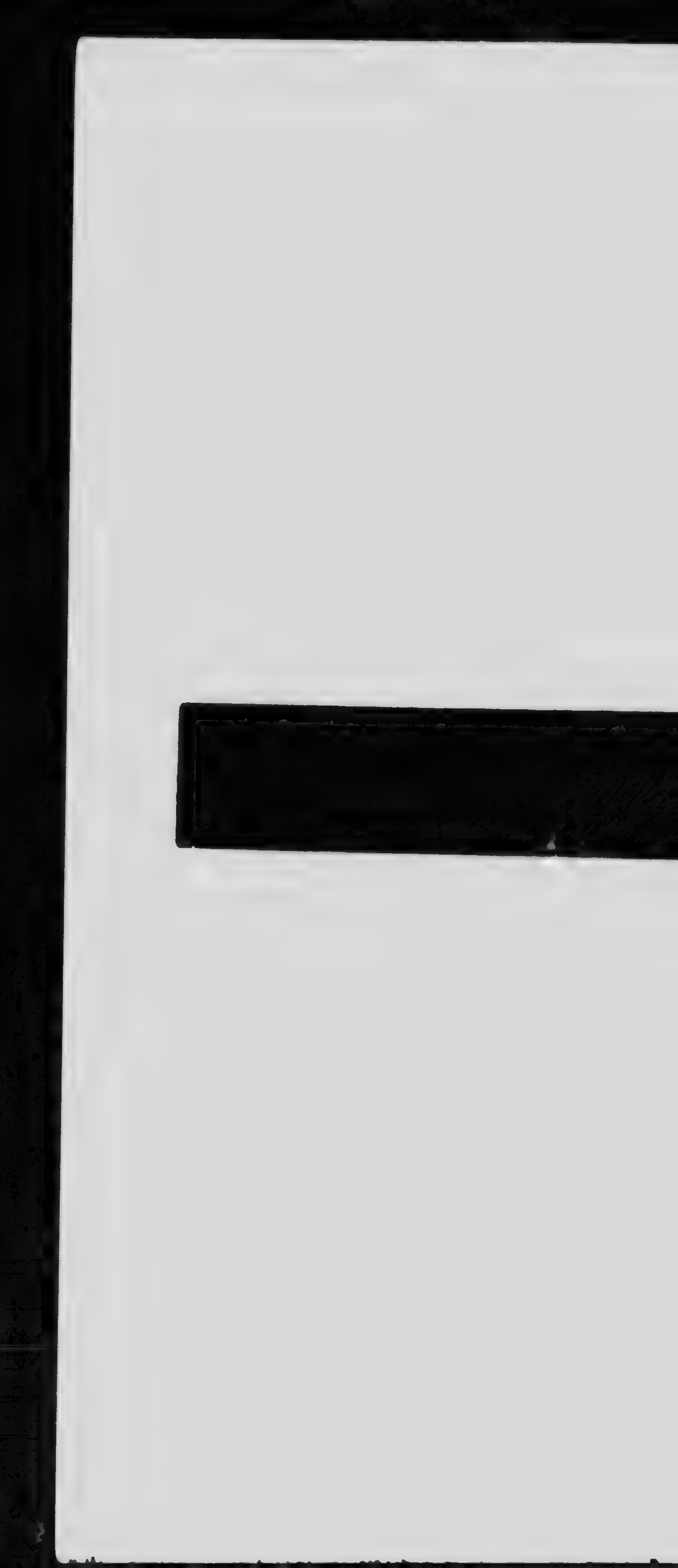
enfin privée de ses chers enfants et réduite à mendier et à travailler pour vivre. Au milieu de ses cruelles épreuves, Elisabeth conserva toujours au fond de son âme le calme et la résignation. Grégoire IX l'a canonisée.

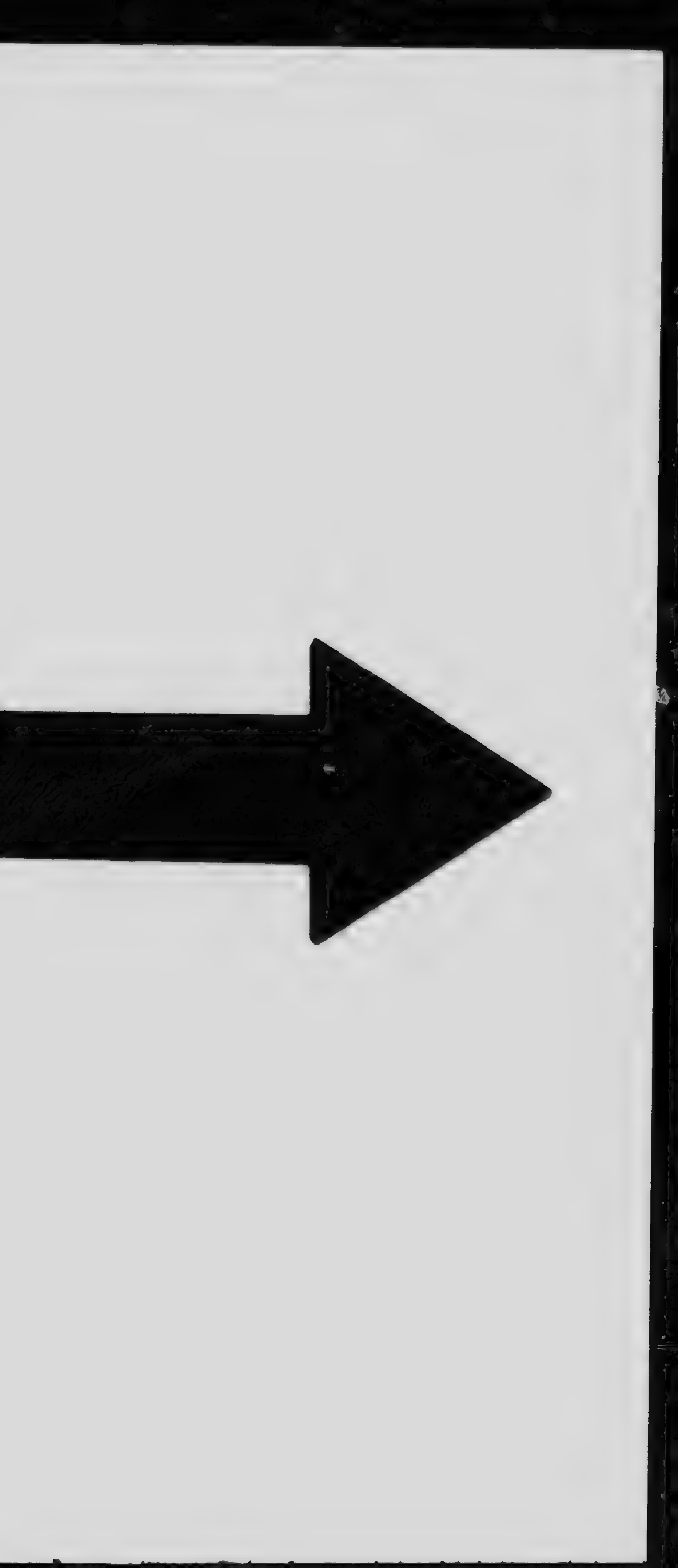
B^se^ **Elisabeth Bonne,** vierge du Tiers-Ordre. 1420.

Elle doit ce surnom de Bonne à l'excellence de ses vertus; sa simplicité, sa candeur, sa patience et son humilité étaient le fruit de ses continuelles méditations sur la Passion de Jésus-Christ, dont elle mérita de ressentir les douleurs.

26. **S. Léonard de Port-Maurice,** de l'Ordre des Frères Mineurs, 1751. Double de deuxième classe.

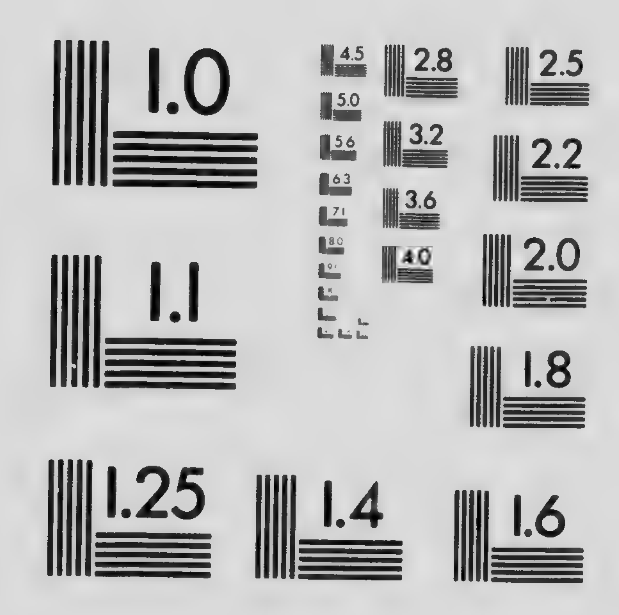
Cet infatigable missionnaire consacra quarante années de sa vie aux exercices d'un laborieux apostolat, avec un succès inouï, en Corse et dans presque toutes les villes d'Italie. Il déploya le plus grand zèle pour propager la dévotion au Chemin de la Croix. Il avait souvent sur les lèvres cette oraison jaculatoire : *Mon Jésus, miséricorde!*





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





à laquelle Pie IX a attaché une indulgence de *cent jours.* — Canonisé par Pie IX, en 1867.

27. **B^se Delphine de Glandève**, épouse de saint Elzéar de Sabran, vierge, du Tiers-Ordre, 1360. Double majeur.

Cette bienheureuse se rendit célèbre par ses vertus, ses miracles et par la gloire de la virginité qu'elle conserva dans son mariage avec saint Elzéar. Après la mort de son époux, elle distribua tous ses biens aux pauvres, prit un vêtement grossier, et, après avoir fait vœu de pauvreté, vécut dans la retraite et la prière, se nourrissant du fruit de son travail et des aumônes que cette noble comtesse allait demander humblement de porte en porte, malgré les railleries, les insultes et les avanies.

B. Raymond Lulle, martyr, du Tiers-Ordre, 1315. Simple.

Il rougit dans le sang de l'Agneau l'habit de saint François, qu'il avait déjà illustré par la fécondité de son génie, par ses travaux apostoliques et plus encore par ses éminentes vertus. Défenseur de l'Im-

maculée Conception dans plusieurs ouvrages remplis d'une science toute divine. — Son office a été accordé par Pie IX.

28. **S. Jacques de la Marche,** de l'Ordre des Frères Mineurs, disciple de saint Bernardin de Sienne, 1476. Double de deuxième classe.

Saint Jacques de la Marche brilla d'un grand éclat dans l'Eglise. Sept Souverains Pontifes le nommèrent Commissaire apostolique pour travailler à la conversion des infidèles et pour ramener dans le giron de l'Eglise les schismatiques et les hérétiques qui, à cette époque, infestaient l'Allemagne. C'est en cette qualité qu'il parcourut à pied l'Autriche, la Hongrie, la Pologne, la Saxe, le Danemark, la Norwège, la Prusse, la Russie, opérant partout des prodiges sans nombre, parmi lesquels on compte sept résurrections de morts. Les historiens qui ont écrit sa vie assurent qu'il convertit cinquante mille hérétiques, et que le nombre d'infidèles qu'il baptisa dépasse deux cent mille. Ce saint passa des nuits entières à répandre des larmes, criant miséricorde pour tous les pécheurs, joignant ainsi à

l'apostolat de la parole l'apostolat plus puissant et plus efficace de la prière. A ses derniers moments, il disait à ses frères : « Lorsque je ne pourrai plus parler, approchez-vous souvent de mon oreille, et prononcez-moi les très beaux Noms de Jésus et de Marie. » — Benoît XIII l'a canonisé en 1727.

29. **Fête de tous les Saints des III Ordres de saint François.** Double de seconde classe.

Cette solennité a été accordée à tout l'Ordre Séraphique, afin que les innombrables cohortes de martyrs, d'apôtres, de confesseurs, de vierges, de veuves, de justes, recrutés dans toutes les positions sociales, au sein de la famille franciscaine, aient leur jour de triomphe sur la terre. L'exemple de nos devanciers ne peut d'ailleurs que nous soutenir, nous encourager, nous éclairer et nous diriger dans les saintes voies où nous sommes entrés: leur intercession ne peut être que très puissante en faveur de ceux de leurs frères qui militent encore ici-bas. C'est en ce même jour que N. P. S. François obtint d'Ho-

norius III la confirmation de la Règle des Frères Mineurs.

Décembre

1. **Commémoraison des Frères et des Sœurs défunts des Trois Ordres de Saint-François.** (Chez les F. M. Capucins cette commémoraison est célébrée le 5 octobre.)

3. *S. François-Xavier*, de la Compagnie de Jésus. Double.

Au rapport de Wadding, ce grand apôtre fut assisté à sa mort par deux religieux de Saint-François, et son corps, revêtu de l'habit franciscain, fut rapporté à Goa et exposé dans l'église des Franciscains, où il fut enseveli. (*Annales Min.*, t. XVIII.)

5. **B. Humble de Bisignano,** confesseur, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1637. Double.

Il fut pieusement élevé dans les travaux des champs. Devenu frère convers, c'était un miroir de toutes les vertus. De grandes souffrances le préparèrent à une grande gloire. Léon XIII l'a béatifié en 1882.

8. **Solennité de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge,** *Patronne Principale de tout l'Ordre Séraphique.* Double de première classe avec octave.

9. **B. Jeanne de Signa,** vierge, du Tiers-Ordre, 1348. Simple.

Jeanne, occupée dès sa plus tendre enfance à la garde des troupeaux, recherchait déjà les lieux retirés pour vaquer à la contemplation, réunissait les bergers de son âge pour leur parler de Dieu. Souvent elle préserva leurs troupeaux de la foudre, tant était grand son crédit auprès de Dieu. Plus tard, elle prit l'habit du Tiers-Ordre, et vécut en recluse auprès d'un couvent des Frères Mineurs.

12. **Invention du Corps de N. S. P. S. François.** 1820. Double majeur.

Après un travail de 52 nuits entrepris par permission du Pape Pie VII, ce précieux trésor fut enfin retrouvé. Six siècles et demi d'une mystérieuse disparition s'étaient écoulés depuis sa Translation.

On peut commencer ce soir la neuvaine préparatoire à la fête de Noël.

La solennité de Noël se célèbre avec une particulière dévotion dans tous les couvents de Saint-François. Le saint Patriarche a voulu inspirer à ses disciples une tendre piété envers le touchant mystère de Jésus Enfant : c'est surtout auprès de la crèche qu'ils doivent apprendre l'esprit de pauvreté et d'humilité. Les Franciscains sont établis à Bethléem et chargés de desservir et d'entretenir le saint lieu de la Crèche où fut placé l'Enfant Jésus; l'autel des Mages, à l'endroit de la grotte où les rois Mages se prosternèrent devant le divin Enfant pour offrir leurs présents; les cryptes dans lesquelles se trouvent l'autel de saint Joseph, le tombeau des saints Innocents; la grotte où la sainte Vierge allaita l'enfant Jésus. A Nazareth, nos Pères desservent le sanctuaire de l'Annonciation, où se trouvait autrefois la maison de la sainte Vierge, dans laquelle le *Verbe a été fait chair*, la chapelle de l'atelier de saint Joseph. Quel grand sujet de consolation pour nos Tertiaires de penser que les

Frères Mineurs, auxquels ils sont intimement unis, prient plus particulièrement pour eux dans ces augustes sanctuaires!

17. **B**[se] **Marguerite Colonna,** vierge, de l'Ordre de Sainte-Claire, 1284. Double.

Cette vierge, issue de la noble famille des Colonna, partageait sa vie entre la prière et les œuvres de miséricorde. Elle fonda la communauté des Clarisses, qui occupent à Rome le monastère de Saint-Sylvestre *in Capite;* là repose le corps de la bienheureuse. — Pie IX a approuvé son cu[illegible]

19. **[illegible] Conrad d'Offida,** prêtre, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1306. Simple.

Il entra dans l'Ordre à quinze ans. Ce saint jeune homme fit ses études avec distinction et fut ensuite élevé à la prêtrise. Son amour pour la pauvreté était si grand qu'il porta cinquante ans le même habit. Les compagnons de saint François, qui vivaient encore, assuraient qu'il était une image parfaite du saint Patriarche. Il eut le

bonheur d'avoir pour ange gardien celui qu'avait eu saint François pendant sa vie mortelle. Un jour de la Purification, la sainte Vierge lui apparut et déposa l'Enfant Jésus dans ses bras. — Son culte a été approuvé par Pie VII.

22. **B. Hugolin,** ermite, confesseur, du Tiers-Ordre, 1373. Simple.

Issu d'une famille illustre, ce bienheureux distribua après la mort de son père tous ses biens aux pauvres et se retira dans la solitude, où il mena la vie érémitique dans la pratique de toutes les vertus, malgré les attaques incessantes du démon qui l'en voulait détourner. Pie IX a approuvé son culte et Léon XIII a permis d'en faire l'office.

23. **B. Nicolas Factor, de Valence,** prêtre, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1583. Double.

Ses larmes coulaient sans cesse au souvenir de la Passion de Notre-Seigneur. Il recommandait beaucoup le culte de la Mère de Dieu, car, disait-il, celui qui est dévot envers Marie ne peut faire une mauvaise fin. — Béatifié par Pie VII.

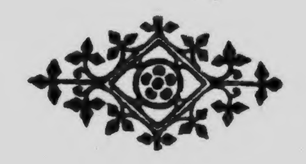
25. **Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.** Double de 1re classe avec octave privilégiée.

Les Enfants de saint François n'oublieront pas que la première des *crèches* qui décorent aujourd'hui les églises catholiques fut une invention de la piété de leur séraphique Père à l'égard du Verbe fait chair et humilié pour nous. C'est à Greccio qu'a pris naissance cette forme du culte de la Sainte Enfance. Les Tertiaires s'efforceront d'avoir pour Jésus-Enfant les sentiments d'une dévotion tendre, compatissante et confiante.



TABLE DES MATIÈRES.

DEUXIÈME PARTIE : LA VIE FRANCISCAINE.



Imprimé par Desclée, De Brouwer et Cie, LILLE-PARIS-BRUGES.

